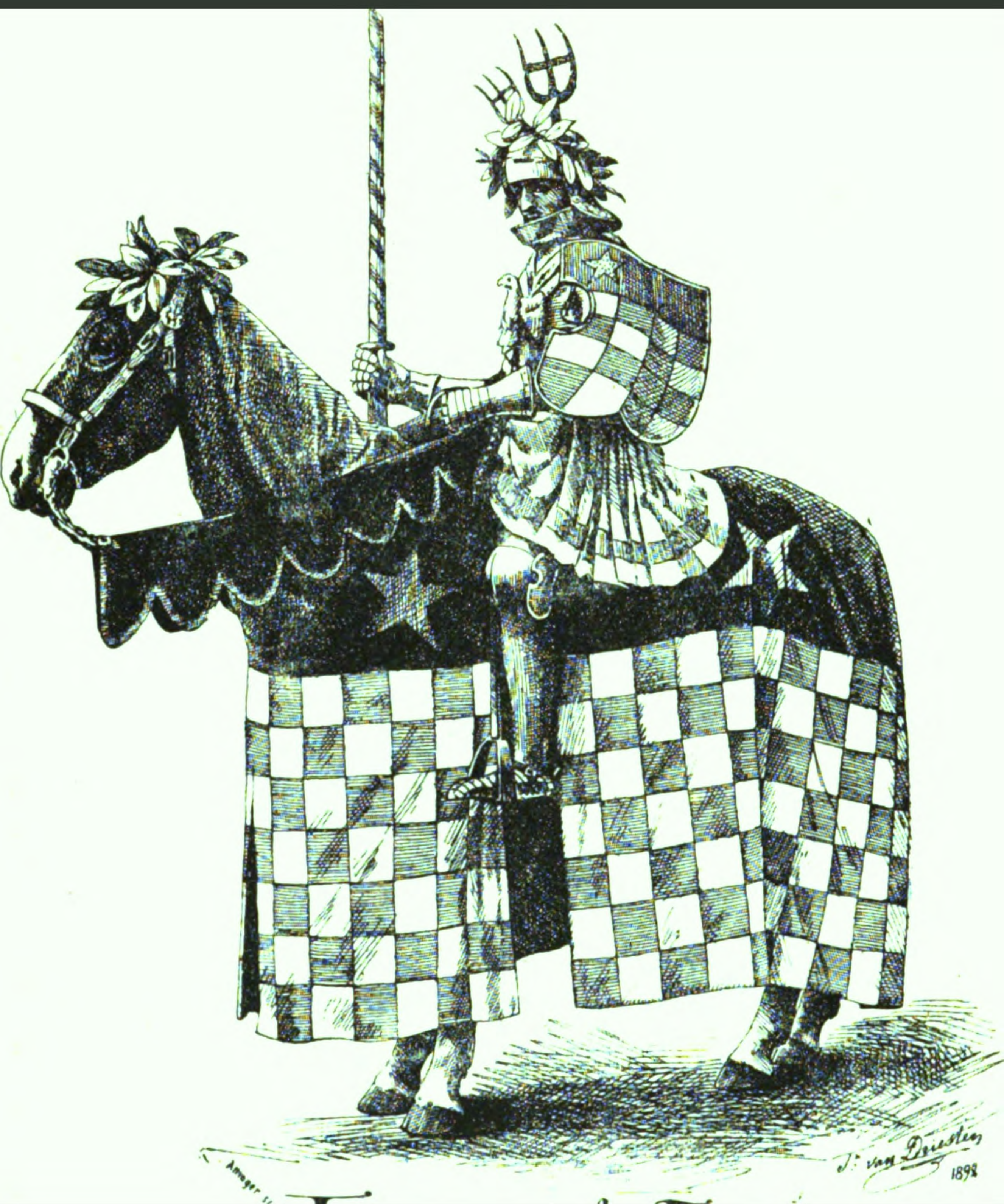
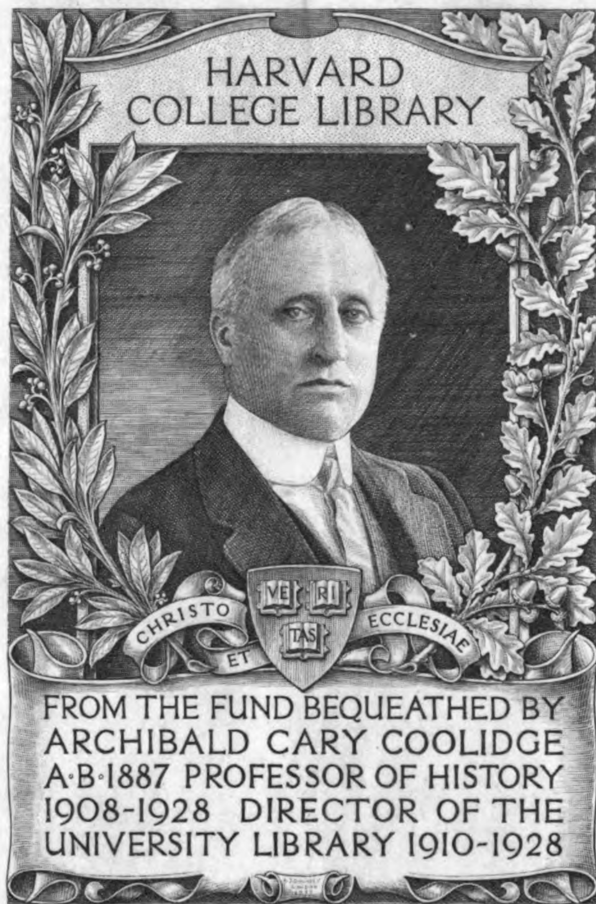



# Archivum heraldicum

Schweizerische Heraldische Gesellschaft


HARVARD
COLLEGE LIBRARY
CHRISTO
ET
ECCLESIAE
VE RI TAS
FROM THE FUND BEQUEATHED BY
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
A·B·1887 PROFESSOR OF HISTORY
1908-1928 DIRECTOR OF THE
UNIVERSITY LIBRARY 1910-1928



.....c'est au XIXe siècle, c'est-à-dire quand la science héraldique semble le plus délaissée, qu'elle s'affirme plus positivement que jamais.
VICOMTE DE MAGNY.
Archives héraldiques et sigillographiques Suisses
PAR
Maurice Tripet
Neuchâtel
7e ANNÉE
1893
Lith. Gendre Neuchâtel

# TABLE DES MATIÈRES

**Errata.** — Par suite de circonstances que nous ne pouvions éviter, la numérotation et la pagination des « Archives » de 1893 est erronnée et doit être rectifiée comme suit :

1° Le fascicule d'avril, mai et juin doit porter les nos 16, 17 et 18 au lieu de 4, 5 et 6, et le fascicule de juillet portera le no 19 au lieu du no 7.

2° Les numéros des pages tels qu'ils se trouvent indiqués figurent dans la colonne II, alors qu'ils doivent réellement former ceux de la colonne I :



*Note pour le Relieur :* Ne s'occuper que des titres mensuels des fascicules pour les brocher ensemble.

Le fascicule de janvier 1894 portera le no 25 et la pagination commencera dès le chiffre 189.

ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES

JANVIER 1893

Organe de la Société Suisse d'Héraldique

paraissant à Neuchâtel.

No 13.

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

Depuis la dernière assemblée générale, les membres domiciliés à Neuchâtel se sont réunis en séance le 30 novembre 1892 pour entendre la lecture de quelques travaux et communications, en particulier ceux de :

MM. Maurice Tripet : *Biographie et travaux du Dr Stantz.*
Jean de Pury : *Les armes des familles de Pierre et Stein.*
Max Diacon : *Notes sur la noblesse neuchâteloise.*
Samuel de Perregaux : *Notes sur un nouveau livre de famille des Minet.*
Jean Grellet : *Communication d'ex-libris et théorie avec exemples pratiques sur la disposition des armoiries par suite d'alliances.*

Ces travaux seront consignés dans les *Archives héraldiques* de 1893, ainsi que plusieurs autres études et documents inédits et très intéressants; la Rédaction reste soumise au contrôle du Comité et nous pouvons assurer nos sociétaires et les abonnés de notre organe officiel que nous mettrons tous nos soins à la publication des fascicules prochains.

Que tous, membres et lecteurs, veuillent bien nous continuer leur appui en faisant connaître le journal et en l'aidant de leurs conseils ou de leurs travaux; ce sera pour notre modeste œuvre un sûr garant de réussite et de valeur.

Neuchâtel, décembre 1892. LE COMITÉ.

# Ein heraldisch verzierter Taufstein.

Es gibt kaum eine Gattung mittelalterlicher Geräte, zu deren Verzierung nicht auch das heraldische Element beigezogen worden ist; als eine leicht und allgemein verständeiche, und zudem auf grössere Entfernung als die Buchtsaben kenntliche Bildersprache. haben die Wappen im mittelalter vollständig den Platz eingenommen den im Altertum die Inschrift inne hatte. Auch heute noch wird der Wappen kenner aus einem vollständigen heraldischen Bilde ebensoviel herauslesen können, wie aus einer antiken Inschrift, so den Gentilnamen, die filiation, etwa auch das Cognomen, letztere besonders aus den individuellen Kleinoden.

Das Wappen hat ferner den grossen Vorzug künstlerisch zu wirken, eine Eigenschaft, welche die modernen Aesthetiker der Inschrift abzusprechen pflegen angesichts der monumentalen kapitalen römischer Prachtbauten, und der aufdringlichen Menge der Kufischen Characteren, welche die Hauptbestandteil der arabischen flächen dekoration ausmachen.

Nicht zum wenigsten sind es die kirchlichen Altertümer, welche im christlichen Europa dem Wappenwesen eine grosse Verbreitung gönnen. Dem Stifter irgend eines kirchlichen Gegenstandes wird es gestattet, mit seinem Schild das Geschenk zu bezeichnen, ein Sporn für die Gebefreudigheit[1]. So erscheint das Wappen an allen Bauteilen einer mittelalterlichen Kirche : es ziert den Schlusstein des Gevülbes, den Keilstein oder die Leibung von Tur oder feuster, kapitell und konsoll, hauptsächlich aber die Grabdenkmäler. Bald erstreckt sich die Verwendung des Stifterwappens auf Glas und Wandgemälde, dann auf Kirchenstühle, Tabernakel, Kanzel und Taufstein. Durchgeht man endlich den Kirchenschatz, so findet man Messkelche, Reliquienschreine, Kurstafeln, Monstrauzen. Leuchter und Aehnliches mit gravirten oder emaillirten Wappen geschmückt.

Weniger häufig als die übrigen aufgezählten Gegenshände haben sich heraldisch verzierte Taufsteine aus dem Mittelalter erhalten[2]. In der Schweiz dürfte als der schönste derselben der in Holderbank im Kanton Aargau befindliche anzusehen sein. Dieser Taufstein ist ein sehr sorgfältig behauener polygoner Kelch aus schwarzem Kalkstein.

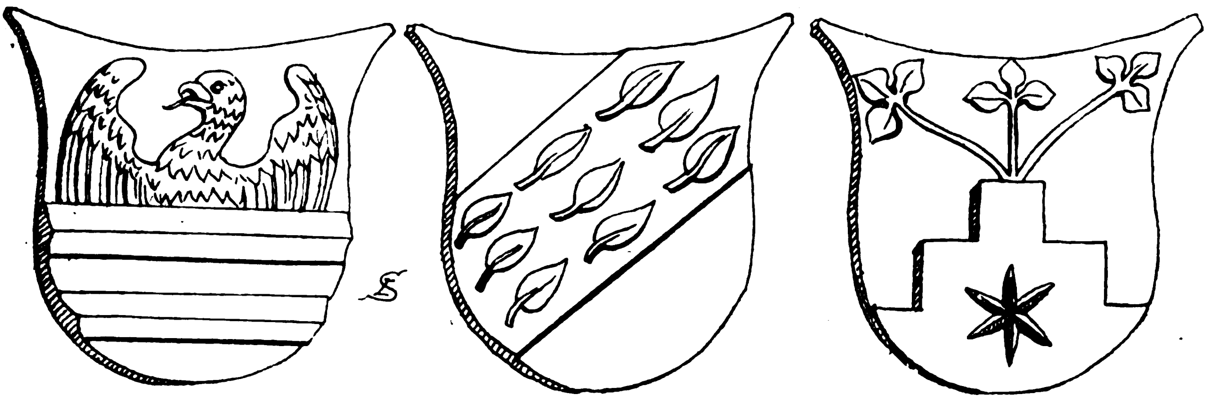
[1] Otte Hdb. der Kirchl. Kunstarchive, 1883. I. 450.

[2] Spätere heraldisch verzierte Taufsteine z. B. St. Jeoire (Savoie), Grabs (Anzeiger für schweiz. Altertmsk. 1886. S. 313); Kirchberg (Aargau) 1679; Rupperswyl (Aargau) 1684.

dessen vordere Flächen in Relief die Büsten Christi und Maralezeigen.

Drei Flächen sind mit Wappenschilden von identischer form geziert: aus ihrer Combination ergibt sich als Entstehungsdatum für den Stein die Periode von 1455 bis 1481.

Der erste Schild ist derjenige derer von Balmos[1], nämlich ein quergeteilter Schild oben ein wachsender Adler nach rechts gewandt, unten vierfach quergeteilt, also dasselbe Wappenbild wie die ausgestorbenen Attinghausen und Schweinsberg führten. Der zweite Schild weist einen breiten Schrägbalken belegt mit neun kurzgestielten Schiefblättern (3 × 3); Wappen derer von Buchsee. Der dritte Schild endlich enthält einen Stufengiebel, jeder seits mit zwei Absätzen; in der Mitte ein 6 zackiger Stern. Aus der obersten Stuef steigen drei langgestilte dreiteilige Blätter (Klee?) auf; dieses Schildbild gehört der Familie vom Holtz an.



Einer Verbindung dieser drei familien verdankt also unser Taufstein seine Entstehung; die Wappen sind sehr sorgfältig gemeisselt und in vorzüglichem Erhaltungszustande.

Dr. E. A. STÜCKELBERG.

*Notiz*. Das in den Archives 1892 S. 22 abgebildete Glasgemälde von Rötteln bestimmt sich folgendes massen : Schild rechts mit dem Hirsch : Abtei St. Blasien; bekanntlich ist der Hirsch das begleitende Attribut des hl. Blasius. Schild links : Abt Kaspar v. St. Blasien. Dieselben Wappen finden sich wieder auf zwei Scheibenrissen :

*a)* In Zürich, Zeichnungsbücher der antiquar. Gesellschaft IV. S. 104. mit dem Datum 1565.

*b)* In Basel, Mittelalterliche Sammlung. Scheibenriss Nr. 121. von HR mit dem Datum 1569. Dr. E.-A. ST.

[1] Hans Heinrich von Balmos des Rats zu Bern urkundet 1464, 15 März (Boos Urkundenbuch von Aarau Nr. 315).

# NOTES SUR LA NOBLESSE NEUCHATELOISE

Il n'est guère de question plus difficile à traiter dans l'histoire de notre pays que celle de la noblesse dont le rôle et les privilèges ont cessé en 1848.

Nous disons que cette question est complexe, car d'un côté la loi stricte de la noblesse féodale est exprimée dans cette déclaration presque officielle : « Qui n'a fief entier n'est noble qu'à demi » ; d'un autre côté, avant que des brevets ou diplômes officiels fussent délivrés par le souverain aux familles anoblies, on voit que le fait même d'assister aux audiences générales de Neuchâtel ou de Valangin en représentant l'État de la noblesse, constituait un titre de noblesse. Mais il fallait pour cela être possesseur d'un fief ; il n'est pas fait de différence ni de distinction entre les fiefs féodaux auxquels se rattachait une part de souveraineté, et les fiefs entiers ou les demi-fiefs concédés à titre de simples propriétés terriennes à certaines familles, remises à temps par le Seigneur, moyennant redevances. Le fait que les fiefs entiers n'étaient remis qu'à des titulaires nobles se prouve par un acte de 1356, dans lequel le comte Louis de Neuchâtel donne à perpétuité en fief et hommage lige à Jean Pastel, bourgeois de Neuchâtel, et à Jeannette sa femme, fille d'Esthevenin Vaucher, écuyer, plusieurs propriétés (vigne de la Sauge au Neureux) avec cette réserve : « Nonobstant que le dit Jean ne fut noble et que ses « hoirs et ceux de la dite Jeannette ne le fussent au temps à venir... »

Cette exception comme en tant de choses, confirme la règle, et cela déjà au XIV^e siècle.

Le fait aussi que les brevets ou diplômes de noblesse neuchâteloise sont fort récents (les premières lettres de noblesse accordées par le Souverain sont celles octroyées par Rodolphe de Hochberg en 1465 à Jean de Griessach ou Cressier pour lui et ses hoirs) ne peut avoir d'influence sur le problème en lui-même, d'autant plus que sous les régimes qui ont suivi, nous trouvons une nouvelle preuve de noblesse *sine quà non*, soit de reconnaissance officielle, c'est l'enregistrement et l'entérinement obligatoires des lettres de noblesse accordées soit par le Souverain, soit par des Souverains étrangers, dans les Manuels du Conseil d'État.

Il résulte de ces constatations que l'étude des fiefs relevant du cheseaux de Neuchâtel est absolument nécessaire pour arriver à une solution normale, toutefois d'ores et déjà il nous paraît que plusieurs divisions peuvent être établies, en l'état de la question, pour la noblesse neuchâteloise.

*1. Les seigneurs féodaux, vassaux directs, ayant une part plus ou moins grande de souveraineté.*

ciennes audiences les rangea de cette façon : « A l'égard de ceux qui

NOTES SUR LA NOBLESSE NEUCHATELOISE

n
c

s
p
a
v
d
re
M
di
cl
c
re
le
p
à
N
é
c
«

c

lo
p
1
a
le
n
gi
dé
le

ch
so
di
blesse neuchâteloise.

*1. Les seigneurs féodaux, vassaux directs, ayant une part plus ou moins grande de souveraineté.*

Dans cette catégorie on peut faire rentrer les plus anciennes familles du pays, les hommes royés dépendant des rois de Bourgogne transjurane, ainsi les Dal Doujon et les de Diesse, puis dès l'avénement de la maison de Fenis au comtat ou au baronnat de Neuchâtel les d'Estavayer, les Grandson, les Vaumarcus-Gorgier. La seconde branche de cette dernière vassalité n'a définitivement cédé ses droits seigneuriaux dans ses descendants ou ses substitués qu'en 1827 avec les de Travers, en 1835 avec les de Büren, et en 1848 avec les de Pourtalès-Gorgier.

*2. Les possesseurs de fiefs entiers ou partiels.*

*3. Les assistants aux Audiences générales pour l'État de la Noblesse.*

Ici nous nous trouvons en présence de complications, et ces deux genres de familles nobles se rencontrent dans l'histoire mêlés et entremêlés.

Chaque fief pouvant se transmettre par héritage, par cession, par vente autorisée, ou échoir à de nouveaux titulaires par l'effet du retrait et du retour à la directe, les noms des familles changent, le fief restant le même à moins qu'il ne soit partagé soit en deux soit en plusieurs parties. Mais un fait demeure, c'est que le ou les propriétaires des fiefs féodaux ou des fiefs terriens (nous entendons par la les concessions de propriétés sans droits seigneuriaux) ont le droit d'assister aux Audiences générales et d'y figurer dans le rang de noblesse. Ce droit accordait-il oui ou non aux assistants le titre de noble, c'est ce qu'il sest difficile d'établir, dans tous les cas il en résultait qu'une foule de seigneurs ou de notables des contrées voisines (Bourgogne, Vaud, Fribourg, Berne, Soleure, Évêché etc.) prenaient part aux délibérations des Audienes, comme possesseurs de fiefs du chésaux de Neuchâtel, et peuvent être comptés dans le nobiliaire Neuchâtelois.

Pour les familles notoirement du pays nous voyons siéger aux Audiences pour l'État de la noblesse en 1547 Benoît Chambrier acheteur d'une partie du fief de Gruyère soit le fief de Pierre (1537). Claude Baillods en 1552, Blaise Junod commissaire, Antoine Junod ancien châtelain de Boudry à Valangin en 1580 et d'autres encore.

En ce qui concerne ces possesseurs de fiefs, dans les Audiences de 1457 le seigneur Gouverneur après examen des Manuels des anciennes audiences les rangea de cette façon: « A l'égard de ceux qui

« avaient des fiefs et qui désiraient prendre le siège de leurs vendeurs, « il arrêta que ceux qui avaient acheté des fiefs entiers, *étant déjà « nobles*, occuperaient les places de leurs vendeurs, mais que ceux qui « n'avaient acheté qu'une portion de fief et se seraient ensuite fait « anoblir pour assister aux Audiences, seraient assis après les autres déjà nobles auparavant. »

C'est ainsi qu'à cette date « Benoît Chambrier a été reçu au rang des nobles pour un fief qu'il a acquis du seignieur official de Gruère, et lui a été donné son siège » Décrétale de 1547.

De ces diverses citations on peut conclure que pour assister aux Audiences au rang supérieur il fallait être noble ou le devenir.

### *4. Les Nobles porteurs de brevets avec ou sans fiefs.*

Cette quatrième catégorie de familles nobles peut être établie facilement, les Manuels du Conseil d'État dès 1514 donnent les preuves de leur état par l'enregistement et l'entérinement, encore faut-il remarquer que certaines Lettres de noblesse n'ont jamais été entérinées, et que les Manuels de 1529 à 1552 manquent à la collection.

Les notes que j'ai prises à ce sujet fort intéressant prouvent une seule chose, c'est la difficulté que présente une étude conclusive en ce qui concerne l'État de noblesse du pays de Neuchâtel ; des recherches subséquentes pourront peut-être élucider quelques-uns des points douteux de ce problème.

NEUCHATEL, Décembre 1892. MAX DIACON.

---

## Quelques mots sur le Couvent de Bellelay.

(Suite, voir N° 4, page 31.)

Depuis que l'article de M. de Niederhäuser a paru, nous avons reçu différentes communications très intéressantes au sujet des sceaux et des armes des Abbés de Bellelay. — Pour aujourd'hui nous publions une planche de tous les sceaux dont M. Louis Philippe, à Delémont, a pu relever les empreintes ; cette collection n'était pas facile à rassembler, puisque les Archives de Bellelay furent perdues ou détruites pendant la Révolution de 1797. Voici les noms des propriétaires de ces sceaux :

N° 1. 9. 10. 15 sceaux du Couvent ou de l'Abbaye de Bellelay.
2. Nicolas Schnell, 1508.
3. Jean-Baptiste Goniat, 1530.
4. 5. David Juillerat, 1612.

PLANCHE 15.




SCEAUX DE L'ABBAYE ET DES ABBÉS DE BELLELAY

(Collection de M. Louis P[illegible], à Delémont).

6. Grégoire Joliat, 1743.
7. Verner Briselance, 1579.
8. Norbert Périat, 1691.
11. Jean-Pierre Cuenat, 1637.
12. Jean-Georges de Schwaller, 1666.
13. 14. Frédéric de Staal, 1692.
16. 17. Jean-Georges Voirol, 1706.
18. Nicolas de Luce, 1771.
19. Ambroise Monnin, 1784.

Dans un prochain numéro, nous compléterons ces notes en publiant les armes des Abbés et des Ex libris. Peut-être voudra-t-on bien nous donner encore d'autres renseignements.

*(A suivre.)* La Rédaction.

## LES SCEAUX DE LA REINE BERTHE

L'image de la Reine Berthe, popularisée par une quantité d'artistes — et tout récemment d'une façon magistrale par le peintre A. Anker — se trouve sur les deux sceaux de la Reine fileuse.



La reine Berthe. Fragment d'un tableau d'Albert Anker.

Le Testament de la Reine, fait en deux doubles, est conservé dans les Archives de Fribourg et dans celles de Lausanne.

Dans le sceau du double qui existe à Fribourg, la Reine est assise :



La copie des Archives de Lausanne est scellée par un type ogival, de même grandeur, mais sur lequel la Reine est représentée debout :



La légende est la suivante :

† BERTA DEI GRACIA HUMILIS REGINA.

Les deux empreintes que nous avons reproduites appartiennent aux Archives de l'État de Neuchâtel et proviennent de M. le Juge fédéral Dr Morel, Lausanne. — On peut consulter aussi, au sujet de ces sceaux. Gaullieur, *la Suisse historique et pittoresque*, Tome I. page 96.

M. T.

ARCHIVES FÉVRIER & MARS 1893.

HÉRALDIQUES



SUISSES

Organe de la Société Suisse d'Héraldique

paraissant à Neuchâtel

Nos 14 & 15.

# L'ART HÉRALDIQUE A TRAVERS LES SIÈCLES

*Travail présenté à l'assemblée générale de la Société suisse d'héraldique tenue à Neuchâtel le 12 octobre 1892.*



Il y a peu de temps encore l'art héraldique était presque disparu de la sphère de l'activité humaine. La révolution française ayant balayé tout ce qui de près ou de loin tenait aux siècles précédents, le courant d'opinion créé par ce grand mouvement avait, avec tant d'autres choses, relégué le « noble savoir » dans le domaine des antiquités passées de mode et dont personne n'avait cure. L'abandon était tel que lorsqu'un romancier voulait dépeindre le caractère d'un vieux célibataire excentrique et renfrogné il le représentait avec des expressions de dédain comme s'occupant de blason! Les quelques personnes qui se sentaient encore irrésistiblement empoignées par l'attrait de cet art s'en excusaient presque et ne s'y adonnaient, pour ainsi dire, que dans le secret de leur cabinet, tant elles craignaient de provoquer des sourires!

Aujourd'hui il n'en est plus ainsi. L'étude du passé a non seulement reconquis ses droits mais à aucun autre moment de la vie des peuples on ne s'est appliqué avec autant de sollicitude à diriger les recherches dans tous les recoins du domaine de l'histoire. Cet état de choses est une manifestation de la tournure d'esprit spéciale à l'époque où nous vivons. Jamais l'humanité n'a eu à s'occuper de la solution de questions plus positives en basant ses investigations sur des données et des faits exacts. Il en est résulté pour toute notre génération un besoin de ne plus se contenter d'à peu près, mais d'aller au fond des questions et de les étudier sous toutes leurs faces. Les sciences en ont profité, l'histoire peut-être plus que toute autre. Le récit des batailles, des révolutions et des convulsions ne nous suffit plus; nous voulons, pour ainsi dire, voir à l'œuvre nos ancêtres, connaître leur allure, leur apparence personnelle, leurs mœurs. De nombreux volumes ont décrit leurs costumes, leurs armes; nous avons été initiés à leurs délassements paci-

fiques ou guerriers; les chercheurs sont allés plus loin en nous introduisant dans l'intimité des demeures, en nous faisant assister aux mystères de la préparation des menus de nos aïeux. Mais, non content de lire ces détails de la vie privée, on a voulu les reproduire; ici des repas ont été organisés d'après des recettes des XV$^{e}$ et XVI$^{e}$ siècles, là ont surgi ces nombreux cortèges historiques et ces *Festspiele* dont le souvenir est encore présent à la mémoire de tous.

Dans cette tendance générale de faire revivre le passé, comment les chercheurs auraient-ils omis de s'enquérir du blason qui domine toute la vie du moyen-âge? Il est impossible de se faire une image fidèle de cette époque sans se la représenter imprégnée de toute part par les nombreuses manifestations de l'art héraldique et comme enveloppée dans les plis multicolores et gracieux des lambrequins, égayée par les figures grimaçantes et naïves des bêtes héraldiques, qui, pour me servir d'une expression pittoresque d'un chroniqueur neuchâtelois font « peur et pourtant plaisir à voir. »

Sur le bouclier du chevalier figure son armoirie complétée par le cimier fixé au casque; le blason se retrouve sur son pourpoint, il flotte sur sa bannière et sur la housse du cheval; il remplace la signature au pied d'un acte; il indique l'autorité du seigneur, il est le signe de ralliement auprès du chef militaire; le page apprend à le vénérer, la châtelaine égaye ses appartements des écussons des amis de la maison, de ses adorateurs ou de preux guerriers étrangers dont le renom s'étend au loin, comme de nos jours nous suspendons à la muraille les portraits de contemporains illustres ou de nos amis; sur la porte du château l'armoirie indique le propriétaire, les ailes du couvent porteront celles des abbés qui les ont construites; la cathédrale dont elles rehaussent les sombres voûtes en fait un motif architectural; les vitraux leur empruntent leur éclat; dans la chapelle elles désignent le fondateur; à l'hôtel-de-ville les armes des magistrats ou des baillifs rappellent des vertus civiques ou l'oppression étrangère; au pied du chevalier de pierre couché sur son tombeau, l'écu révèle le nom de celui qui, les mains jointes, dort du dernier sommeil.

Emblème tantôt de la patrie, tantôt de la commune et de la corporation, tantôt de la famille ou de l'individu, l'armoirie se retrouve à chaque pas, comme signature des monuments, des meubles, des œuvres d'art auxquels elle sert d'ornement et dont elle aide à fixer la date, de sorte que la connaissance du blason est nécessaire à qui ne veut pas se contenter de coudoyer les reliques du passé en ne leur jetant qu'un coup d'œil intelligent ou distrait.

On a dit il y a longtemps déjà, avec raison, que le blason est un des yeux de l'histoire et de l'archéologie. En effet, nombreux sont les édi-

fices dont les murs portent leur histoire inscrite en lettres héraldiques et souvent sans ces armoiries les propriétaires auxquels ils ont successivement appartenus ne pourraient, faute d'autres documents, plus être identifiés. Quels services encore le blason et spécialement l'étude des sceaux n'ont-ils pas rendus en permettant avec leur aide de démêler la généalogie des familles souvent si compliquée au moyen-âge, et par là l'histoire des mutations de propriétés et des transferts de droits seigneuriaux?

A part ce côté scientifique le blason a aussi, — et on ne peut malheureusement pas en dire autant de toutes les sciences, — un aspect éminemment artistique et décoratif. C'est grâce à ce privilège qu'il a réussi à se maintenir à travers les âges en dépit de tous les dédains et qu'il retrouve de nos jours de nombreuses applications pratiques. Une armoirie n'est pas, comme beaucoup de personnes le croient encore, un hiéroglyphe composé de signes ayant chacun leur signification spéciale et qu'il suffit de savoir lire pour reconnaître à qui l'écusson appartient. Notre art est plus difficile que cela et ce n'est que par une longue étude, après avoir feuilleté de nombreux armoriaux, visité beaucoup de monuments et pris de copieuses notes que l'héraldiste arrive par un patient exercice de mémoire et d'observation à se rendre maître de la matière de façon à pouvoir en tirer un parti avantageux pour l'élucidation de questions historiques.

Le côté artistique du blason n'est pas moins intéressant. Qu'on le considère au point de vue de la gravure des sceaux ou à celui du dessin et de la peinture décorative ou de l'enluminure il a été une des manifestations les plus répandues et les plus persistantes de l'art au moyen-âge. Il n'a nullement pris fin avec cette période historique. Seulement comme les autres arts il a suivi les caprices de la mode, qui n'ont pas toujours été heureux.

Une des sphères d'activité d'une société d'héraldique est de relever le goût sous ce rapport et d'éclairer le public, les architectes et les décorateurs en particulier, en leur mettant sous les yeux de bons modèles qui les engageront à adopter de préférence les formes de l'époque classique et les empêcheront de commettre des fautes héraldiques si communes de nos jours.

Nous estimons faire une œuvre utile en développant le goût du blason tant au point de vue scientifique qu'au point de vue artistique. Ne croyez pas que notre tentative soit une innovation en Suisse, une étude contraire, ou même seulement étrangère, à nos mœurs républicaines. Rien n'est plus faux, car la Suisse a de tous temps et surtout depuis l'émancipation des Waldstætten été un des berceaux de l'art héraldique. Nous pourrions citer de nombreux exemples à l'appui, mais nous nous

bornerons à rappeler que les deux plus anciennes collections d'armoiries sont d'origine suisse. L'une le *Cipearius teutonicorum,* une description latine en vers rimés indiquant environ 80 blasons est écrite vers 1240 par Conrad de Mure, chanoine de Zurich; l'autre, la Wappenrolle de Zurich, un rouleau de parchemin contenant 587 écussons avec casques et cimiers est le plus ancien et le plus intéressant document donnant des armoiries peintes. Il est de 1340 environ. La Suisse possède également le plus ancien bouclier armorié connu, trouvé à Seedorf, et datant de la seconde moitié du XII[e] siècle. Enfin, c'est en Suisse que les bourgeois ont en premier lieu adopté des armoiries et c'est d'ici que cette pratique a pénétré dans les pays voisins. C'est également en Suisse, à Lucerne, qu'a été établi en 1408 le premier rôle d'armoiries bourgeoises. Ce que nos ancêtres qui ont fondé la liberté helvétique créaient et cultivaient avec amour sans penser en cela déroger à leurs aspirations républicaines et à leur esprit égalitaire, peut bien offrir à leurs descendants un légitime champ d'étude, sans que ces recherches soient pour cela taxées de puérilité.

Si le blason était pendant un temps partiellement tombé en discrédit, cela tient en particulier à ce qu'à une époque de décadence, les héraldistes, pour l'adapter aux formes stéréotypées et codifiées des belles manières de la cour de Louis XIV, l'ont soumis à une foule de règles encombrantes et de minuties parfaitement étrangères à la noble liberté de l'art.

Après ce préambule un peu long mais qui dans une première séance de notre Société nous semblait nécessaire pour établir notre droit à l'existence, nous abordons notre sujet qui est de retracer très rapidement en grandes lignes les principales étapes qui ont marqué l'histoire de l'art héraldique.

Nous avons pour cette partie de notre travail largement profité des savantes recherches de M. Gustave-A. Seyler, consignées dans son excellent ouvrage *Geschichte der Heraldik.*

*(A suivre.)* JEAN GRELLET.

---

# Le coffret des sceaux de l'Etat de Neuchâtel.

Les matrices des sceaux des contrats et de la Principauté sont conservées dans un coffret, qui selon toute probabilité, a dû appartenir à l'une des comtesses de la maison de Neuchâtel ou plutôt de Bade Hochberg, peut-être à Marie de Vienne, femme de Rodolphe de Hochberg dont le fils Philippe naquit en 1453. — Ce qui nous autorise à émettre cette conjecture est la définition si exacte que nous trouvons dans le *Dictionnaire raisonné du Mobilier français de l'Époque carlovingienne à la Renaissance,* par M. Viollet-le-Duc, architecte, 2[e] édit. Paris, 1868. — Volume I. Pages 75 et suivantes en ces termes :

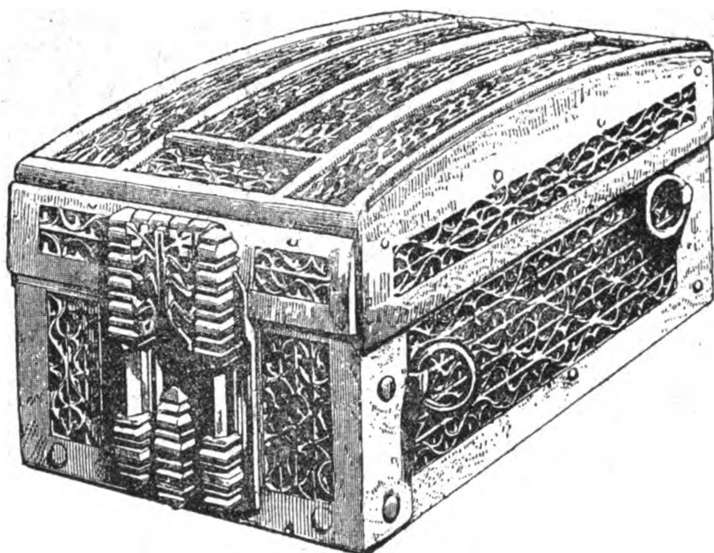
**COFFRET, s. m. (Coffre, escrint). Petit coffre.**

« Pour les dames, cofres ou escrint
» Pour leurs besongnes herbergier. »

« Dès les premiers siècles du moyen-âge, les coffrets étaient fort en usage ; on les fabriquait en matières précieuses, en ivoire, en marqueterie, en cuivre émaillé, en or, en argent; ils étaient repoussés, ciselés, émaillés. Pendant leurs voyages, les dames les transportaient avec elles, et y renfermaient des bijoux de prix. En campagne, dans les expéditions lointaines, les nobles, les chevaliers, outre les bahuts qui contenaient leurs effets, portaient de ces coffrets qui étaient confiés à la garde des écuyers, et qui contenaient l'argent, les bijoux, parfois même des titres. Car il était assez d'usage, jusqu'au XIII[e] siècle, d'emporter avec soi les Archives de famille, les titres précieux : tel était l'esprit de défiance qui dominait alors toutes les classes, que les plus puissants seigneurs n'osaient se séparer des objets dont ils n'eussent pu réparer la perte. Les coffres et coffrets tiennent donc une place importante dans le mobilier du moyen-âge.

« . . . Il était d'usage aussi de porter en voyage des coffrets de fer solidement fermés, dans lesquels on gardait les bijoux. Voici un de ces coffrets, qui date du XV[e] siècle. Il se compose d'une boîte de chêne recouverte de cuir rouge; sur le cuir est appliqué un premier réseau de fer étamé, à jour ; puis une seconde enveloppe de fer non étamé, également à jour, laissant voir à travers ses mailles le cuir et le réseau étamé. Des nerfs de fer renforcent le couvercle, et une petite serrure très solide le maintient fermé. Sur les deux côtés quatre anneaux permettent d'attacher ce coffret, au moyen de courroies ou de chaînes, à l'intérieur d'un bahut trop lourd pour être facilement soustrait, ou de

le porter en croupe, de le réunir au bagage chargé sur des bêtes de somme [1]. L'Italie fournit beaucoup de ces petits meubles.



Il nous a paru nécessaire de citer tout au long l'éminent auteur et chercheur que fût Viollet-le-Duc. Après avoir fait reproduire son dessin en fac-simile, nous avons procédé à un examen détaillé du coffret et à son mesurage; tout, et dans les mesures, et dans les détails de Viollet-le-Duc, correspond au type déposé dans nos Archives d'Etat. — Toutefois un malencontreux barbouilleur a enduit ce petit meuble d'une épaisse couche de vernis rouge; la serrure est gâtée et la clef manque. Malgré cela, nous avons la chance de posséder un des rares meubles intimes de nos anciens souverains. — Ce coffret à bijoux laissé vide, au château de Neuchâtel, par sa propriétaire, trouve encore son emploi sous la République.

Tempora mutantur.... M. T.

(Communiqué en novembre à la séance de la Société d'histoire.)

---

# EX LIBRIS

Ex libris, gestochen vom bekannten Berner Kupferstecher B. A. Dunker, dessen Monogramm (D) unten im Ring angebracht ist.

Durch das aufgeschlagene Corpus Juris, den Büchertitel «Esprit des Lois» une die Waage verräth es sich als Bücherzeichen eines Juristen. *Abraham Schœnweiz,* aus einem alten schon im XVI. Jahrhundert zu «Mohren» zünftigen, nun ausgestorbecen stadtberniscnen Bürgerges-

[1] Nous devons ce petit meuble à M. Alaux, architecte de Bordeaux. Les dimensions de ce coffret sont: longueur, 0m,17; largeur, 0m,13; hauteur, 0m,10.

chlecht, war Procurator 1777, Fürsprech vor dem Grossen Rathe der 200, Landschreiber der Vogtei Erlach 1795.




(Communiqué par M. le pasteur Kasser, à Könitz.)

## IMPRIMÉS OFFICIELS

Notre article en faveur de la reproduction des armoiries ornant les imprimés officiels n'est pas demeuré inutile. Voici un cliché original, du commencement du siècle, écartelé aux armes du *Canton* et de la *Ville* de Fribourg.



Nous recommandons encore cette source de renseignements à nos lecteurs.

LA RÉDACTION.

## RECTIFICATIONS

Induit en erreur par l'Armorial de Mandrot, j'ai cité, dans un travail sur les Armoiries de Lausanne (Arch. hérald. 1892, p. 80) Avenches au nombre des localités ayant comme couleurs *Gueules et argent.* — *Gueules et azur* telles sont les véritables couleurs d'Avenches, conformes d'ailleurs aux émaux donnés par Ryff dans le « Cirkell der Eidtgnoschaft. »

A. K.

Wir müssen unseren Lesern Abbitte thun fur die zahlreichen Druckfehler die in der letzten Nummer in dem Artikel « Ein heraldisch verzierter Taufstein » stehen blieben. In Folge der Arbeitseinstellung der neuenburger Schriftsetzer wurde der Druck der « Archives » verspätet und im letzten Augenblick mit solcher Eile vorgenommen, dass bei der Arbeitsüberhäufung und noch dazu eingetretenem Missverständniss zwischen Redaktion und Verleger es unterlassen wurde Korrekturbögen einzureichen. Den Leser, dem die Sorgfalt des Herrn Verfassers wohl bekannt ist, brauchen wir kaum darauf aufmerksam machen zu müssen, dass Herr Dr. Stückelberg an der entstellten Form seines Artikels durchaus keine Schuld trägt. *Die Redaktion.*

---

## Quelques mots sur le couvent de Bellelay.

*(Suite, voir No 13, page 194).*

---

Pour compléter la communication que nous a faite M. Louis Philippe, nous publions dans ce numéro une planche contenant les armoiries de Bellelay et de quatorze abbés.

N° 1. Armes de l'Abbaye de Bellelay. — Nos 2 à 15. Armoiries d'Abbés de Bellelay, soit : 2. Nicolas Schnell, 1508-1530. — 3. J.-B. Goniat, 1530-1553.—4. Antoine Fottel, 1561-1574.—5. Werner Briselance, 1579-1612. — 6. David Juillerat, 1612-1637. — 7. J.-P. Cuenat, 1637-1666. — 8. J.-G. de Schwaller, 1666-1691. — 9. Norbert Périat, 1691-1692. — 10. Frédéric de Staal, 1692-1706. — 11. J.-G. Voirol, 1706-1719. — 12. J.-B. Sémon, 1719-1743. — 13. Grégoire Joliat, 1743-1771. — 14. Nicolas de Luce, 1771-1784. — 15. Ambroise Monnin, 1784-1797.

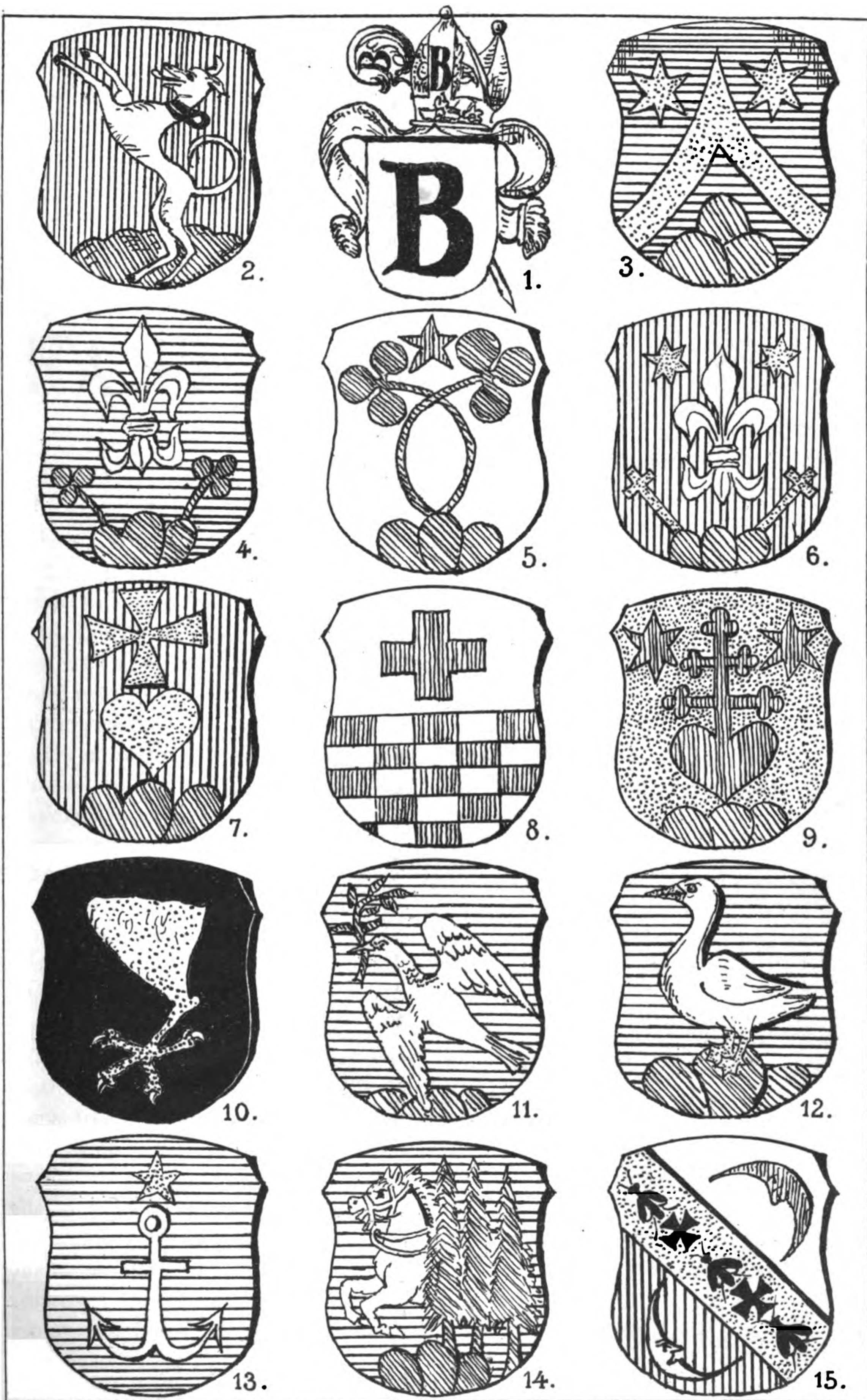
Cette planche est un fac-simile d'un dessin de notre aimable correspondant. — Dans une prochaine notice, nous publierons quelques observations de M. de Niederhäusern et deux ex-libris d'Abbés de Bellelay. M. T.

---

## NOTRE SUPPLÉMENT

---

A ce numéro est joint un supplément de huit pages contenant un article fort intéressant sur les « Fastes de Lille ». Ecrit par notre collaborateur M. Raymond Richebé et illustré d'un superbe dessin à la plume de M. van Driesten, ce travail ne peut manquer d'intéresser tous ceux qui s'occupent de la *Science pure du blason.* M. T.




ARMOIRIES des Abbés de BELLELAY.

# LE CORTÉGE

DES

# FASTES DE LILLE

Le superbe cortège historique qui vient de parcourir les rues de la ville de Lille a obtenu un grand succès d'admiration, en dépit du mauvais temps. De l'aveu de tous ceux qui l'ont vu passer, on n'a jamais rien fait de mieux en ce genre, ni en France, ni même en Belgique, où cependant l'on ne regarde à rien pour donner tout l'éclat imaginable aux solennités de cette espèce.

On ne savait ce qu'il fallait admirer davantage, de la richesse des costumes ou de leur scrupuleuse exactitude. On n'avait rien abandonné à la fantaisie. Tous les détails avaient été soigneusement étudiés par une commission composée de l'archiviste du département, de Monseigneur Dehaisnes, le savant historien de l'art en Flandre et de deux collectionneurs lillois très érudits, MM. Clainpanain et Quarré-Reybourbon.

C'est au peintre héraldique Van Driesten, bien connu à Paris, que l'on avait confié le soin de dessiner les costumes du Moyen-Age, de la Renaissance et de l'époque Louis XIV : on pourra juger par les photographies qui ont paru et par le dessin accompagnant cet article qu'il ne s'est jamais écarté de la vérité. Quant aux costumes militaires de la Révolution, ils avaient été reconstitués par MM. Pigache, de Lille, et Grammont, de Paris, sur les indications très précises fournies par le capitaine Lepage, historiographe du 19e régiment de chasseurs à cheval.

Les chars, en général très réussis, étaient l'œuvre de M. Ghesquier, architecte à Lille. Moins vastes comme proportions que ceux que l'on a vu circuler le 22 septembre sur nos boulevards, ils étaient mieux calculés pour ne pas détourner l'attention des figurants de la cavalcade. Enfin, c'est le directeur du Conservatoire de Lille, M. Ratez, qui s'était chargé de la partie musicale. Les connaisseurs ont dû convenir qu'il s'est parfaitement acquitté de sa tâche.

Dans l'esprit de ses organisateurs, le cortège des Fastes de Lille était destiné à commémorer les principales phases de l'histoire de cette ville, depuis les premiers temps auxquels remonte sa fondation, jusqu'au 8 octobre 1792, jour de la levée du siège mis devant elle par les troupes autrichiennes, envoyées contre la Convention nationale. A l'occasion du centenaire de cette date, très importante à retenir puisqu'elle est, après Valmy, le premier succès remporté contre l'invasion étrangère dont la France était alors victime, les Lillois s'étaient unis sur le terrain du patriotisme, oubliant un instant la politique et les compétitions locales. L'administration municipale avait d'ailleurs eu le bon sens de faire appel à toutes les bonnes volontés, sans aucune distinction d'opinion, exemple qu'il serait désirable de voir se généraliser.

C'est grâce au généreux élan de la population et au concours de presque toute la jeunesse opulente du pays que, dans un espace de temps relativement restreint, la commission est parvenue à réaliser le programme qu'elle s'était proposé et à costumer richement un ensemble de plus de 2400 personnes.

Le cortège dont nous parlons était divisé en sept groupes, correspondant à autant d'époques différentes.

Le premier groupe rappelait les origines légendaires de la ville. On y voyait le roi Clotaire II, accompagné de leudes francs Arkembald, seigneur de Pevele, et Adalbald, seigneur de Marchiennes; le fameux Lydéric du Buc, le fondateur présumé de Lille, fils de Salvaert, prince de Dijon et de la princesse Ermengarde; Phinaert, le meurtrier de Salvaert et d'Ermengarde, qui fut vaincu en combat singulier par Lydéric; le Forestier de Flandre, officier qui paraît avoir été le prédécesseur immédiat des comtes héréditaires; enfin les hommes des abbayes de Saint-Amand et de Saint-Vaast, à qui revient le mérite d'avoir défriché une partie du pays flamand, aujourd'hui si fertile. Deux chars figuraient dans cette section : l'un représentant la fontaine del Saulx, où l'on place le berceau de la cité lilloise; l'autre symbolisant l'agriculture, si en honneur dans la contrée.

La seconde partie du cortège donnait aux spectateurs une idée de l'organisation féodale de la Flandre wallonne au XI[e] siècle. On y voyait d'une part le comte Baudouin V, oncle et tuteur du roi de France Philippe I, précédé du châtelain de Lille, de ses pairs, des avoués et prévôts des villes de la châtellenie, du maire-héréditaire et des échevins-juges que l'on pense avoir été institués antérieurement à la constitution de la commune; de l'autre un char représentant la collégiale de Saint-Pierre, le principal établissement religieux de la cité, dont la fondation remonte à l'année 1065. N'oublions pas de signaler ici un groupe de vingt-sept guerriers sonnant du lituus; c'était un des clous de la cavalcade. A noter aussi les hommes d'armes porteurs du *Gœden dag,* la terrible massue flamande, et les chevaliers du pays, compagnons de Guillaume-le-Conquérant en Angleterre.

Le troisième groupe correspondait au XIII[e] siècle. C'était un des plus nombreux et des plus brillants. On y voyait figurer le corps échevinal, tel qu'il était autrefois constitué à Lille, précédé de hérauts

d'armes et suivi de ménétriers. Puis venait, sur un char superbe, le vainqueur de Bouvines, Philippe-Auguste, ayant à ses pieds le comte Fernand de Portugal; puis encore, suivant l'ordre des temps, les rois de France Louis VIII et Louis IX, suzerains de la Flandre et protecteurs des comtesses Jeanne et Marguerite; ensuite, un autre char portant les principaux trouvères connus à cette époque dans la contrée; enfin, les comtesses elles-mêmes, accompagnées de leurs dames d'honneur et d'un éblouissant cortège de vassaux. C'est ici surtout que le peintre Van Driesten, auteur de tous les costumes de ce groupe, avait pu donner libre carrière à son remarquable talent. Tous les seigneurs de la suite des comtesses, en général représentés par des jeunes gens originaires de la localité dont ils portaient la bannière, étaient en grand costume héraldique à la mode du XIIIe siècle. Leurs armoiries, brodées sur leurs vêtements, étaient reproduites sur les caparaçons de leurs chevaux, ce qui formait un tableau d'une richesse de couleurs et d'un pittoresque inouïs. Pour clore la marche et par une habile opposition apparaissait, monté sur d'invisibles roues, le beffroi de la ville, antique monument aujourd'hui disparu, à l'ombre duquel s'étaient développées les franchises municipales.

La quatrième époque (XVe siècle)[1] était celle de la domination des ducs de Bourgogne en Flandre. La commission organisatrice avait voulu imprimer à cette partie du cortège un caractère tout particulier de magnificence, en rapport avec les données historiques que nous possédons sur le développement des beaux-arts et du luxe pendant cette période de l'histoire flamande. Venaient d'abord les douze corps de métiers de Lille avec douze bannières à leurs blasons respectifs. On avait ensuite reconstitué très fidèlement le cadre traditionnel d'une solennité locale connue sous le nom de fête de l'Épinette. Jusque vers la fin du XVe siècle, un certain nombre de bourgeois de la capitale de la Flandre wallonne et des villes voisines se réunissaient chaque année à Lille pour s'y disputer à grands coups de lances, sous les yeux des «gentes damoiselles» de la localité, un prix consistant en un épervier d'or que le vainqueur portait au cou. Cette joute était l'occasion de grandes réjouissances et d'un festin pantagruélique, dont les frais étaient supportés à tour de rôle par l'un des plus riches bourgeois de la ville. Ce dernier prenait pour présider la fête le titre de roi de l'Épinette et son sceptre était une banche d'épine d'or, rappelant une relique de la Sainte-Couronne vénérée dans le couvent des Dominicains. A l'aide de documents conservés aux archives municipales, la commission avait pu faire revivre ce roi éphémère sous son splendide costume de satin blanc, les dames chargées de décerner le prix, les jouteurs armés de toutes pièces, le héraut aux armes de la ville, le connétable et les écuyers. Le coup-d'œil était tel que l'on se prenait à regretter la suppression d'une aussi brillante institution.

Après le défilé des milices bourgeoises qui suivaient le cortège de l'Épinette, on pouvait admirer le duc Philippe-le-Bon au milieu des chevaliers

[1] Les armures sortaient de chez le spécialiste fort connu, M. Rouget, de Paris.

qui prirent part au premier chapitre de l'ordre insigne de la Toison d'Or, tenu à Saint-Pierre de Lille en 1432, la duchesse Isabelle de Portugal, Charles-le-Téméraire (un des personnages les plus somptueusement vêtus), Isabelle de Bourbon sa femme, les sires de Luxembourg, de Créquy, de Comines, etc. Enfin, sur un char spécial, étaient groupés les députés composant les États de la Flandre wallonne : quatre pour Lille, deux pour Douai, deux pour Orchies, sans compter les quatre seigneurs hauts-justiciers de Phalempin, Cysoing, Comines et Wavrin.

Avec le cinquième groupe (XVIe siècle), nous arrivons à une époque pour laquelle les documents iconographiques ne manquent pas. Aussi les avait-on largement mis à profit pour représenter les souverains des maisons d'Autriche et d'Espagne, ayant régné sur la Flandre et ayant fait leur entrée solennelle à Lille: Charles-Quint, Marguerite d'Autriche, Philippe II, et les archiducs Albert et Isabelle.

C'est monté sur un superbe cheval de race et précédé de ses célèbres bandes wallonnes que s'avançait l'empereur et roi, rival de François I. Il portait un pourpoint de velours vert à crevés de satin blanc et une cape en velours rubis doublée de fourrures de grande valeur. Devant lui, son grand-écuyer, tout vêtu de drap d'or, tenait haute l'épée de justice. A sa suite venait un nombreux cortège de seigneurs, d'officiers et de membres du conseil privé[1], tous admirablement équipés.

Marguerite d'Autriche tante de Charles-Quint et régente des Pays-Bas de 1507 à 1530, trônait au haut d'un char rempli de ménestrels. Elle était en satin blanc brodé d'or, avec manteau de cour en velours vert.

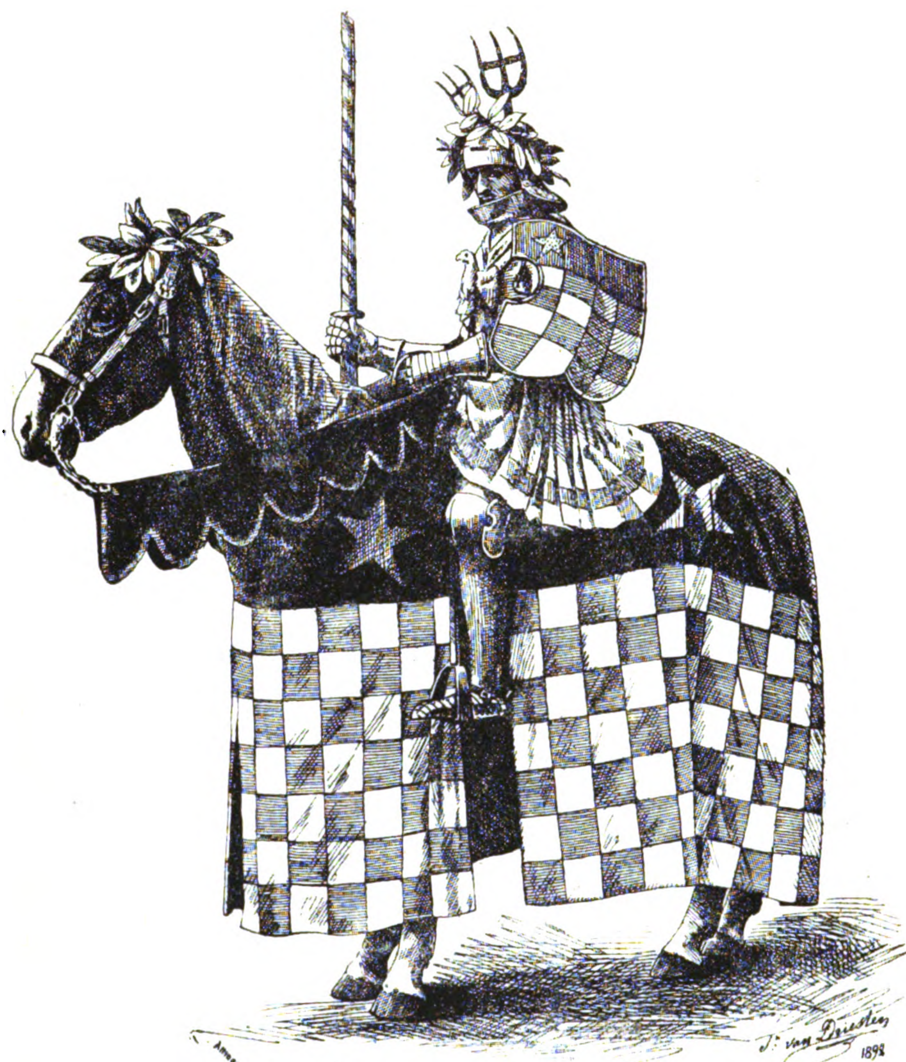
Philippe II se faisait remarquer par la magnificence toute royale de son costume de velours de Gênes bleu et argent, garni de fines broderies et de dentelles.

L'archiduc Albert, en pourpoint de satin jaune avec manteau de velours noir, et l'archiduchesse Isabelle, en robe de velours vert, fermaient cette marche pompeuse.

Notons aussi avant d'arriver au sixième groupe le char de l'héroïne lilloise, Jeanne Maillotte qui, une hallebarde à la main, défendit la ville attaquée par une bande de pillards.

Le XVIIe siècle est l'époque du retour définitif de Lille à la France sous Louis XIV. Aussi cette partie du cortège était-elle consacrée à peindre la puissance et la gloire du grand roi. Après un peloton de mousquetaires porteurs d'anciens étendards prêtés par le colonel du 22e dragons, on voyait s'avancer douze gentilshommes de la maison du Roi, parmi lesquels nous avons remarqué le marquis de Rochefort, en peluche bleu-ciel, avec cravate de dentelle blanche et bijoux de grand prix. A leur suite venaient deux sergents portant les clefs authentiques de la ville, telles qu'elles furent présentées au roi et à la reine en 1667; le carrosse royal contenant la reine; les violons de

[1] A signaler, dans ce groupe, le riche costume du sire d'Ysselstein, porté par un descendant de cette famille, M. Boutry.



Le vainqueur du Tournoi

Lulli ; Condé, Turenne, Louis XIV et ses maréchaux ; Vauban et Louvois, qui firent élever les fortifications de la ville et la porte monumentale dite de Paris ; enfin une très fidèle reproduction de cette même porte, montée sur roues. Le roi était en habit bleu à passementeries d'or, avec le grand cordon du Saint-Esprit, la reine en satin-ivoire et velours bleu-de-roi semé de fleurs-de-lis d'or. Tous deux, détail qu'on avait eu soin de ne pas divulguer à l'avance, étaient constellés de diamants anciens d'une valeur considérable.

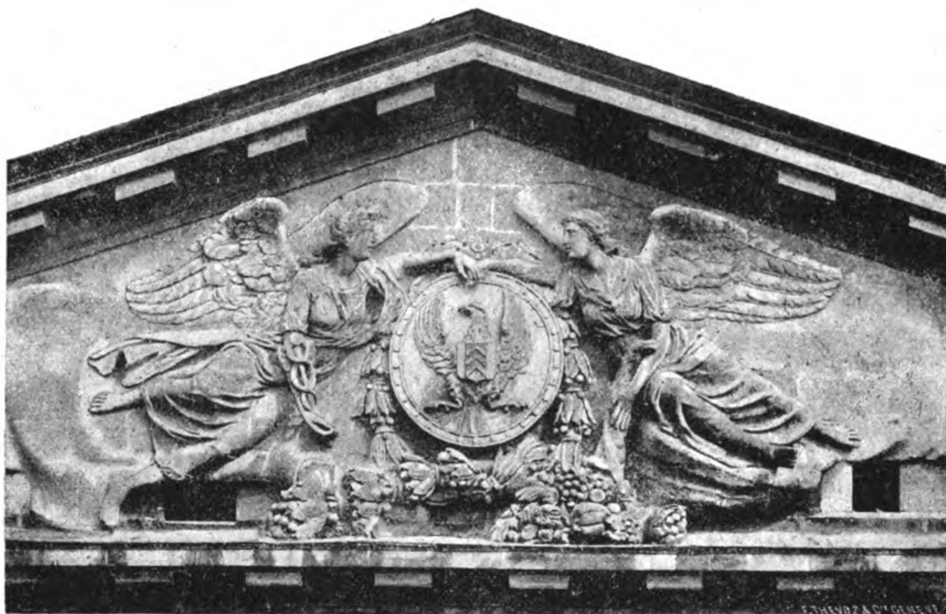
On aurait pu craindre, qu'après tant de splendeurs, les costumes du septième et dernier groupe, symbolisant la résistance de Lille en 1792, ne parussent bien ternes et bien monotones. Il est certain que, pour rester dans la vérité historique, on avait bien été forcé de donner au conseil-général de la commune une tenue assez sombre. Mais les uniformes de l'État-Major de la place et des corps de troupe faisant alors partie de la garnison donnaient à cette fraction, non la moins importante du cortège, un éclat en rapport avec ce que l'on avait vu précédemment. C'est surtout la ravissante tenue des hussards, d'une fraîcheur sans égale, qui soulevait l'admiration des innombrables spectateurs, surtout de ceux venus du dehors, car, pour les Lillois eux-mêmes, rien ne pouvait être au-dessus du corps municipal des Canonniers, antique milice très populaire là-bas. Encore un clou très réussi à signaler : le char représentant l'église Saint-Étienne et les maisons voisines incendiées par les boulets rouges des Autrichiens, et nous en aurons fini avec ce spectacle inoubliable dont notre pâle récit n'a pu donner qu'une faible idée.

PARIS. RAYMOND RICHEBÉ.

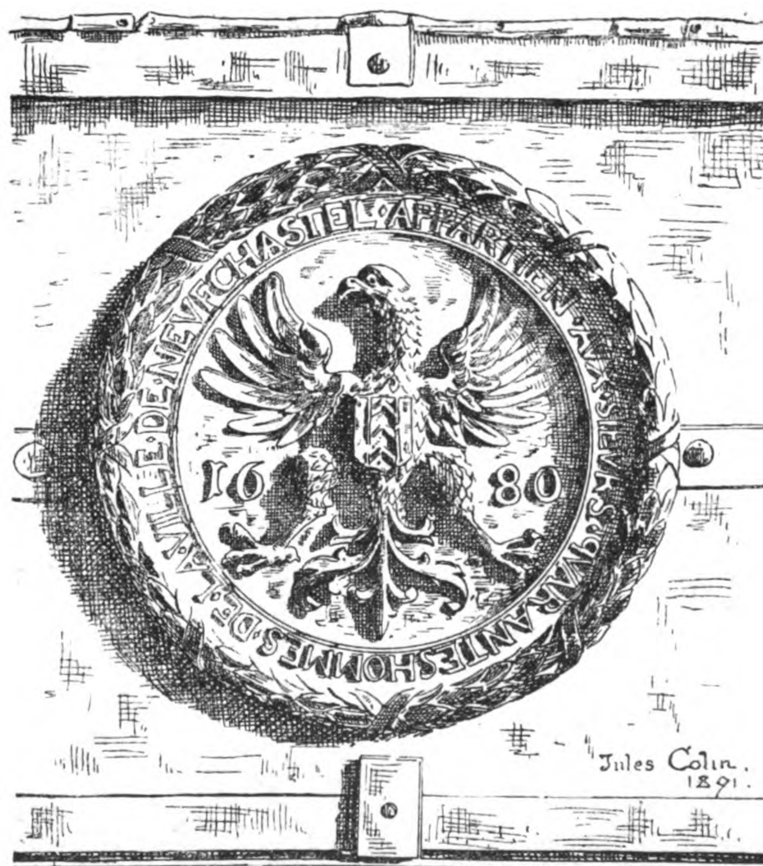


# SCULPTURES HÉRALDIQUES

Le fronton de l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel.



Médaillon du coffre des Quarante hommes.




(Dessins tirés de l'ouvrage : *Les Armoiries et les Couleurs de Neuchâtel*, publié par la Société d'histoire. — Neuchâtel. 1892. — Attinger frères.)

ARCHIVES — AVRIL, MAI & JUIN 1893.

# HÉRALDIQUES



SUISSES

Organe de la Société Suisse d'Héraldique

paraissant à Neuchâtel

16.7.18
Nos 4, 5 & 6.

## CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

Une réunion des membres de la Société habitant Neuchâtel a eu lieu le 10 février. Le président, M. Jean Grellet, présente plusieurs des publications reçues dernièrement par la Société, entre autres le volume de l'année 1892 du *Kleeblatt* de Hanovre, et le *Genealogische Taschenbuch der Adeligen Häuser*, rédigé par le baron de Dachenhausen. Cet ouvrage contient la généalogie, avec notices historiques, d'une quinzaine de familles suisses, principalement de Lucerne. Il est à désirer que d'autres cantons aussi lui fournissent leur contingent. Il est également exhibé une collection d'ex-libris modernes recueillis par M. Maurice Tripet, renfermant de très beaux spécimens dessinés par MM. Bühler, Warnecke, Hildebrand, Dopler, etc., et par M. Grellet quelques ex-libris anciens, parmi lesquels une très belle planche aux armes de la famille Techterman de Fribourg gravée en 1608 par Martin Martini, et une du même graveur, de 1598, de Reinhard Göldlin de Lucerne.

Un membre de la Société soulève quelques objections au sujet de la théorie émise dans la précédente réunion qu'une armoirie ne devrait être écartelée qu'en vertu d'une alliance avec une héritière, et produit quelques exemples qui semblent infirmer cette assertion. Dans la conversation qui s'ensuit il est observé que ces exemples sont empruntés au XVII[e] siècle, alors que les armoiries écartelées sont devenues une affaire de mode, et que si même avant cette époque il y a de nombreuses infractions à la règle, ces exceptions n'infirment pas la théorie pure.

M. S. de Perregaux présente le livre des bourgeois de la ville de Berne en exprimant le vœu qu'il puisse en être fait un pareil pour Neuchâtel.

M. M. du Bois soumet à l'assemblée deux petits ouvrages allemands, la *Wappen Fibel* de A. M. Hildebrand, cet excellent opuscule dont les nombreuses éditions montrent la faveur dont il jouit en Alle-

magne et *Familiengeschichte* de M. de Lutgendorff, petit manuel destiné à servir de guide aux personnes qui voudraient établir une chronique de famille. A ce propos, M. du Bois formule le désir que l'attention soit portée sur l'intérêt que présentent ces chroniques non seulement au point de vue des familles elles-mêmes, mais au point de vue de l'histoire générale et de l'étude des mœurs. Il se demande aussi s'il n'y aurait pas lieu de publier à l'usage des lecteurs peu au courant de la langue allemande un petit livre populaire dans le genre de la Wappen-Fibel. La question vaut la peine d'être examinée.

Il est fait lecture de deux lettres pleines de saveur adressées par notre membre correspondant M. Victor Bouton, de Paris, à Don Carlos, qui touchent à une question intéressante, celle du droit du prétendant espagnol de porter les armes pleines de France comme chef actuel de la maison de Bourbon. M. Bouton le lui conteste en termes très énergiques. Un non moins curieux document, dont il est également donné connaissance est une troisième épître dans laquelle le même auteur prend à partie l'almanach de Gotha sur la partialité sémitique que M. Bouton aurait découverte dans les notices généalogiques de certaines familles contenues dans l'objet de ses attaques. Enfin, M. J. de Dardel nous fait part d'études auxquelles il se livre, à propos d'un article de M. d'Orset, paru il y a quelques années dans la *Revue Britannique*. L'auteur croit avoir découvert la clef d'un langage mystique formé par les termes techniques en usage pendant le moyen-âge dans tous les corps de métiers et dont on retrouverait de nombreuses traces dans Rabelais. Ce langage s'appliquerait également au blason. M. de Dardel cite de curieux exemples et promet de revenir sur cette question lorsqu'il l'aura examinée plus à fond.

---

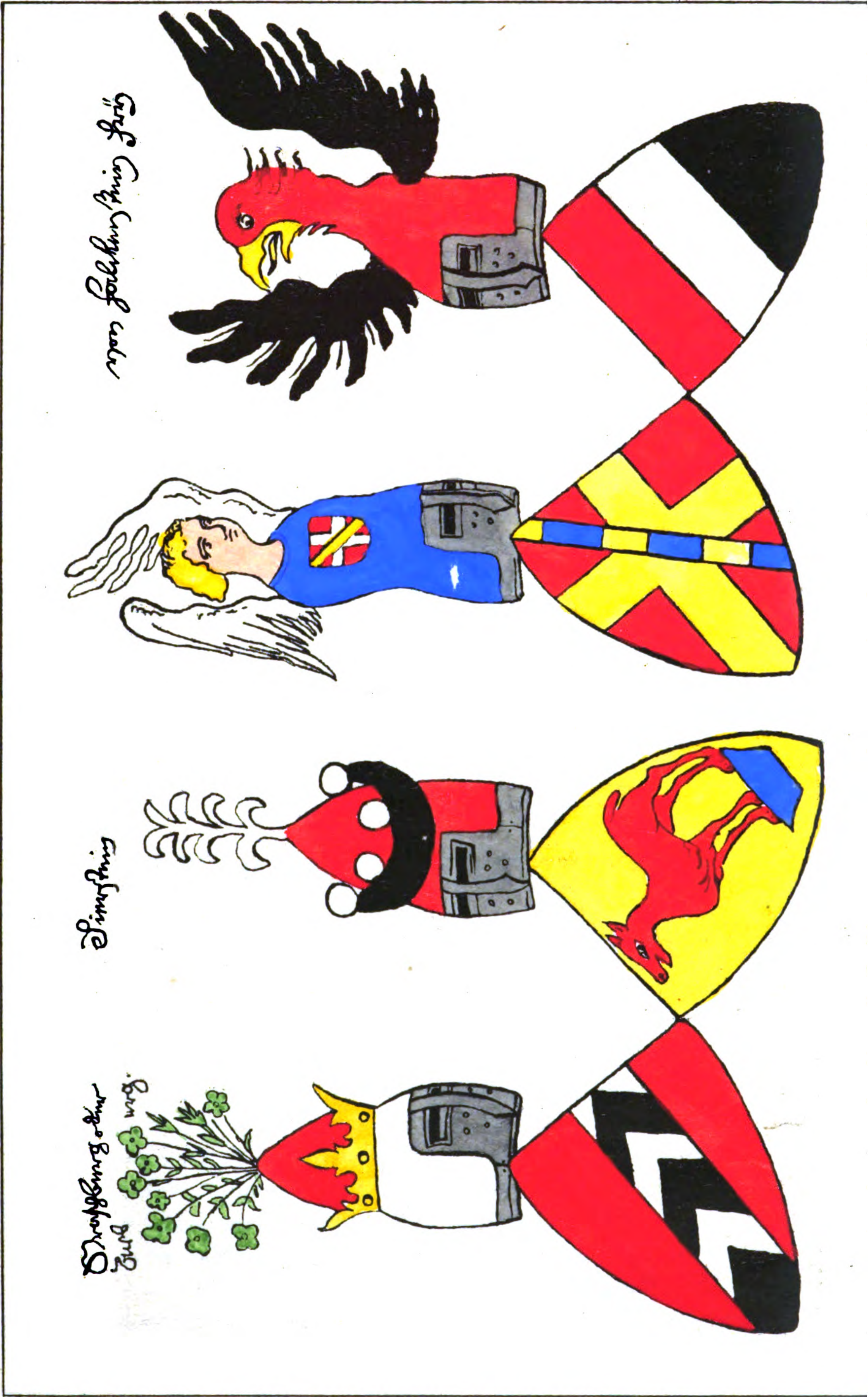
# VARIA

*(Avec une planche).*

---

Dans une publication de la Société des antiquaires de Zurich, de 1884, M. Zeller-Werdmüller a fait mention et a savamment décrit un monument héraldique hors ligne, dont nous voulons dire quelques mots.

Les armoiries qu'il renferme comptent parmi les plus remarquables du moyen-âge; c'étaient des peintures murales datant très probablement de la première dizaine d'années du XIV^me^ siècle, exécutées dans la Tour d'Erstfelden (Uri).



ARMOIRIES de la Galerie d'ERSTFELDEN.

Disparues depuis longtemps, ces armoiries nous ont été conservées en deux copies, faites, d'un côté, par Rennward Cysat, de Lucerne, et par le chroniqueur Aiguidius Tschudi de l'autre. Quoique les copies aient été exécutées seulement au XVII^me^ siècle, le style du XIV^me^ siècle a été fidèlement reproduit. Cysat donne les dessins de 78 armoiries tandis que Tschudi, dans son grand armorial, conservé à la Bibliothèque de l'Abbaye de St-Gall, en a conservé 86, l'on peut donc admettre que la collection Tschudi est en quelque sorte plus authentique que celle de Cysat; de plus, en comparant les couleurs avec celle de la « Wappenrolle de Zurich », il y a plus de similarité.

Nous ne pouvons pas aujourd'hui nous occuper en détail de la composition et de l'origine de ce Rôle ou des raisons qui ont donné lieu à la naissance de ce fort intéressant monument héraldique. Nous aimons à croire que nous pourrons plus tard publier le Rôle au grand complet et en attendant nous donnons aux lecteurs une planche reproduisant en fac-simile les armoiries des Strassberg, Thierstein, de Falkenstein, de la série de Tschudi; la troisième est indéterminée, mais paraît se rapporter à la maison de Savoie.

La planche n'a pas besoin d'être commentée, elle représente des armoiries correctes et sévères des temps des plus reculés de l'art héraldique.

St-Gall, janvier 1893. F. GULL

---

# L'ART HÉRALDIQUE A TRAVERS LES SIÈCLES

*Travail présenté à l'assemblée générale de la Société suisse d'héraldique tenue à Neuchâtel le 12 octobre 1892.*

(Suite, voir Nos 14 et 15, page 97.)

Dans le courant du douzième siècle les chevaliers, soit pour se reconnaître dans la mêlée, soit dans un but purement ornemental se servent d'emblêmes parmi lesquels nous trouvons le lion, l'aigle, le château, la rose, le fuseau et quelques autres. Ce ne sont pas encore des armoiries car ces figures sont pour ainsi dire incolores et flottent dans le vide, étant posées sur le fond même du sceau et non sur un écu ou un autre champ qui leur soit propre. Elles n'ont rien de fixe et la figure du sceau n'est pas nécessairement celle que le chevalier porte sur sa bannière, comme aussi celle-ci peut être différente de l'emblême représenté sur la housse du cheval ou sur le bouclier. Vers 1180 l'usage s'établit de

considérer l'écu comme la base, le fond par excellence de la figure héraldique ; la véritable armoirie est ainsi créée, c'est là le point de départ du blason proprement dit et si les figures continuent encore à être placées sur le champ du sceau lui-même, de rond ou éliptique qu'il était, il prend soit les contours du bouclier normand rappelant un cœur, soit la forme triangulaire de manière à représenter exactement le genre de bouclier qui prédominait.

Revenant bientôt au sceau circulaire, on introduisit dans son champ un écusson portant la pièce héraldique. Jusqu'ici le nombre des figures est limité aux quelques exemples que nous avons cités, mais on ne tarde pas à constater des nouveautés, entre autres des fourrures, comme meubles de l'écu. De temps immémoriaux les boucliers de bois étaient souvent recouverts de cuir ou de fourrures de différents animaux blancs, gris-bleus, bruns clairs ou foncés. Ces dépouilles de fauves, taillées et disposées de façon à former une ornementation polichrome du bouclier, étaient ainsi employées antérieurement à l'usage des armoiries et, après leur adoption, elles furent maintenues comme meubles héraldiques. Nous avons ainsi l'origine du vair, du vairé, de l'hermine, de la bande nébulée, comme dans l'armoirie de nos comtes de Fribourg, etc.

Les figures de l'armoirie étaient généralement peintes sur un parchemin engobé qui recouvrait le bouclier ou exécutées en relief au moyen d'une superposition de plusieurs morceaux de cuir découpé.

Jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle les chevaliers se coiffaient de casques cylindro-coniques qui n'admettaient pas de cimier. Avec le XIII<sup>e</sup> siècle le casque change. Il prend l'apparence d'un pot renversé; le sommet est donc plat. Cette forme disgracieuse appelle une ornementation et nous voyons alors apparaître le cimier qui généralement reproduit la pièce principale de l'armoirie, soit placée sur le sommet, soit de préférence fixée en paires aux côtés du casque. Lorsque la figure ne se prête pas à être utilisée comme cimier, par exemple s'il s'agit d'une bande, d'une fasce, d'un chevron, etc., on se sert d'un fond en forme d'éventail sur lequel l'armoirie est reproduite, mais on adopte aussi en guise de cimier des pièces n'ayant aucun rapport avec l'armoirie, comme des ailes et des plumes de toutes espèces montées de cent manières différentes.

L'art héraldique primitif ne connaissait que six émaux or, argent, gueules, azur, sable et sinople et toute armoirie se composait de deux de ces émaux seulement, un métal et une couleur. Cette règle de ne pas placer couleur sur couleur ou métal sur métal qui, au moyen-âge est absolue et n'a connu qu'une seule exception, les armes de Jérusalem, est tout simplement une question d'optique. Deux émaux de même catégorie placés l'un sur l'autre se neutralisent et ne se distinguent plus à une certaine distance ce qui aurait été absolument contraire au but même

des armoiries qui était de permettre de reconnaître le porteur de loin. On ne pouvait arriver à trancher suffisamment les couleurs qu'en adoptant la fameuse règle qui n'a pas d'autre source que cette nécessité toute pratique.

Bientôt, vers 1220 surgissent, à côté des meubles, les divisions de l'écu et les pièces honorables. Elles ont pris naissance en Suisse où déjà en 1194, le comte Hartmann de Dillingen portait sur son sceau une *bande* accompagnée de 4 lions. Son exemple ne fut suivi que 25 ans plus tard. Cette innovation devint alors si populaire que souvent elle détrôna et remplaça les anciennes figures héraldiques, comme ce fut le cas des comtes de Neuchâtel, dont le château fit peu à peu place aux pals chevronnés. Ce n'était pas là une simple affaire de mode, mais on reconnut bien vite les superbes effets qui pouvaient être obtenus par cette nouveauté. Elle avait en outre le grand avantage de rompre les barrières imposées par l'usage de ne porter qu'une figure unique et d'employer deux couleurs seulement.

Une armoirie de ce genre ne pouvait être variée que de seize manières différentes, ce qui avec la diffusion rapide des armoiries provoquait de fréquentes répétitions fort gênantes. Avec l'introduction de la division de l'écu et de la pièce honorable qui pouvaient être chargées ou accompagnées d'un ou plusieurs meubles, il devenait possible de composer une armoirie répondant aux exigences de l'esthétique de 3 et même de 4 émaux et de la varier à l'infini. Ainsi une armoirie composée d'une fasce accompagnée en chef d'une étoile peut être peinte de 48 manières différentes, une armoirie portant un seul meuble de plus et se composant par exemple d'une fasce accompagnée en chef d'une étoile et en pointe d'un croissant supportera 248 variations; intervertissez les positions du croissant et des étoiles et vous aurez près de 500 armoiries différentes obtenues avec trois figures. C'était pratiquement ouvrir des horizons illimités à l'art héraldique et rien n'entravera plus son développement un moment compromis par un manque de liberté ou de moyens de s'exprimer.

Ce nouvel essor provoque une recrudescence d'armoiries parlantes qui sont aussi anciennes que l'art héraldique lui-même. Maintenant que l'on pouvait se mouvoir beaucoup plus à l'aise dans le choix des meubles et la composition des armoiries, la recherche des allusions au nom introduisit dans le blason un grand nombre de nouvelles figures, car le jeu de mot le plus banal ou le rapprochement d'idées le plus superficiel suffisait à faire la joie de nos ancêtres. C'est à cette mode que nous devons l'apparition des châteaux d'abord, puis des monts, généralement à trois copeaux qui étaient volontiers adoptés par les familles nombreuses dont le nom contenait le mot chastel ou finissait en *berg*, *burg* ou *stein*. Ces monts ou

terrasses étaient très utiles soit comme supports des meubles de l'armoirie, soit pour garnir la pointe de l'écu. Les monts, (quoi d'étonnant dans un pays montagneux ?) n'étaient nulle part aussi répandus qu'en Suisse. Le premier mont figurant sur un sceau date de l'an 1220.

Vers cette époque on éprouvait parfois à la suite d'un mariage avec une héritière le besoin de réunir deux armoiries. Dans les premiers essais le mari se contentait d'introduire le meuble de l'armoirie de sa femme dans son propre écusson, mais comme cela ne pouvait pas toujours se faire sans enfreindre la règle de ne pas placer métal sur métal ou couleur sur couleur on eut recours aux divisions de l'écu, le parti ou le coupé, en choisissant dans chaque cas celle des deux méthodes qui s'adaptait le mieux aux figures. Les animaux et les meubles qui s'y prêtaient, comme par exemple la fleur de lys étaient généralement partagés, suivant que l'on adoptait le parti ou le coupé, soit en long comme dans l'aigle de Genève, soit en travers ce qui donnait la figure des figures *naissantes*. On ne songea à écarteler les armoiries que beaucoup plus tard, soit dans la première moitié du XIV[e] siècle. La Wappenrolle de Zurich ne connaît encore qu'une seule armoirie écartelée, composée de deux écussons, celle du royaume d'Espagne. Elle est en effet la plus ancienne que l'on connaisse et remonte comme exemple isolé à l'an 1280 environ. On trouve à la vérité dans la Wappenrolle de Zurich trois autres armoiries écartelées, celles de Montalt, Vatz et Kurberg, mais ici il s'agit d'une simple division de l'écu formant une armoirie homogène et non d'une écartelure ayant pour but de juxtaposer, en les conservant intactes, deux armoiries différentes. En Allemagne le roi Jean de Bohême écartela les armoiries de Bohême et de Luxembourg en 1323, les rois d'Angleterre écartelèrent leurs léopards avec les fleurs de lys de France en 1337. — Ce sont là les trois plus anciens exemples.

Pendant toute la première moitié du XIII[e] siècle la notion d'une armoirie comprenant l'écusson et le casque avec son cimier comme un tout, est encore inconnue et il n'existe pas de relation directe entre les deux. Le cimier change souvent, suivant le caprice du moment, et il est tellement considéré comme emblême indépendant que les sceaux donnent généralement soit l'écusson soit le cimier, mais rarement les deux réunis, sauf dans les sceaux équestres où le chevalier armé de toutes pièces portera le bouclier au bras et le casque avec son cimier en tête.

C'est en Suisse qu'il faut chercher le premier exemple d'une juxtaposition de ces deux emblêmes. Nous voulons parler du sceau du comte Hartmann de Kybourg de l'an 1243. Dès lors la coutume devient plus fréquente, mais elle ne se généralisa qu'au XIV[e] siècle. Dans les commencements la disposition de casque et écusson est encore fort maladroite, mais on adopte déjà de préférence la position inclinée de l'écusson et place

le casque sur le coin supérieur, arrangement qui prévaudra pendant les deux siècles suivants.

Bien que nous ne voyions sur les sceaux des volets qu'à partir de 1283, ils étaient en usage dès l'apparition des cimiers. C'est une pièce d'étoffe servant d'ornement, fixée derrière le casque soit courte en forme de manteau presque collant, soit allongée ou flottante au gré du vent; raides dans l'origine, les plis au fur et à mesure du développement de l'art deviennent gracieux et le volet, découpé et taillé de cent façons différentes, prend de plus grandes dimensions et devient le lambrequin.

Avec le XIVe siècle la mode du casque change, ce qui n'est pas sans apporter une certaine perturbation dans les cimiers. Le vieux casque à fond plat est remplacé par le heaume le « Kûbelhelm », qui figure dans les armes de notre société. Sa forme ovoïde ne permettait plus l'adaptation immédiate de certains cimiers, surtout de ceux se dressant tout droit en paires de chaque côté du casque comme les cornes, les cors de chasse, les vols très aimés jusqu'alors. — On dut donc les consolider au moyen de pièces auxiliaires qui en modifiaient l'apparence. Pour éviter cet inconvénient beaucoup de personnes changèrent de cimier et en adoptèrent un qui put se mettre pour ainsi dire à cheval sur le dôme du casque ou plutôt dans lequel le sommet du casque venait s'emboîter. Les bustes d'êtres humains ou d'animaux furent choisis de préférence comme se prêtant bien à cette combinaison et ils furent souvent consolidés au moyen de la couronne héraldique qui est contemporaine de ce genre de casques. Avant le XIVe siècle elle n'existe que comme couronne royale et quelquefois comme meuble d'armoirie ou comme véritable cimier.

Le grand heaume dont nous venons de parler avait l'inconvénient d'être trop lourd de sorte qu'il fut bientôt abandonné comme arme de combat pour être remplacé par le bassinet; il ne servit plus dès lors que dans les tournois et comme arme de parade; il devint le premier casque exclusivement héraldique. C'est pourquoi — disons le en passant — nous l'avons adopté comme un des emblêmes de notre société héraldique. — Un même phénomène se produit presqu'en même temps avec le bouclier triangulaire qui avait été seul employé pendant tout le XIIIe siècle. Dans la première moitié du XIVe il est remplacé dans la vie militaire par la targe, bouclier presque carré aux coins arrondis et fortement entaillé à l'angle dextre supérieur. Au cours du même siècle quelques tentatives furent faites de s'en servir comme champ d'armoirie; les targes apparaissent ça et là sur les sceaux, mais elles ne s'y acclimatent pas; l'écu triangulaire, tombé en désuétude dans la pratique, subsiste presque seul en sphragistique et comme avec le casque, nous avons ainsi simultanément en fait d'écu, l'arme de combat et l'arme héraldique.

Vers le milieu du XVe siècle deux nouvelles catégories de casques sont en usage. Le casque fermé ou heaume à tête de crapaud (*Stechhelm*) et le casque grillé (*Spangenhelm*) devinrent casques de tournoi. L'art héraldique s'en empara : ils y prirent une grande importance et supplantant l'ancien heaume ovoïde, ils sont restés depuis les casques héraldiques par excellence.

* * *

Nous arrivons ainsi à l'époque de la renaissance qui mit fin à l'ancien ordre de choses. L'invention de la poudre avait peu à peu modifié la tactique militaire et remplacé le combat à la lance et à l'épée par le tir à distance. Le bouclier devenu inutile disparaît de l'équipement et avec lui l'armoirie cesse d'être un insigne porté par le soldat, un objet réel et tangible, pour passer en quelque sorte dans le domaine de l'idéal. Mais loin de tomber en désuétude, jamais les armoiries ne trouvent de si multiples applications qu'à l'époque de la renaissance. Cela tient à deux causes; l'usage des armoiries s'était généralisé en pénétrant un peu dans toutes les classes de la bourgeoisie et même, surtout en Suisse, parmi les cultivateurs des campagnes; puis le culte des arts était devenu intense. La peinture sur verre, ce champ fécond de l'art héraldique, était à son apogée; le blason offrait aux artistes une heureuse occasion d'exercer leur esprit créateur et leur talent décoratif. Les Holbein commencent à faire des portraits de familles qui sont ornés d'armoiries; l'amour des livres met à la mode l'usage des ex-libris et des peintres de la trempe d'Albert Durrer ne dédaignent pas de composer des planches héraldiques. Les « Albums amicorum » armoriés, qui bientôt deviendront très répandus, tirent également leur origine de cette époque.

Si la renaissance a eu une grande influence sur la diffusion des armoiries, elle en a également marqué de son empreinte l'exécution artistique qui prend une nouvelle direction. Les armoiries, comme nous l'avons dit, ont quitté la sphère militaire pour entrer dans la vie civile. On n'aura donc plus comme modèle de l'écu un véritable bouclier; aussi commence-t-on à donner aux écussons sur les sceaux et les peintures, des formes moins sévères, plus ornées, plus tourmentées, dont beaucoup plaisent infiniment à l'œil, mais représentant des boucliers qui n'ont jamais existé; on oublie presque que l'écu était un objet réel et ne songe qu'à donner aux meubles de l'armoirie un champ de tournure élégante.

Un autre phénomène indique que l'on ne copiait plus les armoiries d'après nature et qu'elles deviennent essentiellement décoratives. On ne les dessine que pour être vues d'un seul côté. Ainsi lorsqu'un casque est représenté de trois quarts ou de profil, le cimier ne suit pas cette direction, mais reste volontiers de face s'il fait meilleur effet dans cette posi-

tion, comme aussi tel autre cimier sera figuré de profil sur un casque placé de front.

On perd aussi un peu de vue la signification de certaines figures et les remplace par de nouvelles créations. Ainsi les cornes de buffle modernes qui ont quelque analogie avec des trompes d'éléphant sont un amalgame de deux antiques figures héraldiques, la corne de bison et le cor de chasse. Dans la formation des nouveaux écussons la tendance est de leur donner un bec aux coins supérieurs et d'élargir la base ce qui s'impose d'autant plus que les armoiries écartelées commencent à se multiplier. Le champ devenu plus grand modifiera la forme des meubles, en particulier des animaux, car un lion ou un aigle dessiné pour un bouclier triangulaire ne saurait être placé dans un écusson presque carré sans pécher contre une des règles fondamentales de l'esthétique du blason. Les pièces de l'armoirie doivent en effet être réparties symétriquement de manière à ne pas laisser dans le champ des places vides, désagréables à l'œil. A l'appui de ce qui vient d'être dit, un petit aperçu sur la manière de dessiner les lions dans les différentes époques ne sera pas sans intérêt.

De 1150 à 1250 environ, donc sous les empereurs de la maison de Hohenstaufen, le lion est figuré de manière à ce qu'une ligne perpendiculaire tirée au centre de l'écu traverse la tête, le corps et la patte gauche de derrière du lion; la patte gauche de devant est horizontale, la droite se trouve au milieu entre celle-ci et la tête et la patte droite de derrière est parallèle à celle de devant du même côté. La queue remonte le long du dos et se recourbe du côté de l'animal. La bouche est fermée. — Sous les Habsbourg (1273-1350) la position est à peu près la même, mais le lion tire la langue et la patte droite de derrière s'abaisse de manière à être parallèle à la patte gauche de devant. Dans la seconde moitié du XIVe siècle la tête n'est plus sur la ligne de l'axe mais se rejette un peu en arrière. De 1400 à 1450 la patte gauche de l'arrière train se recule d'un pas et forme une ligne avec la patte droite de devant formant avec l'axe un angle de 45 degrés; les griffes prennent la forme de doigts, la bouche s'ouvre d'avantage; le corps devient moins massif.

De 1450 à 1500 la position respective des différentes parties se modifie à tel point que l'axe n'est plus perpendiculaire; la ligne part de l'angle dextre supérieur de l'écu pour aboutir à l'angle senestre inférieur, ne traverse plus la tête qui est rejetée bien en arrière, mais passe par la patte droite de devant, le corps et la patte gauche de derrière. A angle droit avec cet axe se trouve en haut d'un côté la patte gauche, de l'autre la tête, en bas la patte droite et à l'opposé la naissance de la queue autour de laquelle s'entortillent des panaches comme des langues de flammes; la poitrine se bombe, les doigts noueux, très écartés sont

comme crispés; des machoires ouvertes démesurément sort une langue recoquillée en trompette. Ainsi formé le lion remplira bien toutes les parties de l'écusson élargi. Nous pourrions suivre un développement analogue dans d'autres figures, l'aigle par exemple.

Une des plus belles acquisitions de la fin du XV<sup>e</sup> siècle est la division de l'écu avec meubles « de l'un à l'autre. » Pour les non initiés nous expliquerons qu'il s'agit d'armoiries coupées, parties taillées, tranchées ou écartelées de deux couleurs avec meubles à émaux renversés. Il est étonnant qu'on n'ait pas trouvé plus tôt ce moyen facile d'obtenir des effets d'une splendeur inconnue jusqu'ici. Il fut employé avec prédilection dans les armoiries créées au XVI<sup>e</sup> siècle.

Un autre apport de la renaissance est le développement luxueux donné aux lambrequins qui deviennent d'une richesse de replis, de circonvolutions telle que l'œil a de la peine à les suivre. De là au fouillis il n'y a qu'un pas qui sera bientôt franchi. Toute l'ornementation extérieure de l'armoirie prend une grande importance. Dès le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle les armoiries écartelées avaient reçu deux casques sur les écussons; cent ans plus tard, nous en voyons fréquemment trois ou quatre et cette multiplication devient affaire de mode. Des supports viennent compléter le tableau et les princes souverains, ducs et électeurs, commencent à faire usage de bonnets de pourpre doublés d'hermine ou cerclés d'or, premier pas qui conduira aux couronnes de noblesse.

La magnifique impulsion donnée par la renaissance domine tout le XVI<sup>e</sup> siècle, mais le XVII<sup>e</sup> ne fait qu'exagérer l'importance donnée aux attributs accessoires. Les casques grillés qui étaient l'apanage des familles ayant droit de figurer dans les tournois tombent dans le domaine commun, en Suisse — malgré les ordonnances de Messieurs de Berne; — les supports, de facultatifs et changeants qu'ils étaient, deviennent à la fin du siècle partie intégrante de l'armoirie, mais sont réservés à la haute noblesse qui ne se contente plus d'écarteler ses armoiries, mais les compose de champs nombreux et adopte, en Allemagne du moins, toute une rangée de casques avec leurs cimiers. Les couronnes princières se ferment; les comtes et les barons placent la couronne fleuronnée, jusque-là purement héraldique et ornementale, comme signe de noblesse sur leurs écus. Ceux-ci tendent en Allemagne à prendre une forme échancrée des deux côtés, renflée au sommet par une double arcature, arrondie aux angles inférieurs et se terminant par une pointe.

En France l'écusson de prédilection est à peu près carré avec la base en forme d'accolade. Dans ce pays l'art héraldique se stérilise peu à peu sous le corset de force de règles d'une minutie puérile. Ainsi les héraldistes français établissent un code fixant l'aspect et la position des

casques d'une manière différente pour chaque rang de la noblesse, comme ils venaient de leur assigner des couronnes spéciales à l'instar de ce qui se pratiquait depuis quelque temps en Angleterre. Cette mode pénétra en Allemagne au siècle suivant. Frédéric I de Prusse fut le premier à adopter dans son pays une autre invention, toute française, celle-là, celle du manteau de pourpre doublé d'hermine formant dais autour de l'armoirie. Des drapeaux, des épées, des ordres accompagnent volontiers les armoiries de cette époque.

Le XVII[e] siècle n'a apporté à l'art héraldique qu'une seule innovation heureuse, celle de désigner les couleurs au moyen de points et de lignes. Plusieurs systèmes furent essayés puis abandonnés, le premier par Franquart dans un ouvrage publié en 1623 à Bruxelles. Celui qui prévalut trouva pour la première fois son application à Rome par le Jésuite Petra Sancta en 1638. Par ce moyen nous pouvons en un clin-d'œil décrire ou interpréter avec les émaux qui lui appartiennent une armoirie non coloriée.

L'ornementation lourde et encombrante persiste au XVIII[e] siècle qui applique aussi à l'art héraldique les formes fantaisistes du style rococo. Les casques ne ressemblent que de loin à leurs prototypes; les écussons tourmentés et recoquillés de la manière la plus baroque sont entourés de cartouches prétentieux ou d'accessoires les plus étranges. Les figures mal réparties dans le champ de l'écusson sont d'un dessin rebarbatif qui n'a rien de commun avec la tradition. Les armoiries créées à cette époque se distinguent par la surcharge et sont souvent contraires à toutes les règles de l'esthétique et même du blason. C'est la décadence en plein. Cette époque a cependant fourni des planches armoriées, entêtes de livres, ex-libris, etc., très recherchés, non au point de vue héraldique proprement dit, mais à cause de l'originalité de la composition et de la finesse de l'exécution, due fréquemment au burin des meilleurs graveurs.

Au commencement du XIX[e] siècle une tentative a été faite en France de réformer l'art héraldique. Napoléon qui avait créé de nouvelles charges et une nouvelle noblesse inventa à leur usage un nouveau blason. Mais un art ne se laisse pas ainsi improviser de toutes pièces et lorsqu'il est réglementé avec la précision mathématique et l'uniformité d'un régiment d'infanterie il porte en lui-même les germes de sa destruction; aucun art ne peut vivre sans liberté. Les casques et les couronnes sont remplacés par des toques empanachées d'un nombre déterminé de plumes; les princes grands dignitaires somment leur armoirie d'un chef d'azur semé d'abeilles d'or, les ducs d'un chef de gueules semé d'étoiles d'argent. Le signe distinctif des comtes est un franc quartier d'azur, celui des barons un franc quartier de gueules sur lequel ils placent un meuble indiquant leur charge; ainsi les sénateurs un serpent

se mirant dans un miroir, les militaires une épée, les ministres une tête de lion d'or, les ambassadeurs une même tête d'argent, les officiers de la maison de l'empereur un portique d'or, les maires un mur crénelé, les membres d'un collège électoral un rameau de chêne, les savants une palme d'argent, etc., etc. Le nombre même des lambrequins est stipulé, les princes et les ducs en ont six, les comtes quatre, les barons deux. Les villes sont divisées en trois classes dont chacune reçoit un signe distinctif. Il n'est pas étonnant qu'un pareil système ait disparu avec son inventeur.

Après la chute de Napoléon les préoccupations politiques prédominent partout, nulle part plus qu'en Suisse, où le pays cherche pendant quarante ans sa voie. Cette agitation n'est guère favorable aux recherches historiques, mais dès 1850 environ nous voyons paraître toute une série d'ouvrages héraldiques plus ou moins complets, plus ou moins bien faits, mais qui tous rendent de grands services aux chercheurs et témoignent d'un renouveau de vie dans l'étude du blason. Le Dr Stanz à Berne, M. Quiquerez dans le Jura Bernois rassemblent des matériaux héraldiques considérables; M. E. Schulthess de Zurich par ses travaux sur les sceaux des 13 cantons primitifs pose la première pierre de la série des monographies des sceaux d'Etat et de villes, publiées par la Société des antiquaires de Zurich; M. F. de Wyss fait connaître en 1848 la Wappenrolle de Zurich qui 12 ans après est rendue accessible à tous par une reproduction très réussie en fac-simile; M. Tobler donne ses deux beaux armoriaux de Zurich: M. de Mandrot publie l'armorial de Vaud, puis en collaboration ceux de Genève, Neuchâtel, Fribourg et du Valais. M. Sprecher de Berneck se livre à un même travail pour les armoiries des familles de Coire, M. Meyer-Krauss pour celles de Bâle; d'autres armoriaux paraissent encore dans la Suisse allemande concernant les villes de Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Zurich, Zug, Rapperswyl, Baden, Zofingue, etc.

Il sort également de plumes compétentes une foule de monographies à propos de documents ou de monuments héraldiques anciens. Ainsi la voie est frayée, beaucoup a été fait, mais il reste encore un vaste champ à explorer. C'est à cette mission que se voue la Société suisse d'héraldique; puisse-t-elle, par des travaux solides et des publications intéressantes, prouver qu'elle fait une œuvre sérieuse et utile.

Jean Grellet.

# Ueber Gerichtssiegel Ænderungen.

Hoch oben auf dem Heinzenberg, « dem schönsten Berge der Welt », liegt das Dorf Tschappina (Cepina, Stipinen, Schipinen, Tschupina, Tzschapina). Wie in Safien, am Schamserberge, im Rheinwald, so finden wir auch hier sehr früh eine deutsche, freie Bauerngemeinde.



Schon 1477 rühmen sich die Tschappiner, sie seien vor etwa 100 Jahren « als fry lüt » an die Freiherrn von Räzüns gekommen. Damit war gesagt, dass sie persönlich frei waren, Gemeinde-Autonomie und eigene Gerichtsbarkeit besassen, welch' letztere in der Weise geregelt war, das die Tschappiner zur Wahl des Ammanns einen Dreiervorschlag machen konnten, an welchen sich der Oberherr zu halten hatte, dass ferner bei der Ausübung der hohen Gerichtsbarkeit Dorfgenossen als Richter zugezogen werden mussten. [1])

Die Oberhoheit über den Heinzenberg, Tschappina und Thusis gieng 1459 von den Freiherrn von Räzüns auf die Grafen von Werdenberg über. Die eigenthümliche Doppelstellung: auf der einen Seite eine freie Bauerngemeinde, die aber andrerseits doch einen Oberherrn hat, ist im Siegel dieser Dorfschaft zum Ausdruck gekommen.

Das älteste noch vorhandene Gerichtssiegel trägt die Umschrift:

S. DES GER—ICHTZ . I . SCHAPI.

Entsprechend dem Schutzpatron der ältesten Capelle von Tschappina, welche « dem guten heilgen sant Theodren [2]) (auch « dem heilgen heren und bischof Sant Jodren) geweiht war, sehen wir im Siegelfelde den hl. Bischof, mit Pedum, Inful und Kelch.

Demselben ist bis zu dessen halber Höhe ein spanischer Schild mit der Werdenberg'schen Kirchenfahne vorgestellt. Auf diese Weise brachte man sowohl Autonomie der Gemeinde, als auch die gräfliche Oberhoheit zur Anschauung. [3])

1) Urkunde v. 1482 im Gemeinde-Archiv Tschappina und Planta, Feudalzeit 374.
2) Nüscheler, Gotteshäuser I. 94.
3) Vier Siegel des Grafen siehe in « Gull, Die Grafen v. Montfort, von Werdenberg-Heiligenberg, von Werdenberg-Sargans p. 65, Nr. 89—92.

1475 verkaufte Graf Georg von Werdenberg-Sargans die genannten drei Herrschaften um fl. 3000 an das Bisthum Chur und es ist nun interessant, wie dieser Uebergang auch eine Aenderung im Wappen herbeiführte.

Gleich die nächste Urkunde von 1478, welche uns als nach dem Zeitpunkt, da dieser Wechsel in der Herrschaft stattgefunden hatte, vorliegt, zeigt eine Umänderung. Ganz gleich geblieben sind die Legende und das Bildniss des hl. Bischofs, geändert wurde das Schildzeichen. An Stelle der Werdenberg'schen Fahne ist der nach rechts springende Steinbock des Bisthums getreten. Merkwürdig ist ferner, dass sämmtliche Dimensionen des neuen Siegels mit denen des alten genau übereinstimmen, sodass es fast aussieht, als hätte man einfach im alten Stempel die Kirchenfahne durch den Steinbock ersetzt.

Diese Abänderung kann uns darüber belehren, dass sie in eine Zeit fiel, da man sich noch der Bedeutung der Siegel bewusst war, sie sollten in diesem Falle auf die Oberherrlichkeit desjenigen hinweisen, der dieses Wappen führte.

Im Bisthum Chur scheint man sich diese Regel beständig vor Augen gehalten zu haben, denn wir finden in einer ganzen Anzahl von Sigeln von Gotteshausbundsgerichten — wo der Bischof seine Besitzungen hatte — den bischöfl. Steinbock. Als solche sind zu nennen : Chur, Bergell, Tiefencastel, Oberhalbstein, Bergün, Obervatz, Unterengadin, Stalla, Münsterthal.

Wenn wir in Abweichung von der Regel im neuesten Siegel der Gemeinde Tschappina das die Legende

SECHRET ⁝• ⁝• DER • GMEIND • TSCHAPINA

trägt, ein Familienwappen, mit der Beischrift

⁝• SEBASTIAN • RVEDI

finden, so haben wir bei diesem Produkt der Neuzeit natürlich nicht an die Bedeutung zu denken, welche das Siegel in der Feudalzeit hatte.

*Chur.* F. JECKLIN, conservator.

---

# CONCESSION D'UN CIMIER EN FIEF

Dans une de nos réunions d'hiver, à l'occasion d'une discussion sur la féodalité, la noblesse, la concession d'armoiries, etc., l'un d'entre nous avait fait allusion à un article paru dans le *Héraut d'Armes* (Paris, vol. I., p. 208) sur la concession d'un cimier en fief et promis à ses collègues de leur donner connaissance de ce travail. Le voici tel qu'il a été écrit par V. de Montifault :

Lettres réversales d'Hannemann (par abréviation Haman), comte de Deux-Ponts, sire de Bitche, pour annoncer et conserver par un titre l'origine du nouveau cimier dont il décore son heaume (1365).

Avant cette époque, les comtes de Deux-Ponts, sires de Bitche, portaient pour cimier un lion de gueules assis entre deux plumails. C'est aussi le cimier que les successeurs de Hannemann ont porté.

Les armes des comtes de Deux-Ponts étaient: d'or au lion de gueules. — Les comtes de Deux-Ponts-Bitche, branche cadette dont faisait partie Hannemann, mettaient sur le tout un lambel d'azur brochant, jusqu'à la fin du XIV[e] siècle; à cette époque, la branche aînée des comtes de Deux-Ponts s'étant éteinte, les comtes de Deux-Ponts-Bitche, devenus les chefs de la maison, supprimèrent le lambel.

Le cimier dont il est question ici est celui des comtes de Sarrebruck. La concession, à titre honorifique, faite par Jean de Sarrebruck à Hannemann de Bitche de son propre cimier, entraîna, comme la concession d'un fief ordinaire, foi et hommage (simple) par Hannemann à Jean et à ses successeurs, mais cette obligation ne s'étendait qu'à Hannemann seul, sa vie durant, de même que la concession honorifique.

La charte est écrite en allemand et inédite en français.

En voici la traduction :

« Nous, Haman, comte de Deux-Ponts et sire de Bitche, à tous ceux qui ces présentes liront ou entendront lire, savoir faisons : que le vol coupé d'argent et de sable que nous portons en cimier nous a été octroyé et concédé en fief pour notre vie durante par notre cher oncle le comte Jean de Sarrebruck. En témoignage de quoi, nous, susdit Haman, comte de Deux-Ponts, sire de Bitche, avons appendu notre scel aux présentes qui ont été données le premier mardi qui suit le jour de Quasimodo de l'an, depuis la naissance de Dieu, mil trois cent soixante et cinq. »

Le dimanche de Quasimodo 1365 étant le 20 avril, cette charte a donc été donnée et scellée le 22 du même mois.

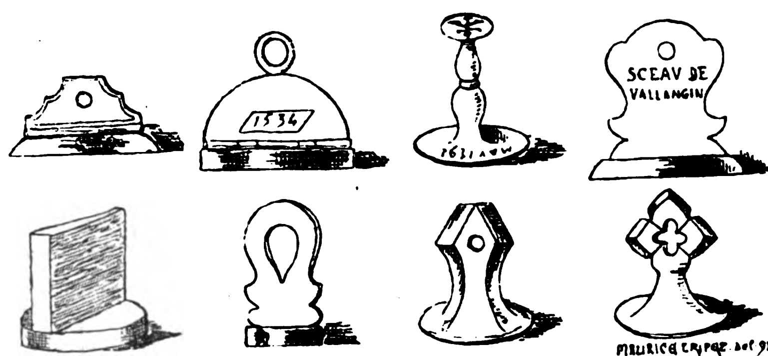
---

# MATRICES DE SCEAUX

Pour compléter la notice sur la cassette des sceaux de l'Etat, nous donnons les dessins de quelques types de matrices de sceaux, dont plusieurs sont conservées dans ce coffret historique.

La première, à gauche, en haut, est une matrice de cuivre rouge, du XVI[e] siècle, conservée dans le *Trésor* de la ville de Neuchâtel; l'empreinte donne les armes bien connues de la ville si souvent repro-

duites dans ce journal; les deux suivantes, en argent, portent les millé-




simes 1534 et 1592; elles appartiennent également à la Commune de Neuchâtel, ainsi que la première (en argent) de la seconde rangée et qui date de 1723; quant aux quatre autres, elles sont en bronze ou en laiton et sont précisément conservées dans le coffret; ce sont de belles pièces, bien ouvrées, profondément gravées; l'empreinte qu'on en obtient est d'un relief vigoureux; ces matrices, à l'image de l'aigle chevronnée, servaient à sceller les contrats; elles furent gravées au XVI[e] siècle.

MAURICE TRIPET.

---

# LIVRÉES AUX COULEURS DE L'ÉTAT

## NEUCHATEL

### DU 29 JUIN 1814

La commission nommée par le Conseil d'Etat pour ce qui concerne le pays et par Messieurs les quatre Ministraux pour ce qui concerne la Ville, a déterminé comme suit l'ordre qui devra être observé pour la réception de Sa Majesté à la frontière, pour son passage dans le pays; une compagnie de grenadiers se trouvera également en parade au bas de la tour.

Les officiers militaires qui, n'ayant pas d'autres fonctions, désireront d'accompagner à cheval la voiture du Roy, pourront se rencontrer aux Verrières ou dans les différents lieux du passage de Sa Majesté, pour se placer dans le cortège, ils marcheront selon leur rang. Les jeunes gens de la ville et du pays qui désireront faire partie de ce cortège y seront également admis, moyennant qu'ils soient vêtus d'un habit bleu, veste blanche, culotte blanche ou de nanquin, chapeau à trois coins et cocarde noire et blanche. Toute cette troupe sera soumise au commandement de M. de Pourtalès, conseiller d'Etat et commandant d'artillerie.

*(Extrait des manuels du Conseil d'Etat de Neuchâtel par M. Max Diacon).*

129

GODEFROY DE CROLLALANZA

# HÉRALDIQUE OFFICIELLE

TRADUIT DE L'ITALIEN AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR

PAR

ADOLPHE GAUTIER

Publié spécialement pour les *Archives Héraldiques Suisses*

*Supplement au nº de Février 1893*

NEUCHATEL

IMPRIMERIE ATTINGER FRÈRES

1893

## NOTE DU TRADUCTEUR

Bien que l'Académie française n'admette le mot *héraldique* que comme adjectif, nous l'avons employé sous sa forme substantive ainsi qu'on le fait en italien. Nos autorités pour ce néologisme, si c'en est un, sont les principaux dictionnaires français et en particulier ceux de Littré et de Larousse.

GODEFROY DE CROLLALANZA

# HÉRALDIQUE OFFICIELLE

## I

L'art héraldique a traversé trois époques. Dans la première on le pratiquait et on ne l'étudiait pas ; dans la seconde on le pratiquait et on l'étudiait ; dans la troisième, qui est l'actuelle, on l'étudie et on ne le pratique pas.

Entendons-nous. Quand je dis qu'on ne le pratique pas, je ne veux pas nier l'usage encore existant des armoiries de famille et de localité, usage presque dégénéré en abus ; je ne veux pas non plus affirmer que toutes les lois du blason et toutes les traditions héraldiques aient été mises en oubli. Depuis que la noblesse a renoncé à ses privilèges, les insignes nobiliaires ont perdu toute valeur ; si donc on les conserve encore c'est simplement à titre de souvenirs historiques et de glorieuse mémoire, et, si on les usurpe encore, ou si on en prend d'arbitraires, c'est seulement par suite d'une vanité mal placée ou par bêtise. Mais cet usage, ou cet abus, outre qu'il ne se rattache point à l'ancienne idée de la jurisprudence héraldique, ne suit en rien les prescriptions d'un art oublié, d'un art défiguré par ceux mêmes qui ont voulu s'en faire les commentateurs et autour duquel ont voleté pendant longtemps les chauves-souris de l'ignorance. En d'autres termes, comme ce n'est pas professer la morale de Jésus-Christ que de faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît, comme ce n'est pas exercer la médecine que d'empoisonner les malades, comme ce n'est pas respecter l'esprit du code que de dérober sans risques et en sachant éviter la cour d'assises, de même on ne peut pas dire qu'on pratique l'art héraldique lorsqu'aux lois de cet art on substitue le simple caprice ou de nouvelles règles créées par certains érudits de contrebande. Il y a galant homme et galant homme comme il y a chrétien et chrétien, médecin et médecin ; de même il y a héraldistes et héraldistes, initiés aux mystères d'Isis et violateurs du temple. Empressons-nous d'ajouter que ces derniers sont légion.

J'ai dit que dans la première époque l'art héraldique était pratiqué et non étudié. Ce fut l'âge d'or du blason. Il n'y avait pas de législateur, donc il ne se commettait pas de délits. On pourrait inférer de cela que pendant la deuxième époque, ce furent les délits qui provoquèrent la création du code. Mais, quoique mon opinion puisse sembler bizarre et paradoxale, j'affirme positivement que c'est le contraire qui est arrivé.

A leur origine les armoiries étaient très simples ; portées par un petit nombre de personnes, adoptées dans un même but, savoir uniquement par nécessité, elles étaient de genres presque uniformes. Les divisions de l'écu, les pièces chargeantes, le dessin plus ou moins capricieux des traits n'avaient aucune signification, et leur seul but était de disposer et de faire alterner les émaux de cent manières afin de varier les figures. Le choix même des couleurs n'était point dicté par une préférence personnelle pour les unes plutôt que pour les autres, pas plus que par la faveur dont quelques-unes jouissaient déjà dans tel ou tel pays. On peut dire que si on leur appliquait un symbolisme, ce symbolisme était inconscient et spontané. Un enfant trouve déjà que le noir est triste et le rouge gai ! En observant la nature, les hommes se sont habitués à considérer le blanc comme un signe de pureté et d'innocence, le vert comme l'emblème de la jeunesse et de l'espérance, le bleu comme l'image de la beauté et de la majesté, le rouge comme le symbole du courage et de l'amour, le jaune comme l'attribut de la richesse et de la noblesse, le noir comme l'expression de la douleur et de la souffrance. Si les anciens chevaliers s'en tinrent à ces six couleurs seulement, ce ne fut certes pas pour obéir à une convention intervenue entre eux, encore bien moins pour évoquer le souvenir des jeux du cirque dont ils n'avaient jamais entendu parler, ni pour créer des rapports mystérieux entre la terre et le ciel, entre les insignes et les astres ; ils arborèrent les couleurs les plus brillantes et les plus apparentes, celles qu'on percevait de loin sans que cela engendrât confusion, celles qu'ils trouvaient répétées sous toutes les formes dans la nature elle-même, celles qui de tout temps avaient figuré sur les habillements, sur les drapeaux, dans les cérémonies sacrées, les couleurs de la gamme triomphale, à côté desquelles toutes les autres pâlissent et s'effacent. Il fallait nécessairement répudier les teintes neutres, les gradations, les nuances, les couleurs mélangées. Les châtelaines se dépouillaient de leurs rubans rose, aurore, feuille morte, de leurs faveurs violettes, grises, orangées et en décoraient leurs adorateurs ; ceux-ci se faisaient tuer pour défendre les couleurs de leur dame, mais se gardaient bien d'en émailler leurs écus de guerre. S'il s'en trouva quelques-uns qui les firent servir à cet usage, bien vite on vit le rose s'allumer pour passer au rouge, l'orangé pâlir jusqu'à devenir jaune, le gris se confondre avec l'argent ou se décomposer en blanc et en noir, peut-être le violet persista-t-il sous le nom de pourpre, mais héraldiquement cet émail est douteux, justement parce qu'il n'est autre chose qu'un degré du rouge. Il ne faut pas s'étonner si au blanc et au jaune on substitua l'argent et l'or et si on posa métal sur couleur et couleur sur métal ; les mêmes exigences qui firent bannir des écus

les teintes mitoyennes, firent adopter certaines dispositions devenues plus tard un des plus importants articles du code héraldique. C'était le souci constant des chevaliers, de faire ressortir le plus possible les figures de leurs écus ; les couleurs les plus vives tranchaient d'une manière éclatante sur un champ d'acier, d'argent ou d'or ; le brillant de ces métaux était rehaussé par la présence d'un fond écarlate ou d'une bordure azurée. Quelques-uns, en petit nombre, dédaignèrent ou ne comprirent par l'harmonie et l'avantage de ces combinaisons et eurent le mauvais goût de charger l'argent sur l'or, de barbouiller du vert sur du bleu, du rouge sur du noir. Les armes ainsi composées furent appelées par la suite *fausses* ou *irrégulières* si elles appartenaient à d'obscurs gentilshommes, et *à enquerre* si elles pouvaient se vanter d'être celles d'illustres maisons; tant il est vrai que le coupable est toujours l'âne qui mange une poignée d'herbe dans le pré d'autrui.

Pour le choix des figures on n'exigea ni plus de science ni plus de subtilité. Outre la croix des guerres saintes, il y eut d'abord les pièces que nous appelons *honorables* ou *sous honorables;* alors elles étaient toutes honorables au même degré, puisqu'elles brillaient toutes sur les écus des chevaliers. Ces pièces, comme on l'a déjà vu, servaient de prétexte aux combinaisons de couleurs les plus variées et de moyen efficace pour différencier les insignes de guerre ; mais en outre, les créateurs du blason adoptèrent, sans les inventer, les emblèmes déjà universellement connus avant que l'art héraldique se les appropriât; c'étaient les images des corps naturels, la lune, les étoiles, les flammes, les plantes; les animaux de guerre et de chasse, le cheval, le chien, le cerf, le renard, le sanglier ; les animaux domestiques, le taureau, la chèvre, le chat; les oiseaux du pays, le faucon, la cigogne, le merle, le corbeau, la colombe; les objets qui rappelaient le château féodal, le pays natal, les habitudes contractées, les exercices auxquels on s'adonnait, les pèlerinages, comme les tours, les roues, les flèches, les éperons, les étriers, les anneaux, les cors de chasse, les clefs, les maillets, les coquilles, etc. C'étaient aussi des symboles populaires que tous comprenaient, motifs répétés de mille manières dans l'ornementation, sculptés sur les images satiriques dans les cathédrales gothiques, arborés comme enseignes guerrières, rappelés dans les proverbes, célébrés dans les chants des troubadours, rendus fameux par les légendes et conservés par la tradition ; c'était le cercle, le triangle, le lys, la rose, le trèfle, l'aigle, le cygne, le coq, le poisson, le lion, le loup, le serpent, le dragon, le griffon, Mélusine, antiques symboles communs à tous les peuples de l'Europe et qui sont peut-être d'origine aryenne comme les contes de Cendrillon, du Petit Poucet, de l'Ogre et de Peau-d'âne. Les figures faisant allusion au nom, parurent à la même époque et il se trompe celui qui viendrait affirmer que les armes parlantes sont moins nobles et moins anciennes que les autres. Nous en connaissons des exemples qui ont précédé l'usage héréditaire des armes.

Toutes ces figures, ils les voulurent teintes, non pas de leurs couleurs naturelles, mais de celles des émaux qu'ils préféraient. Preuve nouvelle et plus évidente de ce que j'ai affirmé plus haut, savoir que les couleurs héral-

diques seules pouvaient satisfaire les besoins auxquels on attribue l'invention des armoiries. Que les figures et spécialement les animaux aient pris généralement, dès le principe, des situations et des positions spéciales, cela est hors de doute. D'abord la forme des boucliers sur lesquels elles étaient peintes l'exigeait; puis il faut aussi réfléchir que les artistes de cette époque étaient de tristes copistes de la nature et suppléaient souvent par des signes conventionnels, à ce qui manquait à la fidélité du portrait; c'est ainsi que faisaient les anciens lorsqu'ils écrivaient au-dessous de leurs peintures les mots : *mulier formosa, leo ferox.* Les quadrupèdes furent tous rampants et de profil, et lorsqu'on voulut représenter un léopard on se contenta de dessiner un lion passant, la tête vue de face. Pour les mêmes motifs on exagéra les détails; les griffes, le bec, la queue, les touffes de poils, les plumes, les cornes, la langue, les feuilles des arbres, les créneaux des tours, les rayons des étoiles, les dents des roues prirent un développement disproportionné. Le chien eut toujours un collier, le sanglier des défenses d'argent, le faucon un chaperon et des clochettes, la grue une petite pierre dans une de ses griffes, l'autruche un fer à cheval dans le bec, la colombe un rameau d'olivier, le créquier sept branches et trois racines, etc. Si les figures étaient en nombre, on en mettait naturellement davantage dans la partie large, savoir en chef, que dans la partie étroite ou en pointe. Si aux figures primitives on en ajoutait postérieurement d'autres, on faisait ces dernières beaucoup plus petites quand même, en réalité, elles auraient dû représenter des objets plus grands, comme par exemple une rose accompagnée de trois aiglons ou un ours entouré de six tours. Diverses pièces géométriques, des carreaux, des billettes, des losanges, des besants, des tourteaux, représentaient comme elles le pouvaient les choses les plus diverses, des pierres, des planchettes, des fuseaux, des coussins, des mailles, des monnaies, des pains, des fruits, des têtes de clous, des boucles, des billets, des gemmes, des pièces d'armures, des accessoires de vêtements qu'il aurait été difficile de dessiner dans un espace aussi restreint. Ce fut la nécessité autant que l'inhabileté des artistes qui obligea le style héraldique à accentuer les caractères des figures.

Aucune loi ne contraignait les chevaliers à prendre telles armes plutôt que telles autres, à les garder ou à les changer, à les modifier dans un sens plutôt que dans un autre. Dans son choix chacun suivait son propre caprice ou le goût de l'époque. On ne connaissait pas les brisures; si le fils portait un écu autre que celui de son père, si des frères se servaient de sceaux gravés de figures différentes, ce n'était certainement ni par respect pour l'autorité paternelle, ni par déférence des cadets envers le chef de la famille; c'était parce que chaque chevalier voulait se distinguer par un emblème personnel, qu'il abandonnait au besoin lorsqu'une conquête, l'acquisition d'une nouvelle seigneurie ou simplement un changement d'idée lui en faisait préférer un autre. Certains seigneurs ont changé jusqu'à cinq et six fois leurs sceaux portant des figures absolument différentes, et cela dans l'espace de peu d'années. En revanche d'autres ont toujours conservé les

armes originelles et les ont transmises sans altération à leurs fils et à leurs descendants indistinctement ; où donc étaient les brisures ?

Les usurpations n'étaient pas possibles. Les armes appartenaient exclusivement aux gentilshommes, et comme chacun avait les siennes, personne ne se souciait de prendre celles des autres. Mais souvent il arrivait que deux chevaliers portant le même écu, se rencontraient, et, comme aucun des deux n'avait dérobé ses armes à l'autre, ils descendaient courtoisement dans la lice, se battaient sans haine, et le vainqueur restait seul pour jouir des deux pals ou des trois chevrons contestés. Quant au vaincu, s'il n'était pas tué, il attendait une bonne occasion pour orner sa *table d'attente* de quelque emblème glorieux. Qu'on ne me dise pas que des familles très anciennes portaient de temps immémoriaux des armes absolument identiques. Innombrables sont à la vérité, par exemple, les lions d'or en champ de gueules, les croix de gueules en champ d'argent, les bandes d'azur en champ d'or ; mais observez que ces familles à armes identiques appartenaient à des pays divers, à des provinces éloignées les unes des autres, qu'elles ne se connaissaient pas et ne pouvaient avoir de rapports entre elles. Si elles se trouvaient dans le même pays, je suis sûr que les unes étaient beaucoup plus anciennes que les autres et que c'est à une époque plus récente que les dernières avaient adopté leur écu.

C'est dans ces quelques pages que se résume l'héraldique de la première époque. Elle était tout entière renfermée dans l'écu des chevaliers ; il n'était pas question de couronnes, de casques, de cimiers, de supports, de devises et autres ornements extérieurs, auxquels on a voulu donner plus tard une importance aussi capitale que non justifiée. La forme de l'écu armorié n'était et ne pouvait être que celle du bouclier servant d'arme défensive. Cette forme était généralement triangulaire, mais parfois carrée, ovale, ronde, en forme de croissant, échancrée ; le dessin héraldique s'adaptait avec complaisance à toutes les formes, et ces formes étaient tellement indépendantes des armoiries, que très souvent le blason d'un chevalier occupait non pas seulement l'écu, mais toute la surface de la bannière, se déployait sur la cotte d'armes ou constellait la housse du cheval. Les plus anciens sceaux montrent les emblèmes flottant sur un fond sans écu. Les armes d'une famille consistent donc purement et simplement en une ou plusieurs figures d'un émail donné, sur un champ quelconque d'un émail différent. Que nous sommes loin de certains blasonneurs modernes, lesquels voudraient nous faire croire que la famille une telle, porte pour armes un *écu samnite* ou *une targe en cartouche de..., etc.*

Je doute que les cimiers héraldiques soient contemporains des blasons. Les croisés n'avaient pas de cimiers, et à la guerre on ne s'en servait pas, jusqu'à ce que les tournois les eussent mis à la mode. De toute façon il est certain que les armes et les cimiers, quoique inventés dans un même but, se maintinrent longtemps indépendants les uns des autres ; les figures souvent très étranges, qui se balançaient sur le casque, n'étaient pas les mêmes que celles qui émaillaient l'écu ; plus tard elles passèrent parfois du casque

à l'écu, et, à une époque moins éloignée, elles retournèrent de l'écu au cimier. Mais les exceptions sont très nombreuses. Après que les armes furent devenues héréditaires, les cimiers continuèrent à varier. Sur des anciens sceaux on vit les armes de telle ou telle grande famille, surmontées tantôt d'un cimier, tantôt d'un autre. Le cimier ne fait donc pas partie intégrante et obligée des armes; encore moins les supports qui ne figurent sur les sceaux seigneuriaux que comme des motifs d'ornementation et ne devinrent héraldiques que dans des temps relativement récents ; ils sont même toujours restés arbitraires, ainsi qu'en font foi les anges, les aigles, les lions et les griffons des armes de l'amiral de Graville ; les anges, les lions et les griffons de la maison d'Autriche, les anges, les vierges, les sauvages et les lions de la maison de Bavière et surtout les supports des armes du roi de France qui furent tantôt deux lions, tantôt deux sangliers, d'autres fois deux dragons, deux aigles, deux lévriers, deux cygnes, deux dauphins, deux cerfs ailés, deux licornes, deux hérissons, deux salamandres, deux Hercules, deux anges.

Les lambrequins ou voiles de casques étaient le plus souvent, dans les joutes et tournois, aux couleurs de la dame. Mais on ne commença à les faire figurer dans les armoiries qu'au XIVe siècle. Les rubans que sur les sceaux antérieurs à cette époque on voit pendre aux casques, semblent plutôt être des courroies ou des attaches pour fixer la coiffure au menton. Le cri de guerre était fort en usage non seulement dans les fêtes chevaleresques, mais aussi en campagne ; toutefois sur les anciens sceaux, on n'en lit pas une seule syllabe. Quant aux devises, pensez-vous que les croisés eussent le temps de se creuser la tête pour composer des maximes ingénieuses ou des sentences subtiles ? Je ne parle pas des couronnes de rang, des manteaux, des décorations, des emblèmes de dignités qui sont des inventions de l'héraldique moderne.

Ainsi, en se résumant, on peut affirmer que le blason, très simple à son origine, circonscrit au champ de l'écu, uniquement composé des émaux héraldiques et d'un nombre restreint de figures géométriques, de symboles populaires et d'emblèmes connus, ne dépendait que de la fantaisie des chevaliers, à qui le bon sens pratique et l'obligation d'éviter toute confusion, servait de frein. Inaccessible à l'ambition des non-nobles, et défendu contre toute usurpation par ses possesseurs eux-mêmes, ce blason de la première période était exempt de tout défaut et n'avait pas besoin de code parce que par lui-même il faisait loi.

Mais hélas ! ici-bas toute belle chose passe et n'a qu'un temps. L'heureuse innocence de l'âge d'or du blason fut de courte durée.

---

# II

La seconde époque de l'héraldique comprend deux périodes distinctes. Pendant la première, les hérauts créent la science du blason, s'efforçant par tous les moyens de la rendre mystérieuse. Pendant la seconde, les héraldistes créent la symbolique et s'étudient à la faire servir à l'interprétation des mystères inventés par les hérauts ; double travail corrupteur dont nous verrons les résultats.

Les hérauts étaient les factotums du moyen âge. Si nous lisons les chroniques du temps nous trouverons que ces personnages cumulaient un nombre si extraordinaire de fonctions, que cela rendait presque impossible l'exercice de l'une quelconque d'entre elles et faisait de ces fonctions autant de canonicats. Un héraut ou un roi d'armes devait servir fidèlement son seigneur, faire respecter son nom et sa bannière, le représenter dignement dans les ambassades, les défis à outrance, les veillées d'armes, les convocations de vassaux, les proclamations de cours baroniales et de cours plénières, les publications des sentences, les armements des chevaliers, les adoptions d'honneur, les tribunaux d'amour, les investitures, redditions d'hommages, jugements de Dieu, abandons de fiefs, pactes de famille, traités d'alliance, perceptions de droits, baptêmes, mariages, obsèques, et autres cérémonies ; faire observer les lois d'honneur et de chevalerie, chanter les louanges des bons et loyaux gentilshommes et couper la nappe devant les félons, empêcher les usurpations de titres, de préséance, de livrée, de bannière, de girouette, d'éperons, de ceinture, de sceau, d'armes, de cri, de droits féodaux ; blasonner au son du cor les écus sans tache, les exposer dans les lices, renverser, rompre et traîner dans la boue ceux des chevaliers coupables de lèse-galanterie ; partager également le terrain, le vent et le soleil, empêcher qu'on frappe les chevaux, qu'on blesse avec la pointe de l'épée ou avec le bois de la lance, qu'on joute en dehors de la barrière, qu'on combatte avec la visière ouverte, qu'un seul soit attaqué par plusieurs, qu'on achève l'adversaire désarçonné quand celui-ci se rend à discrétion, qu'on refuse de rompre une lance en l'honneur des dames, qu'on oblige le vainqueur à se faire connaître et à enlever le voile de son écu si tel n'avait pas été son bon plaisir et si, entrant dans le champ clos, il avait déjà prouvé aux juges du camp qu'il était chevalier ; porter aux ennemis les cartels et les négociations pour la trêve et la paix, demander l'échange des prisonniers, sommer les assiégés de se rendre, veiller à faire reconnaître les morts, publier la victoire et en apporter la nouvelle aux seigneurs alliés ; réclamer la punition de quiconque avait blasphémé le nom de Dieu ou de la Madone, violé son serment, profané une église, trahi son frère d'armes, outragé une dame, déshonoré une vierge, enlevé la femme, la fille ou la sœur de son seigneur, frappé son père, offensé sa mère, jeté bas les armes et pris la fuite en face de l'ennemi, supporté un démenti sans se battre, calomnié un inno-

cent, tué un homme sans armes, dépouillé de leurs biens la veuve et les orphelins, conspiré contre le souverain..... en voilà assez! on n'en finirait plus si on voulait énumérer complètement tous les devoirs de ce ministre encyclopédique qui devait mettre les mains à toutes les pâtes.

A la première apparition des armoiries, les hérauts les considérèrent comme leur affaire, comme un domaine sur lequel ils devaient avoir haute et basse justice. Et de fait, ils y exercèrent une telle influence que leur nom demeura attaché à la science et à la pratique du blason. Dans cette science, ils introduisirent un excellent élément, le langage héraldique, un élément médiocre, la législation héraldique, et un élément déplorable, la cabale héraldique.

Parmi les mille attributions des hérauts, se trouvait l'obligation de blasonner à haute voix les armes des chevaliers qui se présentaient à un tournoi. Le besoin de s'exprimer en termes clairs, précis, brefs, compréhensibles, d'éviter la prolixité et la confusion, peut-être aussi le désir de ménager leur souffle, suggéra à ces crieurs publics du moyen âge cet admirable langage qui est la principale gloire du blason et qui peut être considéré comme incontestablement supérieur à celui de toutes les autres sciences par l'élégance des formes, la sonorité des termes, la sobriété des expressions et la précision technique. Les hérauts français qui, les premiers, en firent usage et qui furent de tous temps les maîtres dans cette branche, surent résoudre le difficile problème de traduire fidèlement par des mots, les armes les plus compliquées, sans s'égarer dans les détours embrouillés et les minutieux détails des descriptions scientifiques. Aujourd'hui qu'un groupe d'économistes songe à je ne sais quelle réforme radicale de l'orthographe dans le but d'épargner le temps, la fatigue, le papier, l'encre, la composition typographique et les frais, je pense avec admiration à la correcte concision de la terminologie héraldique, laquelle, si on sait bien la manier, a pour règle principale de ne pas dire un mot de moins que cela n'est nécessaire, ni une syllabe de plus qu'on ne le doit. C'est peut-être à cause de cela que l'idiome du blason est tellement dédaigné par les parleurs de notre siècle qui emploient vingt phrases ronflantes, trente lieux communs et cinquante néologismes vides de sens, pour exprimer une seule pauvre idée, laquelle souvent peut se résumer dans l'apothéose du vulgaire pronom personnel... *moi !*

Ah ! je ne veux pas dire que le langage héraldique soit également compris et parlé avec pureté par tous les héraldistes. Il est bien loin, au contraire, d'être devenu une espèce de volapük familier à tous ceux qui étudient le blason des diverses nations. Les rois d'armes eux-mêmes se permettaient d'estropier leur langue officiellement et leurs successeurs y introduisirent un déplorable contingent de pléonasmes, de solécismes et de barbarismes. Les hérauts anglais qui l'apprirent des Français, estimant que le temps est de l'argent, supprimèrent les articles, les prépositions, les conjonctions, les particules et autres embarras analogues, et préconisèrent le style télégraphique. Les Allemands empâtèrent le dictionnaire héraldique français de leur vocabulaire riche en sons gutturaux et s'appliquèrent aux inversions

qui permettent à un lecteur d'admirer la propriété d'un attribut bien avant de savoir à quel substantif il se rapporte. Ils y ajoutèrent le classicisme en se servant de la langue de Cicéron et de Tite Live pour décrire les fantaisies héraldiques des burgraves de Franconie et délayèrent le simple écartelé en une périphrase digne de prétendre aux honneurs du pentamètre. L'Espagne allongea les formes françaises de suffixes ibériques et imagina un nouveau genre de description héraldique, le blason laudatif. L'Italie, brebis boîteuse, arriva la dernière à l'école, et à force d'efforts et de luttes elle digéra beaucoup de latin, tourmenta beaucoup d'italien, fit quelques pensums allemands et finit par apprendre le français des vaches espagnoles.

Mais s'il n'y a que peu de jeunes gens qui sachent lire et écrire correctement, la faute n'en est certes pas à l'alphabet. Le langage héraldique est peut-être plus facile que l'A B C ; le petit nombre de ceux qui, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne et en Italie, se donneront la peine de l'étudier de parti-pris, arriveront en peu de temps à lire les blasons, à les décrire et peut-être aussi à se conduire en gentilshommes.

Si le dialecte des tournois était la seule chose dont nous fussions redevables aux hérauts, ma reconnaissance envers ceux-ci arriverait jusqu'à offrir la somme de cinq francs comme première souscription pour élever un monument collectif en leur honneur. Mais malheureusement nous leur devons autre chose. Après la grammaire héraldique, ils firent paraître le code. Considérant qu'il était de leur devoir d'empêcher les usurpations de titre, de préséance, de livrée, de bannière, etc., etc., ils établirent de leur propre autorité que les armes *pures* et *plaines* devaient appartenir exclusivement au chef de la famille et que tous les autres membres devaient être obligés de les modifier en changeant les émaux, en altérant, en supprimant ou en multipliant les figures, en écartelant avec des armes de fief ou d'alliance, en ajoutant certaines pièces, lambels, bordures, cotices, bâtons, cantons, étoiles, croissants, roses, lys, besants, anneaux, coquilles, lozanges, merlettes et autres niaiseries de moindre importance, dont le système d'application était hardiment enseigné, surtout en Angleterre, au moyen d'une espèce de table de Pythagore. En vérité il n'y aurait pas eu grand mal à distinguer les armes des cadets par des signes spéciaux destinés uniquement à représenter les brisures, mais les merléttes, les losanges, les pièces honorables et toutes les autres figures brisantes, sans en exclure le lambel lui-même, existaient déjà de plein droit dans le blason, et il était impossible de deviner si telle de ces figures avait la signification conventionnelle qu'on voulait lui attribuer, tandis que telle autre semblable ne l'avait pas. C'était bien pis encore s'il s'agissait d'un changement des émaux ou des meubles; cela pouvait introduire la plus déplorable confusion dans l'armorial d'un état ou d'une province. Dans un grand nombre de cas les armes brisées d'une famille devenaient identiques aux armes non brisées d'une autre famille et, avec ce système, pour ôter à un cadet l'honneur de porter le signe légitime de sa maison, on l'autorisait à se parer de ce qui ne lui appartenait pas, savoir des armes d'une famille avec laquelle il n'avait aucun

rapport. Il y a des lois ainsi faites; elles sont sensées réprimer le crime et provoquent le délit. La loi des brisures occasionna mille désordres dans l'organisme héraldique et nous légua, à nous infortunés héraldistes de la décadence, un effrayant casse-tête. Mais, cette loi fut-elle au moins observée et respectée ? On sait bien que les lois sont bonnes pour les simples et qu'il y a toujours moyen de donner une entorse au code ! Une chose est certaine c'est que : obéissait qui voulait. Les législateurs eux-mêmes donnaient l'exemple de la rébellion, et il est demeuré célèbre, ce Robert d'Andelot, héraut d'armes du Brabant, lequel ayant osé prendre les armes plaines de la maison d'Andelot, se fit réprimander sévèrement par la chambre héraldique, et obtint comme une précieuse faveur le droit de briser ses armes d'une barre de bâtardise ; il dut même en exprimer au chef de la famille ses plus humbles remerciements.

Les hérauts défendirent ensuite de mettre couleur sur couleur et métal sur métal, faisant toutefois exception pour les fourrures, pour le semé de France, pour les brisures et pour les appendices des animaux ; ils décrétèrent que les animaux devaient être mis dans la position la plus noble (?) et tournés à dextre, que leur patte antérieure de droite devait toujours être mise en avant de celle de gauche ; ils mirent au ban du blason les ânes, les porcs les brebis, les lièvres, les lapins, les poules, les oies et autres bestioles innocentes, lesquelles, d'un autre côté, étaient condamnées à ne pas bouger de là où elles étaient ; que le métal devait apparaître dans l'endroit le plus noble (?) de l'écu et qu'on ne devait pas admettre plus de trois émaux ni moins de deux ; les armes ne devaient pas avoir plus de trois pièces d'espèces différentes, règle mille fois enfreinte surtout par les Allemands et les Espagnols ; qu'on ne pouvait pas introduire dans un écu des figures humaines entières, mais qu'il fallait qu'elles fussent mutilées ou qu'on n'en vit que des membres sanglants ; et nous savons qu'il y a eu des âmes sensibles qui se sont refusées à exécuter ce barbare décret ; que la barre devait être réservée aux bâtards lesquels toutefois ne devaient pas en avoir le monopole exclusif ; qu'on devait diffamer les armes des félons, des parjures, des couards, des séducteurs de vierges, en renversant leurs emblèmes, en coupant la langue et la queue de leurs lions, en déplumant leurs aigles et en arrachant les serres à ces oiseaux ; en introduisant des triangles et d'autres figures géométriques dans les écus et en laissant après cela chacun à son gré violer, mentir, trahir et jeter bas ses armes sans enlever une plume à son blason ni y ajouter un trait.

Je ne m'allongerai pas à résumer tous les articles du code héraldique ni à en relever les infractions ; à tout péché miséricorde ! Mais, d'autre part, il est juste de ne pas accuser un pécheur des fautes qu'il n'a pas commises. Les hérauts du moyen âge sont absolument étrangers à toutes les prescriptions insensées qui règlementent les casques, les lambrequins, les couronnes, les cimiers, les supports, les manteaux et les devises.

Lorsque l'ordre régna dans le blason — à peu près comme à Varsovie — les infatigables héraldistes se rappelèrent, au moment opportun, qu'ils avaient aussi la mission de faire respecter le nom de leurs seigneurs, la

bannière à leurs armes, etc., etc., et quel plus sûr moyen de frapper l'esprit du peuple d'une respectueuse admiration et d'une crainte salutaire, que celui d'environner de mystères les divinités inviolables et leurs rites ? Mystagogues de la noblesse, époptes de l'héraldique, kabires des nobles symboles, les rois d'armes entourèrent d'une auréole lumineuse les produits de leur imagination, et, afin qu'ils eussent une plus grande autorité, ils les proclamèrent inventés par les pairs de Charlemagne, par les paladins de la Table ronde, par les compagnons d'Hector et d'Alexandre, par les chevaliers du Saint-Graal et peut-être même révélés par les anges de Dieu en personne. Un système complet d'astrologie cabalistique et emblématique fut fondé ; les planètes, les signes du zodiaque, les saisons, les mois, les jours de la semaine, les âges de la vie, les tempéraments, les métaux, les pierres précieuses, les vertus et les vices, dansèrent une sarabande effrénée sur les champs blasonnés ; les émaux eux-mêmes changèrent de nom ! On ne dit plus *gueules*, mais *carcôme* ou *truty ;* on ne dit plus *sable* mais *sidéros* ou *perafecy ;* un écu fut *fascé d'espérance et de justice* ou *gironné d'émeraude et de topaze ; août* fut enté dans *novembre ;* le *capricorne* fut traversé par la *vierge* et *Vénus* ne put plus se trouver à côté de *Mars* sans enfanter un écusson faux et irrégulier !

Puis on repêcha toutes les vieilles légendes et traditions druidiques non encore oubliées à cette époque, et on en historia les armoiries. Les fées, les génies, les elfes, les salamandres, les ondines, surgirent de tous côtés ; les monstres pullulèrent. Quand tout le monde eut appris à les connaître on en imagina de nouveaux ; l'aigle se greffa sur le lion, le poisson sur le chien, le dragon sur le paon, la chèvre sur le coq ; les têtes furent doublées, des cornes ornèrent le front du cheval, de la panthère, du singe ; des ailes poussèrent sur les épaules des animaux les plus lourds ; on vit des bêtes représentées combattant, lisant, sonnant du cor, semant des pièces de monnaie, mangeant les mets les plus hétéroclytes, des ours masqués, des renards armés de toutes pièces, des lions déguisés en pèlerins et ainsi de suite. La veine humoristique et satirique qui pénétrait partout à cette époque, exerça aussi son influence sur le blason. Les choses les plus étranges firent leur apparition dans les armoiries, et on trouva moyen de rendre énigmatiques, même les figures les plus simples et les plus naturelles [1].

Cette mode plut à la noblesse et l'imagination des chevaliers devint aussi bizarre que possible. Un immense point d'interrogation fut mis sur l'héraldique et la moindre partition un peu compliquée et en dehors de l'usage commun, devint un oracle sybillin. Celui qui possédait un blason singulier s'en vantait et défiait le vulgaire de savoir l'interpréter ; d'autres allaient jusqu'à promettre une piastre d'argent à celui qui saurait blasonner correctement tel écusson ; c'est ce que firent les seigneurs de Pressigny-Marans. Bref, personne ne comprit plus rien au symbolisme héraldique ; les hérauts eux-mêmes qui avaient répandu la lumière tâtonnèrent dans les

[1] Voyez mes monographies : *Rêveries héraldiques* et *Armoiries énigmatiques*.

ténèbres, et, de pontifes initiateurs ils furent rabaissés à la condition d'humbles valets du temple mystérieux.

## III

L'influence des hérauts ne s'exerça pas au même degré dans tous les pays et il y en eut, de ces pays, qui surent se soustraire à la tyrannie de ces pédagogues à dalmatique blasonnée; telles furent les républiques italiennes où le blason, devenu d'usage bourgeois et populaire, se conserva presque toujours pur et aristocratique dans ses formes et dans son style. Les armes des anciennes familles de Venise, de Vérone, de Padoue, de Bologne, de Florence, de Pise, de Sienne, de Gênes, nous offrent les plus heureux exemples de cette simplicité et de cette élégance héraldiques desquelles s'écarta trop souvent la noblesse française, anglaise, allemande et par-dessus tout la noblesse espagnole, et cela pour suivre les conseils fantaisistes des rois d'armes. Si on fait abstraction de la Sicile et des provinces méridionales où prédomina le goût espagnol, de la Lombardie qui se ressentit de l'influence allemande et du Piémont qui suivit toutes les vicissitudes du blason français, l'héraldique italienne est peut-être la plus belle, celle qui a le mieux su garder les pures traditions des premiers âges. Un pareil phénomène devrait surprendre dans un pays où les communes écrasèrent de bonne heure la noblesse féodale, où les joûtes et les tournois furent des fêtes plus bourgeoises que chevaleresques, où le caprice donna seul des lois aux armes, où le langage héraldique se maintint toujours barbare, incorrect et ampoulé, où le blason ne commença à être étudié qu'à une époque relativement récente, où les héraldistes furent rares et en majeure partie plus que médiocres. Pour moi, je trouve dans ce fait même une preuve lumineuse de ce que j'ai affirmé plus haut, savoir que ce sont les législateurs de l'art héraldique qui ont provoqué les désordres qu'on déplore et qu'on ne peut reconnaître d'autre mérite à ces Solons, que celui d'avoir enseigné la langue du blason.

Nous ne devons pas oublier ensuite, que les annoblissements et les concessions ne contribuèrent pas pour peu de chose à altérer le caractère primitif du blason. Tant que les armoiries furent l'apanage exclusif des nobles de race, aucun tribunal héraldique ne s'ingéra dans le choix des emblèmes. Chacun composait ses armes suivant son goût et selon la mode du temps. Mais, dans la suite, les souverains s'arrogèrent le droit de les conférer à qui leur plaisait, et c'étaient naturellement leurs hérauts officiels qui, sous le nom de *rois d'armes*, de *ducs d'armes*, de *maréchaux d'armes*, de *généalogistes du roi*, d'*armoristes*, de *blasonneurs de la cour*, etc., concédaient les lys à pleines mains, distribuaient les croix, prodiguaient les étoi-

les, accrochaient les losanges et les chevrons, semaient les roses et les trèfles, faisaient largesse de besants et d'anneaux, attribuaient aux uns la jumelle potencée, aux autres la cotice bretessée, accordaient à droite une aigle essorante, à gauche un sanglier défendu et faisaient un vrai gaspillage de châteaux, d'épées, de croissants, d'épis, de colombes, de cœurs et de têtes humaines. Se jetant à corps perdu dans l'héraldique parlante, ils voulurent dans chaque nom trouver une figure et firent apparaître des mouches, des araignées, des fourmis, des tortues, des raves, des oignons, des melons, des citrouilles, des cloches, des tonneaux, des étrilles, des bouteilles, des soufflets, des poêles et mille autres objets dont ils ornèrent les armes de la nouvelle noblesse.[1] Le pire arriva lorsque la duchesse de Roquelaure suggéra à Louis XIV l'idée d'établir un impôt sur la vanité humaine et fut ainsi le prétexte du fameux décret du 3 novembre 1696, en suite duquel Antoine Vanier, bourgeois de Paris, se chargea à forfait, moyennant la somme de sept millions de livres, de la perception des droits qui devaient être payés pour l'enregistrement de toutes les armoiries de France. Pour la misérable somme de vingt livres, tout modeste savetier put se procurer la jouissance de magnifiques armes composées de métal et couleur, avec deux ou trois pièces honorables et un farouche lion rampant, brochant sur le tout. A ceux qui voulaient rester savetiers et qui se refusaient de se servir d'autres armes que de leur alène, les commis de Vanier, spirituels comme des voyageurs de commerce, leur attribuaient d'office des singes, des taupes, des sangsues, des puces, des choux-fleurs, des mouchettes, des seringues, des savates rapiécées et des vases intimes, exigeant toutefois toujours les vingt livres accoutumées en reconnaissance du grand honneur qu'ils procuraient. *Charles d'Hozier, juge d'armes de sa Majesté et gardien de l'armorial général*, apposait tranquillement son visa, lequel faisait autorité, au bas des facéties héraldiques des agents de l'impôt.

Pendant ce temps le blason était étudié avec ardeur dans toute l'Europe et en France plus qu'ailleurs. Les héraldistes, successeurs des hérauts, pullulèrent de tous côtés; c'étaient des gentilshommes, des abbés, des jurisconsultes, des typographes, des graveurs, des érudits, des oisifs; tous se proposaient de soulever un pli du voile mystérieux qui enveloppait l'héraldique classique. La symbolique fut pour eux la clef, le *sésame ouvre-toi* du grand arcane; on vit alors un spectacle grandiose et étonnant; tout ce que l'esprit humain avait produit en prose et en poésie, de Moïse à Rabelais, servit d'aliment aux faméliques investigations de ces audacieux savants.

Mais il fallait bien cela. Voyez donc! il ne s'agissait de rien moins que de démontrer que le lion est en même temps le symbole de Christ et celui du diable, et signifie par conséquent la vertu et le vice, la vérité et le mensonge; que l'alcyon a la faculté de calmer les flots agités de la mer et représente par conséquent le sage citoyen qui apaise par ses bons conseils

[1] Voyez ma monographie : *L'Esprit et la bêtise*.

les tumultes des discordes civiles ; que le lynx voit à travers l'épaisseur d'une montagne et doit donc être l'emblème de la perspicacité ; que le léopard est le produit issu d'une panthère et d'un lion et s'applique donc parfaitement à un bâtard ; que la licorne s'endort volontiers sur le sein des vierges et signifie continence et amour honnête ; que le laurier n'est jamais frappé par la foudre et est l'attribut de l'intrépidité ; que l'escarboucle resplendit dans les ténèbres par sa lumière propre et fait allusion à une renommée pure ; et, de ce que les Bactres se pinçaient le nez réciproquement pour se saluer, c'est une preuve évidente qu'un nez dans les armes doit symboliser la courtoisie et l'amitié.

Il s'agissait aussi de retrouver la signification originaire des pièces honorables et de prouver que le chef, le pal, la fasce, la bande, rappelaient respectivement, le casque, la lance, la ceinture et le baudrier des chevaliers ; que le chevron était l'image de l'éperon ou d'un fragment de palissade, peut-être aussi d'un niveau à fil à plomb, à moins que ce ne soit une ferme de charpente pour soutenir les toits des églises, ce qui n'empêche pas que ce ne puisse aussi signifier un chevalet d'armes destiné à supporter le harnais de guerre et aussi qu'on ne veuille y reconnaître une botte pour indiquer que le guerrier a été blessé à la jambe ; que le sautoir ou croix de saint André est l'instrument du martyre de cet apôtre, ou une croisée de barrière, ou un étrier, ou, comme certains le prétendent, deux bâtons qu'on frotte l'un contre l'autre pour produire du feu, ou enfin le chiffre dix : X, lequel renferme la perfection des nombres ; que le pairle, si ce n'est pas positivement une potence à pendre les criminels, peut signifier non seulement un éperon ou une pièce de palissade, comme le chevron, mais aussi une fourchette d'arbalète, un support pour suspendre les lampes, un échalas fourchu pour servir d'appui aux ceps de vigne, un pallium d'archevêque ; que le giron n'est autre chose qu'un lambeau d'étoffe taillé en triangle, à moins qu'on ne veuille admettre que ce soit une contrescarpe de bastion, une marche d'escalier en limaçon, une girouette de tour, une cornette de cavalerie, ou plus simplement le giron d'une famille d'où sont sortis beaucoup d'hommes de guerre.

Il s'agissait en outre d'affirmer que la losange représente un fer de lance, une pierre, un coussin, une feuille de laurier, un fuseau ou autre chose ; que le lambel figure un hausse-col de tournoi, un nœud de rubans, un collier de pierres précieuses, un filet de triglyphe dorique avec ses gouttes, un rateau de jardinier ou un pont ; que les otelles des Comminges peuvent s'interpréter par des fers de lance, des éclats de bois, des pinacles de toit, des amandes pelées ou des plaies enflées, et que le créquier des Créquy est la figure altérée d'un chandelier à sept branches, symbole des vertus qui se rapportent spécialement à l'honneur, ou d'un cerisier nain, emblème de la bonté d'un cœur généreux.

Il s'agissait enfin et surtout de bien servir qui payait bien. Alors, quand un gentilhomme de contrebande s'octroyait d'un trait de plume une descendance directe de Lancelot du lac, d'Olivier le Danois, de Charlemagne, de

Mérovée, d'un consul romain, d'un roi d'Hyrcanie ou d'un patriarche ami intime de Melchisédec, il fallait que les figures des armes démontrassent avec évidence l'authenticité de la généalogie. Je ne parle pas des gentilshommes véritables dont le blason signifiait toute une épopée. Ainsi les lys' de France qui tombèrent du ciel en pluie sur la tête de Clovis; la croix d'argent de Montmorency qui se teignit miraculeusement en rouge à la bataille de Bouvines ; la fée Andaine qui apposa l'empreinte de sa main sur l'écu du duc d'Argouges; le géant Mugel qui imprima de sa massue ensanglantée cinq stigmates rouges sur la targe d'Eberhardt de Médicis; Othon Visconti qui enleva au géant Volus l'emblème de la bisse; le Goth Alduin, auteur de la maison des Orsini, qui eut une ourse pour nourrice, mourut en défendant son étendard rayé de rouge et de blanc et fut enseveli par ses soldats dans un lit de roses; le sire Ubaldino des Ubaldini qui fit la conquête de sa tête de cerf sous les yeux de Frédéric Barberousse et Frédéric de Biberstein celle de sa corne de buffle, en présence de Boleslas roi de Pologne; les Habsbourg, les Aragon, les Bourdeille, les Carafa, les Coucy qui acquirent leurs enseignes au prix de leur sang; des centaines et des centaines de héros qui triomphèrent de monstrueux dragons et en placèrent la figure sur leur écu.

Lorsque tous les vivants eurent leurs armes ainsi illustrées, on voulut aussi donner des blasons aux morts qui n'en avaient jamais eu. Les anciens hérauts s'étaient contentés d'en attribuer aux paladins des trois siècles chevaleresques; les héraldistes nous firent connaître les armes de la chaste Lucrèce, du vaillant Épaminondas, du vieil Anchise, du rigide Minos, du cynocéphale Anubis, de la sanguinaire Thomyris, du bon Noé, qui planta la vigne, du père Adam, qui fut la souche du genre humain, et de N. S. Jésus-Christ, qui en fut le Rédempteur [1].

C'est ainsi qu'on étudiait la science héraldique dans le XVI^e et le XVII^e siècle; ce fut le triomphe du délire archéologique.

Mais il ne faut pas méconnaître que quelques rayons de bon sens éclairèrent çà et là les travaux des héraldistes de cette époque et spécialement ceux du père Ménestrier, le plus raisonnable et le plus érudit d'entre eux, ainsi que ceux de Palliot, le plus judicieux et le plus complet parmi ceux qui écrivirent sur le blason avant le réveil actuel des études héraldiques. D'excellentes choses nous furent aussi laissées par Vulson, Spener, Cartari et Pietrasanta, mais il faut les chercher patiemment au milieu d'un dédale d'extravagances. Que les hachures conventionnelles pour représenter les émaux dans les dessins, les gravures et les sculptures aient été inventées par Pietrasanta, Butkens, Francquart, Wolfon ou Philippe d'Épinoy, peu importe, toujours est-il que c'est aux héraldistes de cette époque que nous sommes redevables de cette utile invention.

Ce sont les mêmes qui entreprirent de réglementer les ornements extérieurs de l'écu. Les rois de France ayant permis que la bourgeoisie fît usage

[1] Voir ma monographie : *Les armoiries fabuleuses.*

d'armoiries de famille, avaient depuis longtemps publié les décrets les plus sévères pour empêcher l'usurpation des couronnes et des casques qui distinguaient la noblesse. Mais les infractions étaient toujours très fréquentes. Il ne faut donc pas être surpris si les héraldistes officiels et officieux du XVIe siècle s'occupèrent avec tant de ferveur de la juridiction des timbres devenus peu à peu partie importante sinon essentielle des armes.

Les sceaux des XIIIe et XIVe siècles et les tombes du moyen âge nous montrent déjà les écus surmontés d'un casque, principal attribut des chevaliers; mais ce casque avait la forme en usage à l'époque et n'indiquait pas par sa position et ses ornements le grade du possesseur des armes. Plus tard, les souverains, les princes, les ducs, les grands seigneurs féodaux, les chevaliers bannerets ornèrent souvent leurs casques d'une couronne à fleurons et à pointes ou d'un cercle gemmé. Menestrier prétend que l'invention des grilles et de la position de front (qu'on appelle aussi *en majesté)* ou en trois quarts, remonte au XIIIe siècle. Rien de plus faux! Les casques grillés apparurent seulement vers 1420 et le comte les portait comme le simple gentilhomme. La position de profil et en trois quarts est trop subtile et aussi trop puérile pour mériter que nous la discutions; celle en majesté est incontestablement moins ancienne. Quant au casque contourné, on en voit de nombreux exemples en Allemagne et sur les monnaies des ducs de Bourgogne, sans que l'on veuille y voir une allusion à la bâtardise. Quoiqu'il en soit, il est certain que les héraldistes français fixèrent définitivement et suivant les titres, la substance, la forme et la position des casques; ils assignèrent le casque d'or aux souverains, celui d'argent aux ducs, marquis, comtes et chevaliers d'ancienne extraction, celui d'acier aux simples gentilshommes et aux nobles de création récente ; ils voulurent que seuls les empereurs et les rois portassent le casque en majesté entièrement ouvert; que les autres princes souverains le portassent un peu moins ouvert (!); que les princes et les ducs non souverains, les grands officiers de la couronne, les généraux d'armée, les gouverneurs de province etc., le portassent taré de front mais avec neuf barreaux ou grilles; que les marquis eussent sept barreaux, sept également les comtes, les vicomtes et les vidames, mais que leur casque fut taré de trois quarts; de trois quarts aussi celui des barons et des gentilshommes d'ancienne extraction mais avec cinq barreaux; trois seulement pour les barons et les gentilshommes et taré de profil; presque entièrement fermé (!) celui des écuyers: entièremant fermé, celui des nouveaux annoblis; contourné à senestre celui des bâtards. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'après avoir inventé les ouvertures et les demi-ouvertures des casques, ces dignes héraldistes interprétèrent leurs distinctions fantastiques au moyen de leur éternelle symbolique et nous donnèrent à entendre que le casque ouvert en majesté indique la suprême pureté du sang; le casque fermé la noblesse illustre mais sans juridiction; le casque de profil la noblesse illustre du chevalier qui prête l'oreille aux ordres de son seigneur etc., etc., et le plus fort fut de voir des nobles de fraîche date, fils de secrétaires et de trésoriers, descendants d'épiciers et de

tanneurs de peaux, orner leurs armes d'un casque comme s'ils avaient eu un ancêtre au siège de Ptolémaïs.

En France l'invention plut à tout le monde excepté peut-être aux nobles de race. En Italie, les hérauts officiels ne l'introduisirent que trop et Ginanni et ses imitateurs la mirent en vogue. Les Anglais adoptèrent pendant quelque temps la hiérarchie des heaumes avec quelques modifications dans la position et la forme, mais ils se convainquirent bientôt de son absurdité et supprimèrent entièrement les casques. Les Allemands, plus sages, les conservèrent, mais sans aucune distinction, parce que chez eux le casque est le signe de la noblesse mais non du titre.

Elle fut moins inconsidérée, la règle qui prescrivit de donner aux lambrequins les émaux dominants des armes. Les couleurs de son blason sont, pour la famille qui en fait usage, une véritable livrée, et il est juste et raisonnable qu'elles figurent aussi sur les voiles du heaume.

Il y aurait beaucoup à dire sur l'usage des couronnes de rang ; elles aussi sont d'invention moderne et leurs formes conventionnelles varient suivant les pays. Mais puisque l'application en est devenue générale en Europe et puisque, en fin de compte, les couronnes sont les seules marques distinctives connues qui indiquent clairement les titres, laissons-les subsister et passons l'éponge sur ce chapitre.

La question du droit au cimier fut à peine soulevée par quelques héraldistes. Pierre de Saint-Julien dit que personne ne devrait en porter sinon celui qui possède ou est capable de posséder le droit de justice; et Rocchi prétend que les comtes palatins et les chevaliers de la milice dorée, dont la dignité est par lui qualifiée d'imaginaire, peuvent porter le casque mais pas le cimier, à moins d'une concession spéciale ; il ajoute que les magistrats, les jurisconsultes, les docteurs etc., peuvent avoir un cimier, mais qu'il doit être en accord avec leur qualité, comme la sphère ailée dans les armes de l'astronome Bianchini. Grizio affirme que les nobles de récente création ne doivent en adopter un qu'avec circonspection. D'autres déclarent plus explicitement que le droit au cimier marche de pair avec le droit au casque et qu'il faut l'interdire à quiconque ne peut justifier ce dernier droit. Cette opinion est la plus raisonnable, et, si on considère que le cimier n'est qu'un ornement accessoire du heaume, on peut tout au plus interdire d'en orner le casque lui-même, mais il est absolument illogique de le conserver à l'exclusion du casque (comme c'est l'usage dans la noblesse anglaise), ou, ce qui est pire, de représenter un cimier sortant d'une couronne de marquis ou de baron placée sur l'écu, comme on en voit mille exemples en Italie et en Espagne. Les Allemands ont toujours sû éviter cette faute; ils ont le tort d'attribuer le casque aux nouveaux nobles, mais le cimier est toujours posé sur le heaume (souvent couronné), jamais sur la couronne seule et je déplore de voir tomber dans cette erreur l'héraldiste contemporain le plus exact et le plus consciencieux, le comte Amédée de Foras, lequel non seulement admet la couronne surmontée du cimier (sous prétexte que le casque, indice véritable de la vieille noblesse, est allé rejoindre

les vieilles lunes) mais adopte aussi personnellement l'usage anti-héraldique de poser sur sa couronne comtale une aigle issante.

Pour moi la question ne peut être douteuse. On fait remonter l'origine des cimiers aux tournois et là on les posait sur le heaume; c'est donc sur le heaume, devenu partie intégrante des armoiries du gentilhomme, que nous devons continuer à les placer. Les mettre sur la couronne fleuronnée ou perlée, innovation héraldique absolument moderne, me semble une véritable anomalie. De même que je ne saurais comprendre des lambrequins mouvant du cercle d'une couronne (et nous voyons aussi cette hérésie très commune en Espagne et fréquente en Italie), je ne puis me représenter un cimier placé ailleurs que sur le bourrelet d'un casque.

Je prévois l'objection qu'on m'adressera : tous les cimiers ne sont pas d'origine chevaleresque. Je le sais; ainsi les cimiers héraldiques héréditaires sont rares en France et en Italie ; la plus grande partie de ceux qu'on voit aujourd'hui sur les armes des familles nobles sont d'introduction moderne, et un très grand nombre font corps avec une devise souvent personnelle. Mais qu'est-ce que cela fait? Personne ne vous empêche d'en faire usage; les hérauts du XVI^e^ siècle, sauf peu d'exceptions, sont même à peu près d'accord pour en laisser le libre choix aux gentilhommes; ornez donc vos armes du cimier qui vous plaira le mieux, mais posez-le sur un casque, si vous avez droit au casque, comme on pose un couvercle sur une marmite, une chandelle sur un chandelier et un bât sur le dos d'un âne. Si vous n'avez pas droit au casque et si vous voulez faire étalage d'une belle couronne gemmée, surmontée de tant et tant de fleurons, résignez-vous à le faire sans votre cimier, ou réservez-la pour la vignette de votre papier à lettres et pour la gravure de la pierre qui orne votre bague. Mais si vous voulez agir selon votre fantaisie, alors mettez le cimier sur la couronne, le couvercle sur le chandelier, la chandelle sortant de la marmite et le bât sur les épaules du plus inhumain de vos créanciers.

Les supports apparaissent pour la première fois dans les armes au XIV^e^ siècle. Peu de seigneurs en faisaient un usage constant, et comme ils n'indiquaient pas, à la façon des casques, la noblesse ancienne et chevaleresque, qu'ils ne signifiaient pas, ainsi que le font les couronnes, un titre nobiliaire, on n'eut pas l'occasion d'en modérer l'abus. Les héradistes se taisent généralement relativement au droit à les adopter. Tout au plus prétendent-ils que seuls les souverains peuvent en avoir deux et que les gentilshommes doivent se contenter d'un seul, mais cette règle n'a jamais été observée. Moreau avance sans fondement que les seules princes de la maison royale de France auraient le droit d'avoir des anges pour tenants de leurs armes, mais personne n'a eu l'idée de les reprocher aux ducs de Bavière, aux ducs d'Autriche, aux princes de Lippe, aux barons de Montmorency, aux ducs de Brancas, aux comtes de Chancarty, aux comtes d'Oxford et encore moins aux papes. En France, celui qui voulait s'offrir le luxe d'un ou de deux supports, n'avait de compte à en rendre à personne ; en Italie aussi, en prenait qui voulait.En Allemagne, si on en excepte les familles souveraines,les sup-

ports ont été peu ambitionnés et rarement employés. On fut un peu plus sévère en Angleterre, parce que là les supports font partie essentielle des armes et peuvent servir de brisure. En Espagne les hérauts officiels en ont limité le droit aux seuls Grands, mais la plupart du temps, ceux-ci ne se sont point souciés d'en profiter. En Suède, ils appartenaient presque exclusivement à la noblesse titrée. En Suisse ils ne sont que des motifs d'ornementation et ils tombent dans le droit commun.

L'origine du manteau provient sans aucun doute des lambrequins en mantelet et en capuchon, lesquels en s'étalant et en s'étendant, ont formé une espèce de draperie descendant jusqu'aux flancs de l'écu. Les chevaliers l'ornaient de leurs armes mais ils ne lui attribuaient aucune signification spéciale. Au XV[e] siècle cette façon de lambrequins fut abandonnée et on adopta ceux tailladés et découpés en feuilles. Les manteaux armoriés furent repris en France par les princes et les ducs vers le milieu du XVI[e] siècle, on les doubla d'hermine à l'imitation de ceux des souverains, lesquels étaient ordinairement rouges ou de pourpre. Au XVI[e] siècle, les pairs ecclésiastiques voulurent aussi en avoir; de même les présidents des parlements, les chanceliers de France et les maréchaux. Le pavillon qui est un manteau surmonté d'une coupole ou d'un dôme, fut inventé par Philibert Moreau, et le roi de France le porta pour la première fois sur ses armes vers 1680. Cet ornemement fut bien vité imité par les autres souverains.

Les devises étaient déjà connues avant que les héradistes les eussent classées en huit catégories ; mais elles accompagnaient rarement les armes des gentilshommes. En Italie la mode s'en répandit après l'invasion de Charles VIII. Un grand nombre de lettrés, Monseigneur Jove à leur tête, en firent le sujet de leurs dissertations et écrivirent là-dessus des volumes. L'usage s'en généralisa bien vite. Chaque famille, chaque cité, chaque corporation adopta une maxime ou une sentence quelconque, les académies en composèrent, les parlements, les cours de justice, les régiments, les ordres religieux et militaires, les chapitres nobles, les sociétés suivirent leur exemple. C'est alors que surgit la foule des symbolistes, des iconologistes, des rapiéceurs de devises. Les Bargagli, les Ripa, les Ferro, les Marquale et autres Picinelli [1] analogues, jaloux des lauriers d'Alciat, répandirent des flots d'encre pour transformer l'héraldique en un gymnase arcadien. Le cerveau des latinistes et des poètes fut mis à la torture pour rédiger d'ingénieuses maximes et d'élégants bons mots dans le but d'en faire des devises ; tous les oisifs se vouèrent à l'ingrat travail d'extraire des oracles de toutes les raves! Le XVI[e] siècle fut l'âge d'or de l'héraldique loquace. Mais la majeure partie de ces devises étaient personnelles, inscrites comme de simples ornements sur les sceaux, les décorations, les cachets, les étiquettes, les livres, les draperies et autres objets. Dans les armoiries où on conservait les devises hérédi-

[1] L'Abbé Picinelli est l'auteur d'un énorme ouvrage sur les devises et les emblêmes de toutes sortes. Son nom est devenu typique pour désigner ce genre de littérature. *(Trad.)*

taires, fréquentes en Italie et en Espagne, moins communes en France, rares en Allemagne, de droit constant dans toutes les familles de la haute noblesse anglaise, on introduisit çà et là aussi des devises personnelles qu'on changeait à volonté sans que cela soulevât la moindre protestation de la part des héraldistes. Ceux-ci réservaient leurs foudres pour ceux qui auraient eu l'idée de s'arroger le droit au cri de guerre que pouvaient seules posséder les grandes familles féodales et celles des chevaliers bannerets; mais jamais personne, que je sache, ne songea à une usurpation aussi audacieuse.

Je ne referai pas l'histoire des ornements des dignités ecclésiastiques, de la tiare, de la mitre, des chapeaux rouges, verts ou noirs, des crosses et des croix, qui amplifièrent peu à peu les armes des prélats; cette histoire a déjà été écrite par la plume très compétente du savant Mgr. Barbier de Montault auquel j'abandonne de grand cœur la spécialité de l'héraldique sacerdotale. Mais je ne puis passer sous silence les attributs des dignités militaires, judiciaires ou de cour, inventés par les héraldistes officiels pour rendre plus disgracieuses et plus lourdes les armes de la noblesse en renom. Bâtons de commandement, verges de cérémonie, clefs de chambellans, bannières, cornettes, guidons, épées, canons, ancres, masses d'armes, haches de licteurs, sceptres de justice, cors de chasse, têtes de loups, bouteilles, missels, etc., toutes ces prétendues marques d'honneur ajoutées aux trophées de fantaisie, aux grands colliers des ordres suprêmes, aux grands cordons des ordres équestres et aux rubans des ordres inférieurs, convertirent les armoiries des gentilshommes en un magnifique étalage de bazar.

Peut-être les hérauts officiels et les héraldistes officieux de la fin du XVIIIe siècle préméditaient-ils quelque nouvelle profanation et caressaient-ils, par exemple, l'idée de représenter comme sortant d'un coche doré, l'écusson de ces marquis qui avaient eu l'honneur de monter dans les carosses du roi, ou de revêtir de chemises blanches semées de fleurs de lys d'or, les supports des armes des vicomtes qui avaient assisté au petit lever du monarque français; mais la révolution arriva dans un moment très opportun pour rogner les ailes des imaginations par trop exaltées. Blason et blasonneurs firent la culbute et on n'en parla plus en France.

On n'en parla plus — jusqu'au jour où Napoléon voulut rétablir la noblesse, les titres, les armes et malheureusement aussi les hérauts. Jetons un voile pieux sur cette nouvelle physionomie du blason! Il faut beaucoup pardonner à celui qui a beaucoup péché!

L'interrègne de l'héraldique napoléonienne ne doit pas même être considéré comme une transition entre le despotisme des héraldistes visionnaires et la confédération des héraldistes raisonnables. L'article 71 de la constitution de 1814 rétablit l'ancienne noblesse dans ses titres et l'ancien système du blason dans ses usages. Il conserva aussi les titres concédés par Bonaparte, mais supprima ses distinctions héraldiques et ses timbres de nouvelle fabrique. La seule faible trace du passage impérial dans les domaines du blason se retrouve dans les francs-quartiers, dans les sabres de cavalerie, dans les canons, dans les grenades, dans les sphynx, dans les palmiers,

dans les pyramides, dans les bannières à queues de cheval et dans quelques autres emblèmes que gardèrent ceux à qui il ne fut pas possible de reprendre les armoiries de leurs ancêtres pour le simple motif que ces ancêtres ne possédaient pas d'armoiries.

Les héraldistes et les généalogistes firent de nouveau parler d'eux, d'abord timidement puis avec leur audace habituelle, lorsqu'ils purent se persuader que personne ne songeait à les molester. Charlemagne et ses paladins, Jason et ses argonautes, Jacob et ses douze fils revinrent sur le tapis. Les romantiques redonnèrent un instant la vogue aux fées négligées, aux dragons apprivoisés, aux burgraves désarmés, à toutes les légendes héraldiques et mythologiques du moyen âge. C'était à se croire revenu aux beaux temps de Bara, de Favyn, de Monet et de Mugnos.

Mais si les révolutions politiques ont leurs réactions, la science ne retourne vers le passé que pour l'étudier et non pour le rétablir. C'est la raison pour laquelle il faut que les étudiants de nos collèges se persuadent qu'ils ne pourront jamais s'exprimer dans la langue d'Horace ou dans celle de Xénophon pour se faire servir un verre de bière; c'est la raison pour laquelle nous devons, nous, étudiants en blason, scruter les mystères de l'héraldique et apprendre la langue des rois d'armes, sans toutefois pousser le zèle jusqu'à nous croire obligés de blasonner à haute voix les armes des *gentlemen riders* dans une journée de *Steeple chase.*

---

# IV

Le Christianisme atteignit sa plus grande perfection à l'époque où le peuple romain appelait les chrétiens de vils adorateurs d'une tête d'âne. Les études héraldiques sont devenues sérieuses lorsqu'elles ont été en butte aux railleries et au mépris universels.

« Le blason — écrivait Granier de Cassagnac, dans son *Histoire des classes nobles* — est aujourd'hui en France une matière assez peu entendue. La Révolution et l'esprit de réaction morale qu'elle a traîné après elle ont jeté une telle défaveur sur toutes les choses qui tenaient, de près ou de loin, à notre ancienne monarchie, qu'on a dédaigné généralement de s'en instruire, comme si la science était jacobite ou puritaine, plastronnée de fleurs de lys ou morionnée d'un bonnet rouge. Nous sommes donc aujourd'hui beaucoup moins instruits en blason que ne l'étaient, il y a soixante ans, les laquais et les cochers des maisons titrées. Sous l'ancien régime, les valets étaient obligés de connaître assez bien les armoiries et les livrées, afin de savoir, par la ville, à quelles voitures celles de leur maître devait céder le pas. Beaucoup de familles étaient fort rigoureuses sur cette partie de la hiérarchie nobiliaire, et les domestiques s'exposaient à être battus dans la rue s'ils faisaient trop, et chassés du logis s'ils ne faisaient pas assez. Il y a aujour-

d'hui des gentilshommes très bien prouvés, qui ne seraient pas, à cet égard, aussi experts que les laquais de leurs grands-pères, et il passe dans les rues de Paris plus d'une voiture armoriée, dont les maîtres seraient fort embarrassés de lire le blason. »

L'ignorance est donc un fruit du discrédit, à moins que le discrédit n'ait été semé par l'ignorance. Quoiqu'il en soit, il est certain que, jusqu'à il y a une vingtaine d'années, il était de mode en Europe, et cela existe encore en Italie, de tourner en dérision l'héraldique et ceux qui s'en occupent. Le fait s'explique de la part de certains révolutionnaires qui traitent de perruques et d'inquisition tout ce qui rappelle l'ancien temps et n'admettent pas d'autre science que celle qui enseigne à fabriquer la dynamite ou à vulgariser l'usage du pétrole. Mais il est difficile de concevoir cette héraldophobie parmi les soi-disant amis de l'ordre, qui pour un rien voudraient faire croire que l'étude du blason peut devenir une cause de troubles. Je connais une centaine de ces braves gens, excellents citoyens, jeunes hommes instruits et pleins de bon sens, professeurs de mérite, avocats en renom, hommes de lettres de valeur, la fleur de notre bourgeoisie, et, chose étrange à dire, aussi de notre patriciat, qui sont tout prêts à rompre une lance contre la science héraldique sans qu'ils se privent pour cela de l'intime satisfaction d'arborer au coin de leurs cartes de visite, des armoiries qui peut-être ont été inventées tout récemment. Je connais aussi un athée de profession qui porte au cou une médaille de la madone de Pompei, et je vous affirme que cela produit sur moi le même effet.

Aujourd'hui, quiconque n'a rien à faire et qui ne sait ou ne veut rien faire, se voue au journalisme et y fait de la politique ou du commérage, puis, quand il a écrit deux feuilletons dans le *Courrier de Landerneau* ou dans la *Gazette de Fouilly-les-Oies*, ses concitoyens se prosternent devant ce vaillant publiciste. Celui qui a du temps à perdre et de l'argent à gaspiller, consacre sa vie à faire une collection de timbres-poste, de monogrammes, de boutons en os, de manches de parapluies, de boîtes d'allumettes, de pipes d'écume, de tickets de chemins de fer, de carnets de bal, de manifestes électoraux, de réclames illustrées et de ces cigares à surprises par lesquels nous sommes lentement empoisonnés par la paternelle sollicitude de notre gouvernement; — et ces collections prennent aux yeux de leurs amis et connaissances l'importance de véritables musées. D'autres consacrent leur temps à l'impression d'un dictionnaire biographique des plus illustres pédicures contemporains, ou à celle d'un manuel du voyageur dans les pâturages de leur province, ou d'une histoire des servantes d'auberge, ou des mémoires d'une blonde modiste, ou de la physiologie de ceux qui se nourrissent du sang du peuple. Ils font sonner de la trompe en leur honneur, par des hommes de lettres, des archéologues, des historiographes, des romanciers et des psychologues. Il suffit qu'un oisif ait fait siffler un proverbe en un acte de sa façon, sur la scène du plus misérable théâtre de province, pour qu'il prétende au titre d'auteur dramatique. Tous les collégiens qui estropient un sonnet sont des poètes; orateurs tous les balayeurs qui prennent la parole

dans une assemblée. Un certain individu voulut à toutes forces que je fusse un chorégraphe, et cela parce qu'il avait lu il y a bien longtemps, un article de *Variétés* écrit par moi sur l'origine des quadrilles.

Dans ce fameux siècle de fous, nous sommes tous quelque chose; nous contribuons tous au progrès scientifique et humanitaire; tous nous aurons un jour droit à quelques mètres de marbre ou à quelques kilogrammes de bronze commémoratif. Seuls les héraldistes et les généalogistes ne sont rien; ils retardent la marche triomphante de la civilisation et ils mériteraient d'être internés dans un hospice de fous. La société applaudit à l'histoire des courtisanes célèbres, mais ne pardonne pas à l'historien d'une famille qui a rendu quelques services à son pays. On aura plus de reconnaissance envers vous si vous découvrez dans quelque archive un dialogue inédit de l'Arétin que si vous recherchez l'origine de l'emblème de votre ville natale.

Et cependant, ce siècle dans lequel règnent toutes les incohérences, s'est mis à étudier le passé avec une telle avidité que cela permet de soupçonner que le présent l'ennuie. Une phalange d'historiographes, d'archéologues, de paléographes, d'archivistes, de philologues, d'épigraphistes, de nummographes, de *folkloristes*, de savants de toute espèce, de chercheurs dans toutes les branches, s'agitent, se tourmentent, se creusent la tête avec un zèle admirable et sacrifient leur temps, leur fortune, leur repos, leur santé, leur intelligence, afin d'arracher au sphinx du moyen âge même le moins intéressant de ses secrets. Qu'est-ce qui n'est pas devenu sujet d'étude? Toute chose dont la place est assignée dans un musée éveille la curiosité et provoque les recherches de ces infatigables explorateurs. Tels sont les manuscrits, les parchemins, les monnaies, les médailles, les sceaux, les armures, les tapisseries, les vitraux, les sculptures en bois et en pierre, les diptiques, les figurines d'ivoire, les plats émaillés, les fragments d'inscriptions, les ornements sacerdotaux, les drapeaux, les enseignes d'auberge, les cartes à jouer, les reliquaires, les instruments de torture, les ceintures de chasteté et autres. Les uns grimpent sur les clochers et relèvent la date, l'inscription, la marque du fondeur de toutes les cloches; d'autres s'aventurent dans les souterrains de refuge et se font asphyxier avec enthousiasme pour y découvrir quelque trace du passage des hommes. Celui-ci recherche l'origine d'un jeu populaire, cet autre refait l'histoire des pompes funèbres; l'un se voue à l'étude des anciennes façons de s'habiller, l'autre se consacre à rechercher les bulles d'indulgence. Les usages, les coutumes, les institutions, le gouvernement, l'économie domestique, la langue, les proverbes, les chants populaires, les refrains, les jouets d'enfants, les contes, les traditions, les superstitions, les légendes, les caricatures, les surnoms injurieux donnés par les habitants d'un village à leurs voisins, on scrute tout, on fait des investigations sur tout, on met tout en lumière, on imprime tout.

Quelqu'un pensera que toutes ces sciences anciennes et nouvelles, la numismatique, la sphragistique, l'épigraphie, la céramique, la glyptique, la toreutique, la philologie, le *folklore*, l'archéologie campanaire, l'archéologie funéraire, l'archéologie tortionnaire, l'archéologie caricaturesque, en faveur

desquelles règne le plus louable accord, fondé sur une estime réciproque, se sont hâtées de tendre une main fraternelle à l'héraldique et de lui assigner une petite place dans leur auguste assemblée.

C'est en effet ce qui est arrivé, grâce au vœu manifesté par les savants érudits qui font autorité et savent qu'avant d'entreprendre un petit voyage dans le moyen âge, il est prudent de se munir de beaucoup de malles et de valises bien remplies. L'héraldique fut donc admise aux honneurs de la docte et laborieuse compagnie. Mais avec quelles restrictions et avec combien de protestations!... Les cloches grondèrent, les majoliques pâlirent de rage, les diptiques se fermèrent de dépit, les reliques se contractèrent d'horreur, les poteries se déclarèrent prêtes à faire sommaire justice de l'intruse sacrilège. Seuls les sceaux, eux aussi un peu méprisés et traités d'inutiles, quoique nobles, eurent pitié de la pauvre réprouvée et s'approchèrent timidement et presque furtivement de leurs parentes les armoiries.

Et qu'on ne m'accuse pas d'exagération. Je pourrais donner les noms et citer des historiographes distingués, des numismates illustres, des lettrés de réputation, qui professent une profonde horreur pour le blason et éprouvent une répugnance prononcée envers les héraldistes. Ces sentiments ne les empêchent pas de blasonner des armes à tort et à travers et d'attribuer un monument armorié à un proconsul romain. Je me rappelle toujours la mortification que je m'attirai quand je voulus me mettre en rapport avec une célébrité du *folklore* français. Je devais rester à ma place! disaient les éloquentes réticences de la carte postale sur laquelle on me répondit. Il ne m'était pas permis d'ouvrir les coffres dans lesquels étaient renfermés les mystères de la plus nouvelle des sciences! Je ne devais plus jamais élever la ridicule prétention de stipuler un traité d'amitié entre les traditions populaires du *folklore* et les traditions nobiliaires de l'*highlifelore*. Je me le tins pour dit! Et à partir de ce jour je recherchai et je lus avec amour toutes les œuvres des *folkloristes* que je pus me procurer, confessant à moi-même qu'elles me furent d'un immense secours dans mes études héraldiques. Mais par charité, ne le dites pas à ces messieurs, je ne veux pas être une source de regrets pour qui que ce soit.

C'est dans ces conditions d'ostracisme et d'impopularité que la science héraldique est ressuscitée il y a vingt-cinq ou trente ans, par les travaux de courageux écrivains et de patients déchiffreurs d'archives et de bibliothèques. Non seulement ils ont dû lutter contre les antipathies du siècle, mais aussi contre l'esprit de leurs prédécesseurs, contre la tradition ancienne et établie du blason, contre la science elle-même telle qu'elle a été enseignée par le rigorisme des hérauts et le pédantisme des héraldistes. Il leur a fallu abattre l'idole qu'ils adoraient pour l'élever sur un piédestal plus haut. Aujourd'hui parmi les sciences auxiliaires de l'histoire et parmi les arts qui font l'objet des études archéologiques, l'héraldique occupe la place qui lui appartient. Les savants lui ont rendu leur estime et ses ennemis sont forcés de reconnaître que malgré tous les chefs d'accusation formulés contre elle, il n'y a pas matière à procès.

Ce serait peut-être ici le cas de démontrer une fois pour toutes le sérieux et l'utilité des études héraldiques. Je ne le ferai pas. A quoi cela servirait-il? Les héraldistes en sont convaincus comme moi, les historiens, les archéologues, les érudits de toute espèce, ont prouvé l'estime dans laquelle ils tiennent l'étude de l'héraldique, en ayant en mille occasions recours à son aide; quant aux détracteurs habituels, qu'est-ce que j'aurais à leur démontrer? que le chien aboie quand la caravane passe, comme disent les Arabes? Il n'en vaut vraiment pas la peine. D'ailleurs je ne tiens nullement à convertir les sceptiques de mauvaise foi et à faire des prosélytes dans la foule des imbéciles. Je n'imiterai pas certains auteurs de ma connaissance lesquels ont cru prudent et opportun de justifier la publication de leurs œuvres (du reste fort intéressantes) en invoquant des arguments d'une puérilité phénoménale. Je n'en citerai qu'un exemple. Un de nos héraldistes officiels, le comte Alexandre Franchi-Vernay de la Valetta, le même qui dans la suite fut nommé commissaire du roi auprès de la consulte héraldique, crut peut-être avoir commis un grave délit en faisant imprimer son excellent *Armorial des familles nobles et titrées de la monarchie de Savoie*, fruit de longues et de patientes recherches, le premier recueil italien d'armoiries où on lise un langage héraldique un peu chrétien, — je ne dirai pourtant pas catholique, vu les fréquentes hérésies qui le déparent. — Cet excellent homme voulut recommander son ouvrage (qui se recommande par lui-même) au moyen de la petite anecdote que voici: « Au temps où l'armée italienne faisait la guerre en Crimée, un pli renfermant un grand nombre de lettres écrites par des officiers à leurs familles, arriva à Turin venant du quartier-général sarde. Parmi les lettres dont l'envoi pressé était vivement recommandé, il s'en trouva une sans adresse; évidemment cet oubli était la conséquence de la hâte avec laquelle on avait fait l'envoi; on ne savait donc à qui la faire parvenir. Par bonheur le cachet qui la scellait portait l'empreinte assez bien réussie d'armoiries; on eut l'idée de la montrer à l'auteur de cet ouvrage en lui demandant s'il pourrait peut-être savoir à quelle famille appartenaient ces armoiries; il put l'indiquer et on constata qu'il y avait dans l'armée italienne un officier de cette famille qui faisait partie du corps expéditionnaire.....» Le reste, le lecteur l'a deviné. Voilà donc l'utilité pratique des connaissances héraldiques démontrée. Aussi puis-je m'étonner qu'on n'institue pas encore une chaire de blason dans l'intention d'en faire suivre l'enseignement par les facteurs de la poste!

La meilleure apologie de l'héraldique serait l'histoire de sa dernière période, c'est-à-dire de sa renaissance et de sa transformation pendant le cours du présent siècle. Ce qu'a été la noble science des armoiries sous le gouvernement des rois d'armes et sous le haut protectorat des blasonneurs légiférants, nous l'avons vu. Ce qu'elle est présentement sous la sage direction des héraldistes amis de la vérité encore plus que de Platon, c'est ce que dit clairement le décalogue de la nouvelle doctrine héraldique. Ce décalogue composé peut-être de deux ou de vingt tables, peu importe le

nombre, est la loi qui inspire le programme de l'école à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir. En voici le résumé :

La science héraldique est considérée non plus comme la glorification d'une caste privilégiée, mais comme une branche de l'archéologie, de l'histoire de l'art et de celle des mœurs.

Le bon sens et la logique sont substitués à la fantaisie et au délire.

La critique fait passer à son crible les faits et les opinions.

Les monuments et les documents authentiques sont les seuls témoins reconnus dignes de foi.

Les inductions sont accueillies comme de simples auxiliaires sans qu'elles puissent être alléguées à titre de preuves concluantes.

Les légendes et les traditions sont respectées mais ne sont acceptées que sous bénéfice d'inventaire.

Les sceaux, les peintures, les sculptures, les tapisseries, les vitraux, les pierres tumulaires, tous les monuments de l'art sont recherchés et deviennent objets d'étude et de publications, de préférence aux dissertations symboliques et aux panégyriques généalogiques des anciens écrivains.

Le symbolisme originaire et naturel est admis en théorie et rejeté comme système d'interprétation.

Les divagations astronomiques et cabalistiques sont laissées en pâture aux visionnaires.

Le blason mythologique, biblique, héroïque, consulaire, gothique, et carolingien, est rejeté dans le domaine de la fable et de l'épopée.

Les emblèmes de l'antiquité égyptienne, grecque et romaine sont considérés comme des hiéroglyphes, des signes idéographiques, des symboles religieux, des types monétaires, des cachets personnels, des enseignes de guerre, non comme des armoiries.

Est niée l'authenticité de toutes armoiries antérieures à l'an mille.

L'origine des armes nobles est circonscrite à l'époque des croisades et des tournois.

L'introduction de l'usage fréquent des armes arbitraires et personnelles est retardée jusqu'au XII^e^ siècle.

L'usage constant des armes héréditaires est fixé au siècle suivant.

Les premières règles des héraldistes ont été inconnues jusqu'au commencement du XIV^e^ siècle.

Les armoiries, réservées dans l'origine aux seuls nobles, ont été aussi concédées plus tard dans certains pays, aux non-nobles et adoptées par eux.

Le cimier, les supports et la devise sont variables et ne rentrent pas dans le code héraldique.

La hiérarchie des couronnes est reconnue comme invention moderne.

La hiérarchie des heaumes est moderne, puérile et injustifiable.

Toutes les figures accessoires de l'écu sont considérées comme parties non-essentielles des armes d'une famille et le choix de la forme et des ornements extérieurs de l'écu lui-même est réduit à une question de tact et de bon goût.

Est aboli le préjugé que les armes parlantes sont moins anciennes et moins nobles que les autres.

Les lois héraldiques sont sanctionnées, y compris celles inventées par les héraldistes, pourvu qu'elles aient subi la consécration d'une pratique générale et séculaire.

La règle des brisures est rejetée comme cause d'erreurs et de confusions. Il est utile de rechercher les brisures dans un intérêt généalogique, mais il ne faut pas les rétablir comme système.

Les figures héraldiques doivent être étudiées dans les types primitifs et dans leurs applications, en ayant égard au style des diverses époques et des divers pays, elles doivent être reconstituées éclectiquement pour notre usage sans qu'elles puissent s'écarter du caractère héraldique et offenser le goût artistique et les exigences du moment.

L'ancienne méthode de classification et de nomenclature est conservée malgré quelques imperfections, parce que, par convention, elle est universellement connue.

Les distinctions subtiles, chicanières et pédantesques de la vieille théorie doivent être mises en oubli.

Le langage héraldique doit être unifié et rendu international en se pliant aux formes propres à chaque idiome, d'après les modèles et la terminologie du blason français, expurgé des barbarismes et des solécismes et débarrassé des pléonasmes et des synonymes de luxe.

Les armes bourgeoises et les emblèmes municipaux, pourvu qu'ils soient anciens ou intéressants d'une manière quelconque, sont admis à l'honneur de faire partie des études héraldiques au même titre que les armes de la noblesse.

La pratique toujours persistante des armes de famille, d'état et de communauté doit être enseignée correctement aux artistes, soustraite à l'ignorance de ceux qui possèdent ces armes, protégée contre l'injuste antipathie du vulgaire et débarrassée des apothéoses impudentes et grotesques.

Enfin, sont livrées à la critique compétente et à la risée publique

les présomptueuses innovations et les magistrales hérésies des hérauts officiels et des héraldistes dissidents. [1]

Ces derniers sont réduits aujourd'hui à une faible fraction dans la majeure partie des États de l'Europe. En revanche, il me serait facile d'énumérer dans l'histoire contemporaine du blason, une centaine de noms illustres, si les limites de mon travail me le permettaient et si je ne m'étais pas imposé la plus profonde réserve, laquelle ne m'autorise d'autres citations que celles qui me sont absolument nécessaires et que je ne saurais en aucune façon passer sous silence. D'ailleurs ces sortes d'énumérations sont rarement complètes et imposent comme un devoir de conscience l'expression: *etc., etc.*, qui à son tour ne satisfait personne. Je m'abstiendrai donc pour cette fois de nommer en terminant les principaux maîtres de l'art, dans la crainte du juste ressentiment de MM. *etc., etc.*, que je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement.

L'Allemagne et l'Autriche renferment le groupe le plus nombreux des héraldistes orthodoxes. Berlin et Vienne, sièges des excellentes académies *Herold* et *Adler*, sont les deux centres les plus importants du mouvement héraldique de la nouvelle école. Celui qui n'a pas eu l'occasion d'admirer les chefs-d'œuvre de patience, d'érudition et de goût artistique, publiés par ces vaillants investigateurs de vieilles choses, ne peut se faire une idée exacte des progrès de la science héraldique. La Hollande et la Belgique rivalisent, bien que dans des proportions plus modestes, avec les deux empires allemands. La France pourrait avoir le pas sur toutes les autres nations s'il n'y pullulait encore les héraldistes hétérodoxes, les généalogistes mercenaires et les agences nobiliaires. Les Français conservent toutefois toujours la réputation d'excellents *blasonneurs*, la langue héraldique est comprise et employée chez eux, même par des écrivains qui ne s'occupent pas de blason et il ne m'est jamais arrivé de lire une description baroque et incompréhensible d'un écusson dans les pages d'un livre d'histoire ou d'archéologie, ni dans un article de journal. La France est en outre la terre classique des grammaires et des dictionnaires héraldiques, des armoriaux et des nobiliaires. Le style héraldique qui, depuis près de deux siècles, avait pris une physionomie gauche, en essayant à tort de se rapprocher de l'imitation de la nature, s'est annobli depuis quelque temps et a repris son

[1] Ne voulant faire grâce à personne, il est juste que je commence par me faire justice à moi-même. Les théories héraldiques que je professe aujourd'hui sont, sur quelques points, en désaccord avec celles que j'ai énoncées dans mon *Encyclopédie héraldico-chevaleresque*. Mais outre que la conception originale de cet ouvrage ne s'écarte pas des idées fondamentales de la nouvelle école, je rappellerai qu'il fut imprimé en 1876, époque où j'avais à peine vingt ans et où je n'avais pas encore assisté au triomphe de l'héraldique moderne en France et en Allemagne. Du reste, depuis longtemps et dans tous mes autres écrits, j'ai fait une complète rétractation des deux ou trois propositions hérétiques qui font tache sur mon dictionnaire et je me propose de faire quelque chose de plus en publiant, aussi vite que possible, une nouvelle édition de l'*Encyclopédie* considérablement augmentée et conforme en tout aux canons de la profession de foi ci-dessus exposée. Amen.

caractère traditionnel. Le *collège héraldique de France* et le *Bulletin héraldique et généalogique* servent de guides à ceux qui étudient le monde nobiliaire. En Suisse, on sait que république et révolution, confondues en tant de pays, sont deux choses fort différentes! Dans les cantons les plus démocratiques comme dans les anciennes aristocraties, les armoiries sont l'apanage de tout le monde. Il en résulte qu'on aime les monuments et les études héraldiques et qu'on se moque du préjugé répandu en maints endroits et qui dit que le blason n'est qu'un passe-temps des aristocrates et des vieilles perruques. Les héraldistes suisses sont presque tous élevés à la bonne école; les peintres et les graveurs y marchent de pair avec ceux de l'Allemagne. L'Angleterre subit encore l'influence de ses héraldistes officiels; elle ne souffre toutefois pas d'une pénurie d'héraldistes rationnels; j'en dirai de même de la Suède, du Danemark et de la Russie. Au dernier rang vient l'Espagne où, si on fait abstraction de Fernandez de Bethencourt qui a infusé un peu de jeune sang dans les veines de la science décrépite d'Argos de Molina, tous les généalogistes continuent à découvrir des vertus nouvelles et cachées dans les symboles héroïques des nombreux descendants des rois goths. *Fluminum familia Gothorum e sanguine regum.* Il est alors facile de comprendre comment, en l'an de grâce 1879, le duc de la Roca, au moment où il se couvrait solennellement en présence du roi en sa qualité de Grand d'Espagne, a pû avoir le toupet d'affirmer à S. M. Alphonse XII que lui, duc de la Roca, était légitime descendant de Numa Pompilius.

Nous arrêtons ici notre traduction bien que le mémoire de M. de Crollalanza renferme encore trois chapitres lesquels sont, comme les quatre premiers, d'un grand intérêt. Mais ces chapitres se rapportent exclusivement à l'Italie et par conséquent leur intérêt est moins général; il y a même des pages impossibles à traduire vu qu'on y discute des questions de langue. Nous nous bornerons donc à faire une courte analyse des trois chapitres en question.

Dans le chapitre V, l'auteur parle des études héraldiques en Italie. Il s'est fait dans ce pays des travaux intéressants et importants; quelques savants se sont constitués dès 1875 en une *Académie royale héraldique italienne* ayant son siège à Pise. Par modestie l'auteur ne dit pas que le fondateur de cette académie a été son propre père, M. le commandeur J.-B. de Crollalanza dont les sciences historiques déplorent la perte récente. L'académie publie le *Giornale araldico-genealogico-diplomatico*, et, toujours par le même sentiment de modestie, l'auteur ne dit pas qu'après avoir été un des principaux collaborateurs de ce journal, il en est devenu le directeur. En outre, des artistes distingués ont produit dans le domaine du blason, des œuvres dont un nombre relativement élevé a reçu des récompenses aux expositions héraldiques étrangères. Mais s'il y a en Italie une certaine quantité d'*amateurs*, il y a fort peu d'héraldistes proprement dits, puis les amateurs ne suivent pas tous, et loin de là, les principes du décalogue héraldique.

De plus, ce qui est très fâcheux, c'est que pour les hommes de lettres et même pour la population en général, le blason est, en Italie, quelque chose de parfaitement antipathique. De là résulte une ignorance profonde des principes les plus élémentaires de l'art. L'auteur cite de nombreux exemples de cette ignorance laquelle est telle que les familles elles-mêmes ne se gênent nullement pour modifier leurs propres armes et qu'un très grand nombre de dessins, de gravures et de peintures, sont d'un style impossible! et cela peut-être plus encore pour les armes des municipalités que pour celles des familles.

Mais, (ici nous entrons dans le chapitre VI) l'Italie n'a t-elle pas sa *consulta araldica*, corps officiel de douze membres présidé par le président du conseil des ministres et qui règle tout ce qui concerne les titres, les armoiries, les distinctions nobiliaires? La tâche de ce corps est excessivement difficile, et devant des difficultés analogues l'impérieuse volonté du tout-puissant Louis XIV a même dû reculer. Or dans cette docte *consulta*, il n'y a presqu'aucun héraldiste et ceux de ses membres qui ont une certaine connaissance du blason, ne suivent aucun principe, aucune doctrine, et ne reconnaissent, en fait d'autorité, que l'héraldique officielle.

Ici l'auteur critique très vivement cette héraldique officielle, laquelle prétend obliger les Italiens à se conformer à ses décrets dont la légitimité scientifique est très souvent plus que contestable. Des citations de nombreux exemples justifient les critiques et montrent à quel point l'héraldique officielle s'est éloignée des vrais principes de l'art; elle ne connaît pas même le langage du blason qu'elle prétend régir et dans lequel elle commet les fautes les plus grossières

Le chapitre VII et dernier est consacré à une critique sévère du décret royal du 1er janvier 1890 destiné à fixer les armes de l'État et de la famille royale. L'auteur en fait ressortir toutes les erreurs héraldiques et termine son mémoire par ces mots :

Je m'adresse aux hérauts officiels en général, non seulement à ceux d'Italie mais aussi à tous ceux des États étrangers sans en exclure le royaume d'Hawaï et nous leur dirons: (ici, contre mon habitude, je me sers du pluriel, parce que je sais que je ne parle pas seulement en mon nom) nous leur dirons : « Ou vous considérez la science héraldique comme un passe-temps de désœuvrés ou comme un souvenir déplorable d'usages et de privilèges abolis; et alors que venez-vous faire ici? allez donc vous promener et finissez cette burlesque parodie!... Ou vous reconnaissez cette science comme utile, vous voulez sérieusement la sauver de l'indifférence, du mépris, de l'ignorance et de l'oubli; alors il vous reste un devoir sacré et une haute mission à remplir: — Étudier l'héraldique !



ARCHIVES 164 JUILLET 1893.

# HÉRALDIQUES



SUISSES

Organe de la Société Suisse d'Héraldique

paraissant à Neuchâtel

N° 7. 19

## CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

*Séance du 7 avril, à Neuchâtel.*

Plusieurs ouvrages intéressants qui ont été offerts à la Société sont présentés, entre autres le *Genealogisches Taschenbuch des Uradels* du baron Dachenhausen, et la dernière édition du *Heraldisches Handbuch für Freunde der Wappenkunst* de F. Warnecke et E. Dœpler, dons des auteurs. Les meilleurs remerciements de la Société leur sont adressés. Un membre de la Société, M. Jobin, soumet à l'examen de l'Assemblée un très curieux atlas historique en six gros volumes imprimés à Amsterdam, dans les années 1708 à 1720 et renfermant de nombreux blasons et planches historiques.

M. Ed. de Pury soulève une discussion au sujet des nombreuses variantes des armoiries de la famille Chaillet qui portent comme meuble essentiel deux crampons de charpentiers appelés dans le patois du pays *jaillet* ou *chaillet*. Les différents ouvrages qui en font mention ne sont pas d'accord sur les émaux.

M. J. Grellet donne connaissance d'une étude à laquelle il s'est livré sur les traits essentiels qui caractérisent l'héraldique suisse et notamment sur l'emploi du sinople et des monts dans les armoiries. Il est arrivé à cette curieuse constatation que la fréquence des monts augmente par régions à mesure que l'on s'éloigne du Jura pour se rapprocher des Alpes ou que l'on quitte l'influence romande pour entrer plus avant dans le territoire allemand. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette intéressante statistique.

*Séance du 12 Avril.*

Les ouvrages reçus par la Société depuis la dernière séance sont déposés sur le bureau, ce sont : 1° *Hamburgische Wappen und Genealogien* par Ed.-L. Meyer et O.-L. Tesdorpf envoyé par l'un des auteurs, M. Meyer. Ce superbe ouvrage, accompagné de 24 planches d'armoiries en noir et comprenant la généalogie complète de cinquante familles avec leurs blasons en couleurs exécutés dans le meilleur style excite l'admiration générale. 2° Cinq fascicules de la *Noblesse européenne* par l'abbé d'Ormancey et 3° *Het Vorstenhuis von Waldeck en Pirmont* par A.-A. Vorsterman van Oyen. Ces deux livres sont offerts par M. Maurice Tripet. L'assembée exprime sa reconnaissance aux généreux donateurs.

La belle reproduction faite récemment par les soins du *Herold* de Berlin du *Wappenbuch von den Ersten* (Codex vanden Seffken) est encore soumise à l'inspection des membres présents, ainsi qu'une curieuse généalogie de la famille Sandoz en deux rouleaux dont l'un ne mesure pas moins de 25 mètres de long, propriété de M. A. Jobin.

Plusieurs membres apportent des documents relatifs aux armoiries de la famille Chaillet qui ont fait l'objet d'une discussion dans la dernière séance. De ces pièces, argenterie gravée, ex-libris, etc., il semble résulter que la famille Chaillet d'*Auvernier* portait primitivement de gueules à deux crampons adossés d'or au chef d'azur à trois étoiles d'or; lors de l'annoblissement, le chef serait devenu d'argent chargé de trois roses de gueules. Ces deux armoiries sont correctement données dans Mandrot. Il y aurait par contre à apporter une modification aux armes de la branche de *La Coudre* qui devraient être d'azur aux deux crampons *d'argent* et après leur annoblissement écartelé : au 1° d'argent à une tête d'aigle arrachée de sable armée et couronnée d'or; au 2° d'azur à deux crampons *d'argent;* au 3° de gueules à la croix potencée *d'argent* et au 4° d'argent à la patte d'aigle de sable.

M. Maurice de Coulon présente une série de photographies de l'église de Motiers récemment restaurée et des vitraux armoriés qui y ont été placés.

MM. J. Colin et Jean Grellet donnent communication d'une étude, le premier sur l'armorial général français de d'Hozier, le second sur l'histoire des ex-libris; enfin, la lecture d'un très intéressant travail de M. Max de Diesbach sur les tombeaux de l'abbaye d'Hauterive accompagné de photographies et de dessins nombreux clôture cette séance qui sera vraisemblablement la dernière de la saison.

---

## Ueber Gerichtssiegel-Aenderungen.

(Schluss.)

Einen Tschappina analogen Fall bietet das Gericht des hinter dem Heinzenberg liegenden Safienthales. In dieser Thalschaft treten schon sehr früh neben den romanischen Ureinwohnern deutsche Colonisten auf, welche 1338 unter den Schutz des Grafen Rudolf v. Werdenberg-Sargans gestellt wurden.

1383 gieng Safien kaufweise an die Freiherrn von Räzüms über, welche 1450 den dortigen « deutschen Leuten » einen Schutz- und Freiheitsbrief ausstellten, Kraft dessen die deutschen Leute, die im Thale Safien wohnen, ermächtigt werden, einen Ammann als Richter zu ernennen.

Im nämlichen Jahre dieser Diplomsertheilung belehnte der Bischof von Chur die Grafen Wilhelm und Georg von Werdenberg-Sargans mit der Thalschaft[1]).

Aus dieser Zeit, da Safien unter werdenbergischer Oberhoheit stund, ist ein Siegel des Thalgerichtes an einer im Schlossarchive zu Ortenstein befindlichen Urkunde von 1477 erhalten. Es trägt die Umschrift: S. DES. GRICHTS. IN. SAVI.

Innert dem Schriftkreise steht der hl. Johannes mit dem Lamm,

1) Das Nähere siehe in Planta, Curräl. Herrschaften, 371 ff.

ihm vorgestellt ist ein Schild mit der Werdenberger Fahne [1]). Die Aehnlichkeit dieses Siegels mit demjenigen von Tschappina ist so gross, dass man auf den Gedanken kommen muss, es seien die Stempel von *einem* Meister auf Veranlassung des gemeinsamen Inhabers beider Gerichte angefertigt worden.

1493 gieng Safien kaufweise an die Grafen Trivulzio über und kann es uns nach dem oben Gesagten nicht wundern, dass diese Handänderung auch einen Wechsel im Gerichtssiegel in dem Sinne herbei führte, dass das werdenbergische Wappen durch dasjenige der Trivulzio verdrängt wurde.

Dieses neue Gerichtssiegel trägt die Umschrift: -S-IOHA-NNES-DE-STVSSAVIA.

Der Heilige hält sitzend mit beiden Händen zwei Wappenschilde der Grafenfamilie. In Schulterhöhe steht zweilinig die abgekürzte Inschrift: C O (mes) I O (hannes) I A (cobus). Es ist dies der Graf Gian Giacomo Trivulzio 1487-1518.

Obwohl sich die Safier schon 1655 von den Herren von Trivulz loskauften, behielten sie dennoch bis in die neueste Zeit dieses an die ehemaligen Oberherren erinnernde Siegel bei.

Eine dritte hieher gehörende Gerichtssiegel-Aenderung betrifft Rankwyl. Dort in der Gegend des alträtischen Vinomna, dem spätern Müsinen, hielt schon Hunfried, der erste fränkische Graf in Rätien, Gericht.

Nachdem diese alte Malstatt im Laufe des spätern Mittelalters an Bedeutung eingebüsst hatte, stellte 1418 Graf Friedrich von Toggenburg im Auftrag des Kaisers Sigmund das Landgericht wieder her.

Aus dieser Toggenburg'schen Periode hängt ein schönes Gerichtssiegel an einer oft citirten und mehrfach missdeuteten Urkunde im Schlossarchive Ortenstein.

+'-S'IVDICII-IN-RANKVIL-IN-MYSYNEN

Im Schilde sieht man den nach rechts gekehrten Doggen.

Treffen wir in spätern Rankwyler Gerichtssiegeln 1478 den österreichischen Querbalken, 1492 die Montfort-Werdenberger Fahne, so können wir, auf obige Fälle hinweisend, possitive Schlüsse über Pfandänderungen ziehen.

Chur. F. Jecklin, Conservator.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Nous avons à parler aujourd'hui de quelques ouvrages qui nous viennent d'Allemagne. Ce sont d'abord le *Heraldisches Handbuch,* de F. Warnecke et E. Dœpler et la *Wappen-Fibel*, de A.-M. Hildebrandt, tous deux parus à la librairie H. Keller, à Francfort s/M.

Le premier en est à sa 6me, le dernier à sa 4me édition; c'est assez dire la faveur bien méritée dont ils jouissent dans leur pays d'origine, aussi désirons-nous tout particulièrement attirer l'attention des héraldistes suisses sur ces deux ouvrages qui en quelque sorte se complètent l'un l'autre et qui ont puissamment contribué à faire connaître les vrais principes du blason et à relever le goût dans cette branche des arts.

1) F. Nüscheler, Gotteshäuser, 89.

2) Der Inhalt der von Juvalt forschungen II. 102, Krüger Regest Nr. 831, Planta Feudalzeit 248, citirten Urkunde ist folgender: Das Landgericht zu Rankwil spricht dem Grafen Rudolf von Werdenberg das liegende und fahrende Gut einer Anzahl Bürger von Obervaz als verfallen zu.

La *Wappenfibel* est un petit code donnant sous une forme concise une quantité étonnante de préceptes héraldiques qui en font un véritable *vade mecum* de l'amateur et de l'étudiant du blason ; cela d'autant plus que son arrangement par ordre alphabétique permet de trouver à l'instant le renseignement que l'on cherche. Il aurait été difficile de faire entrer plus de matières dans l'espace d'une soixantaine de pages.

La *Wappen-Fibel* est la grammaire, l'enseignement théorique de la science du blason, le *Heraldisches Wappenbuch* est l'enseignement pratique de l'art héraldique. Dans 32 planches accompagnées de texte explicatif, ce bel ouvrage fournit une collection de types variés de toutes les époques, principalement de la renaissance, riche mine dans laquelle le dessinateur pourra puiser des modèles d'écussons, de bêtes héraldiques, de casques, de lambrequins du meilleur style. MM. Hildebrandt et Warnecke, on le sait, comptent parmi les premiers héraldistes de l'Allemagne; la réputation de M. Dœpler, comme dessinateur, s'étend au loin.

Nous avons parlé dans une précédente chronique du premier volume du *Genealogisches Taschenbuch des Uradels*, par le baron de Dachenhausen. Nous venons de recevoir le second volume de cet élégant ouvrage, orné de 3 portraits, de 6 armoiries en couleur supérieurement exécutées et de 26 écussons en noir toutes d'un excellent style. Il renferme l'état actuel de près de 80 familles de la noblesse féodale parmi lesquelles nous remarquons quelques noms suisses, chaque article étant accompagné d'intéressantes notices généalogiques et historiques.

Mentionnons encore les *Armoiries de la maison de Challant et de la famille Challandes* par M. Tripet, tirage à part d'un article paru récemment dans le *Giornale araldico* de M. de Crollalanza. Dans cette étude ornée d'une belle planche en couleur, que nous reproduisons dans ce numéro des *Archives*, l'auteur examine ce qu'il peut y avoir de vrai dans la légende d'après laquelle la famille neuchâteloise Challandes de Fontaines descendait des comtes Savoyards de Challant, seigneurs de Valangin. Il arrive aux conclusions suivantes :

1° Que la famille Challandes et la maison de Challant n'ont rien de commun entre elles, ni le nom, ni les armoiries.

2° Que la famille Challandes, comme telle, fait partie du pays de Neuchâtel depuis le XIVe siècle et doit figurer comme telle aussi dans l'armorial neuchâtelois, division des familles campagnardes.

3° Que la maison de Challant doit être représentée dans l'armorial neuchâtelois par les seules armes du comte René, seigneur de Valangin.

**Légende explicative de la planche.**

Fig. 1. Sceau de René de Challant, d'après nature.
» 2. Borne de la Dame (sommet de Chaumont): Côté nord, armes de René de Challant, côté sud de Jeanne de Hochberg (1526).
Fig. 3. Armes de René de Challant sur la « grande borne » à Fenin.
» 4. » des Challant d'après l'armorial manuscrit de la Bibliothèque de Lausanne.
» 5. » des Challant d'après Næher.
» 6. » » » d'après le père Menestrier.
» 7. » » » (armorial valaisan).
» 8. » » » de Châtillon (armorial valaisan).
» 9. » d'une Abbesse de Challant du couvent de la Fille Dieu ; de Challant de Villarzel 1414 (supplément à l'armorial fribourgeois).
Fig. 10. Cimier de la Maison de Challant.
» 11. Armes de Guillaume de Challant, d'après un vitrail historique de la cathédrale de Lausanne.
» 12. Armes de Guillaume IV de Challant, évêque de Lausanne, de 1406 à 1431 sculptées sur deux des faces du château de Saint-Maire et à l'ancien Evêché, où elles sont effacées.
Fig. 13. Cachet que s'est attribué la famille Challandes de Fontaines.
» 14. Armoiries de la famille Challandes d'après l'armorial neuchâtelois.



Fig. 4.




Fig. 1.



Fig. 7.



Fig. 5.



Fig. 8.



Fig. 6.



Fig. 9.

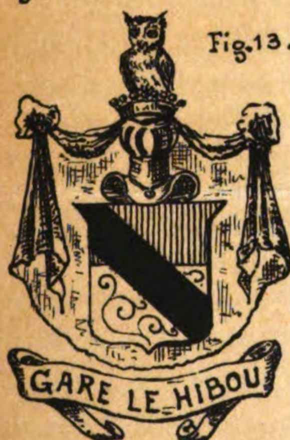



Fig. 13.



Fig. 14.



Fig. 10.



Fig. 3.



Fig. 11.

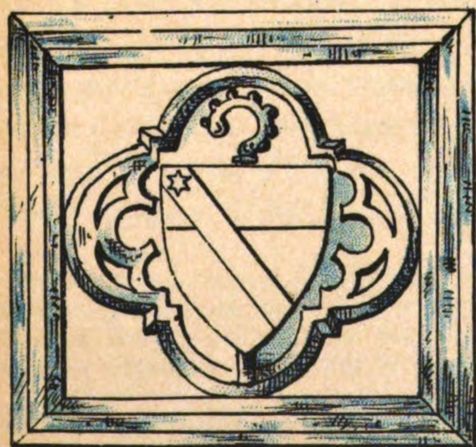


Fig 12.



Fig. 2.

Maurice Tripet, del. H. Furrer, lith. Jules Colin, autog.

Les Armoiries de la Maison de Challant et de la Famille Challandes

ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES

Août, Septembre & Octobre 1893.

Organe de la Société Suisse d'Héraldique

paraissant à Neuchâtel

N°s 20, 21 et 22.

165

# LES TOMBEAUX DE L'ABBAYE D'HAUTERIVE[1]

(Avec quatre planches.)

Les monastères étaient, au moyen âge, le lieu de sépulture ordinairement choisi par les personnes d'un rang ou d'une position élevée. Les hommes d'armes entreprenaient souvent des expéditions lointaines, ils supportaient avec joie les fatigues et les périls résultant de guerres longues, cruelles et sanglantes, mais ils voulaient reposer, après leur mort, à l'ombre paisible d'un monastère écarté du bruit de ce monde. Les familles souveraines et princières avaient leurs tombeaux dans des abbayes renommées, telles que Saint-Denis en France, Westminster en Angleterre, Kœnigsfelden en Argovie, Hautecombe en Savoie. Les seigneurs et les riches bourgeois se faisaient enterrer dans un couvent de leur voisinage. Malgré les difficultés des communications, les mourants n'hésitaient pas à choisir parfois pour leur sépulture un lieu fort éloigné; ainsi lorsque Pierre, seigneur de Vuippens, chevalier, mourut dans l'île de Chypre, en 1290, ses dernières pensées furent pour sa chère patrie : il ordonna d'y transporter son cœur et ses os et de les enterrer à Humilimont, monastère voisin du château de ses ancêtres [2].

Cet usage procurait aux religieux une source importante de revenus, car les mourants n'avaient garde d'oublier, dans leurs testaments, le monastère où ils allaient reposer, ils lui faisaient des donations sou-

[1] Consulter : Notice sur les couvents du diocèse de Lausanne par le P. Schmitt. Mémorial de Fribourg t. II, p. 5 et suiv. — Le Chamois. Année 1870, n° 4, 9 et 10 avec des dessins de tombeaux. — Rahn. Zur Statistik schw. Kunstdenkmäler. Indicateur d'antiquités suisses, t. IV, p. 472 et suiv., avec un plan d'Hauterive. — Martène et Durand. *Collectio veterum scriptorum. Parisiis* 1729, t. VI, p. 313 et suiv.

Nous adressons nos meilleurs remerciements à M. l'abbé Gremaud, qui a bien voulu mettre à notre disposition ses notes et extraits historiques sur Hauterive. Merci aussi à MM. Max de Techtermann, Jean Grellet et Maurice Tripet pour leurs excellents avis.

[2] Humilimont, couvent supprimé et démoli, de l'ordre des Prémontrés, situé au-dessus de Marsens, district de la Gruyère.

vent considérables et déterminaient avec soin les offices et cérémonies funèbres qui devaient être célébrés en leur mémoire.

Les tombeaux du moyen âge peuvent être divisés en trois séries principales [1] : la première comprend les sarcophages proprement dits, sortes de cercueils ou de bières taillés dans la pierre, renfermant réellement le corps; ces sarcophages ne reproduisent pas l'image du défunt, quoiqu'ils soient souvent ornés de sculptures; ils sont élevés au-dessus du sol et reposent ordinairement sur des colonnettes. Ce mode de sépulture est le plus ancien; il fut abandonné dès le XII[e] siècle. La seconde série comprend les socles posés sur un tombeau; ils portaient souvent l'effigie du mort. La troisième, les tombes plates placées au niveau du pavé, gravées ou en bas relief, et formant comme le couvercle de la fosse. Parfois les sépultures étaient surmontées d'une niche, sorte de petite chapelle, ornée de statues ou de peintures ; enfin un autre genre de monument que l'on rencontre plus rarement est le cénotaphe, où les statues sont représentées debout sur des socles et couronnées d'un dais. On en voit un beau spécimen dans la collégiale de Neuchâtel.

Les tombeaux sont d'un grand intérêt pour l'historien. Que de renseignements ne lui donnent-ils pas sur le nom, l'âge et la qualité de certains personnages importants. Que de détails et d'indications concernant le costume et l'armement. Mais c'est surtout l'héraldiste qui peut y recueillir de précieuses données sur les armoiries de famille éteintes depuis longtemps.

Le monastère d'Hauterive était, au moyen âge, un des centres de la vie religieuse dans le pays d'Uchtland [2]. Cette abbaye de l'ordre de Citeaux avait été fondée, en 1138, par Guillaume, sire de Glâne, seul survivant de cette ancienne famille; son père et ses frères avaient perdu la vie dans un affreux massacre, encore inexpliqué par l'histoire, qui eut lieu à Payerne en 1127 (nouv. style). Placée dans un lieu solitaire, près du lit de la Sarine, entourée de rochers escarpés, dominée par de sombres sapins, Hauterive offrait aux nobles du voisinage, ainsi qu'aux riches bourgeois de la ville naissante de Fribourg, un asile tranquille après leur mort. Sous date du 6 juin 1182, Roger, évêque de Lausanne, prend en considération une demande des barons de Fribourg, et il les autorise à se faire ensevelir dans le monastère d'Hauterive [3]. De nombreuses tombes se voient encore dans l'église et dans le cloître; elles présentent les différents types de monuments funéraires signalés par les

[1] Nous suivons ici les données du savant architecte Viollet-le-Duc. Dictionnaire raisonné de l'architecture française, t. IX, p. 21 et suiv.

[2] L'abbaye a été supprimée en 1848; elle est actuellement le siège de l'école normale du canton de Fribourg.

[3] *Rogatu baronum de Friburch.* Ce mot de baron équivaut aux *burgenses majores* que nous trouvons aussi à cette époque. Recueil diplomatique de Fribourg, t. I, p. 4.

auteurs ; cependant nous ne trouvons pas de sarcophages, ce genre de tombeau étant à peu près abandonné lors de la construction d'Hauterive. Les armoiries des anciennes familles féodales ou bourgeoisiales étalent encore leur blason, bien qu'un crépissage et une peinture à la chaux des édifices, entrepris en 1578, par l'abbé Gribolet, en ait fait disparaître un grand nombre. L'examen de ces vestiges nous permettra d'apporter quelques rectifications à l'armorial fribourgeois [1].

Avant le XIII[e] siècle, les lois ecclésiastiques défendaient d'enterrer des laïques dans l'enceinte même des églises; c'est donc dans le cloître d'Hauterive, le long des murs du sanctuaire, que nous trouverons les sépultures les plus anciennes. Les seigneurs de Villaz, les Duens et les Rych avaient les leurs près de la porte inférieure de l'église. Leurs écus sculptés autrefois en ce lieu ont aujourd'hui disparu [2]. Les seigneurs de Montagny étaient enterrés près de la porte supérieure; ceux de Courtion, près de l'église ; les sires de Villard, sous une niche, le long du mur du sanctuaire, là où leurs armoiries sont représentées dans un écu [3].

Les seigneurs de Villard sur Matran (ou sur Glâne) sont comptés parmi les anciens bienfaiteurs d'Hauterive. Pierre Achard, chevalier, seigneur de Villard, lui donne, en 1228 et 1237, des cens assez importants. Nouvelle donation faite, en 1272, par les donzels Guillaume et Jacques de Villard, pour le repos de l'âme de leurs parents défunts. Cette famille s'éteignit vers 1360, dans la personne du donzel Rodolphe, qui ne laissa qu'une fille mariée à Nicolas de Vuippens, seigneur de Viviers.

La niche de leur tombeau est formée par une simple ogive ; l'intérieur est complètement nu, mais il était sans doute autrefois orné de peintures et de fleurs. Il ne faut pas croire que l'usage des fleurs dans les obsèques soit moderne : elles étaient répandues à profusion dans les enterrements du moyen âge ; on retrouve sous les restes des personnages ensevelis à cette époque des litières encore visibles d'herbes et de fleurs, notamment des roses, facilement reconnaissables à leurs tiges garnies d'épines [4]. La base ou socle sur lequel repose la niche est ornée de deux écus aux armes des Villard, qui sont d'azur au sautoir d'argent, accompagné en chef d'une fleur de lis d'or (fig. 1 et 2). C'est donc par

[1] Loin de nous la pensée de vouloir adresser des critiques imméritées aux savants auteurs de notre armorial ; nous connaissons leurs longues et patientes recherches ponr mener à bien une œuvre qui rend les plus grands services à l'héraldiste. Mais il est évident que les premiers essais d'un travail de ce genre peuvent être modifiés, sur certains points de détail, par les recherches et les découvertes nouvelles.

[2] Sepulturas habebant in claustro ad inferiorem ecclesiæ ingressum ubi eorum insignia sepulcralibus lapidibus supersculpta antiquitus apparebant (nécrologe d'Hauterive 23 avril).

[3] Domini de Villard, in claustro sub fornice, ad murum ecclesiæ, ubi eorum insignia, cum scuto appenso, visuntur (necrol. 9 mai).

[4] Viollet-le-Duc, t. IX, p. 35 et 36.

erreur que l'armorial fribourgeois donne ces armes comme étant une variante de celles des Maggenberg [1] (fig. 3).

Immédiatement à côté de la sépulture des Villard se trouve celle des seigneurs de Maggenberg [2]. Cette puissante famille peut aussi être comptée parmi les insignes bienfaiteurs d'Hauterive. En 1248, Conrad seigneur de Maggenberg et sa femme Brunessent donnent à ce monastère un allod situé à Villarstreber et un cens de dix sols, assuré sur un tènement à Balterswyl. En 1257, la même Brunessent fait encore de nouvelles largesses.

La statue d'un chevalier se dresse le long du mur de l'église; c'est celle de Conrad de Maggenberg, chevalier en 1228, conseiller, puis avoyer de Fribourg de 1261 à 1264; il mourut vers 1270 [3].

Le défunt est armé d'un haubert, d'une cervelière et d'un camail, il porte une cotte d'armes fendue devant et sur les côtés. L'épée est passée sous le bras gauche; sa poignée est longue, la garde est formée par deux quillons droits ; à l'un d'eux est suspendu par la guige ou courroie l'écu armorié d'une belle fleur de lis de forme antique (fig. 4). Le chevalier est chaussé d'éperons; à côté de sa tête se trouve le grand heaume couronné, orné d'un cimier en forme de boule. La statue est fixée contre la muraille, au lieu d'être couchée sur une dalle ; cette particularité se rencontre assez rarement. On pourrait objecter que ce monument, représenté d'abord dans la position horizontale, aurait été relevé plus tard; mais cette hypothèse ne nous paraît pas probable en présence des indications données par le nécrologe. L'attitude du lion accroupi sous les pieds du chevalier, vient encore confirmer notre opinion. Si le monument avait été couché, le lion se serait présenté étendu sur le flanc, les pattes en l'air, dans une position peu naturelle [4].

Cette partie du cloître est encore ornée, du côté du préau, de quatre écus aux armes d'anciennes familles qui avaient probablement leur sépulture en cet endroit. Les peintures datent du XV[e] ou du XVI[e] siècle; elles sont traitées dans un bon style héraldique, mais il est difficile de déterminer avec exactitude à quelles familles appartiennent ces armoiries dont les émaux ont probablement subi des changements, lors de quelque restauration.

Le premier écu est d'argent, au cheval gai et passant, de sable. Le cimier qui repose directement sur l'écu est un cheval issant de même

[1] Cette assertion est confirmée par le nobiliaire d'Hauterive (t. II, p. 87) et trois sceaux de Wilhelm de Villard (arch. cant. de Fribourg fonds d'Hauterive, tiroir G, n[os] 8, 26 et 27).

[2] In claustro prope dominos de Villard (nécrologe 17 avril).

[3] Conradus de Montmacon, miles, cujus imago lapidea, muro ecclesiæ affixa, in claustro ad introïtum ecclesiæ cernitur, ibique sepultus requiescit (nécrol. 19 avril).

[4] Quelques notes sur la famille et les armes des Maggenberg sont ajoutées à la fin de cet article.

(fig. 5). Plusieurs familles de notre pays ont un cheval dans leurs armes, mais les émaux et les dispositions sont différentes. Sont-ce les armes du banneret Filistorf, qui tomba à Laupen avec quatorze membres de sa famille, en défendant son drapeau jusqu'à la mort? Le chroniqueur Justinger dit que les vainqueurs permirent aux Fribourgeois d'emporter leurs morts. Les armes des Filistorf sont : coupé d'azur et d'argent au cheval gai, cabré, de l'un en l'autre.

La famille de Vuicherens qui possédait, dans les environs, la seigneurie de Villariaz, figure parmi les bienfaiteurs du monastère; elle avait des armes ayant une lointaine ressemblance avec celles qui nous occupent : taillé de sable sous argent, au cheval naissant de gueules.

Le second écu est palé d'azur et d'argent de six pièces; cimier en forme d'une mitre d'évêque, aux armes de l'écu, surmonté d'un panache de plumes noires (fig. 6). Même incertitude au sujet de ces armoiries. Sont-ce celles des du Terraux (von Graben), donzels de Gillarens, aux XIVe et XVe siècles, qui portaient palé d'or et d'azur de six pièces [2], ou bien celle des sires de Montagny, dont les armes étaient palé, selon l'armorial de Fribourg, de gueules et d'or, selon celui de Vaud, d'argent et d'azur de six pièces, au chef d'argent ou d'or? Le nécrologe nous dit que cette famille féodale, éteinte depuis longtemps, avait sa sépulture non loin de là (in claustro prope superiorem ecclesiæ portam).

La troisième armoirie est celle des Orsonnens : coupé d'or à l'ours passant de sable et de gueules; timbré d'un heaume; cimier une tête d'ours (fig. 7). L'armorial fribourgeois blasonne comme suit les armes de la commune d'Orsonnens : coupé d'argent, à l'ours de sable et de gueules; au supplément (p. 24) la famille féodale de ce lieu, indiquée sous le nom d'Ottonens ou Octonens, parmi les abbesses de la Fille Dieu, porte de gueules, au chef d'or, chargé d'un ours de sable. Le choix est difficile entre ces différentes variantes, attendu que les armoiries subirent, en général, de nombreuses modifications dans la suite des temps. Les armes de cette famille sont aussi données dans l'armorial vaudois, elles sont en tout point semblables à la peinture du cloître d'Hauterive.

Les Orsonnens figurent dans le nobiliaire de l'abbaye. En 1178, Raimond, chevalier d'Orsonnens, est témoin d'une donation faite à ce monastère par Ulrich et Hugon, fils de Rispaltus d'Orsonnens. Nouveau don fait en 1242, par Cressendus d'Orseneins.

La quatrième armoirie est celle des Seftigen, branche de la famille bernoise de ce nom établie à Fribourg en 1264, et éteinte vers 1420. Leurs armes sont d'argent chapé de gueules, une rose du premier,

[2] Les du Terraux, indiqués sous le nom de von Graben dans l'armorial frib., paraissent être originaires du Val-de-Travers; ils s'éteignirent dans notre pays vers 1547, dans la personne d'Amey du Terraux, bourgeois de Fribourg.

boutonnée d'or, en chef; cimier: un bonnet aux armes de l'écu, surmonté d'un panache de plumes noires (fig. 8). La peinture d'Hauterive, en donnant des émaux exactement contraires à ceux qui sont généralement admis comme ceux de la famille de Seftigen, ne paraît pas exacte.

Un grand nombre de religieux furent enterrés dans la partie du cloître située à l'orient, près de la salle du chapitre. Une niche creusée à côté de l'entrée de cette salle présente une ogive trilobée intérieurement; des grappes de raisin et des feuilles de vigne grimpent le long de la voussure, le socle est orné d'une arcature. Deux colonnettes dont il ne reste que les chapitaux, supportaient l'ogive. C'est probablement sous ce monument que reposent les restes d'un archevêque de Cantorbéry qui, fuyant la persécution, vint se réfugier à Hauterive et y mourut. Son nom est ignoré. On voyait autrefois son épitaphe surmontée d'une croix archiépiscopale; mais elle est depuis longtemps tombée de vétusté [1]. Ce monument paraît appartenir au milieu du XIII[e] siècle.

La salle du chapitre contient les tombes de l'abbé Jean Berner, mort en 1568, de Nicolas d'Englisberg et d'Agnès de Gruyères. Un dallage moderne a effacé aujourd'hui toute trace de sépulture.

Il y avait aussi un cimetière à Hauterive, mais il s'y faisait peu d'inhumations; le nécrologe n'en mentionne qu'une, celle du chevalier Hugues d'Illens. Ce cimetière était probablement situé dans le jardin, à côté du chœur de l'église. Quelques siècles plus tard, lorsque l'armée de l'Est fut internée en Suisse, plusieurs soldats français, morts à Hauterive, alors transformée en caserne, furent enterrés en cet endroit. Un monument est placé sur la tombe de ces obscures victimes du devoir qui reposent en paix à côté des chevaliers du moyen-âge.

L'église du couvent conserve, malgré des transformations malheureuses, une partie de sa beauté; les fenêtres, quoique veuves de leurs splendides verrières, font l'admiration des connaisseurs [2].

Par un privilège ordinairement accordé aux fondateurs de monastères, le tombeau de Guillaume de Glâne se trouve à la place d'honneur; il est dans le chœur, près du maître-autel, du côté de l'évangile [3]. D'après d'anciens documents, le couvent et l'église furent bâtis, dans le principe, sur la hauteur, près du bâtiment appelé aujourd'hui Saint-Loup; l'évêque Guy, de Lausanne, consacra le premier sanctuaire. Cet empla-

[1] Archiepiscopus Canthuariensis, in claustro prope capitulum. Visebatur antiquitus ejus epitaphium lapidi incisum, sed ferme deletum, una cum cruce archiepiscopali supersculpta. Nomen ignoratur. In persecutione anglicana exul, hic obiit (nécrol. 28 juillet).

[2] Ces beaux vitraux de 1322, enlevés en 1848, allaient être vendus à quelque brocanteur étranger, lorsque, sur l'initiative d'hommes dévoués, l'Etat les fit placer, en 1856, dans la collégiale de Saint-Nicolas, à Fribourg. Confiés à une maison de Zurich ils ont subi, à cette occasion, des réparations que Rahn appelle « eine vandalische Restauration ».

[3] A gauche, si l'on fait face à l'autel.

cement fut abandonné vers 1170, et on construisit un nouveau monastère près de la Sarine, là où il existe encore actuellement. Les restes du fondateur, transférés solennellement dans l'église neuve, furent placés dans un tombeau élevé [1]. Ce monument étant en très mauvais état au commencement de ce siècle, on eut la malheureuse idée de le remplacer, en 1825, par une espèce de mausolée dont le seul mérite est de reproduire, avec plus ou moins d'exactitude, l'épitaphe de l'ancien monument. Il ne reste aucun dessin, aucune description du tombeau primitif. Voici la traduction de l'épitaphe actuelle :

« L'an du Seigneur 1142, le 3e jour des ides de février, mourut Guillaume de Glâne, fondateur de cette maison; il est inhumé dans ce tombeau. Son père Pierre, son frère Guillaume de Glâne accompagnaient Guillaume de Vienne, qui fut aussi comte de Soleure et seigneur de Salins, ainsi que plusieurs gentilshommes, lorsqu'ils périrent par le glaive, injustement mis à mort par des méchants, à Payerne, le 5e jour des ides de février de l'an 1126. Pierre et Guillaume, de même que le comte de Vienne, furent enterrés dans le prieuré de l'ordre de Cluny, situé dans l'île du lac de Bienne.

» Ce tombeau a été transporté avec les ossements du fondateur, et renouvelé l'an du Seigneur 1825, sous le gouvernement du Rd Sgr Jean Girard, abbé de ce monastère [2]. »

Les armes des de Glâne, belle conception de l'ancien art héraldique, sont sculptées, avec peu de goût, sur le socle du nouveau monument; elles sont de gueules semé de croix d'argent, au lion d'or (fig. 19) [3].

A côté du fondateur se trouve le premier abbé du monastère. Ces deux hommes qui avaient présidé aux débuts de l'institution naissante, reposent depuis des siècles côte à côte. Gérard, moine de Cherlieu au diocèse de Besançon, mourut vers 1157, en odeur de sainteté [4].

[1] Quando ossa ..... Guillelmi de Glana translata fuerunt solemniter de prima ad secundam, sive maiorem ecclesiam, ad cornu evangelii, in sepulcro elevato decenter collocata (Martène et Durand).

[2] Anno dni MCXLII, IIIe idus februarii obiit Guillelmus de Glana, fundator hujus domus, et sepultus est in presenti tumulo. Cujus pater, videlicet Petrus, et frater suus Guillelmus de Glana, anno MCXXVI, Ve idus februarii, cum illustri viro Guillelmo Viennensi, qui fuit etiam comes Solodorensis et dnus Salinensis, et cum multis aliis nobilibus, injuste ab injustis in occisione gladii mortui sunt, apud Paterniacum. Dicti vero Petrus et Guillelmus, cum comite Viennensi, sepulti sunt in prioratu Cluniacensi sito in insula quae est in lacu Niverz.

Translatus autem fuit cum ossibus praedicti fundatoris et renovatus hic tumulus, anno dni MDCCCXXV, sub Rmo Dno Joanne Girard, hujus monasterii abbate.

L'inscription ci-dessus est celle du monument moderne. Il existe plusieurs versions de l'ancienne; on ne sait quelle est la vraie. Elles sont reproduites dans les Fontes rerum bernensium, t. I, p. 398.

[3] Nous reproduisons ces armes d'après un tableau des bienfaiteurs d'Hauterive, qui se trouve aux archives cantonales de Fribourg, et non suivant la sculpture défectueuse du tombeau.

[4] Anno reparatae salutis 1157 obiit R. D. Gerardus, primus hujus monasterii abbas. Hujus abbatis ossa posita sunt, cum ossibus fundatoris, seorsum in quodam calato separato, in tumba presbiterii (necrol. 1er janvier).

Le chœur contient les tombes de plusieurs abbés morts aux XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles ; ce sont les abbés Morat, de Maillardoz, von der Weid, Jean Gribolet, Bauman, Mœnnat, Python, du Mont, dom François Moennat, doyen de Bulle et Josse du Mont, vicaire général du diocèse de Lausanne. Sous la lampe du sanctuaire sont les sépultures des abbés Antoine Gribolet et Jean Girard. Plusieurs tombes existent au milieu de l'église, près des stalles. On y lit les noms des abbés Robert Gendre, Emmanuel Thumbé, Henri et Candide de Fivaz ; de nombreux religieux furent enterrés dans des fosses dont l'une était appelée *fossa conventus* et l'autre *fossa propre altare S. Annae*.

Vers la fin du XV[e] et au commencement du XVI[e] siècle la coutume de sculpter l'effigie des défunts sur les tombeaux fut généralement abandonnée. On se contenta de graver sur les pierres sépulcrales des épitaphes rédigées dans un style plus ou moins pompeux, et d'y faire figurer des armoiries. C'est ce que nous retrouvons à Hauterive, sur les tombes des abbés. Les armoiries sont représentées, d'après un modèle à peu près uniforme, sur des médaillons ovales qui mesurent environ 40 cm. de haut sur 25 cm. de large. Quelques-uns d'entre eux, tels que celui de l'abbé von der Weid, sont d'un très bon style. Nous donnons ici (fig. 10) l'échantillon d'un de ces bronzes, d'après le modèle qui a servi pour mouler le médaillon de l'abbé Thumbé [1]). Ce religieux, issu d'une famille patricienne de Fribourg, portait d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même; un mont à trois coupeaux de sinople en pointe.

Le long du mur nord de la nef, près de l'autel actuellement disparu de S[te]-Anne, se trouve un tombeau en forme de socle sur lequel est représentée l'effigie d'un guerrier. C'est la sépulture du chevalier Ulrich de Treyvaux, mort avant 1350 [2]. Il repose près de ses fils et de plusieurs autres membres de sa famille. Une inscription qui existait encore en 1835, portait l'indication suivante : *Miles Dives* (?) *de Trivalibus*. Le défunt est représenté en grandeur naturelle. La tête est appuyée sur un heaume ayant pour cimier une tête de dragon ou de chimère. L'armure du chevalier appartient à une époque de transition où les plates ou pièces de fer partielles s'ajoutaient à l'ancien haubert de mailles pour augmenter sa résistance ; elle se compose d'un haubert avec camail et cervelière de fer ; une cotte d'armes d'étoffe plissée recouvre le buste ; les manches relevées du haubert laissent voir des gardes de fer destinéés à protéger l'avant-bras. Les jambes sont vêtues de grèves et de genouillères de fer ainsi que de chausses de mailles. Le soleret, sorte de soulier, est recou-

[1] Nous l'avons acheté, il y a peu de temps, chez un antiquaire de Fribourg.

[2] Uldricus de Tresvaux, miles, sepultus jacet cum filiis suis, sub lapideo mausoleo ante altare S. Annae (necrol. 18 août). Dni de Troisvaux thumbam sepulchralem cum mausoleo lapideo, eleganter elaborato, habent in ecclesia Altaeripae, ad latus altaris sanctae Annae, ubi plures sepul'i requiescunt (note de Mgr. de Lenzbourg).

vert de plaques de métal imbriquées et retenues par de petites courroies; les pieds sont chaussés d'éperons. Une grande épée de forme droite est placée sur la pierre tombale, à côté du chevalier. Son bouclier suspendu au bras gauche, ne présente aucune trace d'armoiries.

La famille de Treyvaux donna des preuves de libéralité à ses voisins, les moines d'Hauterive. En 1284, Alice veuve d'Henri de Troisvaux et ses enfants Ulrich et Alexie confirment les donations faites par leur mari et père. En 1314 Jean dit de Treyvaux, donzel, domicilié à Arconciel, restitue 30 deniers lausannais; il retenait injustement cette somme qui avait été léguée au monastère par son père Pierre de Treyvaux.

Les seigneurs de Corbières et les d'Avenches avaient leurs tombes près de l'ancien autel de S. Michel placé contre la seconde colonne à gauche en entrant par la grand portail [1].

Il serait difficile de déterminer l'emplacement de la sépulture de la famille noble de Corpasteur [2] et d'une fosse ou furent enterrés plusieurs religieux ; elle est appelée dans le nécrologe *fossa collationis spiritualis.*

Dans l'intérieur de l'église se trouvent encore quatre petites chapelles. Du côté de l'évangile est celle de l'Annonciation de la Vierge (autrefois S. Jean Baptiste), dotée par les seigneurs de Pont. Les ruines du château féodal de cette noble maison s'élèvent, sur les bords de la Sarine, à environ deux lieues en amont d'Hauterive. Pierre de Pont, évêque de Belley, confirme, en 1209, les donations faites au monastère par son père Guillaume et par ses frères Jacques et Rodolphe, tous chevaliers. Par testament de 1386 Catherine de Billens, femme de François co-seigneur de Pont en Ogoz, exprime le désir d'être enterrée à Hauterive, devant la chapelle de S. Jean Baptiste, dans le tombeau de la famille de son mari. Plus tard, en 1410, Catherine fille du donzel Blanc de Vevey, descendante des de Pont, déclare que sa position financière ne lui permet plus de subvenir aux charges qui lui ont été imposées par ses ancêtres ; Hauterive, sur ses sollicitations, lui accorde un rabais. Cet acte est un signe des temps, il confirme le fait bien connu de la décadence des seigneurs féodaux vers la fin du moyen âge [3]. Lorsque le dernier descendant mâle de cette famille mourut, son pennon fut suspendu dans la chapelle et placé la pointe en bas, en signe de deuil [4].

[1] Dni de Corberies: prope altare S. Michaelis, seu ad secunam ecclesiae columnam, in latere sinistro majoris portae, prope dnos de Aventica (nécrol. 18 janv.).

Dni de Aventica: paululum inferius altare S. Michaelis in latere sinistro acclesiae, ad duas primas columnas, prope dnos de Corberies (6 janv.).

[2] Familia de Corpasteur ante capellam undecim millium virginum.

[3] Nobiliaire d'Hauterive. Arch. cant. frib. t. I, p. 35, 57 et 68.

[4] Alls der letst dis Geschlechts Mannsstammen abgangen, ist auch ires Wappen das Undertheil obsich gekhert, vor der Capellen, in ein Fendli auffgehenckht (ancienne chronique frib. appartenant à l'auteur, p. 167 v.).

Une pierre où les armes de Pont sont sculptées en relief indique encore l'emplacement de leur sépulture. Ces armoiries se blasonnent : de gueules à la bande d'or chargée d'un lion rampant d'azur (fig. 11). Ce sont celles que l'on rencontre le plus communément ; cependant Jocelmus co-seigneur de Pont paraît avoir porté une variante, puisqu'il scelle un acte du mois de mars 1250 (nouv. style 1251), d'un sceau portant un pont à quatre arches (fig. 12) [1].

L'abbé Jacques Mullibach, mort en 1578, et plusieurs religieux sont enterrés en ce lieu.

Les familles de Blonay et de Dompierre avaient aussi leur sépulture près de ces chapelles, mais les données du nécrologe ne fournissent pas des indications assez précises pour permettre d'en fixer exactement l'emplacement.

En dehors de l'église, sur le côté nord du transept, est adossée la chapelle de S[t] Nicolas, qui appartenait à la famille d'Affry. Jean d'Avrie, abbé d'Hauterive, mort en 1394, y fut enterré, de même que l'abbé Pierre d'Avrie. Ce dernier fut élu en 1405, il rendit des services signalés au monastère et se distingua par une administration modèle, aussi obtint-il, des papes et des prélats, des marques de faveur signalées. Parvenu à un âge fort avancé, il mourut en 1449, et fut enterré dans la chapelle de sa famille. Sa tombe existe encore ; c'est une pierre plate où est gravée l'effigie du défunt, revêtu de son habit monacal ; il tient la crosse sous le bras droit. Un arc en accolade, surmonté d'un fleuron, entoure l'image ; sur les côtés sont deux colonnes en forme de tourelles crénelées, divisées chacune en six compartiments ou niches, qui contiennent le buste d'un apôtre, avec ses attributs. Sur les bords de la plaque tombale est l'inscription suivante : « *Hie jacet tumulatus venerabilis ac bene natus abbas dns petrus avrie..... obiit.... ano dni* MCCCCXLIX. » Les armes de la famille d'Affry sont sculptées aux quatre coins de la pierre ; elles sont d'argent à trois chevrons de sable (fig. 13).

D'autres religieux sont aussi enterrés en cet endroit.

La chapelle de S[t] Nicolas, édifice élégant du XIV[e] siècle, se trouve maintenant dans un état de délabrement complet ; il serait à désirer qu'elle fut restaurée sous la direction de quelqu'un de compétent.

Bien que les stalles d'Hauterive, placées au milieu du chœur des religieux, ne se rapportent pas directement à notre sujet, nous mentionnerons les armoiries sculptées sur leurs parois, car une partie d'entre elles sont celles de bienfaiteurs enterrés dans le couvent. Sur les jouées principales, du côté du maître autel, sont les armes de l'ordre de Citeaux : de sable à la bande échiquetée d'argent et de gueules de deux traits

[1] Arch. cant. de Fribourg. Fonds d'Hauterive n° 148. — Le nobiliaire d'Hauterive indique aussi cette variante.

(fig. 14). Plus tard Hauterive porta : parti, au 1er de Citeaux et au 2e de Glâne.

Vis-à-vis on voit le blason de l'abbé Philibert qui est d'azur à deux V d'or enlacés et placés en sens opposé (fig. 15). C'est sous son administration (1472-1486) que ces splendides stalles furent construites.

Les armoiries de la famille Rych sont sculptées et peintes à l'entrée des stalles, du côté de la nef. Elles se blasonnent comme suit : d'azur à trois coqs d'or crêtés, barbés et armés de gueules (fig. 16). Dans l'église d'Hilterfingen, près de Thoune, un vitrail du XVe siècle assigne aux armes des Rych les mêmes émaux, tandis que l'armorial fribourgeois donne de sable aux coqs d'argent. La première version nous paraît préférable, vu l'ancienneté de ces deux documents.

Les Rych ou Dives, bourgeois opulents de Fribourg, arrivèrent à la noblesse à la fin du XIVe siècle, lorsque des familles nouvelles vinrent remplacer les anciennes races féodales éteintes ou appauvries. La dernière descendante de cette maison mourut à Bâle, en 1460, où elle avait pris le voile, afin d'éviter les poursuites des prétendants à sa main qui, dans leur ardeur, allaient trancher cette question par les armes.

Nous avons vu que les Rych avaient leur sépulture dans le cloître d'Hauterive. Ils figurent aussi parmi les bienfaiteurs de ce monastère ; ainsi, en 1289, Ulrich dit Dives, bourgeois de Fribourg, lui donne tout ce qu'il possède le long de la rivière de la Glâne, depuis le confluent du ruisseau de Matran. En 1297 Aubert Dives donne la forêt du Sappay, près Sâles, qu'il détenait injustement *(quod hactenus per vim tenuerim)*. En 1299 Ulrich Dives désire être enterré à Hauterive. Par acte de 1428 le donzel Pierre Divitis donne une rente annuelle de 60 sols lausannois, afin d'augmenter la solennité des cérémonies funèbres célébrées en faveur du repos de l'âme de son père Jacques Divitis, chevalier, et de ses ancêtres enterrés à Hauterive[1].

Une autre armoirie placée sur les stalles est celle des Mayor de Lutry ; elle est d'azur au lion de gueules couronné d'or, et un lambel de cinq pendants d'or sur le tout (fig. 17). Cette famille noble du Pays de Vaud figure parmi les co-seigneurs de Pont.

~~~~~~~~~~~~

Nous ne croyons pas devoir finir cet article sans ajouter quelques mots au sujet des armoiries des Maggenberg.

Cette famille appelée aussi Montmacon possédait de grands biens dans l'Uchtland ; d'après une tradition populaire ses membres pouvaient se rendre du Gouggisberg à Fribourg sans fouler un autre sol que celui

[1]) Nobiliaire t. III, p. 115 et suiv.
~~~~~~~~~~~~

de leurs propriétés. Leur château féodal, situé sur les bords de la Singine, fut détruit dans les guerres contre les Bernois. Les ruines d'une tour s'élèvent encore dans un site solitaire et sauvage vis-à-vis du Gouggisberg. Les Maggenberg assistèrent à la fondation de Fribourg. Ils fournirent à cette ville des magistrats capables et trois avoyers. L'un d'eux, le chevalier Jean, fut tué à la bataille de Laupen en combattant courageusement à la tête des Fribourgeois. Henri fut abbé d'Hauterive de 1242 à 1246. En 1288 l'empereur Rodolphe de Habsbourg nomma Ulrich de Maggenberg et ses héritiers châtelains de l'empire au château de Guminen. Cette famille s'éteignit vers la fin du XIV[e] siècle. Il n'est pas prouvé que Richard de Maggenberg, impliqué, en 1430, dans le procès instruit par l'inquisition contre les affiliés à la secte des vaudois, appartint à la famille noble de ce nom.

L'armorial fribourgeois assigne à cette famille les armes suivantes:

1° écu portant une fleur de lis, émaux inconnus (fig. 18);

2° écusson primitif augmenté d'un mont à trois coupeaux en pointe, posé en cœur, surmonté et flanqué de trois étoiles; émaux inconnus (fig. 19).

3° d'azur au sautoir d'argent accompagné en chef d'une fleur de lis d'or (fig. 20).

La première armoirie est bien exacte, c'est celle qui figure sur le monument sépulcral d'Hauterive.

Quant à la seconde nous n'avons trouvé cette variante sur aucun sceau ; elle doit être remplacée par un écu portant une fleur de lis et un mont à trois coupeaux en pointe. Ce sont les armes que nous trouvons représentées en 1297 sur le sceau d'Ulrich de Maggenberg, chevalier et avoyer de Fribourg (fig. 21)[1]. C'est peut-être ce sceau lui-même qui aura induit en erreur les auteurs de l'armorial ; ils auront pris les étoiles entourant l'écu pour des pièces héraldiques, tandis que ce sont de simples ornements, de même que les autres étoiles qui figurent dans la légende.

On a déjà vu que le troisième blason indiqué dans l'armorial n'est pas celui des Maggenberg, mais bien des Villard. Il doit être remplacé par une variante qui est donnée dans les sceaux du chevalier Jean de Maggenberg (1362 et 1367), de Richard, curé de Belp et de Berthold, curé d'Uberstorf (1319)[2]. Cette variante présente une fleur de lis et enté en pointe de...., émaux inconnus (fig. 22).

Max de Diesbach.

[1]) Acte du 8 sept. 1297, arch. cant. de Fribourg, commanderie de S. Jean n° 28. — Cette variante est aussi reproduite par Zeerleder. Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern. III. Band, Taf. 45, N° 180.

[2] Arch. cant. de Fribourg. Traités et contrats n° 150. — Diplômes n° 55. — Commanderie de S. Jean, n° 65.

# Les Tombeaux d'Hauterive

fig. 4.

M.T.

fig. 1 & 2.

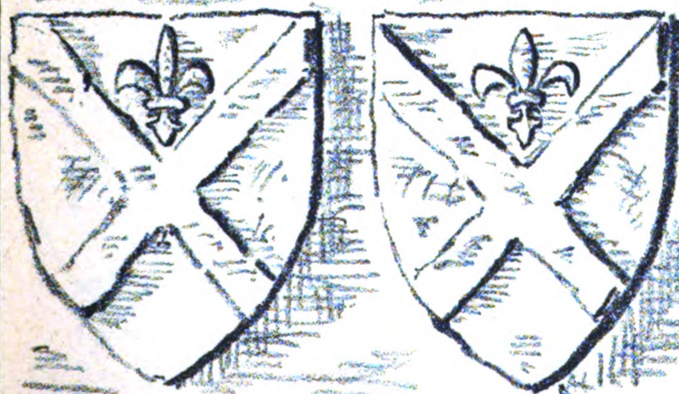
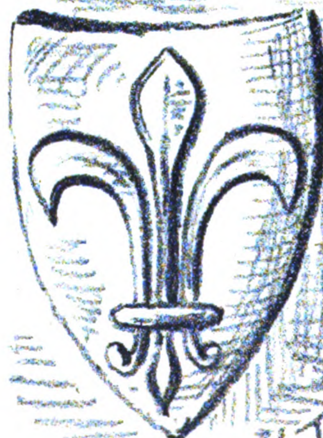


fig. 3.




Dessins d'après des photographies et des croquis de l'auteur

# Les Tombeaux d'Hauterive



fig. 6.



fig. 5.



fig. 8.



fig. 7.



fig. 13 a

(d'après La Chenaye des Bois et le texte)



fig. 13

(d'après le Tombeau d'Hauterive)



fig. 13. c

(d'après l'Armorial)



fig. 13. b.

(d'après un sceau)



fig. 13. d

(d'ap. une dédicace de 1585.)



fig 9.

(de Glane)



fig. 11.




fig. 12.



fig. 18



fig. 19

(d'après l'armorial)



fig. 20




fig. 21

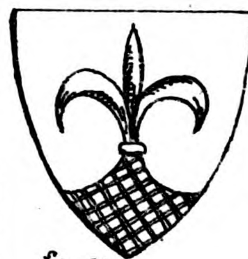


fig 22.







Rectifications

J. Colin 93

Dessins d'après des photographies et des croquis de l'auteur




fig. 10 -

# Les Tombeaux d'Hauterive

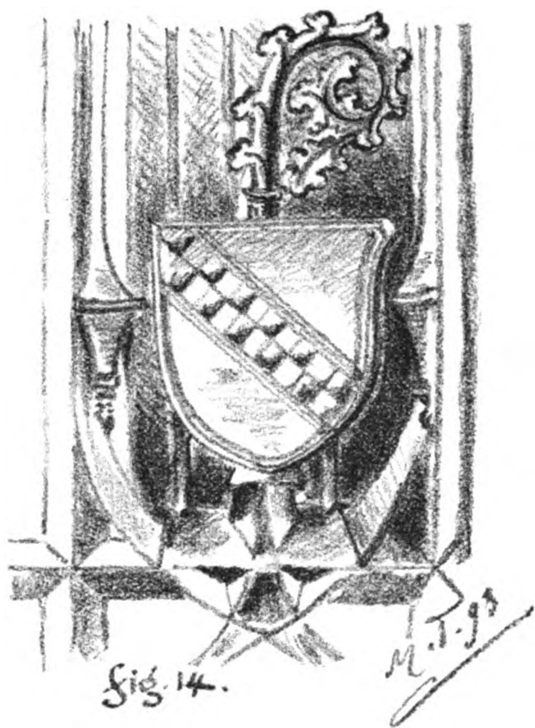



fig. 14.

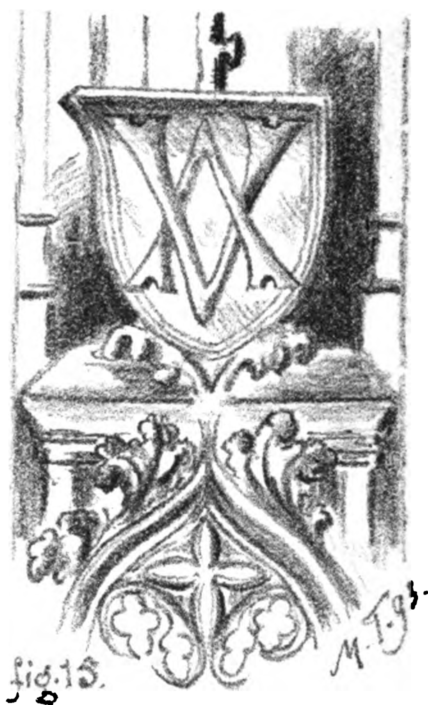



fig. 15.




fig. 16




fig. 17.

Dessins d'après des photographies et des croquis de l'auteur.

ARCHIVES NOVEMBRE & DÉCEMBRE 1893.

# HÉRALDIQUES SUISSES

Organe de la Société Suisse d'Héraldique

paraissant à Neuchâtel

Nos 23 et 24.

177

## Un peu de statistique héraldique.

Où la statistique va-t-elle se nicher ? dira-t-on peut-être en lisant le titre de cet article. Et pourtant il nous a paru intéressant d'appliquer un peu de cette science si aride au bel art du blason pour nous rendre compte des éléments qui peuvent avoir influencé nos ancêtres dans le choix des meubles ou des émaux de leurs armoiries. Le simple caprice les a guidés dans la plupart des cas ; ils choisissaient tel objet parce qu'il leur plaisait. Mais le goût est en grande partie formé par des circonstances ambiantes et c'est à l'étude de quelques-unes de ces influences extérieures que nous consacrons les lignes qui suivent en communiquant le résultat de notre enquête. Il serait du reste puéril de vouloir généraliser et ériger en système des observations qui ne peuvent s'appliquer qu'à un nombre très limité de cas. Nous nous bornerons donc à étudier les particularités que peuvent présenter les armoiries suisses au point de vue de l'usage du sinople, de la fréquence des partitions simples, de la fleur de lys et enfin des emprunts faits par les armoiries des familles et celles des Etats.

Le sinople passe à juste titre pour être une couleur relativement rare, mais ce n'est pas le cas en Suisse comme nous allons le voir.

A Zurich nous avons trouvé sur 669 armoiries 228 écussons contenant du sinople, soit près du 35 %, mais sur ce nombre 22 seulement ont soit un champ de sinople soit une pièce de cette couleur n'appartenant pas au règne végétal. Si on voulait faire abstraction des plantes qui se blasonnent plutôt « au naturel » que « de sinople », et des monts on ne trouverait donc qu'une proportion de 3 ½ % d'armoiries portant du sinople. A Lucerne la proportion du sinople est du 37 % et si l'on en exclut les monts et les végétaux elle est aussi d'environ 3 ½ %. A St-Gall je trouve le 32 % tout compris.

Dans la Suisse romande qui est plus éloignée des Alpes on trouve également le 3 ½ % de ce que nous appellerons sinople *pur*, mais beaucoup moins de monts et de végétaux, de sorte que la proportion de *toutes* les armoiries renfermant du sinople est la suivante : Genève et Vaud 11 %; ces deux cantons sont les plus français ; à Neuchâtel, qui est tout à fait français mais touche à un canton allemand, nous trouvons 16 % et à Fribourg qui non seulement est à l'avant-garde des cantons romands du côté de la Suisse orientale, mais est en partie allemand nous trouvons 20 %; à Berne, qui touche aux cantons romands nous trouvons 26 %.

Nous constatons ainsi que plus on s'approche de la région des Alpes ou du voisinage de l'Allemagne, plus la préférence pour la *verdure* est marquée. Y a-t-il là une simple question topographique ? Mais dans ce cas on pourrait à bon droit se demander pourquoi la verdure des montagnes du Jura n'aurait pas aussi bien inspiré les habitants de ces vallées que ceux du voisinage de la blanche chaîne des Alpes. Nous soupçonnons donc qu'il y a là plutôt une influence de race ou de langue et cela d'autant plus que Bâle qui est fort loin des Alpes donne avec 36 % une très forte proportion de sinople. Pour arriver à des conclusions positives à ce sujet il serait intéressant de vérifier s'il existe entre la France et l'Allemagne la même différence qu'entre la Suisse française et la Suisse allemande.

* * *

Les partitions simples, et par là nous entendons le parti, le coupé, le tranché et le taillé sans aucune surcharge, sont rares dans les armoiries de familles. Ainsi dans l'Armorial de Zurich sur 669 armoiries il ne s'en trouve que trois, dans celui de Bâle sur 888 deux seulement et dans l'Armorial vaudois aucune sur plus de mille armoiries. Si ce genre d'armoiries est très rare dans les familles, il l'est moins dans les emblèmes des villes et des Etats, sans doute parce que la plupart sont plus anciens. Sur 120 écussons de villes, dix soit le 8 % sont dans ce cas et sur les 22 cantons il y en a 6 (Vaud compris) soit plus du 25 %.

Une autre recherche que nous avons faite dans ce domaine est celle de la fréquence de la fleur de lys. Nous avons dans ce but examiné environ 3500 écussons appartenant à dix cantons différents et rencontré dans le nombre 188 armoiries portant la fleur de lys, soit le 5,6 %. Les cantons où cette moyenne est dépassée sont : Zurich avec 6,8 %, Neuchâtel 7,5 %, Lucerne 12 % et Soleure 19 %. Nous ne pouvons assigner aucune raison à l'excédent, du reste peu important de Zurich ; à Neuchâtel il peut s'expliquer par le fait que ce pays a été de 1503 à 1707 sous la domination des ducs d'Orléans-Longueville. Quant à Lucerne et Soleure, ils ont fourni de tous temps un très fort contigent aux régiments

suisses au service de France ; Soleure en outre a toujours été la résidence des ambassadeurs du Roi Très-chrétien ce qui explique suffisamment pour ces deux cantons et en particulier pour le dernier la prédilection pour la royale fleur de lys. La moyenne étant dépassée à Zurich et pas atteinte dans certains cantons catholiques, à Fribourg par exemple, il ne semble pas que son caractère d'emblème religieux lui ait procuré une prééminence.

* * *

Jusqu'à quel point les couleurs et les emblèmes de l'Etat ont-ils eu une influence sur les armoiries des familles ? On pourrait s'attendre à rencontrer un assez grand nombre d'ours dans les armoiries bernoises, st-galloises, etc. Or, il n'en est rien ; ces animaux y sont au contraire très rares ; on n'en trouve que 3 ou 4 et encore n'est-ce presque exclusivement là où l'ours forme des armoiries parlantes. Ce n'est donc pas par amour de l'emblème de l'Etat que l'ours est choisi. Nous ne remarquons pas non plus que les armoiries ayant pour émaux principaux le gueules et l'argent à Soleure, le sable et l'argent à Fribourg, l'azur et l'argent à Zurich ou Lucerne soient plus nombreuses que dans d'autres cantons. C'est souvent le contraire qui est le cas. Les couleurs de l'Etat n'ont donc nulle part été choisies de préférence.

Le seul canton qui semble faire une exception est Neuchâtel. Nous y avons déjà remarqué la prédominance de la fleur de lys des Orléans-Longueville, mais le chevron qui figurait dans les anciennes armes du pays y est encore plus fréquent. En effet, tandis que dans le reste de la Suisse il est représenté dans la proportion suivante : Zurich et Lucerne $^1/_2$ %, St-Gall et Grisons 2 %, Berne et Bâle 2 $^1/_2$ %, Fribourg 3 % ; St-Gall 3 %, Valais 4 %, Soleure 5 %, à Neuchâtel le chevron figure dans le 12 % des armoiries. Cette grande différence nous semblait constituer une preuve évidente de l'influence des armes de l'Etat sur celles des particuliers, mais en constatant que dans le pays de Vaud 7 % des armoiries ont des chevrons et à Genève 10 %, la grande supériorité de Neuchâtel sous ce rapport s'atténue et s'il tient encore le pas nous devons pourtant admettre qu'une autre influence que les armes de ses anciens comtes entrent encore en jeu et que d'une manière générale le chevron est plus répandu dans la Suisse romande que du côté germanique. Le chevron qui divise l'écu en trois champs et permet une répartition symétrique de plusieurs meubles tout en les séparant les uns des autres de manière à éviter toute confusion, répond assez bien à l'esprit plus clair et précis des races de langue latine, tandis que celles d'origine germanique reçoivent plus volontiers divers meubles en un même champ.

Les quelques résultats auxquels nous sommes arrivés dans cette étude nous ont paru assez intéressants pour être consignés dans les *Archives*. Ces recherches pourraient probablement être conduites avec fruit dans toutes les directions du domaine des armoiries, et révéler de curieuses particularités ; nous laissons ce soin à d'autres, nous contentant d'avoir soulevé un des coins de la statistique héraldique.

JEAN GRELLET.

---

## Nochmals Steinbrugg.

In der letzten Nummer des 1892ger Jahrganges der *Archives héraldiqués suisses* finde ich in dem Artikel des Herrn M. von Diesbach über die Familie Steinbrugg die Angabe, dass der Adelsbrief Kaiser Karl V von 1520 an Niklaus Heinrich genannt von Steinbrugg bis auf wenige Ueberreste verschwunden sei. Nichts destoweniger glaube ich das Wappen aufgefunden zu haben. Benedikt Heinrich von Steinbrugg, der Sohn des Niklaus Heinrich und der Margeritha Danner erhielt 1556 das Bürgerrecht der Stadt Solothurn. Weitere Angaben über denselben finden sich in dem vorerwähnten Aufsatze. Im Jahre 1584 trat derselbe



## Surÿ von Steinbrugg.

Johann Surÿ, Landvogt zu Lokarno
1602 ✝ 1641, verehlicht 1625.
Maria Cleopha Tschudi, 1606 ✝ 1676.

Urs, Hr. zu Bussÿ, Schultheiss
1630 ✝ 1707, verehlicht 1651
Maria-Johanna Wallier,
1633 ✝ 1717.

**Stammvater der Surÿ von Büssÿ.**

**Johann-Josef**, Gardehpt & Oberst in Frankreich,
1633 ✝ 1672, bei Doesburg, verehlicht 1670
**Elisabetha von Steinbrugg,**
1653 ✝ ..........
in II Ehe verehlicht 1675 mit J. Fr. v. Diesbach.

Maria
1628 ✝ ......
ledig in Lokarno.

Johann Sigismund,
1635 ✝ 1694, Prof. 1653.
Pat. Josef zu Maria Stein.

Wolfgang-Dietrich,
1638 ✝ ....... Prof. 1654.
Pat. Dominikus zu Muri.

Katharina,
1640 ✝ 1694, Profess 1657.
Sor. Katharina zu Nomine Jesu zu Solothurn.

---

Johann-Josef-Wilhelm Surÿ von Steinbrugg, Schultheiss,
1671 ✝ 1742. verehlicht 1.
1) ao 1694 Johanna Magdalena von Roll & 2) Anna-Helena Besenwald ao 1734.
1675 ✝ 1725. — 1695 ✝ 1763, Kinderlose Else.

Franz-Josef Surÿ von Steinbrugg posthumus.
Oberst in Frankreich, Ludwigsritter,
1673 ✝ 1719 in Freiburg.

---

Elisabeth, Stiftsdame in Migette, Frankreich,
1695 ✝ 1759.

Urs-Josef-Wilhelm,
Oberst in Frankreich,
Ludwigsritter,
1696 ✝ 1759.

Magdalena,
1697 ✝ ... Prof. 1714
Sor. Helena-Theresia zu St. Josef, Soloth.

Klara-Viktoria,
1699 ✝ ...... vereh. 1726
Hptm Heinrich-Johann-Baptist Moreal de Sorans,
Ludwigsritter.

Johann-Baptist
1700 ✝ .......
in Sÿrakus, in Kaiserlichen-Diensten.

Franz-Ludwig,
1702 ✝ 1702.

Margaretha,
1706 ✝ 1773, verehlicht 1728
Franz-Josef Surÿ von Büssÿ, Venner,
1691 ✝ 1765,
Enkel d. Urs, Schultheiss obegenannt
& Sohn des Franz-Josef Surÿ v. Büssÿ, Jungrath
& der Helena Schwertzig.

**Stammvater der jetzt noch existirenden Surÿ von Büssÿ.**

Ma-Aa-Theresia,
1707 ✝ 1707.




**ARMES DE LA FAMILLE GAULLIEUR**

d'après un dessin original communiqué par A. Bachelin.

in die noch jetzt bestehende « St. Lukasbruderschaft » wo sein Wappen 1587 vermuthlich nach seinem Tode in das Bruderschaftsbuch eingetragen wurde. Das Wappen ist dasjenige welches in Feld 2 und 3 des Adelsbriefes Ludwig XIII vom November 1644 an Hptm. Hans Wilhelm v. St. enthalten ist, mit dem einzigen Unterschiede, dass die Figur auf Brust und Inful einen Doppeladler trägt *(siehe beiliegende Copie).*

Es existirt noch eine Variante des Helmkleinodes dieser Familie nach einer Scheibe aus dem Kloster Mariastein aus der Mitte des XVII. Jahrhunderts, indem dort nur eine goldene Lilie als Kleinod geführt wird.

Nachfolgend eine vollständige Stammtafel der Sury von Steinbrugg welche zur Bestimmung des Wappens in der Kirche zu Olsberg dienen mag.

G. v. V.

---

## Armoiries de la famille Gaullieur.

*(Avec une planche.)*

Les armoiries de la famille de l'historien Gaullieur n'ont pas paru dans l'Armorial de Neuchâtel ; un croquis de Bachelin, d'après une peinture appartenant à la famille, nous indique que les armes sont d'azur à deux flèches d'argent passées en sautoir, la pointe et les barbes d'or, accompagnées et accostées de quatre étoiles d'argent, et à la fasce d'or, brochant sur le tout chargée d'un arc de gueules. — On remarquera dans les croquis cette disposition si souvent et si justement critiquée, consistant à timbrer l'écusson d'une couronne surmontée d'un casque dont les deux cimiers — plumes et dextrochère — sont superposés, sans compter le bourrelet. L'auteur de la peinture a joint ses armes à la composition du tableau ; ce sont celles d'une des branches de la famille Berthoud : d'azur à un croissant d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe de trois monts de sinople. — Ce genre de peintures était fort prisé chez nous au siècle passé. M. T.

---

# VITRAIL DE LA FAMILLE DE MULINEN

Nous avons dans les archives de notre famille le croquis non achevé d'un vitrail, qui, d'après ce que nous savons, n'a jamais été exécuté. Il est cependant assez curieux et comme il date de la bonne époque, il mérite bien d'être publié.

Le dessin représente les armes de Mulinen et de Reyschach au bas d'une colonne richement ornée. De chaque côté sont quatre figures, à droite, des « damoiseaux », à gauche, des « damoiselles ». Le tout est encadré de deux colonnes qui se rattachent en haut à celle du milieu. Je suppose qu'il nous manque les scènes de guerre ou de chasse qu'on voit souvent placées en chef de ces dessins.



Les armes sont celles de Jean-Frédéric de Mulinen et de son épouse Elisabeth de Reyschach. Jean-Frédéric de Mulinen, fils de Jean-Albert qui combattit à Morat, et de Dorothée de Bubenberg, naquit le 16 août 1491 et mourut le 15 novembre 1548. Il épousa en 1520 Elisabeth, fille de Pélerin de Reyschach et de Madeleine de Helmstorf, qui décéda trois ans avant lui. Etant seigneur de Castelen, Rauchenstein,

Schinznacht, Wildenstein, Auenstein et co-seigneur de Vilnachern (en Argovie) il paraît s'être plus occupé de ses biens que d'affaires d'Etat.

Ils eurent onze enfants, dont trois moururent en bas âge. Les huit survivants nous sont représentés sur le vitrail. Ce sont:

Paul (né le 22 octobre 1523, mort le 3 mars 1570, enterré à Veltheim; il épousa Ursule de Wessenberg).

Louis (né le 15 juillet 1525, mort avant 1572), épousa Ursule de Bärenfels.

Pélerin ou Bilgeri, Pilgrim (né le 23 juin 1536, mort avant 1565).

Jean-Albert (né le 26 mai 1538) fut aux services du duc d'Alençon (1575) et de Condé, épousa Barbara de Luternau.

Madeleine (née le 24 mars 1527) épousa (1545) Jacques Stapfer de Zurich, bailli de Lauffen.

Dorothée (née le 6 mai 1529, morte le 4 septembre 1569) épousa en 1551 Jacques-Christophe Waldner de Freundstein, bailli d'Héricourt. — Les deux sont enterrés à S^t-Pierre, à Bâle.

Afra (née le 18 septembre 1541) épousa le 12 août 1568 Jean-Hartmann de Hallwyl.

Elisabeth (née le 15 septembre 1543, morte avant 1566).

Ces dates nous autorisent à fixer à peu près celle du dessin: Elisabeth étant née en 1543 et Pélerin étant mort avant 1565, il a été exécuté entre 1543 et 1565.

Quant au peintre je ne puis découvrir des chiffres; un plus expert saura peut-être le reconnaître d'après le dessin même.

BERNE, printemps 1893. W.-F. DE MULINEN.

---

## Anciennes armes de Neuchâtel.

*(Avec une planche.)*

Nous avons recueilli un certain nombre de copies d'anciennes armoiries de Neuchâtel et Valangin, de façon à en former à la longue un tout complet; ces copies, dont nous avons publié quelques spécimens, sont tirées de manuscrits anciens de différentes époques. — Nous reproduisons aujourd'hui un dessin de M. Ferd. Gull, représentant le comte Rodolphe de Nidau; M. Grellet a déterminé ce personnage dans un article que nous citons textuellement:

« Le premier volume du *Musée neuchâtelois* (année 1864) entretenait ses lecteurs d'un « Troubadour neuchâtelois » dans une série d'intéressants articles dus à la plume de M. le D^r Guillaume. Il s'agissait d'un

poète du XIII$^{e}$ siècle, bien connu dans les annales de la littérature allemande, que d'anciens manuscrits appellent tantôt Rodolphe de Fenis, tantôt Rodolphe, comte de Neuchâtel (grave Rudolf von Nieuwenburg). On a longtemps cru qu'il s'agissait d'un des seigneurs de la branche de Neuchâtel, et on hésitait entre le père et le fils de Berthold, ou même Rollin, père du comte Louis, qui tous portaient le nom de Rodolphe, mais maintenant il est établi que ce troubadour n'était autre que Rodolphe I$^{er}$ de Nidau. En effet on possède de lui 8 romances qui, d'après leur contenu, nous ont été conservées dans leur véritable ordre chronologique, et dont la dernière est d'environ dix ans postérieure à la première. Or dans celle-ci se trouvent quelques passages, imitation évidente d'une chanson de Floquet, composée postérieurement à la bataille d'Alarcos, qui eut lieu en 1195 et comme le père de Berthold mourut avant le 30 août 1196, et probablement en 1193, il ne peut pas être l'auteur de ces romances. Quant au fils de Berthold, M. Bartsch, auteur d'un savant ouvrage sur les Minnesänger suisses, pense qu'il ne peut pas non plus entrer en ligne de compte, parce que, appartenant à la branche romande résidant à Neuchâtel, il devrait être plus familiarisé avec le français qu'avec l'allemand. Bien que cet argument ait quelque valeur, il ne nous paraît cependant pas concluant, car ce Rodolphe était probablement déjà en âge de raison lors de la séparation définitive en la branche allemande et la branche romande et sa mère était allemande.

« Mais nous avons pour nous donner le droit de l'écarter, une preuve positive dans le fait qu'il ne porta jamais le titre de comte. D'autre part, Rollin vivait beaucoup trop tard pour être l'auteur de ces romances qui, dans l'opinion des connaisseurs cités plus haut portent le cachet évident de la fin du XII$^{e}$ ou des premières années du XIII$^{e}$ siècle. — Les trois Rodolphe de la branche de Neuchâtel ainsi écartés; le troubadour ne peut donc être que Rodolphe de Nidau, qui à cette époque, portait seul le titre de comte de Neuchâtel. De plus le nom de Fenis qui lui est donné appuie cet argument, car son père s'intitule sur son sceau Ulrich de Fenis ressuscitant une appellation tombée en désuétude depuis Ulrich I$^{er}$. Elle se justifie par le fait que ce vieux château était échu, après le partage, à la branche allemande, et celle-ci y avait probablement établi sa résidence.

.... Une circonstance pourrait jeter quelques doutes sur l'identité de Rodolphe de Fenis. En effet dans le Codex Manesse, l'image représentant le Minnesänger (voir le *Musée neuchâtelois,* année 1866, page 229) est accompagnée d'une armoirie portant les émaux de la branche de Neuchâtel et non de celle de Nidau, ce qui peut être expliqué de deux manières. Ou bien on a voulu représenter l'armoirie que Rodolphe portait encore dans sa jeunesse avant l'acte de séparation

entre son père Ulrich et Berthold, c'est-à-dire à l'époque de sa vie où il composa ses chansons, ou bien, ce qui est le plus probable, le Codex Manesse étant une œuvre de la fin du XIVe siècle, les auteurs à près de deux cents ans de distance ignoraient qu'il fut question en réalité d'un seigneur de Nidau. Induits en erreur par le nom de comte de Neuchâtel, ils supposèrent que Rodolphe de Fenis appartenait à la branche aînée qui, du temps de Manesse, avait repris le titre de comte. Leurs cousins, par contre, tout en se servant encore du même titre dans les actes officiels, étaient à ce moment beaucoup plus connus sous celui de comtes de Nidau. C'est ainsi qu'il sont désignés dans les chansons de l'époque et dans la chronique de Froissart. »

Bachelin avait déjà donné un fragment de dessin de cette miniature ; il l'avait relevé sur la *Codex de Roger Manesse*, à Paris, où ce document était alors déposé à la bibliothèque impériale (*Musée neuchâtelois,* Oct. 1866, p. 19) ; le dessin que nous donnons ici est plus complet et se rapporte mieux au genre employé par le dessinateur ; M. Gull nous écrit qu'il a exécuté le dessin aussi fidèlement que possible, d'après une phototypie de l'original — car ce Codex a été reproduit par ce procédé. — Les traits sont rudes, primitifs, mais la peinture rachète cela par un fini et un travail remarquables. — Grâce à l'obligeance de M. l'archiviste du grand-duché de Bade et spécialement de M. le Dr Wille, bibliothécaire de l'Université d'Heidelberg, nous avons pu en obtenir une copie coloriée due au pinceau de Madame la comtesse Dora Zech, à qui nous exprimons ici toute notre respectueuse gratitude. — Nous devons dire que le Codex n'est plus à Paris, mais à Heidelberg ; le Dr E. Berner (Geschichte des preussischen Staates, München und Berlin 1891) raconte ainsi les voyages du précieux manuscrit, en parlant d'une planche qu'il publie dans son bel ouvrage :

Das nachstehend farbig wiedergegebene Blatt befindet sich auf der Vorderseite von Bl. — der berühmten grossen Heidelberger Minnesänger-Handschrift (sogen. Manesse-Codex), die auf 429 Pergamentblättern etwa 7000 Strophen von 140 Dichtern und 137 eine ganze Seite einnehmende Illustrationen enthält. Dié Handschrift ist im 14. Jahrhundert in der Schweiz von verschiedenen Händen geschrieben. Geschichtlich zuerst nachweisbar ist sie um 1600, wo sie im Besitze der Freiherren von Hohen-Sax auf der Burg Forsteck bei St-Gallen auftaucht. 1608 für die kurfürstliche Bibliothek zu Heidelberg erworben, kam sie im dreissigjährigen Kriege merkwürdigerweise nicht mit den übrigen entführten Handschriften nach Rom, sondern nach Paris in Privatbesiz und später an die Nationalbibliothek dort. Von dort gelangte sie im Jahre 1888 durch Vermittlung des Buchhändlers Trübner in London in die Universitätsbibliothek zu Heidelberg zurück. Ihren Namen

führt sie auf Grund eines in der Handschrift enthaltenen Liedes des Züricher Dichters Hadlaub, worin dieser zwei Mitglieder der Züricher Rathsherrnfamilie Manesse wegen ihres Eifers zum Sammeln von Liedern preist. Ihnen schrieb Bodmer die Herstellung der Handschrift zu.

Terminons en indiquant les couleurs employées pour cette miniature : le cadre est rouge, or et bleu, le rouge à l'extérieur, l'or au centre, le bleu à l'intérieur. — Le personnage, vêtu d'une robe verte et d'un grand manteau de pourpre violette doublée de blanc, tient un parchemin dont le pourtour est peint en rouge ; au cou et aux poignets un large ruban d'or bordé de rouge ; la tête est ceinte d'un bandeau rouge à perles d'or (non indiqué dans le dessin et pris par erreur pour une couronne de roses par Bachelin) ; les souliers sont noirs avec garniture blanche. Le coussin est chamarré de vert, de rouge et de blanc, sa bordure jaune et rouge se termine par deux feuilles rouges. Le siège est bleu en haut, la deuxième marche jaune bordée de rouge, la première verte ; l'arbuste décoratif — un rosier vraisemblablement — est vert ; les roses rouges à bouton jaune. Quant à l'écu il est d'or à deux pals de gueules chevronnés d'argent. — D'abondantes boucles blondes encadrent la tête du comte qui est peinte très finement.

---

Nous prions tous nos lecteurs de bien vouloir nous signaler ceux des manuscrits héraldiques qui contiendraient des types d'armes de l'ancien Maison de Neuchâtel et de ses branches cadettes ; nous leur en saurons gré.

Neuchâtel, septembre 1893. MAURICE TRIPET.

---

## Quelques mots sur le Couvent de Bellelay.

Dans le numéro de février-mars des *Archives*, nous avons annoncé la publication de deux ex-libris ; le premier est celui de l'Abbé Sémon :



Armes : Ecartelé d'argent à un **B** de sable et d'azur à une oie d'argent posée sur trois coupeaux de sinople.

Cette pièce nous a été communiquée en original par M. Louis Philippe ; elle est reproduite en fac-simile, ainsi que la suivante aux armes de l'Abbé de Luce :



Cet ex-libris nous a valu des lettres fort instructives, desquelles nous extrayons quelques passages ; tout d'abord M. de Niederhäusern nous écrit ce qui suit :

L'intéressante planche du numéro de janvier des Archives m'apprend que les armoiries de l'ex-libris que je vous ai communiqué sont celles de l'abbé de Luce. L'auteur du meilleur ouvrage publié sur Bellelay, M. Saucy, révérend curé des Bois, croyait que les armoiries de l'abbé de Luce étaient un soleil luisant sur des ceps de vigne (cf. *Histoire de l'ancienne abbaye de Bellelay*, de l'ordre des Prémontrés, par P.-S. Saucy, page 225). Il a probablement été induit en erreur par la description de l'emblème qui se trouvait au-dessus de l'escalier du séminaire (cf. Bridel, course de Bâle à Bienne, page 166) et par une gravure, le frontispice du Necrologium bellelagienne édité par C. Nicolet, qui représente probablement l'ex-libris de l'abbé de Luce. Je vous envoie séparément un exemplaire du Necrologium (celui que C. Nicolet avait envoyé à A. Quiquerez) pour la bibliothèque de la Société d'héraldique....

Vous trouverez ci-inclus deux empreintes sur cire de sceaux du couvent de Bellelay. L'une, sur cire rouge, correspond au N° 15 de la planche des Archives; l'autre, sur cire noire, est celle d'un sceau beaucoup plus finement gravé et qui n'est pas reproduit sur la planche [1]).

Quant à des ex-libris du couvent de Bellelay, il doit s'en trouver encore passablement dans le Jura. Les moines n'ont pu sauver qu'une petite partie de leur bibliothèque pendant l'occupation française; tous les livres, quelle que fut leur valeur, ont été mis en tas et il était permis

[1]) Ces sceaux, ainsi que le Necrologium sont déposés dans la bibliothèque de la société; merci à M. de Niederhäusern d'avoir pensé à elle.

à chaque visiteur d'en emporter à sa convenance. Cet horrible pillage a duré des années. Je tiens ces détails d'un témoin oculaire. Il ne restait de cette magnifique bibliothèque, il y a une vingtaine d'années, qu'un tas de papiers et de bouquins dépareillés, d'un mètre de hauteur sur 3 ou 4 mètres de base, je le cube pour vous en donner une idée. — J'ai soigneusement trié et examiné moi-même tout cet amas, ouvrage parfois peu agréable, car les chats qui, paraît-il sont bibliophiles à leurs moments perdus, en avaient fait le théâtre de leurs ébats, et j'eus entre les mains maintes preuves de leur présence. Je n'ai plus rien trouvé de quelque valeur.

Puis M. Louis Philippe, dans les lignes suivantes confirme l'opinion énoncée plus haut :

Il existe encore un autre ex-libris de l'abbé de Luce qui est collé sur son portrait qui fait partie de la collection Vautrey, à Porrentruy; cet ex-libris représente les *emblêmes* de l'abbé de Luce: le soleil qui luit sur de jeunes ceps, tandis que celui que je vous ai envoyé représente ses armoiries de famille qui sont: d'azur au cheval gai d'argent issant d'une forêt de sinople.

Voici ce que dit Bridel concernant le pensionnat de Bellelay (Course de Bâle à Bienne, page 166) « J'aime, dit le pasteur Bridel, et je révère la mémoire de l'abbé de Luce qui a rendu un si grand service à la Société par l'érection de cet institut; je le canoniserais volontiers dans les fastes de l'éducation et de l'humanité et je désirerais qu'on donnât au public reconnaissant sa gravure avec l'*emblême ingénieux* qui rappelle son nom et son souvenir au-dessus de l'escalier de son séminaire. C'est le soleil qui luit sur de jeunes ceps avec cette devise: *Luce maturitas.* » (Quelques auteurs ont confondu les emblêmes avec les armoiries).

La Rédaction.

---


Archives
héraldiques
et
sigillographiques
Suisses
PAR
Maurice Tripet
Neuchâtel
8e ANNÉE
1894.
Lith. Gendre Neuchâtel

**Supplément au N° 25 (janvier 1894) des ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES**
*Organe de la Société Suisse d'héraldique*
Publiées à Neuchâtel, sous la direction de MAURICE TRIPET, à Neuchâtel.

# État nominatif des membres de la Société Suisse d'héraldique

au 31 décembre 1893

## COMITÉ FONDATEUR

### BUREAU

Grellet, Jean, rédacteur à Neuchâtel, *président.*
de Pury, Jean, conseiller communal à Neuchâtel, *vice-président.*
de Dardel, Jämes, banquier, à Neuchâtel, *trésorier.*
Tripet, Maurice, archiviste, à Neuchâtel, *secrétaire-archiviste.*

### MEMBRES

de Bosset, Frédéric, Dr en droit, au Bied.
Gautier, Adolphe, Grand Mézel, 14, Genève.
Gull, Ferdinand, négociant, Obergraben, 33, Saint-Gall.
de Mülinen, Dr, Wolfgang-Fréd., professeur, Berne.
de Perregaux, Samuel, directeur de la Caisse d'Epargne, Neuchâtel.
Stückelberg, Dr, E.-A., Zurich.
Tissot, Charles-Eugène, greffier, Neuchâtel.

## I. Membres fondateurs.

Anonyme, Neuchâtel.
Attinger, Victor, imprimeur, Avenue du Crêt, 20, Neuchâtel.

Bieler, Ch.-Paul, 32, rue du Bourg, Lausanne.
du Bois, Maurice, Chéseaux par Yverdon.
de Bosset, Frédéric, au Bied.
Boy-de-la-Tour, Maurice, Pommier, 12, Neuchâtel.
Bugnion, Charles-Auguste, à l'Hermitage, Lausanne.
Buhler, Christian, héraldiste, Kornhausplatz, 12, Berne.
Burckhardt, Ludwig-Aug., Dr-phil., St-Albanvorstadt, 96, Bâle.

Choisy, Jean-Albert, 15, Cours des Bastions, Genève.
Colin, Jules, Etude Wavre, Neuchâtel.
de Coulon, Maurice, Neuchâtel.
de Dardel, Jämes, banquier, Neuchâtel.
DeBary, Rodolphe, chez DeBary & Cie, Bâle.
Dettling, Martin, secrétaire de ville, Schwytz.
Diacon, Max, avocat, Gibraltar, 2, Neuchâtel.

Francillon, Marc-G., Bahia, Brésil.

Galiffe, Aymon-Amédée-Gaifre, Peicy près Genève.
Gautier, Adolphe, Grand Mézel, 14, Genève.
Geigy, Dr, Alfred, 48, Leonhardsgraben, Bâle.
Grellet, Jean, rédacteur de *La Suisse libérale,* Neuchâtel.
Gull, Ferdinand, négociant, Saint-Gall.

Hahn, Emile, Directeur du Musée, Bruhl, Saint-Gall.

Jobin, A., orfèvre, Neuchâtel.

Knöpfel, Edward, 5, Friday St.-Cheapside, London E. C.
Kohler, André, professeur, Lausanne.

de Lessert, Alexandre, rue de Bordeaux, 19, Le Hâvre.

Martin, Auguste-E.-Fréd., Avenue de Florissant, 6, Genève.
Mayor, Jacques, secrétaire de la Société de numismatique, chemin de Saint-Jean, Genève.
Meylan, Dr, Moudon.
Montandon, Louis, Directeur du Crédit Lyonnais, rue Royale, Bruxelles.
Morel, Dr, Joseph, Juge fédéral, Lausanne.
de Mulinen, Dr, Frédéric-Wolfgang, professeur, Berne.

de Niederhäusern, Dr, Fritz-Henri, Ribeauvillé, Alsace.

de Perregaux, Samuel, Directeur de la Caisse d'Epargne, Neuchâtel.
Petitpierre, Dr, Léon, avocat, Couvet.
de Pury, Dr, Jean, Directeur des finances communales, Neuchâtel.
de Pury, Edouard-François, Avenue du Peyrou, 2, Neuchâtel.

Ruchet, Charles, pasteur, Moudon.

de Salis-Soglio, Pierre, Conservateur du Musée des Beaux-Arts, Neuchâtel.
Sieber, Frédéric, étudiant en droit, Schützenmattstrasse, 50, Bâle.
Ströhlin, Paul, président de la Société de numismatique, Cité, 20, Genève.
Stuckelberg, Dr, E.-A., Zurich.
Tissot, Charles-Eugène, greffier de la Cour d'assises, Neuchâtel.
Tobler, Dr, Gustave, professeur au Gymnase, Berne.
Tripet, Maurice, archiviste, Neuchâtel.

de Vivis, Georg-Karl, Soleure.

Wieland, Léopold-Gabriel, Morillon, Genève.

## II. Membres actifs.

Bovet, Félix, Grandchamp.
Gerster, L., pasteur, Kappelen (Berne).
de Lesdain, Louis, Dr en droit, avocat, rue Faulconnier, Dunkerque.
de Werra, Franz, Sion.
Mesmer-Merian, Guillaume, Neuenstrasse, 8, Bâle.
de Pourtalès, le Comte Auguste, Château de Bellevue, Meudon près Paris.
Sarasin, Pierre, chez Rud. Sarasin, Bâle.

## III. Membres honoraires.

le Baron von u. Zu Aufsess, président du « Herold », Berlin.
le Comte de Pettenegg, président du « Adler », Vienne.
Aug.-W. Franks, président de la Société des Antiquaires et Conservateur au British Museum, Londres.
Dr Alex. Daguet, professeur honoraire de l'Académie de Neuchâtel, Couvet.
le Comte Amédée de Foras, château de Tuiset près Thonon (Savoie).
le Vicomte O. de Poli, Avenue Carnot, Paris.

## IV. Membres correspondants.

Gust.-Ad. Seyler, secrétaire du « Herold », Berlin.

Fréd. Warnecke, trésorier, Berlin.

Jos. Klemme, rédacteur du « Adler », Vienne.

le Baron de Breugel-Douglas, La Haye.

Victor Bouton, héraldiste, Paris.

Raymond Richebé, archiviste, Paris.

le Baron A. de Dachenhausen, Rudolstadt.

le Chevalier God. de Crollalanza, directeur du « Giornale Araldico-genealogico-diplomatico, Bari.

le Major de Goeschen, château de Mayerack (Carinthie).

Kohler, Edouard, Conseiller d'Etat, 2, Znamenskaïa, Saint-Petersbourg.

Léonce de Brotonne, Boulevard de Courcelles, 70, Paris.



Imprimerie nouvelle. — Neuchâtel (Suisse)

ARCHIVES

JANVIER 1894.

# HÉRALDIQUES



SUISSES

Organe de la Société Suisse d'Héraldique

paraissant à Neuchâtel

N° 25.

## CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

Le 11 décembre avait lieu à l'hôtel Dupeyrou, à Neuchâtel, la seconde assemblée générale de la société, sous la présidence de M. Grellet. Quinze membres sont présents. En vue de les mettre au courant de l'activité de la société pendant l'année écoulée il est donné lecture des procès-verbaux de la dernière assemblée et des séances du comité; puis on procède à la reddition des comptes qui se bouclent par un solde actif de 531 fr. 35 c. Sur la proposition des censeurs, il en est donné décharge au caissier M. J. de Dardel. Un membre du comité empêché d'être présent, ayant demandé que l'assemblée générale ait lieu chaque année dans une autre ville suisse, comme le font les sociétés analogues, cette proposition est favorablement accueillie et il est décidé en principe que les assemblées générales pourront avoir lieu là où un nombre suffisant de membres se déclarera prêt à recevoir la société.

Le programme de l'Exposition nationale de Genève de 1896 comprenant une section des arts historiques, la question se posait de savoir si la Société d'héraldique veut y prendre part, question qui, à la suite d'une discussion nourrie, est résolue affirmativement. MM. Gautier et Choisy à Genève sont délégués auprès des organes de l'Exposition nationale pour organiser la section héraldique et faire toutes démarches à ce sujet.

C'est là une importante décision prise par l'assemblée, car il s'agit de ne pas faire trop mauvaise figure dans une entreprise aussi importante et qui attirera un très nombreux public à Genève. MM. les membres de la Société voudront donc bien s'y prendre à temps pour recueillir ou préparer le plus grand nombre possible d'objets intéressants et rentrant dans le cadre de cette exposition afin de seconder ainsi de leur mieux nos délégués.

Au sujet des publications de la société, le président donne quelques détails sur la bibliographie héraldique qui peut être considérée comme terminée et sera sous peu remise à l'imprimeur. Comme nous avons quelques fonds en caisse, nous désirerions les consacrer à une publication, et, selon une décision prise, nous prions les membres de la société de bien vouloir tous nous signaler les œuvres qu'ils estiment pouvoir faire l'objet d'une étude en vue de leur publication. Nous invitons donc nos amis à répondre à cet appel.

En attendant un crédit de cinquante francs environ a été voté pour reproduire en fac simile une page du Codex-Manesse, si comme on le fait espérer, ce travail peut être entrepris de concert avec une autre société.

Sur la proposition du comité, M. le vicomte de Poli, président du conseil héraldique de France a été nommé membre honoraire de la société; MM. Kohler, conseiller d'Etat à St-Pétersbourg et Léonce de Brotonne, à Paris, membres correspondants.

Les ouvrages qui nous sont parvenus pendant le courant de l'année sont soumis à l'inspection des membres présents. La plupart ont déjà été mentionnés dans nos chroniques. Parmi les nouveaux arrivés figurent les livres suivants :

*Annuario della nobiltà italiana*, 1893, don de M. le chev[r] G. de Crollalanza.

*Familles genevoises d'origine italienne,* par Ad. Gautier, don de l'auteur.

*Notice sur les nobles de Blonay,* majors de Louèche, par H. Guy de Bergeal, don de l'auteur.

*Belfort et son territoire,* recherches historiques par J. Liblin, don de M. M. Tripet.

*Besançon et la Franche-Comté*, notices historiques, scientifiques et économiques, publié par l'Association française pour l'avancement des sciences, don de M. M. Tripet.

*I cavalieri italiani al Torneo di Torino,* 1893, ricordo delle nozze d'argento dei sovrani d'Italia, don de l'Institut héraldique italien.

Enfin nous devons mentionner d'une manière toute spéciale deux superbes ouvrages, c'est d'abord: *Die Glasgemälde der ehemaligen Benedictiner-Abtei Muri*, qui reproduit sur 30 planches en héliogravure accompagnées d'un texte historique de M. Th. de Liebenau les vitraux de ce célèbre couvent. Cet ouvrage fait le plus grand honneur aux presses de MM. Brunner et Hauser à Zurich. Il a été publié par les soins de la Mittelschweizerische Geographisch-Kommerzielle Gesellschaft d'Aarau qui a bien voulu nous en faire hommage.

L'autre de ces ouvrages, qui rentre plus particulièrement dans la

sphère de notre société, est la seconde livraison des : *Siegelabbildungen zum Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich.* Les auteurs de cette publication destinée à accompagner le Urkundenbuch de Zurich, mais qui se vend séparément au prix très modéré de 3 francs, sont MM. P. Schweizer et H. Zeller-Werdmüller dont la compétence est connue. Cette seconde livraison comprend la reproduction en très belle héliogravure de 83 sceaux des archives de Zurich classés dans les catégories suivantes : Comtes, barons et chevaliers, Couvents et ecclésiastiques, villes, familles bourgeoises de Zurich. Plusieurs des sceaux sont inédits. Le texte est bref mais suffisamment explicite pour pouvoir en tirer des renseignements précis. Nous recommandons tout particulièrement cette publication aux amateurs de sigillographie.

Ces différents ouvrages ont vivement intéressé l'assemblée, qui a encore écouté avec une attention soutenue la communication de trois travaux, soit : *Vie et travaux du Dr Stantz*, de M. Maurice Tripet; *la famille d'Andrié de Gorgier*, de M. Max Diacon, et *la Formation des armoiries d'Etats*, de M. Jean Grellet.

Un petit souper a terminé joyeusement ces secondes assises plénières de notre société. *Le Comité.*

---

# Die Sigel der Gemeinde Rheinwalde.

An einer rhätischen Urkunde vom 31. August 1362 [1]) hängen zwei Sigille, — das einte des Grafen Caspar von Sax, das andere der Landschaft Rheinwalde (S. Commune Vallis Rheni). Das Letztere ist in der Mitte längsgetheilt durch ein wellenförmig Band, die Rheinquellen oder den Rheinstrom darstellend [2]); rechts von dem Band befinden sich die Würfel des Vaz'schen Wappens, links ein aufrechtstehender Kornsack, das Wappen des Grafen von Sacco (Sax-Mosax). — Wie erklären sich die Wappenbilder? Die Landschaft Rheinwald, bewohnt von sog. Walsern, freien Leuten, gehört zum Thale Schams, das 1277 durch Noxia de Venorta (Watsch) an deren Gemahl, den Freiherrn Walther von Vaz übergegangen war. Letzterer besass von daher die gräfliche Gerichtsbarkeit über Schams und stellte im gleichen Jahr, dem 12. Oktober 1277, dem Theodeuticos residentiam Mobentes in Valle Rheni de Valle Schams eine Urkunde aus, in welcher er deren Freiheiten anerkannte, wogegen diese sich verpflichteten ein Schirmgeld von 20 Pf.

1) *Wartmann,* in Quellen der Schweizer Gesch. X. 93.

2) Ebenso in den Sigillen von Grub, Ilanz und Rheineck (1340).

jährlich zu legalen und auf seine Kosten im Kriegsfalle ihm Dienste zu leisten[1]). Entsprechend damaligem Gebrauche trug daher das Gemeindesigel vom Rheinwald das Wappen der Freiherren von Vaz, als Inhabern der gräflichen Gerichtsbarkeit, 1362 (Datum des obengenannten Sigels) war zwar der Mannesstamm der Vaz schon ausgestorben und die Grafschaft Schams durch Ursula von Vaz seit 1338 erbsweise an den Grafen von Werdenberg-Wogaus übergegangen Das Gemeindesigel von Rheinwald trug aber noch das Vaz'sche Wappen, sei es dass ein alter Sigelstempel im Gebrauch geblieben, sei es dass man in einem neu angebrochenen Sigelstempel die Herkunft der gräflichen Gewalt herstellen wollte, wie dies bei der Landgrafschaft Thurgau und der Landschaft Weesen geschehen ist, wo unter der Herrschaft von Oesterreich noch die Kyledonischen Löwen und Gerichtssigel beibehalten wurden.

Warum aber auch der aufrechtstehende Kornsack, das Wappen der Freiherrn von Sax? Mit Nothwendigkeit muss aus lezterem gefolgert werden, dass auch diese Familie gräfliche Rechte im Valle Rheni (schlecht übersetzt «Rheinwald») ausgeübt habe. Ob das in früheren Jahren über das gesammte Thal stattgefunden, ist unbekannt. Immerhin darf angenommen werden, dass dies der Fall gewesen sei, bezüglich des hintersten obersten Thales des Hinterrheins, welches durch den dazwischenliegenden Bernhardin an das Misoxer Thal anstösst. In der Nähe der Quellen des Hinterrheins, der wildesten Gegend des Vallis Rheni, da wo der Bergpass aus dem Misoxerthal herüberführt, befand sich eine Kapelle, dem heil. Petrus geweiht, mit einigen wenigen Häusern. Diese Kapelle zur Mutterkirche San Vittor in Misox gehörend, war von einem Dominus de Clanx, nebst dazu gehörenden Einkünften (Gütern), den Gebrüdern von Rietberg als Lehen übertragen, durch die Kirche San Vittore von Cervon 1286 jedoch wieder zurückerworben worden[2]) Dieser Dominus de Clanx war, wie auch Mohr vernimmt, kein anderer als Heinrich, genannt von Clanx (Birgstock bei Appenzell), Bruder des Ulrich und Albrecht von Sax, die alle drei in einer Urkunde von 1257 als Brüder aufgeführt werden[3]). Die Freiherren von Sax die schon im 13. Jahrhundert gräfliche Rechte und volle Landesherrschaft in Misox ausgeübt hatten, waren daher ursprünglich Lehnherren an der Kapelle (nebst dazu gehörenden Gütern) und besassen überdies daselbst noch mehrere Alpen, welche Simon de Sacco 1301, mit den dazu gehörigen Leuten (Vasallen) der Nachbarschaft Hinterrhein, an diese letztern selbst abtrat[4]). Es darf daher ange-

1) *Mohr*, a. a. C. II, 45, 47.
2) *Mohr*, a. a. I, 349.
3) *Mohr*, Codex diplom. I, 425.
4) *Mohr*, a. a. II, 316.

nommen werden, dass die Freiherrn von Sax (Misox) jedenfalls in jenem obersten Theile des Hinterrheins gleichfalls gräfliche Rechte ausgeübt hatten, worauf auch die Eingangs erwähnte Urkunde von 1362 hinweist, indem sie neben den Rechten der Grafen von Werdenberg auf das Thal Rheinwald, auch auf die dortigen Rechte der Grafen von Sax hinweist und erklärt: « es sollen auch Kaspar und Melchior von Sax mit ihren Erben, in den Rechten und Gewohnheiten bleiben, die sie im Rheinwald gehabt haben und von Alters herkommen sind »[1]). — So knüpft sich der Name des Freiherren von Sax, wahrscheinlich auch als Erbauer, an die an den Rheinquellen befindliche St. Peterskapelle, welche im ganzen Valle Rhenis in hohem Ansehen stund[2]), wie auch der hl. Petrus bleibend als der Schutzpatron dieser Landschaft betrachtet wurde. So erklärt sich das Siegel von 1362 auf natürliche Weise, auch bezüglich des Wappens derer von Sax und findet diese Auslegung ihre volle Bestätigung in den spätern Siegeln der Gemeinde Rheinwald.

Ein zweites Siegel besagter Gemeinde von 1462 trägt die Inschrift: S. Communitatis..... (das weitere unleserlich[3]). Das runde Siegel ist wieder in der Mitte getheilt durch das wellenförmige Band (Rheinstrom), rechts nun aber das Werdenbergerwappen (Fahne) und links der Sack des Grafen von Sax. Da 1338 die Grafschaft Schams durch die Ursula von Vaz an die Grafen von Werdenberg-Wogaus übergegangen, war das Vaz'sche Wappen im Siegel von Rheinwald im Verlauf ersetzt worden durch die Werdenberger-Fahne, während das Wappen derer von Sax im Siegel fortbestehen blieb.

1494 verkaufte Graf Johann Peter von Sax-Misox die Grafschaft Misox an die Familie Frivulgio in Mailand, welche im Jahr 1493 durch den Grafen Georg von Werdenberg-Wogaus auch Rheinwald und Safien abgetreten[4]) erhielt. In Folgen dessen entstand das dritte Siegel, die Inschrift tragend: « S. der Gmeind im Rinwalt. » Dasselbe führt wieder in der Mitte das wellenförmige Band, nun aber rechts die Gestalt des hl. Petrus mit dem Schlüssel und links zwei übereinander liegende kleine Schildchen, das eine tragend die Werdenbergerfahne, das andere das Wappen der Frivulgio (ein Andreaskreuz, an den Balkenden je einen Kopf), entsprechend der dieser Familie nunmehr zustehenden gräflichen Gerichtsbarkeit.

Ein viertes Siegel, offenbar aus der Zeit stammend, nachdem die Landschaft Rheinwald sich von den Frivulgio losgekauft hatte (1616), trägt die Inschrift: « S. der Gericht im Rinwald ». Dasselbe enthält, mit

1) *Wartmann*, a. a. O. Quellen X, 94.
2) *Mohr*, a. a. O. 46. Note 2.
3) *Wartmann*, Quellen X, 412.
4) *Planta*, Geschichte von Graubünden, P. 104, 103.

Weglassung jeder Erinnerung an die früheren, vollen zugestandenen gerichtlichen Rechte, nur noch das wellenförmige Band und rechts davon die aufrechtstehende Gestalt des hl. Petrus.

Das fünfte Siegel stammt wohl aus gegenwärtigem Jahrhundert, mit die Inschrift: « Sig. der Landschaft Rhinwald ». Im Siegelfeld befindet sich das wellenförmige Band, mit dem rechts befindlichen St. Peter, die Erinnerung an die alte an den Quellen des Hinterrheins bestandene St. Peterskapelle. Es spricht aus diesen Sigillen eine eigene Poesie, die um so eindrucksvoller wirkt, da sie mit der Rechtsgeschichte jener freien Berggemeinde in unmittelbarem Zusammenhange steht.

Dr Morel, Bundesrichter.

---

# LES ARMOIRIES DU CONSEILLER BOULANGER

*(avec planche).*

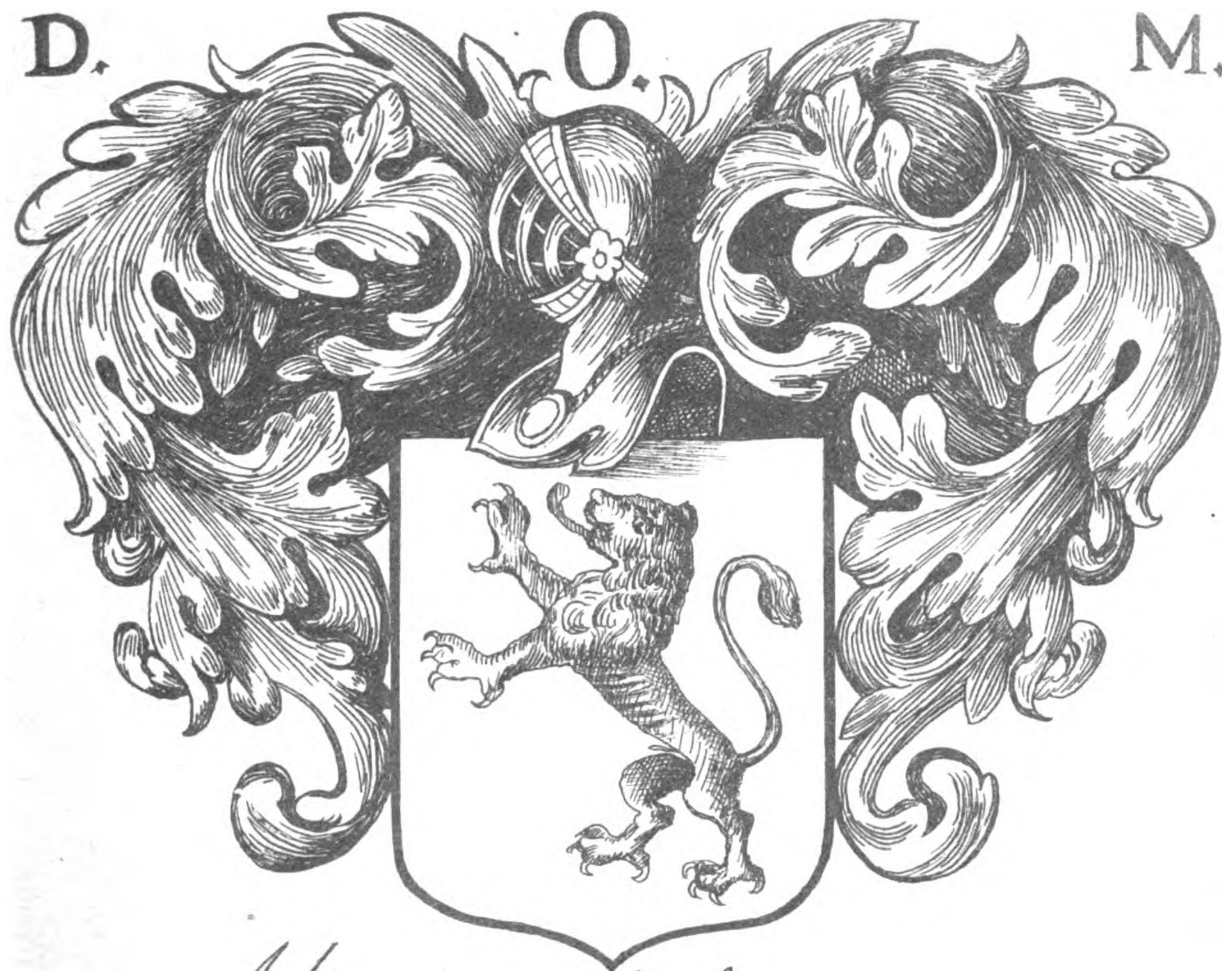
Les travaux de classification opérés aux Archives de l'Etat de Neuchâtel depuis cinq ans, nous ont réservé des surprises de tous les genres; en fait d'héraldique nous avons en particulier mis la main sur une feuille armoriée, contenant une épitaphe latine destinée au conseiller Boulanger; nous la reproduisons en fac-simile.

Quel était ce personnage? Quelles étaient les couleurs de ses armes? Ces dernières ont-elles le droit de figurer dans nos publications suisses? Nous tâcherons de renseigner nos lecteurs sur ces différentes questions qui se posent naturellement à nous.

M. Boulanger, secrétaire des commandements du Prince, fut envoyé plusieurs fois dans la Principauté de Neuchâtel, avec différentes missions à remplir. La dernière est expliquée au long dans la pièce suivante, extraite des Manuels du Conseil d'Etat:

« En Conseil d'Etat tenu le 7e juillet 1663, President Monseigneur le Gouverneur De Stavay-Mollondin, assistans Messieurs Boulanger, Guillaume Trybolet, Pierre Chambrier, Simon Merveilleux, George De Montmollin & Jehan Fridrich Brun.

Monsieur Boulanger Conseiller du Roy en ses Conseils, Conseiller & premier Secretaire des commandements de Son Altesse serenissᵉ Madame la Duchesse douairiere de Longueville, ayant esté envoyé en cest Estat de Souveraineté pour y prendre cognoissance des affaires de ce pays, conjointement avec Monseigneur le Gouverneur, il en a produit la commission qui a esté lëue, dont la teneur sensuit:




Hic iacet S. Boulanger,
Doctr. prud. variisq́ dotibus
Et usu rerum insignis
Quibus Sereniss. Fortissimo
Et Sapientiss. Principi placuit
Dum XXX. Ann. à Consil. intimis
Et in Legat. pro pace German.
Fidelis esset.
Dño suo, quem vivum excoluit
Jam iam extincto
Vt finem luctui poneret,
Neocomi piè obiit
IV. Septemb. Anno M.DC.LXIII.
Requiescat in pace.

Anne de Bourbon, Princesse du Sang, Duchesse douairiere de Longueville, etc.,etc., tutrice et ayant la garde noble de nos tres chers Enfans. A nostre amé et féal, Le Sieur Boulanger, conseiller du Roy nostre Souverain Seigneur en ses Conseils d'Estat & privé, Conseiller et premier Secretaire de feu nostre tres honnoré Seigneur et mary salut. Estant necessaire pour le bien et utilité de nos affaires, et pour la conservation dès droits et authorités de nos tres chers Enfans, d'envoyer promptement à Neufchastel une personne dont la probité, suffisance et fidelité nous soyent conues, & sçachant que ces bonnes qualités se rencontrent en vous avec une parfaite cognoissance des affaires de nos Comtez souverains de Neufchastel & Valengin, ou vous avez fait plusieurs voyages du vivant de nostre dit tres honnoré Seigneur & mary, & rendu de grands & notables services en diverses occasions. Nous vous avons commis, ordonné & depputé, commettons, ordonnons & depputons par ces presentes pour vous acheminer le plutost que vous pourrez audit Neufchastel, & la conjointement avec le sieur de Mollondin, Gouverneur des dits Comtez prendre cognoissance de toutes & chacunes les affaires qui s'y presenteront, entendre les requestes, plaintes & doleances de nos subjects, jcelles apointer & terminer, & nous en donner advis ou vous jugerés que l'jmportance des cas le requiert, vous ferés representer les comptes & debits de nos Recepveurs, tant particuliers, que du Tresorier general, Recepveur des rentes, & des parties casuelles, régler & ordonner ce qu'il conviendra faire, sur jceux faire tous Reglements, accorder, chevir & transiger de tous nos differents, entrer en conference, tant avec les Cantons nos alliez que nos autres Voisins, & generalement faire, dire, negotier & traiter de tout ce qui concernera nos affaires en nos dits Comtez. Promettant avoir le tout pour agreable, ferme & stable & en donner nos consentement & ratification quand nous en serons requis.

Voulant et ordonnant que vous ayez seance & voix deliberative dans le Conseil d'Estat estably au dit Neufchastel, jmmediatement apres le d. S^r Gouverneur sans la participation duquel vous n'arresterez ny conclurés aucune chose. De ce faire nous vous donnons pouvoir, commission & mandement spécial. En temoin de quoy nous avons a ces presentes signées de nostre main & contresignées par nostre secretaire ordinaire, fait mettre & apposer le cachet de nos armes. A Paris le vingt septiesme jour de Juin, Mille six centz soixante trois. »

Dès lors on peut considérer le rôle joué par le conseiller Boulanger comme nous autorisant à faire rentrer ses armoiries dans l'armorial neunhâtelois; à notre grand regret il a été impossible de reconstituer les émaux de ces armes malgré nos différentes recherches, notamment auprès de M. V. Bouton.

Monsieur Boulanger (Annales de Boyve) envoyé de S. A. S. dans le Comté de Neuchâtel, mourut le 4 septembre 1663 et fut enseveli dans la chapelle de Cressier. Nous devons encore à l'obligeance de M. Raymond Vuichard, curé de Cressier, les renseignements qu'on va lire:

Il n'existe ici (à Cressier), à ma connaissance, aucune tombe, monument ou inscription se rapportant à la famille Boulanger.

Par contre, il y a une fondation de deux Messes qui se disent encore en faveur de M. Boullanger. L'acte de dotation de la Chapelle du St-Rosaire, à Cressier, par S. A. S. le Prince Henry d'Orléans, est contresigné Boullanger, et à la suite de cette pièce, on lit dans le Registre: « En outre la somme ci-devant mentionnée, M. Boullanger, secrétaire et « intendant pour S. A. en ses Souverainnetés de Neufchâtel, a donné la « somme de quarante escus, à raison de quoy ledit S[r] Chappelain sera « obligé de dire chasques années deux Messes, l'une pour le repos de « son âme, sur le jour qu'il a pluste à Dieu de le retirer de ce monde, « qu'a esté le 4[e] de Septembre 1664, et l'autre à l'honneur de St-Joseph, « son patron, laquelle feste tombe sur le 19 Mars. De laquelle somme « de quarante escus la cense lui sera payée par chasques années. ij s.»

Enfin M. Alfred Godet lui-même nous écrit qu'il n'a retrouvé la pierre tombale ni à Cressier ni au château Jeanjaquet.

Maurice Tripet.

---

## Wappenscheibe von Mülinen

*(im Chor der Kirche zu Kœnitz bei Bern).*

In der Kirche zu Könitz befindet sich eine Wappenscheibe des Geschlechts v. Mülinen aus dem Anfang des 16. Jahrhunderts, die seit Langem die Augen der Kenner auf sich gezogen hat. Es ist eine Kabinetscheibe, 0,37$^{m}$ hoch und 0,26$^{m}$ breit. Sie ist eingefügt am Fusse eines der aus dem 14. Jahrhundert stammenden Apostelfenster (Siehe « Berner Festschrift zur Eröffnung des Kunstmuseum's 1879 », p. 6) und bei diesem Anlass mag wohl die (sonst bei diesen Scheiben übliche) architektonische Einrahmung des Wappens entfernt worden sein. Die Zeichnung der Scheibe gehört zum Besten, was die Blüthezeit der Heraldik geschaffen hat. Wie fein abgewogen sind die Grössenmasse der verschiedenen Bestandtheile, des Schildes, des Helms, der Helmzier und der Helmdecke! Welcher elegante Schwung in den Linien! Damit vereinigen sich im Original die tiefen, satten Farben, der herrliche Goldton des gelb und schwarzen, kräftig vom blauen Damastgrunde sich abhebenden Wappens.




Wappenscheibe des Ritters Caspar v. Mülinen (1481-1538.)
in der Kirche zu Köniz, Kt. Bern.

Die Scheibe hat keine Inschrift. Von wem stammt sie? Ihr Stil weist, wie gesagt, unzweifelhaft auf den Anfang des 16. Jahrhunderts. Die Ordensinsignien links und rechts der Helmzier bezeichnen den Stifter als Ritter vom heil. Grabe in Jerusalem und der hl. Katharina vom Berge Sinai. Der erstere Orden führte ein rothes Kreuz, zwischen dessen 4 Schenkeln 4 kleinere Kreuze angebracht sind; der zweite die Marterwerkzeuge seiner Patronin, Rad und Schwert. Auf der Bandrolle die sich um das Letztere schlingt, stehen Buchstaben, die vielleicht folgendermassen zu lesen sind: RITER . MVOT . RVOM i. e. « Ritter Muth u. Ruhm », also ein Wahlspruch. Beide Orden wurden im Mittelalter zur Beförderung der Wallfahrten nach Jerusalem gegründet.

Schon der verdiente Herausgeber der « Heimatkunde des Kantons Bern » Herr Dr E. F. von Mülinen sel. hielt die Scheibe für eine Erinnerung an Ritter *Caspar von Mülinen*, der um die Wende des 15. und 16. Jahrhunderts lebte und Herr Dr W. F. von Mülinen, Sohn, Dozent der Geschichte an der Universität Bern, hält an dieser Ansicht fest. Im schweizerischen Bundesarchiv befindet sich zwar ein Scheibenriss mit den Allianzwappen v. Mülinen-v. Hallwyl, der über dem v. Mülinenwappen dieselben Ordenszeichen aufweist und überhaupt ähnlich gehalten ist. Derselbe stammt von Hans Wilhelm v. Mülinen. Da dieser aber fast beständig auf seiner Burg im Aargau gelebt zu haben scheint und keine hervorragende Rolle in der bernischen Geschichte spielte, so liegt der Gedanke an Caspar v. Mülinen, der zu Bern seinen Sitz hatte, jedenfalls bedeutend näher.

Caspar v. Mülinen war der Sohn Hans Friedrichs v. M., Ritters, der bei Murten focht. Letzterer war Herr zu Brandis, Kastvogt der Klöster Trub und Rüegsau und bischöflich basel'scher Meyer zu Biel. Von seiner Gemahlin Barbara v. Scharnachthal erhielt er 3 Kinder: 1. Caspar; 2. Magdalena, Frau des Schultheissen Hans v. Erlach (deren Wappenscheiben, ursprünglich in der Kirche zu Jegistorf, sich jetzt im historischen Museum zu Bern befinden und wie die vorliegende Meisterstücke der Heraldik sind); 3. Agnes, Klosterfrau in Königsfelden.

Caspar, geb. 4. Jan. 1481, wurde von seinem Stiefvater, dem Schultheissen Rudolf von Erlach erzogen, war zünftig in der adeligen Gesellschaft « zum Narren », wurde 1500 (erst 19jährig!) in den Grossen Rath gewählt, reiste 1506 nach Jerusalem und wurde Ritter vom heil. Grabe und von St. Katharina vom Berge Sinai. 1509 wurde er Landvogt zu Grandson, 1510 zu Orbe. 1516 trat er in die Dienste Herzog Ulrich's v. Württemberg, 1517 in den Kleinen Rath der Stadt Bern, von wo aus er als eidg. Gesandte nach Savoyen ging. 1518 war er wieder in württembergischen Diensten, 1519 eidg. Schiedsrichter und Gesandter

in Frankreich, 1521 Gesandter in Savoyen, 1521, 1522 und 1523 bernischer Gesandter an der Tagsatzung, 1526 wieder Gesandter nach Frankreich und am Religionsgespräch in Baden, 1525 und 1526 Statthalter am Schultheissenamt.

Beim Beginn der Reformation wurde Caspar v. Mülinen das Haupt der Katholiken. Deshalb wurde während einer Abwesenheit so gegen ihn intriguirt, dass ein alter Beschluss, laut welchem nur in Bern Geborene im Kleinen Rathe sitzen durften, auf ihn angewendet und er aus der höchsten Staatsbehörde entfernt wurde. Trotzdem war er 1529 wieder Abgesandter nach Savoyen und Vermittler zwischen Zürich und den Katholischen Orten, sodann zweiter Befehlshaber im Auszug gegen diese. 1530 war er wieder Gesandter in Savoyen, 1531 nach Genf, ausserdem an vielen Tagsatzungen. Er starb am 18. März 1538 im Alter von 57 Jahren.

Verheirathet war er seit 7. Februar 1500 mit Verena v. Diesbach, Tochter Ludwig's (dessen prächtige Wappenscheibe mit 4 andern seines Geschlechts in der Kirche zu Worb bei Bern sich befindet) und der Antonia v. Ringoldingen. Von seinen 4 Kindern fiel der älteste Sohn Johann Rudolf 1522 bei Bicocca, der zweite, Christoph, wurde Mitglied des Kleinen Raths, der dritte, Beat Ludwig, wurde Schultheiss der Stadt Bern und Stammvater der heute blühenden Linien seines Geschlechts.

Caspar's Bild ist, wie uns Hr. D^r W. F. v. Mülinen zu obigen Notizen noch mittheilt, mehrfach vorhanden. Sein und seiner Frau Wappen sind noch in seinem Hause, Junkerngasse 51, in Bern, jetzt Zeerlederhaus. Hr. D^r v. Mülinen besitzt selbst eine sehr schöne Allianzscheibe Caspars von Mülinen, die ebenfalls veröffentlicht zu werden verdiente, und wir glauben nicht, dass man es als eine *oratio pro domo* ansehen würde, wenn er es unternähme, einmal die Geschichte dieses hervorragenden bernischen Diplomaten für die vom historischen Verein herausgegebenen « Bernischen Biographien » zu schreiben. Es müsste das ein ausserordentlich interessantes Zeitbild geben.

Unser Bild[1]) ist nach einer sehr sorgfältigen Durchzeichnung des Hrn. Glasmaler Müller, in Bern, angefertigt, der in den siebziger Jahren die 2 gemalten Fenster in unserer Kirche restaurirt hat. Dabei ist jedoch diese Scheibe ganz intakt gebliebn. H. KASSER.

1) Ce dessin a figuré à l'Exposition héraldique de 1892.

# ART HÉRALDIQUE

**Les Armoiries de Saint-Imier.**

Les armes bien connues de Saint-Imier ont fourni à M. le D^r^ Miéville le motif de la belle composition héraldique dont il nous autorise à reproduire le cliché en noir. Cette page héraldique a servi de couver-



ture à une publication spéciale. — Dans le fond, le village, le Saint qui le patronne, enfin les armoiries traitées avec une véritable maëstria.

Le cimier rappelle le canton de Berne d'une façon très heureuse. Notre ami, M. le docteur Miéville, artiste de grand talent, nous promet d'autres surprises de ce genre et il suffit en effet d'examiner quelques-uns de ses dessins pour se persuader sans peine que l'art héraldique n'a plus de secrets pour lui. M. T.

## LE BÉLIER DE SCHAFFHOUSE

A propos d'un dessin des armoiries de Schaffhouse paru dans les nos 10, 11 et 12 des *Archives*, M. l'archiviste de ce canton nous fait remarquer que la réelle position du bélier est celle du dessin ci-dessous :



Bien que l'animal n'ait pas la tournure héraldique de celui du vitrail du Palais fédéral, notre honorable correspondant estime que l'on doit tenir compte de la gravure dont il a bien voulu nous prêter le cliché, ce dont nous le remercions. Nous sommes bien de son avis et il n'est pas difficile de donner au modèle qui nous occupe une tournure plus héraldique sans commettre d'erreur. M. T.

---

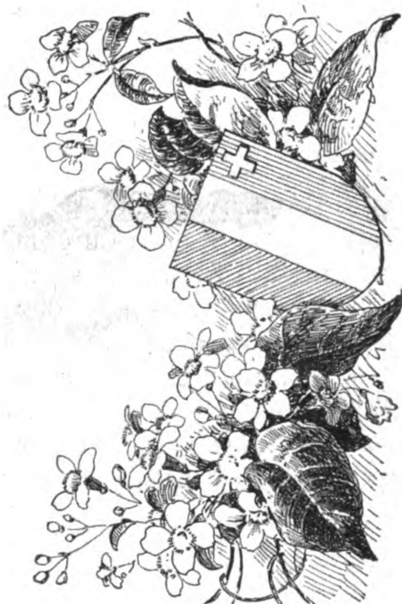
# ÉPHÉMÈRE SUISSE ILLUSTRÉ

par E. Lauterburg, peintre à Berne.

(EN VENTE CHEZ L'AUTEUR, FR. 2 L'EXEMPLAIRE).

Nous recommandons vivement ce beau travail qui, par bien des dessins, contribuera à vulgariser la connaissance des Armoiries. M. Lauterburg a su créer une œuvre patriotique, utile, artistique tout à la fois.









Cette collection qui s'est améliorée progressivement à tous les points de vue, mérite de figurer dans chaque ménage suisse. Qu'il nous suffise encore de la recommander et de joindre à ces lignes quatre croquis armoriés, spécimens dus à l'amabilité de M. Lauterburg, dont les travaux héraldiques méritent d'attirer l'attention.

MAURICE TRIPET.

---

## CONCOURS

L'Institut héraldique italien pour encourager et propager les études héraldiques a organisé un double concours international pour les écrivains et pour les peintres héraldiques.

**1re section. — Ecrivains d'héraldique.**

*Thême :* Le Blason doit-il être considéré comme une science, et dans ce cas, quelles sont les limites qui le séparent de l'art héraldique ?

**2me section. — Peintres d'héraldique.**

*Thême :* Le Lion et l'Aigle dans les différentes périodes de l'art héraldique et dans toutes les régions de l'Europe.

Ces travaux seront signés d'une devise répétée sur l'enveloppe qui renfermera le nom du concurrent et devront être envoyés à la direction de l'Institut héraldique italien à Rome avant le 1er août 1894.

Les prix seront pour chaque section et pour chaque nation trois médailles en or, en argent et en bronze et trois diplômes d'honneur.

Ceux qui seront couronnés recevront le titre de membres honoraires ; en outre, le manuscrit qui gagnera le premier prix sera publié par les soins de la direction. Les travaux de peinture couronnés seront exposés dans d'élégants cadres dans les salons de l'Institut.

---

## Wappen der Amtsbezirke des Kantons Bern.

1. *Aarberg.* Im weissen Feld auf rothem Dreiberg ein stehender seitwärts gerichteter schwarzer Adler.
2. *Aarwangen.* Weiss und schwarz gespaltener Schild. Im weissen Feld ein schwarzer Querbalken.
3. *Bern.* (Bekannt.)
4. *Biel.* Im rothen Feld zwei gekreuzte Beile.
5. *Büren.* Im rothen Feld eine weisse Bärentatze.
6. *Burgdorf.* Schwarz und weiss gespaltener Schild mit breitem Goldbord.

7. *Courtlary.* Im rothen Feld ein weisser mit 3 grünen Blättern belegter Schrägbalken.

8. *Delsberg.* Im rothen Feld auf grünem Dreiberg ein weisser Baselstab.

9. *Erlach.* Im rothen Feld eine schwarze Bärentatze, welche einen grünen Baum (Erle) erfasst.

10. *Fraubrunnen.* Im rothen Feld ein goldener Schrägbalken, ueber und unter demselben je 1 goldener schreitender Löwe.

11. *Freibergen.* Im weissen Feld ein blauer goldgeränderter Schild über grünem Dreiberg.

12. *Frutigen.* Im weissen Feld ein einköpfiger schwarzer Reichsadler.

13. *Interlaken.* Im weissen Feld ein halber schwarzer Steinbock.

14. *Konolfingen.* Im rothen Feld ein weisser Pfahl mit weissem Schildhaupt.

15. *Lauffen.* Im schwarzen Schild ein weisser Baselstab.

16. *Laupen.* Im weissen Feld ein grüner 7-blättriger Baum.

17. *Münster.* Im rothen Feld eine weisse zweithürmige Kirche.

18. *Neuenstadt.* Im rothen Feld zwei gekreuzte weisse Schlüssel über grünem Dreiberg.

19. *Nidau.* Im weissen Feld eine rothe Bärentatze.

20. *Oberhasle.* Im goldenen Feld ein schwarzer einköpfiger Reichsadler.

21. *Pruntrut.* Im rothen Feld ein weisser Schrägbalken mit aufwärts schreitendem schwarzem Eber.

22. *Saanen.* Im rothen Feld auf grünem Dreiberg ein weisser Kranich.

23. *Schwarzenburg.* Im weissen Feld ein stehender schwarzer Löwe auf grünem Dreiberg.

24. *Seftigen.* Im rothen Feld eine weisse, geschweifte mit einer goldenen Rose besteckte Spitze.

25. *Signau.* Im fünfmal weiss und blau gespaltenen Schilde zwei rothe Querbalken.

26. *Niedersimmenthal.* Im rothen Feld eine weisse zweithürmige Burg.

27. *Obersimmenthal.* Im goldenen Feld ein halber Bär.

28. *Thun.* Im rothen Feld ein mit goldenem Stern belegter Schrägbalken.

29. *Trachselwald.* Im rothen Feld eine grüne entwurzelte Tanne, oben rechts ein goldener Stern.

30. *Wangen.* Im blauen Felde zwei gekreuzte silberne Schlüssel.

Vorstehende nach dem Alphabet geordnete Aemterwappen des Kantons Bern sind auf einer gemalten Scheibe vereinigt, welche im Jahre 1858 für den Grossrathssaal auf dem Rathhause zu Bern angefertigt wurde und sich noch daselbst befindet. Beiliegendes Blatt ist eine Copie des ersten Entwurfs von Hrn. Heraldiker C. Bühler. In der Ausführung wurden die Attribute des stehenden Bären verändert. Statt der modernen Bataillonsfahne erhielt er die schwarz und roth geflammte Fahne mit durchgehendem weissem Kreuz, wie sie die Berner Truppen im 18. Jahrhundert geführt haben. Es ist dies wohl eine der frühesten Arbeiten unseres schweizerischen Heraldikers; sie zeigt aber bereits die Vorzüge des Künstlers, ungesuchte, einfache aber gefällige An-

ordnung, wohlbemessene Vertheilung im Raume und sorgfältige Zeichnung. Die in ihrer Mehrzahl rothen Schilde und das bräunlich gehaltene Rankenwerk heben sich kräftig vom tiefgrünen Damast ab, welcher den Hintergrund bildet.

H. KASSER

---

## Eine Standesscheibe von Freiburg von 1516.

In der Kirche zu Ursenbach, Kt. Bern, welche sich trotz ihrer Einfachheit und ihrer geringen Dimensionen als ein recht zierliches Denkmal spätgothischen Kirchenbaues darstellt, befindet sich ein Cyklus von 14 höchst werthvollen Scheiben gleichen Stils, welche sämmtlich aus der Erbauungszeit des Gotteshauses, von 1515-1523, datiren. Wir finden da u. a. Standesscheiben von Bern, Luzern, Freiburg, Solothurn und Basel, begleitet von ihren resp. Schutzpatronen. Diejenigen von Bern, Luzern und Freiburg sind sog. Aemterscheiben, auf denen ausser dem Reichsschild und demjenigen des eidg. Standes kreisförmig angeordnet die Wappen der sein damaliges Gebiet ausmachenden Herrschaften und Vogteien angebracht sind. Auf unserer Tafel ist die hübsch komponirte Scheibe von Freiburg abgebildet. Zur Rechten des reichsstädtischen Wappens erblicken wir diejenigen von Montagny, Estavayer, Orbe, Murten und Châtel-St-Denis, zur Linken Illens, Grandson, Gruyère (Greyerz) und Grassburg (Schwarzenburg). Einigermassen auffällig ist hier der Schild des Grafen von Greyerz, dessen Gebiet zwar damals zum grössten Theil an die Kantone Freiburg und Bern verpfändet war, aber doch erst 30 Jahre später unter letztere getheilt wurde. Zu dieser Scheibenstiftung Freiburgs gehört eine ebenfalls vorhandene zweite mit dem Stadtpatron St-Nikolaus, Bischof von Myra († 6. Dez. 352), der stehend, in weisser, goldverbrämter Mütze, grünem Rock, den goldenen Bischofsstab in der Linken, abgebildet ist. Laut gefälliger Mittheilung des Hrn. Staatsarchivar Schneuwly in Freiburg enthält die Staatsrechnung von 1516 unter der Rubrik « Bettelwerch » (!) pag. 69 folgende Notiz: « Denen von Ursibach umb ein Pfenster 19 Pfd., 1 Schill. 8 Den. » Verglichen mit andern Glasmalerposten derselben Rechnung kann sich diese Notiz nur auf beide Stücke beziehen. Leider sind die Scheiben bei der im Jahre 1872 vorgenommenen Restauration ganz ohne Sachkenntniss wieder eingesetzt und die Patrone von den ihnen entsprechenden Standeswappen getrennt worden, ein Fehler, der freilich nur dem Sachkundigen unangenehm in die Augen fällt.

H. KASSER.

Nous avons le vif regret d'annoncer la perte que nous avons éprouvée en la personne de l'illustre historien

**M. le professeur Georges de WYSS**

*Président de la Société Suisse d'Histoire*

**Membre honoraire de la Société Suisse d'Héraldique**

mort à Zurich, dimanche 17 décembre 1893, à l'âge de 78 ans.




Standesscheibe von Freiburg (Durchmesser 0,46 m.)
von 1520, in der Kirche zu Ursenbach, Kt. Bern.



ARCHIVES FÉVRIER, MARS & AVRIL 1894.

HÉRALDIQUES

SUISSES

Organe de la Société Suisse d'Héraldique

paraissant à Neuchâtel

Nos 26, 27 & 28.

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

Le 13 Février les membres de Neuchâtel de la Société d'héraldique ont recommencé leurs séances d'hiver. Il a été donné connaissance de deux lettres de MM. le vicomte de Poli à Paris et Maximilien Gritzner à Steglitz, qui remercient d'avoir été admis comme membres honoraire et correspondant de notre Société.

Sur la proposition de M. Maurice du Bois, il est décidé de demander au comité de l'exposition cantonale d'Yverdon de pouvoir installer dans la section des beaux arts une modeste exposition héraldique. Cette demande ayant depuis été agréée, les membres de la Société sont rendus attentifs à ce projet qui ne pourra réussir qu'avec leur appui. Ceux d'entre eux qui seraient disposés à prendre part à cette exposition par l'envoi d'objets, et ici nous adressons tout spécialement un chaleureux appel à nos collègues vaudois, sont priés d'en informer M. Maurice du Bois, à Chéseaux près Yverdon, qui a bien voulu se charger des fonctions de commissaire de la Société pour cette exposition qui aura lieu du 15 Juillet au 30 Septembre.

Plusieurs ouvrages, dont il a été fait don par leurs auteurs, sont déposés sur le bureau et examinés par l'assistance. Ce sont:

*Inventaire des titres de la maison de Billy*, par le vicomte Oscar de Poli.

*Genealogisches Taschenbuch der adeligen Häuser 1893*, par le baron de Dachenhausen.

*Annuario della Nobiltà italiana 1894*, par le chevalier G. de Crollalanza.

*Calendario d'oro 1894,* publicazione officiale dell' Istituto Araldico Italiano, de M. Domenico Contigliozzi.

Quelques ex-libris dus aux meilleurs artistes contemporains allemands, Bach, Hildebrand, Kissel, Otto, Behrens, Ed.-L. Meyer, Krahl, etc., sont mis en circulation et la séance est clôturée par la communication que fait le président d'une analyse d'un intéressant travail sur la tapisserie de Bayeux au point de vue héraldique, paru il y a quelque temps dans le *Kleeblatt* de Hanovre.

LE COMITÉ.

*P. S.* — Les deux planches auxquelles font allusion les articles de M. H. Kasser (No 25), sont jointes à ces numéros et devront être intercalées dans celui de janvier 1894.

HÉRALDISTES SUISSES

# LE DOCTEUR STANTZ*

A mon vénéré maître, Monsieur Adolphe Gautier, à Genève, je dédie respectueusement ces pages, comme un faible hommage de ma reconnaissance.

En étudiant les manuscrits héraldiques du Dr Louis Stantz, conservés pieusement par la ville de Berne, il m'est de suite venu à l'idée de rassembler, sur les remarquables travaux de cet homme distingué, tous les documents de nature à donner à la science héraldique et à son développement surtout dans notre chère patrie un nouvel essor qui puisse justifier nos travaux et la valeur historique et artistique du blason. J'ai réussi, je le crois, jusqu'à un certain point, car il est fort difficile, après une période de près d'un quart de siècle, de reconstituer tout le travail d'un homme dont la vie fut aussi remplie que celle du Dr Stantz. Je tenais également à faire profiter notre Société du résultat de mes recherches, afin que chacun de nous — j'entends tout spécialement les jeunes — nous puissions nous inspirer de pareils travaux dont notre Société a du reste la mission sacrée de révéler l'existence aux historiens tout d'abord, puis aux membres de la grande famille helvétique.

Ma tâche a, du reste, été singulièrement facilitée, grâce à l'obligeance de MM. le Dr E. Blœsch, bibliothécaire; Chr. Buhler, peintre; Ch. Dubois, à Berne; Ad. Gautier, à Genève; Berchtold Haller; Dr Kaiser, archiviste fédéral; César Oehl, traducteur au Palais fédéral; Jules Piaget, major fédéral; Phil. Ritter, second archiviste fédéral, à Berne, et Alfred Schrantz, médecin à Lausanne.

Que vous tous, Messieurs, veuillez bien accepter l'expression de ma sincère gratitude.

Le 20 avril 1871 (Chronique bernoise du *Berner Taschenbuch* et *Intelligenzblatt* de la ville de Berne) est décédé à Berne, après une courte maladie, de la petite vérole, Monsieur Louis Stantz, docteur en médecine, à l'âge de soixante-dix ans; c'était, dans le domaine de la peinture sur verre, un homme d'un mérite incontestable. Né à Berne en 1801, il suivit l'*Ecole verte* ainsi que le collège supérieur, puis fréquenta, après

*) Ce travail a été lu, le 1er décembre, à la séance de la Société Suisse d'Héraldique.




*Docteur Stantz*

s'être décidé à étudier la médecine (contre le désir de son père qui eut désiré le voir embrasser les études théologiques) pendant quatre ans, avec beaucoup de zèle, à l'Université de Berne; il termina ses études à l'Université de Göttingue où, en 1825, il obtint le diplôme de docteur en médecine et en chirurgie. Lorsque, par la suite, il se préparait, à Berne, à subir l'examen d'Etat, un oncle l'appela auprès de lui, dans sa propriété, située au bord du lac de Constance. Stantz y resta jusqu'à la mort de cet oncle, dont il hérita une jolie fortune.

Tout en se vouant alors à l'agronomie, il s'occupait avec prédilection d'études héraldiques, qui l'amenèrent tout naturellement à celles de la peinture sur verre. Tout enfant déjà, il avait donné des preuves d'un rare talent et d'un penchant prononcé pour le dessin des ornements et des arabesques. Des voyages fréquents accomplis dans le but de visiter les verreries de la Forêt-Noire et de Munich, lui permirent d'acquérir à fond la connaissance de la fabrication du verre; mettant ses connaissances-là en pratique, il s'établit à Constance, où il fonda un atelier privé de peinture sur verre. Il reçut dans cette ville, de la part de riches propriétaires, de nombreuses commandes pour la décoration de leurs villas; cette activité artistique fut cependant troublée par les orages de 1848 qui le décidèrent à revenir à Berne, où il se rendit accompagné de sa femme, née de Schauenburg, qu'il avait épousée en 1831. Aimé de tous les partis, tant à cause de ses qualités personnelles que pour ses grandes connaissances, il fut élu vers 1850 membre du Conseil de Bourgeoisie; il occupa jusqu'à sa mort le poste de président de la commission de la Bibliothèque et de président de l'Abbaye des Marchands. Atteint de la petite vérole, cet artiste éminent fut enlevé au bout de six jours à peine à sa ville natale, qui conservera toujours un souvenir plein de reconnaissance pour ses œuvres et pour ses mérites dans le domaine de l'art et des sciences.

J'ai eu l'avantage, écrit M. C. Buhler, de faire sa connaissance vers l'année 1850 et j'ai été heureux de pouvoir le considérer, dans les dix dernières années de sa vie, comme ami de la maison. C'est pour cette raison aussi, que sa veuve m'avait chargé de la liquidation de la partie héraldique de sa succession, composée de livres et d'objets de grande valeur dont j'ai acquis ce que mes modestes moyens me permettaient.

La plupart des gravures sur cuivre et sur bois (presque toutes à sujets non héraldiques) ont été achetées pour la Collection des Arts de la ville de Berne; il s'y trouvait des pièces très rares et d'une grande valeur historique. A la mort de Mme Stantz, je reçus sa collection artistique, arrangée par lui-même et que, par piété, sa veuve avait conservée sa vie durant. Le docteur Stantz était une nature pleine d'imagination,

de verve, et douée de beaucoup d'esprit; dans ce siècle et en Europe, c'était l'homme le plus habile à concevoir des compositions héraldiques. Une force de volonté peu commune lui permit une activité féconde et glorieuse dans cette branche des arts; il fit renaître le style et le dessin héraldiques dans l'esprit du moyen-âge; en un mot, il régénéra ce bel art héraldique pour la profession duquel il n'eut à redouter aucun de ses contemporains dans la carrière.

Dès son arrivée à Berne, en 1848, Stantz composa les vitraux de l'Abbaye des Boulangers, comprenant ceux des treize Abbayes de la ville; ce travail l'occupa de 1850 à 1858; pour arriver à bonne fin, il installa à Berne un nouvel atelier de peinture sur verre, d'où sont précisément sortis ces vitraux, que les Abbayes de la ville ont donnés à celle des Boulangers lors de la reconstruction de son Hôtel ainsi que les vitraux de l'Abbaye des Gentilshommes (don de M. le Dr de Gonzenbach lors de sa réception dans cette société), les splendides fenêtres du château d'Oberhofen et les Verrières du Palais fédéral, dont je parlerai plus loin.

Les vitraux des Abbayes (Gesellschaften) de la ville de Berne, que je vais décrire ont été exécutés, sauf un seul, d'après les dessins du Dr Stantz; ils ont été reproduits dans le *Berner Taschenbuch*, au moyen de très belles gravures sur bois sorties des ateliers xylographiques Buri et Jecker, à Berne, et H. Bachmann, à Zurich. L'imprimerie Haller, à Berne, a tiré ces bois en couleurs d'une façon tout à fait supérieure; pendant douze ans, entre 1862 et 1878, le *Recueil national bernois* s'est occupé de cette remarquable série; dans mes descriptions je suivrai un autre ordre que celui où les vitraux ont été publiés; à chacun d'eux j'ai indiqué l'année où ils ont paru dans le *Berner Taschenbuch;* je suivrai donc l'ordre des armoiries telles qu'elles sont classées dans les salles de l'Hôtel des Boulangers, savoir :

Première salle du rez-de-chaussée, les cinq Abbayes fournissant les *Bannerets* (Venner) et placées chacune à la tête d'un *Quartier* de la ville et d'un *Landgericht:* Boulangers, Maréchaux, Bouchers, Tanneurs Mittellöwen.

Deuxième salle du rez-de-chaussée: Gentilshommes, Tisserands et Marchands.

Ces huit vitraux sont dans les cintres des fenêtres.

Troisième salle au premier étage: Cordonniers, More, Charpentiers, Singe et Bateliers.

Ces cinq vitraux sont disposés dans des cercles en des fenêtres carrées.

On remarquera que le vitrail des Bouchers n'est pas de la même

facture que les autres vitraux à Banneret; il n'a pas été exécuté, je le répète, par le Dr Stantz.

Voici maintenant la description héraldique — autant que possible — de ces beaux monuments de l'art de la peinture sur verre :

**ABBAYE DES BOULANGERS**

De gueules à deux pelles de boulangers, passées en sautoir dans une brioche dite *Bretzel*, accompagnées de trois étoiles à six rais mal ordonnées, le tout d'or ; l'écu est sommé d'une couronne murale surmontée d'une roue meunière d'or; Tenant: à dextre un Banneret de l'Abbaye portant la Bannière de Berne; Support: à senestre un cerf de gueules accorné d'or. Au coin l'écusson du *Landgericht* de Seftigen: d'argent chapé de gueules, le chapé chargé d'une rose du champ.

*(Berner Taschenbuch 1868.)*

**ABBAYE DES MARÉCHAUX**

D'azur à un serpent d'argent en pal, lampassé de gueules et couronné d'or, accompagné à dextre d'une tenaille de forgeron d'argent tenant un morceau de fer de gueules, et à senestre d'un marteau de maréchal aussi d'argent emmanché d'or; Tenant: à dextre un Banneret de l'Abbaye portant la Bannière de Berne et un marteau; Support: un dragon de sinople vomissant des flammes de gueules. A l'angle du vitrail l'écusson du *Landgericht* de Sternenberg (ou Neuenegg), d'azur à une étoile à six rais d'argent. *(Berner Taschenbuch 1869.)*

**ABBAYE DES BOUCHERS**

D'argent à un bœuf de gueules tourné à senestre passant sur une terrasse d'or et rencontrant à dextre un bélier de sable, ces deux animaux surmontés de deux couteaux de bouchers d'argent emmanchés d'or et passés en sautoir; l'écu est surmonté d'une couronne murale tenue par deux guerriers armés, l'un d'une épée, l'autre d'un marteau de boucher. *(Berner Taschenbuch 1866.)*

*Note.* — Ce vitrail, exécuté avant les autres, n'a pas été dessiné par le docteur Stantz, c'est pourquoi il n'y a ni le Banneret, ni les armes du Landgericht de Konolfingen.

**ABBAYE DES TANNEURS**

Les Tanneurs s'étaient subdivisés en trois : *Obergerbern*, *Mittelgerbern* et *Niedergerbern,* ces trois noms provenant de la position de l'Hôtel de chacune des trois fractions dans la rue centrale de Berne, les Obergerbern au haut de la rue du Marché, les Mittelgerbern (ou Gesellschaft zum Löwen, ou zum rothen Löwen) à la même rue, plus bas, et les Niedergerbern au haut de la rue de la Justice. Les Niedergerbern se réunirent aux Obergerbern en 1578, les Mittelgerbern restèrent jusqu'à aujourd'hui ; ce sont eux qui possèdent l'Hôtel du Faucon. Pour les

Bannerets et emplois, les trois, puis les deux Abbayes, ne comptent que pour une, ainsi pour l'administration du *Landgericht* de Zollikofen, pour le quartier, etc.

*Obergerbern :* D'argent à un lion de sable lampassé de gueules, couronné, armé et colleté d'or, tenant dans ses pattes un couteau de tanneur, d'argent à deux poignées au naturel ; Support : à dextre un Banneret de l'Abbaye, vêtu aux couleurs de Berne, tenant un couteau de tanneur et une bannière de Berne. Au coin du vitrail les armes du *Landgericht* de Zollikofen, de gueules à la barre d'argent chargée de neuf feuilles de sinople posées dans le sens de la barre en trois rangées de trois. *(Berner Taschenbuch 1863.)*

*Mittelgerbern* ou *Mittellöwen:* D'argent à un lion de gueules s'appuyant sur une hallebarde à fer d'azur et hampe gueules et sable. Sur ce vitrail, Stantz a aussi mis un Banneret et au coin l'écusson du Landgericht, comme pour les Obergerbern. Dans un dessin à la plume de M. Chr. Buhler, l'écu est supporté par un lion s'appuyant sur une hallebarde.

(Les armes des Mittelgerbern n'ont pas été publiées dans le *Berner Taschenbuch.)*

*Niedergerbern :* Comme nous l'avons vu plus haut, ils n'existent plus depuis passé trois siècles ; leurs armes portaient deux lions.

**ABBAYE DES GENTILSHOMMES**

Le vitrail se compose de deux armoiries accolées en alliance, la première : d'argent à une tête de fou de carnation vêtue de gueules, ses grelots d'or ; la seconde : d'argent à un chardonneret au naturel perché sur une branche aussi au naturel ; plumes et lambrequins gueules et argent ; Tenants : à dextre un chevalier vêtu de blanc, la croix de Malte sur la poitrine et, à senestre, un chevalier vêtu de rouge, la croix suisse sur la poitrine. *(Berner Taschenbuch 1865.)*

Autour du vitrail sont peintes en grisailles les armes des dix familles qui lors de la fabrication des vitraux faisaient partie de l'Abbaye, savoir : d'Erlach, de Diessbach, de Watteville, de Bonstetten, de Hallwyl, Effinger, de Gingins, de Goumoëns, de Herrenschwand et de Varicourt.

**ABBAYE DES TISSERANDS**

D'azur bordé d'or à un peigne de tisserand et une navette d'or, posés en pal ; Supports : deux griffons de sable, lampassés de gueules, becqués et membrés d'or. *(Berner Taschenbuch 1864.)*

**ABBAYE DES MARCHANDS**

D'argent à un buste de marchand arménien vêtu de gueules, le col en pelisse ; il est coiffé d'un turban or et azur entourant un bonnet de

gueules terminé par un floc d'or; les tenants sont, à dextre, un armateur du XVII[e] siècle et à senestre, un riche marchand arménien. *(Berner Taschenbuch 1862.)*

### ABBAYE DES CORDONNIERS

D'argent à un lion couronné d'or, lampassé de gueules, tenant une botte de sable ornée de grelots; Support: le lion de l'écu tenant la bottine autour de laquelle est écrite une devise hébraïque qu'on retrouve sur une vieille bannière de l'Abbaye et qui n'a pas été déchiffrée. *(Berner Taschenbuch 1878.)*

### ABBAYE DU MORE (TAILLEURS)

D'argent à une tête de More de sable vue de profil, tortillée d'argent, son aigrette de même, sa boucle d'oreille d'or; Tenant: un More vêtu richement, lequel vient de décocher une flèche d'un arc détendu. *(Berner Taschenbuch 1870.)*

### ABBAYE DES CHARPENTIERS

Ecartelé: au premier de gueules à deux haches d'argent emmanchées d'or et passées en sautoir (pour les charpentiers); au second, d'argent à une roue d'or (pour les charrons); au troisième, d'argent à un maillet et un marteau d'or posés en sautoir (pour les tonneliers) et au quatrième, de gueules à un rabot et une équerre d'or posés en sautoir (pour les menuisiers); Tenant: un charpentier en costume de vieux Suisse tenant une doloire. *(Berner Taschenbuch 1876.)*

### ABBAYE DU SINGE (ARTISTES, ARCHITECTES, MAÇONS)

D'argent à un singe de sable, avec épée, sacoche, chapeau à plumes et écharpe frangée, de sable et de gueules; il tient dans la patte gauche un marteau et dans la droite un miroir dans lequel il se regarde; Tenant: un architecte du moyen-âge, tenant de la main droite une règle (mesure) et de la gauche la grande église de Berne telle qu'elle devra être après son achèvement. *(Berner Taschenbuch 1867).*

### ABBAYE DES BATELIERS

D'azur à une rame et une gaffe d'or passées en sautoir; Support: un ours sur un bateau, tenant une rame. *(Berner Taschenbuch 1874).*

---

Tout en travaillant à ces vitraux, Stantz s'occupait activement du Jubilé de Berne, en 1853; il s'agissait de fêter, par un cortège historique, l'entrée de Berne dans la Confédération (1353). M. Buhler le seconda dans sa tâche pendant plusieurs mois; ce fut là le premier grand cortège

vraiment historique, basé sur des études sévères du costume; il en existe une publication.

Déjà en 1857, année où le Palais fédéral fut achevé, le Dr Stantz avait proposé au Conseil fédéral d'orner les fenêtres des salles des deux Conseils de vitraux peints; cette autorité n'en tint d'abord pas compte, de peur que les peintures des verrières ne diminuassent le jour dans les salles. En 1860, le gouvernement de Zurich reprit à nouveau cette idée, entra en relations avec Stantz et termina l'affaire lors d'une conférence du 13 juillet 1860, tenue à Berne pendant la session des Chambres et à laquelle se firent représenter tous les cantons confédérés. Le Dr Stantz fut alors chargé de l'exécution des vingt-deux armoiries cantonales; il devait livrer son travail dans l'espace de dix-sept mois et recevoir la somme fixe de onze mille francs; chaque canton devait payer son armoirie (500 fr. pour les cantons et 250 fr. pour les demi-cantons). Les armoiries, avec leurs ornements et encadrements artistiques couvrent une surface d'environ deux cent soixante-dix pieds carrés. En novembre 1861 les vitraux étaient terminés et posés dans la salle des Etats. Le Conseil fédéral fit exécuter pour son compte et à ses frais, pour 3000 fr., la décoration des trois cintres des fenêtres de cette salle; cette décoration comportait les armes fédérales pour le cintre central et deux rosaces pour les autres.

Dans notre siècle utilitaire, ces vitraux ne devaient pas rester longtemps en place; en effet ils furent l'objet de réclamations, car l'on prétendait qu'ils nuisaient à l'éclairage de la salle et lorsque le Conseil des Etats demanda au Conseil fédéral, le 8 décembre 1883, de pourvoir à l'amélioration de l'éclairage et du chauffage de la salle, ces vitraux furent déplacés et déposés, les gouvernements cantonaux étant d'accord, au Musée des Beaux-Arts de Berne (1884). Les renseignements que j'ai obtenus au Palais fédéral et que je viens d'indiquer étaient accompagnés de quelques lignes relatives à la manière dont Stantz exécutait ses vitraux. — Il n'était pas précisément peintre sur verre et à l'instar des grands maîtres, il dessinait des « cartons »; il en confiait l'exécution technique à deux peintres verriers, les frères Georges et Jacques Müller et à leur neveu Henri, à Berne. Ces trois artistes dans leur genre étaient en partie aux services du docteur et travaillaient dans son atelier.

Parmi les vitraux dessinés par Stantz, on peut mentionner ceux des familles de l'Abbaye des Gentilshommes, disposés dans les cintres des quatre fenêtres de la salle de l'Abbaye, savoir:

Première fenêtre: d'Erlach, de Diesbach, de Watteville;
Deuxième fenêtre: de Hallwyl, de Bonstetten, Effinger;
Troisième fenêtre: de Gingins, de Goumoëns, de Herrenschwand;
Quatrième fenêtre: de Varicourt, de Gonzenbach, de Linden.

De 1854 à 1864 Stantz exécuta des dessins pour douze panneaux historiques destinés à décorer le château d'Oberhofen (lac de Thoune) pour le comte Guillaume de Pourtalès; ces panneaux furent peints à l'huile, par M. Chr. Buhler, dans le genre des illustrations de manuscrits du XV$^{e}$ siècle; pour la bibliothèque du château, Stantz fit les dessins de six fenêtres ornées de vitraux peints dans ses ateliers et représentant les diverses phases historiques de l'histoire du château et de ses possesseurs.

Entre temps, Stantz livrait quantité de vitraux de familles, surtout dans la Suisse allemande, et s'occupait également de la restauration d'anciennes verrières.

Tout en dirigeant son atelier de peinture sur verre, et en se vouant au travail si ardu de l'esquisse des cartons, le D$^{r}$ Stantz trouva encore le temps de se vouer à des travaux littéraires et de publier son beau « Munsterbuch », qui répandit au loin la gloire de son nom.

La *grande église*, le *Münster,* soit dit en passant, est une collégiale, tout comme celle de Neuchâtel; Stantz fit même des réparations dans l'église à laquelle il avait consacré une si consciencieuse étude; lorsqu'il fut question d'enlever le mur mitoyen séparant le chœur de la nef et de la restauration des fenêtres du chœur sud, détruites par la grêle, ce fut encore le D$^{r}$ Stantz qui se chargea de cette tâche si difficile et qui s'en acquitta d'une façon hors ligne et au contentement général.

Outre cette publication, Stantz fit paraître dans les *Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern* (IV. Band, 1867) une longue étude sur les armoiries de la Confédération et de ses vingt-deux cantons; je dois dire à la vérité que cette dernière renferme plus d'histoire que de blason; M. Ad. Gautier avait publié un travail sur ce sujet, en 1864, et Stantz lui écrivait qu'il n'était lui-même pas fort satisfait du sien et qu'il tiendrait compte des observations de l'auteur genevois dans une édition prochaine, plus complète et plus exacte ; mais cette édition n'a pas paru. Le D$^{r}$ Stantz corrigea dans son ouvrage les erreurs qu'il avait commises en dessinant les vitraux du Palais fédéral; il avait entre autres représenté le Saint-Fridolin avec une crosse au lieu d'un bâton, etc.

Il me paraît utile de donner ici la liste complète des manuscrits du D$^{r}$ Stantz; tels qu'ils sont actuellement, les cartons de dessins ont été arrangés après la mort de l'auteur; la collection des volumes 19 à 32 paraît devoir être la plus importante; celle des volumes 171 à 186, antérieure à la précédente, a l'air moins soignée; les volumes dont la liste suivante ne mentionne pas le chiffre ne portent pas de titre; ce sont des mélanges auxquels il serait difficile de donner une désignation précise:

# Manuscrits du Dr Stantz, déposés à la Stadt-Bibliothek de Berne

**Mss. Hist. Helv. IX. Vol. 19—32 et Mss Hist. Helv. X. Vol. 171—186**

Détail des volumes:

*Vol. 19* et *20*. — Le premier. texte; le second, dessins: **Alt Bern's Edelsitze und Geschlechter,** 1853.

Exactement: Die Burgen, Herrschaften und alten Geschlechter Bern's nebst ihren Wappen und Sigeln.

A la suite: Notice historique sur les châteaux de l'ancien évêché de Bâle. Jura bernois, par A. Quiquerez, 1870.

*Vol. 21—26.* — **Costüme und Wappen.**

*Vol. 21:* Indier, Griechen, Parther, Skythen und Amazonen, Römer, Etrusker, Germanen, Geten, Kelten, Britten und Angelsachsen. La plus grande partie se rapporte aux Romains: Schilde, Helme, Panzer und Feldzeichen; Sinnbilder auf römischen Münzen; Münzbilder einzelner Länder, meist unter den Römern. Sinnbilder auf römischen Familienmünzen. Christliche Zeichnungen auf römischen Münzen.

*Vol. 23:* Reproduction de statues prises aux façades de diverses cathédrales et églises (St-Denis, St-Germain-des-Prés, Notre-Dame de Paris, etc.): Clodovic, Childéric, Théodovic, Clotaire, Clodomir, Gontran, Dagobert, etc.

*Vol. 24:* Weingarten'sche Codex des Minnesingen. Anfang d. XIV J.

*Vol. 25:* Codex des Minnesänger von Rudiger Mauer. XIV J.

*Vol. 26*: **Wappenkunde.**

*Vol. 28 et 29*: **Heraldica illustrata.**

*Vol. 28*: Diese Arbeit behandelt die sog. Herald. Zierden im Allgemeinen und ist als abgeschlossenes Ganzes zu betrachten:

| | Seite |
|---|---|
| Vorwort | 1 |
| Schilde | 14 |
| Ausbildung des Wappenwesens | 135 |
| Die Turniere | 154 |
| Helme | 199 |
| Waffentrachten | 265 |
| Schulterschilde | 295 |
| Wappenröcke | 305 |
| Wappen auf Priester-Anzügen | 382 |
| Feldzeichen, Paniere, Farben, etc. | 417 |

*Vol. 29*: Wappenbild und dessen Blasonierung, rühmlich vollendet.

*Vol. 30*: **Der Wappenkönig.** Eine illustrirte Monographie über das Wappenwesen und die darauf bezüglichen Gebräuche u. Trachten. Constanz 1847.

*Vol. 31*: **Münsterbuch** (Texte):

1° Einleitung;
2° Baugeschichte;
3° Finanzquellen;
4° Stiftung von Altären und Kapellen;
5° Allg. architektonische Beschreibung des Baues;
6° Innere artistische Ausstattung:
  *a)* Glasmalerei;
  *b)* Plastische Kunstwerke;
  *c)* Kanzel, Taufstein, Orgel, Abendmahlstisch;
7° Aeussere artistische Ausstattung;
8° Glocken;
9° Burgunderteppiche und Kirchenornamente;
10° Chronik.

*Vol. 32*: **Kronen und Hüte** (Dessins).
Mss. Hist. Helv. X, vol. 171—186 (texte).
*Vol. 173* : **Spenner's herald. Auszug.**
*Vol. 174* : **Wappenwesen.**
*Vol. 175* : **Heraldisches Knappenwesen.**
*Vol. 176* : **Kopp und Leichler über Heraldik** (Fribourg en Brisgau, 1831).
*Vol. 177*: **Deutsche Nationalfarben, Reichswappen und Banner.** Mai 1848.
*Vol. 178*: **Kurzer Abriss der Heraldik.**
*Vol. 179*: **Costüme 1842.**
*Vol. 180*: **Turniere.**
*Vol. 181* : **Ritterwesen.**
*Vol. 182* : **Heinecciu's Auszug.**
*Vol. 183* : **Zeichenwesen.**
*Vol. 184* : **Schildsage.**
*Vol. 186*: **WAPPEN DER SCHWEIZ. EIDGENOSSENSCHAFT & DER XXII KANTONE** (Text. Bern 1867).

---

Sur le conseil du chancelier Schiess, le D[r] Stantz avait commencé à collectionner les armoiries des villes suisses; ses notes, écrites à la plume et illustrées de croquis au crayon sont conservées dans les archives fédérales; l'écriture, fine et serrée, est très lisible et les dessins d'une grande netteté; les notes sont contenues dans des cahiers représentant chacun un canton; toutefois les cantons de Glaris, Grisons, Argovie et Tessin manquent complètement; pour Zurich, Lucerne, Schwyz, Unterwalden et Soleure, il n'existe que des projets incomplets, écrits au crayon.

Stantz recueillait aussi des matériaux actuellement déposés à la Bibliothèque de Berne, afin de publier une histoire richement illustrée du Costume et du Blason; il y travailla jusqu'à la fin de sa vie et la mort vint surprendre en pleine activité l'héraldiste bernois dont l'existence fut si bien remplie.

MAURICE TRIPET.

*Octobre 1893.*

# Le insegne degli Svizzeri al principio del Secolo XVI.

Scarse sono le notizie anteriori al secolo XVI° [1]) che riguardano le insegne degli Svizzeri, e quantunque oggigiorno abbiamo delle buone monografie su tale argomento [2]), crediamo interessante per gli araldisti, una memoria sulle insegne Svizzere, scritta sul finire del secolo XV° ed il cominciare del XVI°.

Autore, Alberto da Vignate [3]), discendente della nobile famiglia dei Vignati già signori di Lodi e Piacenza. Nelle turbolenze che desolarono l'Italia al tramonto del secolo XV°, egli segui il partito Francese, portando l'armi contro la sua patria. Fornitore dell' armata di Gastone de Foix, trovossi anche alla battaglia di Ravenna come luogotenente di Lorenzo Mozzanigo.

Ritornato Massimigliano Sforza, il da Vignate dovette esulare e andato ne Grigioni fece da essi pregare il duca, pel suo rimpatrio.

Venne esaudito; poi preso e gettato nelle prigioni di Santangelo di Lodi, ove rimase finche i Francesi riconquistarono il Milanese.

1) La descrizione del Bonstetten (1478) è la più antica, pero dà solamente le insegne dei primi otto cantoni.

In una edizione piuttosto rara d'ignoto autore, stampata a Venezia nel 1729 « *Li sovrani del Mondo* » troviamo al tomo III, pag 31.

« **Le arme dè tredici Cantoni Svizzeri** ».

« *Il cantone di Zurigo porta tagliato d'argento e d'azzurro.*

« *Berna porta di rosso alla sbarra d'oro caricato d'un orso nero.*

« *Lucerna porta partito d'argento e d'azzurro.*

« *Uro porta doro alla testa di Bufolo di nero che ha un anello di rosso passato per le « nari.*

« *Schwitz porta di rosso alla crocietta d'argento posta nel canton sinistro.*

« *Underwalde porta reciso di rosso e di argento alla dopia chiave d'argento, e di rosso « posta in pala.*

« *Zug, porta d'argento alla fascia d'azzurro.*

« *Glaris porta di rosso a un pelegrin d'argento.*

« *Basilea....*

« *Friburgo porta reciso di nero, e argento.*

« *Soleure porta reciso di rosso e d'argento.*

« *Sciaffusa porta d'argento al Becco lanciato di nero alla corona d'oro.*

« *Appenzell porta d'argento all' orso in piedi di nero* ».

2) La migliore è forse ancora quella d'Adolfo Gautier. « *Les Armoiries et les Couleurs de la Confédération et des Cantons Suisses.* » — **Genève et Bâle** 1879. — anteriore è la publicazione dello stesso Gautier. » *Les Armoiries des Cantons Suisses, essai sur leurs origines et leurs significations.* » Extrait du Tome XV des Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. — **Genève** 1864. — Citiamo inoltre « *Sur les sceaux des Cantons* (1856-1862). — *Armoiries de la Confédération et des XXII Cantons*, par le Dr *Stanz*, nei « *Archives de la Société historique de Berne* » Vol. VI, Cahier 4. — 1867.

3) Pel da Vignati cfr. un nostro articolo « *Le fortificazioni di Como* » in *Periodico della Società Storica Comense*, vol. IX, fasc. 36. — **Como** 1893. — **Luca Beltrami** « *Description de la ville de Paris à l'époque de François Ier*. — **Milan** 1889 ». « **Champollion Figeac,** *doc. istorici inediti*, tom. III, pag. 341 ». **Cesare Vignati.** — « *Gaston de Foix e l'esernito francese a Bologna, Brescia e Ravenna* » — in Arch. storico Lombardo, anno XI, pagg. 593 622.

Liberato, Francesco primo re di Francia e duca di Milano, lo nominò Commissario Generale delle fortificazioni di Lombardia.

Fu il da Vignate a suoi tempi uomo di molta importanza e peritissimo nell' arte militare; ne è prova, un suo manoscritto, ora conservato nella Biblioteca Nazionale di Milano[4]). Il libro come leggesi nelle prime pagine venne compilato « *da di vintiquattro Junio 1496, et perfetto.... a di primo Marzo l'anno 1519* ». Al principio del volume sono 22 « *Insegne delle Provintie di Francia*[5] » disegnate a penna e colorate; a folio 107 recto e 107 verso, la descrizione delle insegne Svizzere, e al 106 verso e 107 recto in fondo al folio, disegnate a penna e colorate, 25 insegne svizzere, poste una dopo l'altra come banderuole attaccate ad un pennone, nell' ordine segnente, cominciando alla sinistra di che legge e venendo a destra.

Urania.
Suit.
Underwald.
Lucera.
Zuch.
Glarona.
Zuricho.
Berna.
Friborgo.
Soleta.
Zafusa.
Basilea.
Apazel.
San Galo ut supra.
Milusen confederato de Svyzeri.
Valesani.
Cardinale.
Georg sop. sasso.
Episcopo de Coyra.
P^a Liga de Coyra.
Liga Grisa.
Undeci driture.
Generale de le tre lighe.
Marmorera.
Capoul.

Qui avanti diamo, da una parte la descrizione delle insegne del da Vignate, dall'altra la descrizione araldica delle insegne da lui

4) Segnato sul dosso — « *Vignatense Itinerario Militare* » (AG XI-42). Codice Cartaceo di fol. 164 scritti e numerati, 2 fogli d'indice non numerati, uno con gli stemmi colorati delle Province di Francia e 22 fogli bianchi. Compongono la parte scritta le strade Militari d'Italia e di gran parte d'Europa. La misura si varie fortezzė; una descrizione di Parigi; un ordine del gran maresciallo di Francia dell' anno 1510; per gli alloggiamenti delle genti d'arme, e le entrate ordinarie e del sale della citta di Milano e del Ducato.

Nella Biblioteca Nazionale di Milano, si conserva un altro manoscritto che interessa gli araldisti Svizzeri. Segnato « *Elenco di persone e famiglie cittadine ed ammesse alla cittadinanza di Berna* » (in tedesco AD. 14 13) esso appartenne al celebre Alberto Haller, bernese. Il codice è cartaceo in-4° di pagine 391 scritte non per intero, con un foglio e indice di nomi sciolto. Il libro è legato in pelle rossa filettata d'oro, con fermagli d'ottone. La scrittura è tedesca e del secolo XVIII. Contiene 918 nomi di famiglie in gran parte illustrati da insegne a colori finamente eseguite; mancano pero le notizie biografiche. La seria comincia collo stemma di casa d' Absburgo annoverata fra le Bernesi come signora dei castelli d'Habsburg e Altenburg; poi vengono le insegne degli Scoltetti, notai e Cancellieri di Berna e in seguita quelle delle famiglie patrizie o ammesse alla cittadinanza Bernese.

5) Il nome delle provincie segnato sotto alle insegne è: Bertagna — Delfin — Franza — Orleans — Burbon — Bergogna — Lanson — Normandia — Beri — Auion — Ghiena — Anghulem — Nemois — Vandome — Dunoys — Foys — Flandra — Nevers — Artoys — Campagna — Tholozen — Arimignach.

dipinte. E quasi superfluo aggiungere, che lo smalto oro nel manoscritto è figurato col giallo, e l'argento col bianco.

TESTO

(folio 107).

**Insegne de Sviceri et alcuni colligati**

*Le insegne che porteno dicti cantoni.*

**Urania** — il campo gialdo con uno crucifixo con la testa del bove negra con uno anello al naxo [6]).

**Underwald** — (*manca*).

**Berna** — al campo rosso, con una fassa gialda da uno canton al altro ne la quale fassa va uno orso negro con una colana gialda al colo.

**Friborgo** — el campo del mezo in su biancho et dal mezo in zo negro.

**Baxilea** — in batalia — porta lo campo tuto biancho con uno simile segno negro entro *(a penna è disegnato un giglio capovolto, con sopra a sinistra un corno, colla punta volta a destra)* et a caxa sua porteno tuto biancho con una annonciata del collor dore [10]).

**Zafuxa** — porta lo campo tuto gialdo con una torre negra con mezo uno arete negro che usise de la tore el qual arieto sié del mezo in aure [11]).

DESCRIZIONE

**delle insegne che accompagnano il testo.**

**Uri** — testa di toro nera, di riscontro in campo d'oro, con anello alle narici.

**Untervaldo** o **Unterwalden** — scudo spaccato, la parte superiore rossa, l'inferiore d'argento [7]).

**Berna** — campo rosso, interzato in banda d'oro, con l'orso nero montante [8]).

**Friborgo.** — scudo spaccato argento e nero [9]).

**Basilea** — un bastone pastorale nero in campo d'argento, la cima curvata volta a destra, e l'estremita inferiore formata da una spece di giglio a 3 punte.

**Sciaffusa** — campo d'oro, nel mezzo una torre merlata nera, da cui sorte a destra un ariète nero e a meta petto.

6. L'immagine del Cristo in croce, o simplicemente del crocifisso trovasi nelle antiche bandiere d'Uri sopra la testa del toro. Il da Vignate ne parla nella descrizione, ma l'omette nel disegno. La testa del toro, dovrebbe avere una lingua rossa sporgente; che osserva il Gautier (op. cit. pag. 41) è errore disegnare il toro senza lingua, essendo questo in araldica un segno di sudditanza. (Il Vignati fece tutti gli animali delle insegne senza lingua). Questa insegna fra le più conosciute degli Svizzeri, nelle lettere dei commissari ducali in Bellinzona é sovente detta « *là bandiera del bô.* »

7. Unterwalden nel 1150 si divise in due mezzi cantoni: Obwalden e Nidwalden.

L'insegna del Vignati sarebbe quella d'Obwalden, che alle volte poneva la chiave sul campo rosso argento, ma più sovente aveva il campo netto : Nidwalden metteva sempre la chiave doppia sullo spaccato rosso argento.

8. Nel 1512 Giulio II diede all'orso di Berna le unghie d'oro, prima le aveva rosse ; Alberto da Vignate, mette invece all'orso una collana d'oro al collo.

9. Erra l'autore nella disposizione degli smalti. Secondo il Gautier, (op. cit. pag. 67) l'insegna del cantone di Friborgo era, anticamente come al pretente, spaccata nero, argento.

10. Il Gautier non descrive l'insegna dell'Annunciata d'oro, in campo argento.

11. Sciaffusa aveva anche per insegna l'ariete in campo d'oro ; il Vignati ci descrive l'insegna antica della città, come resulta dai sigilli.

**San Gallo** — lo campo tuto gialdo con uno orso in pede negro et una collana d'oro al collo et le onge del orso rose.

**Apazell** — porta el campo tuto biancho con uno orso negro in piede et con una collana gialda al collo con le ongie gialde.

**Surigo** — porta el campo truchino dal mezo in su truchino, et dal mezo in zo biancho.

**Glarona** — porta el campo tuto rosso con sancto Federino in pede vestito de negro con lo bastone pastorale in mane.

(Folio 107 verso.)

**Suit** — porta lo campo tutto rosso con uno crucifixo dentro [15]).

**Lucerna** — porta el campo dal mezo in su truchino et dal mezo in zo biancho [16]).

**Zuch** — porta el campo tuto biancho con una fassa al traverso in mezo truchina [17]).

**San Gallo** — campo d'oro con l'orso nero in piedi volto a destra, avente una collana d'oro al collo e le unghie rosse [12]).

**Appenzell** — campo d'argento con l'orso nero levato volto a destra, avente un collare ed unghie d'oro [13]).

**Zurigo** — scudo spaccato azzurro e argento.

**Glarona** — campo rosso con San Fridolino in piedi, vestito di nero, col pastorale in mano e nimbo d'oro in testa [14]).

**Svitto** — campo rosso.

**Lucerna** — scudo tagliato argento e azzurro (*come si vede il disegno non corrisponde al testo).*

**Zugo** — campo d'argento interzato in banda turchina *(qui pure il disegno non corrisponde al testo, salvo che colla « fassa al traverso » volesse Alberto da Vignate esprimere la banda).*

12. Eravi lo stemma dell' Abate di San Gallo e quello della città di San Gallo, entrambi non confederati, ma alleati degli Svizzeri. L'insegna descritta dal da Vignate n'è un misto. L'Abate aveva l'orso nero levato susmalto d'oro; la città, l'orso nero levato con unghie rosse e la collana d'oro concessa da Federico III nel 1475, su smalto argento. Da Vignate pone l'orso di San Gallo città, sullo smalto dell' Abate.

13. L'orso odierno d'Appenzell ha unghie e lingua sporgente rossa, manca del collare.

14. San Fridolino, dice la leggenda, venuto d'Irlanda nel VI secelo, predicò l'evangelio nell' Elvezia : egli peronon fu vescovo, quindi dovrebbe tenere nelle mani invece del pastorale, un bastone da pellegrino.

15. L'insegna di Svitto era rossa, per concessione dell' Imperatore Rodolfo d'Absburgo, s'aggiunse il crocifisso, circondato dagli strumenti della Passione. Sovente le bandiere di Svitto portavano in un angolo la crocetta bianca o argento dei confederati.

16. Lo scudo di Lucerna è partito azzurro argento, però l'antica bandiera era come descrive il da Vignate spaccata, ma argento azzurro. Nel disegno l'autore modifica lo scudo facendolo tagliato argento azzurro.

17. L'insegna di Zugo, è quella descritta nel testo cioè, campo argento, interzato in fascia azzurra.

**Miluxen** — confiderato porta lo campo biancho et in mezo una roda gialda a modo de le rode da molino grande, con le sue balese (*palette*[18]).

**Mulhouse** — città alleata, campo argento, con una ruota da molino d'oro.

**Valexani** — porteno el campo biancho da la parte drita con tre stelle rose entro, da la parte senestra el campo roso con tre stelle bianche dentro, per modo che l'arma è divisa al drito e le stelle vano al drito l'una sopra laltra[19]).

**Vallese** — scudo partito azzurro e oro; sugli smalti tre stelle sovraposte, cogli smalti dell'altro campo.

**El Cardinale** — porta...... (*manca*[20]).

**Cardinale di Sion** nel Vallese. — Scudo azzurro bordato di rosso, spaccato a due terzi, nella parte superiore e minore una croce d'oro colle braccia che raggiungono la bordura, nell' inferiore due pali d'oro inclinati a sinistra. Sopra lo scudo il cappello rosso cardinalizio.

**Mss. Georgio Soprasasso** — porta el campo rosso con trj monti verdi dentro, con la corona gialda sopra[21]).

**Giorgio di Soprasasso.** Scudo rosso con tre monti verdi, sopra i monti una corona patriziale d'oro.

18. Lo stemma di Mulhouse fu sempre d'argento alla ruota da molino rossa. Papa Giulio II diede alla città il diritto di portare la ruota d'oro come segna il da Vignate, ma di tal diritto si fece poco uso, conservandosi lo stemma antico.

19. Anche pel Vallese il testo non corrisponde al disegno : l'esatto dovrebbe essere il testo, partito argento rosso.

Il Gautier (pag. 109) dice che nel 1613 il Vallese pose sullo stemma vescovile le stelle (allora 7) che indicavan é distretti (*dixains*) dell' Alto Vallese i quali avevan rivendicato sotto Ildebrando Jost i diritti di Sovranita. Il Vignati dimostra erronea tale opinione dando al Vallese le stelle un secolo prima.

20. Matteo Schinner cardinale di Sion (20. III. 1511 — m. 30. IX 1522.)

21. Giorgio von Supersax di Fluo nel Vallese, nipote del cardinale.

## GRISONI [22])

**La prima liga de la Cadé** — porteno el campo gialdo de sopra, de soto dal mezo in zoxa bianco con una nostra dona in pede con lo fiolo in brazo, una tore rossa con quattro merli rosi suxa et uno scambucho *(stambeccho)* in pede negro per modo che la nostra dona è da una parte de la bandera et da l'altra el scambuco con una tore [23])

**El vesco de Coira** — porta una arma facta con quattro quarti, el primo de sopra a man drita campo bianco con uno scanabucho negro da uno a l'altro cantone, sotto quello una fassa gialda, una negra

## GRIGIONI

**Lega della casa di Dio** o **Caddé** o **Gotteshausbund.** — scudo spaccato, al superiore la Vergine col bambino in braccio, volta 3/4 a sinistra, vestita rosso e azzurro su smalto d'oro; l'inferiore d'argento a destra uno stambecco nero levato a sinistra; a sinistra una torre rossa con porta e finestre, terminata da quattro merli.

**Vescovo di Coira.** — Scudo inquartato; al primo e al quarto uno stambecco nero rampante volto a destra su smalto d'argento; al secondo, leone nero rampante a destra su smalto oro; al terzo

22. Dei Grigioni il Vignate parla diffusamente, essendo stato presso le tre Leghe nel 1514, scrissero allora le tre Leghe al duca di Milano Massimigliano Maria Sforza (1512-15) in favore del da Vignate, probabilmente bandito dal ducato. Interessante è la descrizione delle diete dé Grigioni da lui data nel suo Itinerario (fol. 118 recto).

*Ricordo che le diete quale se fano in le predicte tre Lighe de li S[ri] Grisoni, se fano in questo modo, zove de ogni cinque diete che fa, se ne fa due in la Cità de Coyra de la liga de la cade Santa Maria de Coyra, due ne la terra de Jant de la liga Grisa et una ad Intana (Davos) de la liga de le undice driture, che sono undice comunità.*

*Et tanto che stano in le diete, se alcuno volese bever no po bevere altro che aqua, et de vino mai, non parleno se non ad uno ad uno, ma prima domandato da Borgomastro che vol dir Gubernatore, et uno è domandato prima el suo parere de la proposta facta, uno altroi poi è demandato; et qualche volta vene prima dimandato lo inferiore a fine che qualche uno non se reportase al dicto del suo superiore et se alcuno parlase anci (prima che) fosse dimandato et che respondese et interrompese lo dicto di uno altro, li è certa pena quale subito iremisibilmente se scode; cossi se li consiglieri, no se se trovano tuti senza causa legiptima alora deputata (a l'ora fissata) et sono de la Campana del Consilio li è certa pena se scode (si riscuote) ancora iremisibilmente.*

*L'ultemo réchesto del suo aparer finito lo suo dicto (discorso o parlare) domanda al Borgomastro del suo aparer, et quando parleno stano cosi lo mazore come lo minimo con la bareta in mano, finito tuti del suo aparere a richesta del pr[to] borgomastro, butano suxa la mano quelli che sono de uno aparer, li altri non butano suxa mane alcuna, ma butano la.... Conforme à la parere che ha dicto prima viva voce, et le più voce venceno et su quello fano le sue ordinacioni che sono poj irrevocabille. De necessità si R[mi] Eppiscopi de Coyra sono Imperiali, ma se stano boni et mansueti (!) con li signori Grisoni hano gran reputacione, se anche al contrario stano con pocha reputacione li quali pred. R[mi] Eppiscopi hano solo una voce in consiglio come li altri.* »

Segue la nota « *de li S[ri] de le Tre lighe che in le sue diete facte presente Jo. Albert Vignato ordinarno et scripseno a lo Ill[mo] et ex[mo] signore Duca de Millano, in favore de MM. Alberto predicto a di 25 de Marzo de l'ano 1514.*

23. Questa deve essere l'antica insegna della Casa di Dio prima che la riforma ne togliesse i simboli religiosi.

Essa non è descritta, né dal Gautier, ne dal Jecklin *(Die Entwicklungsgeschichte des Bündnerwappens. — Neuchâtel 1892).*

una gialda una negra et una gialda et una negra, che fano seij; da la parte stancha de l'arma, el quarto de sopra campo gialdo con uno lione negro da uno al altro cantone el quadro de sotto, campo bianco et uno scambuco negro da uno al altro cantone. Sopra l'altra (*'arma?*) una meza nostra dona con lo fiolo in brazo, in pede da la parte drita el bastone pastorale da la parte stancha una metria.

sei fasce alternate nere, oro, incominciando l'oro in alto per finire nero. Sopra lo scudo la Vergine col bambino in braccio, figurata a meta busto, volta a sinistra, vestita di rosso e azzurro; alla sinistra una mitra d'oro, alla destra un pastorale d'oro[24]).

**L'arma de Marmorari** — divisa el drito per el longo, la mita zove da la parte drita negra et l'altra mita biancha.

**L'arma dei Marmels** — partito nera argento[25]).

**L'arma de Campol** — campo tuto negro con uno orlo atorno gialdo perfilato de negro, con una sayta *(freccia)* entro, l'asta gialda et fero truchino in pede con la ponta de sopra.

**L'arma dei Capoul** — nera con una bordura nera, filettata dalle due parti d'oro; nel campo una freccia d'oro, ritta colla punta azzurra volta all' alto[26]).

**L'arma de la liga Grixa** — p̃pria, el campo gialdo con una croxe dentro, la qual croxe et la mita tuta grixa et l'altra mita biancha.

**Lega Grigia** o **superiore** o **Graue Bund** — campo d'oro, con una croce raggiungente coi bracci l'orlo dello scudo, ed é nel 1° e 4° nera, nel 2°, e, 3° d'argento[27]).

24. Lo stemma del Vescova di Coyra era sempre inquartato. Al 1. e 4. l'insegne del Vescovado al 2. e 3. quelle di famigliå del Vescovo.
L'insegna descritta dal Vignati è quella del Vescovo Paolo Ziegler (1503-1541).

25. Von Marmels, de Marmorera o Marmore d'Haldenstein.

26. Hercules de Capaule signore di Flims.

27. L'arma della Lega Grigia è partita argento e nero, pero riservandoci per lo smalto al principio del secolo XVI era inquartata da una croce. Cosi la representa anche un libro publicato nel 1519 « *Misochea Magni Trivultii.* » (Bibl. Trivulziana) da un Martino Bovollino notaio di Mesocco ; nella prima pagina è disegnato rozzamente lo stemma Trivulzio con supra IO. IA. TR. (Johannes Jacobi Trivultii) e uno stemma inquartato da una croce con sopra L. GR. (Ligae Grisae).
Anche in Roveredo (Mesolcina) sul frontale d'una antica casa (crediamo tribunale al principio del secolo XVI) vedesi scolpito lo stemma palato del Trivulzio, avente a destra quello della lega Grisa (croce gigliata) e a sinistra il toro d'Uri. Giova notare che Gian Giacomo Trivulzio conte di Mesocco (1480-1518) era confederato della Lega Grigia e cittadino d'Uri. Nell' antichissima chiesa di Zillis ancor vedesi nel coro sotto la dato 1509. lo stambecco nero in campo argento e lo stemma della lega Grigia croce nera argento in campo d'oro; pittura sfuggita non sappiàmo come al biance che la riforma stese sulle pareti di quella chiesa; interessante è pure il soffitto del tempio, in legno dipinto a soggeti sacri, lavoro anteriore alla riforma.

**L'arma de la undici driture** el campo tuto bianco con uno homo salvatico in pede con uno bastone in mane.

**Lega delle Dieci Dritture** o **Zehngerichtenbund,** — in campo d'argento, un selvaggio nudo, grigio e in piedi con la mano sinistra sull' anca, la destra alzata con una clave.

**L'arma generale de tute tre le lige de Grisoni** — el campo rosso tuto con uno S[to] Martino sopra uno caval biancho qual vestise el povero, et como se fano in forma·

**Le Tre Leghe** o **Grigioni** collegati in campo rosso, San Martino su caval bianco, vestito cenere e oro col mantello da dividere col povero.

S. Bernardino, Dicembre 1893.

Emilio Tagliabue.

---

Questa croce appare anche in un *Instruttione Generale sullo stato de Grisoni*, mandato a Roma nel Marzo 1584, come trovasi nei manoscritti del Cardinale Carlo Borromeo, Vol. 166 conservati nella Biblioteca Ambrosiana di Milano.

« Questa lega Grisa porta per arma, et insegna una croce la meta bianca, et la meta bigia, « in campo bigio, che chiamasi da alcuni Griso, da che forse fu presa il nome di Grisa.

« La lega di Cadede porta per insegna un camorso forse perche sotto la sua giurisdittione soni monti altissimi dell Engadina superiore et inferiore.

« La lega delle Dritture tiene l'ultimo luogo, come quella che ha più piccola giurisditione « e de luoghi alpestri e silvatici dove dicono vivere huomini, che non hanno mai usato pane « per cibo loro, vivendo solamente de frutti della terra et latte et percio questa lega porta per « insegna un huomo selvatico. »

# Drapeau et Armoiries de Thoune.

(*Avec planche*)

Le Musée de Thoune conserve entre autres reliques précieuses le drapeau qui figura en 1476 à la bataille de Morat; nous en donnons un dessin, avec les dimensions exactes; les couleurs sont fanées, mais il est intéressant de constater la couleur de l'étoile; sur le drapeau elle est noire tandis que dans les armoiries elle est d'or sur bande d'argent, ce qui constitue des armes à l'*enquerre*; or s'*enquérir* de l'origine de ce changement d'émail c'est vouloir expliquer cette transformation; grâce au courage que déployèrent les Thounois dans les luttes bourguignonnes, leur *étoile de sable* fut remplacée par une *étoile à six rais d'or*: « **Thun** empfängt, wegen Tapferkeit seiner Krieger in der Schlacht bei « Murten, statt eines *schwarzen*, einen *goldenen Stern* in sein Panner. Nr. 38, S. 10. » (Neujahrsblatt herausgegeben von der Feuerwerker-Gesellschaft in Zürich, auf das Jahr 1849.) M. T.

---

# Heraldische Ausstellung.

Der *Verein Herold* in Berlin beabsichtigt, aus Anlass der Gedenkfeier seines fünfundzwanzigjährigen Bestehens, während des Monats November 1894 eine Ausstellung von Gegenständen aus dem Gebiete der Wappenkunde zu veranstalten, welche insbesondere die künstlerische und kunstgewerbliche Seite der Heraldik veranschaulichen soll. Rein genealogische Arbeiten sind ausgeschlossen.

Die Ausstellung bezweckt, ein möglichst getreues Bild zu geben von der vielseitigen Anwendung der Heraldik und heraldischer Figuren auf Kunst und Kunstgewerbe. Demgemäss sind sowohl alte als moderne Kunstwerke dieser Art für die Ausstellung willkommen.

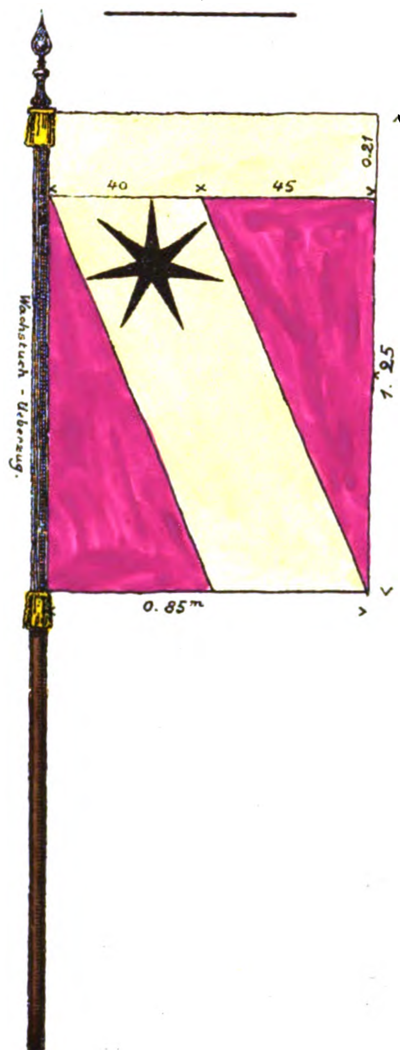
In Bezug auf die auszustellenden modernen kunstgewerblichen Gegenstände muss die Ausstellungskommission an der Bedingung festhalten, dass dieselben durchaus stilgerecht und auch in technischer Beziehung tadellos sind, sowie dass sie vorwiegend heraldische Darstellungen zeigen.

Gemalte Scheiben (Glasfenster) können leider nicht ausgestellt werden, da der Ausstellungsraum nur Oberlicht hat.

Aeltere Kunstwerke mit heraldischem Schmuck sind besonders willkommen. Für die geschützte und gefahrlose Aufbewahrung derselben während der Dauer der Ausstellung bietet der Ausstellungsraum vollkommene Sicherheit. Der Verein bittet um baldmöglichste Anmeldungen. Die Red.

## Skizze der Thunerfahne von Murten 1476.

M. 1/20.






Drapeau & Armes de Thoune.

ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES

MAI & JUIN 1894.

Organe de la Société Suisse d'Héraldique

paraissant à Neuchâtel

Nos 29 & 30.

# La formation des Armoiries d'Etat.

Les armoiries étant dans l'origine l'apanage de ceux qni portaient le bouclier, c'est-à-dire des seuls guerriers, il semble que les femmes, les ecclésiastiques, les villes, les pays ne devaient pas être aptes à se parer de ces emblêmes. En effet, tant que les armoiries furent une distinction toute personnelle qui pouvait être changée à volonté, elles ne s'étendirent pas au delà du cercle des hommes d'armes et pendant tout le XIIe siècle, femmes et ecclésiastiques n'avaient pas d'armoiries. Qu'en auraient fait ces deux catégories de personnes? La vocation militaire leur était fermée et l'usage d'introduire des armoiries dans le sceau n'était pas encore établi : on se contentait d'y faire figurer son portrait ou un symbole religieux. Quant aux pays, ils ne furent dotés d'armoiries, comme nous le verrons, que par l'intermédiaire de la femme, tant il est vrai que l'éternel féminin fait sentir son influence bienfaisante dans les grandes comme dans les petites choses et là où l'on s'y attendrait le moins.

C'est à la fin du XIIe siècle que l'hérédité des armoiries commence à s'établir, car on peut constater que les maisons qui se sont divisées en plusieurs branches avant 1170 portent dans la règle des armoiries entièrement différentes, tandis que là où la séparation a été postérieure à cette date, les armes sont soit identiques, soit simplement différenciées par une brisure. Cependant l'hérédité n'a guère été admise d'une manière générale qu'au XIIIe siècle. Elle eut pour conséquence l'adoption par les femmes des emblêmes héraldiques de leur maison. On comprend qu'étant appelées, suivant la coutume de certains fiefs, à en hériter au même taux que leurs frères, ou tout au moins à défaut de mâles, elles aient tenu à s'approprier tout ce qui faisait partie de l'héritage paternel et à conserver encore après leur mariage, à côté de l'écusson de leur mari, celui de leur propre famille, destiné à rappeler leur descen-

dance et les droit éventuels qui pouvaient s'y rattacher. Les armoiries cessaient donc d'être des insignes strictement militaires du moment qu'elles étaient devenues héréditaires même pour les filles. On vit alors des époux adopter les blasons de leur femme accolés aux leurs ou même en introduire certains meubles dans leur écusson quelquefois par simple caprice, soit qu'ils éprouvassent le besoin de se créer de nouvelles armes, soit lorsqu'ils avaient lieu d'être particulièrement fiers de leur alliance avec une famille illustre; mais dans la règle, l'appropriation des armoiries complètes de la femme impliquait que le mariage avait eu pour conséquence une acquisition de propriété territoriale et, dans ce cas seulement, les deux armoiries réunies en un seul écusson se transmettaient aux enfants.

De là à établir l'identité héraldique entre une famille éteinte et le territoire autrefois possédé par elle, il n'y avait qu'un pas. Le mari d'une héritière pouvait bien dire : ce quartier de mes armoiries est celui de ma femme, le fils se rappelait encore qu'il représentait les armes de sa mère, mais après une génération ou deux les personnes s'étaient un peu effacées de la mémoire et l'on ne se trouvait plus en présence que de deux faits tangibles, d'un côté la propriété de tel fief, de l'autre un champ de l'écu correspondant à cette possession. On perdait de vue la cause réelle de cette augmentation d'armoiries, qui était l'alliance matrimoniale entre deux familles, et ne la rapportait plus qu'à l'effet qu'elle avait produit, c'est-à-dire l'acquisition de nouveaux territoires et le quartier en question en était venu à représenter une certaine étendue des domaines seigneuriaux. L'armoirie territoriale était ainsi créée.

Cette nouvelle conception existait si bien qu'il n'était plus même nécessaire d'être héritier de sang pour prendre les armoiries d'anciens seigneurs auxquels on succédait dans la domination d'un pays. L'acquisition par achat ou par conquête donnait ce droit. Nous en trouvons des exemples dès les premières années du XIII[e] siècle. Le duc Léopold d'Autriche devint en 1200 duc de Styrie et adopta pour cette province les armes de son prédécesseur le duc Ottokar, dont il ne descendait pas et aujourd'hui encore la panthère d'argent en champ de sinople indique la Styrie dans les grandes armes de l'empereur François-Joseph. L'Autriche y est représentée par un écusson de gueules à la fasce d'argent, qui était celui de la maison de Babenberg et bien que le duché eut passé en plusieurs mains dans les quarante ans qui s'écoulèrent entre l'extinction de cette maison et l'avènement en 1282 des ducs de la maison de Habsbourg, ceux-ci relevèrent les armes et le cimier aux plumes de paon des premiers ducs, non qu'ils fussent leurs descendants, mais en qualité de successeurs dans la domination du pays. La fasce d'argent sur fond de gueules était devenue le blason du duché.

Les exemples d'armes des seigneurs primitifs changées en emblèmes de pays pourraient être multipliés à l'infini. Sans aller les chercher bien loin nous en trouverons dans notre propre pays.

La Gruyère et le Toggenbourg sont de ce nombre pour ne mentionner que deux contrées qui ont joué un rôle important; une illustration plus instructive encore est celle de Neuchâtel. Lorsque les premiers comtes s'éteignirent, leurs successeurs immédiats Conrad et Jean de Fribourg écartelèrent leurs armes avec celles de leur mère et grand-mère; on pouvait à la rigueur admettre qu'ils voulaient par là rappeler leur filiation; mais on ne peut plus en dire autant du successeur de Jean de Fribourg, Rodolphe de Hochberg. Celui-ci ne se rattachait qu'indirectement à la maison de Neuchâtel, par l'entremise de celle de Fribourg. S'il avait voulu indiquer héraldiquement sa filiation, ce sont les armes de Fribourg qu'il aurait dû revendiquer en premier lieu. Il ne le fit pas sans doute parce qu'il n'hérita pas en Allemagne des terres fribourgeoises, mais il hérita de Neuchâtel et c'est à ce moment seulement qu'il adopta les chevrons. Comme ni lui, ni son père, ni son grand-père ne l'avaient fait précédemment, nous avons la preuve que sa descendance de la maison de Neuchâtel était loin de sa pensée et que l'amplification de ses armes devait signaler la possession effective du comté. Les chevrons étaient devenus l'écusson du pays de Neuchâtel. Le même fait se reproduisit à l'avènement de la maison d'Orléans-Longueville. Vu l'éloignement et la ligne peu directe du rapport généalogique avec la première famille de Neuchâtel, on doit admettre à plus forte raison encore que les princes français n'ont adopté le pal aux chevrons que comme armes d'une province nouvellement acquise.

Pareillement dans la plupart des pays dont les maisons souveraines ont changé au cours des siècles, les armes des premiers souverains ayant vécu sous le régime héraldique se sont transformées en celles du pays. Ainsi dans l'écusson de la Grande Bretagne les trois léopards d'or sur champ de gueules des Plantagenets représentent l'Angleterre; en Scandinavie les deux quartiers « d'azur aux trois couronnes d'or » et « d'azur à trois barres d'or, un lion de gueules brochant sur le tout » qui sont les armes des rois issus de Birger Jarl (1251) de la famille des Folkunger sont maintenant celles de la Suède.

La Norwège a pour emblêmes les armes des descendants de St-Olaf, de gueules au lion d'or tenant une hache d'argent; il y a dans cette figure une allusion à la fin tragique de ce roi. Le lion couronné représente le saint lui-même, la hache est l'arme avec laquelle un charpentier lui inflige à la bataille de Ste-Klarstad (1030) au genou gauche une blessure qui le mit hors de combat et permit à ses ennemis de tuer ce royal héros, jadis vaillant comme un lion.

De même le Danemark a pour armes celles de sa première dynastie de rois, d'or semé de cœurs de gueules à trois léopards d'azur.

Lors de l'extinction des anciens landgraves de Thuringe à la mort de l'empereur Henri de Nassau (1247) ses domaines furent divisés. Les alleux formant la Hesse passèrent à son petit-neveu Henri de Brabant, dit l'Enfant qui, avec le titre de landgrave de Hesse prit les armes bien connues de Thuringe: d'azur au lion burrelé d'argent et de gueules, portées encore aujourd'hui par ses descendants; le reste des territoires thuringiens échoua aux margraves de Misnie de la maison de Wettin ou de Saxe. Ils adoptèrent également les armes du Landgraviat, ce qui explique leur présence dans un des quartiers de l'écusson des grands-ducs de Saxe-Weimar. Dans tous les cas mentionnés jusqu'ici, nous constatons la métamorphose des armes d'une famille régnante en celle d'une contrée.

Nous ne parlons pas ici des pays où il n'y a pas eu de changement de dynastie comme en France sous l'ancien régime, en Savoie, en Portugal; car bien que les armes des souverains y soient également identifiées avec le territoire soumis à leur sceptre, le phénomène est peut-être moins apparent. Mais si nous jetons les yeux sur l'un ou l'autre des écussons à divisions multiples des Etats de l'empire germanique, nous trouverons que presque tous ces quartiers, qui aujourd'hui ne désignent plus que des provinces, étaient primitivement les blasons particuliers de seigneurs dont elles constituaient le fief.

D'après tout ce qui précède, nous croyons avoir suffisamment démontré comment le moyen-âge avait admis, et cela dès le XII[e] siècle, que les armoiries de militaires et personnelles qu'elles étaient dans l'origine, pouvaient devenir civiles et territoriales; bientôt elles deviendront aussi civiques.

Ce principe admis, on créa, lorsque le besoin s'en faisait sentir, des armoiries spéciales pour certains pays ou certaines régions qui n'en avaient pas été dotées par les circonstances. Les anciens comtes palatins de Saxe s'éteignirent au moment qui forme la limite entre les armoiries individuelles et les armoiries héréditaires (1180). Après avoir passé aux landgraves de Thuringe qui à leur tour disparaissaient en 1247, le palatinat saxon devint l'apanage des margraves de Misnie qui voulurent avoir un sceau spécial pour cette région. Ils la dotèrent d'un blason, d'azur à l'aigle d'or.

Nous devons, croyons-nous, aussi placer parmi les armes territoriales de naissance, si nous pouvons nous exprimer ainsi, celles de l'Espagne. Elles sont parlantes ; le castel de Castille, le lion de Léon indiquent assez qu'ici le pays n'a pas emprunté les armes de son roi, mais qu'au contraire, celui-ci a adopté les emblèmes du royaume. Peut-être

figuraient-elles primitivement sur des bannières. Dans tous les cas nous trouvons ces armes constituées en 1280. Il est du reste probable que dans beaucoup de cas la bannière a été un intermédiaire facilitant la transmission des armoiries de souverain à pays. Les hommes d'armes qui suivaient le pennon armorié de leur chef, finissaient par le considérer comme l'insigne de tous et le recevaient tout naturellement comme le symbole de la patrie.

L'acceptation de la notion des armes territoriales a pour nous une importance capitale, car toutes nos armoiries cantonales doivent directement ou indirectement leur origine à ce fait.

Nous avons dans un autre travail déjà pu constater que la Suisse a toujours été à la tête des innovations héraldiques et nous pouvons encore faire la même observation au point de vue spécial qui nous occupe aujourd'hui, la formation des armes d'Etats et de celles des villes qui en est la conséquence. Etant donné qu'une région ouverte à tout vent pouvait posséder un écusson, on arriva bien vite à la conclusion qu'une cité fermée par ses murs et présentant en quelque mesure un caractère plus individuel était à plus forte raison apte à posséder un sceau et un blason.

Au point de vue héraldique les Etats confédérés de la Suisse peuvent, en faisant abstraction de l'écusson aux chevrons de Neuchâtel dont nous avons déjà parlé, se diviser en quatre catégories :

1° Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Valais et Neuchâtel (écusson de 1848), ont des armes plus ou moins modernes et pour cette raison ne rentrent pas dans cette étude ;

2° Les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Glaris, Zoug, Soleure, Bâle, Appenzell et Genève dont les écussons sont ceux des capitales ; ici encore les armes des souverains sont devenues celles de tout le pays ;

3° Fribourg et Schaffhouse avec des armes qui, tout en découlant de celles de la capitale en diffèrent cependant, enfin

4° Uri, Schwyz et Unterwald dont les emblêmes sont des armes d'Etats pures, adoptées d'emblée par toute une contrée libre. En 1291 les 3 cantons forestiers apposent leur sceau sur le premier pacte fédéral. Celui de Schwyz ne représente encore qu'un saint, ceux d'Unterwald et d'Uri ont déjà les meubles héraldiques qui leur sont restés, la clef et la tête de taureau ; ce dernier emblême figure même déjà sur un sceau de 1243. C'est à coup sûr une des plus anciennes armoiries créées pour un Etat ; on n'en trouverait guère remontant à une époque plus reculée, sauf peut-être dans certaines républiques italiennes où l'émancipation des villes a de bonne heure développé le blason civique.

A Bâle et à Genève les armoiries procèdent du blason du seigneur

local, l'évêque; mais dans la plupart des autres cantons la bannière conduisant les hommes d'armes à la guerre, a probablement précédé tout écusson héraldique et en a été le prototype. Il est difficile de préciser à quel moment dans chaque cas particulier un écusson a été adopté. Le besoin ne s'en faisait pas grandement sentir, car en temps de troubles la communauté était représentée par sa bannière, dans les actes de la paix par son sceau. Les 7 plus anciens sceaux des villes souveraines sont ceux de Berne, 1224; Zurich, Fribourg, Bâle, 1226; Soleure, 1230; Lucerne, 1259; Schaffhouse, 1275. Or les deux seuls sceaux de Berne et de Schaffhouse portent des figures héraldiques : l'ours et le bélier. Les autres représentent soit des saints, soit des tours et des murs crénelés, emblêmes d'une cité. La tour et le pan de mur du premier sceau de Fribourg sont à la vérité restés comme armoiries de cette ville, mais on peut se demander si à cette époque déjà ils constituaient un symbole héraldique proprement dit, ou si ce n'était pas simplement ce château sphragistique, que l'on voit à cette époque sur les sceaux d'un grand nombre de villes, surtout de celles dont la terminaison était *burg* ou *chastel*, *château* qui plus tard fit généralement place à de véritables armoiries. Nous admettrions cette hypothèse d'autant plus volontiers que la bannière de Fribourg était dès l'origine toute différente et n'avait aucun rapport avec le sceau et les couleurs des armes de la ville qui sont d'azur et argent. On sait que le drapeau a toujours été noir et blanc.

Des écussons à partitions simples comme Zurich, Lucerne, Zoug, Soleure, etc„ par leur ressemblance avec deux morceaux d'étoffes cousues ensemble paraissent tout particulièrement appuyer la supposition que l'origine doit en être cherchée dans la bannière. Quand l'insigne militaire a-t-il passé aux usages civils? Nous ne le savons pas au juste, mais en voyant des villes de second et troisième ordre munies d'armoiries au commencement du XIV[e] siècle, nous pouvons admettre sans crainte de nous tromper que les principales villes libres avaient toutes leur blason déjà formé au milieu du XIII[e] siècle, même si elles ne le faisaient pas encore figurer sur leurs sceaux.

Nous sommes arrivés au bout de notre tâche, le cadre que nous nous étions tracé n'étant pas de faire une analyse des armoiries des Etats, mais simplement d'indiquer sommairement les principes et les circonstances qui ont favorisé leur formation. L'étude détaillée des armes des Etats étrangers, qui offrirait des particularités curieuses, ne rentre guère dans la sphère des travaux concernant essentiellement la Suisse que s'est imposée notre Société.

J'aurais peut-être au gré de quelques-uns pu donner un peu plus de développement aux origines des armoiries des cantons confédérés,

mais je risquais d'aller sur les brisées de notre collègue M. Gautier, dont le livre : *Les armoiries et les couleurs de la Confédération et des cantons suisses* restera un ouvrage classique sur la matière. Nous y renvoyons nos lecteurs pour plus ample informé.

Jean GRELLET.

---

# LA « FONTAINE »

**ÉTUDE HÉRALDIQUE FAITE D'APRÈS D'ANCIENS DOCUMENTS**

**(avec une planche)**

### Chapitre Ier. — Origine de la fontaine comme pièce héraldique.

Les romans de chevalerie, aussi bien que les mythologies de l'antiquité, nous parlent de fontaines merveilleuses, séjours de nymphes, de sirènes et de dragons. Les unes avaient la vertu de rendre invulnérables ceux qui se plongeaient dans leurs ondes; d'autres guérissaient les souffrances du corps et même celles du cœur, en faisant oublier aux amants trop fidèles les cruels chagrins de l'amour.

Don Quichotte, le dernier des chevaliers errants, mentionne à plusieurs reprises ces fontaines enchantées, et nous savons que, voulant oublier à tout jamais son adorable Dulcinée, il but d'une source du Toboso, et, si largement, qu'il en mourut. S'adressant à Sancho :

« Nous sommes ici, mon fils, disait-il, dans la forêt des Ardennes, » et la fontaine que tu vois est l'ouvrage du sage Merlin; cet enchanteur » l'a faite exprès pour guérir un chevalier de ses amis de la passion » qu'il avait pour une princesse; car il faut que tu saches que cette eau » a la vertu de changer en haine le plus violent amour ». Tome 6e. Ch. LXI.

Le « Roman de Merlin, » composé au XIIe siècle, nous montre ce fameux enchanteur ensorcelé à la fin par la fée Viviane auprès de la fontaine de Brocéliande, sise au milieu des vastes forêts de l'ancienne Bretagne. C'est là qu'il périt et que son esprit apparut longtemps aux mortels pour leur prédire l'avenir (Bouillet ; dictionnaire historique).

L'eau tenait une place considérable dans les cérémonies qui entouraient l'ordination de chevalerie, comme en témoigne encore aujourd'hui le nom même de l'ordre du Bain, fondé en 1399.

Avant de recevoir, à genoux, la dernière accolade et d'entendre prononcer sur lui cette grande parole : « Sois chevalier, au nom de Dieu ! » le néophyte devait se plonger tout entier dans une onde pure : saint baptême, d'où il ressortait régénéré et bien préparé pour de nobles et valeureuses actions.

L'épée aussi, cette amie inséparable, devait être duement trempée avant de servir dans les combats.

C'est près des fontaines ou au bord des cours d'eau qu'avaient lieu les haltes des guerriers bardés de fer; c'est là qu'ils se désaltéraient eux-mêmes et faisaient boire leurs destriers; là encore, qu'après la bataille, ils venaient panser leurs blessures et laver leurs armes et leurs vêtements tachés de sang.

Les châteaux, les bourgs fortifiés renfermaient fréquemment, dans leurs enceintes, des sources, des puits ou des viviers, qui fournissaient spécialement en cas de siège, l'eau nécessaire aux défenseurs de la place. Témoins, dans nos contrées, les vieux castels de Wufflens, de Lucens, de Rue et autres.

Il est donc naturel de rencontrer, parmi les meubles héraldiques, une pièce destinée à représenter une fontaine, de même que l'on y trouve des puits ou des viviers, puisque ces objets étaient en relation journalière avec la vie chevaleresque et militaire du Moyen-Age.

Mais, fait extraordinaire, si la pièce subsiste encore aujourd'hui dans le répertoire héraldique sous ce nom de *fontaine*, qui décèle une origine française, ce n'est plus dans l'Armorial de France qu'il faut la chercher.

Elle paraît en avoir disparu déjà avant le XVI$^{e}$ siècle. Les héraldistes les plus connus de cette nation, Palliot, le père Ménétrier n'en font pas mention, non plus que Vulson de la Colombière. Ce dernier l'a passée sous silence même dans son petit ouvrage où il semble qu'elle eût dû trouver sa place: « Recueil de plusieurs pièces et figures d'armoiries omises par les autheurs qui ont escrit jusques icy de cette science. » Paris, 1639.

Il en est de même des auteurs plus modernes qui ont suivi leurs traces; et ce n'est que récemment que M. le comte Amédée de Foras a bien voulu la remettre en mémoire dans son bel ouvrage illustré « le Blason », livre de grand savoir, qui marque une étape nouvelle dans la connaissance raisonnée de la science des armes. L'auteur croit retrouver les traits effacés de la fontaine héraldique dans les armoiries, probablement parlantes, de plusieurs maisons françaises, telles que les Fontaine-Baquetot, Fontaine-Ramburelles, Fontaine-Lavagan, Fontenay, Fons, etc., hypothèse qui paraît avoir la valeur d'une réalité.

On est donc fondé à penser que la pièce de blason nommée fontaine a pris naissance en France, ce pays étant de l'aveu de tous le berceau de la science des armoiries, et que, de là, elle a été transportée en Angleterre.

Cette opinion me paraît appuyée par la citation suivante, tirée de l'ouvrage de M. S. T. Aveling : « Heraldry ancient and modern, Lon-


Fig. 1. D'après Nicolas Upton.

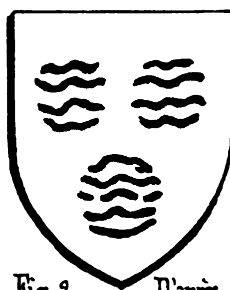

Fig. 2. D'après Juliane Berners.


Fig. 3 D'après Bado Aures.

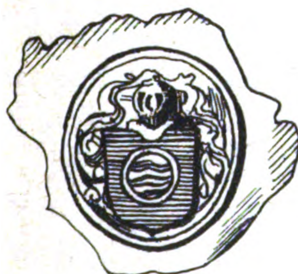
le ſeigneur de Trouzton Baron.

S★B


Fig. 4. D'après John. Guillim.


Fig. 5. D'après un dessin de 1490.


Fig. 6. Marque à feu ancienne aux armes Bugnion.


Fig. 7. Empreinte en cire rouge au bas du testament de Timothée Bugnion, du 9 Janvier 1777.

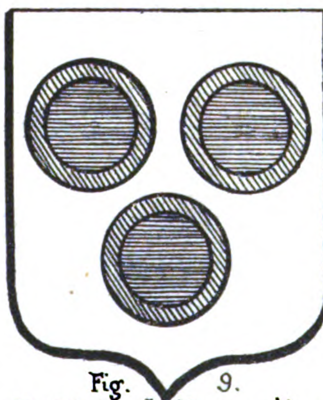

Fig. 9. De Viviers la Branansière, Valbon, édition in-fol° de 1669. Ch. 29, page 327: « D'argent à trois viviers, ou réservoirs ronds remplis d'eau azurée, les bords de sinople. »


Fig. 8. Gravure sur un plateau en argent, du XVIII^e siècle, aux armoiries Bugnion.

J.T.

La « fontaine » par C. A. Bugnion

» don, 1892 : It is probable that for the introduction of arms into Eng-
» land we are indebted to France. The extensive use of French words,
» both ancient and modern, in our heraldic terms, goes far to prove
» this ».

C'est aujourd'hui chez les Anglais, ce peuple conservateur par excellence, que nous constatons la présence de la fontaine ; et, bien qu'elle soit toujours une rareté, les Peerages anciens et modernes en fournissent plusieurs exemples. Les lords Stourton, les Cust, maison dont le chef est actuellement Lord Brownlow, les Osborne du Comté de Tipperary, les Smith du Comté de Lancaster, les Sykes du Comté d'York portent des fontaines dans leurs armoiries.

L'héraldiste allemand Spener a connu également cette pièce et en a donné une description.

**Chapitre II. — Auteurs anciens qui ont décrit la fontaine.**

Cherchons maintenant dans les vieux auteurs ce qu'ils disent de la fontaine, en commençant par les Anglais, qui sont les plus anciens, et en passant ensuite à Spener, l'excellent héraldiste allemand. Nous conserverons pour ces citations l'orthographe originale du latin, de l'anglais et du français; car nous aurons affaire à ces trois langues.

**Nicolas Upton,** Anglais, guerroya dans sa jeunesse hors de sa patrie, et assista en 1428 au siège de la ville d'Orléans, dans l'armée commandée par ces chefs illustres Montaigu, Salisbury, de la Poole et Talbot. Il entra plus tard en religion et devint chanoine et précenteur du célèbre évêché de Salisbury ; chargé par cette Eglise, en 1452, d'une mission à Rome, auprès du pape Nicolas V, il fut rappelé et revint en Angleterre en 1453 ; la même année, il siéga deux fois au Chapitre ; dès lors on ne trouve plus trace de lui, ce qui donne à penser qu'il mourut peu après. Dans son traité *De Militari Officio,* Liv. IV, page 241, il s'exprime comme suit :

« De armis fontalibus : Sunt tamen quidam qui portant tales figuras
» rotundas, que figure vocantur fontes, ut hic, que semper debent esse
» istius coloris, et picture, propter illud quod representant aquam fonta-
» lem. Et *Portat Tres Fontes in Campo Aureo.* Nec est necesse dicere
» colorem fontium, quia fontes sunt semper albi coloris. Et Gallice sic.
» *Il port d'or et trois fonteyns* ».

L'auteur place cet article après ceux relatifs à d'autres pièces rondes, boules, tourteaux, et avant celui des annelets. (Pl. fig. 1).

Le témoignage d'Upton a une grande importance ; car c'était un personnage bien placé pour connaître les lois de l'héraldique, qu'il avait vue pratiquée par les hérauts d'armes des armées anglaises. De plus c'était un homme instruit, un clerc, bien versé dans la science du XV<sup>e</sup>

siècle. L'exemple qu'il choisit nous montre, probablement à dessein, les trois fontaines posées sur champ de métal, ce qui ne donne pas lieu à enquerre, le blanc étant, à ses yeux, la couleur naturelle de l'eau.

Le traité *De Militari Officio* a été imprimé pour la première fois plus de deux siècles après la date de sa composition, en 1654, par les soins d'Edouard de la Bisse ou de la Bische, en latin Edoardus Bissœus, qui l'accompagna de savants commentaires « In Nicholaum Uptonum Notœ ». Ce livre, très bien illustré de blasons, de figures de chevaliers, de vieux sceaux et autres monuments antiques, renferme encore deux autres écrits : Johannis de Bado Aureo Tractatus de Armis et Henrici Spelmanni Aspilogia, sur lesquels nous aurons à revenir.

Dans ses « Notæ », Bissœus parle à son tour de la fontaine comme suit, en citant d'exemple les armes des Lords Stourton : Stourton

« Stourton, inquit[1]) Camdenus, sedes Baronum de Stourton, quos ad » hanc dignitatem evexit Henricus sextus, etc. Nomen locus invenit a » Stour flumine, quod sub hoc e sex fontibus ebullit, quos *in suum* » *clypeum nigrum, areola aurea transverse interjecta, Stourtoni Domini* » *loci, transtulerunt. Stourton, de sable, à une bande d'or, accompagnée* » *de six fontaines au naturel* ».

John Burke nous apprend dans son Peerage, page 960 de l'édition de 1842, que cette famille occupait déjà un rang considérable antérieurement à la conquête. Botolph Stourton s'opposa à Guillaume-le-Conquérant et, ayant rompu les digues de la Severn, entra dans la ville forte de Glastonbury, où il se défendit victorieusement contre l'envahisseur, l'amenant ensuite à composition.

John de Stourton, son descendant, lord du manoir de Preston au Comté de Wilts (Angleterre), prit part aux guerres d'Aquitaine dans la 37$^{me}$ année du règne d'Edouard III.

Le petit-fils du précédent, Sir John Stourton, chevalier, vaillant soldat et habile homme d'Etat, fut élevé à la pairie sous le titre de Baron Stourton le 26 mai 1455 par le Roi Henry VI, en considération de ses éminents services. Le chef du nom et des armes siège aujourd'hui à la Chambre des Lords sous les titres de Baron de Mowbray et Stourton, les anciennes baronnies de Mowbray et de Segrave lui ayant été dévolues en 1878.

Un livre rarissime, écrit dans le style naïf des anciens âges et grossièrement illustré, imprimé déjà en 1486 dans la célèbre Abbaye de Saint-Albans, **The Boke of Saint-Albans** *by Dame Juliana Berners*

(1) Le passage cité de Guilhelmus Camdenus ou Camden, se trouve dans son savant ouvrage « Britannia », description historique et topographique du Royaume-Uni, qui a eu plusieurs éditions, la première en 1586. Camden vivait du temps de la reine Elisabeth, qui lui donna l'office du Roy d'Armes sous le titre de « Clarencieux ». Il mourut en 1623, et fut enterré avec pompe dans l'Abbaye de Westminster.

*containing treatises on hawking, hunting and cote armour*, ce que nous traduisons : Le livre de St-Albans par dame Juliane Berners contenant des traités sur la chasse au faucon, la chasse à courre et les armoiries parle aussi de la fontaine en ces termes :

« Off fontans or wellis here I will speke. Neu the les ther be itañ » nobull men the wich beer sich rounde figuris. The wich figuris » ar calde fontanys or wellis as here apperis. The wich fontans eùmore » most be of whyte colowre for the thyng the wich they represent. for » they represent eùmore the colowre of the water of a well the wich is » white. And of hym yt beris thes armys ye most say in latyn thus » Portat tres fontes in campo aureo. Gallice sic Il port dor et trois fon- » teyns. Anglice sic of golde and iij wellis ». (Pl. fig. 2).

Ce que l'on peut traduire ainsi :

Je vais parler maintenant des fontaines ou puits : Il y a quelques gentilshommes qui portent des figures rondes, lesquelles sont appelées fontaines ou puits, comme on les voit dessinées ici ; et ces fontaines doivent toujours être de couleur blanche, à cause de ce qu'elles représentent ; car elles représentent toujours la couleur de l'eau d'un puits, qui est blanche. Et vous devez blasonner ces armes en latin comme suit : Portat tres fontes in campo aureo. En français ainsi : Il porte d'or & trois fontaines. En anglais ainsi : of golds and three wells.

L'imprimeur du livre de St-Albans le termine par cette phrase en Anglais : « Ici finit le livre de Blason d'armoiries traduit et compilé à St-Albans ; » ce qui suggère à un savant anglais l'affirmation que ce traité a été extrait ou compilé de plusieurs manuscrits en langue française. (Voir la préface de l'édition fac simile de 1881, page 13.)

On pense que dame Juliane Berners connaissait aussi le traité d'Upton, dans lequel elle paraît avoir largement puisé.

Un autre traité qui peut remonter à la même époque soit au XV[e] siècle *Magistri* **Johannis de Bado Aureo** *tractatus de armis cum Francisco de Foveis,* mentionne la fontaine en ces termes, page 40 :

« Sunt et alii qui fontes portant ut hic, vel talia signa que designant » prudentiam. Et tunc in illis dic, quod arma fuerunt portantibus assi- » gnata propter suam prudentiam et sufficienter patet per ea que dixi in » precedentibus. Et sic portat sex fontes de argento in campo nigro. Et » Et Gallice sic *Il port de sabill sex fonteyns d'argent* ». (Pl. fig. 3).

Voilà une source d'information différente des deux précédentes. L'auteur, dont le nom de Bado Aureo n'est pas autrement connu et pourrait être même un pseudonyme, cite un nouvel exemple, où les fontaines se trouvent sur champ de sable. De plus, il en blasonne l'émail : de argento.

Il ne place pas non plus la fontaine avec les autres meubles

ronds, tourteaux, annelets, bezants, comme les deux auteurs précédents, mais après les fasces et les barres et avant le fretté, etc.

Que dire de cette explication symbolique : talia signa designant prudentiam (car nous n'avons pu trouver ce passage auquel il fait allusion)? Au premier abord, elle paraît n'avoir aucun sens raisonnable. Je pense qu'il faut pour la comprendre nous reporter au temps où elle a été écrite et nous souvenir que le blason était à l'origine une science toute militaire, comme son nom « *arma* », armes, armoiries l'indique bien. Il s'agit probablement ici de la prudence militaire, de la prudence du chef qui doit penser aux conditions d'existence de la garnison, la pourvoir de l'eau nécessaire à sa subsistance et tenir ses fossés de défense bien remplis.

Dans son chapitre intitulé *De colore albo,* Upton écrit ces lignes qui jettent quelque lumière sur la symbolique de la fontaine : « Huic » autem colori appropriatur quidam lapis preciosus, qui est berillus : » cujus decem sunt species, ut refert Ysidorus: Sed ille berillus optimus » est, qui colorem habet aqueum ad modum cristalli cujus virtus est » contra pericula hostium ac contra lites; reddit que portantem invictum, » et confert ingenium bonum ».

Voilà les idées qui avaient cours au temps où les chevaliers se promenaient en vêtements blasonnés. Tout comme les ondes des fontaines, le béryl, pierre fine de couleur aqueuse et semblable à du crystal possède une vertu magique contre les périls de la guerre, les démêlés judiciaires, rend invulnérable celui qui le porte, et l'anime d'un heureux génie.

Cette corrélation sympathique entre des formes, des couleurs, des objets et des vertus est peu sensible aujourd'hui à nos esprits positifs, et les auteurs modernes n'y voient volontiers qu'aberration ou folie ; mais le moyen-âge en jugeait autrement. Ne devons-nous pas, pour comprendre les mystères du blason essayer de pénétrer dans le sanctuaire de la pensée des siècles antiques ; remonter jusques aux idées pour être en mesure d'en bien apprécier les manifestations héraldiques?

**Henri Spelmann,** issu d'une famille ancienne et distinguée du comté de Norfolk, renommée pour ses belles propriétés terriennes, a écrit son *Aspilogia* à la fin du XVI$^e$ siècle. C'est un livre savant témoignant d'une connaissance approfondie de l'antiquité. Nous y lisons :

« Pilarum formâ fontes gestantur, semper albi, undulatis lineolis » transcripti, quos Franciscanus prudentiam interpretatur, nos copiam » et ubertatem. In clypeo baronum de Sturton qui niger est, bis conspi- » ciuntur diagono aureo interjecto ».

Nous trouvons donc ici une nouvelle interprétation de la signification de la fontaine. L'idée militaire est remplacée par une notion plus

moderne, plus générale. La fontaine est, aux yeux de Spelmann, le symbole de l'abondance et de la fécondité, idée que nous allons retrouver avec plus de développements dans l'ouvrage qui suit.

**John Guillim,** poursuivant d'armes et faisant ainsi partie par ses fonctions du Collège héraldique officiel d'Angleterre, a écrit *A Display of Heraldrie*, livre qui a eu de nombreuses éditions. J'ai sous les yeux la 4[me], fort bien illustrée, et datée de Londres 1660.

On lit à côté du blason de Stourton, page 118 :

« He beareth, Diamond, a bend, Topaz, between six Fountaines, » proper, borne by the L. Sturton. These six Fountaines are borne in » signification of six springs, etc. And to this head are referred Spaciosa » Maria, Vada speciosa, Fluvii lati, Fontes grati: The spacions Seas, » the bonteous Shallowes, Rivers spreading, Fountaines plasing. The » Sea is the Riches of a Kingdome, and a fair River is the Riches of a » Citie : and therefore their Waves are held good bearing for one that » hath done service upon either ».

« Fresh and sweet Waters are rekoned amongst Gods peculiar » blessings promited to the observers of his Lawes, and those of chiefest » ranke; for the Lord thy God bringeth thee into a good land, a land » in the which are Rivers of Waters, Fountaines and depths that spring » ont of the Valleys and mountaines ». (Pl. fig. 4).

Ce que l'on peut traduire :

Lord Stourton porte de diamant à la bande de topaze entre six fontaines au naturel, ces six fontaines en représentation de six sources, etc. Il faut ranger sous ce titre les vastes mers, les gués agréables, les larges rivières, les gracieuses fontaines. La mer est la richesse d'un royaume et une belle rivière est la richesse d'une ville, c'est pourquoi on trouve que leurs ondes conviennent, comme blason, à celui qui a navigué sur elles.

Des eaux fraîches et douces sont comptées parmi les bénédictions particulières de Dieu, promises à ceux qui observent ses lois, et des plus » précieuses. Car le Seigneur ton Dieu t'amènera dans un bon pays, un pays dans lequel il y a des cours d'eau, des fontaines et des sources jaillissant des vallées et des montagnes ». Lévitique.

Guillim place la fontaine dans le chapitre des quatre éléments (le feu, l'air, l'eau et la terre) après les « flammes » et avant les « rochers. »

Il généralise encore l'explication donnée par Spelmann; ce n'est plus la fontaine, pièce héraldique qu'il a vue, mais l'eau comme élément de la nature, formant les mers, les rivières, les sources ou fontaines, richesses du royaume et bénédictions d'En-Haut.

Citons encore le père de l'Héraldique allemande, le célèbre **Philippe**

**Jacob Spener**; dans son ouvrage *Insignium Theoria seu Operis heraldici pars generalis,* page 275, § V de l'édition de 1690, nous lisons :

« Huc addamus fontes, vel arma fontalia, ut vocat Upton : de mi-
» lit. offic. l. 4, page 241. In his quœrunt prudentiæ vel ubertatis symbo-
» lum. Pinguntur vero fontes figura rotunda argentea quam plures
» transmeant ad modum fasciarum undulæ. Unde talis semper intelli-
» genda est, cum funtis mentio fit. Bissœus exemplum dat Baron de
» Stourton, etc. »

Spener ne nous donne pas de nouveaux renseignements; il se contente de résumer ce que nous venons de trouver dans les citations du livre de Bissœus, les corroborant ainsi de son autorité.

Passant sur les auteurs du XVIII[e] siècle, qui ne nous apprendraient rien de nouveau, nous arrivons à la définition de la fontaine, sous sa forme moderne, que nous trouvons dans l'*Heraldry* de Hugh Clark, édition de 1825, page 30, en cas termes :

« A fountain is drawn as a roundle barry wavy of six, argent and » azure ». Ce qui doit se traduire ainsi : La fontaine est représentée par une figure ronde, fascée ondée de six pièces, argent et azur.

Remarquons en terminant ce chapitre que tous les auteurs précités disent *fontaine*, et pas fontaine héraldique, le mot seul leur paraissant suffisamment clair et précis, ce qui ne serait guère le cas aujourd'hui.

## Chapitre III. — Du dessin et des émaux de la fontaine.

Désirant étudier les dessins et les peintures authentiques des armoiries des Lords Stourton, citées dans les auteurs anciens comme exemple de la fontaine héraldique; je me rendis à cet effet, il y a quelques années, au « College of Arms » d'Angleterre, où je fus gracieusement reçu par le « York Herald », gentilhomme d'ancienne souche normande, chevalier profès de l'Ordre de Malte, aujourd'hui décédé.

Il me fit voir d'abord un manuscrit in-folio très précieux, datant de 1490 environ, armorial en parchemin, portant pour titre: « Prince Arthure », et qui servait à l'instruction du fils aîné du roi Henry VII. Les armes Stourton s'y trouvent, folio 150, et je les reproduis ici fidèlement. (Pl. fig. 5).

On voit qu'à cette époque ancienne la fontaine était représentée par une pièce ronde d'argent, traversée d'ondulations azurées, en nombre indéterminé, figure assez semblable à un étang ou source naturelle.

Pas question encore de fascé ondé régulier, ni du nombre six, admis par l'héraldique anglaise moderne pour le nombre des fasces, choses qui furent déterminées seulement plus tard, graduellement, ensuite du besoin qu'éprouve la science héraldique de préciser tout ce qui touche aux figures dont elle se sert.

Dans un autre manuscrit que j'ai examiné, datant de l'époque d'Henry VIII, les armoiries de Stourton se voient à la page 57, dessinées en noir, exactement comme dans l'exemple précédent; l'écu est composé de nombreux quartiers, Stourton figurant au premier.

Dans une patente, que j'ai vue aussi, datée de 1573, octroyée à Robert Waterhouse par Sir Gilbert Detike, roi d'armes « de la Jarretière », les fasces ondées des fontaines sont au nombre de dix.

J'ai trouvé dans un autre manuscrit du « College of Arms », datant de 1690, le blason d'une famille anglaise avec la fontaine traversée de deux fasces ondées seulement.

Si nous examinons les blasons gravés qui accompagnent les éditions imprimées des traités mentionnés dans notre chapitre II, nous voyons que celles du XV<sup>e</sup> siècle montrent seulement des fontaines avec des ondulations plus ou moins légères, mais que Guillim, du XVII<sup>e</sup> siècle figure déjà des fasces ondées.

On peut conclure de tous les exemples précités :

1° Que la fontaine a été primitivement représentée par une figure ronde, blanche ou argent, traversée horizontalement d'ondulations azurées en nombre indéterminé.

2° Que plus tard, vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ces ondulations ont pris la forme précise de fasces ondées, mais toujours en nombre indéterminé.

3° Qu'enfin plus tard encore, environ cent ans après, le nombre des fasces-ondées a été fixé à six en tout, pour la pièce normale.

Quand donc M. Aveling dans son « Heraldry ancient and modern », London 1892, dit : « The fountain in early Heraldry was represented » as barry wavy of six — that is, three lines of each tincture » — il y a lieu de bien s'entendre sur la signification relative de ce terme « early ».

Une question peut se poser ici. Est-il mieux de dessiner la fontaine en fascé-ondé, conformément au texte anglais officiel — ou bien de la représenter par une pièce ronde traversée de trois fasces ondées seulement? A la vérité, on trouve dans les armoriaux les deux versions, et beaucoup de dessins et de cachets offrent des fasces plutôt qu'un fascé (accident fréquent du reste dans les représentations d'armoiries à rebattements, des palés, des bandés, des chevronnés, etc.). Cependant, si l'on remonte à l'origine et si l'on prend en considération que, dans une source, les ondulations sont nécessairement en nombre multiple et indéterminé, reflets d'une seule substance homogène, il semble que le fascé-ondé, surtout en nombre, exprime mieux ces diverses conditions essentielles que trois fasces ondées seulement et que les hérauts anglais ont eu raison de choisir, comme type, le fascé-ondé. Ce point ne paraît pas d'ailleurs avoir une grande importance, à condition que l'on se sou-

vienne, en blasonnant, que la pièce ronde entière représente des éléments liquides et ondés.

Mais pourquoi adopter un fascé-ondé de six pièces seulement : « barry wavy of six »? Théoriquement, il serait mieux d'avoir les ondes en plus grand nombre, comme c'était au XV$^{e}$ siècle; mais, pratiquement, cela est difficile ; car lorsqu'il y a plusieurs fontaines dans un écusson, la pièce ronde est petite et ses répartitions deviennent nécessairement peu distinctes ; or l'écu armorié en usage depuis deux siècles est réduit, le plus souvent, à la grandeur d'un cachet ou d'un chaton de bague. C'était différent, autrefois, quand il s'agissait de peindre en grand sur un écu de tournoi, où les détails apparaissaient nettement. Cette circonstance me paraît justifier ce nombre six des fasces ondées : nécessité fait loi, comme dit le proverbe.

Parlons maintenant des émaux. La couleur dominante dans la fontaine était, à l'origine, *le blanc* ou *l'argent ;* tous les témoignages s'accordent sur ce point. Nous avons constaté de plus que la fontaine était placée tantôt sur métal, tantôt sur couleur, et en avons expliqué le pourquoi : elle s'y trouvait « au naturel ».

Sicille, héraut d'Alphonse V, roi d'Arragon, dans son traité *le Blason des Couleurs*, ouvrage curieux, composé vers l'an 1440, s'exprime en ces termes :

« Le second métal est blanc, qui montre couleur, laquelle par figure » représente l'eaue, qui est après l'air le plus noble des éléments. Et si » est dit en armoiries argent.

Cette citation correspond bien avec ce que nous venons de lire dans Upton : « Que semper debent esse istius coloris (albi) et picture, » propter illud quod representant aquam fontalem »... et « quia fontes » sunt semper albi coloris ».

Cependant les notions se modifient avec le cours des siècles, et nous constatons que le temps fit subir une vraie transformation aux émaux primitifs de la fontaine; à mesure qu'on oublia les symboles anciens des couleurs, ce fut le bleu ou azur qui évoqua l'idée de l'eau et fut chargé de mettre la pièce en harmonie avec son nom de fontaine; si bien que les dessinateurs en vinrent à donner autant et plus de place à l'azur qu'à l'argent; modification qui altéra profondément le type originel de la figure et constitua une vraie erreur.

N'importe : l'erreur fut bientôt consacrée par les héraldistes et par l'usage; et, dans les ouvrages modernes, nous voyons partout la fontaine dessinée et peinte suivant la description de Hugh Clark.

Trouve-t-on des variantes d'émaux dans la fontaine? Oui; nous en citerons deux exemples; et le lecteur nous pardonnera de les prendre dans notre propre fonds, n'ayant pas réussi à en découvrir ailleurs.

Il y a en Suisse une famille qui porte la fontaine dans ses armoiries comme pièce unique, ce sont les *Bugnion*, de Lausanne. Leurs armes sont, d'après les documents anciens *d'azur à la fontaine fascée-ondée d'argent et de gueules de huit pièces, bordée du second.* Nous avons ici les ondulations de gueules (au lieu d'azur) probablement pour représenter l'eau mêlée de limon ou de sang. (Pl. fig. 6, 7 et 8).

L'idée d'une eau teinte en rouge n'était pas étrangère à nos contrées au Moyen-Age, puisque nous rencontrons, en plusieurs lieux, les noms de Rogaivue, Rogève (rubra aqua), aussi bien qu'Albeuve (alba aqua) et Noiraigue (nigra aqua). Le cartulaire de l'Abbaye de Haut-Crêt mentionne Pierre de Rubea aqua et Rodolphe son frère, chevaliers, vivant en 1256 (Mém. et Doc. de la Suisse, R. Tome XII, pages 90 et 118).

Une branche cadette de la famille Bugnion a porté : *d'argent à la fontaine fascée-ondée blanc et sinople de dix pièces, le bord de sable.* Ces armes se voient sur un panneau peint, daté du 1er Novembre 1754, qui surmontait, suivant l'usage, dans la salle du Conseil de Lausanne, la place de Benjamin Bugnion. Le casque y est ouvert, grillé, orné de lambrequins de gueules doublés de blanc, et au-dessus flotte la devise : « *In profundo virtus* ».

Ce Benjamin Bugnion, Conseiller des Deux Cents et Châtelain de Cheseaux pour la Seigneurie de Lausanne, était fils d'Antoine Bugnion, Châtelain de l'Evêché et Conseiller des Deux Cents en Bourg,[1]) fils lui-même de Samuel Bugnion, Seigneur Conseiller des Soixante et Vingt, en Bourg : ce dernier, fils de Balthazard Bugnion, Seigneur des Deux Cents, en Bourg (Dominus Ducentum), auteur commun des deux branches de cette famille par son mariage avec Anthonie de Pont-Vullyamoz, en date du 25 juin 1616. (Sources : Manuaux du Conseil, registres de l'état civil, etc.)

Dans les armoiries de la famille Bugnion, nous trouvons toujours la fontaine entourée d'un bord, figure assez semblable aux *viviers*, décrits par Vulson et Palliot (pl. fig. 6, 7 et 8) ; mais la fontaine est bien différenciée du vivier en ce qu'on voit toujours, dans la première, l'eau agitée et ondulée, comme c'est le cas d'une source naturelle ( « ebullit » dit Camdemus dans la citation de Bissœus), tandis que le vivier montre une eau parfaitement unie et tranquille.

On remarque que les armes à fontaines, comme celles à viviers, sont souvent parlantes. Il en est de même pour les armoiries Bugnion, qui ne sont autre chose que la représentation du nom, puisqu'on sait que *bugnon* ou *bugnyon* désignait une source ou marais, dans l'ancienne langue romane en usage dans notre pays.

(1) La ville de Lausanne était divisée, militairement et civilement, en cinq bannières ou quartiers : Bourg, la Cité, la Palud, le Pont et St-Laurent. Cette organisation existait déjà en 1381.

* * *

Voilà ce que nous avons recueilli concernant la fontaine. Le sujet n'est pas épuisé et d'autres chercheurs viendront compléter ce chapitre de l'héraldique. Nous pensons cependant avoir suffisamment démontré que la fontaine est une pièce bien caractérisée, connue à l'époque de la chevalerie, figure vraiment héraldique dans son origine, son dessin et ses émaux, et qui a sa place marquée à côté des plus antiques du Blason.

*Lausanne*, *1894*. Charles-Auguste Bugnion.

Nous avons le vif regret d'annoncer la mort de

**M. Alexandre DAGUET**

*ancien professeur à l'Académie de Neuchâtel*

*Chevalier de l'ordre des Sts-Maurice et Lazare, Officier d'Académie*

**Membre honoraire de la Société Suisse d'Héraldique**

*etc., etc.,*

survenue à Couvet le 20 Mai dernier. Ce savant historien national était né à Fribourg le 12 Mars 1816.

La mort nous a également enlevé un aimable et savant membre correspondant en la personne de

**M. le Baron Gaspard de Breugel Douglas**

*Membre du Corps équestre de la province de Frise*

*Membre du Conseil communal de la Ville de la Haye, etc.*

décédé à Clère le 7 mai dernier à l'âge de 70 ans.

ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES

Organe de la Société Suisse d'Héraldique

paraissant à Neuchâtel

JUILLET & AOUT 1894.

Nos 31 & 32.

# Bahut d'Elisabeth de Neuchâtel

(Tiré de *Fribourg artistique à travers les âges*).

Le bahut n'a, jusqu'ici, pas trouvé place parmi les meubles reproduits dans ce recueil, il est cependant éminemment suisse et fribourgeois. L'usage s'en est conservé très tard dans nos contrées; il est encore utilisé dans nos maisons de paysans. Ces coffres, ornés d'inscriptions et de peintures aux vives couleurs, sont assez communs dans la partie allemande du canton.

Le bahut, appelé arche dans notre pays, est le meuble usuel le plus répandu du moyen-âge. Il servait tour à tour de malle de voyage, d'armoire, de coffre-fort, de banc et parfois même de cercueil. Lorsqu'il était destiné à renfermer des objets précieux, il était muni de serrures et de charnières où le luxe du travail rivalisait avec la solidité (1). L'inventaire des meubles de la cure de Fribourg, dressé en 1425, mentionne « una arche ferraez out sont les lettres de l'égliese » (2). C'est dans un bahut que la mariée apportait son trousseau dans la maison de son mari. Le meuble était alors d'un travail plus recherché, il était souvent orné des armes des époux, accompagnées de leurs noms et de la date du mariage. L'ancien bahut était de forme assez basse, afin de permettre de s'y asseoir avec facilité, le couvercle était, dans ce cas, recouvert de coussins. Le mot d'*artzeban* (arche-banc), qui désigne ce meuble dans notre patois, indique assez son double usage. Plus tard sa forme fut modifiée: placé sur un pied plus ou moins élevé, il ne servit plus de siège.

Quoiqu'il appartienne à une époque relativement récente, ce bahut est intéressant à plus d'un point de vue. Il peut être rangé dans la catégorie des meubles de luxe et contenait probablement le trousseau d'Elisabeth de Neuchâtel. Il est fait en bois de noyer et mesure 0m 70

(1) Voir Viollet-le-Dnc. Diction. du mobilier. t. I, p. 23 et suiv.

(2) Recueil diplomatique de Fribourg, t. VII, p. 195.

de hauteur, $1^m$ 60 de longueur et $0^m$ 60 de largeur ; le soubassement ou pied est haut de $0^m$ 36. Sa face antérieure présente trois panneaux séparés par des montants auxquels sont adossés des cariatides. Les traverses du haut situées sous la frise formée par le couvercle, sont ornées de têtes et d'animaux fantastiques ; celles du bas, de gracieux ornements d'architecture. Sur les côtés du bahut sont des panneaux munis d'anneaux servant à transporter le meuble. Le couvercle, de même que la serrure et les pentures ou charnières sont simples et unis. Quatre pieds, sortes de consoles en forme de volute, supportent le meuble ; ils sont reliés entre eux par des bustes d'animaux entrelacés : un éléphant lance sa trompe contre un aigle au bec proéminent. Au centre du soubassement est une tête grotesque ; c'est celle d'un homme aux traits sensuels et grossiers, il est affublé d'oreilles de porc et d'une couronne de laurier.

Le panneau du centre porte les armes de la propriétaire : écartelées au 1 et 4 d'or, au pal de gueules, chargé de trois chevrons d'argent, qui est de Neuchâtel, et au 2 et 3 de gueules à trois demi vols d'argent qui est de Watteville. L'écu est timbré d'un casque grillé, couronné et taré ou posé de face ; il est surmonté d'un cimier formé de touffes de plumes. Sur les côtés s'étalent des lambrequins. Un cartouche contient l'inscription : ELIZABETH DE NEVFCHASTEL.

Pétraque a imaginé au XIV<sup>e</sup> siècle une série de triomphes qui ont été souvent reproduits par les artistes. Les six grands triomphateurs sont pour le poète l'amour, la chasteté, la mort, la renommée, le temps et la divinité. Il est assez naturel que le sculpteur ait fait figurer sur les panneaux d'un meuble appartenant à une jeune mariée le triomphe de l'amour représenté par David et Betsabée. Le roi-prophète ayant vu cette femme pendant qu'elle se baignait en devint amoureux et il l'épousa après avoir fait périr son mari Urie [1].

Le panneau de gauche nous montre David assis sur un trône ; il porte la couronne sur la tête et tient une harpe sur ses genoux. Le siège est placé devant une arcade, il est surmonté d'un dais orné d'une double rangée de lambrequins garnis de glands.

En sculptant Betsabée sur le panneau de droite, l'artiste ne s'est pas inspiré des modèles de l'antiquité grecque : il représente une femme à peu près nue, aux formes robustes et vulgaires ; elle est assise sur un siège bas, son opulente chevelure est éparse sur ses épaules, elle tient dans ses mains deux coupes, sorte de double bassin, contenant de l'eau.

Les deux cariatides extérieures sont formées par des guerriers, celui de gauche porte l'armure attribuée aux soldats romains, l'autre est recouvert de la cuirasse et du casque encore en usage au XVI<sup>e</sup> et au

[1] Barbier de Montault. Traité d'iconographie chrétiene. Paris 1890, t. I. p. 264.

XVII[e] siècles. Les cariatides du centre sont des bustes de femme, celle de droite est d'un bon travail, ses traits sont nobles et distingués.

La propriétaire de ce meuble, Elisabeth de Neuchâtel, appartenait à une branche bâtarde de la maison souveraine de ce nom. Elle descendait de Girard, mort en 1400, fils naturel de Louis de Neuchâtel. Cette famille posséda les seigneuries de Vaumarcus, Travers et Gorgier. Elle s'éteignit, en 1678, dans la personne de Jacques-François, baron de Gorgier. Elisabeth était fille de Béat-Jacob, seigneur de Gorgier, mort en 1623, et d'Anne de Watteville; c'est en considération de cette alliance qu'elle écartela ses armes avec celles de sa mère (1). Elisabeth de Neuchâtel épousa, vers 1623, son cousin Pierre Wallier, seigneur de Chandon, capitaine au service de France, châtelain de Vautravers et sénateur de Fribourg. La fortune de la mariée était considérable, elle consistait surtout en vignes situées dans le pays de Neuchâtel. C'est précisément dans une maison de vignes d'Auvernier que le bahut dont nous nous occupons était relégué; mais le mérite de ce meuble ne pouvait pas rester longtemps méconnu. Transporté à Fribourg, en 1852, il est maintenant à la place d'honneur dans une des salles de la maison si intéressante et si curieuse de la famille Techtermann de Bionnens.

Max de Diesbach.

# Un armorial lausannois du XVII[me] siècle.

*Noms et armes des nobles fusiliers ou arquebuziers, fondateurs de la noble Compagnie establie en la Ville et cité de Lausanne le vingt-deuxiesme du mois de may, en l'année de notre salut mil six cent cinquante-quatre.*

Tel est le titre d'un manuscrit, doré sur tranche et solidement relié, qui figure aux archives de la Commune de Lausanne (D. 842) et dont nous allons donner une brève description.

Au début du volume sont transcrits les « lois et articles », approuvés por le Conseil et Bourgmestre de Lausanne et par LL. EE. de Berne ; nous ne nous y arrêterons pas, car ils sont analogues à ceux de tant d'autres associations similaires et nous aborderons immédiatement la partie héraldique de l'ouvrage.

En tête, une page d'un fort bel effet présente les armes de Lausanne : deux écus de gueules au chef d'argent, surmontés d'un écu d'Empire ; supports deux lions ; au-dessus la devise « Soli deo gloria » ; au-dessous « Lausanna civitas equestris » (2).

(1) Voir au sujet de la succession de Béat-Jacob de Neuchâtel et de sa femme les Annales de Boyve, t. IV, p. 26, 45 et 46.

(2) Nous avons cité cette page dans notre étude sur les Armoiries de Lausanne.

Au folio 5 commence une série de 52 armoiries, celles de divers membres fondateurs ; puis à partir du folio 76 nous trouvons 72 armoiries, celles de certains membres admis postérieurement à la fondation — de 1654 à 1710. Du fait que nombre de pages sont restées en blanc on peut inférer que l'inscription des années n'était pas une règle absolue, supposition confirmée par la comparaison de l'armorial avec les registres de la société.

Chaque armoirie occupe un feuillet mesurant 0m 30 de haut sur 0m 20 de large. L'écu, de forme varié, mais en général d'un bon style, est surmonté d'un casque avec cimier et lambrequins. Une large banderolle flottant au-dessus renferme, à quelques exceptions près, une devise ou un motto, tandis qu'au-dessous un cartouche porte les noms et qualités du sociétaire, ainsi que la date de son admission dans la compagnie. Aux membres qualifiés de « nobles » sont réservés les casques grillés, tandis que les autres se contentent de casques à visière plus ou moins fermée.

Au point de vue artistique, les armoiries de la première série se font remarquer par une exécution fort soignée (voir le fac-simile) ; celles de la seconde série sont d'une facture très inégale.

Si l'on songe qu'il n'existe pas à Lausanne, comme ailleurs, de rolles d'armoiries des bourgeois, on doit attribuer une réelle valeur à l'armorial qui nous occupe présentement. Non seulement il diffère sur certains points de l'Armorial vaudois (de Mandrot), mais il contient des variantes et des armes que celui-ci a omises. André Kohler.

## NOTE

## Jean-Henri d'Andrié baron et vicomte de Gorgier.

L'histoire des d'Andrié tient du roman, et finit aussi d'une façon assez romanesque.

Cette famille anoblie au siècle passé, s'est éteinte au commencement de celui-ci, un siècle d'illustration, puis la disparition.

Quant à son origine voici ce que racontent les Biographies neuchâteloises: « En 1657 un pauvre cordonnier, nommé Jean-Jacques » Andrié, fut agrégé à la communauté de Valangin pour la modique » somme de 200 livres faibles, un peu moins de cinq louis d'or. Eh bien, » c'est de cet humble et modeste artisan que descendirent en moins » d'un siècle, les Andrié barons, seigneurs et vicomtes de Gorgier ».

En 1721 M. de Strunckede, envoyé du roi de Prusse fit la connaissance du jeune Jean-Henri d'Andrié, il l'emmena à Berlin, où ce bourgeois de Valangin, intelligent et travailleur, fut successivement secré-




Fac-simile ½ de l'original.

D'après A. Kohler.

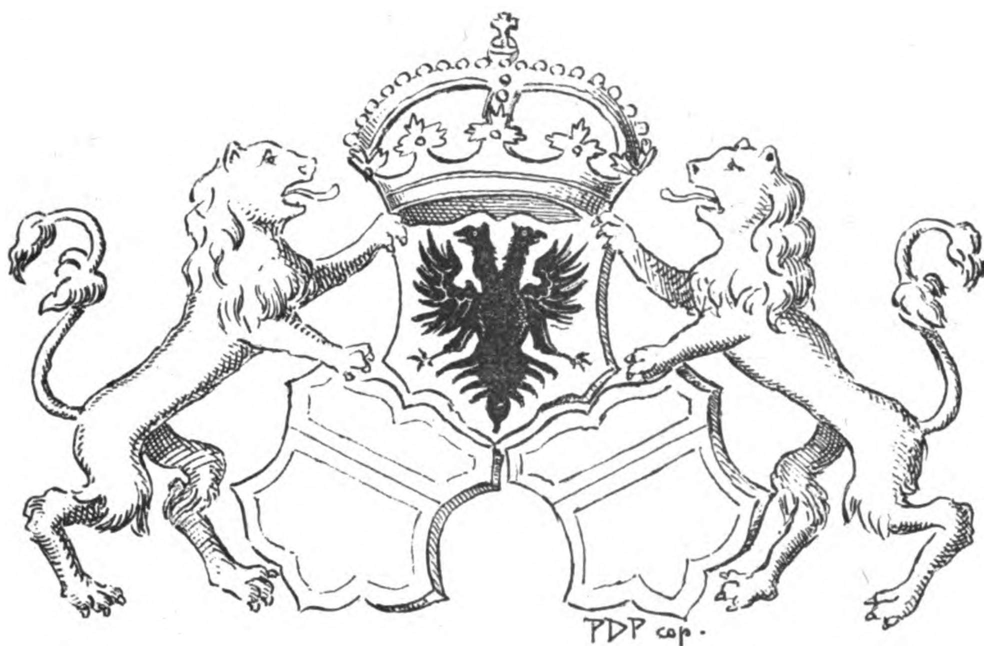
Armorial des Nobles Arquebuziers. XVII^e s.
Arch. comm. de Lausanne.

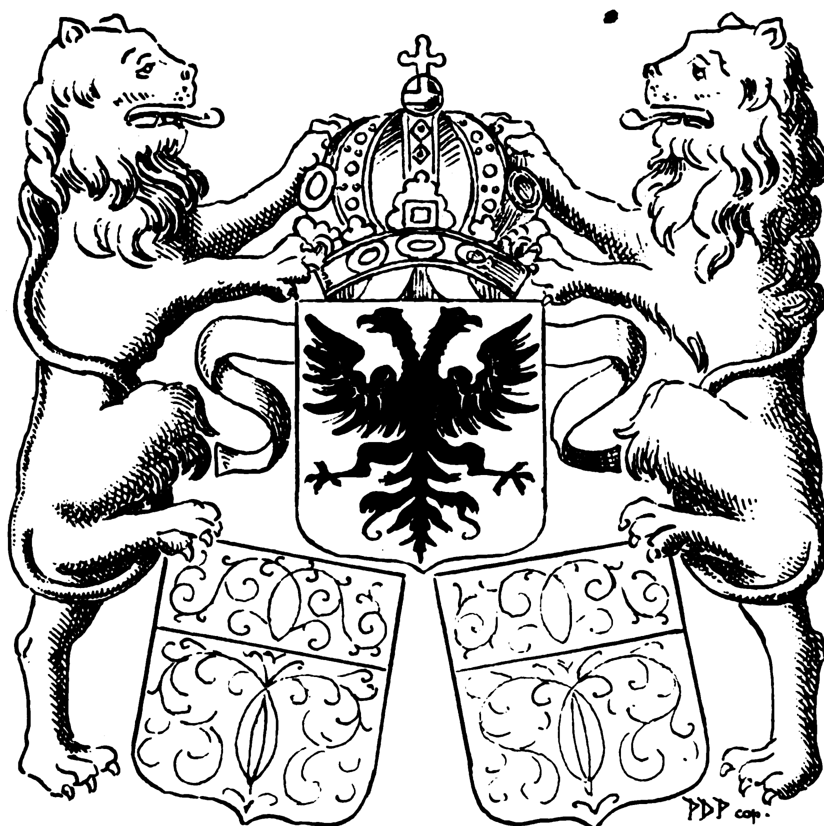

Sceaux.


Diplôme.


Diplôme.

Armoiries Secrétan et d'Andrié.




Dessins de Paul Du Pasquier d'apres A. Kohler




Dessins de Paul Du Pasquier d'après A. Kohler.

taire du roi, inspecteur de la chancellerie et ambassadeur en Angleterre. Le 7 juillet 1749, Frédéric II lui remit la terre et le château de Gorgier.

Nous n'avons nullement l'intention de faire l'histoire des d'Andrié, mais ces quelques mots d'explication étaient nécessaires comme introduction au sujet de cette note.

Jean-Henri d'Andrié, second de nom, neveu du précédent, auquel il succéda, devint baron de Gorgier en 1765 ; le 5 décembre 1787 Frédéric-Guillaume le créa vicomte de Gorgier, il était alors conseiller d'Etat.

Ce diplôme est un des rares documents de ce genre dont l'Etat de Neuchâtel possède une reproduction *conforme*, elle a figuré à l'exposition héraldique de 1892.

Les armoiries concédées dans les lettres de 1787, et peintes sur parchemin sont à savoir :

Un écu ovale coupé au premier de gueules, trois chevrons d'argent, au second d'argent un cerf au naturel, qui sont les armoiries du baron de Gorgier. L'écu est surmonté d'un casque grillé, couvert d'une couronne d'or, et ayant pour cimier *un aigle noir naissant couronné et becqué d'or, lampassé de gueules* le tout entouré de lambrequins d'argent et de gueules.

C'est aussi le seul diplôme de vicomte qui ait été délivré à un Neuchâtelois par le Souverain, et intériné dans les manuels du Conseil, le titre de vicomte étant inconnu dans notre pays au point de vue officiel.

Le Conseil d'Etat veilla à ce que cette nouveauté héraldique n'eût pas de conséquence en ce qui concernait la seigneurie de Gorgier, afin que la baronnie ne devint pas par suite d'abus, et contrairement au droit, un vicomté.

L'arrêté suivant prouve clairement la chose.

Monsieur de Pierre, Conseiller et Procureur général a représenté au Conseil qu'ayant protesté aux Etats ordinaires pour que le titre de vicomté que l'on a donné dans une procédure à la terre et seigneurie de Gorgier ne tirât pas à conséquence, il se serait dans la dite protestation réservé d'en informer le Conseil, ce qu'il fait maintenant: sur quoi délibéré : Il a été dit, que le Conseil renvoie l'information de M. le Procureur général à Monsieur de Boyve, Conseiller d'Etat et Chancelier et de Monsieur le Procureur général qui aviseront aux précautions qui pourraient être ajoutées à celles qui ont déjà été prises pour prévenir les conséquences d'une telle dénomination, et qui en feront leur rapport au Conseil. Donné en Conseil sous notre présidence au château de Neuchâtel le 30 juin 1789.

*(S)* De Sandol-Roy.

Il paraît bien que Jean-Henri d'Andrié préférait le nouveau titre à l'ancien, car il signait toujours « le Vicomte de Gorgier » en quoi il fut fidèlement imité par son fils Charles d'Andrié, officier au service de Prusse, et le dernier mâle de sa famille. Il avait du reste vendu la baronnie de Gorgier avant sa mort au comte Jämes-Alexandre de Pourtalès dont la famille a possédé la seigneurie en fief jusqu'en 1848, et le château avec les terres adjacentes jusqu'il y a quelques années.

Les d'Andrié ne furent plus représentées que par deux vicomtesses dont la dernière est morte en 1836. Max Diacon.

## MANUELS DU 5e NOVEMBRE 1822

Monsieur le Procureur général ayant demandé qu'on profite du moment où l'on fait des réparations à la grande Salle du Château, pour intercaler les armoiries de M. Lesperut*, ci-devant gouverneur de l'Etat, entre celles de feu Monsieur le gouverneur de Béville et de Monsieur notre gouverneur actuel : Son Excellence a dit voir tant d'inconvéniens à adopter la mesure proposée, après neuf ans écoulés et un mois après que Sa Majesté a porté ses regards en détail sur la salle des Etats, qu'Elle s'oppose absolument à la proposition de Monsieur le Procureur général, laissant au surplus au Conseil le soin de déterminer s'il veut soumettre cet objet à la Cour. Sur quoi délibéré, il a été dit, à une très grande majorité, que le Conseil, unanime d'ailleurs dans ses sentiments de reconnaissance et de considération pour Monsieur Lesperut, n'estime pas qu'il doive être donné aucune suite à la proposition dont il s'agit.

*Note. M. de Lesperut était gouverneur de Neuchâtel pour le prince Berthier.

---

La date du tombeau de Claude d'Arberg doit être lue 1523 et non 1423, 1453 ou 1543 comme l'ont indiqué à tort plusieurs auteurs neuchâtelois; j'ai reproduit cette erreur dans une étude sur les armoiries des Challant et des Challandes, en citant l'inscription qui se trouve sur le cénotaphe. M. Alfred Godet a bien voulu me rendre attentif à la chose et en publiant une reproduction photographique de ce beau monument, je tiens à citer ce que M. Godet dit dans le Musée neuchâtelois, page 13, en 1886 :

« ... Qu'on nous permette de nous arrêter un instant sur le **5** du » tombeau de Claude d'Arberg. Il est d'un type particulier, se rapprochant d'un **q** minuscule, ouvert en haut et à queue très courte. — C'est » la forme originaire du **5**, modifiée par le caprice de l'artiste. — La » date de 1523 prouve que le tombeau de Claude d'Arberg et de Guil- » lemette de Vergy fut érigé du vivant même de cette dernière, puis- » qu'elle ne mourut qu'en 1543, à l'âge de 86 ans... ».

# LES DE ROGNON

(1674)

Il est intéressant de suivre de près les familles neuchâteloises qui par suite de circonstances spéciales se sont partagées en branches diverses, dont les destinées ont été par la suite des temps complètement différentes.

Nous avons examiné successivement ce qui s'est passé chez les Andrié et les Jeanneret, il nous a paru utile aussi de dire quelques mots des Rognon.

L'anoblissement de ces trois familles, foncièrement bourgeoises, dans quelques-uns de leurs membres, date du XVII^me^ et du XVIII^me^ siècle seulement, et elles présentent ce phénomène singulier, c'est qu'aucune d'entre elles n'a laissé d'héritiers de leur nom et de leur titre, dans les branches qui ont été l'objet d'une distinction par le souverain, tandis que des familles nobles beaucoup plus anciennes ont des descendants vivants.

L'histoire du premier des Rognon qui a formé la souche de cette famille anoblie est un véritable roman, tel qu'on en lit quelquefois dans les vieilles chroniques, et qui pour n'être que plus moderne, n'en n'est pas moins captivant.

Nous en trouvons les détails dans l'excellente histoire de la Béroche par M. Fritz Chabloz.

En effet au milieu du XVI^me^ siècle, Jehan Rognon, paysan bérochau, épousa Clauda de Neuchâtel, fille de Claude II seigneur de Vaumarcus, et reçut en fief en 1544 une maison avec le Pré-du-Château, des champs, des prés, des vignes, des râpes, le tout situé près du château ruiné de Gorgier.

Les descendants de Jehan Rognon n'oublièrent pas la noble extraction de leur aïeule, car comme le fait observer M. Chabloz ils donnent à leurs enfants les prénoms des enfants des seigneurs : Béat Jacob Rognon (1613) Henri-François Rognon (1660) François-Antoine Rognon en 1660.

Les deux derniers cités sont précisément ceux qui reçurent en 1673, avec un de leurs parents Antoine Rognon, des lettres de noblesse.

Commençons par Henri-François, qui était châtelain de la baronnie de Gorgier. Les lettres sont du 8 janvier 1674 et ont été entérinées le 19 mai suivant.

Le Manuel du Conseil d'Etat en porte la mention suivante:

Anne Geneviève de Bourbon... sur le bon et louable rapport qui nous a été fait de notre cher et bien aimé Henri-François Rognon Bourgeois de Neufchastel et chastelain de Gorgier et mettant en considération la fidélité qu'il a fait paroistre pour le service de notre cher fils Mons. le Duc de Longueville pendant les mouvements qui ont été excités l'année dernière dans ses Etats...

Les mouvements dont il est question n'étaient autres que les rivalités entre Anne Geneviève de Bourbon et Marie de Nemours, la duchesse frondeuse de Neuchâtel comme l'autre l'était de Paris, à propos de la curatelle de l'abbé d'Orléans.

Pour et considéré les mêmes raisons le 22 juillet 1673, Antoine Rognon, ministre et Henri Rognon, enseigne d'une compagnie suisse, reçoivent leurs titres nobiliaires.

L'entérinement est du 19 mars 1674.

On a lu et entériné la lettre d'anoblissement que S. A. S. Anne Geneviève de Bourbon a accordé aux Sieurs François-Antoine et Henri Rognon, au nom de Jean-Louis-Charles d'Orléans.,. pour la fidélité qu'ils ont fait paraître pour le service de notre très cher fils pendant les mouvements qui ont été excités dans cet Etat.

Les manuels ne parlent pas des armoiries, du reste la mention et la description des armes des anoblis n'y ont été transcrites qu'à partir de 1707, mais l'on possède au musée historique de Neuchâtel les lettres patentes de F.-A. Rognon, avec les armoiries au complet.

Elles sont : *Armes.* Ecartelé au premier et au quatrième d'argent à la bible fermée de sable, à la tranche d'or ; au second et au troisième de gueules au chevron d'argent.

*Cimier.* Un vol éployé de sable.

*Lambrequins* à dextre d'argent et de sable, à senestre de gueules et d'argent.

*Supports.* Deux lions d'or lampassés de gueules.

L'armoirie primitive des Rognon est la même que celle qui est portée en second et en troisième, de gueules au chevron d'argent, mais le justicier Huguenin (1660) y ajoute deux rosaces d'or cantonnées à dextre et à senestre, et le capitaine Benoît (1806) transforme les armes à sa façon, tout en ajoutant la mention Rognon... originaire de Saint-Aubin. De gueules au chevron d'or élargi, surmonté d'un lambel d'argent.

Dans les Armoiries neuchâteloises relevées aux archives de l'Etat par notre dévoué secrétaire M. Maurice Tripet, sur des cachets authentiques, le châtelain Rognon à Saint-Aubin en 1725 use aussi du lambel, mais le chevron est d'argent, tandis que J. Rognon aussi châtelain en 1754, se contente du simple chevron d'argent allongé comme les armes des lettres de noblesse.

Enfin nous retrouvons le chevron d'argent élargi dans le Rolle des Bourgeois de Neuchâtel, relevé par MM. Tripet et Colin, à la date de 1636 avec la mention « de Saint-Aubin ».

La branche noble des Rognon s'est éteinte à la fin du siècle passé en la personne de ce Jean Rognon dont nous avons mentionné le cachet, quant aux autres branches elles ont de multiples représentants, aussi bien à la Béroche, à Montalchez, leur commune d'origine, que dans le canton, en Suisse et à l'étranger. Aucun d'entre eux n'a retrouvé sur son chemin une Clauda de Neuchâtel.

Max Diacon.

## Chronique de la Société Suisse d'Héraldique

Ce numéro des *Archives héraldiques* était déjà composé lorsque, le 16 juillet, la mort est venue frapper

**M. MAURICE TRIPET**

*fondateur et rédacteur des* ARCHIVES *et secrétaire de la Société Suisse d'Héraldique.*

Bien que le défunt fut depuis longtemps dans un état de santé précaire, sa fin ne semblait cependant pas devoir être si proche, et c'est avec un profond sentiment de sympathie pour sa famille et ses nombreux amis et collègues que nous enregistrons ce vide qui s'est produit dans nos rangs. Notre comité perd en son secrétaire un de ses membres les plus zélés, aux connaissances et au dévouement duquel il n'était jamais fait appel en vain.

Nous pensons avoir prochainement l'occasion de retracer plus en détails la carrière si laborieuse de M. Tripet.

Nous croyons savoir que M. Tripet se sentant gravement atteint par la maladie avait préparé d'avance la matière pour assurer la publication des *Archives héraldiques* jusqu'à la fin de l'année.

La Société suisse d'héraldique dans sa prochaine assemblée générale, qui sera convoquée prochainement, aura à décider si elle veut continuer l'œuvre de M. Tripet, en reprenant pour son compte la publication des *Archives* ou d'un organe analogue.

**LE COMITÉ**

ARCHIVES SEPTEMBRE & OCTOBRE 1894.

# HÉRALDIQUES

SUISSES

Organe de la Société Suisse d'Héraldique

paraissant à Neuchâtel

Nos 33 & 34.

## AUX LECTEURS DES ARCHIVES HÉRALDIQUES

La Société Suisse d'Héraldique a dans sa dernière assemblée confié à un comité de quatre membres le soin de continuer la publication des *Archives Héraldiques* fondées par son regretté secrétaire M. Maurice Tripet.

Ce comité composé de MM. JEAN GRELLET, *président.*
JEAN DE PURY, *vice-président.*
MAX DIACON,
JULES COLIN,

est désormais chargé de tout ce qui concerne la rédaction du journal. — Toutes les communications doivent être adressées au président.

Le comité compte sur la collaboration active des abonnés et plus particulièrement sur celle des membres de la société. Il rappelle aux uns et aux autres que les *Archives Héraldiques* répondront d'autant mieux à leur but et seront en mesure de publier des communications d'autant mieux illustrées que le tirage augmentera et il les prie de faire leur possible pour recruter autour d'eux soit de nouveaux adhérents à la Société, soit des abonnés aux Archives.

Ils trouveront inclus des formulaires d'adhésion qu'ils voudront bien recommander à leurs amis.

## MAURICE TRIPET

Le Comité de la Société Suisse d'héraldique me charge de retracer la vie du travailleur infatigable qui fondait ce journal il y a sept ans et qui le dirigea jusqu'à sa mort.

C'est le cœur plein d'émotion que j'entreprends cette tâche et que, dans les *Archives héraldiques* toutes empreintes encore de sa personnalité si accusée, je viens parler de la perte irréparable qu'elles ont faite en la personne de Maurice Tripet.

La mort d'un jeune homme dans le plein épanouissement de ses facultés est en effet toujours un évènement particulièrement douloureux — mais le départ de M. Tripet emprunte aux circonstances de sa vie quelque chose de tout autrement poignant encore.

Rien n'a été banal dans cette vie de renoncements quotidiens et de souffrances croissantes où le bonheur n'apparut que sous la forme du travail constant encouragé par de bonnes et solides amitiés :

Incurablement infirme il a été inaltérablement gai. Dépendant d'autrui en toutes choses il est resté affectueux et bon.

Privé par la maladie de la plupart des plaisirs de la jeunesse il a consacré une très grande part de son temps à organiser des divertissements et des fêtes où il ne pouvait guère prendre part et où il n'assistait que de loin assis dans sa petite voiture.

Obligé de vivre de son travail il s'est dévoué sans cesse à ses amis et la science à laquelle il s'est adonné est bien, de toutes, l'une des moins propres à fournir une carrière lucrative.

Appartenant par sa famille et par ses propres opinions à un parti politique dont les aspirations sont tournées bien plus vers l'avenir que vers le passé il s'est adonné tout entier à celle des branches de l'histoire qui paraissait la plus oubliée et dont le culte pouvait sembler le moins conciliable avec les idées modernes.

Tant de contrastes rendaient cette figure de malade singulièrement attachante. Sédentaire par nécessité, Maurice Tripet était devenu un centre autour duquel on se groupait. Amis d'enfance, étudiants qui avaient porté les mêmes insignes que lui, héraldistes et curieux des choses du passé se réunissaient tour à tour dans son cabinet de travail tout tapissé de panneaux armoriés, de diplômes, de souvenirs de toute nature. Là on se sentait à l'aise pour causer, on y voyait des hommes de tous les bords politiques, beaucoup de très jeunes gens aussi avec lesquels il aimait à parler des choses du collège et de l'académie, retrouvant dans leurs récits de douces réminiscences de son bon temps. Puis à chaque instant, mais surtout avec les membres de la Société d'héraldique, il parlait de ses projets, des études à entreprendre, des publications à préparer. Lui qui sentait que sa carrière serait courte il avait comme une fièvre d'agir. Sachant combien ses jours étaient comptés il remplissait de rêves et d'espérances un avenir improbable et lorsqu'aujourd'hui nous feuilletons ses albums et ses cartons, les mille notes éparses qu'il a laissées, nous comprenons que c'étaient là ses armes contre l'amertume de la destinée, que ce labeur continuel et à lointaine échéance multipliait sa vie, qu'il se prolongeait ainsi en imagination et par un effort héroïque de sa volonté au delà de lui-même et de ses misères présentes.

Tout bien considéré nous pouvons croire, et cela nous est une consolation, que sa vie en apparence si triste a presque été une vie heureuse. Il s'est tracé lui-même sa voie et il l'a suivie. Sa tâche, il ne l'a pas acceptée, elle ne lui a pas été imposée par les hommes ou par les circonstances, il se l'est donnée librement, presque avec enthousiasme. Comme une amie toujours présente elle a rempli ses journées et abrégé les longues nuits sans sommeil de ses derniers mois. Il a eu la joie de se voir compris de ceux dont il tenait à l'être. Il a accompli aux archives de l'Etat un travail utile et définitif dans ce qu'il en a pu achever. Il laisse des ouvrages d'une portée essentiellement locale il est vrai mais qui, par celà même resteront. Il a remis en honneur dans son pays non seulement l'étude mais aussi l'usage et l'intelligence des emblèmes héraldiques. C'était là son but le plus cher et, puisqu'il l'a atteint, demandons-nous si parmi les heureux de ce monde il y en a beaucoup qui soient, au sens élevé du mot, plus heureux que cet infirme auquel chacun jetait un regard de commisération quand il passait traîné dans sa voiture de malade.

*(A suivre).* JEAN DE PURY.

---

# NOS PLANCHES

Les planches que nous donnons aujourd'hui ont encore été préparées par M. Tripet. Il s'est malheureusement produit une erreur en ce sens que la planche contenant les armoiries Secretan et trois variantes de celles de la famille d'Andrié aurait dû accompagner le dernier numéro des *Archives* pour accompagner les articles « Un armorial lausannois du XVII[e] siècle » de M. André Kohler et « J.-H. d'Andrié, baron de Gorgier » par M. Max Diacon. Par contre les deux planches figurant dans le numéro de Juillet et Août se rapportent à l'article ci-dessous de M. André Kohler sur les *Armes de Lausanne.* Les abonnés voudront bien rétablir l'ordre en intervertissant ces planches.

Pour ce qui est des armes des d'Andrié nous renvoyons aussi à ce qui a été dit dans les Archives en 1891, page 413 et suivantes. *(Réd.).*

---

## ARMES DE LAUSANNE

Deux planches destinées primitivement à accompagner un article des *Archives Héraldiques* paru en 1892 n'ont pu être publiées que cette année. Elles reproduisent en dimensions réduites les armes de Lausanne telles qu'elles figurent :

1° Sur le plan de Lausanne de Daniel Buttet (1635 env.) (1) ;
2° Sur un plan des bois de la ville (1595) (2) ;
3° Sur l'Armorial des Nobles Arquebuziers (1654) (3).

(1) Ce plan se trouve dans la salle de la Municipalité.
(2) Arch. laus. C. 370.
(3) Arch. laus. D. 842.

Nous retrouvons sur ces trois documents la même disposition : deux écus de gueules au chef d'argent sous l'écu de l'empire ; supports, deux lions.

Les armes relevées sur le plan de 1595 ne présentent d'intérêt qu'au point de vue de la partition ; les autres ont en outre une certaine valeur artistique. Les écussons de Buttet sont des cartouches aux enroulements gracieux ; ses lions, d'une allure vigoureuse, sont vus l'un de face, l'autre de profil et marchent sur des touffes d'herbe. Une banderole porte l'inscription *Lausanna civitas equestris.* La peinture se détache sur un fond presque noir. — Le style de l'Armorial des Nobles Arquebuziers est plus sobre, plus classique : les écus sont de la forme dite « écu français », le champ en est finement damasquiné : les lions ont la queue enroulée autour du corps. Au-dessus se lit la devise « Soli deo gloria » ; au-dessous « Lausanna civitas equestris » ; sur le croquis ces inscriptions ne sont pas indiquées.

Signalons en passant le fait qu'un vitrail (moderne) de la cathédrale et l'Armorial de la Bibliothèque cantonale (moderne également) placent sur l'aigle un écu aux armes de la ville. C'est une erreur provenant sans doute de ce que parfois l'aigle est chargé d'un écu de gueules à la fasce d'argent, armes de la maison d'Autriche. André KOHLER.

---

## WAPPEN AN GEBÆUDEN BASELS

Unsere zweite Beilage verdanken wir dem heraldischen Maler, Herrn Walter-Anderegg in Basel, der heraldische Arbeiten auszuführen jederzeit gerne übernimmt.

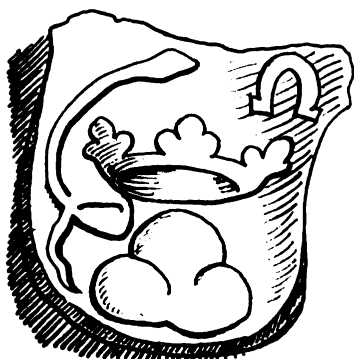
Derselbe schreibt uns Folgendes :

In Bezug auf das Peyer'sche Wappen in der Beilage erhielt ich vom Conservator des hiesigen Historischen Museums, Herrn Prof. Alb. Burckhardt-Finsler, welchen Herrn ich auf das Stuck aufmerksam machte, folgendes : — « Der Schild wurde einst von Antiquar Mende im Kanton Luzern gekauft und dann an Dreikönigwirt Wald weiter verhandelt. Es handelt sich um das Wappen des Luzerner Stiftspropstes Niklaus Ludwig Peyer im Hof 1691-1709. Auch mir ist das Wappen mit dem Bock noch unbekannt. » — Dieses Wappen, Holzschnitzerei von c$^{a}$ 1,50 — 2 Meter im Durchmesser haltend, befindet sich zu oberst im Stiegenhaus (Treppenthurm) des s. Zt. Herrn Wald, deutscher Konsul in Basel gehörenden, schlossähnlichen Gütchen « Platanenhof » an der Strasse von Basel nach Klein-Hüningen ca. $^1/_4$ Stunde von der Stadt entfernt gelegen, in welchem jetzt eine Wirtschaft betrieben wird.

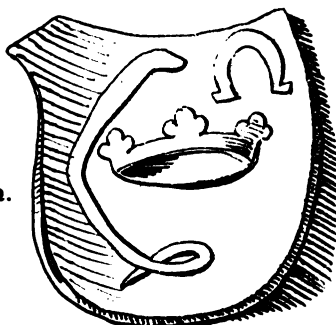
Der Mittel- oder Herzschild mit dem ersten oder mittleren Helm, vermuthe ich, wird « St Leodegar im Hof » sein ;

# WAPPEN AN GEBAUDEN BASEL'S

Probst-Peyer im Hof,
zu Luzern. 1691-1709.



Ecke
Greifengasse
unt: Rebengasse.



Das I. und IV. Feld nit dem Helm rechts ist « Peyer im Hof ».

Das II. un III. Feld nebst dem linken Helme ist mir nicht bekannt.

Was die beiden andern Wappen anbetrifft ist mir leider nicht möglich Näheres mitzuteilen, doch vermute ich, dass solche einer Handwerksinnung und zwar derjenigen der Schmiede oder sonstiger Eisenarbeiter angehört haben mag, da die Schlange, Krone und Hufeisen auf solche hindeutet. Die Entstehungszeit mag Mitte 15. Jahrhundert sein. A. WALTER-ANDEREGG.

---

### WAPPENSCHEIBE VON MULINEN

Herr A. Walter-Anderegg macht uns in Bezug auf die Wappenscheibe « von Mülinen » im Januarheft dieses Jahres, und zwar die Inschrift auf dem Band des St. Katharinenordens betreffend, folgende triftige Bemerkung :

Herr Kasser, Verfasser des Textes liest dieselbe « Riter. Muot. Ruom i. e. » während solche der Bewegung des Bandes nach gelesen heisst « A. VON MVLI...... RITER ». Ich überlasse es Ihrem Ermessen, wenn solches nicht etwa schon geschehen ist, oder schon bemerkt wurde, dies in einer nächsten Nummer richtig zu stellen.

---

## L'Exposition de la Société Suisse d'Héraldique à Yverdon.

Décidée en principe au mois de janvier 1894, la participation de la Société Suisse d'Héraldique à l'exposition d'Yverdon, a été bien accueillie par le comité de l'exposition qui accorda une subvention à notre société et mit à sa disposition une partie suffisamment vaste et avantageusement placée de la halle aux Beaux-Arts.

Un grand nombre de personnes répondirent avec empressement à la circulaire du Comité, et au dernier moment, les organisateurs de l'exposition furent surpris du nombre relativement considérable d'objets dont ils pouvaient disposer.

Ce serait un peu long d'en faire ici une description détaillée ; il est cependant intéressant de les énumérer sommairement avec le nom des principaux exposants.

*La commune de Lausanne* a envoyé : 2 sceptres en argent et vermeil avec armoiries gravées. 3 reproductions galvanoplastiques de sceaux des XV$^{me}$ et XVI$^{me}$ siècles.

*La commune d'Aigle :* 1 sceptre, pommeau argent avec armoirie gravée, 4 matrices de sceaux du XVI$^{me}$ au XIX$^{me}$ siècle.

*La commune d'Yverdon* : 2 tableaux représentant l'un les armes d'Yverdon, l'autre celles des quatre bonnes villes vaudoises.

*M. Morel, juge fédéral* à Lausanne : 70 empreintes de sceaux vaudois, dont plusieurs d'une très grande valeur.

*M. Eric Walloton à Lausanne:* 6 cadres avec des armes peintes, un surtout très admiré des connaisseurs, contenant la copie du plafond armorié d'une maison de Lausanne actuellement démolie. Les autres représentant les armes de familles lausannoises aussi très bien exécutées.

*M. Bieler à Lausanne:* Collection de tous les armoriaux de la Suisse romande ; 2 cadres avec armoiries et divers autres.

*M. Pillichody à Yverdon :* 1 diplôme de bourgeoisie de Berne avec sceau ; plusieurs sceaux et empreintes ; 1 armoirie sculptée pour marque à sac ; des actes divers, et un ouvrage héraldique.

*M. de Blonay à Grandson :* 5 reliures anciennes avec armes ; 2 plats en étain avec armes gravées.

*M. Jean Grellet à Neuchâtel :* 1 vitrine très complète d'ex-libris vaudois et d'autres cantons ; 2 arbres généalogiques de la maison de Neuchâtel ; 1 id. peint à la main de la famille Vust ; 2 plats peints, 1 panneau armorié, plusieurs reproductions lithographiques d'anciennes chroniques suisses, des photographies de vitraux et 6 miniatures des XVI$^{me}$ et XVII$^{me}$ siècles, provenant d'un *liber amicorum.*

*Institut héraldique et MM. Tripet et Colin à Neuchâtel :* Des armoriaux et plusieurs publications héraldiques avec planches, 20 panneaux avec armes peintes, plusieurs cadres avec armes ou motifs héraldiques, des empreintes de sceaux, entre autres celui de l'université de Lausanne, dessiné par M. Tripet et gravé par M. F. Homberg, à Berne, des reproductions photographiques de monuments héraldiques, des plats et divers autres objets. Cette collection très complète et intéressante était particulièrement remarquée par les nombreux visiteurs qui pouvaient se faire une idée des usages multiples auxquels servent les motifs héraldiques.

*M. le D$^{r}$ Stuckelberg, professeur à Zurich,* a eu l'obligeance de se dessaisir de 82 pièces diverses de sa collection ; c'était pour la plupart des copies d'armoriaux, de chroniques, de monuments héraldiques divers donnant une idée complète de ce qu'a été l'art héraldique en Suisse du XV$^{me}$ au XVIII$^{me}$ siècle.

*M. Lauterburg, héraldiste à Berne.* Une collection de plats et d'objets en bois peints et brûlés, très jolie adaptation de ce procédé nouveau à l'héraldique ; 2 panneaux d'étoffe avec armoiries peintes d'un bel effet.

*M. de Dardel à Neuchâtel* : 1 marque à sac (armoiries de Meuron) en bois sculpté.

Si cette courte énumération nous fait voir quel genre d'objets étaient représentés, elle nous permet de constater en même temps ceux qui brillaient par leur absence ; quelques-uns de ces derniers eussent été d'un très réel intérêt ; c'est surtout le cas pour les meubles, vitraux,

chroniques de famille et gravures diverses, qui nous eussent donné une idée plus complète de l'application pratique de l'héraldique aux arts décoratifs.

Quoique modeste le succès de notre exposition n'en fût pas moins très réel, et il doit nous engager à persévérer et à faire mieux encore dans d'autres occasions. En effet notre exposition a été une révélation pour beaucoup de personnes qui ignoraient non seulement l'existence de la Société Suisse d'Héraldique, mais même n'avaient aucune idée précise sur le cercle étendu de ses études, et si pour le plus grand nombre des visiteurs, le sens des objets exposés était quelquefois problématique, l'impression qu'ils en remportaient était toujours bonne. La presse a été très sobre d'appréciations à notre égard, la plupart des journaux n'ont pas fait d'articles spéciaux sur notre exposition, le sujet étant nouveau, et trop peu connu d'eux.

Il est facile de rechercher les causes de l'oubli dans lequel est tombée la science du blason ; bien que le canton de Vaud ait été riche en monuments héraldiques de toute espèce, ceux-ci se sont perdus par indifférence en grand nombre, ou, sont regardés, par leurs possesseurs, comme des symboles d'un autre âge, sans valeur artistique, et dont il serait ridicule autant qu'inutile de s'occuper.

Cet oubli a eu manifestement de fâcheux résultats au point de vue artistique surtout, aussi sommes-nous heureux de constater qu'une réaction commence à se produire spontanément.

Nous espérons que l'exposition d'Yverdon contribuera à ce réveil, et qu'à une prochaine occasion nous pourrons offrir à un public mieux préparé une exposition plus complète.

---

# REVUE DES PUBLICATIONS HÉRALDIQUES

Les *Archives héraldiques* donneront dès maintenant sous cette rubrique le sommaire des publications périodiques et éventuellement quelques indications sur le contenu des principaux articles.

*Der deutsche Herold.* **Juli.** Bericht ueber die 498. Sitzung vom 15. Mai 1894. — Bericht über die 499. Sitzung vom 5. Juni 1894. — Ein alter Mecklenburgischer Wappenbecher. — Unedirte Diplome (mit Abbildung). — Bücherschau (mit Abbildung). — Vermischtes. — Zur Kunstbeilage. — Auszüge aus den Inhaltsverzeichnissen heraldischer und anderer Zeitschriften. — Anfragen. — Antwort. — Briefkasten. — Aus der Genealogie der v. Reibnitz.

**August.** An die Mitglieder des Vereins Herold. — Bericht über die 500. Sitzung vom 19. Juni 1894. — Das Tübinger Universitäts Wappenbuch vom Jahre 1628 (mit einer Tafel). — Nachtrag zu den Licht-

drucktafeln I u. II im Herold, Mai 1894. — Ein Beitrag zur Genealogie des Fürstenhauses Württemberg. — Stammbaum der älteren Beamtenfamilie (ab) von (van) Hagens. — Aus dänischen Kirchenbüchern. — Genealogische Mittheilungen aus den Kirchenbüchern der St. Stephanskirche in Tangermünde. — Am schwarzen Brett. — Anfragen.

**September.** Zur Reform des Königl. Wüttembergischen Wappens. — Herzog Heinrich der Mittlere von Lüneburg nnd die Wiederauffindung seines Grabsteines (mit einer Lichtdrucktafel). — Das Epitaphium des Oberst Georg v. Holle († 1576) in der Marienkirche zu Minden. — Missverständliche Deutungen einzelner Ausdrücke in ælteren Wappenbriefen. — Bücherschau. — Vermischtes. — Am schwarzen Brett. — Auszüge aus den Inhalthverzeichnissen heraldischer und anderer Zeitschriften. — Anfragen. — Antworten. — Briefkasten.

**Oktober.** Bericht über die 501. Sitzung vom 3. Juli 1894. — Nochmals Falkenabzeichen (mit Abbildung). — Ueber einige gothische Bronzeschildchen (mit vier Abbildungen). — Das Wappen der Stadt Schmöllin. — Zum Fugger-Wappen (mit zwei Abbildungen). — Zur Kunstbeilage. — Das Brünner Taschenbuch für 1893. — Volmar-Steinfels. — Bücherschau. — Vermischtes. — Am schwarzen Brett. — Anfragen. — Antwort. — Briefkasten.

*Heraldische Mittheilungen* (Herausgeg. von Verein z. *Kleeblatt* Hannover). — **Juli.** Vereinsnachricht. — Bericht ueber die Versammlung vom 22. Mai 1894. — Das Wort « Herold » « Hariowolda ». — Das Wappen derer von Bennigsen. — Die Wappen der Herzöge zu Braunschweig und Lüneburg (Fortsetz). — Diesseits od. jenseits der Kreuzzüge? (Cet article fait partie d'une série de remarquables études de M. le général de Knobelsdorff sur les origines du blason; l'auteur y prouve en s'appuyant sur de nombreux documents que les pièces héraldiques primitives furent en usage sur les boucliers dès l'époque de Charlemagne).

**August.** Vereinsnachricht. — Alte Wappendarstellungen. — Reisebriefe VIII. (Reichsgerichtgebäude und Siegesdenkmal in Leipzig). — Genealogisches Handbuch bürgerlicher Familien. — Die Wappen der Herzöge zu Braunschweig und Lüneburg (Fortsetz).

**September.** Vereinsnachricht. — Entwürfe vom Wettbewerb 1894. — Die Wappen der Herzöge zu Braunschweig und Lüneburg. — Das Wappen der Familie Oppermann. — Zum Wappen des Kaisers. — Diesseits od. jenseits der Kreuzzüge? Die Albrechtsburg zu Meissen.

*(A suivre).*

ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES

NOVEMBRE & DÉCEMBRE 1894.

Organe de la Société Suisse d'Héraldique

paraissant à Neuchâtel

Nos 35 & 36.

## AVIS AUX LECTEURS

Ainsi que nous l'avons dit dans notre dernier numéro et le répétons aujourd'hui sur la couverture, la Société suisse d'Héraldique a pris des mesures pour continuer la publication des *Archives héraldiques*. Elle a chargé de sa rédaction un comité de quatre membres, qui se feront un plaisir de vouer, pour le bien commun, leur temps et leurs soins à ce travail, pourvu qu'ils trouvent d'autre part l'appui nécessaire.

Conscients de ce qui manque à notre revue, nous avons le désir de l'améliorer sous tous les rapports de manière à ce que toutes proportions gardées, elle puisse se comparer sans trop de désavantage avec les publications similaires des pays voisins.

Nous nous efforcerons en premier lieu de faire paraître les *Archives* régulièrement tous les mois en fascicules de huit pages au moins. Les mêmes caractères seront conservés, mais en désinterlignant, la composition deviendra un peu plus serrée, sans perdre de sa clarté, ce qui nous permettra de gagner l'équivalent d'environ 2 ½ pages du texte actuel. Nous obtiendrons ainsi une plus grande abondance de matière.

En employant plus libéralement les nouveaux procédés de reproduction nous espérons beaucoup augmenter la valeur artistique des planches. Enfin nous porterons toute notre attention sur le choix du texte

## Den verehrten Lesern.

Wie wir bereits in unserem letzten Monatsheft erwähnt haben und es heute noch auf der Decke anzeigen, hat die Schweizerische Heraldische Gesellschaft Vorrichtungen zur Weiterführung des *Archivs* getroffen. Ein Ausschuss von vier Mitgliedern ist damit betraut worden und diese werden sich ein Vergnügen daraus machen, für das allgemeine Beste Zeit und Mühe nicht zu sparen, insofern ihnen auch anderseits die nöthige Beihülfe zu Theil wird.

Im Bewusstsein der Gebrechen unserer Zeitschrift hegen wir den Wunsch, dieselbe in jeder Richtung hin zu verbessern, sodass der Vergleich mit ähnlichen Werken der benachbarten Länder nicht allzu ungünstig ausfällt.

Zum Ersten werden wir bemüht sein das *Archiv* regelmässig alle Monate in mindestens achtseitigem Hefte erscheinen zu lassen. Wir werden den gleichen Schriftsatz beibehalten, ihn aber derart etwas drängen dass er ebenso leserlich bleibt und doch einen Gewinn gestattet, der etwa 2 ½ Seiten des jetzigen Textes gleichkommt, also einen reichhaltigeren Stoff zulässt.

Bei weitergehendem Gebrauch der modernen Vervielfältigungsmittel hoffen wir auch einen höheren künstlerischen Werth der Abbildungen zu erreichen. Endlich werden wir alle unsere Aufmerksamkeit der Wahl

en laissant une plus large place aux articles d'un intérêt scientifique et en veillant à ce que toutes les régions de la Suisse et toutes les époques soient étudiées au point de vue héraldique. L'idéal que nous nous proposons est de donner une nourriture plus substantielle, des articles de plus haute portée qui satisferont les spécialistes sans cesser d'intéresser et d'instruire le simple amateur. Dans ce but nous nous sommes assuré du concours suivi, soit de collaborateurs jusqu'ici intermittants et dont le zèle s'était un peu refroidi, soit de jeunes recrues dont les travaux apporteront un nouvel élément. Nous pouvons en particulier mentionner MM. L. Bron, de Genève, L. Gerster, à Kappelen, F. de Jecklin, à Coire, F.-W. de Mülinen, à Berne, L. Stückelberg, à Zurich, sans compter les anciens et fidèles collaborateurs MM. A. Gautier, à Genève, A. Koller, à Lausanne, Walter-Anderegg, à Bâle et les membres du Comité de rédaction qui tous nous ont promis des travaux pour l'année prochaine.

La tâche que nous nous sommes imposée de relever le niveau de notre revue n'est pas sans difficultés, nous ne le savons que trop, et sa réalisation entraînera un surcroît de dépenses, de belles planches étant toujours fort coûteuses. Aussi importe-t-il non seulement que les anciens abonnés nous restent fidèles, mais aussi qu'ils communiquent nos projets à leurs amis et connaissances et qu'ils s'efforcent de gagner de nouveaux abonnés aux *Archives héraldiques* en les faisant connaître et en répandant les bulletins de souscription annexés. Pour parvenir au but désiré le travail de tous est nécessaire.

Nous livrons cette pensée aux bienveillantes méditations de fin d'année de tous nos amis en leur disant au revoir à 1895!

**La Rédaction.**

des Stoffes zuwenden, indem mehr Raum als bisher streng wissenschaftlichen Arbeiten eingeräumt wird und die verschiedenen Gegenden der Schweiz sowie alle Zeitalter gebührend berücksichtigt werden. Als Ziel haben wir uns vorgesetzt eine nahrhaftere Kost aufzutischen, also kernige Arbeiten, an denen der Fachmann sowohl als der Laie seine Freude hat.

Zu diesem Zweck haben wir uns regelmässige Beiträge von bis jetzt etwas unregelmässigen oder erschlafften Mitarbeitern, sowie jüngerer Kräfte zugesichert, deren Arbeiten dem Unternehmen neues Leben einflössen werden. Auf kommendes Jahr sind uns unter anderem Notizen versprochen worden von den Herren L. Bron, in Genf, L. Gerster, in Kappelen, F. v. Jecklin, in Chur, F. W. v. Mülinen, in Bern, E. A. Stückelberg, in Zürich. Alte und treue Mitarbeiter wie die Herren A. Gautier, in Genf, A. Kohler, in Lausanne, Walter-Anderegg, in Basel und die Redaktionsmitglieder werden uns auch nicht im Stiche lassen.

Die Aufgabe die Zeitschrift tüchtig zu heben, wir sind dessen uns nur zu sehr bewusst, ist mit grossen Schwierigkeiten verbunden; auch sind nicht unerhebliche Ausgaben vorauszusehen, da schöne Abbildungstafeln immerhin kostspielig sind. Desshalb ist es von Nöthen nicht nur dass die alten Abonnenten uns treu bleiben, sondern auch dass sie ihre Freunde und Bekannten von unserem Vorhaben benachrichtigen und sich bemühen neue Abonnenten für das *Archiv* zu gewinnen, indem sie die Zeitschrift bekannt machen und die einliegenden Subskriptionszettel um sich verbreiten. Um das erwünsche Ziel zu erreichen, muss das Mitwirken Aller einstehen.

Zum Ende des Jahres überlassen wir diesen Wunsch den wohlwollenden Erwägungen aller unserer Freunde indem wir Ihnen zurufen: Auf Wiedersehen im Jahr 1895!

**Die Redaktion.**

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

*Le 25 mai 1894* les membres de Neuchâtel de la Société d'héraldique ont eu une séance dans laquelle l'installation de l'exposition d'Yverdon a été discutée, ainsi que la participation à l'exposition nationale de Genève en 1896.

M. Jean de Pury, fait don à la société, au nom de sa famille, du splendide ouvrage tiré à un nombre restreint d'exemplaires qui vient de paraître et dont il est l'auteur : *La famille de Pury, tableaux généalogiques précédés d'une notice historique 1893.*

M. Jean Grellet expose un arbre généalogique dont il est l'auteur. D'autres membres font diverses communications. Plusieurs ex-libris, dessins et cachets circulent et intéressent vivement l'assemblée.

Il est en outre fait lecture de l'intéressante étude sur la « Fontaine héraldique » travail de M. Charles-Auguste Bugnion de Lausanne qui a été dès lors publié dans les Archives.

*Le 18 juin* écoulé eût lieu chez notre très regretté secrétaire Maurice Tripet le dernier Comité où il lui fut donné d'assister et dans lequel pressentant l'aggravation de sa maladie, il annonça au Comité vouloir se décharger de la continuation des *Archives* à partir du 1er janvier.

La biographie de cet ami au cœur chaud et dévoué paraissant in-extenso dans ce journal, nous n'avons pas à y revenir ici.

*Le 18 août* dernier, le Comité se réunissait à l'Hôtel-de-Ville à Yverdon et prenait les mesures que nécessitaient les circonstances pour la continuation des *Archives héraldiques*, organe de la société. La participation de notre société à l'exposition cantonale Vaudoise d'Yverdon du 13 juillet au 30 septembre ayant fait l'objet d'un article spécial, nous nous bornerons à mentionner ici la réussite complète de cette modeste exposition.

La fixation de l'Assemblée générale réglementaire est décidée pour le mois d'Octobre et il est laissé au bureau le soin d'en fixer la date ainsi que des préparatifs à faire en vue de notre réunion en même temps que celle de la Société Suisse de Numismatique qui a fait des ouvertures dans ce sens.

C'est le *samedi 20 octobre* qu'eût lieu à l'hôtel du Peyrou à Neuchâtel la 3me Assemblée générale, sous la présidence de M. Jean Grellet. M. Samuel de Perregaux est appelé à remplir par intérim les fonctions de secrétaire, treize membres sont présents et une vingtaine de membres de la Société Suisse de Numismatique assistent à la séance des travaux et participent au banquet.

M. le président communique à l'Assemblée une dépêche du *Herold* de Berlin qui envoie ses meilleurs vœux pour la bonne réussite de la réunion; puis l'assemblée se lève en signe de deuil et pour honorer la mémoire de MM. le Dr et professeur Alexandre Daguet, membre honoraire, le baron de Breugel-Douglas, membre correspondant, et Maurice Tripet secrétaire-archiviste et membre fondateur de la société, tous trois décédés depuis la dernière réunion.

Les comptes du trésorier M. James de Dardel présentant un solde en caisse de fr. 813,66 sont acceptés à l'unanimité sur le préavis de Messieurs les vérificateurs de comptes.

M. le président annonce que la « Bibliographie héraldique Suisse » est achevée, qu'il ne reste plus qu'à établir le répertoire par noms d'auteurs; le manuscrit sera remis sous peu à l'impression. Ce volume contiendra des données sur 800 écrits environ.

L'Assemblée se prononce à l'unanimité en faveur de la continuation des *Archives héraldiques*. Il sera institué une commission de rédaction qui cherchera à entrer le plus possible dans le cadre préparé, tout en cherchant à apporter toutes les améliorations dont est susceptible le journal. Le texte du journal sera plus serré de façon à augmenter la matière de chaque numéro et la commission qui est nommée au cours de la séance s'assurera du concours de collaborateurs assidus, tout en cherchant à augmenter en même temps le nombre des abonnés. Le prix d'abonnement sera comme par le passé de cinq francs.

La cotisation annuelle de membre de la société est maintenue à la somme de fr. 15.

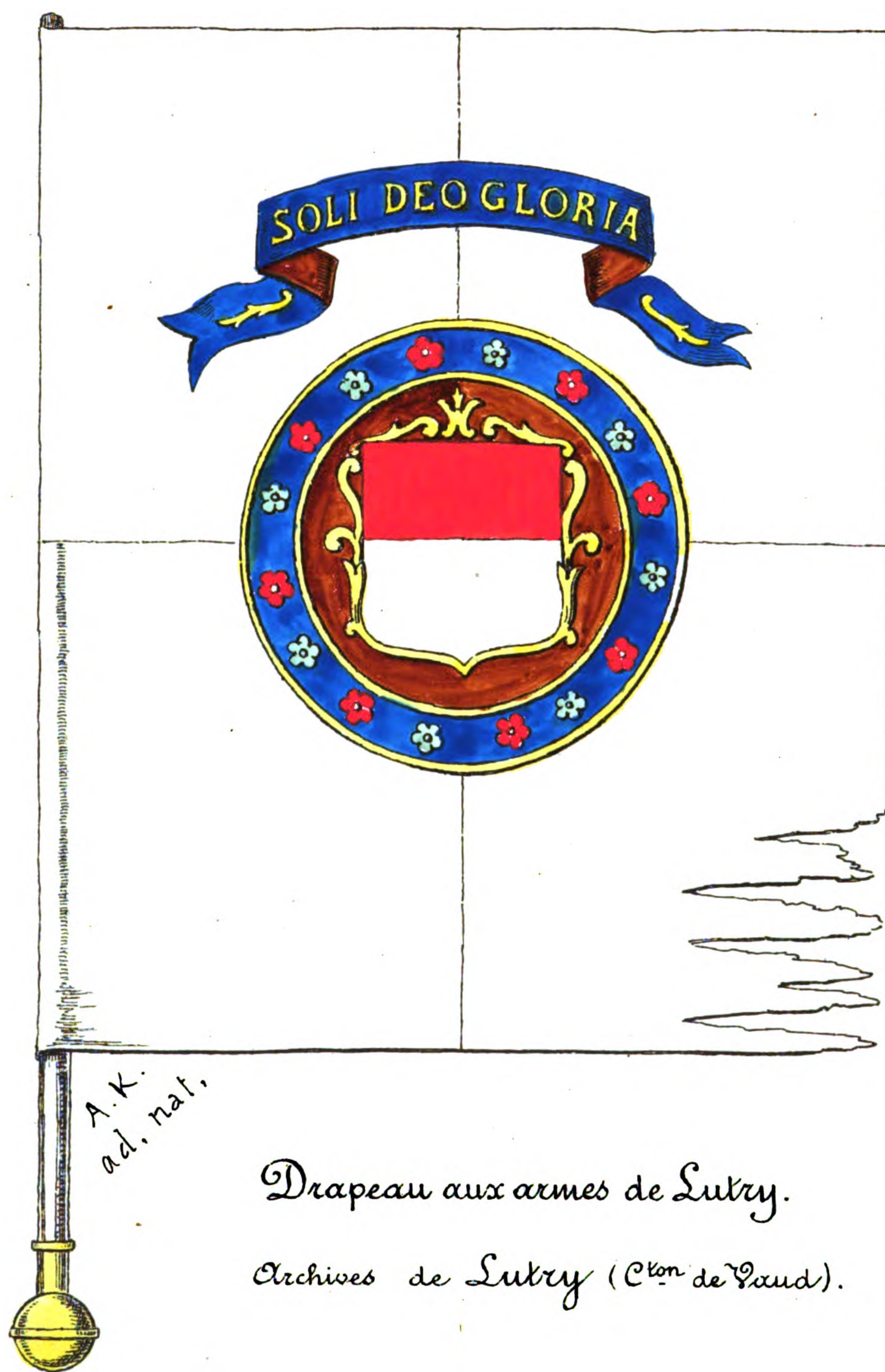
Malgré le désir des membres habitant Neuchâtel, l'assemblée décide de conserver dans cette ville le siège de la société pour une nouvelle période triennale.

Les anciens membres du Comité sont tous réelus; MM. Max Diacon, préposé aux archives de l'Etat et Jules Colin héraldiste remplacent M. Maurice Tripet décédé et M. F. de Bosset que son domicile à la campagne empêche d'accepter une réélection.

La séance administrative étant terminée, l'on passe à la séance des travaûx qui a lieu en commun avec la Société Suisse de Numismatique.

M. Jean de Pury ouvre les feux par une biographie émue et très complète de notre regretté secrétaire Maurice Tripet, destinée à paraître dans le journal fondé par lui.

M. Adolphe Gautier entretient l'assemblée du nouvel *armorial historique genevois* qu'il prépare avec M. Aymon Galiffe et qui contiendra plus de 800 armoiries de familles genevoises depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin de l'ancienne république de Genève 31 décembre 1792. Il fait circuler quelques-unes de ces superbes planches. Cet




Drapeau aux armes de Lutry.

Archives de Lutry (Cton de Vaud).

ouvrage contiendra un catalogue destiné à faciliter les recherches et à éviter l'encombrement des planches. Les savants attendent avec impatience cette édition.

M. Bron de Genève, membre de la Société de Numismatique, lit un travail très intéressant et circonstancié sur *le drapeau des Cent-Suisses* faussement représenté la plupart du temps et qu'il a pu reconstituer après de patientes recherches. Il fait circuler à l'appui 7 planches coloriées.

M. Jaques Mayor présente une fort curieuse chronique de la famille de Lerber de Soleure puis de Berne, sur parchemin, ornée de nombreux blasons. Un membre de cette famille y figure avec les armoiries de ses 6 femmes — une curiosité généalogique que l'on ne rencontre guère que dans la vie d'Henry VIII d'Angleterre.

M. Jules Colin fait l'histoire de *la Croix dans l'Héraldique* et parle des différentes espèces de croix, qui au nombre de 70 environ, se rencontrent dans le blason ; il est souvent difficile de se retrouver au milieu de leurs nombreuses variantes.

M. Jean Grellet communique encore une remarquable étude sur la vitalité de l'art héraldique. Le blason est-il une science finie, ou bien a-t-il encore un avenir ? M. Grellet prouve que cette science n'est pas prête à disparaître, car on la pratique de plus en plus, et même dans les pays où l'on s'attend le moins à rencontrer des armoiries.

Puis M. Grellet termine cette séance si nourrie par une petite démonstration pratique du développement des armoiries écartelées ; charmante petite conférence qui a été la bienvenue.

La séance levée à 6 ½ heures est suivie d'un gai souper de plus de 30 couverts au Cercle du Musée. Les membres des sociétés d'Héraldique et de Numismatique profitent de ces instants pour faire plus ample connaissance ou retrouver de vieux amis. C'est ainsi que se terminèrent les troisièmes assises plénières de notre Société.

— Dans sa séance du *28 novembre* le Comité s'est constitué comme suit : Président : M. Jean Grellet ; Vice-président : M. Ad. Gautier ; Secrétaires : MM. Jean de Pury et Max Diacon ; Caissier : M. Samuel de Perregaux ; Caissier-adjoint : M. Jules Colin. *Le Comité.*

## Drapeau aux armes de Lutry.

(Avec planche)

Les archives de la commune de Lutry (canton de Vaud) possèdent une ancienne bannière, mesurant 2m de hauteur sur 1m65 de largeur. Elle est en soie, écartelée au 1 et 4 rouge, au 2 et 3 blanc. Les deux faces sont identiques et portent, peintes au centre, les armes de Lutry : coupé de gueules et d'argent. L'écu, de la forme dite « écu français » est en-

touré de rinceaux très simples (or) formant cartouche. Il est placé sur un fond brun, entouré d'un large anneau d'azur, bordé d'or intérieurement et extérieurement. Le dit anneau est chargé de seize roses héraldiques, alternativement gueules et argent. Au-dessus du tout flotte une banderole d'azur, doublée de brun, portant en majuscules d'or la devise SOLI DEO GLORIA.

La soie a passé du rouge au rose pâle, mais des peintures ont gardé tout leur éclat; l'or est représenté par du jaune ombré de brun, l'argent par un gris clair légèrement bleuâtre.

Suivant une tradition locale, que nous donnons sous toutes réserves, ce drapeau aurait figuré à Villmergen. Est-ce en 1656 ou en 1712 ? la question serait à élucider. En tout cas on peut assigner à cette relique un âge respectable, à juger d'après la forme de l'étamine, la courte hampe et la devise qui se retrouve au-dessus des armes de Lausanne dans l'Armorial des Nobles Arquebuziers (1654). André KOHLER.

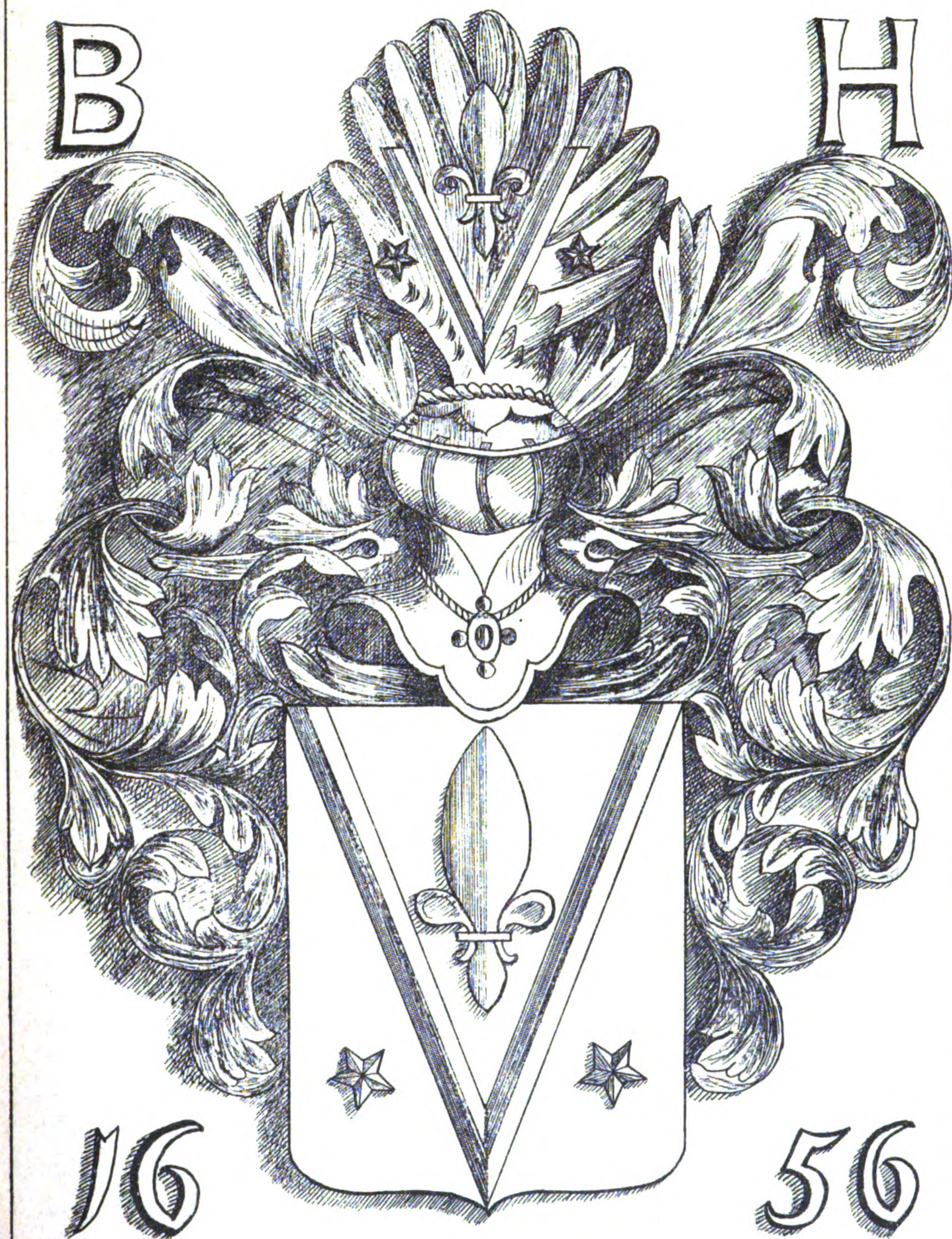
---

## Armes de Blaise Hory.

(Avec planche)

La seconde planche que nous donnons a été encore préparée par les soins de M. Maurice Tripet. Elle représente les armoiries de la famille Hory telles qu'elles se trouvent sculptées sur un beau bahut en chêne, orné de quatre cariatides, en possession de M. le colonel Edouard Perrochet, à La Chaux-de-Fonds. Elles se blasonnent: d'or au chevron renversé d'azur, accompagné en chef d'une fleur de lys et en pointe de deux étoiles de même. Cimier : un demi-vol aux pièces et émaux de l'écu. Pour plus de détails sur ces armes et leurs variantes nous renvoyons à un article de M. Jean de Pury, paru dans le numéro de décembre 1887 des « Archives ».

La planche qui nous occupe est un bon spécimen du style héraldique du milieu du XVII$^{e}$ siècle. Nous sommes loin des élégantes compositions du siècle précédent. Peu à peu l'ornementation est devenue touffue; lourde et manquant d'élégance dans la silhouette. Ce sont bien encore des lambrequins, exhubérants dans leurs formes recoquillées, mais ils ne rappellent plus guère les étoffes qu'ils étaient dans l'origine; ils sont devenus de véritables feuillages s'éloignant ainsi considérablement de leur point de départ et de la logique. Le dessin est encore alourdi par le fait qu'il s'agit d'une sculpture sur bois, matière peu propice à une ciselure très fine. D'après les initiales B. H. et la date de 1656 le coffre auquel nous empruntons notre planche, aurait été fait pour Blaise Hory, petit-fils du poète, qui après avoir été consacré en 1637 fut successivement pasteur aux Brenets en 1640, à Cortaillod en 1646, à St-Martin en 1651, à St-Blaise en 1662, enfin à Boudry en 1671, où il mourut en 1675.




ARMES DE B. HORY

d'après Mr le Colonel Perrochet.

J.T.

# MAURICE TRIPET

(SUITE ET FIN)

Maurice Tripet était né à Neuchâtel le 21 janvier 1863. Il était fils du Conseiller d'Etat Emile Tripet, magistrat intègre et respecté qui dirigea pendant plusieurs années les finances cantonales. Il ressentit dès l'âge de sept ans les premières atteintes de la terrible maladie qui devait graduellement le priver absolument de l'usage de ses jambes et ne guère lui laisser dans les bras que la force nécessaire pour tenir une plume ou feuilleter un livre. Il suivit néanmoins toutes les classes du collège classique de Neuchâtel. Nommé en 1880 aux fonctions de secrétaire du Parquet il se voua pendant quelques années à l'étude du droit, passa en 1884 un an comme stagiaire dans une étude d'avocat et obtint en novembre 1886 le grade de licencié en droit de l'Académie.

Pendant toute cette période de sa vie il jouit avec ardeur de ce qui lui reste de force et de santé. Membre du Club jurassien, collaborateur du *Rameau de Sapin*, il fait des courses de montagne, admire avec passion les merveilles de la nature. Membre de la Société gymnasiale l'*Etude* puis de la Société d'étudiants de *Zofingue* il apporte un zèle égal au travail et au plaisir, fait applaudir de nombreux travaux tantôt sérieux, tantôt humoristiques, mais il se montre surtout inimitable dans l'art d'organiser et d'égayer les fêtes ; il excelle dans la mise en scène, dans l'agencement de spectacles burlesques et imprévus, comme dans l'organisation des cortèges où les bannières flottent au vent et en vue desquels il aime à dessiner des costumes brillants et empanachés.

Il avait toujours cultivé avec prédilection le dessin et l'histoire. Le blason ne tarda pas à l'attirer par son côté décoratif. Les étudiants Suisses comme ceux d'Allemagne aiment à échanger des objets, chopes, pipes, cannes, ornés d'armoiries de corporations, d'Etats, de villes ou de familles ; ils chargent de pièces héraldiques leurs bannières et leurs écharpes. Maurice Tripet voulut se rendre compte de l'origine et de la signification de ces images brillantes ; c'est ce qui me rapprocha de lui au cours d'un séjour que je faisais à Neuchâtel en 1880. Alors étudiant en Allemagne j'en rapportais le « Heraldisches Handbuch » de Warnecke. Ce livre où le blason apparaît non point comme une langue morte aux formes rigides et froides mais comme un art vivant, comme une terre antique pleine encore de végétations étranges et de fleurs nouvelles écloses sur des troncs séculaires, fut pour Tripet une révélation. Il se jeta avec passion dans cette étude et il m'a répété souvent que c'est dès ce moment qu'il vit là une vocation possible. Il s'en ouvrit au professeur Daguet qui l'encouragea dans cette voie, lui montra l'étendue du champ à explorer et le guida par les conseils de sa large et copieuse érudition.

La première publication du jeune et bouillant héraldiste fut une étude sur les *Armoiries de Neuchâtel* qui parut en août 1883 dans la *Feuille centrale de la Société de Zofingue* sous la forme d'une brochure illustrée de blasons et de facsimile de sceaux.

Depuis plusieurs années l'usage des armes historiques du pays de Neuchâtel, d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent, avait été remis en honneur dans la société dont M. Tripet faisait partie, mais dans une grande partie du pays, sans qu'on sût trop pourquoi, ces belles armes passaient pour un emblème réactionnaire. Tripet qui ne pouvait être soupçonné de nourrir en politique des idées subversives ou arriérées était assez bien placé pour éclairer ses concitoyens. Il prit vaillamment le taureau par les cornes, exposa avec beaucoup de clarté les phases successives de l'histoire héraldique du pays et proposa franchement l'abandon de l'écusson de fantaisie imaginé au lendemain de la révolution et le rétablissement des emblèmes séculaires respectés par tous les régimes antérieurs.

Cette concluante plaidoirie fut très lue et discutée, elle n'aboutit pas et ne pouvait pas aboutir à un résultat tangible, mais elle fit tomber bien des préjugés et attira l'attention sur son jeune auteur auquel elle valut la sympathie de tous les amis de l'histoire.

Cette première publication héraldique de Maurice Tripet a aussi ceci d'intéressant qu'elle montre bien à nu son caractère franc, vif, et porté à l'action. Pour lui l'étude n'était pas un but mais un moyen, il ne lui suffisait pas de savoir, il voulait enseigner aux autres et c'est ainsi qu'à peine ses études terminées il réalise un projet longtemps caressé en fondant les *Archives héraldiques et sigillographiques suisses.*

Le journal nouveau, parut dès le 1er janvier 1887 en fascicules mensuels. Autographié pendant les deux premières années, par économie, il était bien loin de ressembler aux luxueuses publications similaires des pays voisins. Seul de son espèce en Suisse il étonnait un peu; les plus sympathiques à l'entreprise eux-mêmes doutaient du succès. Mais Tripet avec sa foi robuste et sa volonté tenace allait de l'avant et les abonnés vinrent en même temps que les collaborateurs se grouper autour de son nouveau-né si plein de promesses. Dès la troisième année il fut possible de remplacer l'autographie par l'impression typographique et, s'il eut à lutter avec bien des difficultés, si le nombre trop faible des abonnés l'empêcha de donner à la partie artistique du journal l'importance qu'il avait rêvé de lui donner et le contraignit souvent à faire des prodiges d'économie pour rentrer dans ses frais, notre pauvre ami n'en a pas moins vu cet enfant de sa dilection entrer dans la huitième année de son existence.

Les *Archives héraldiques* ont été le berceau de le *Société Suisse*

*d'héraldique* dont depuis tantôt quatre ans elles sont devenues l'organe. Ce fut un beau jour dans la vie de leur fondateur celui où il vit couronné de succès l'appel lancé dans le numéro de Février 1890. Mais nous aurons à revenir plus loin sur l'activité de Maurice Tripet comme secrétaire de notre société.

En 1887, bien que ne marchant plus qu'avec difficulté, il circulait encore et il s'occupa avec l'entrain qu'il mettait à toutes choses de l'organisation du cortège historique lors de l'Exposition fédérale d'agriculture. Il y gagna un refroidissement et fit une longue maladie qui mit sa vie en danger. Guéri cependant à force de soins il resta complètement privé de l'usage de ses jambes.

Il supporta cette dure épreuve avec une admirable sérénité. Il faut ajouter aussi que son infirmité suscita des dévouements touchants. Nous avons vu pendant ces sept années d'épreuve plusieurs de ses amis, même d'entre les plus jeunes, occuper une partie de leurs heures et de leurs jours de loisir à pousser sur les routes et souvent jusqu'à plus d'une lieue de distance la petite voiture de l'invalide!

Nommé en 1888 préposé aux nouvelles archives cantonales il entreprit avec joie la tâche si conforme à ses goûts de classer et cataloguer les milliers de pièces non comprises dans l'ancienne classification. Il a rempli ces fonctions jusqu'à sa mort. Mais ce n'était là en quelque sorte qu'un hors d'œuvre dans sa vie. Toutes les heures qu'il ne passait pas au Château étaient consacrées à l'héraldique et ses années de maladie sont la période vraiment féconde et intéressante de son activité dans ce domaine.

Nous avons déjà dit qu'il était homme d'action plus qu'homme de science, cela explique la direction que prirent ses travaux. Il étudiait le blason du moyen âge pour les enseignements et les modèles qu'il y trouvait, mais il visait surtout à restaurer l'usage des armoiries, à en vulgariser la connaissance, à en multiplier les applications modernes. Dans ce but il fonda un *cabinet héraldique* pour la direction duquel il s'assura dans la suite la collaboration de notre collègue M. Jules Colin. C'était une sorte d'agence de renseignements à laquelle le public prit rapidement l'habitude de s'adresser pour l'élaboration de dessins et de modèles comme pour toutes les recherches relatives aux armoiries. Avec la droiture qui était le fond de son caractère il évita avec soin toutes les compromissions mercantiles dont sont coutumières les institutions semblables d'autres pays. Il voulait la vérité avant tout et protestait contre tout ce qui aurait eu le caractère d'actes de faux au point de vue historique.

Les armes de l'Etat et des Communes étant les seules dans notre pays qui possèdent un caractère officiel il se donna pour première tâche

d'en obtenir la fixation authentique et définitive. Nous avons vu comment, à 20 ans, il était entré dans l'arène par un vigoureux mais inutile assaut livré aux nouvelles armoiries du Canton de Neuchâtel. Il eut plus de succès dans l'œuvre qu'il entreprit au sujet des armoiries communales. Les circonstances politiques s'y prêtaient. La loi communale de 1888 ayant opéré la fusion entre les municipalités (communes d'habitants) et les communes de ressortissants, l'esprit local se réveillait. Maurice Tripet par des démarches répétées auprès des autorités communales nouvelles et par des brochures explicatives : *Les armoiries de la ville de Neuchâtel*, — *Les armoiries des Communes neuchâteloises*, — *Etat actuel des armoiries communales*, attira l'attention sur les emblèmes locaux, engagea les Communes à adopter des armoiries là où il n'en existait pas, à rétablir les anciennes là où elles étaient tombées dans l'oubli, à fixer un blason officiel là où il y avait des variantes.

Qui dira ce qu'il déploya dans cette campagne de persévérance et de souplesse ? Le résultat ne fut pas partout conforme à ses désirs. Quelques communes malgré ses instances se donnèrent des armoiries affligeantes pour l'œil d'un héraldiste. Mais en définitive le but que Tripet s'était proposé fut atteint et en 1891 le Département de l'Intérieur le chargea d'établir et de publier le tableau en chromolithographie des armes officiellement fixées des soixante-quatre communes neuchâteloises. C'était là un beau succès et la manifestation d'une sorte de renaissance du blason au sein de la société moderne et démocratique. Mainte commune s'est fait confectionner dès lors de nouveaux sceaux à ses armes et une nouvelle bannière et Tripet eut la joie de voir là le résultat direct et tangible de ses efforts.

Je n'ai mentionné qu'en passant la brochure intitulée : *Les armoiries de la ville de Neuchâtel.* Cette monographie rapide et pourtant complète mérite d'attirer plus spécialement l'attention par les renseignements qu'elle donne et par les reproductions qu'elle contient de toute la série des principaux sceaux de la ville. C'était, comme la brochure de 1883 sur les armoiries du canton, une sorte de plaidoyer absolument concluant. Il trancha la question sans qu'il fut même besoin du vote d'un arrêté puisqu'en 1890 le Conseil communal, constatant que les armes historiques de la ville n'avaient jamais été abolies, les fit purement et simplement rentrer dans le champ de ses nouveaux sceaux.

En 1889 lorsque les autorités fédérales adoptèrent comme type officiel des armes de la Confédération la croix aux bras allongés, Tripet prit chaudement la défense de la croix à cinq carrés égaux qu'il estimait la seule historiquement correcte. Il a lancé à ce sujet divers articles de journaux et des feuilles volantes où il soutient son opinion par des arguments très dignes d'attention.

En 1892 la Société d'histoire du canton de Neuchâtel rendit à son tour hommage aux patriotiques efforts de Maurice Tripet en publiant à ses frais son important ouvrage sur *Les armoiries et les couleurs de Neuchâtel.* « Dans ce volume richement illustré de planches dans le » texte et hors texte, dont un bon nombre sont en couleur, l'auteur s'est » attaché à décrire les armes et couleurs de Neuchâtel dans tous leurs » développements et dans toutes leurs applications depuis les temps les » plus anciens jusqu'à nos jours. Dans sa préoccupation de ne rien » omettre M. Tripet est peut-être entré dans un peu trop de détails, mais » ce livre est une précieuse mine de renseignements et aucun Etat, » croyons-nous, ne possède une monographie aussi complète de ses » emblèmes historiques » [1].

Ayant ainsi en quelque sorte terminé son œuvre en ce qui concernait les armoiries de l'Etat et des communes, Tripet méditait l'élaboration d'un grand armorial complet des familles neuchâteloises. Il en réunissait depuis longtemps les matériaux et, comme jalons pour servir à cette œuvre future, il publia de 1889 à 1893, en autographie et en collaboration avec M. Jules Colin, quatre recueils d'armoiries, deux d'après des manuscrits rencontrés au cours de ses recherches: *Armoiries de familles neuchâteloises tirées de l'Armorial manuscrit du notaire J. Huguenin, justicier au Locle* et *Armoiries de familles neuchâteloises tirées du manuscrit du capitaine Louis Benoît fils ;* un d'après des cachets armoriés relevés dans les archives de l'Etat : *Armoiries neuchâteloises 1707-1848.* Un enfin d'après les rôles armoriés des bourgeois conservés aux archives communales et d'après un recueil anonyme qui appartient à la Bibliothèque de la ville : *Armoiries neuchâteloises tirées des rolles bourgeois et des manuscrits de la ville et de la Bibliothèque de Neuchâtel.*

De plus et dans le même ordre de recherches il a publié en dernier lieu, cette année même et en collaboration avec M. Grellet, président de la société d'héraldique, *Les Ex-libris neuchâtelois*, ouvrage imprimé avec goût et rempli de reproductions et de descriptions d'armoiries.

Au moment où la mort l'a surpris Tripet s'occupait de la reproduction et de la publication de la belle collection de panneaux armoriés peints sur bois qui ornaient l'ancien local de réunion de la Compagnie des Mousquetaires. Il avait depuis quelques années obtenu le rétablissement de l'ancien usage que chaque nouveau membre de la compagnie déposât dans la salle du Stand un panneau à ses armes. Plusieurs de ces panneaux ont figuré dans la section héraldique à la récente exposition d'Yverdon.

A propos de cette exposition qu'il aida à préparer mais qu'il n'eut

[1] Extrait d'un article nécrologique de M. Jean Grellet dans le bulletin de la Société de Numismatique (page ?74-277) travail auquel nous faisons ici divers autres emprunts.

pas la joie de voir il faut rappeler la part active qu'il prit il y a deux ans à l'organisation de l'exposition héraldique de Neuchâtel, première et modeste mais très intéressante entrée en scène de notre société à l'occasion de la réunion générale de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

Que de choses il y aurait à ajouter à cette liste déjà longue ! et d'abord la préparation de la *Bibliographie héraldique de la Suisse* travail entrepris par la société d'héraldique et qui est à peu près achevé. Tripet s'y est employé avec zèle et en a réuni la plupart des matériaux.

Puis une foule de petites publications, *calendriers héraldiques,* articles dans diverses revues et dans plusieurs journaux quotidiens, brochures diverses, telles que : *Les armoiries de la maison de Challant et de la famille Challandes*, réfutation très nette de prétentions injustifiées qui témoigne de la droiture de son esprit. *Fragments historiques* en collaboration avec M. Max Diacon ; *Glanures historiques ; Exposé de la Constitution de la Principauté de Neuchâtel et Valangin* (reproduction d'un mémoire remis en 1806 au gouverneur français pour le renseigner sur les institutions de l'Etat) ; *La Suisse héraldique* (aperçu rapide sur l'histoire du blason en Suisse depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque moderne) ; *Contribution à l'histoire des Postes du pays de Neuchâtel ; Le D^r^ Louis Stantz* (belle étude biographique sur cet héraldiste suisse pour lequel il professait une grande admiration), etc.

Nous aurions dû citer également l'album richement illustré des *Bannières de la Société de Zofingue* qui fut l'une des premières publications de M. Tripet et nous n'oublierons pas de rappeler à son honneur que, lors de la fondation de l'Université de Lausanne, c'est à lui que le Département Vaudois de l'Instruction publique demanda le dessin du sceau de la nouvelle institution.

---

Et maintenant que dirons-nous encore du secrétaire si complètement dévoué que la Société Suisse d'héraldique a perdu en M. Tripet. Nous avons vu déjà comment c'est lui qui, par son activité dans un domaine longtemps délaissé et par la publication des *Archives héraldiques* a rendu possible la fondation de la société. Par le fait de son état de santé il lui fournit dès l'origine un centre. C'est presque toujours chez lui que le comité s'est réuni, de même que c'est chez lui que les membres fondateurs avaient tenu leur assemblée constitutive.

Aussi longtemps qu'il fut en état de s'y faire transporter il fit dans les séances du groupe neuchâtelois de la société de nombreuses communications.

La correspondance de la société avec les membres éloignés ou avec les héraldistes étrangers lui donna l'occasion d'étendre encore ses relations épistolaires déjà multiples et, grâce au soin extrême avec lequel il conservait et classait les lettres reçues, celui qui aura le loisir d'en faire le dépouillement trouvera là une source abondante de choses inédites de la plume de divers historiens et artistes contemporains.

---

Nous ne voulons pas chercher à énumérer toutes les sociétés dont il fut membre, mais nous rappellerons que divers corps savants de l'étranger avaient tenu à se l'attacher comme membre honoraire et comme correspondant, spécialement la *Société généalogique et biographique* de New-York, le *Conseil héraldique de France*, et l'*Institut héraldique italien*. Il était très sensible à ce genre de distinctions parce qu'il y voyait la preuve que malgré le cadre modeste qu'il avait donné à son activité son œuvre était connue et appréciée au-delà des frontières de son petit pays.

Depuis trois ans enfin il avait été appelé à faire partie de la Commission du Musée historique de Neuchâtel, fonctions qui lui étaient chères et où il trouvait de nouvelles occasions d'être utile à la chose publique.

---

C'est le 16 juillet dernier que Maurice Tripet, qui depuis des semaines et même des mois n'avait plus connu le sommeil, est entré paisiblement dans l'éternel repos. Ses amis lui ont fait de belles funérailles; son cercueil était caché sous les fleurs et les étudiants, au nombre desquels il n'avait jamais cessé de se compter l'ont accompagné jusqu'au bord de la fosse avec l'apparat des deuils solennels.

---

Nous avons essayé de dire quel vide il laisse et nous n'y voulons pas revenir; mais en présence de ce vide une question se pose: comment, indépendamment des sympathies et des amitiés qu'il inspira par les qualités de son cœur et de son esprit et par les particularités douloureuses de sa vie, comment un homme essentiellement voué à des études si spéciales et si étrangères en apparence aux préoccupations modernes est-il arrivé à forcer l'attention et à faire rejaillir sur la science héraldique un peu de la popularité dont il jouissait lui-même?

Sans faire tort en aucune façon à sa mémoire nous devons bien reconnaître que sa supériorité ne gisait ni dans une science profonde, ni dans des dons artistiques très exceptionnels. Ses ouvrages se ressentent sans doute d'un peu de hâte dans la composition; ses dessins n'ont

ni la correction ni l'élégance de ceux d'un Bühler, d'un Döppler ou d'un Hildebrandt ; ses infirmités ne lui permettaient pas de faire de sa main l'interprête parfait de sa pensée.

Ce qui a fait son succès comme héraldiste c'est qu'il a été un vulgarisateur convaincu, persévérant et pratiquant.

En opposition aux héraldistes qui ne voient dans le blason que le côté historique, qui l'étudient comme une langue morte dont on reconstitue pièce à pièce la syntaxe et la grammaire, il y a vu, lui, une des faces de la vie. Il l'a compris comme le moyen âge le comprenait, comme un ensemble de symboles où Etats et familles, communautés et individus, traduisent quelque chose de leur personnalité, et il a refusé d'admettre que ces symboles n'eussent plus de rôle à jouer dans la vie contemporaine. Il a été aux historiens purs ce qu'est au botaniste de cabinet le jardinier qui plante et qui arrose.

Où d'autres voient un herbier il a vu un parterre de fleurs.

Il a affirmé le droit égal qu'ont à l'attention de l'héraldiste le blason nouveau né d'un moderne village et l'écu séculaire sculpté sur la tombe d'un croisé.

Il n'a peut-être pas dit cela mais personne ne niera que ce ne fût le fond de sa pensée.

Qui méconnaîtrait ce que l'art et la science héraldique ont à gagner à cette conception si moderne et si large ?

Notre âge démocratique comprend et respecte les symboles d'autrefois lorsqu'on lui montre qu'on comprend et qu'on respecte ses propres emblèmes, que ceux-ci dérivent de ceux-là, qu'il n'y a pas d'abîme entre les générations successives et que le langage que parlaient les pères peut être parlé encore dans la demeure des enfants.

Avec le même œil dont le numismate étudie et juge une médaille nouvelle l'héraldiste moderne doit étudier et juger un blason nouveau. S'il agit ainsi il ne paraîtra point un revenant de quelque époque disparue qui rapporte du fond des tombeaux d'inutiles poussières, il sera le conseiller bien venu qui fait servir à l'agrément et à l'instruction du temps présent les enseignements et les modèles qu'il puise dans le passé.

Tel fut Maurice Tripet. S'il a remporté dans sa modeste sphère de réels succès nous pouvons en conclure qu'il avait été bien servi par son intelligence des besoins de son temps et par sa connaissance des hommes.

Le monument le plus digne de lui que pourra élever à sa mémoire la Société d'héraldique sera de continuer son œuvre et, si possible, de lui susciter des imitateurs.

Neuchâtel, Octobre 1894. JEAN DE PURY.

# Ein heraldischer Schatz.

Neulich war in der *Allgemeinen Schweizer-Zeitung* zu lesen, dass laut *Express* von Mülhausen dem Archiv dieser Stadt eine werthvolle Bereicherung in sicherer Aussicht steht, nämlich das, was die *Barone von Pfirt* an Urkunden und Dokumenten hinterlassen haben, ein Aktenstoss von mehrern Tausend Pergamenten und Papieren. Sie sind durch Erbschaft in den Besitz des Marquis von Scey, des Enkels Einer von Pfirt-Florimont gelangt. Die Familie, die nicht mit dem bereits im 14. Jahrhundert ausgestorbenen Grafengeschlechte gleichen Namens verwechselt werden darf, stand Jahrhunderte lang in engen Beziehungen zu Mülhausen. Sie besass hier bis zum Anfang des 16. Jahrhunderts einen Hof, eine Strasse trug ihren Namen, zwei ihrer Angehörigen bekleideten die Bürgermeisterwürde (Heinrich 1428 und Johann Ulrich 1507), und nach ihrem Wegzug blieb die Familie im Besitze des Mülhauser Ehrenbürgerrechts, wie die zu Rhein, die Waldner von Freundstein u. a. Eine grosse Zahl Glieder des in viele Nebenlinien zerfallenden Geschlechts spielte in der Geschichte des Oberelsasses eine hervorragende Rolle. Durch Zufall kamen die Archive der verschiedenen Linien in die gleiche Hand. *Namentlich die mehrern Hundert Siegel von Kaisern, Bischöfen und andern Edeln, die an vielen der Pergamente hängen, werden als werthvolle Seltenheit hervorgehoben.*

Dem Dossier gehören ausser dem Pfirtischen auch die Archive der Schweizer Familien *Giel von Gielsperg* und *Thurn von Valsassina* an. Ein weiterer Bestandtheil der Sammlung betrifft die Geschichte des *Malteser Ordens.* Ein Baron von Pfirt vertrat nämlich als Grosskomtur diesen Orden beim Rastatter Kongress. Er unterhielt lebhaften Briefwechsel mit den höchstgestellten Personen und in diesem Theil des Pfirter Archivs liegen z. B. einige Briefe des Kaisers Paul I. von Russland, des Grossmeisters der russischen Malteser.

Da dem Mülhauser Stadtarchiv ein Fonds zur Anschaffung derartiger Schätze nicht zur Verfügung steht, so hat sich der Bürgermeister an die Geschichtsfreunde der Stadt gewandt mit der Bitte, durch Subskriptionen die Erwerbung des Archivs zu ermöglichen. Hr. v. Scey ist durch Bewilligung sehr günstiger Bedingungen weit entgegengekommen. So steht bei der bewährten Opferwilligkeit und Freigebigkeit von Mülhausens besitzenden Klassen zu erwarten, dass das dortige Stadtarchiv bald diesen für die Geschichte unserer Gegend so wichtigen Actenstoss seinen Sammlungen wird einverleiben können.

Die Geschichtsfreunde und Geschichtsforscher Basels haben alle Ursache, sich dieser Aussicht von Herzen zu freuen. Denn es muss angenommen werden, dass das für die Geschichte des Sundgaus so

wichtige Archiv auch auf manchen Punkt von Basels Vergangenheit neues und erwünschtes Licht werfen wird. Die Sammlungen Mülhausens und des Oberelsasses haben stets Geschichtsforschern weit offen gestanden und so ist nicht daran zu zweifeln, dass auch baslerische Historiker in diesem neu geöffneten Schacht fleissig und mit Erfolg arbeiten werden. So verspricht denn diese Erwerbung Mülhausens, die gewiss aus einer schönen Hoffnung bald zur Wirklichkeit werden wird, ein neues Bindeglied zu werden in der langen Kette freundschaftlicher Beziehungen, die gerade auf dem Gebiete der lokalgeschichtlichen Forschung Basel mit den politisch getrennten Gebieten des Oberelsasses von jeher eng verbunden hat.

## DISTINCTIONS

Nous avons le plaisir d'annoncer que les efforts et les travaux de notre société, tout modestes qu'ils sont, ont été appréciés même à l'étranger comme en témoigne le titre de membre honoraire que le *Conseil héraldique de France* a bien voulu conférer dans le courant de l'année à MM. Jean Grellet, Samuel de Perregaux et Maurice Tripet.

De son côté l'*Institut héraldique Italien* a accordé la même distinction à MM. Adolphe Gautier, D[r] E.-A. Stuckelberg et Maurice Tripet. Cette honorable institution a en outre voulu donner une marque spéciale de sympathie à notre Société en nommant Président d'Honneur, M. Jean Grellet, notre président.

# REVUE DES PUBLICATIONS HÉRALDIQUES

Algemenn Nedenlandsch Familieblad. (Red. A. A. Vorsterman van Oyen). *Juillet et Août* De Brielsche Vrœdschap, betreffende de familien van Andel en Keyser, door H. de Jager. — De oudste grafbœken der groote of St. Jakobskerk te s'Gravenhage, door M. G. Wildemann. — Vrijwillige dienstneming te s'Gravenhage. 1811-1813, door W. van den Endt.— Een oud Limburgsch geslacht thans op Engelschen bodem overgeplant (van Sittard), door D. J. M. Wüstenhoff. — Geslächt van Dam (met een plaat), door J. F. Verster. — Geslacht Dull, door M[r] R. E. H. — Het Geslacht van Guldemont, door D. J. M. Wüstenhoff. — Oude Sassenheimsche geslachten, van Adrichem, Coopært, van Doornevelt, Verschoor, door D. J. M. Wüstenhoff. Van Brockemij te Wilnis en Oudhuizen; Van Steenis; van Sevenhoven, door A. J. E. van der Clab. — Genealogie van Marselis, door A. A. Vorsterman van

Oyen en Johan D. G. van Epen. — Bœkbeoordeelingen en aankondigingen. — Vragen en antwoorden.

MONATSBLATT der Herald. Gesellschaft « *Adler* » (Wien).

*Juli.* Mittheilungen der Gesellschaft. — Ueber Adler und Kaiserkrone. — Beim niederösterr. Landmarschall'schen Gerichte hinterlegte Verträge. — Literatur. — Anfragen. — Antworten. — Eingesendet.

*August.* Beim niederösterr. Landmarsch. Gerichte hinterlegte Verträge. — Die Fræulein des Herrenstandes Oesterreichs unter der Enns im J. 1610. — Anfrage. — Antwort. — Eingesendet.

*September.* Die Tröttel von Nevna. — Friedhof-Notizen. XXXV Patronats Friedhof der Gemeinde Bubenc bei Prag. XXXVI. Friedhof der Königl. Stadtgemeinde Weinberge. — Antworten.

*Oktober.* Die Heraldik auf dem Befreiungsmonumente (1683). — Das Ungarische Hilfscorps am Marchfelde 1278. — Friedhof-Notizen. XXXVII, Gemeinde-Friedhof der Gemeinde Bubenc bei Prag. — Anfragen. — Antworten.

MAANDBLAD VAN HET GENEAL-HERALD. GENOOTSCHAP « DE NEDERLANDSCHE LEEUW. — N° 9 (Septembre). Korte inhoud van het verhandelde in de Bestuursvergaderingen. — Bœkwerken, enz. ontvangon voor de Bibliotheek en het Archief. — Naamlijsten van predikanten behoord hebbende tot de classis van Edam. — De grafschriften der voormalige St-Lievens-Monsterkerk te Zieriksee. — Vragen en Antworden. — Correspondentie.

GIORNALE ARALDICO-GENEALOGICO-DIPLOMATICO. — N° 7-8 *(Luglio-Agosto).* — R. Academia Araldica Italiena. — V. Aleandri. Gli Stemmi di alcuni Podestà di Sanseverino nel sec. XV. — F. Ceretti. Famiglia Bernardi della Mirandola. — G. di Crollalanza. Glossario Araldico-Etimologico. — D. Bergamaschi. Cenno storico dell'antica famiglia Dall'-Acqua. — C. Padiglione. Bibliographia Araldica italiana. — G. di Crollalanza. Revue btbliographique. Cronaca araldica. — Bollettino nobiliare.

N° 9 *(Settembre).* — F. Pasini. Fonti del libro d'oro di Ferrara. — G. Rossi. I Bœri della Liguria. — Armoriale italiano : G. Pietramellara. Elenco delle famiglie nobili di Bologna nel 1788.

WAPPENKUNDE. *Heraldische Monatsschrift*, *etc.*, *von Karl Freiherr v. Neuenstein* (N° 1). — Liber originum St-Blasianum, 1557. — (N° 2-8) Armorial des gentilshommes et magistrats de la ville libre et impériale de Strasbourg dès 1333.

JAHRBUCH DER K. K. HERALD. GESELLSCHAFT « *Adler* ». — Band IV. — Dr Moriz Wertner. Ausländische Geschlechter in Ungarn. — Dr Joh. Bapt. Witting. Beiträge zur Genealogie des krainischen Adels. — Ernst Graf v. Mirbach-Harff. Beiträge zur Personalgeschichte des Deutschen

Ordens. — Ed. G. Graf v. Pettenègg. Das Grabmal der Gertrud Heustadlin von Kag († 1506). — Zwei Wappenbriefe aus dem 15. Jahrhunhundert. — Dr Ludw. Witting. Eine heraldische Quelle zur Genealogie der Freiherrn von Gienger. — Dr Friedr. Semeleder. Die Nachkommen Cortès u. Montezumas. — Johannes E. V. Kirchberger. Eine Ergänzung zu Dr C. Q. v. Querfurth, « Die Wappenschilde der Päpste ».

C'est avec un profond regret que nous annonçons le décès survenu à Berlin, le 25 Novembre dernier, de

**M. le Conseiller privé Frédéric WARNECKE**

*Membre fondateur et trésorier de la Société le « Herold »*
*Président de la « Société allemande des Ex-libris »*
**Membre correspondant de la Société Suisse d'Héraldique**

---

M. Warnecke n'était âgé que de 58 ans. Peu de savants ont plus que lui contribué par son influence, par ses belles collections, toujours à la disposition des chercheurs, et par ses nombreux travaux dont nous ne mentionnerons ici que le « Heraldisches Musterbuch », au développement et à la nouvelle direction qu'ont pris depuis quelques années les études héraldiques. Il a dès les débuts suivi avec un bienveillant intérêt la fondation et les progrès de la Société Suisse d'Héraldique, à laquelle il a bien voulu s'associer en qualité de Membre correspondant, et plusieurs de nos collègues ont entretenu avec lui d'aimables rapports. Sa mort laissera un vide profond dans la phalange des héraldistes.

# TABLE DES MATIÈRES


Archives
héraldiques
Suisses
organe
DE LA
Société Suisse
d'Héraldique
Neuchâtel
9e ANNÉE
1895.
Lith. Gendre, Neuchâtel

# TABLE DES MATIÈRES

## *TABLE DES PLANCHES, HORS TEXTE*





1895. 9e Année. JANVIER.
N° 1.

# Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

## Les armes d'une famille bernoise éteinte




Occupé d'une étude sur les vitraux des églises du Canton de Berne, je rencontre parfois des armes, qui malgré toutes les recherches ne peuvent être déterminées. Tel était le cas d'un beau vitrail de Gross-affoltern, village situé entre Berne et Bienne.

Nombre de nos églises, on le sait bien, contiennent encore une quantité de ces chefs-d'œuvre d'art : Lauperswyl, Sumiswald, München-buchsee, Hindelbank, Utzenstorf, Ursenbach et Worb possèdent de véritables trésors en ce genre. Les vitraux de Grossaffoltern, pas aussi nombreux, ne sont pas moins beaux, et datent tous du commencement du XVIe siècle.

Il y a une Vierge, les St-Vincent et St-Ours, les armes de Berne, et dans la nef, les armes de la petite ville d'Aarberg, ainsi que les suivantes : coupé de gueules à deux bois de cerf d'or, posés en fasce et de sable. Le tenant est un saint debout, vêtu d'une robe bleue et d'un manteau

rouge et portant dans la droite une hallebarde. Quelles sont ces armes?

Il y a deux ans, on a trouvé, lors de grands travaux de restauration, dans la cathédrale de Berne plusieurs pierres tombales, dont l'une représente les mêmes armes, avec les lettres inscrites en dessus J. M.

M. Türler, archiviste, soupçonna qu'il s'agissait de Jean Murer (Maurer), doyen du chapitre de St-Vincent, qui en cette qualité pouvait fort bien être enseveli dans la cathédrale. En même temps, M. L. Gerster, pasteur à Kappelen près d'Aarberg, songeait, pour le vitrail, à un autre Murer, qui fut bailli d'Aarberg.

Peu après, M. Turler vit à un document des archives de Berne de 1488 un sceau portant les mêmes armes avec la seule différence qu'il y a trois bois de cerf au lieu de deux ; la légende porte : S. Joh. Morercus-bern. Il s'agit, d'après le document, de Jean Murer, chanoine de Berne. Cette découverte fut décisive. C'est bien lui qui est enterré dans la cathédrale.

On voit encore dans le cartulaire de Rüggisberg de 1520, conservé à la bibliothèque de Fribourg, sur la première page trois écus. L'un est aux armes de ce monastère : d'azur à l'épée et la clef d'argent emmanchées d'or et passées en sautoir. Le second donne les armes en question et le troisième celles de la famille d'Erlach, de gueules au plat d'argent chargé d'un chevron de sable. Rüggisberg fut supprimé en 1484 et ses biens revenaient au chapitre de Berne, dont Murer était alors prévôt. Les d'Erlach en possédèrent l'avouerie depuis qu'ils l'avaient héritée des Krauchthal en 1424.

Nous donnons ci-joint réduit de moitié, un fac-simile des trois écussons du cartulaire dont M. l'abbé Gremaud a bien voulu me communiquer une copie.

Il n'y a donc plus de doute, que le vitrail de Grossaffoltern regarde la famille Murer.

Elle est éteinte depuis bien longtemps. On n'en connaît même fort peu de membres : Matthias et trois Jean, qui furent du Conseil des Deux cents à Berne à la fin du XV[e] et au XVI[e] siècles. Leu ne fait pas même mention du prévôt.

Matthias, d'après les « Osterbücher », fit aussi partie du Grand Conseil, de 1496 à 1499, de 1505 à 1511 et de 1519 à 1528. Entretemps, probablement, il a pris part aux guerres d'Italie comme nombre de ses collègues. De 1520 à 1527 il fut bailli d'Aarberg dont dépendait le beau village d'Affoltern.

Voilà pourquoi le vitrail d'Aarberg se trouve aussi dans l'église. La dernière mention que nous trouvons de lui, est l'achat qu'il fit en 1528, au prix de 500 livres, de la maison des chevaliers de St-Antoine, à la rue de la Poste d'aujourd'hui.

A qui nous objecterait, que l'écu appartient plutôt à un ecclésiastique, parce qu'il a pour tenant un saint, nous pourrions facilement prouver que l'habitude de choisir des saints ou des anges pour tenants a été très générale. Peut-être le bailli a-t-il choisi St Matthieu l'évangéliste, d'après son nom de baptême. Trois des autres vitraux sont de 1524; Murer aura donné les siens vers la même année.

Quant au prévôt, je ne sais pas, si c'est son frère. En 1488 Custos, de 1493 à 1508 doyen, il fut élu prévôt le 27 août 1508. Devenu infirme, il abdiqua en 1523 et mourut après la réformation.

W.-F. de Mulinen.

# Das Bücherzeichen

von Jakob-Christoph BLARER VON WARTENSEE.

(Mit Beilage)

---

Wenn auch gar viele Bücherzeichen, namentlich solche aus dem vorigen Jahrhundert nicht im Entferntesten Anspruch auf heraldische Schönheit und Correctheit machen, so giebt es deren doch aus dem 17. und namentlich aus dem 16. Jahrhundert, die noch heute dem Heraldiker als lehrreiches Vorbild dienen können. So gut als in Deutschland, haben auch in der Schweiz die besten Künstler den Ex-libris-Freunden ihre Hand geboten. Da jedoch unsere Bücherzeichen-Sammlungen noch keineswegs Anspruch auf eine gewisse Vollständigkeit machen können und gar manches Gute in Bibliotheken noch der Entdeckung harrt, so können wir noch kein Künstlerverzeichniss aufführen, um so weniger als der Holzscheider und -Stecher nur selten seinen Namen angemerkt. Von unsern Ex-libris-Künstlern des 16. Jahrhunderts haben wir bislang noch keinen Namen finden können, während mit Beginn des 17. Jahrhunderts Martin Martini mit Glanz den Reigen eröffnete und Fritz Lutz die alte Schule im Anfange dieses Jahrhunderts ebenso würdig abschliesst.

Wir bringen heute mittelst eines neuen Zinkclichés das grosse Ex-libris des Fürstbischofes Jacobus Christophorus Blarer von Wartensee in Originalgrösse zum Abdruck und hoffen damit unsern Freunden entgegenzukommen. Der unbekannte Formschneider, der es gefertigt, reicht allerdings einem Alb. Dürer wie den besten der deutschen Meister nicht die Hand und reiht sich unter denselben nur in den zweiten Grad ein ; wenn wir aber nur unsere Grenzen in's Auge fassen, zählt er doch entschieden zu den Besten, die wir aus jener Epoche kennen. Mit unserer Glasmalerei aus des Jahrhunderts Anfang verglichen ist es aber doch nur eine blasse Geschichte. Immerhin ist die ganze Anlage unseres Blattes recht gefällig und harmonisch, der Wappenschild allerdings etwas gross, was aber seiner Viertheilung wegen weniger auffällt. Im ersten und vierten Felde steht der rothe Baselstab im weissen Felde, das alte Wahrzeichen vom Bisthum Basel ; im zweiten und dritten Felde das Familienwappen des Bischofs : in Weiss ein schreitender rother Hahn, mit goldenem Kreuz auf Kamm und Kehllappen. Wie damals üblich sitzt mitten auf dem Schilde die Inful sammt *pedum* darüber, hier in sehr sorgfältiger Ausführung, rechts und links von ihr zwei ihr zugekehrte Helme, auf dem ersten die Helmzierde der Blarer, auf dem andern derjenige seines Grossvaters mütterlicherseits : « von Hallwyl ». Die Architektur, bei dem Ex-libris selten bedeutend, tritt auch hier keineswegs hervor. Sehr hübsch sind dagegen die 4 in den Ecken angebrachten Wappen seiner vier Ahnen, oben der beiden Grossväter, unten der Grossmütter. Der Grossvater väterlicherseits hiess Hans Jakob Blarer von Wartensee, vermählt mit Apollonia von Singenstein: « In Silber ein schwarzer Rechtsschrägbalken mit quergestelltem goldenen Adler belegt ». Der andere Grossvater war Caspar von Hallwyl: « 2 schwarze Flügel in Gold », vermählt mit Barbara von Hohenlandenberg, deren Wappen geviertet ist : « 1 + 4 = drei weisse Ringe in Roth ; 2 + 3 gelb und schwarz geviertet. Neben diesem grossen Bücherzeichen

führte der Bischof noch ein mittelgrosses und ein kleineres, die sich alle in der fürstbischöflichen Bibliothek in Pruntrut gefunden haben.

Die Blarer sind ein uraltes Adelsgeschlecht, dessen ältester bekannter Sitz sich zu Constanz oder St. Gallen befand. So machte im Anfange des 13. Jahrhunderts ein *Ulrich Blarer* dem Spital in Constanz grosse Vergabungen. Im folgenden Jahrhundert erschienen Diethelm und Egolf Blarer wieder als Schenker desselben Spitals. Der erstere wurde 1363 Bürger von Zürich, heirathete eine Elsbeth von Wartensee, liess sich dort nieder und nahm den Namen Blarer von Wartensee an.

Sein Bruder Egolf erwarb das Schloss Gyrsberg und seine Nachfolger nannten sich Blarer von Gyrsberg.

Mit der Zeit wuchs nun Macht und Ansehen der ersten Linie ganz bedeutend, sie besassen eine Reihe von Schlössern und Herrschaften in und ausser der Schweiz. Aus beiden Linien finden wir eine grosse Zahl von Repräsentanten während dem 15. und 16. Jahrhundert als Aebte, Bischöfe und auch als Aebtissinnen, deren Namen wir in der *Helvetia sacra* *) auf Schritt und Tritt begegnen. Doch nicht alle sind der katholischen Kirche getreu verblieben; Ambrosius Blarer hat sich in der deutschen Reformationsgeschichte als Apostel von Schwaben, wie er genannt wurde, einen dauernden Nachruhm gesichert. Er war 1492, den 4. April geboren, studirte zuerst im Kloster Albersbach, zog 1522 nach Constanz und trat dort als Reformator auf. 1528 nahm er auch Theil an der bern. Disputation, führte in Constanz das Reformat ein und wurde Prediger daselbst. Er nahm auch thätig Antheil an der schwäbischen Mission, verheirathete sich im Jahe 1533 und lebte in Constanz neben seinem Bruder Thomas, der Bürgermeister war, in grossem Ansehen und wartete des Predigeramtes. 1540 finden wir ihn in Worms. Als aber die Stadt Constanz 1548 gezwungen wurde, das Interim anzunehmen, zog er mit seinem Bruder nach Winterthur. 1551 wurde er als Pfarrer nach Biel berufen, welchen Ort er 1559 wieder verliess, um zu seinen Verwandten nach Winterthur zu ziehen, wo er 1564 starb. Billig gedenken wir hier auch seiner Schwester Margaretha, die an der Spitze eines Diakonissenvereines stand und 1541 als ein Opfer ihrer unermüdlichen Hingebung der Pest erlag.

Der Träger uneres Bücherzeichens: Jacob Christoph, wurde 1542 geboren, muss ungemein befähigt gewesen sein und stieg rasch von Stufe zu Stufe. Erst 33 Jahre alt, wurde er 1575 zum Bischof von Basel gewählt und entwickelte als solcher für seine Kirche eine energische Thätigkeit.

Am 26. September 1579 brachte er ein Bündniss des Bisthums mit den 7 katholischen Kantonen zusammen, in welchem sie sich gegenseitig Schutz versprachen und speziell zur Beihülfe verpflichteten, die katholischen Unterthanen beim Glauben zu behalten, und « die Abgestandenen zu ihrem alten christlichen Gehorsam zurückzuführen ». Er berief zur Gegenreformation den Jesuiten Canisius und gründete 1591 in Pruntrut das Jesuitencollegium. Schon 1581 begann er mit List und Gewalt die Bevölkerung des Laufenthales und von Birseck, das mit Basel verburgrechtet war und die Reformation angenommen hatte, wieder katholisch zu machen und erreichte diesen Zweck im Laufe eines Jahrzehnts, da Basel sich zu schwach fühlte um seine Verburg-

*) Dem Verzeichniss der schweizerischen Klöster und ihrer Vorsteher von Fr. Egbert von Mülinen, Bern 1858.

# IACOBVS (

**RVS DEI GRATIA**



rechteten zu schützen und der Bischof als Landesherr die Rückfälligen in jeder Weise bevorzugen, die Standhaften bedrücken konnte. 1589 wurde die Pfarrkirche von Laufen wieder feierlich zum katholischen Gottesdienst geweiht, nachdem 50 Jahre darin reformirt gepredigt worden war. — Im Münsterthal dagegen, wo er dasselbe versuchen wollte, widersetzten sich die Berner, stellten Mannschaft auf die Beine und drohten mit Einmarsch in's Bisthum. Er suchte daher Bern zum Aufgeben des Burgrechts mit den Münsterthalern zu bewegen und bot ihnen an dessen Stelle die Stadt Biel als Tausch an, die damals zum Bisthum Basel gehörte. Bern wollte anfangs darauf eingehen, aber Biel, das sich unter dem Bischof von Basel freier fühlte als unter der Bärentatze, wie die Nidauer, wehrte sich, fand Unterstützung bei den katholischen Orten, die Bern's Gebiet nicht wollten vergrössern lassen und so musste der Bischof vom Tausch abstehen. Der streitbare Bischof starb am 16. April 1608, nachdem er sein Lebenswerk nur halb vollendet hatte. Noch prangt sein Wappen, in Stein gemeisselt oben im Treppenhause seines Abstiegquartiers in der Obergasse Biel's, als Zeuge einstiger Macht und Grösse der Fürstbischöfe von Basel.

Ein anderes Wappen, von Abt Diethelm Blarer in St. Gallen gestiftet und von Aegeris Meisterhand auf Glas gemalt, von 1557 datirt, findet sich unter den Glasgemälden des Klosters Muri, welche nunmehr im neuen Kunstgewerbemuseum von Aarau in besonders dazu construirten Fenstern wieder eingesetzt werden. L. Gerster, Pfr.

## La vitalité de l'art héraldique.

*(Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société Suisse d'Héraldique à Neuchâtel le 20 Octobre 1894).*

L'art héraldique est-il une langue morte livrée à l'étude de quelques savants ou chercheurs, au même titre que le grec et le latin occupent le philologue, ou bien est-il une langue vivante dont il est possible de tirer parti pour les besoins journaliers comme d'une langue moderne servant aux relations quotidiennes de la vie ordinaire ? En d'autres termes le blason est-il une chose finie ou bien a-t-il encore un avenir ? Telle est la question que nous nous proposons d'étudier brièvement.

Au premier abord il semble, pour nous servir de l'expression d'un homme d'esprit facétieux, que « de nos jours de chapeaux haute forme et de parapluies, les armoiries ne trouvent plus guère leur place et sont une anomalie ». On entend dire aussi que la démocratie tue le blason. Qu'y a-t-il de vrai dans ces assertions ? On constate qu'en Allemagne les armoiries ne sont nulle part plus généralement en honneur que dans les anciennes villes libres et plus particulièrement dans les républiques de Hambourg, Brême, Lubeck. D'autre part nous avons déjà précédemment eu l'occasion d'attirer l'attention sur le fait qu'au moyen-âge plusieurs des innovations héraldiques les plus marquantes sont nées en Suisse ; c'est dans ce pays également que l'usage des armoiries s'est le plus tôt et le plus largement répandu. Récemment nous avons travaillé à une Bibliographie héraldique de la Suisse ; cet ouvrage qui va paraître nous a révélé l'existence d'environ 280 livres imprimés, 400 articles de

revues et 200 manuscrits, et encore n'avons-nous parmi ces derniers guère mentionné que ceux des bibliothèques publiques ; il doit s'en trouver encore un assez grand nombre en mains de particuliers dont nous n'avons pas eu connaissance, de sorte que nous avons au moins mille écrits héraldiques se rapportant à la Suisse. On voit donc qu'il n'y a nulle incompatibilité d'humeur entre le blason et la démocratie. Non, ce n'est pas de ce côté que menace le danger pour l'art que nous cultivons, mais il résulte bien plutôt de la tendance utilitaire de notre époque qui enveloppe d'un même mépris toutes les études dont le résultat ne se traduira pas en argent comptant et jugera d'une statue d'après le coût du bloc de marbre, d'un concert d'après la recette, d'un tableau d'après ses dimensions, d'une curieuse pièce numismatique d'après sa valeur intrinsèque. Eh bien, tous ceux qui s'occupent de recherches désintéressées protestent par là même contre l'adoration du veau d'or et forment une oasis au milieu de la sécheresse des préoccupations matérielles de la vie.

Pour apprécier les probabilités de vie d'un sujet il faut avant tout s'enquérir de son passé et se rendre compte de quelle manière il a supporté les crises dont il a été atteint. Or, que voyons-nous ? L'art héraldique subsiste encore aujourd'hui, et pourtant il y a plus de quatre cents ans que les circonstances spéciales auxquelles il doit son origine n'existent plus. Créé comme marque distinctive des chevaliers bardés de fer, dont les prouesses personnelles ne devaient pas passer inaperçues dans la mêlée et qui souvent combattaient pour leur propre compte, le bouclier armorié avait déjà cessé d'être porté dans la bataille, où la nouvelle tactique instituée par l'invention de la poudre le rendait inutile, qu'il figurait encore dans les tournois. Ceux-ci étant à leur tour tombés en désuétude il semblait que les armoiries devaient aussi disparaître avec ces derniers vestiges de l'art militaire du moyen-âge.

Il n'en fut rien ; avec la Renaissance les armoiries changèrent de destination, à la vérité ; elles cessèrent de faire partie de l'arsenal pour entrer dans la vie civile, prendre leur place au foyer, mais lors de cette transformation elles puisèrent un regain de jeunesse et de sève dans la brillante ornementation de l'époque. Dès ce jour l'art héraldique a continué à se plier aux circonstances et à suivre le goût du moment dans ses détails et ses accessoires, tout en restant dans son caractère essentiel ce qu'il était à l'origine. Cette flexibilité qui a permis au blason de survivre, sous une forme vivifiée et ample, non seulement à ses destinées primitives, mais aussi au mauvais style des derniers siècles, est la preuve irrécusable de sa force vitale. S'il a su résister aux formidables assauts du passé, il saura bien tenir tête aux dédains de l'avenir. Il n'est pas un de ces châteaux abandonnés du moyen-âge dont il ne reste que d'intéressantes ruines, mais il ressemble plutôt à un manoir qui n'ayant jamais cessé d'être habité, a subi avec le temps différentes modifications, pas toujours heureuses, il est vrai, mais attestant de la vie qui règne à l'intérieur. Les excroissances pourront être enlevées; un peu de goût et de bonne volonté sauront procéder à une restauration intelligente ; il en est temps encore puisque les murs ont été soigneusement entretenus.

Mais pour qu'une institution quelconque ait sa raison d'être il faut qu'elle réponde à un besoin et qu'elle ait une mission à remplir. Qu'en est-il sous ce rapport de l'art héraldique ? Est-il vrai comme on le pré-

tend quelquefois que les armoiries sont une vanité surannée? Nous ne le croyons pas et les faits sont là pour démontrer qu'aujourd'hui encore subsistent — et cela même dans des sphères où l'on ne s'attendait guère à le trouver, — le même esprit et le même besoin qui engageaient les anciens nobles et les libres bourgeois à se choisir un blason, c'est-à-dire un signe distinctif et de ralliement. Les nouveaux Etats qui se sont formés dans les temps modernes, comme les républiques de l'Amérique du Sud, la Grèce, la Serbie, la Bulgarie, et tout récemment encore le Congo et tant d'autres, n'ont-ils pas jugé bon de se choisir un emblème national? La France à la vérité ne possède plus d'armoiries depuis 1870, mais le peuple et les autorités ne semblent-ils pas protester contre cette lacune, qui leur paraît anormale, en exhibant lors des fêtes nationales des écussons tricolores souvent chargés des lettres R. F. (République française), sortes d'armoiries sans caractère officiel créées par le sentiment populaire. Un exemple bien connu de l'opportunité qu'ont encore de nos jours les signes héraldiques est la Convention de Genève, qui en 1864 adoptait la croix rouge sur fond blanc; plus tard se fondait en Autriche l'Association de la Croix blanche qui a pour but de procurer aux soldats blessés des soins gratuits dans des établissements hydrothérapiques; un puissant mouvement de tempérance parti de la Suisse a étendu ses ramifications dans les pays voisins sous l'égide de la Croix bleue. Nombre d'autres associations industrielles, commerciales, artistiques, scientifiques, de bienfaisance ou d'utilité publique font encore choix d'armoiries ou d'emblèmes plus ou moins héraldiques. Dans plusieurs grandes villes il s'est formé un accord tacite entre négociants de même catégorie pour adopter une enseigne commune, ainsi à Berlin les épiciers placent au-dessus de la porte de leur magasin un cône doré en forme de pain de sucre, les marchands de beurre une boule dorée, les cordiers un panier carré peint en échiquier noir et blanc, sans parler des plats à barbe des coiffeurs et des trois boules des prêteurs sur gage qui datent de loin déjà?

*(A suivre).*

# Peyer —imHof.

Herr Walter-Anderegg veröffentlicht in N° 33 und 34 der *Archives héraldiques* ein geschnitztes Wappen des Probstes Niklaus Ludwig Peyer im Hof. Hingegen ist ihm die Deutung der Felder 2 und 4 nicht gelungen. Zur Bestimmung dieses Wappens folgendes: Schon im XVI. Jahrhundert war es bei der höhern Geistlichkeit im Kanton Luzern und auch anderwärts üblich, neben dem eigenen Familienwappen noch dasjenige der Mutter oder auch der Grossmutter im Schilde zu führen. Als bekanntes Beispiel aus dem XVI. Jahrhundert diene das Ex-libris des Probstes zu Beromünster, Renward Göldlin von Tieffenau, von Martin Martini; ferners für die spätere Zeit, Siegel, Malereien, u. s. w., der Aebte von St. Urban, u. s. w. Nun sind nach Rusconi's « Viridarium » welches in verschiedenen Exemplaren in Luzern vorhanden ist, die Eltern des obgenannten Propstes: Hans Lépold 1598-1668 und Maria Exin von Rheinfelden. Die Grosseltern sind Hans Ulrich P. i. H. und Maria Magdalena Helmlin, deren Wappen (*g* Helm in *r*, Kleinod

Flug mit Wiederholung) bekannt ist. Sie kommt also nicht in Betracht und kann es sich daher nur um die Mutter des Probstes handeln.

Dieser Zweig der Familie P. i. H. kam in Folge der Reformationswirren circa 1572 mit Hans Leopold P. i. H. nach Luzern *). Er war verehlicht: 1. Dorothea Dulliker, 2. Elisabeth zu Käss. Die Familie war regimentsfähig und starb 1842 ans.

Georg von Vivis.

*) Vater des Hans Ulrich obgenannt.

## CURIOSITÉS HÉRALDIQUES

Parmi les bizarreries du temps présent il n'est pas sans intérêt d'enregistrer le blason que s'est octroyé un vassal de la France, Toffa, le petit monarque noir de Porto-Novo.

Ce bon nègre qui a créé en 1890 un ordre de chevalerie à l'européenne, *l'Etoile noire*, décoration civile et militaire, arbore des armes composées on ne sait par qui, savoir: *écartelé au 1 et 4 de gueules au léopard d'argent rampant sous un palmier de sinople, au 2 et 3 d'azur à l'étoile de sable.*

---

Un fait qui a plus de portée et qui mérite l'attention c'est le décret présidentiel qui en date du 2 Octobre 1877 a autorisé la ville de Châteaudun à porter la croix de la Légion d'honneur dans ses armoiries.

Or, l'année dernière le conseil municipal de Rambervillers a voté à l'unanimité une résolution où après avoir rappelé la belle défense de cette ville contre l'armée allemande le 9 Octobre 1870 il « constate que » la ville de Rambervillers mérite à tous égards au même titre que la » ville de Châteaudun la distinction accordée à cette dernière.

» Le conseil municipal invite en conséquence le maire à soumettre » à M. le président de la République la relation des faits d'armes ac- » complis par les enfants de notre cité et à solliciter pour Rambervillers » la récompense décernée à la ville de Châteaudun. »

Nous ignorons si cette brave ville a obtenu la faveur qu'elle demandait, mais il est intéressant de constater qu'en France, malgré le silence de la constitution à ce sujet, le chef de l'Etat concède encore des pièces d'armoiries et qu'on s'adresse à lui pour en obtenir.

J. de P.

## REVUE DES PUBLICATIONS HÉRALDIQUES

Der Deutsche Herold. N° 11. November. *(Jubiläums-Nummer.)* Vom Jubiläums Feste des Vereins Herold. — Ueber die Bedeutung der Heraldik, Sphragistik u. Genealogie u. ihre Bezichungen zu anderen Wissenschaffen u. Künsten. — Berichte.

N° 12. December. — Friedrich Warnecke †. — Berichte. Zum Stiftungsfest. — Eitel-Friedrich oder Eitel Friedrich? — Ein Genealogisches Kunstprodukt. -- Von Goddaeus. — Etc.

Giornale Araldico. (G. di Crottalanza). N°s 10-11. Octobre-Novembre. — F. Ceretti. Famiglia dei conti Boretti della Mirandola. — G. Valentini; Cenni della famiglia De Ninno. — G. di Crottalanza-Glossario Araldico-Etimologico. — G. Pietramellara. Elenco delle famiglie nobili di Bologna. — Cronaca araldica-Bollettino nobiliare.

1895. 9e Année. FÉVRIER.
N° 2.

# Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. Jean GRELLET
président du Comité de Rédaction.

## UN ÉCUSSON NEUCHATELOIS

### Aux Salles des Croisades de Versailles



Il est des jours où l'on est las de Paris, du boulevard et de la tour Eiffel, de la civilisation et de ses merveilles, de l'électricité et de ses applications. On est saturé du présent et l'on sent le besoin de se retremper dans le passé pour rajeunir ses illusions. Dans ces heures désenchantées, où le souvenir des choses défuntes vous assiège, il est un remède à la portée de tout Parisien, c'est de se rendre à Versailles et de faire une promenade à travers les salles du château. Rien de plus magique et de plus évocateur que cette suite de tableaux représentant les grandes pages de l'histoire de France. Les boulevardiers, les blasés ont beau sourire, l'âme populaire prend un plaisir infini à ces évocations des scènes marquantes de l'Histoire. Dans son calme et majestueux oubli Versailles possède des trésors de poésie et d'émotion, dans son paysage d'une auguste beauté, elle recèle une vertu d'apaisement bien faite pour réconcilier avec le passé.

Arrêtons-nous quelques instants dans ces merveilleuses *Salles des Croisades*, illuminées d'une gloire pure et pieuse, aux plafonds constellés d'armoiries, devant les armes d'un des nôtres, *François d'Asnens* (Delley), inscrit comme originaire du comté de Neuchâtel. Ce fut un jeune Neuchâtelois, flâneur et fureteur incorrigible, qui découvrit dans une de ses promenades historiques l'identité des deux armoiries, ignorée, semble-t-il, jusqu'alors.

Les Salles des Croisades se trouvent situées dans l'aile ouest du palais, on y parvient par l'imposante galerie des statues. Dans la première salle en entrant, on voit à sa gauche, formant un seul panneau, deux armoiries peintes sur la boiserie de la paroi; celle de dessous représente l'écusson de *François d'Asnens (Delley)*; *d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, à deux notices d'or, brochantes sur le tout.* La date de 1219 surmonte l'armoirie et le nom du croisé est inscrit dans une banderolle placée sous l'écu. (A. de Mandrot, *Armorial historique de Neuchâtel*, p. 5). Les armoiries de dessus sont celles de Raymond de Roquefeuil.

Nulle place ne pouvait être mieux choisie que cet endroit privilégié, dans cette salle où l'on remarque entre autres le vivant et rutilant tableau du grand peintre belge Louis Gallait: Baudouin I^er^, comte de Flandre, couronné empereur de Constantinople (1204) ainsi que d'autres toiles représentant la bataille d'Ascalon, l'entrée de Philippe-Auguste et de Henri II à Gisors, le traité entre les Vénitiens et les croisés dans l'église de Saint-Marc. Au-dessus de la porte d'entrée de la dite salle, sculptées en bois de chêne resplendissent les armoiries de Guy de Lusignan et de l'empereur Baudouin, faisant vis-à-vis aux armoiries d'André de Hongrie et de Robert de France. C'est donc en impériale compagnie que se trouve cet écu originairement suisse, car la famille d'Asnens est devenue française vers le milieu du XVII^e^ siècle et porte maintenant les titres d'Asnens de Delley de Blancmesnil.

Quelques mots d'abord sur l'origine des Salles des Croisades. Ce fut Louis-Philippe, le roi-bourgeois, comme on l'a souvent appelé, qui eut la chevaleresque et généreuse idée de consacrer aux souvenirs des gloires nationales le magnifique palais de Versailles, dès lors sans emploi. L'arrière-petit-fils de St-Louis, bien qu'il eut arboré le drapeau tricolore ne pouvait oublier les fleurs de lys de son ancêtre, ni les idéales chevauchées en Terre-Sainte. Une commission spécialement chargée de vérifier les titres des croisés fut nommée, c'est ainsi que les familles dont le nom et les armes se trouvent placés dans les Salles des Croisades ont dû faire preuve de titres sérieux et authentiques. La question de savoir si une famille est vraiment du sang des chevaliers figurant aux Croisades peut rarement être tranchée d'une manière absolue et présente souvent de l'incertitude, parce que la preuve de la filiation authentique à partir du croisé ou d'un parent consanguin du croisé ne saurait être faite sauf pour quatre ou cinq maisons peut-être. On a dû donc admettre que lorsque le nom du croisé était porté par une famille noble originaire de la même contrée, il ne pouvait subsister de doutes sur l'ascendance ou la parenté Nul n'ignore que dans toutes les généalogies remontant un peu haut, il y a toujours des lacunes.

Le titre d'admission de François d'Asnens (Delley) est le suivant: Cet écuyer avait pris la croix avec une foule de chevaliers allemands qui partirent en 1217 pour la Terre-Sainte sous la conduite de Léopold, duc d'Autriche, de Louis, duc de Bavière et d'André, roi de Hongrie, qui fut un des principaux promoteurs de cette croisade. François d'Asnens mourut devant Damiette, au mois d'août 1219. On voit par un titre de la collection Courtois, qu'il avait contracté une dette à l'acquittement de laquelle il engage tous ses parents par un acte de dernière volonté, qu'écrivit et scella le prêtre qui l'assistait à ses derniers moments. Le sceau de ce prêtre subsiste encore. Il est en cire verte et

représente un personnage en pied, vêtu d'un manteau et tenant en main les insignes de sa dignité ecclésiastique.

Nous allons dans ces notes relever quelques-uns des actes où figurent le nom de *Asnens*, un des plus vieux noms de la Suisse romande avec d'autres éteints, disparus tels que les de Grandson, de Cormondresche, de Granges, de Vauxtravers, de Prapion, d'Estavayer, sans parler des ensevelis sous une roture moderne, dont le nom même a changé.

Nous constatons en effet l'existence de la famille d'Asnens déjà au XII[e] siècle. Aux premières pages des *Monuments de l'histoire de Neuchâtel* de Matile, c'est-à-dire parmi les premières chartes reproduites l'on trouve (Mat. *Mon.*, p. 11, titre XV) un acte par lequel Ulrich, seigneur d'Arconcié, confirme, ainsi que Berthe, sa femme, la donation faite par Rodolphe, son père et Guillaume de Glane, son oncle maternel, au monastère et à l'église d'Hauterive, donation dont une partie était prise sur la seigneurie de Neuchâtel. Parmi les témoins d'Ulrich figure Cono de Stavaiel (Estavayer); parmi ceux de l'épouse d'Ulrich, *Gislamarus de Asnens* : « *Testes sunt Haymo de Marsens*, *Gislamarus de Asnens*, *Guibertus de Rivorio*, *Otto de Paterniaco* ». Cet acte est de l'an 1149. Cette charte atteste donc l'existence de la famille d'Asnens dès le premier quart du XII[e] siècle; car pour être témoin Gislamarus d'Asnens devait avoir âge d'homme.

A ce moment l'Europe est toute aux Croisades et nos contrées ne résistent point à l'élan religieux et guerrier qui entraîne tant de chevaliers vers les rivages de la Terre-Sainte. Preuve en est Ulrich III, de Neuchâtel, que nous venons de citer à l'instant; « il fut, dit Frédéric de Chambrier, un de ces nombreux seigneurs qui, entraînés par l'éloquence irrésistible de Saint-Bernard, prirent la croix en 1147 et partirent pour la Terre-Sainte à la suite de l'empereur et du roi de France ». (Fréd. de Chambrier. *Hist. de Neuchâtel et Valangin*, p. 12).

Nous trouvons à plusieurs reprises le nom d'Asnens cité dans des actes importants du XIII[e] siècle soit dans les *Monuments de l'Histoire de Neuchâtel* de Matile, soit dans le *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, avec une orthographe parfois différente (de Agnens, Dasnens, de Asnens, de Asneins), mais ceci a peu d'importance dans ces temps reculés où rien n'est aussi capricieux que l'orthographe.

Dans une charte de 1215 (Matile, *Mon.*, page 59, titre LXV) réglant le partage que font entre eux de leurs ministériaux, Berthold, évêque de Lausanne, Ulrich, son frère, et Berthold, leur neveu, tous les trois seigneurs de Neuchâtel, nous trouvons mentionnés dans la part attribuée à Berthold le neveu : « *Juliana de Asnens cum pueris suis*, *Clemencia*, *soror ejus*, *Agnes etiam soror ejus*, *cum pueris suis* ». Nous pouvons conclure de ce passage que la famille d'Asnens devait être assez nombreuse à cette époque, puisque trois femmes ou veuves de nobles portaient ce nom. Il était alors d'usage de désigner les femmes par leur nom de baptême joint au nom du fief de leur mari. Nous pouvons aussi les considérer comme filles d'un seigneur de Asnens et figurant sous le nom de leur père. Mais dans les deux hypothèses un fait ressort clairement, c'est qu'au commencement du XIII[e] siècle la famille d'Asnens était nombreuse et ses alliances recherchées, puisqu'il existait trois sœurs ayant épousé chacune un noble de ce nom, mariage dont deux d'entre elles

eurent plusieurs enfants, ou qu'il existait trois sœurs, filles d'un noble de ce nom.

A la même page des Monuments de Matile, dans la charte suivante (Matile, *Mon.*, p. 59, titre LXVI) nous lisons que L...., évêque de Sion, fait savoir que Conon, chevalier de Rarogne en Valais, voulant se croiser, avait fait entrer comme converse sa fille dans l'abbaye de St-Jean et avait donné à ce monastère ce qu'il possédait en champs, prés et forêts à Nugerol et Cressier. Cet acte est de 1217, l'année même de la croisade à laquelle prit part François d'Asnens, ce qui nous prouve que cette expédition recruta bien des seigneurs du pays roman.

Dans une charte de 1268 (Matile, *Mon.*, p. 139, titre CLXIX) figurent comme témoins : *Pierre de Asnens* et son fils *Hermann de Asnens*: « *et dominum Petrum de Asnens militem.... et Hermannum filium dicti Petri militis de Assnens tempore prefati prioris Reinaldi...... et prefatus Petrus Miles de Assnens..*»

Nous en tirons la conséquence suivante, c'est que Pierre de Asnens, père d'un fils qui pouvait agir dans un acte, devait avoir en 1268, quarante ou cinquante ans, ce qui donnerait pour l'époque de sa naissance l'an 1228 ou 1218. Si ce Pierre de Asnens est le même que celui signalé dans une reconnaissance faite au chapitre de Lausanne, en 1239, par un *Petrus de Asnens Miles* (chevalier) (*Cartulaire de Lausanne,* p. 347) et l'on n'en peut douter, il devait avoir en 1268, soixante ou même soixante-dix ans, ce qui ferait remonter sa naissance à 1208, ou même 1198. Nous pouvons donc le considérer comme un frère ou cousin des trois sœurs citées plus haut.

Hermann d'Assnens, dont nous venons de parler, est cité dans un différend survenu à Bevaix entre le couvent et les trois seigneurs qui en avaient l'avocatie comme descendants de Rodolphe son fondateur ; ces trois seigneurs étaient Jacques d'Estavayer, Jacques de Colombier, et Hermann d'Assnens (Fréd. de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 44).

Le *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, rédigé par le prévôt Conon d'Estavayer (1228-1242) fournit sept personnages du nom d'Asnens. Dans ce cartulaire qui relate tout ce qui concerne le chapitre de Lausanne pendant une période de 27 ans (1215-1242) nous trouvons ce nom mentionné aux pages suivantes (nous reproduisons scrupuleusement, avec les lettres majuscules et minuscules, l'orthographe ainsi que la ponctuation que donne ce cartulaire):

P. 158, « *Reinaldus dasnens*, témoin avec R d'estavaiel » (cet acte est mentionné comme ayant eu lieu en 1224) ;

P. 325, « *ugoni de asneins* ; » (Acte de 1215) ; « *ad feodum de asniens.* »

P. 346, à l'article du fief d'Asnens on lit : « Ea tenet. heres. *p. de asnens....* et heres *josfredi de Asnens.* s. ugo de prapium et fratres suj de condictis.... » ;

P. 347, « *Willermus de asnens*, et heres iofridi » ; puis : « *Aymo de asnens domicellus* ».

Des chartes des XII^e^ et XIII^e^ siècles, ci-dessus citées, ressortent deux points importants : d'abord que la famille d'Asnens existait antérieurement à la croisade de 1217, à laquelle prit part François d'Asnens (Delley), puisqu'elle était contemporaine de cette croisade, noble et nombreuse à cette époque. De plus par le rapprochement fréquent de

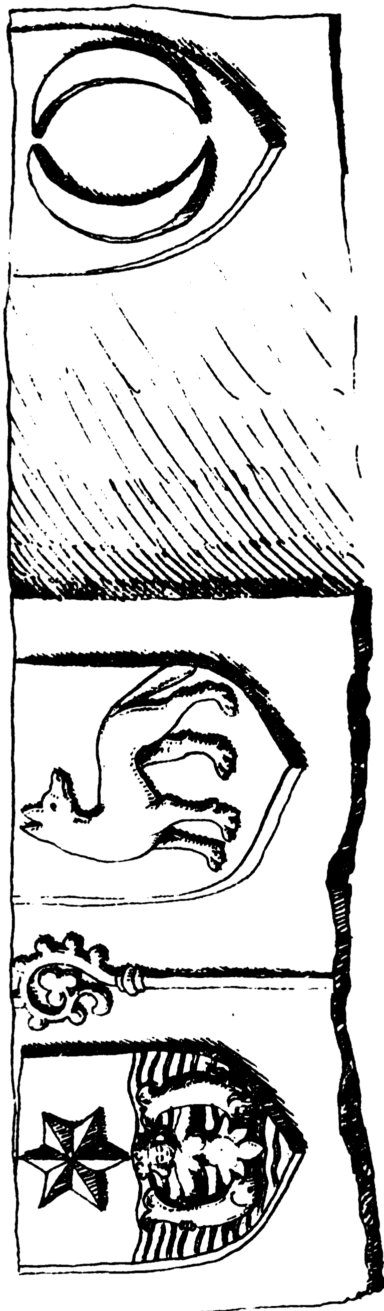
certains noms dans des actes importants (de Neuchâtel, d'Estavayer, de Prapion, etc.) d'avec ceux de d'Asnens nous pouvons conclure qu'elle avait d'étroites relations, de vassalité, de parenté peut-être, avec les dites familles, relations qui s'expliqueraient par le voisinage des fiefs.

Nous venons de voir différents membres de la famille d'Asnens appelés *miles*, *domicellus*. Le titre de *miles*, chevalier, était porté en pays roman, par une classe assez nombreuse de gentilshommes de petite noblesse, tandis que celui de *dominus*, sire ou seigneur, ne se donnait qu'aux chefs des grandes familles féodales comme les de Neuchâtel, d'Estavayer, de Gruyères, de Montfaucon, de Faucigny et quelques autres relevant directement des empereurs d'Allemagne. Quant au titre de *domicellus*, il désigne les petits feudataires ou donzels; on donnait aussi le même nom aux fils des nobles qualifiés damoiseaux jusqu'à ce qu'ils eussent été armés chevaliers. (F. de Gingins. *Préface du Cartulaire de Lausanne*, pages XXII et XXIII).

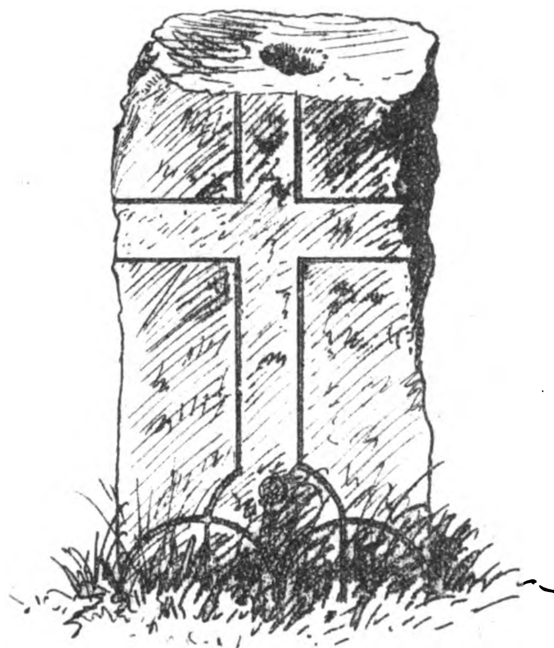
Au commencement du XIII[e] siècle, ainsi que l'attestent plusieurs documents, l'élan pour la croisade ne s'était point encore ralenti dans nos contrées, et c'était un honneur et un devoir pour une famille noble et nombreuse d'avoir un de ses membres enrôlé pour la guerre sainte. L'appel enflammé d'Innocent III qui entraînait vers la Terre Sainte en 1217 André, roi de Hongrie, Léopold, duc d'Autriche, Louis I[er], duc de Bavière et nombre de seigneurs allemands, ne devait point rester sans écho dans la Bourgogne helvétique, fief d'empire. Plusieurs chevaliers prirent la croix, parmi eux François d'Asnens; l'évêque de Lausanne lui-même, Berthold, fils du comte Ulrich de Neuchâtel, s'était croisé en 1217, et faisait ses préparatifs de guerre lorsqu'il mourut subitement en 1220, le jour même fixé pour son départ (*Cartulaire de Lausanne*, p. 46-47). L'histoire nous a rapporté ce que fut cette croisade dont l'événement saillant fut le siège meurtrier de Damiette et qui eut un dénouement si déplorable en 1221. Après ces échecs successifs il fallait la foi d'un Saint-Louis pour continuer ces téméraires expéditions si pleines d'enthousiasme chrétien au début.

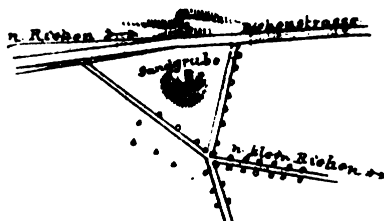
Si l'on est peu d'accord sur les avantages et l'influence des Croisades, à bien des points de vue, n'oublions pas cependant que l'héraldique lui doit beaucoup. En effet, pour se reconnaître dans la foule énorme des guerriers, les chevaliers ont pris des signes distinctifs; ils avaient l'habitude déjà de faire peindre un ornement sur leur bouclier. Pendant les croisades l'ornement est devenu une marque de famille qui depuis lors n'a plus changé. De là le système d'*armoiries* plus tard appelé blason. Il est né en Orient, comme le prouvent les noms orientaux dont il fait usage : *gueules* (rouge) est un mot arabe (de *gûl*, rose); *azur* (bleu) un mot persan; *sinople* (vert) un mot grec; les pièces d'or s'appellent *bezants* (pièces d'or byzantines), la croix du blason est une croix grecque (Lavisse et Rambaud, Tome II, p. 347; et Kugler, *Geschichte der Kreuzzüge*, p. 312-325).

La famille d'Asnens possédait dès le XIII[e] siècle la châtellenie de Delley près de Portalban et prit exclusivement plus tard le nom de cette châtellenie, ainsi qu'en témoignent plusieurs actes du XIV[e] siècle. C'est vers 1268 que les d'Asnens, devenus seigneurs de Delley réunissent les deux noms dans leur titre pour ne garder bientôt que celui de Delley, châtellenie où ils conservèrent, de père en fils, leurs droits sei-

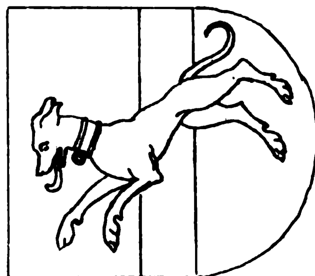


Wappen an der Landvogtei (ehemalige) in Riehen bei Basel.





Markstein an der Landstrasse Basel - Riehen.



Wappen in der Kapelle zu Wiedlisbach (Kt. Bern).

Basel. Albert Walter-Anderegg.

Il s'agit d'un *ex-libris* paraissant dater du commencement du XVII[e] siècle, peut-être même de la fin du XVI[e], et qui étant anonyme a tout l'attrait de l'inconnu. Malgré nos recherches nous n'avons pu découvrir quelles sont les armoiries qui en forment le motif. Elles représentent un cerf rampant accompagné de trois étoiles qu'à première vue on pourrait croire d'azur; mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque les hachures héraldiques n'étaient pas encore en usage, de sorte que les lignes horizontales qui ornent les étoiles sont simplement des ombres destinées à indiquer une couleur quelconque différente de l'écu. Cette pièce est très probablement de provenance allemande, elle pourrait cependant être suisse. Voilà donc un champ ouvert aux investigations des chercheurs et nous serions reconnaissants à qui pourrait nous renseigner au sujet de ces armoiries.

Cependant c'est essentiellement à un autre point que nous reproduisons cet ex-libris. Il se distingue surtout par ses merveilleux lambrequins, un peu touffus il est vrai, mais dessinés et gravés avec une vigueur audacieuse et une exubérance juvénile, jointes à une grâce pleine de fantaisie et une plasticité peu commune qui témoignent d'un artiste d'un très réel mérite. Sa fougue se fait sentir jusque dans le cimier qu'il s'est laissé entraîner à faire d'un bon centimètre et demi trop haut. C'est là, du moins pour le style de l'époque, un manque de proportions qui est cependant moins à blâmer que le défaut contraire. On admet généralement que le centre entre l'extrémité supérieure du cimier et la pointe de l'écusson doit se trouver au milieu du cou du casque. Le cerf pourrait aussi avoir un peu plus de corps.

En dépit de ces critiques nous n'hésitons pas à recommander cette planche comme un modèle du genre en fait d'ornementation héraldique. Nous regrettons seulement que dans sa modestie l'artiste n'ait pas cru devoir signer une si belle œuvre. J. G[t].

---

## Wappensculpturen aus der Umgebung Basels,

(Mit Beilage.)

Auf Streifzügen in der Umgebung Basels habe ich heraldische Denkmale aufgezeichnet wovon beiliegende Tafel folgendes enthält:

I. Ein circa 1 Meter hoher, beinahe 1/2 Meter breiter und circa 30 cm. dicker Markstein (der einzige den ich bisher in der ganzen Umgebung Basels fand), nur gespalten und roh, oben abgeschliffen mit einem Loch. Dieser Stein zeigt auf der breiten Seite gegen die Landstrasse Basel-Riehen ein Kreuz auf einem Dreiberg, welche Figur nur in Umrisslinien in den Stein eingegraben ist. Der eiserne Zapfen, welcher unten angebracht ist, wurde erst in neuester Zeit eingelassen und dient zur Fixierung der Höhe des betreffenden Punktes. Ich vermute nun, dass dieser Stein noch ein Kreuz trug und als Marke der sogenannten Freiheit, innerhalb welcher sich Leute vor ihren Verfolgern flüchten konnten, ist, und in Wurstysen's Chronik unter der Bezeichnung « innerhalb den Kreuzen » genannt wird.

II. Aus dem Dorfe Riehen (noch zu Basel-Stadt gehörend) 3 Wappensculpturen vom ehemaligen Landvogteihause an der Eckstrebe:

1. Es stellt dies vor das Wappen der Abtei Wettingen (Ct. Aargau). Der Stern gelb auf hellblaugrauem Grunde, Fischweib und Wasser aber schwarzblaugrün.

2. Ein brauner Wolf auf Weiss. (Wie mir gesagt wurde, soll dies das Wappen des Klosters Wülflingen sein ?)

Zwischen beiden Wappen ein gelber Krummstab.

3. Auf hellblaugrauem Schilde zwei gelbe Halbmonde mit den Hörnern gegeneinander gestellt. Das letztere Wappen scheint mir einer viel ältern Periode zu entstammen da der Schild ein richtiger Dreieck-(frühgothischer) Schild ist, während dem die beiden andern schon ein Uebergang zum Rundschild resp. unten mehr abgerundet und in eine stumpfe Spitze endigend, nachdem der Schildrand bis ungefähr zur Hälfte der Höhe des Wappens parallel lief. Hier sind auch die Figuren mit einer grösseren Geschmeidigkeit und Eleganz behandelt.

III. Endlich bringe ich ein Wappen aus der Kapelle in Wietlisbach (Ct. Bern).

In dieser Kapelle befinden sich rings an den Wänden in 2 Etagen übereinander, die Leidensgeschichte Jesu und die Darstellung einer grösseren Zahl von Märtyrern. Es stammt diese kolorierte Zeichnung wohl aus der Uebergangsperiode der Gothik zur Renaissance. Ich schliesse dies daraus, weil die Gewänder von einzelnen Personen noch den scharf gebrochenen Faltenwurf der Gothik, meistenteils aber die gerundetere Zeichnung der Frührenaissance zeigt. Das ganze scheint mir von einer Hand entworfen zu sein.

Wer aber der Stifter und wer der Verfertiger ist, konnte mir Niemand sagen.

Der Stifter selbst jedoch ist bei der Kanzel bildlich dargestellt, begleitet von seinem Wappen, das man auf dieser Planche als letztes in möglichst genauer Darstellung findet. Dasselbe zeigt einen weissen springenden Windhund mit weissem Halsband und rother Zunge auf hellblauem Felde, durchquert von einem roten (Röthel) Balken.

Ueber dieses Wappen habe ich schon verschiedene Leute, welche sich für historische Gegenstände und Forschungen sehr interessiren gesprochen, und erklärten mir diese, bis zur Stunde habe noch Niemand die Ansprecher dieses Wappens entdeckt; vielleicht gelingt dies einem der verehrten Leser der *Archives héraldiques suisses.*

Ausser obigem Wappen sind alsdann noch zwei kleinere der gleichen Form, gelb bemalt, ohne Schildfigur vorhanden, sogenannte « Warteschilde ».

Erwähnen möchte ich noch, dass in der nämlichen Kapelle alte Fahnen des Städtchens Wietlisbach aufbewahrt werden, nämlich :

1. ein weisses seidenes Tuch mit blauem Schrägfluss, begleitet von einem Namen, welchen ich jedoch nicht ganz lesen konnte, da das Tuch zerfetzt ist. Ich glaubte zu lesen Mül... Mathy... M... M... Die Lettern sind in gelber Seide gestickt.

2. ein weisses Tuch mit blauem Schrägfluss (Wappen von Wietlisbach).

3. ein weisses durchgehendes Kreuz, in den Winkeln blau und weiss nach innen geflammt, darüber der blaue Schrägfluss und

4. die grün-rot-gelbe Fahne der Helvetik von Linnen.

Albert Walter-Anderegg.

# La vitalité de l'art héraldique.

*(Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société Suisse d'Héraldique à Neuchâtel le 20 Octobre 1894).*

(SUITE)

Il n'est pas jusqu'au Far-West de l'Amérique qui n'éprouve le même besoin. On lisait en effet, il y a quelques mois à peine dans les journaux ce qui suit :

« La *Revue des Revues* publie un curieux article sur le *Blason de la Prairie.* Car les habitants des prairies américaines ont leur blason, tout comme les chevaliers du moyen-âge. Mais ils ne le portent pas sur leurs écus ou leurs bannières ; ils le portent... sur la peau de leurs bestiaux. Tout d'abord, les éleveurs se contentaient de marquer de leurs initiales les animaux qui leur appartenaient.

« Mais cette façon de procéder avait quelques inconvénients. Les éleveurs sont fort nombreux, les troupeaux sont immenses et les prairies n'ont point de clôtures ; il arrivait fréquemment à deux troupeaux, marqués du même signe, de se rencontrer et de se mêler. Impossible alors de s'y reconnaître ; la discussion qui s'ensuivait se terminait de coutume à coups de revolver. Il a fallu inventer un système de marques assez complexe, assez fécond en combinaisons pour convenir au nombre toujours croissant des éleveurs.

« C'est ainsi que se forma peu à peu le *Blason des prairies.* Comme de juste, les « pièces » employées par cet art héraldique d'un nouveau genre sont des objets d'usage courant et familiers aux *cow-boys.* Ce sont, par exemple, la bride, l'éperon, l'étrier, le chapeau, la poêle à frire, la marmite, etc. Pour rendre tout double emploi impossible, on enregistre chaque marque devant les autorités du district. Il importe fort de marquer le jeune bétail le plus tôt possible, car jusqu'à ce moment il n'appartient pour ainsi dire à personne.

« On cite à ce propos l'histoire amusante d'une jeune fille, la séduisante Lilybel Plunkett, que courtisait une foule de *cow-boys :* les filles à marier sont rares dans la Prairie. Ses amoureux imaginèrent un ingénieux moyen de faire leur cour : chaque fois qu'ils voyaient un veau non encore marqué, ils gravaient sur sa peau le blason de leur belle. Elle devint ainsi, à peu de frais, propriétaire d'un troupeau considérable. Mais c'était une ingrate. Lorsqu'elle se décida à choisir un époux, elle fit don de sa personne et de ses bêtes à cornes à un jeune homme d'un autre pays. *Sic vos non vobis...* »

Nous sommes loin à la vérité du blason proprement dit ; les derniers exemples cités participent davantage des marques de fabrique ou de commerce, que de l'art héraldique, mais ce sont autant de manifestations, dans leur premier bégaiement, de ce besoin inné à la nature humaine de tous les temps et de tous les pays, de posséder un shibolet permettant de se reconnaître dans la mêlée. La persistance de ce sentiment à travers les siècles nous est un garant que les armoiries continueront à faire partie du bagage social de l'humanité tant qu'elle subsistera.

Outre ces avantages en quelque sorte pratiques et personnels qu'ont les armoiries, elles sont intimement liées à l'amour de la patrie et au

culte des ancêtres. Elles sont par excellence le symbole de la famille et c'est ici que leur incombe encore pour l'avenir une mission, mission modeste, si l'on veut, mais honorable. Les exigences modernes de la vie ont la tendance à désagréger les familles. Elles ne vivent plus groupées comme autrefois, leurs membres tirent un peu chacun de son côté; à la propriété d'une maison transmise de père en fils et hantée par des souvenirs de famille a succédé la location d'appartements dans lesquels on ne se sent qu'en passage et que l'on quitte sans grand regret à la première occasion. Il en est de même des meubles. Sortis par douzaines sur le même modèle des mains du fabricant, ils n'ont aucun caractère personnel. Nous ne nous y attachons guère et les aliénons sans remords, lorsqu'un déménagement nous prive d'un emplacement convenable pour les caser. Cette banalité universelle contribue à nous rendre plus que de raison errants et voyageurs, à miner l'amour du chez soi et le sentiment de la famille. L'égoïsme et la dureté du cœur en sont les conséquences immédiates suivies de la perte des vertus qui ne peuvent prendre racine que dans le sol fertile de la vie de famille. Mais si notre table à écrire, notre dressoir, nos bahuts portaient nos armes sculptées, si notre meuble de salon au lieu d'être recouvert d'une étoffe lugubre ou tapageuse achetée au mètre, portaient brodées par une main chérie les armoiries de la famille, celles de notre père, de notre mère, de notre femme, ne formeraient-ils pas en quelque mesure une partie de nous-mêmes? et en les mettant au rancart ne croirions-nous pas manquer de respect envers nos ancêtres? Nos enfants à leur tour tiendront plus qu'à tout autre à ces meubles là qui leur rappelleront notre souvenir; ainsi l'esprit de famille se perpétuera. Si nous ornons nos parois d'écussons ou de quelques faïences armoriées nos appartements prendront un aspect plus gai par la polychromie de cette décoration héraldique, pleine de fantaisie. Héritons-nous de quelque pièce d'argenterie, elle passe facilement au creuset lorsqu'elle ne s'accorde pas avec les services que nous possédons déjà, mais ornée d'armoiries elle est respectée. Un élégant ex-libris collé dans nos livres nous les rend plus chers et les empêche de s'égarer; un bel écusson sculpté au-dessus de la porte d'entrée donne à toute la maison comme une onction familiale.

Ainsi malgré le zèle destructeur et nivellisateur de notre siècle le blason, loin d'être près de disparaître, trouve encore de nombreuses applications et même les arts pratiques lui font toujours plus d'emprunts comme à une des branches de l'ornementation les plus utiles et du meilleur effet.

Evidemment le seul fait de placer quelques armoiries dans nos appartements ne suffira pas à réveiller l'esprit de famille, d'autres facteurs entrent également en cause, mais il pourra avoir part à ce résultat dans une large mesure. Si tel est le cas l'art héraldique n'a pas perdu sa raison d'être et ses effets bienfaisants se répercuteront dans une sphère plus large et plus noble, car nous n'oublions pas que la famille est la base de la patrie. Les armoiries ne font plus parade dans les batailles et les tournois, mais comme nous croyons l'avoir démontré elles peuvent contribuer à réchauffer le foyer domestique et par conséquent à former de bons citoyens. D'emblêmes de guerre elles sont devenues un élément de paix. Ce n'est certes pas une déchéance.

Jean Grellet.

1895. 9e Année. MARS.
N° 3.

# Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

## L'EX-LIBRIS DE PHIL:PPE D'ESTAVAYER



La revue *Ex-libris*, de Berlin, année 1894, 4e livraison, contient un article fort intéressant sur l'ex-libris de Philippe d'Estavayer, mais l'auteur commet au sujet du propriétaire de cette petite œuvre d'art une confusion que je me permettrai de relever [1]). L'erreur est imputable à l'armorial de Sibmacher qui, dans le vol. V, p. 180 et 182, donne de fausses indications au sujet des armes et du nom de cette famille, et non à l'auteur de l'article qui pouvait croire qu'une pareille base n'avait pas besoin de contrôle. C'est ce qui explique la méprise dans laquelle il est tombé.

La petite ville d'Estavayer, autrefois Stavayé, Stavay, Stæffis, en allemand, mais jamais Stuffis, située dans le canton de Fribourg, faisait autrefois partie du Pays de Vaud, vassal de la Savoie. Les seigneurs du lieu, dont l'origine remonte, d'après les documents, à Rainaldus (1135), étaient une des plus importantes familles de dynastes de la contrée. Ils fournirent à la Savoie des chefs militaires, des gouverneurs ou baillis du Pays de Vaud, des conseillers, des ambassadeurs et un chancelier de l'Ordre de l'Annonciade. Gérard fut célèbre par son duel judiciaire dans lequel il tua son adversaire, Othon de Grandson, devant toute la cour de Savoie, réunie à Bourg en Bresse (1397). En France on trouve plusieurs officiers-généraux de ce nom, un colonel du régiment des Gardes-Suisses, des chambellans et des dames d'honneur. Six d'Estavayer occupèrent la charge importante de gouverneur de la principauté de Neuchâtel [2]). Enfin, ils donnèrent à l'Eglise un évêque de Belley, un

[1]) Dans cet article M. Warnecke prétend que l'ex-libris est celui d'une famille suisse von Stuffis et non Steffis (Estavayer).

[2]) C'est à ce titre qu'un ex-libris datant probablement des dernières années du XVIIe siècle des d'Estavayer a été admis dans l'ouvrage de MM. Grellet et Tripet: *Les ex-libris neuchâtelois*, p. 54. Nous en reproduisons un fac-simile.

prévôt du chapitre de Lausanne, ainsi que plusieurs abbés et abbesses de différents monastères. Les envahissements de la Suisse du côté de la Savoie causèrent un grand préjudice à cette famille ; déjà Claude avait été tué en 1475, pendant qu'il défendait avec le plus grand courage sa ville et son château contre les entreprises des Confédérés. Enfin, en 1536, Fribourg et Berne s'emparèrent du Pays de Vaud et Estavayer devint un bailliage sujet de Fribourg ; les Seigneurs d'Estavayer virent leurs droits et leur position bien amoindris, c'est surtout dès lors qu'ils s'adonnèrent au service militaire étranger. Ils étaient divisés en plusieurs branches fixées en France, à Fribourg et à Soleure. Cette antique famille s'éteignit vers l'année 1820.

Les d'Estavayer portaient : palé d'or et de gueules de six pièces et une fasce d'argent brochant sur le tout, chargée de trois roses de gueules. Cimier : une toque évasée aux pièces de l'écu supportant une houppe de plumes blanches en forme de pomme de pin. Supports : deux lions. Devise : noblesse de Stavayé. Certaines branches, telles que celles des d'Estavayer-Font, Estavayer-Chenaux, Estavayer-Gorgier, Estavayer-Montagny, présentent des variantes dans leurs armes ; cependant nous retrouvons toujours l'écu palé de six pièces.



L'on pourrait apporter de très nombreuses preuves à l'appui de cette assertion, car il n'existe peut-être aucune famille féodale de la Suisse occidentale qui ait laissé autant de traces de ses armoiries que la famille d'Estavayer. Contentons-nous de citer : les stalles du couvent de la Maigrauge, près Fribourg, avec les armes de l'abbesse Alexie d'Estavayer (1377). — Dans le chœur de l'église d'Estavayer le siège de l'officiant orné du blason de Claude d'Estavayer, évêque de Belley (1525). Dans la belle salle des Etats de la ville de Neuchâtel et au château de Colombier, les pals et les trois roses rappellent le souvenir des six gouverneurs. Si nous passons aux preuves écrites, nous avons entre autres l'armorial historique du canton de Fribourg, par Deillon et de Mandrot, ainsi qu'une généalogie de la famille, composée vers 1600, pour Philippe d'Estavayer et portant, dans de gracieuses miniatures, les armes telles que nous les avons blasonnées [1]). Je possède une autre généalogie composée en 1735 par Clairambault, généalogiste du roi de France, qui porte en tête les armes de la maison.

Quant au propriétaire de l'ex-libris c'est un personnage bien connu : Philippe d'Estavayer, seigneur de Mollondins, Aumont, Montet et Lully en 1582. Il épousa Elisabeth de Wallier en 1599 et mourut en 1612.

L'ex-libris n'est pas commun, cependant je l'ai rencontré quelquefois. Le dernier que j'ai trouvé, — il fait maintenant partie de la collection de M. le pasteur Gerster, — était collé sur un livre qui avait appartenu en 1687 à F.-Jos. d'Estavayer-Lully, petit-fils de Philippe.

L'auteur de la gravure, signée M. M., est Martin Martini, originaire du Pays des Grisons ; il exécuta le plan perspective de Lucerne (1597),

[1]) **Bibliothèque de la Société économique de Fribourg, D. 1033.**

celui de Fribourg (1606), le tableau de la bataille de Morat (1609), et plusieurs ex-libris: ceux du chanoine Gœldlin, de Philippe d'Estavayer (1606), des Techtermann (1608), et de Diesbach (1609). C'était un artiste de grand talent traitant très bien la partie héraldique; ses ex-libris peuvent être rangés parmi les plus beaux de la Suisse [1]).

Je conclurai donc de ce qui précède que l'ex-libris gravé par Martin Martini, en 1606, est bien celui de Philippe d'Estavayer, descendant de l'ancienne famille féodale de ce nom.

Quant à une famille von Stuffis, ainsi qu'aux armes portant dans un écu écartelé un sauvage et un lion, elles me sont inconnues, de même qu'à d'autres héraldistes que j'ai consultés; elles n'appartiennent pas à la Suisse occidentale. On peut admettre que l'ouvrage de Sibmacher présente ici une faute d'impression ou plutôt de gravure et que le nom von Steffis aura été changé en : von Stuffis; des erreurs de ce genre ne sont pas rares dans cet armorial, ainsi Praroman y est devenu Praromon.

MAX DE DIESBACH.

## Zu dem Wappenrelief von Riehen.

In der Februar-Nummer der *Archives héraldiques* veröffentlichte Herr Albert Walter-Anderegg die Zeichnung eines Wappenreliefs aus Riehen. Er deutet pag. 18 den ersten Schild auf Wettingen und bemerkt von dem zweiten, dass ihm derselbe als das « Wappen des Klosters Wülflingen » bezeichnet worden sei. Ein Stift dieses Namens hat es in der Schweiz nicht gegeben, das fragliche Wappen stellt sich vielmehr als dasjenige des Abtes Rudolf Wülflinger von Wettingen (1434-45) dar, und sein Vorkommen in Riehen wird daraus erklärlich, dass Wettingen daselbst seit alter Zeit den Zehnten und andere Einkünfte, sowie den Kirchensatz besass. Rudolf Wülflinger speziell, der 1414-21 das Amt des Grosskellner's bekleidete, hatte in Basel des Stiftes Haus und dessen Einkünfte besorgt.

Es sind nun aber ausser dem erwähnten Relief noch drei Denkmäler bekannt, welche das Wappen desselben Prälaten tragen: ein kleines Glasgemälde (Grisaille) im Nordflügel des Kreuzganges von Wettingen; sodann befand sich ebendaselbst bis Ende der Siebziger Jahre in dem vor der Muttergotteskapelle gelegenen Flur der reich geschnitzte Holztrog, der später in das Museum von Aarau versetzt worden ist. Hier findet sich ausser dem Schild mit dem Wolfe auch derjenige mit den beiden Mondsicheln, der letztere heraldisch rechts und wieder die gleichen Schilde in der nämlichen Stellung haben den Grabstein Abt Rudolf's in der Kapitelstube von Wettingen geschmückt. Eine Abbildung desselben ist im « Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde », 1881, Taf. 16 zu pag. 197 veröffentlicht.

Bezüglich *Wietlisbach* verweise ich auf die ausführlichen Berichte welche in derselben Zeitschrift 1887, p. 498 ff. und 1893, p. 194 erschienen sind.

Zürich, Februar 1895. J. R. RAHN.

[1]) Voir Hændke. Die Schw. Malerei im XV^e Jahrh., Aarau 1893. Une partie des ex-libris de Martini sont publiées dans le Fribourg artistique. Année 1894, pl. 22. Cette publication sera continuée.

# Les hachures héraldiques.

Au moyen-âge deux manières seulement de représenter les armoiries étaient connues. Sur les boucliers et dans les tableaux d'église, les vitraux, les rôles de hérauts ou les missels elles étaient peintes et dans cet apparat elles se présentaient non seulement sous leur plus riant et leur plus brillant aspect, mais en quelque sorte dans l'élément qui leur est propre et leur donne la vie. En effet, sans leurs émaux les écussons prennent une apparence quelque peu cadavérique que la robuste naïveté des figures et l'élégance des lambrequins parviennent à peine à corriger. Et pourtant dans nombre de circonstances on était obligé de se contenter d'une représentation ne donnant que les contours de l'écusson et de ses accessoires. Les sculptures sur pierre n'admettaient guère la peinture et pas du tout les sceaux, les monnaies et médailles ou les gravures sur bois et sur cuivre lorsqu'elles se furent répandues. Il en résultait un inconvénient plus grand encore que le manque d'agrément pour l'œil. A défaut de meubles bien caractéristiques, dans les nombreux cas par exemple de simples partitions ou lorsque l'écusson ne renfermait qu'une fasce, une bande ou un chevron il pouvait devenir douteux quelles armoiries on avait voulu représenter et des confusions fâcheuses en sont fréquemment résultées.

On peut s'étonner que l'ingéniosité des artistes n'ait pas réussi à découvrir plus tôt un moyen de remédier à ces inconvénients très réels. A la vérité on trouve quelquefois déjà à une époque reculée des hachures marquant la différence entre deux émaux. Le plus souvent ce sont des lignes horizontales ou diagonales ou en treillis, mais ces hachures ne désignent pas un émail en particulier, leur unique but étant d'établir un contraste entre la couleur et le métal, entre le clair et le foncé.

A partir du milieu du XVI[e] et même au XVII[e] siècle on voit parfois certains armoriaux indiquer les émaux des écussons au moyen d'initiales, ainsi dans Virgilius Schis en 1555, Sibmacher en 1605, etc. Ce premier pas, utile déjà puisqu'il remédiait à une partie des inconvénients signalés, devait enfin faire place à une méthode qui, tout en marquant les émaux, présentait un avantage de plus, celui d'ombrer les surfaces avec quelque variété et de donner ainsi du relief au dessin. Nous voulons parler des hachures héraldiques. Un essai de ce genre se trouve dans un ouvrage allemand paru en 1600, mais l'auteur n'applique lui-même pas rigoureusement son système de sorte que l'on peut en faire abstraction. Par contre, Jacques Francquart dans son « Pompa funebris optimi potentis principis Alberti Pii, archiducis Austriæ in veris imaginibus expressa » publié à Bruxelles en 1623, introduit un système complet et conséquent de hachures. L'or est indiqué par des lignes horizontales, l'azur par des points, l'argent et le gueules sont de même que de nos jours, le sable est un fretté de lignes obliques, le sinople est représenté comme notre pourpre. Ce système ainsi que d'autres qui virent le jour à peu près en même temps n'eurent qu'une durée éphémère. Un seul prévalut et fut universellement adopté. Il est le plus ancien mais il doit son succès moins à cette circonstance qu'à la réputation des auteurs qui s'en firent les champions.

On a attribué avec une persistance remarquable le patronage de cette invention au jésuite Silvestre Petra Sancta et la plupart des auteurs

# Hâchures héraldiques



EX-LIBRIS
du Chevalier Nicolas de Praroman.

modernes ont répété à l'envi qu'il avait pour la première fois fait connaître le système dans son « Tesseræ gentilitiæ » publié à Rome en 1638. C'est là une première erreur, car déjà en 1634 il l'avait appliqué dans un petit ouvrage beaucoup moins connu imprimé à Anvers et portant le titre « De Symbolis Heroicis ». Ce livre a beaucoup de gravures finement exécutées, mais un petit nombre seulement qui soient purement héraldiques. Mais à la page 314 se trouve un petit écusson donnant les hachures or, argent, gueules, azur, sinople et sable avec cette explication : « Pars punctim incisa, colorem aureum seu croceum ; pars scalpro intacta, colorem argenteum, seu album ; pars quæ exaratur lineolis erectis rubeum ; pars quae finditur lineolis transversis, cyaneum ; pars quæ lineolis obliquis seu pronis asperatur, prasinum ; et quae mutuis lineolis, quasi clathris inumbratur, atrum seu nigrum repraesentat ». Le pourpre comme on le voit, n'est pas mentionné par contre il a été ajouté dans le « Tesseræ gentilitiæ ».

Petra Sancta ne se dónne nulle part comme l'inventeur du système, au contraire il mentionne Jean Guillim comme lui ayant suggéré des idées relativement à l'indication des émaux. D'autre part, Marc de Vulson, Sieur de la Colombière, publiait en 1644, à Paris, son livre de la « Science héroïque, traitant de la Noblesse, etc. », dans lequel il se sert des mêmes hachures mais en en revendiquant la paternité : « Afin, dit-il, que le lecteur se satisfasse entièrement, je luy présente les deux métaux, les cinq couleurs, les deux pennes (fourrures)... et luy fais voir l'invention de laquelle je me suis servy au premier livre de blason que je fis imprimer pour connaître les métaux et les couleurs par la taille-douce, laquelle a été imitée et pratiquée par le docte Petra Sancta au livre intitulé *Tesseræ Gentilitiæ* qu'il a composé en latin et fait imprimer à Rome ».

Ce « premier livre du Blazon » dont parle Vulson est son « Recueil de plusieurs pièces et figures d'armoiries » paru en 1639 qui explique déjà le système. Le « Tesseræ gentilitiæ » de Petra Sancta et « La Science héroïque » de Vulson de la Colombière qui parurent à quelques années de distance ont joui d'une grande réputation et, préconisant tous les deux le même système de hachures, ils l'ont mis définitivement en vogue de sorte que son adoption se généralisa assez rapidement. Vulson et Petra Sancta ont ainsi été les propagateurs de l'innovation. Il est probable qu'ils étaient en correspondance et que la question des hachures a été discutée entre eux au cours de la préparation de leurs ouvrages respectifs qui ont certainement été des œuvres de longue haleine. Vulson, soit qu'il ait voulu se parer des plumes du paon, soit qu'il ait oublié ou ignoré la publication du livre « De Symbolis », en 1634, soit 5 ans avant le « Recueil de plusieurs pièces, etc. » et 10 ans avant « La Science héroïque » se sera figuré de bonne foi avoir été le premier à en parler à Petra Sancta, tandis que l'inverse doit très probablement avoir eu lieu.

En réalité ni l'un ni l'autre n'a été l'inventeur de ces hachures et un héraldiste anglais, M. Walter Hamilton[1]), a été le premier, croyons-nous, à relever à ce propos dans le courant de l'année passée un document plus ancien qui paraît être la source à laquelle les deux héraldistes ont puisé.

En effet, en 1600 paraissait un tableau héraldique du duché de Brabant, portant ce titre : « Briefue description du très ancien, noble et

[1]) **Dated book-plates, by Walter Hamilton, London A & C, Black 1894.**

## Hâchures héraldiques




EX-LIBRIS
du Chevalier Laurent Arregger.

riche Duché de Brabant qui maintient encores le tiltre très illustre du mémoirable Duché de Lottier ou Lotrycke ». Au pied se trouve le nom du graveur A. Rinelt et cette légende : « Excudebat Jo. Baptista Longrius cum gratia et privilegio. Lovanij anno 1600. Signavit J. de Busschere ». Dans tous les écussons de ce tableau les émaux sont indiqués au moyen de hachures s'accordant en tous points avec celles qui ont été depuis universellement adoptées. En outre un ovale divisé en six compartiments explique le système. Au-dessous se trouve la note : « Les marques représentées en cette ovale démontrent la distinction des métails et couleurs des armoiries ».

Avec cela il n'est pas encore dit que Jo. Baptiste Langrius (Langres ?) soit l'inventeur du système, mais il doit être considéré comme tel jusqu'à preuve du contraire. Il est sans aucun doute l'inspirateur de Petra Sancta, car non seulement le « De Symbolis » sort des célèbres presses Plantin d'Anvers qui devaient connaître ce qui s'imprimait à Louvain, mais l'héraldiste de la Compagnie de Jésus dit lui-même qu'il a recueilli des matériaux pour ses ouvrages en Allemagne *et en Belgique.*

Notre système des hachures héraldiques est donc introduit en Belgique en 1600, en Italie en 1638 ; en France en 1639. Hassdörfer le fait connaître en 1643 en Allemagne dans ses « Gesprächsspiele » et plus particulièrement dans la théorie du blason qu'il écrivit en 1655 pour une nouvelle édition de l'armoirial de Sibmacher, bien que dans le livre lui-même les hachures ne figurent qu'exceptionnellement. En Angleterre les plus anciens exemples connus sont la gravure de quelques-uns des sceaux appendus à l'arrêt de mort de Charles I de 1649 et Bysshe décrit le système en 1654. En Suisse, la nouvelle méthode ne s'acclimata guère que vers la fin du XVII^e^ siècle et c'est avec le XVIII^e^ seulement qu'elle devint la règle.

Nous reproduisons deux planches qui pourraient facilement induire en erreur à cet égard et faire croire que l'on connaissait en Suisse les hachures héraldiques dès les premières années du XVII^e^ siècle. Ce sont l'ex-libris de Nicolas de Praroman de Fribourg et celui de Laurent Arregger de Soleure. Le premier une fort intéressante planche portant la date de 1606 donne un écusson qui paraît être d'azur à une arrête de poisson d'argent. Or comme le champ de l'écusson est en réalité de sable et qu'aucun des différents systèmes ne désigne cette couleur par des lignes horizontales il faut admettre, vu l'époque, que l'artiste a simplement voulu ombrer le champ foncé de l'écu pour faire ressortir l'arrête de poisson, sans intention d'indiquer une couleur en particulier.

Quant à l'ex-libris Arregger de 1607, il donne en effet en échiqueté de sable et d'or, mais ces hachures ont été ajoutées après coup comme en fait foi un état plus ancien de la même planche que nous possédons et suivant lequel dans la gravure primitive les cases d'or de l'échiqueté ne contiennent aucune hachure, tandis que les cases de sable sont ombrées d'une combinaison de lignes perpendiculaires et de points qui indiquent la volonté de donner du relief au dessin mais ne constitue pas une des hachures héraldiques.

A cette époque même Martin Martini, un maître dans l'art, n'avait pour indiquer les émaux d'autre ressource que l'emploi d'initiales comme il l'a fait dans le charmant petit ex-libris de Philippe d'Esta-

vayer que nous reproduisons dans ce numéro des *Archives héraldiques*, page 21.

Nous ajouterons à propos de l'ex-libris Arregger qu'il confirme un passage du récent article de M. de Mülinen sur « Une famille bernoise éteinte » (Janvier page 2) lorsqu'il dit que l'usage de choisir des saints pour tenants était très répandu. Le chevalier Arregger dont le prénom est Laurent a mis ses armes sous le patronage de St-Laurent, reconnaissable au gril qu'il tient dans la droite.

Jean GRELLET.

## GÉNÉALOGIES GENEVOISES

**Galiffe.** — *Notices généalogiques sur les familles genevoises.* Tome VII, par Louis Dufour-Vernes, Eugène Ritter et quelques collaborateurs. Genève, J. Jullien, 1895. Un volume in-8° de VII chap. et 567 pages.

L'œuvre commencée en 1829 par J.-A. Galiffe et reprise en 1884 par MM. Dufour-Vernes, Ritter et Reverdin est en pleine prospérité. Elle vient de s'augmenter d'un septième volume, qui porte à près de cinq cents le nombre des familles genevoises dont la généalogie a été publiée. La réimpression du quatrième volume, épuisé et devenu introuvable, va être entreprise et sera sans doute suivie de l'apparition d'un huitième volume.

On sait que les familles genevoises sont d'origines très diverses ; à ce point de vue le nouveau volume donne une image assez juste de la population genevoise. Il contient, en effet, treize familles originaires de Genève ou de ses environs immédiats, six de la Savoie, quatre du canton de Vaud (Ador, de Bontems, Clavel et Long) une du Valais (Du Commun) et deux de Neuchâtel (Lambercier et Ramu). L'Italie est représentée par sept noms, l'Espagne, le Portugal et les pays de langue allemande chacun par un ; la France par trente ; enfin les familles Monet et Richard sont sans origine connue.

Au point de vue de leur importance historique mentionnons les anciennes familles patriciennes Piaget et Savyon et l'important travail de M. Dufour sur les Choudens. M. Ritter nous donne des détails piquants sur les revendications d'une famille qui prétendait descendre des ducs de la Trémoïlle et accusait les autorités genevoises de lui avoir soustrait ses papiers.

Comme exactitude et bienfacture le nouveau volume ne le cède en rien aux précédents ; nous nous permettrons cependant une critique au point de vue héraldique : les armoiries de plusieurs familles ne sont pas indiquées, et cela systématiquement de la part de quelques collaborateurs. A notre avis l'auteur d'une généalogie ne doit pas se reposer pour ce soin sur les armoriaux publiés ou non ; par les recherches qu'il est obligé de faire il aura sous les yeux des cachets que les héraldistes purs ne sauront ou ne pourront rechercher ; en outre, lui seul est à même de distinguer entre les diverses familles de même nom et d'attribuer à chacune les armoiries qui lui appartiennent.

On a reproché aux généalogistes genevois de pousser la conscience jusqu'à l'excès. C'est parce qu'ils ambitionnent de faire une œuvre définitive qu'ils craignent d'omettre le moindre détail et enregistrent jusqu'aux enfants mort-nés ; si ceux-ci n'ont pas eu d'existence réelle,

ils ont eu au moins une existence d'état-civil et leur omission serait une lacune.

Une des principales utilités des généalogies est de fournir des renseignements pour les biographies, aussi devrait-on donner le *curriculum vitæ* détaillé des individus dont on s'occupe, notamment l'énumération complète et les dates des fonctions qu'ils ont remplies.

Il serait bon également de renvoyer le lecteur aux biographies publiées, souvent très rares ou disséminées dans des périodiques que l'on ne lit plus. A. Ch.

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

Les membres du groupe de Neuchâtel se sont réunis le 25 février, à 8 h. du soir, en séance ordinaire de travaux. A cette occasion le Comité rend compte des démarches faites pour procurer aux *Archives héraldiques* de nouveaux collaborateurs et un plus grand nombre d'abonnés. Sur ce dernier point il y a beaucoup à faire encore. La mort de M. Tripet a été suivie de désabonnements plus nombreux qu'on ne s'y était attendu et il est probable que l'allocation de la Société pour couvrir le déficit du journal devra cette année dépasser les prévisions.

Depuis la dernière assemblée générale le Comité a enregistré l'adhésion comme membres de la Société de MM. François Doge, député à la Tour-de-Peilz, Ch[s] Lang-Schleuninger, à Zurich, Pierre de Meuron, à Neuchâtel et Louis Bron, à Genève.

M. le Président fait lecture de deux notes de M. Max de Diesbach. La première rectifie une erreur de Warnecke au sujet des armes et du nom des Barons d'Estavayer.

La seconde soulève la question intéressante de savoir si les preuves qui fait ont admettre les armes de la maison d'Asnens dans les salles des Croisades sont suffisantes. M. de Diesbach fait d'autre part des réserves sur la qualification de *Neuchâteloise* donnée par M. Junod à cette famille de l'ancien pays de Vaud. Il est fait lecture également d'une communication de M. Choisy sur le VII[e] vol. des généalogies genevoises, récemment paru, ainsi que de notes de MM. Rahn et Walter-Anderegg, qui prendront place dans les prochains numéros des *Archives*.

M. Jean de Pury propose que la Société cherche à faire exécuter une reproduction de deux blasons peints en tête de vieux missels de la Bibliothèque de Fribourg et provenant de la Collégiale de Neuchâtel. Ces peintures très bien conservées représentent les armes du prévôt de Neuchâtel Pierre de Pierre (1509), surmontées de la mître et de la crosse.

M. Samuel de Perregaux fait circuler un intéressant plat d'étain portant les armes de la famille de Gaudot et provenant de l'abbaye de tir de Couvet.

M. Jobin communique un armorial manuscrit de l'ancien évêché de Bâle par M. Philippe. Cet ouvrage très curieux et inconnu jusqu'à présent est immédiatement noté pour figurer en son lieu dans la *Bibliographie héraldique* en voie de publication.

A ce propos M. le Président présente à la Société la première feuille imprimée de la *Bibliographie*. Cet ouvrage où une matière con-

sidérable sera condensée en peu d'espace rendra certainement des services et sera un don bienvenu de la Société d'héraldique à ses membres.

M. JULES COLIN soulève une discussion nourrie par un travail sur l'*Origine du Blason*, puis M. JEAN GRELLET, président de la Société, clôt la série des travaux par un exposé documenté et très complet de la question de l'origine des *hachures* comme système de figuration des couleurs dans les dessins d'armoiries.

La Société a reçu depuis sa dernière assemblée les ouvrages suivants :

*Annuario della Nobilita italiana.* 1895.

*Archives de la Société française des Collectionneurs d'Ex-libris.* 1 et 2. 1895.

*Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.* Tome III, liv. 4.

*Bulletin* de la même Société. Tome I, liv. 4.

*Calendario d'Oro.* Anno VII. 1895.

*Historischer Kalender für den Kanton Aargau.*

## REVUE DES PUBLICATIONS HÉRALDIQUES

ALGEMEEN NEDERLANDSCH FAMILIEBLAD. N^os 9. 10. Septembre-Octobre. — Contient des notes et notices sur les familles : van Dam. van der Noort. Bax. Hoijer. — Marcus-Doornik. — D'Arnaud. — La famille de la femme de Jacob Cats. — Familles van Oudewerve, van Romond. — Schœller et van Schuler. — Semeijus. — Ubink.

(Faute de place nous ne donnons que succinctement un aperçu du long sommaire de cette livraison.)

WAPPENKUNDE. (Frhr. v. Neuenstein). — N^os 9. 10. 11. 12. Suite de l'armorial des gentilshommes et magistrats de Strassbourg, dès 1333.

MONATSBLATT der Gesellschaft ADLER. November 1894. — Mittheilungen der Gesellschaft. — Noch einmal das Befreiungsmonument. — Romanische Geschlechter in Ungarn (von D^r Moritz Wertner). I. Aus der Champagne. II. Aus Spanien.

Dezember. — Unbekannte Familien : III. Graf. IV. Grammerus. — Kirchmair von Ragen.

Januar 1895. — Die Heraldische Jubiläums-Ausstellung des Vereins « Herold » in Berlin. — Unbekannte Familien. V. Khäpffinger. VI. Khnipsser. VII. Lugga. VIII. Möltelius. IX. Reichenburg. X. Schaniger. XI. Seyffertiz. XII. Strelle. XIII. Vischer. XIV. Weyrlechner.

DER DEUTSCHE HEROLD. Januar 1895. — Berichte. — F. Warnecke. — Grabdenkmäler im Dom zu Nordhausen. — Die Glaubwürdigkeit der Taufscheine. — Die vorjährige Generalversammlung des Gesammtvereins der deutschen Geschichts- und Alterthumsvereine.

MAANDBLAD van het genootschap « *De Nederlandsche Leeuw* » 1894. N^os 11 et 12. — De familie van Lom. — Eenige Kwartierborden der Wassenær's, etc. — Mauritz Huygens, 1642. — De Kaap de Gœde Hoop, tijdens het Nederlandsch bewind.

1895, N° 1. — Kwartierstaten betreffende het geslacht Martini. — De Grafschriften der voormalige St. Lievensmonsterkerk te Zierikzee. — Het wapen van H. M. de Koningin. — Gekleurde helmkronen.

1895. 9e Année. AVRIL.
N° 4.

Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

# Le drapeau des Cent Suisses

## de la Garde des Rois de France.

*(Avec planche.)*



Il semble au premier abord que la description de ce drapeau soit extrêmement facile à trouver et qu'il n'y ait qu'à consulter l'un des nombreux ouvrages militaires tels que l'*Histoire militaire des Suisses*, par May, Lausanne 1788 ; — l'*Histoire des divers corps de la maison des Rois de France*, par Boullier, Paris 1818 ; — l'*Histoire des institutions militaires des Français*, par Sicard, Paris 1834 ; — l'*Histoire des troupes étrangères au service de France*, par Fieffé, Paris 1854, ou encore l'*Histoire de l'Armée française*, par de Noirmont et Marbot, pour avoir la description exacte de ce drapeau ; c'est une erreur. Il y a erreur également, ou plutôt transposition de couleurs, dans la description qu'en ont faite le général Susane dans son *Histoire de l'infanterie française*, Paris 1856 (1re édition) et 1876 (2e édition) ; — le comte de Bouillé dans son remarquable ouvrage sur *Les drapeaux français*, Paris 1875 ; — Quarré de Verneuil, *Les couleurs de la France*, Paris 1876; — le général Pajol, *Les guerres sous Louis XV*, Paris 1874, etc.

Nous allons passer en revue les divers documents sur lesquels on peut *absolument* se baser pour reconstituer les drapeaux des Suisses au service de France, et nous signalerons en même temps les erreurs commises.

XVIIe SIÈCLE. — On ne trouve aucun document sur le drapeau de la Compagnie des Cent Suisses dans le courant des XVIe et XVIIe siècles ; les Etats de la France ne mentionnent pas de drapeaux, sauf

celui de 1656 dont nous reparlerons plus loin. Cependant on en trouve un dessin sur un jeton de Besson, porte-enseigne de la Compagnie. Ce jeton fut frappé en 1665, malheureusement on n'y voit aucune trace de hachures indiquant les couleurs, nous en donnons en tête de cet article une reproduction d'après un exemplaire parfaitement conservé appartenant à M. le colonel Perrochet, de la Chaux-de-Fonds, à qui nous devons ce précieux document.

Ce même Besson fit paraître, en 1673, un livre en deux parties, la première, « Entretien et examen sur la création de la Compagnie des « Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roy, » la seconde, « Re-« cueil de quelques raisons et remontrances de M[r] le capitaine-colonel « de la Compagnie des Cent Gardes Suisses, etc., par M. de Besson « l'aisné, Escuyer, Concitoyen de la Ville et Canton de Frybourg, etc. » Voici malheureusement le seul passage qui puisse nous intéresser : « dans « le Chapitre 7[e] du Livre des Privilèges des Officiers du Roy et Maisons « Royales, imprimé ès années 1662 et 1663 au sçeu et de l'aveu de « Messieurs les Capitaines des Gardes Ecossois et François du Corps, « et autres grands Officiers de la Maison, qui ont donné chacun leur « Chapitre : Lequel Chapitre 7[e] contient, que la compagnie des Cent « Suisses a esté des premières de la Garde ordinaire du Corps, et est « encore la première levée, en faveur de la première Alliance du Roi « avec les Huit Cantons, n'y ayant alors que ce nombre-là, qui a donné « lieu à tous les Privilèges ; Et Sa Majesté leur fit l'honneur pour l'es-« time qu'elle faisait de la Nation Suisse, de la confiance qu'elle avait « en elle, de la faire Garde ordinaire de son Corps, et fut appelée la « Compagnie d'Alliance. Et pour preuve de cela, l'ancien Drapeau de la « Compagnie qui est au Païs, était fait des livrées du Roy, chargé des « Armes de France et de celles des dits Huit Cantons, avec cette devise, « qui se voit encore dans le Drapeau d'aujourd'huy, EA EST FIDVCIA « GENTIS, qui veut dire, Qu'à la fidélité on connoist la Nation. »

Cette description est loin d'être complète et en tous cas insuffisante pour reconstituer le drapeau. Au reste, Besson s'est trompé en parlant de la Compagnie des Cent Suisses du temps de l'alliance des huit cantons. L'alliance de la France avec la Suisse date bien de 1453, mais les auteurs s'accordent à affirmer que le corps des Cent Suisses n'a été créé qu'en 1496 alors que le nombre des cantons était porté à dix par l'annexion de Fribourg et Soleure en 1481.

XVIII[e] SIÈCLE. — En 1724 seulement nous avons l'*Histoire de la milice Françoise*, par le Père Daniel, lequel donne page 223 un dessin et la description du drapeau des Cent Suisses en ces termes : « Le fond « est de 4 carrez bleux, le 1[er] et le 4[me] portent une *L* couronnée d'or, le « Sceptre et la Main de Justice passez en sautoir, noüez d'un ruban « rouge. Le 2[e] et le 3[me] ont une Mer d'argent ombrée de verd, flottant « contre un rocher d'or qui est battu de quatre vents. La croix blanche « sépare les quatre quartiers avec cette inscription : *ea est fiducia gentis.* « On a voulu apparemment marquer par ces paroles la fermeté de la « Nation, que les plus grands dangers ne sont pas capables d'ébranler, « comme le rocher se tient toujours ferme malgré la fureur du vent et « des flots. Ce Drapeau est le même qui était sous le Règne de Henri II, « comme il est marqué dans la Salle des Suisses à Fontainebleau. Le « feu Roi le fit renouveller ».

C'est ce texte qui a été presque exactement copié par May, Boul-

lier, Sicard, de Noirmont et Marbot, Fieffé, Marius Sepet et bien d'autres. On le retrouve aussi dans la seconde édition abrégée de Daniel, Paris 1773. Mais cette description n'est pas exacte. Ces auteurs sont excusables en ce sens que l'ouvrage du Père Daniel est le seul qui ait été publié sur l'histoire des différents corps de l'armée française et cela jusque vers le milieu de notre siècle ; presque tous les auteurs y ont puisé de précieux renseignements, mais, comme dans tous les ouvrages de quelque importance sur ce sujet on y rencontre des erreurs.




Fig. 4.

Le drapeau de quatre carrés bleus décrit par le Père Daniel ne se trouve dans aucun des documents officiels, comme nous le verrons plus loin, car dans ceux-ci le drapeau y est toujours figuré par *deux carrés rouges* et *deux carrés bleus*, il en est de même du roc qui est d'argent et non d'or comme l'indique le même auteur. Voici du reste ce que dit à ce sujet M. G. Desjardins dans son excellent ouvrage intitulé : *Recherches sur les drapeaux français*, Paris 1874.

« Il faut croire que le P. Daniel n'avait pas bien regardé leur dra-
« peau, car il dit que *le fond est de 4 carrés bleus ;* son graveur corrige

« cette erreur et indique, par les hachures conventionnelles du blason, « un écartelé bleu et rouge. Déjà en 1656 *l'Etat de la France* le décrivait « ainsi : le drapeau des Cent-Suisses est des livrées, armoiries et devises « du Roi. Les gardes eux-mêmes étaient depuis Henri IV habillés de « tricolore : rouge, blanc et bleu. L'enseigne des 100 Suisses faisait par- « tie des meubles de la couronne » et cet auteur ajoute en note : « L'Etat « de la France de 1749 reproduit la description fautive du P. Daniel. »

La fig. 4 représente le drapeau tel qu'il est *dessiné* dans l'ouvrage du P. Daniel, le chiffre du roi est sur fond bleu et le rocher etc., sur fond rouge suivant les hachures conventionnelles. Il est à remarquer cependant que le dessinateur a mal placé la hampe qui devrait être parallèle aux emblèmes figurés sur le drapeau. Mais vu la position horizontale donnée au drapeau celui-ci se serait présenté à l'œil en quelque sorte couché, ce que l'artiste a sans doute voulu éviter en se permettant une licence.

Voici maintenant des documents officiels : 1° En 1741, le *Ministère de la Guerre* faisait exécuter de magnifiques albums contenant les dessins coloriés des drapeaux et intitulés : *Drapeaux de l'infanterie tant française qu'étrangère au Service de France.* La Bibliothèque Nationale a un duplicata de cette collection, faite par d'Hermond.

Les drapeaux des Cent Suisses et des Gardes Suisses y figurent, mais ceux des autres régiments suisses ont été laissés en blanc. Le drapeau qui nous occupe y est en tout pareil à la reconstitution, fig. 1 de notre planche. Cet album a été fait au moment précis où le P. Daniel publiait son histoire des milices françaises.

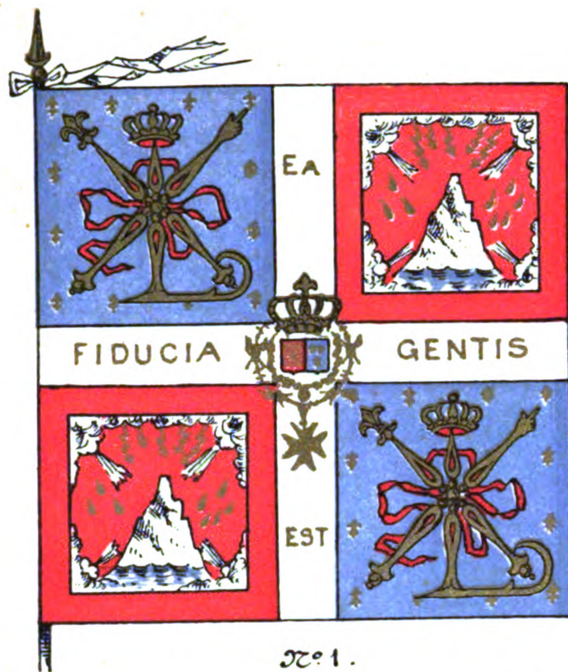
2° De 1730 à 32, Leman de la Jaisse publiait sa *Carte générale de la Monarchie française.* Le drapeau y est dessiné selon la fig. 1 de notre planche. L'artiste s'est évidemment trompé dans la position des deux petits écussons au centre de la croix en figurant à la première place, soit du côté de la hampe, les armoiries de Navarre au lieu de celles de France qui doivent avoir la préséance.

3° Jusqu'en 1741, le même Leman de la Jaisse fit paraître des *abrégés* de sa carte générale, 1734—41. La fig. 5 représente la vignette reproduite d'après les 6^e^ et 7^e^ abrégés de 1739 et 1740 parus en 1740 et 1741.

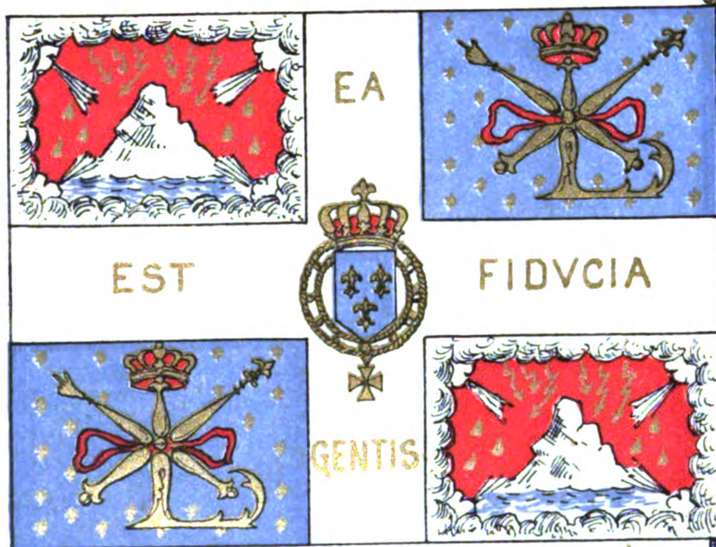
4° En 1753 a été publié un *Etat général des troupes françaises* où le drapeau est encore décrit selon cette vignette à laquelle s'appliquent au sujet de la hampe les mêmes observations que celles que nous avons faites à propos de la fig. 4.

5° Le Ministère de la Guerre possède un album de gouaches intitulé *Collection des uniformes et drapeaux des troupes du Roi, infanterie française et étrangère* 1757. Ce travail a été copié par Mouillard et publié sous le titre de : *Les Régiments sous Louis XV*, Paris 1882. La fig. 2 de notre planche donne le drapeau tel qu'il y est représenté.

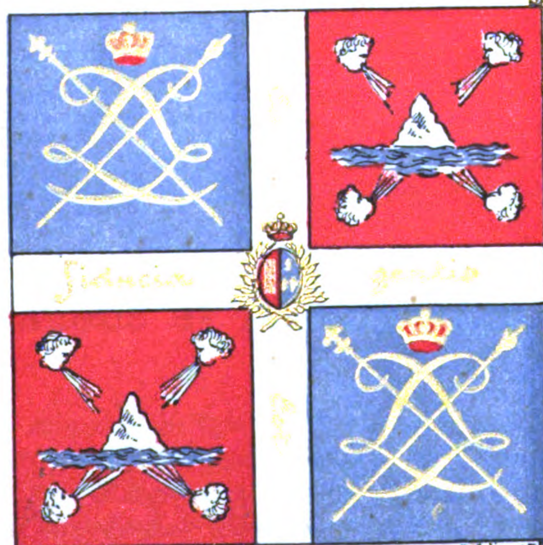
6° En 1771, le Sieur de Chaligny publia un *Tableau militaire des drapeaux, étendards et guidons des troupes de la France.* On trouve ce tableau en noir au cabinet des Estampes et un autre aux archives de Seine et Oise colorié avec le plus grand soin pour le Dauphin qui devint Louis XVI. C'est ce tableau qui a été copié par M. G. Desjardins et publié dans son superbe ouvrage *Recherches sur les drapeaux français*, Paris 1874 (voir fig. 3 de notre planche).


EA
FIDUCIA
GENTIS
EST

Nº 1.


EA
EST
FIDVCIA
GENTIS

Nº 2.


fiducia
gentis
SITTINGER. Sc
P. Colin. 95

Nº 3.

7° Enfin en 1772 Montigny publiait un *Album des troupes françaises*, où l'on retrouve ce même drapeau.

Ici s'arrêtent les sources.

Une chose curieuse à noter, c'est que malgré le tableau de Chaligny de 1771 et l'album de Montigny 1772, il parut en 1773 une seconde édition abrégée de l'Histoire de la Milice française du P. Daniel dans laquelle le drapeau est encore exactement décrit comme il l'est en 1724 dans la première édition de son ouvrage.




FIG. 5.

Notons encore ce que dit du drapeau des Cent Suisses le général Susane dans son *Histoire de l'infanterie française* : « Leur drapeau, « partagé en quatre quartiers par une croix blanche dont les branches « portaient en or les mots : *Ea est fiducia gentis*, avait deux quartiers « rouges marqués du chiffre du roi et deux quartiers représentant sous « un ciel bleu une mer bleue, au centre une montagne blanche vomis- « sant des foudres rouges et aux angles des figures d'aquilons en or. »

M. le comte de Bouillé donne presque le même texte et un dessin colorié. Dans Quarré de Verneuil on retrouve exactement le même dessin que celui de M. de Bouillé et le comte Pajol reproduit le même texte. Il doit y avoir dans cette description une simple interversion de couleurs : en effet, le chiffre du roi se trouvant sur le champ rouge, ce qui est anormal, le ruban est forcément bleu au lieu d'être rouge, etc.

Malgré toutes nos recherches à Paris même nous n'avons pu parvenir à découvrir ni la source d'un drapeau ainsi fait, ni la confirmation de son existence. Dans leurs publications sur les drapeaux Leques 1873, Alfred Barbou 1880, Léon Hennet 1882, ne parlent pas des drapeaux suisses et Louis-Napoléon Ney 1880 fort peu.

D'après ce que nous venons d'exposer, on peut certainement conclure que le drapeau des Cent Suisses a toujours été jusqu'à la Révolution de 2 carrés bleus et de 2 carrés rouges comme l'indiquent les dessins de notre planche qui le représentent tel qu'il existait à trois époques du siècle passé, soit en 1721, 1757 et 1771. Mais il n'est pas possible de fixer à quel moment précis les changements de détail ont eu lieu.

Louis BRON.

# Les d'Asnens et la collection Courtois.

Dans notre numéro de février M. Emmanuel Junod a publié sur la famille d'Asnens une intéressante notice dans laquelle il relève quelques uns des actes où figure ce vieux nom de la Suisse romande, et ceci à propos de la présence dans la Salle des Croisades à Versailles,

de l'écusson de cette famille des bords du lac de Neuchâtel. Il ne rentrait pas dans le plan de M. Junod d'étudier si les d'Asnens ont véritablement des titres à figurer parmi les croisés et il s'est borné à mentionner le document qui a paru concluant à la commission d'experts pour admettre les d'Asnens à l'honneur de figurer dans la Salle des Croisades. Mais cette question spéciale a dès lors fait l'objet d'une communication lue à la dernière réunion de notre Société à Neuchâtel et à une séance de la Société cantonale d'histoire à Fribourg.

L'auteur de cette communication, M. Max de Diesbach, sans se prononcer d'une manière absolue émet cependant de graves doutes au sujet de l'authenticité des preuves sur lesquelles s'est basée la commission. Il s'agit d'une reconnaissance de dette qui aurait été signée par François d'Asnens au camp de Damiette en 1219 et dont voici la traduction :

« A tous ceux que les présentes verront, moi François prêtre,
« humble pécheur, salut en N. S. Je déclare que François d'Asnens,
« écuyer, à ses derniers moments, a reconnu en ma présence avoir
« emprunté sur sa foi, de Martin Calao, marchand génois, de la Société
« Corsali, trois marcs d'argent en remboursement desquels, par acte de
« dernière volonté, il a engagé tous ses parents existant en deça ou au-
« delà des mers. En foi de quoi j'ai apposé mon sceau sur les présentes.
« Fait au camp sous Damiette l'an de N. S. 1219 mois d'août. »

Cette pièce faisait partie de la collection Courtois. Or qu'est-ce que cette collection ?

« En 1840, dit M. de Diesbach, on avait déjà établi une Salle des Croisades, lorsqu'apparut une masse de chartes se rapportant aux croisades. Ces titres appartenant à un certain antiquaire nommé Courtois concernent généralement des emprunts contractés par des croisés envers des banquiers juifs d'Italie qui avaient suivi en Orient les expéditions chrétiennes. Ces documents excitèrent dès le début la curiosité, mais en même temps, de graves soupçons et de fortes objections. La principale concerne la loi d'extinction des familles. Un archiviste sérieux, M. Lainé, fit une étude ; en compulsant les pièces de la croisade de Philippe-Auguste contenues dans la collection Courtois, il trouva que sur 62 familles qui y interviennent 42 étaient encore vivantes, c'est-à-dire à peu près les deux tiers ; tandis qu'en établissant la comparaison avec d'autres documents sérieux, authentiques, il a trouvé que sur 100 familles qui vivaient en 1200 il en existait à peine quatre de nos jours, soit une famille vivante pour 24 éteintes.

« La découverte d'une si grande quantité de documents rares (environ 2000), l'opportunité de la découverte coincidant avec la création du Musée de Versailles qui leur donnait le poids de l'or, pouvaient faire élever certains doutes sur leur authenticité ; ils furent cependant admis par la commission chargée par Louis-Philippe de l'installation des Salles des Croisades. »

Il ne manque pas de gens, et M. de Diesbach cite des noms fort connus, qui pour ces raisons rejettent la collection Courtois comme une mystification imaginée pour tenter la vanité des familles désireuses de voir leurs armoiries dans les salles de Versailles.

Nous avons fait part à M. E. Junod des objections qui ont été formulées à Fribourg. Se trouvant actuellement à Paris il a bien voulu compléter ses notes et nous communiquer le résultat de nouvelles

recherches auxquelles il s'est livré. Nous utiliserons cette correspondance dans cet article qui a pour but de résumer le débat, et si possible de jeter quelque lumière sur la question.

On peut en premier lieu se demander comment toute une commission spéciale d'historiens et d'archivistes se serait laissée mystifier à ce point de ne pouvoir prouver la fausseté matérielle des titres. Il aurait vraiment fallu un faussaire d'une rare habileté pour imiter 2000 documents sans que ni parchemin, ni encre, ni sceaux, ni anachronismes de style ou de faits ne laissent percer le bout de l'oreille.

Le fait que les armoiries figurant aux Salles des Croisades sont pour la plupart celles de familles alors existantes, s'explique par les nécessités de la situation. La place étant restreinte, il fut décidé que sauf les noms ayant un éclat particulier, on n'admettrait dans les salles de Versailles que les armoiries des familles encore existantes qui pourraient prouver leur participation à l'une des croisades. Or à ce moment il y avait en France 15,289 familles nobles dont 250 seules pouvaient figurer aux Salles des Croisades. C'est assez dire qu'il y eut des jalousies et que de là à mettre en doute l'authenticité des titres produits il n'y avait qu'un pas. La curieuse coïncidence de la découverte des documents Courtois à un moment si opportun devait tout naturellement éveiller des soupçons à leur sujet, dans certains esprits prévenus. D'un autre côté un fait avéré est que c'est précisément par des reconnaissances de dettes, premières lettres de change, contractées envers des usuriers juifs et dont beaucoup sont conservées que l'on est parvenu à retrouver des noms de croisés. A ce point de vue il n'y a donc rien d'anormal dans le document concernant François d'Asnens.

Sur 702 noms inscrits aux Salles des Croisades il y en a près de 450 de familles éteintes ; environ 200 ont été fournis par la collection Courtois, dont 62 de familles éteintes, et plusieurs des titres de la collection ont été confirmés depuis par d'autres titres. Il serait assez singulier qu'un faussaire se soit donné la peine de confectionner 2000 documents sachant qu'il ne trouverait à en placer que 150 environ auprès des descendants des familles intéressées. Nous remarquerons que M. Lainé, qui a été cité, émet seulement des doutes au sujet de la collection Courtois mais n'en nie point l'authenticité et ne parle nullement d'imposture. Au reste M. Borel d'Hauterive a refuté complètement la théorie de M. Lainé dans un article paru dans la *Revue historique de la Noblesse*, 1844, T. III.

Enfin, concernant spécialement notre croisé romand, nous sommes particulièrement frappés du fait, que les *Monuments historiques* de Matile, le *Cartulaire* de Lausanne, celui de Montheron, etc., qui en quelque sorte confirment l'authenticité du titre incriminé en nous montrant la famille d'Asnens contemporaine des croisades, n'ont été publiés que postérieurement à l'apparition de la collection Courtois. A défaut de documents imprimés sur lesquels se baser, un faussaire, si faussaire il y a eu, aurait dû être bien habile pour deviner l'existence de la famille d'Asnens, ou bien savant pour connaître si à fond les archives même de la Suisse.

Si les documents Courtois ont été mis en doute par des hommes sérieux mais qui peut-être ne les ont pas examinés de près, il en est d'autres et des plus compétents qui sont d'un avis diamétralement opposé.

Nous citerons l'opinion de M. Lacabane, directeur de l'Ecole des Chartes de Paris et de M. Constant Gazzera, bibliothécaire à Turin. Ce dernier, à son retour d'un voyage à Paris où il fit une très minutieuse étude de la collection Courtois, publia en 1844 une brochure à ce sujet, intitulée : *Examen d'anciens titres concernant des seigneurs piémontais qui étant au service du comte Amédée IV firent partie de la Vᵉ croisade.* C'est un étranger qui parle ; voici ce qu'il dit entre autres :

« Désireux d'arriver à la découverte de la vérité, j'eus recours à la doctrine et à l'obligeance de Mr Lacabane, directeur de l'Ecole des Chartes. Il chercha par de nombreux arguments tirés des caractères des parchemins, à résoudre tous mes doutes et à me rassurer sur l'authenticité infaillible de ces documents. Quel que fut d'ailleurs le moyen par lequel ils avaient pu parvenir aux mains de M. Courtois, personne n'était plus apte à décider la question que M. Lacabane, placé à la Bibliothèque royale (actuellement nationale) à la tête du cabinet des titres. C'est à lui seul qu'en raison de sa charge, s'adressent le gouvernement et les tribunaux, toutes les fois qu'il y a des questions à résoudre en ces matières.... Et cependant bien que l'autorité d'un homme aussi distingué et la force de ses arguments en faveur des parchemins gênois eussent totalement dissipé mes doutes, ils ne disparurent entièrement que lorsque grâce à M. Lacabane, je fus mis à même de pouvoir tout à mon aise, examiner et étudier ces parchemins.

« Il est impossible en effet pour peu qu'on ait des connaissances pratiques en matières d'anciens titres, de ne point renoncer à toute espèce de doutes en présence de vénérables reliques dont les caractères et les traces non équivoques du temps sont tels que l'esprit le plus scrupuleux est obligé de se rendre à l'évidence de la vérité.

« Les parchemins sont vieux et usés, l'écriture est contemporaine des faits qu'ils mentionnent. On ne saurait non plus méconnaître les autres caractères d'authenticité qui sont mis en évidence par l'étude consciencieuse des faits, des lieux, des temps, des personnes, des pratiques, des usages, circonstances qui concordent toutes parfaitement entre elles et avec l'histoire d'alors... c'est par de telles preuves critiques et d'autres encore que les précieux titres de croisades sont sortis victorieux... — Outre les pièces qui concernent la France et qui sont les plus importantes, il y en a d'autres qui regardent des chevaliers espagnols et qui sont écrites dans la langue catalane du XIIIᵉ siècle encore grossière, il est vrai, mais cependant déjà formée avec son génie et son allure particulière. Les titres relatifs à la Belgique sont presque aussi nombreux que ceux des seigneurs français ; il ne pouvait en être autrement car on sait que les chevaliers de Brabant, de Flandre et de Hainaut ont toujours figuré en grand nombre aux croisades.

« Maintenant, continue M. Gazzera, et d'après tout ce qui précède, on peut croire, selon moi, que la sincérité et l'authenticité des papiers de la collection Courtois ne sauraient être l'objet d'aucun doute, quand on cherche consciencieusement la vérité. En effet, en présence d'un si grand nombre de titres relatifs à des pays différents, à tant de familles dont beaucoup sont éteintes ou pauvres et obscures au milieu de la grande variété de faits, de dates, de lieux, de personnes et de choses qui y sont mentionnées, il faudrait un bien plus grand effort d'imagination pour supposer que ces titres soient faux et apocryphes, que pour les admettre comme véritables et sincères. Telle est en effet la somme d'érudition et

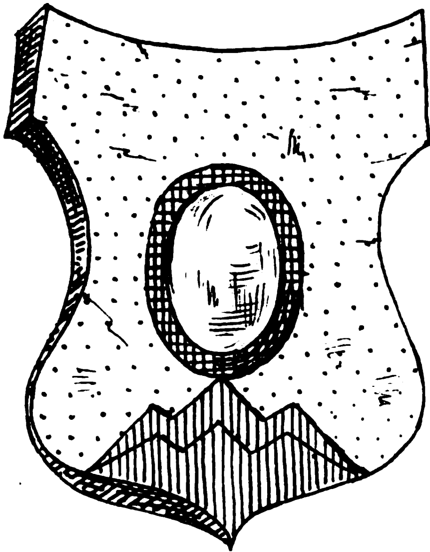


Fig. 1.

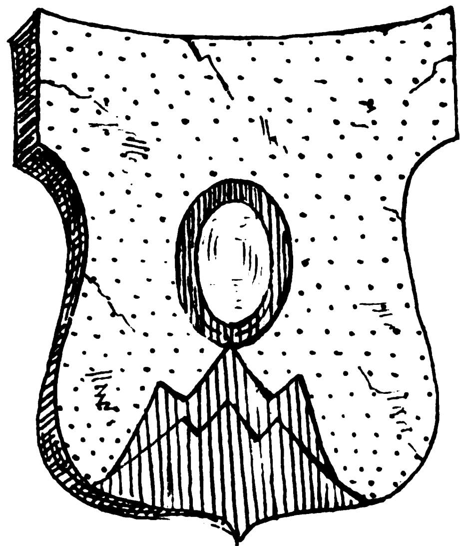


Fig. 2.

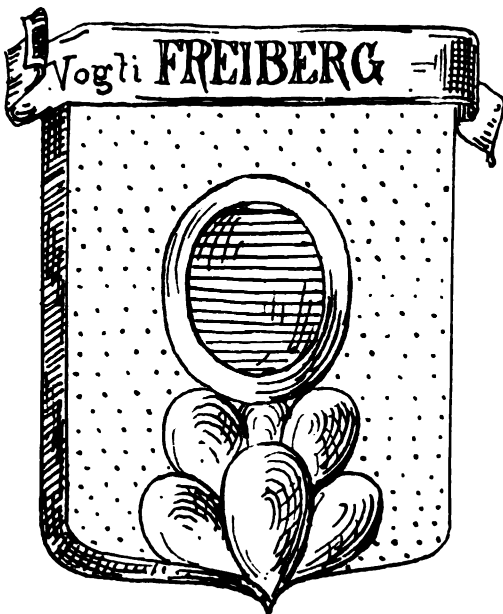



Fig. 3.

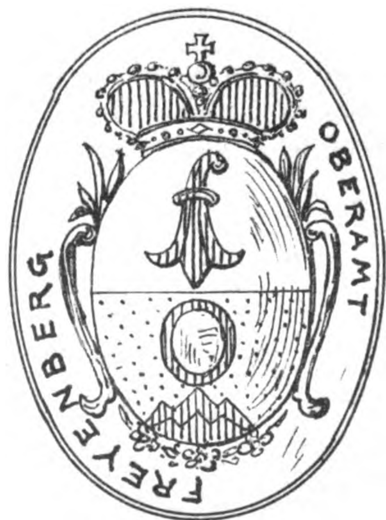



Fig. 4.

J. Colin. 95.

Armoiries des Franches Montagnes.

de notions de toute espèce en matière d'histoire, de langue, de généalogie, de faits secrets ou presque ignorés et dont la connaissance ne saurait être le résultat que de recherches, de pénibles confrontations de livres, de manuscrits, de diplômes enfouis dans la poussière des archives; telle est encore la consommation inconcevable de temps et la supériorité dans l'art d'une calligraphie particulière à chaque pièce qu'il eut fallu pour créer tous les documents en question, autant de talent et d'érudition et de qualités spéciales si multiples qu'un faussaire eut pu les employer bien plus aisément et bien plus utilement pour lui de toute autre manière, que dans la fabrication d'un aussi grand nombre de pièces, dont la valeur présumable était fort au-dessous du travail qu'une semblable fabrication aurait exigé. »

Voilà certes un témoignage d'un grand poids et qu'il sera difficile de récuser. Aussi, à moins qu'il ne surgisse des preuves matérielles de la fausseté des documents Courtois devons-nous nous incliner devant des autorités telles que MM. Gazzena et Lacabane. Ce dernier s'était dès leur apparition fait remettre les documents pour les vérifier et empêcher que des titres apocryphes n'y soient mêlés.

Il est fort regrettable que M. Courtois n'ait pas voulu indiquer la provenance de sa trouvaille qu'il tenait d'un M. LeTellier. On a supposé que ces titres devaient provenir des archives de la Banque de St-Georges à Gênes, contemporaine des Croisades et qu'ils ont été transportés en France à l'époque révolutionnaire ou impériale. Ceci expliquerait comment le détenteur ne les a pas produits plus tôt, crainte de revendications officielles.

J. G[t].

# LES ARMOIRIES DES FRANCHES-MONTAGNES

(Avec planche)

Il règne au sujet de la détermination des armoiries de la « Franche Montagne des Bois » une sorte d'incertitude qui m'a engagé à étudier de plus près la question de savoir si ce pays a des armoiries propres, ou s'il les confond avec celles des nobles de Spiegelberg ?

Voici le résultat de cette enquête.

La Charte des franchises octroyées aux colons par le prince évêque Imier de Ramstein, datée du 17 Novembre 1384, marque bien le point de départ de la colonisation régulière du pays ; mais on se tromperait si l'on en concluait que le plateau des Franches-Montagnes était auparavant entièrement inhabité.

La famille noble de Spiegelberg (Miremont) possédait sur le point culminant d'une chaîne de rochers qui descend du haut du plateau vers le Doubs, entre le Noirmont et Muriaux, un petit château dont on rencontre encore quelques vestiges que le temps détruit chaque année davantage. Ce château, nommé dans les documents des XIV[e] et XV[e] siècle, *castellum de Murialx*, *Mirival* ou *Murival*, n'était, selon toute apparence, qu'une maison de chasse, plutôt qu'une forteresse, inutile dans un pays presqu'inhabité et dénué de toutes voies de communications. Le château de Muriaux passa, dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, des Spiegelberg au domaine des évêques de Bâle. L'évêque Jean de Vienne, dans ses moments de détresse, l'avait d'abord engagé avec les hommes qui lui appartenaient, à son frère, l'amiral, qui le rendit à Imier de Ramstein,

lequel l'engagea, à son tour, aux Bâlois, en 1384, l'année même de la publication de la Charte de franchise du pays. Après le remboursement de ce dernier emprunt, le château de Spiegelberg rentra définitivement au domaine des évêques de Bâle, qui l'inféodèrent successivement à plusieurs vassaux. L'incurie des derniers de ceux-ci leur valut la qualification de « Sots maîtres » qui sert encore à désigner le château lui-même.

Il est donc certain qu'à l'époque du défrichement définitif des Franches-Montagnes, les châtelains de Muriaux étaient les seuls dynastes du plateau. Rien d'étonnant que leur écusson soit resté la personnification du pays, et l'emblême de la nouvelle colonie.

Mais d'où viennent les Spiegelberg ? Faisaient-ils partie de l'ancienne noblesse feudataire de l'Evêché ? Ou tirent-ils leur origine de l'ancienne partie du canton de Berne, voire même de la Suisse orientale ?

La seconde alternative paraît plus vraisemblable. On trouve deux abbesses de ce nom au Monastère Noble de Notre Dame de Zurich, au XIII[e] siècle (1220-1222) et au commencement du XIV[e] (1298-1308). Vers cette dernière époque, les Spiegelberg apparaissent dans les actes de l'Evêché de Bâle. Il y a dans la haute Argovie, près de Grasswyl, un village de ce nom. Serait-ce le berceau de la famille ? Sur les vitraux de l'église d'Hindelbank figure l'écusson de Spiegelberg. On le retrouve encore sur une fort belle sculpture polychrome, du XVI[e] siècle, dans la chapelle funéraire de la famille de Roll, sur le chemin de l'ermitage de S[te]-Vérène, près de Soleure. [1])

Trouillat [2]) blasonne les armes des Spiegelberg *d'or, à un miroir d'argent bordé de sable, appuyé sur six montagnes de gueules, posées 3 et 3*. Cela répond assez bien à la topographie de la chaîne de rochers sur laquelle se trouvait le château de Muriaux. Le miroir peut indiquer les eaux du Doubs, bien que le fleuve coule à une certaine distance au fond de la vallée. Les six montagnes existent visiblement, descendant vers le Doubs avec leurs pics aigus, nettement détachés l'un de l'autre. Il serait intéressant de vérifier si à Grasswyl, ou dans la Suisse orientale, on retrouverait une seconde justification de ces armoiries parlantes.

Les armes de Spiegelberg ont deux variantes. Celles qui sont peintes sur le calvaire de la Chapelle de Roll (Fig. 1) sont conformes à la détermination ci-dessus, tandis que sur le vitrail d'Hindelbank, le miroir d'argent est bordé de gueules (Fig. 2). Cette modification est sans grande importance dans la question : elle peut être le signe distinctif d'une autre branche de la famille. Il nous suffit de constater que la détermination des armoiries des Spiegelberg dans Trouillat, s'applique à la branche jurassienne de cette noble famille.

La bibliothèque de l'Ecole cantonale de Porrentruy possède le coffre-fort des Etats de l'Evêché. Sur le couvercle, figurent les écussons des chapitres, baillages et seigneuries composant la partie impériale des Etats de l'Evêché de Bâle. L'écusson du baillage des Franches-Montagnes (Fig. 3) est toujours d'or, mais le miroir est *d'azur, bordé d'argent*, posé sur six montagnes *d'argent*. Evidemment il y a ici erreur du peintre, qui a contrevenu à l'une des règles essentielles du blason « *métal sur métal ne vault* ». Les montagnes et la bordure d'ar-

[1]) Sur le monument on lit l'inscription *Kungold von Spiegelberg frau zu Emmenholz, die letzte ihres Geschlechtes.*

[2]) Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle, IV, 920.

gent sur le champ d'or de l'écu sont un non sens. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette erreur flagrante. Contentons-nous de retenir le fait qu'en 1694, date figurant sur le couvercle du coffre-fort des Etats de l'Evêché, les armoiries du baillage des Franches-Montagnes étaient celles de Spiegelberg.

Mais les armes de cette famille doivent-elles figurer seules sur l'écusson des Franches-Montagnes ?

Pour résoudre cette question, j'ai examiné les sceaux des baillages de l'ancien Evêché de Bâle, tels qu'ils existent sur les documents de nos archives. Ils portent invariablement pour les Seigneuries ressortissantes de l'Empire, la crosse de Bâle posée en pal, avec l'inscription OBERAMT ZWINGEN (DELSBERG, BIRSECK, etc.). Une seule exception existe pour le baillage des Franches-Montagnes. Tandis que chacun des dits baillages possède son écusson particulier (ordinairement celui du chef-lieu) sans que ces armoiries figurent sur le sceau officiel de la Seigneurie, la Franche-Montagne constitue une exception remarquable à cette règle, en ce que son sceau officiel est une combinaison des armes attribuées précédemment au pays, avec celles de l'Evêché (Fig. 4). Les nouvelles armes portent *coupé d'argent à la crosse de Bâle de Gueules, et d'or au miroir d'argent bordé de sable, appuyé sur six montagnes de gueules, posées trois et trois.* Cette nouvelle forme des armoiries des Franches-Montagnes se justifie par l'histoire de ce pays avant et après la colonisation.

Les armes des Spiegelberg rappellent l'époque antérieure au défrichement, et la crosse de Bâle l'affranchissement du pays. Il n'était que juste de tenir compte de ce grand fait historique, et de conserver le souvenir de la participation prédominante de l'évêque de Bâle à la colonisation de la Montagne des Bois. Le blason n'est, la plupart du temps, qu'une représentation, allégorique ou symbolique, de faits ou de circonstances dont il doit perpétuer le souvenir. La solution ainsi donnée à la question des armoiries des Franches-Montagnes est conforme aux données de la science héraldique. Elle rappelle deux époques capitales de l'histoire du plateau montagnard, et conserve surtout la mémoire de la Charte d'affranchissement qui a rendu possible la colonisation de cette contrée sauvage. Les armoiries des Franches-Montagnes, telles qu'elles résultent du cachet officiel du siècle dernier, ont encore leur raison d'être aujourd'hui, puisqu'au contraire de ce qui se pratique dans le Jura bernois, les jouissances communales, au lieu d'être le partage exclusif des bourgeois, sont encore, comme il y a cinq siècles, attribuées aux propriétaires fonciers, quels qu'ils soient.

Voilà pourquoi la crosse de gueules des évêques de Bâle a sa place naturellement marquée dans l'écusson des Franches-Montagnes.

CASIMIR FOLLETÊTE, *Archiviste.*

## REVUE DES PUBLICATIONS HÉRALDIQUES

DER DEUTSCHE HEROLD. Februar 1895. — Berichte. — Zur Genealogie der Piasten. — Erwiderung auf den Artikel « Das Brünner Taschenbuch. — Grabdenkmäler in der Kirche zu Neckarsteinach (Kunstbeilage in Lichtdruck).

März 1895. — Berichte. — Stift Levern. — Wappen des Fürsten v. Bismark (Kunstbeilage).

Monatsblatt der Gesellschaft Adler. Februar 1895. — Zur Genealogie des œsterreichischen Mittelalters. — Eine Wappentafel aus dem XVI. Jahrhundert. — Wappenverkäufe. — « Wappensticker » des XV. Jahrhunderts. — Friedhof-Notizen.

März. — Mittheilungen der Gesellschaft. — Litteratur. — Anfragen und Antworten.

April. — Die Wappen der Städte und Märkte Tirols. — Verzeichniss der adeligen Hæuser mit landtäflichem Besitz in der Bukowina. — Friedhofnotitzen.

Maandblad van het genootschap « *De Nederlandsche Leeuw* ». 1895. N° 2. — Wapen der gemeente Bellingwolde. — Geslacht van Twist, in Hulst. — Een Zweedsche kist met wapens. — Kwartierstaten betreffende het geslacht Martini. — De grafschriften der voormalige St. Lievensmonsterkerk te Zierikzee. — Het wapen van Johore.

N° 3. — Bestuursvergadering. — Dertiende Algmeene Vergadering. — Geschiedenis der Gemeente Schelle. — « Les seigneurs du pays de Malines ». — Grafschriften, etc. (vervolg.) — De wapens op de klok te Cornwerd. — De kerk to Oostvoorne.

N° 4. — Bestuursvergadering. — Grafschriften (slot). — François de Wollant. — De wapens der Haagsche Burgemeester. — Nederlandsche schippers en hun schepen nit de XV° ceuw. — Het geslacht van den Eeckhout. — Het wapen van Piet Hein.

Wappenkunde (Freiherr v. Neuenstein). 1895. N°° 1, 2, 3. — Die Wappen im Münster zu Basel (Wappenbuch von Hieronimus Vischer, 1597).

**Genealogisches Taschenbuch der Adeligen Häuser 1894.** — 19. Jahrgang bearbeitet von Alexander Freiherrn von Dachenhausen. — Bringt die Genealogien von 371 Familien darunter 119 zum ersten Male aufgenommen. Sodann bringt das Buch als Anhang ein Verzeichniss des jetzt lebenden bayerischen Personaladels (245 Namen) nebst Wappenbeschreibung dieses Personaladels. Das Werk ist mit 6 musterhaft gezeichneten und fein colorirten Wappentafeln ausgestattet.

---

**Annuaire Numismatique Suisse,** publié par Paul-Ch. Strœllin.

Cette deuxième livraison termine la 1re année 1894-95 de cette utile publication destinée à rendre de précieux services aux Numismates. Les 500 pages qui forment le volume sont presque entièrement consacrées à un inventaire détaillé des monnaies, médailles, jetons, insignes, rubans et boutons composant la numismatique des tirs suisses.

Les tableaux comparatifs de la valeur des monnaies anciennes ou étrangères avec notre argent actuel seront hautement appréciés des collectionneurs.

1895. 9e Année. MAI.
N° 5.

# Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. Jean GRELLET
président du Comité de Rédaction.

## Les armoiries des Franches Montagnes

II

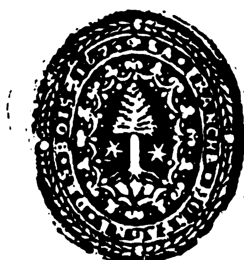


Fig. 1.

La détermination des armoiries d'une contrée présente souvent des difficultés, en apparence insolubles, quand il n'existe pas de documents fixant officiellement et irrévocablement leur forme, les couleurs et la disposition des pièces. La difficulté s'accroît encore quand les documents officiels, ou qui devraient revêtir cette qualité, divergent entre eux. C'est le cas pour les armoiries des Franches Montagnes. Nous avons vu que les armes des Spiegelberg peintes sur le coffre des Etats de l'Evêché de Bâle, avec celles des autres baillages et des corporations ecclésiastiques, diffèrent assez sensiblement de celles attribuées généralement à cette famille. (1)

Nous pouvons citer encore deux exemples quasi officiels de variantes dans la représentation des armoiries des Franches Montagnes.

Dans les superbes almanachs historiques gravés par les Klauber d'Augsbourg, que la Cour du prince évêque distribuait chaque année aux officiers du prince et aux corporations, l'écusson des Franches Montagnes (Freyenberg) est *d'argent, au miroir d'azur reposant sur six monts de sinople*, à en juger d'après la direction des hachures. Le graveur n'a pas ignoré les signes conventionnels des couleurs, comme il est facile de s'en convaincre par la comparaison des écussons des autres baillages.

Cette variante a été reproduite sur un vitrail moderne du Dr Stanz, qui orne la salle du Grand Conseil de Berne, et sur lequel sont figurés les écussons de tous les districts du canton. Celui des Franches Montagnes est *d'argent, au miroir d'azur encadré de sable, reposant sur les six monts de sinoples*. L'artiste a donc répété la faute héraldique que nous avons déjà signalée dans notre premier article en juxtaposant deux

(1) On nous a communiqué un tableau moderne (chromolithographie) représentant les armoiries d'Hemmann de Spiegelberg, avoyer de Soleure en 1433. Le miroir est d'azur à bordure d'argent. Le casque couronné et surmonté des six coupeaux de gueules sur lesquels repose un miroir d'azur, bordé d'or et orné de sept plumes de paon disposées en éventail. Les lambrequins sont jaunes et bleus. Il y a des variantes assez sensibles avec le vitrail d'Hindelbank et l'écusson du calvaire de la chapelle de Roll.

couleurs, trois même, puisque les couleurs du miroir et de sa bordure reposent de nouveau sur une couleur.

De pareilles altérations causées ou par inattention, ou par inexpérience, ne prouvent en elles-mêmes absolument rien. Il y a simplement lieu de les rectifier quand on les rencontre. Nous avons vu qu'on pouvait le faire d'autant plus facilement ici, que le redressement des erreurs signalées est plus conforme aux véritables armoiries que les documents anciens donnent aux Spiegelberg.

Mais voici un nouveau fait qui se présente.

Depuis la publication de la notice parue dans le dernier N° des *Archives héraldiques suisses*, j'ai trouvé dans les collections de la bibliothèque de l'Ecole cantonale de Porrentruy une nouvelle forme des armes des Franches Montagnes, copiée d'après un sceau de 1673. L'écusson est *d'argent ou sapin arraché au naturel, soutenu de trois coupeaux de sinople et accosté de deux étoiles de gueules*. (Fig. 2 )

Cet écusson est manifestement copié du sceau de 1673.

Quelle valeur convient-il d'attribuer à ce sceau?

Tout d'abord nous constatons que ce nouveau type est *antérieur* à la confection du coffre-fort des Etats de l'Evêché (1694) sur lequel sont peintes les armoiries provinciales et ecclésiastiques des Corps composant la partie impériale de l'ancien Evêché de Bâle. Sur ce meuble les armoiries des Franches Montagnes se confondent avec celles des Spiegelberg malgré l'infraction commise par le peintre aux règles héraldiques. On n'a donc pas pris en considération l'écusson au sapin. L'arbre soutenu par les trois montagnes doit représenter la physionomie du haut pays. Mais que doivent symboliser les deux étoiles? Avons-nous, au surplus, affaire à des armoiries parlantes, dues à la fantaisie d'un amateur, ou à l'amour propre d'un Franc Montagnard auquel il répugnait, peut-être d'emprunter les armes de son pays à une noble famille alors éteinte? Il est difficile de donner une réponse bien précise à la question. Il conviendrait aussi d'examiner de plus près, le document auquel le sceau aurait été apposé. A-t-on voulu faire ainsi un essai, et proposer de cette manière cette forme d'armoirie? La preuve de l'insuccès de la tentative est fournie par la représentation de l'ancien blason des Spiegelberg sur le coffre-fort des Etats de l'Evêché, vingt ans après. Depuis lors, on ne conserve plus ce type dans les documents publics, pas plus que sur les monuments.



Fig. 2.

Je me souviens cependant d'avoir vu figurer dans les tirs à la carabine, vers 1843, un drapeau de la société des tireurs francs montagnards, où figurait le sapin de sinople en champ de gueule, ce qui serait de nouveau une faute héraldique — mais les étoiles y manquaient. On peut supposer que ce drapeau, donné, paraît-il, à la société de tir par le Conseil d'Etat, à l'époque de 1830-38, n'a aucune prétention à l'exactitude héraldique et historique. On aura simplement essayé de symboliser ainsi la physionomie générale du plateau montagnard.

Jusqu'à plus ample informé, il n'y a point dans le sceau de 1673, ni dans le drapeau de 1830, de raison de nous départir de nos conclusions.

A côté de ce drapeau, on nous en signale un autre de date relativement récente, conservé à la préfecture de Saignelégier. Il est de soie rose pâle, avec trois chevrons de sable, au sommet déprimé en pointe. (Fig. 3.)

L'explication de ce nouveau type est difficile. Les trois chevrons rentrés sont-ils l'emblême des six coupeaux de l'écusson de Spiegelberg? La couleur noire doit-elle accentuer encore cette allusion, en désignant plus particulièrement le village du Noirmont, sur le territoire duquel se trouvent les ruines du château de Spiegelberg? Ce sont, à notre avis les seules hypothèses admissibles. Dans ce cas, il s'agirait peut-être d'un étendard communal.

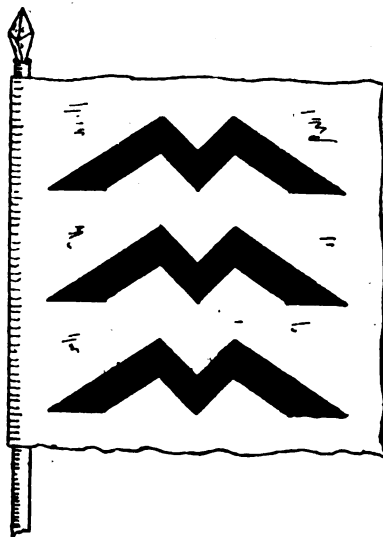


Fig. 3.

Résumant la question, et tout en tenant compte des nouveaux faits signalés, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de modifier les conclusions de notre premier article, quant à la fixation des armoiries des Franches Montagnes.

Nous en restons donc à l'écusson coupé d'argent et d'or avec la crosse et le « Spiegelberg », rappelant le souvenir des deux grandes phases historiques du pays.

C. F.

# CHUR ALS REICHSSTADT.

Schon zur Ottonenzeit kam die Stadt Chur unter bischöfliche Oberherrlichkeit. Von Otto I. erlangte das Bistum 958 die halbe Stadt, 960 den Königshof Chur, wahrscheinlich vor 958 war auch die andere Stadthälfte bischöflich geworden.

Wenn also die Bürger von den in der Stadt befindlichen gemauerten Häusern einen Boden- und Hofstattzins entrichten, Wachtdienste für Stadtmauern und Thore leisten mussten und für die von auswärts auf den Markt gebrachten Waaren ein Brücken- und Marktzoll zu entrichten war, ausserdem in Bann- und Grenzstreitigkeiten, Dienstbarkeiten und Strassenpolizei dem Proveidgericht zustanden, wozu der Bischof den Vorsitzenden, Domcapitel und Stadt 3 Beisitzer ernannten, so konnte der Bischof, besonders nach der 1299 erfolgten pfandweisen Erwerbung der Reichsvogtei, als Territorialherr von Chur angesehen werden.[1])

In der zweiten Hälfte des XIV. Jahrhunderts begann, wie in den andern Bischofsstädten Constanz, Augsburg, Regensburg, etc., auch in Chur ein Bestreben nach Befreiung von der bischöflichen Oberherrlichkeit sich geltend zu machen.

1) Das Nähere hierüber s. in P. C. Planta, Verfassungsgeschichte der Stadt Chur im Mittelalter.

Wenn schon um 1386 die Churer sich ein Rathaus gebaut hatten und es am Jakobstag dieses Jahres vom Rat, den Burgern und Gemeinschaft der Stadt Chur zu einem offenen Spital hingegeben wird[1]), wenn Bischof Johann von Seengen (1377-88) der Bürgerschaft von Chur den Umgeldbezug « unter der Bedingung des Gehorsams und der Treue » überliess, so liegt der Vermutung nahe, dass die Umwandlung des Rathauses in ein Krankenhaus kein freiwilliger Akt der Bürgerschaft gewesen sein möchte, sondern Folge eines bischöflichen Machtgebotes war; wie denn auch dem bischöflichen Begehren um Gehorsam Reibungen zwischen Stadt und Bistum vorangegangen sein werden.

Deutlicher treten diese Befreiungskämpfe seit Anfang des XV. Jahrhunderts zu Tage.

Im Jahe 1413 wird als Vorsitzender des Rates nicht mehr wie früher der Werkmeister, sondern ein Bürgermeister genannt. Diese Neuerung hatte indess nicht langen Bestand, denn schon 1418 heisst das leitende Stadthaupt wieder Werkmeister, muss aber 1420 dem Bürgermeister auf's Neue Platz machen.

Zwei Jahre später brach desswegen offener Aufstand aus. Der Bischof liess die Stadt mit dem Interdikte belegen und die Kirchen schliessen, die Bürger aber belagerten während 3 Tagen den Hof, erstürmten ihn, um dann im bischöflichen Schlosse zu rauben und zu brennen.

Ein Schiedsgericht, dem diese Zwistigkeiten zur Austragung vorgelegt wurden, bestimmte dann am 9. September 1422: Die Churer mögen mit Bewilligung des Kaisers einen Bürgermeister wählen und laut Herkommen einen Rat setzen, der Bischof dagegen den Amman, den Vizdom und Kanzler bestimmen.

1425 kam es zu neuen Unruhen und zu abermaligem Schiedsgericht, das zu Ungunsten der Bürgerschaft erkannte:

1) Der Bischof soll den kleinen Rat setzen und absetzen. 2) Der aus 32 Mitgliedern bestehende grosse Stadtrat solle beseitigt werden. Damit im Zusammenhang stund jedenfalls die Entfernung des Bürgermeisters, denn im Juli 1434 verordnete der Kaiser, dass « Werchmeister, Rat und Burger von Chur » den Bischof in ruhigem Besitz von Umgeld und Zoll lassen sollen.

Damit waren alle Vorteile, welche die Stadt in ihrem ersten hundertjährigen Ringen nach Befreiung von der bischöflichen Oberherrlichkeit erlangt hatte, dahingefallen.

Ein grosser Brand vom 27. April 1464, der beinahe die ganze Stadt einäscherte, änderte die bisherigen Verhältnisse mit einem Schlage.

Hülfesuchend wandte sich die Stadt an Kaiser Friedrich III., der ihr dann auch thatsächlich durch 3 Diplome vom 28. Juli 1464 eine Anzahl wichtiger Rechte einräumte. Die für uns bedeutendsten Bestimmungen sind folgende:

1) Die Stadt solle berechtigt sein, die dem Bischof verpfändete Reichsvogtei innert 16 Jahren auszulösen, dem Reiche jedoch die Wiedereinlösung derselben nach Ablauf jener Frist vorbehaltend. 2) Chur darf sich der Benennung Bürgermeister und Räte (Grosser und Kleiner Stadtrat) bedienen, ein Kaufhaus halten, Zünfte einführen, Bürgermeister und Räte sollen über hohe und niedere Gerichtsbarkeit sprechen können.

1) Originalurkunde im Stadtarchiv.

Bischof Ortlieb weigerte sich nun den Pfandschilling der Reichsvogtei anzunehmen, sodass Chur am 9. März 1481 die Summe von 800 Goldgulden bei der ihr befreundeten Stadt Feldkirch hinterlegte. Es war diese Massregel um so angezeigter, als der Bischof, auf den Wankelmut des Kaisers rechnend, nicht abliess, immer und immer wieder der Verzichtleistung auf die Vogtei Widerstand zu leisten; als aber ein Schiedsgericht in Bestätigung des kaiserlichen Erlasses vom 31. Juli 1488 am 29. April 1489 erkannte, dass der Pfandschilling zu 700 Pfund (nach jetzigem Werth Fr. 140,000) anzunehmen sei, fügte sich der Bischof in's Unvermeidliche. Durch diese Erwerbung der Reichsvogtei kam die Stadt in eine eigentümliche Zwitterstellung. Unabhängige Verwaltung und Steuerhoheit, auch die Ausübung des Blutbannes gingen auf sie über; dem Bischof dagegen verblieb die Bestellung der Civilämter: Vice-Dominus, Ammann und Proveid, ausserdem genoss er, die Hälfte des Umgeldes und Wachtgeldes ausgenommen, sämmtliche Regalien weiter.

So blieb der Bischof auch fernerhin eigentlicher Oberherr von Chur, ihm schwuren die Bürger noch 1492, « ainem herrn von Chur trewi und wahrheit, siner gnaden nutz zu förden und schaden zu wenden, und alles das zu thuend, wie sy von recht und einer loblichen gewohnheit einem herrn und stift zu thuen schuldig sind by gueter threven ohn geverd ».[1])

Die Stadt glaubte nichts destoweniger nun eine Reichsstadt zu sein, also unmittelbar unter dem Kaiser zu stehen. War sie ja schon 1489 von Kaiser Friedrich « unser und des Reichs Stadt » genannt worden und hatte sie für kaiserliche Feldzüge die Reichssteuer mittragen geholfen.

Demgemäss fiengen die Churer an sich als Reichsstadt auszugeben. « Wir wollten gern, sagen sie in einer Boteninstruktion, den adler in unser stat panier behalten und ob wir den us unserm banner thun müssten, dass wir doch den, angesehen des richs vogthye und oberkeit zu Chur an unser thüren, hüser und gemeine burgerhüser fryg malen möchten und nit gezwungen werden des gotzhus und sunderlich nit des bischoffs wappen auch darzue zu malen, wir tuen es gern. » (Urk. N° II.)

Dieser Neuerung scheint der Bischof erst 1496 seine Beachtung geschenkt zu haben, als die Churer sich weigerten, die Erneuerung des Burgrechtes zwischen der Stadt Zürich, dem Bischof von Chur, dem Domcapitel, der Stadt Chur und dem Gotteshausbund zu beschwören.[2])

Gegenüber der Zumutung des Bischofs « die statt Chur sölle mit ihm und sinem gotzhus burger werden zu Zürich wie von alter her, on vorbehalt das huss Oestereich, erklärte Chur kurzweg, das will die statt nit tun. » (Urk. N° I.)

Um seine Untertanen zum Gehorsam zu bringen, klagte der Bischof beim Gottshausbund und verlangte von ihnen 1) Beschwörung des Bündnisses mit Zürich, 2) Enfernung des Adlers aus ihrem Banner, auch ab den Thoren und Türmen, 3) Anerkennung des Bischofs als natürlichen Oberherrn. 4) Erklärung ob Chur sich für eine Reichsstadt halte, oder nicht.

Hinsichtlich dieser letzten Frage bezüglich des reichsstädtischen

1) Fetz, J., Die Schirmvogtei des Hochstifts Chur und die Reichsvogtei in der Stadt Chur. Stans 1862, page 115.

2) Jecklin, C., Urkunde z. Staatsgesch. Graub. I, pag. 17, 22.

Charakters weist Chur zur Begründung seiner Rechtsame darauf hin, dass es der Stadt zustehe die Stadtthore zu öffnen und zu schliessen, sodass selbst nicht einmal der Bischof ohne Einwilligung der Stadtbehörden in ihren Zwing und Bann einreiten dürfe. Die Stadt habe dem Bischof keine Frohndienste zu leisten, auch werden alle öffentlichen Gebäude nicht vom Bischof, sondern von der Stadt ausgeführt. (Urk. N° I.)

Auf Klage des Bischofs und nach Anhörung der Churer Abordnung erkannte dann der Bundestag am 14. Oktober 1496 : ... Bekhandten sy an statt und in namen aines ganzen rahts und gemainer statt Chur, dass sy frey gottshaussleuth und unserm gnedigen herrn von Chur von wegen seiner gnaden stift ohne alle mittel zuegehörig sigen, wie andere gottshausleuth und nit ain statt des reichs.... Und dann umb das ander stuckh wie sich die von Chur haben vernemmen lassen, unserm gnedigen herrn und seiner gnaden stift, wieandere gottshaussleuth zuegehörig und nit ain statt des reichs wie oblaut, lassen wir guetlich beliben und nemmen selbig ir zimlich guettwillig und schuldig antwurth in aller freundschaft von inen an... [1])

Die Stadt mochte diesen Ausgang geahnt haben, darum instruirte sie schon am 20. August den Ulrich Thomann für eine Audienz beim Kaiser. (Urk. N° I.)

Um nichts zu versäumen sandte sie auch eine Bittschrift an den Kaiser, in welcher sie namentlich die Erwerbung der Reichsvogtei, sowie die Zugehörigkeit zum Reiche betonte, und schliesslich das Begehren stellte, der Streit möchte, weil im Interesse seiner Majestät, von einem Reichstage und nicht von einem Bundestage ausgetragen werden. (Urk. N° III.)

Dem Kaiser Maximilian scheint dieser Anlass, sich in die bündnerischen Verhältnisse einmischen zu können, willkommen gewesen zu sein. Am 23. Dezember 1496 schreibt er « den ersamen unsern und des reichs lieben getrewen burgermeister, rath und ganntzer gemeinde der statt Chur », sie hätten sich mit dem Bischof über die Frage, ob Chur eine Reichsstadt sein solle, oder nicht, ob sie den Adler im Panier, an Thoren und Türmen führen dürfe, ob sie fernerhin dem Reiche zugehöre, in gütliche Verständigung eingelassen (durch den Fürstenauer Spruch vom 14. Oktober 1496).

Weil es aber Maximilian als « römischen künig darein zu sehen gepürt », so gebietet er der Stadt bei Androhung des Verlustes der kaiserlichen Freiheitsbriefe, sich mit dem Bischof wegen des obberührten Handels in keinen Vergleich einzulassen, sondern auf den 22. Januar 1497 bevollmächtigte Boten nach Freiburg zu senden, wo dann die Reichsfürsten, Fürsten und Stände das Recht finden werden (Urk. N° IV.)

Um die Wichtigkeit der Stadt Chur in militärischer und handelspolitischer Beziehung gebührend hervorzuheben, betonten die Sendboten in einer besondern « Supplicantz », das Chur ein Schloss und Port sei zwischen der deutschen und welschen Nation, d. h. durch die Bergpässe ein Sperre zwischen Deutschland und Italien bilde.

Stellte Chur im nämlichen Schreiben an den Kaiser das Ansuchen, derselbe möchte ihr den Entwurf des Freiburger Abschiedes zur Einsicht vorlegen, so klingt dies mindestens sehr naiv (Urk. N° V).

1) Fetz, pag. 112.

Der Freiburger Reichstag entschied nun am 22. August 1498 vorwiegend zu Gunsten des Bischofs.

Das Verhältniss zwischen Stadt und Bistum solle dasselbe bleiben wie bisher, ausgenommen natürlich die ausgelöste Reichsvogtei. Wollen Burgermeister, Rat und Gemeinde den Adler an Thoren, Türmen, Häusern, oder anderswo malen, so mögen sie es unter der Bedingung tun, dass sie unter den Adler die Wappen des Stifts und der Stadt auch anbringen und zwar den stiftischen Schild zuvorderst. In den Pannern den Adler zu führen solle Chur unterlassen, dieselben vielmehr wie bisher malen, auch solle sie sich nicht eine reichsunmittelbare Stadt nennen dürfen. (Urk. N° VI.)

Die von Chur müssen durch diesen kaiserlichen Spruch nicht zur Ruhe gebracht worden sein, denn am 27. Oktober 1498 klagt der Bischof Heinrich VI. von Hewen, vor den Ratsfreunden der III Bünde, weil sie « dem reich anhangig sin wöllten, witer denn sie gnad gedulden möcht und begehrt desshalb, sie solten underwisen werden sin gnaden gehorsam sin, oder vor dem Gotshuss rechtes gestatten, wie ander fry Gotzhuslüt. »

Chur wollte jetzt wieder, wie 1496 das Forum des Gotteshausbundes nicht anerkennen, was gewiss natürlich ist, wenn man darauf hinweist, dass der ganze Gotteshausbund damals noch in gewissem Abhängigkeitsverhältniss zum Bistum stund, also kaum als unparteiische Gerichtsstelle gelten konnte.

Sollten die andern Bünde oder Zürich zur Austragung des Streites bestimmt werden, so wolle Chur, weil mit beiden verbündet, erscheinen. (Urk. N° VII.)

Die Churer hatten die letzte Hoffnung auf einen ihnen günstigen Spruch der andern Bünde, vor welche der Handel nun gezogen wurde, gesetzt, sollten aber hierin schwer enttäuscht werden.

Am 24. December 1498 erkannten die Ratsfreunde der III Bünde: Chur solle dem Bisthum gegenüber die nämliche Stellung einnehmen wie die andern Gotteshausbundgemeinden. Namentlich sollen sie « die richsstat zu sin ruwig halten und im fürohin darumb dehainerlei wärbung noch gesuch tun, gutlich noch mit recht, heimlich noch offenlich dem rich witer underwürfig zu sin den ander fry Gotzhuslüt. (Urk. N° VIII.)

Damit fand dieser Versuch der Churer, einer Reichsstadt angehören zu wollen, seinen Abschluss. Ein Jahr später brach der Schwabenkrieg aus, nach dessen Ausgang es für die Schweizer wohl kaum mehr wünschenswert erscheinen mochte die Zugehörigkeit zum deutschen Reiche weiterhin anzustreben.

Von den Wappenmalereien an Panner, Thoren und Türmen aus der Zeit da Chur eine Reichsstadt sein wollte, ist nichts auf unsere Tage gekommen. Ein Siegel mit dem Reichsadler über dem Stadtthor scheint nie gebraucht worden zu sein, da hievon in keinem einzigen hieher gehörigen Aktenstücke die Rede ist. Dagegen besitzt das Stadtarchiv Chur noch ein heraldisches Denkmal, das an jene kampfeslustigen Tage erinnert. [1])

Auf dem ersten Blatte des Churer Stadrechts von 1461 [2]) sehen

1) Für die Anfertigung der Copie spreche ich Herrn Christian Conradin in Chur meinen besten Dank aus.

2) Vergl. hierüber Wagner-Salis, Rechtsquellen des Cantons Graubünden 1887, pag. 355.

wir das reichsstädtische Wappen von Chur, wie dasselbe durch den Freiburger Reichstagsabschied vom 22. August 1498 festgesetzt worden war. In der Mitte breitet der gekrönte Doppeladler seine Flügel aus, rechts davon ist das bischöfliche, links das stiftische Wappen, darunter das Stadtwappen: schwarzer Steinbock in rotem Stadtthor.

Schauen wir uns die auf dem Bilde angebrachte Jahrzahl 1461 und das bischöfliche Wappen an, so scheint es sehr zweifelhaft, ob die Malerei mit dem Datum zeitlich zusammen falle.

Der brennende Stamm weist auf Ortlieb von Brandis hin, der 1458—91 die bischöfliche Würde bekleidete, demnach könnte die Jahrzahl 1461 allerdings richtig sein. Erinnern wir uns aber daran, dass Chur erst 1464 das Privilegium erhielt die Reichsvogtei an sich ziehen zu dürfen und erst 1489 von diesem Rechte Gebrauch machen konnte, so kommt man zur Annahme, dass diese Darstellung einer spätern Epoche, etwa derjenigen des folgenden Bischofs angehören müsse. Möglicherweise hat sich ein pietätsvoller Stadtschreiber bewogen gefühlt, durch diese Malerei an die sehr interessante Befreiungsbewegung der aus der Asche neu erstandenen Stadt zu erinnern.

Fritz Jecklin, Stadtarchivar.

---

## BEILAGEN

### URKUNDE I.

*Instruction für den städtischen Gesandten an den Kaiser.*

**1496 August 20.**

Instruction

Ulrich Thoman bis angedennck uff din credentz ze reden und fürzebringen, das der bischoff von Chur mitsampt sinem cappittêl und Gotzhuslütten an die statt Chur begert und gemût hât dis nachvolgend artickel:

Zum ersten. Die statt Chur sölle mit im und sinem gotzhus burger werden zû Zürich, wie von alttem her, on vorbehalt des hus Oesterich, das will die statt nit thûn.

Zum anndern. Die statt sölle den adler uss und ab irem banner, och türnen und thoren thûn.

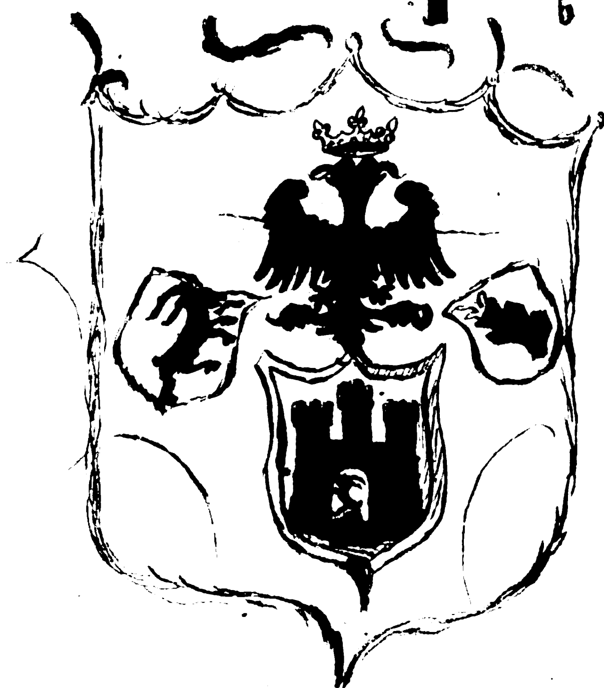
Zum dritten. Die statt sölle den bischoff erkennen und vergechen für iren natürlichen herren.

Zum vierden. Die statt sölle sagen, ob sy sich für ain richstatt berûfen und haltten wölle.

Und umb die und anndere stuck hât der bischoff sampt sinem cappittel und gotzhus span mit der statt und vermaint, die dem rich abzûziehen, als das in disem nachgeschriben artickel, so er der statt unnder annderm in ainr beschlossen missive zûgeschickt hat, vermerckt würt.

Lutet von wort zû wort also: füro als dann wir, och ir, sampt anndern unnsern Gotzhuslüten in altem burgrecht mit unnsern lieben und gûtten fründen von Zürich gewesen und yetzo dasselb mit unsern

Anno dñi
m · ccc · lx · primo



Gotzhuslûtten rat und willen ernûvert und volstreckt, haben ir uch als Gotzhuslût mit unns in sôlich burgrecht, wie von alter her komen, gewidert und gespert, uch desshalb von unns ze sûndern und one mittel dem rômischen rich unnderwûrffig ze machen, vermainende, das unns und unnserm gotzhus an gerechttigkaitten, fryghaitten und altem herkomen abprûchig, nachtailig und abzûgig ist.

Item hieruff so gib zû erkennen, das die burger in der statt ye und ye und noch macht und gewaltt haben ir statt ze beschliessen und zû entschliessen und ob der bischoff ald annder nachts uss ald inrydten wôllen, die mûssend erlobung umb die schlissel ains burgermaister und rats haben.

Item die statt Chur ist ouch dem bischoff kain tagwon schuldig ze thund, noch im weder våll noch gelåss, stûr noch annders ze geben und nie ze thund gewesen, das der aigenschafft der lûten zûgepûrt.

Und all bûw, so inn und an der statt ze buwen sind, tût die statt und nit der bischoff.

By den und anndern ursachen mag man mercken, das die statt fry und dem rich zûgehôrig ist.

Hierumb, lieber Ulrich, so red mit denen, uff die dann die credentz stat, bittende, das sy wôllend by der kuniglich maiestat verhietten, ob der bischof von Chur der sachen halb werbung an die kuniglich maiestat tâte, das ir kunglich hoheit dhain ênntlich anntwurt darûber gebe, und die armen lût von Chur och zû gnådiger verhôr und anntwurt kommen lass.

Und thû flys, ob du môchtest ain ernstlich treffenlich mandat von der kuniglich maiestat ussbringen, das dem bischoff gebotten wûrde, by verlierung siner fryghaitten und gnaden, von dem hailigen rich habende, das er die statt Chur belieben liesse in allen sachen, wie er dann die funden hat. Und ob er des vermainte beswert sin, das er sich der kuniglich maiestat benûgen laussen und sy verrer nit trenngen sôlt.

Datum Mentag vor Bartholomei anno 96.

**Original, Papier, Stadtarchiv Chur.**

---

## URKUNDE II.

*Instruction für den städtischen Gesandten an den Kaiser.*

**Undatirt.**

Item ob ye die kûniglich maiestat die statt Chur nit fûr ain richstatt sonnder fûr ain gotzhusstat achten und haben wôltt.

Das dann die statt Chur getoûfft und genåmptt werd ain fryge gotzhusstatt und nit schlechttiglich ain gotzhusstatt. Wann wa sôlichs mit dem wort « fry » nit begriffen und verfanngen wûrd, môcht unns in kûnftig zit an unser libfryung grôssen nachtail und schaden bringen und gebern. Ittem der bischoff zû Chur hat selbs bekennt und vergechen, das wir fry gotzhuslût sind. Darumb wurt das wort « fry » der stadt Chur pillich zûgesteltt.

Item wir wolten gern den adler in unser stat pannier behalten und ob wir den uss unnserm banner thûn mûsten, das wir doch den, angesehen des richs vogthye und oberkait zû Chur, an unnser thûren... hûser und gemaine burgerhûser fryg malen môchten und nit gezwungen werden des gotzhus und sunnderlich nit des bischoffs wåpen ouch dartzû ze malen, wir tûen es gern.

Item das ouch die künilich maiestat in den abschid begryffen lauss, ob sy, ald ir nachkommen am rich hinfür in künfftig zit vernemen ald bericht werden mocht, das zu Chur einicherlay, vil ald wenig dem hailigen römischen rich zugehört, das dasselbig in dem abschid ewer küniglich maiestat und dem rich vorbehaltten und nit hingegeben werd.

Item und das auch die küniglich maiestat kain abschid enntlich beschliessen lauss, ir gnad und wir armen lut habend dann den gehört, damit wir die küniglich maiestat berichten künden, was von billichhait wegen zu Chur gehalten werden söll oder nit, damit yedem tail die billichait gelanngen und ervolgen und kain tail beswårt werd.

**Missiv, Papier, Stadtarchiv Chur.**

## URKUNDE III.

*Die Stadt bittet den Kaiser ihren Anstand mit dem Bischof wegen der Reichsfreiheit auf einem Reichstage und nicht durch den Gotteshausbund austragen lassen zu wollen.*

**Undatirt, zwischen 14. Oktober und 23. Dezember 1496.**

ALLERDURCHLUCHTIGSTER GROSMECHTIGISTER KUNIG,

ALLERGNEDIGSTER HER.

Unnser gnediger her von Chur begert, das wir unns begeben sollen, das unnser stat Chur nit ein reychstat sein solle, das unnser freyhait nicht zůgibt. Sein gnad will auch nit, das wir den adler ob unnserm statwapen in unserm paner fůrn, desgleich will sein gnad nicht, das wir den adler an unnser stat thor, tůrn oder gemaine heůser in der stat frey malen lassen, es ste dann seiner gnaden gotzhaus wappen auch dabey. Sein gnad will auch nicht, das wir dem hailigen römischen reich nit weyter anhennig sein sollen, dann sein gotzhausleůt ausserhalb der stat mit sein gnaden ausgnomen. Dweyl wir des heiligen reychs vogtey zu Chur innhaben und wann wir die nit hetten, konnden wir seiner gnaden gemůet unnd mainung nit anders verstan, dann das wir dem reich in der sunderhait nichtz schuldig sein sollten antzuhången. Damit were unns abgestrickt, das wir unnsere freyhaiten, vom heiligen reych habende, gegen dem reich nit verdienen könnden, dardurch wir dero in künftig zeit beraubt wurden.

Weyter ist sayner gnaden mainung, das wir weder burgermeister noch den zůnften swern sollen, sunder allain seinen gnaden und dem wirdigen stift, wie sein gotzhausleůt ausserhalb der stat, das aber wider unnser freyhait wëre unnd unns die abnem unnd swecherte.

Allergnedigster kůnig, nachdem solch stuck und artickel das heilig romisch reich unnd unnser freyhaiten berůrend sein, verhoffen wir, das die unnd andre stuck, denen anhanngend, vor ewer k. maiestat ausgetragen werden sollen und nit vor unnsers gnedigen herren gotzhausleůten, allsdann sein gnad vermaint, das die sunst mindert anderswo berecht werden sollten. Hierauf so růffen und fliehen wir zu ewer k. maiestat alls unnserm allergnedigisten herrn mit gar unndertenigster bitte, die welle so gnedig sein unnd glaublich vidimus unnser freyhaiten hie vorhannden, gnediclich hörn oder schaffen unverhörn. Und ewer k. maiestat welle unnserm gnedigen herren von Chur unnd seinem capitel an einem unnd unns am andern tail schriftlich gebieten unnd verpieten bey verliesung irer freyhaiten unnd gnaden in der sach stil ze

stan unnd gerůt sein, unnd als romischer kunig die sachen selbs annemen unnd fůrderliche tagsatzung ausgen lassen. Unnd wo das so ylends dismals nit sein mocht, das die sachen angestellt werde, bis ewer k. maiestat můss haben mag darinn zu hanndeln. Bevelhen ewer k. maiestat gemaine stat unnd unns hierinnen gnedigst zu bedencken.

Ewer k. maiestat

Undertenigst gehorsamist gesantpotschaft gemainer stat Chur.

**Missiv, Papier, Stadtarchiv Chur. Dorsualnotiz: Stat Chur.**

---

## URKUNDE IV.

*Kaiser Maximilian ladet die Stadt Chur ein zu dem in Freiburg stattfindenden Reichstag ihre Boten senden zu wollen.*

**1496 Dezember 23.**

Maximilian von Gottes gnaden romischer kunig,
zu allenntzeitten merer des reichs.

Ersamen lieben getrewen. Unns lanngt an, wie der erwirdig Heinrich bischoff zu || Chur und die ersamen dechant und cappitel des thumbstiffts daselbst, unnser lieb | andêchtig an euch begern, daz ir euch begebet, das die statt Chur nit ein reichsstatt sein, noch ir die also schreiben oder nennen, auch hiefür dhainen adler in ewern panier fůren, noch denselben adler an der statt thor, thürn oder gemeinen hêwsern darinn frey malen lassen, es stee dann irer und ires stiffts wappen dabey. Und daz ir auch unns und dem heiligen reiche ferer nit anhênngig sein sollet, dann wie ander ire und ires stiffts lêwte aüsserhalb der statt thůn und pflichtig sein, doch unnser und des heiligen reichs vogthey daselbst ir gerechtigkait vorbehallten. Deshalber ir eüch mit dem gemelten bischoff und cappitel in guetlich taiding begeben habet. Dieweil aber solich hanndlung unns und dem heiligen reiche zů nachtail raicht und unns als romischen künig darein zu sehen gepürt und auch von euch zu gedulden nid gemaind ist, demnach gepieten wir eüch bey verliesung ewer freyhaiten und privilegia, so ir von unns und dem heiligen [reiche] habt, ernnstlich und wollen, daz ir eüch mit dem obgemelten bischoffen und cappitel der berürten sachenhalben in dhain thayding begebet, noch die on unnsern wissen und willen annêmet, sonder auf den zwen und zwainzigisten tag des monats January vor unns auf unnserm küngklichen tag zu Freyburg im Breysgaw durch ewer volmechtig pottschaft erscheinet, so wellen wir alsdann mitsampt unnser und des reichs churfürsten, fürsten unnd steende daselbst unnser und des reichs notdürft und aller pillichait nach darinn handeln, was sich gepurt, damit sich dhain tail pillicher beschwerung beclagen möge und nit aussbeleibet, dann wir solchs dem vorgemelten bischoff und cappitel auch geschriben haben. Daran tut ir unnser ernstliche maynung. Geben zu Innsprügg am Freytag nach Sant Thomas des heiligen zwolffbotten tag anno domini LXXXXVI unnsers reichs des romischen im zwelfften iare.

In consilio C. Sturzel, *cantz.*

*Adresse:* Den ersamen unnsern und des reichs lieben getrêwen burgermaister, rat unnd gemainde der stat Chur.

**Original, Papier, Stadtarchiv Chur. Das kaiserliche Siegel hinten aufgedrückt.**

## URKUNDE V.

*Bittschrift der Stadt an den Kaiser betreffend Ausfertigung des Reichstagsabschiedes.*

**Undatirt, zwischen 1497 et 1498.**

SUPPLICANTZ.

Allerdurchlůchtigister und grossmåchttigister kůnig,
Allergnedigister her.

Nachdem dann ewer kuniglich maiestat bevolhen und verordnet hat, als wir bericht sind, das die versamlung des hailigen rômischen richs unnserm gnedigen hern von Chur und unns ain abschid geben sôllen, so pitten ewer kůniglich maiestat wir mit aller unndertanigister gehorsamkait, das die by der versammlunng verschaffen laussen und darob sin wôll, sôlichen abschid, so der von inen verfasset ist, brieffllch, noch besigelt nit uffgericht, sonnder ewer kůniglich maiestat vor geanntwurt zů werden den zu besichtigen, zů lesen und unns ewer kůniglich maiestat armen lůt daruff in gnaden zů bedencken, das wir damit an unsern fryghaitten und gnaden, von dem hailigen rômischen rich habende, in dhain weg nit beswårt, verletzt, und das ouch darinne mit vorbehaltt begriffen und gesteltt werd, ob ewer kůniglich maiestat, ald ir nachkommen am rich hinfůr in kunfftig zit vernemen und bericht wůrde, das einicherlay, vil ald wenig, zu Chur dem hailigen rômischen rich zůgehôrt, das dann desselbigen ewer kůniglich maiestat noch dem rich in obgemelttem abschid nichtzit hingegeben werd, angesehen, das die statt Chur ain schloss und port ist, tůtschen nacion ander art(?) gegen der weltschen nacion. Das alles wôllen umb ewer kůniglich maiestat wir mit aller diemůttigister unndertånigkait verdienen.

Ewer kůniglich maiestat

unndertånigsted gehorsamisten
sanndbotten von der statt Chur.

**Missiv, Papier, Stadtarchiv Chur.**

---

## URKUNDE VI.

*Spruch des Kaisers Maximilian zwischen Bistum und Stadt Chur, dass die Stadt nicht reichsunmittelbar sei, aber den Adler im Wappen führen dürfe, jedoch nicht ohne das Stiftswappen voranzustellen.*

**1498 August 22.**

Wir Maximilian von Gotts gnaden romischer kūnig, zů allen zeiten merer des reichs zu Hungern, Dalmacien, Croacien, kunig, ertzherzog zu Ostreich, hertzog zu Burgundi, || zu Brabant, zu Geldern, grave zu Flanndern, zu Tyrol, bekennen, als der erwirdig Heinrich, bischof zu Chur unnser fūrst und die ersamen dechant und capittl des thūmbstiffts || daselbs, unnser lieben andêchtigen in kurz verschinen tagen an die ersamen unnser und des reichs lieben getrewen burgermeister rate und gemeinde der stat Chur gesunnen und begert, dieselb statt nit fūr ein reichssatt zu achten oder zu halten, noch also zu schreiben oder zu nênnen, auch hinfūr keinen adler in irm panyr zu fūren, noch denselben

adler an der statt thor, tūren oder gemeinen hewsern in der statt frey malen zu lassen, es stee dann ir und des stiffts wappen dabey, und das sy auch unns und dem heiligen reich ferrer nit anhėngig sein sollen dann wie ander ir und irs stiffts lewt ausserthalben derselben statt tėtten und schuldig wėrn, doch unnser und des heiligen reichs vogtey daselbst ir gerechtigkait vorbehalten. Dawider die genannten von Chur annders vermeint, derhalben nachmals zwischen denselben bischof und priesterschafft und den genannten von Chur ettlich gůtlich verhŏr und handlung beschėhen und zů iungst baide partheyen auf unnser kūniglich fūrbescheid und tagsatzung vor unns und unnsern und des heiligen reichs churfūrsten, fūrsten und stėnde des kuniglichen tags allhie zů Freyburg erschinen und daselbs in solichen irrūngen und sachen, sovil notdurft ist, abermals gegeneinannder verhŏrt sein. Das wir demnach die berůrten irrūngen und sachen nach rate der berůrten unnser und des heiligen reichs churfūrsten, fūrsten, stėnnde und versamblung ermėssen und darin fūr billich angesehen, und beiden teilen zů bescheid geben haben, wie von einem zūm anndern hernach geschriben steet. Nėmlich daz die genannten burgermeister rate und gemeinde zu Chur sich gegen den genannten unnsern fūrsten dem bischoff und dem stifft Chur hallten und beweysen sūlln, wie ir vordern und sy vormals gegen desselben unnsers fursten von Chur vorfordern und demselben stifft getan haben und schuldig sein. Doch daz sy sich der vogty halben daselbs zu Chur, so unns und dem heiligen reiche zugehŏret, gegen unns, unnserm nachkumen rŏmischen keysern und kūngen und dem heiligen reiche auch halten und ertzeigen, als sich gebūret und herkomen ist. Desgleichs die gemelten bischofen und stifft Chur dieselben burgermeister, rate und gemeinde zu Chur hinwiderūmb gegen inen beweysen sūllen, wie ir vordern bissher getan haben und von alter herkomen ist. Ferrer das die gemelten burgermeister rate und gemeinde zu Chur und ir nachkomen, ob und wann sy wellen, adler an derselben stat tor, tūrn, oder gemeine hewser, oder annder ennde in derselben statt irs gefallens malen lassen mūgen; doch mit dem geding, wann sy also adler an derselben statt thor, tūrn, oder gemeine hewser malen, das sy unden an dieselben gemėlde des adlers, des stiffts und der statt Chur wappen auch malen lassen, und das in solichem desselben stiffts Chur wappen zu vordrist gestellt und gemalet werde. Das auch hinfūr die egemelten burgermeister rate und gemeinde der stat Chur in derselben statt panyr das wappen und zeichen, wie ir vordern und sy von alter her getan haben, stėllen lassen und gebrauchen, und einen adler in denselben panyreh zu fůren vermeiden und das sy sich on mittl ein reichstatt zu nėnnen auch nit gebrauchen sullen, alles und iedes getrewlich und ungevårlich. Und damit solichs destmynnder aūs gedåchtnūs kume, haben wir diss unneers ermessens zween brief in gleicher laūt zumachen und yeden teyl einen mit unnserm kuniglichen anhanngendem innsigl besigelt zu geben verschaffet. Geben und beschėhen zu Fryburg im Breysgew am zwenundzweintzigisten tag des monets Augusti nach Cristi geburt viertzehen hundert und im achtundnewntzigisten, unnser, reiche des rŏmischen im dreyzehennden, und des hungerischen im newndten iarnn.

**2 Originale, 1 im städtischen Archiv, 1 im bischöfl. Archiv.**

---

## URKUNDE VII.

*Die Ratsfreunde der III Bünde weisen Stadt und Bistum mit ihrem Anstand über die Reichsunmittelbarkeit der Stadt Chur an den Gotteshausbund.*

**1498 Oktober 27.**

Wir die ratzfründe der Dry Pünden in Churwalhen gemainlich, als wir dan uff datum || diss briefs zû Inlantz mit vollem gewalt versamelt gewâsen sind, tûnd kund offenlich mit || disem brief, das der hochwürdig fürst und her her Hainrich bischoff zû Chur ünser gnä || diger her vor üns eroffnet, als dan sin gnad zû vil maln mit den von Chur fürkomen, deshalb sy dem rich anhengig sin wôlten, witer den sin gnad gedulten môcht sin gnaden und siner stift iro râcht entzihen, darumb zû offen tagen me wo ain abschid versigelt gâben wârn, die luter uswisten und die von Chur ôch zû offen tagen bekantlich gewâsen, sy sôlten fri Gotzhuslüt sin, alles inhalt der abschid, so sein gnad da verhôrn lies, noch uff das alles sy sin gnaden nit gehorsam wârn, als ander fry Gotzhus lüt, darum sin gnad gegen in rechtes begert, nach des Gotzhus recht und altem hârkomen, wie im Gotzhus untz dar gebrucht, inhalt ainer urtail, so vor vil iaren zwüschent ainem bischoff von Chur und den von Chur usgangen und vermaind, si sôlten underwisen wârden sin gnaden gehorsam sin, oder vor dem Gotzhus rechtes gestatten, wie ander fry Gotzhus lüt. Darwider die gesanten botten von Chur retden, si hetten von iren obern nit in befelch so wit antwurt zô gâben, dan sy sich nit versâhen hetten, die sach von sin gnaden so wit angezogen und allain zû tagen gevertiget, inhalt der tagbriefen und beten sin gnad undertâneklich, si inn der sach rûwig halten, so truweten si sich gen sin gnaden also erzôgen, das sin gnad von in gût vernûgen haben sôlt. Wo er sy aber ye rechtes nit erlasen, wôllten sy im glicher billicher recht nit vor sin; vermainen ôch, vor den Gotzhuslüten zû recht stan nit schuldig sin, dan sy sâcher wârn, und butten recht für die zwen pund, oder die von Zürich, da baid tail burger wârn. Und also uff baider tail fürbringen, von üns gemainlich flissig besûch gebrucht, si gûtlich zû verainen; so aber do nit verfahen mocht, und uff iro ermanen baiden tailen hierumb mit vollnem raut entschid gâben su die von Chur me won ainmal sich zû offen tagen bekent hetten, sy wârn fri Gotzhuslüt und die versigelten abschid das ôch zûgâben, so sôlten sich die gemelten von Chur gegen sin fürstliche gnaden ôch halten, als ander fri Gotzhuslüt. Ob sy aber an ainem stuk oder me spânnig worden, und enander nit rechtes erlasen wôlten, so sôlten sy darumb von enandern das rechten nâmen vor gemeinem Gotzhus, wie ander fri Gotzhuslüt. Und zû warem offen urkund, so hand wir alle gemainlich disen abschid gâben mit der fürsichtigen festen und wisen Hans Rûdi, der zit landtrichter im Obern Pund, Joachim von Castelmur, altvogt zû Fürstnow und Hansen Schûler, der zit amman uf Thafas aigen insigeln, von ünser aller pett und befelhens wâgen, doch in und iren erben an schaden, an Sant Simon und Judas abend der heiligen Zwôlfbotten nach ünsers herren geburd tusend vierhundert nüntzig und acht iar.

**Original, Pergament, bischöfliches Archiv Chur.**
**Alle drei Sigel hängen.**

*Dorsualnotitz:* « Abschid zu Ynlannts von den Dry Punten usganngen. 98. Das ain her unnd die von Chur vor gemainem Gotzhus ainander des rechtten sein sollten.

## URKUNDE VIII.

*Die Ratsfreunde der III Bünde weisen die Stadt Chur an davon abzustehen eine Reichsstadt sein zu wollen und weiter dahin gehende Bestrebungen zu unterlassen.*

**1498 Dezember 26.**

Wir die rautzfründe alle gemainlich der Dry Pünden, so ietz uff datum dis briefs mit vollem gewalt von ünsern heren und obern || zû Inlantz versamelt gewâsen sind, tûnd kund allermenlichem mit disem brief von der stôs spen und zwitracht wegen zwüschend dem || hochwürdigen fürsten und heren hern Hainrichen byschoven zû Chur von wâgen siner gnaden loblichen stift an ainem und den ersamen wisen burgermaister und raut ôch gantzer gmaind zû Chur antern tails, die ôch vormals zû dem dikern mal zû offen tagen von baiden tailen obgenant fürbracht und uff ein mal von den zwayen Pünden uss gmainem raut lüt verordnet an der sach früntlich tag zû setzen sie versûchen zû verainen oder zû gûtlichem ustrag zû bringen. So me von denselben verordneten personen us bevelch, wie obstat, zwüschent inen bemelten baiden tailen daran gesetzt ist gan Chur, und aber dozwüschend in gar nütz verfahren noch erlöst worden mocht, deshalb dieselben verordneten lüte in baid tail by iren rechten beliben liesen, doch das derby dewâder tail gegen dem andern gar nütz unfridlich noch unfrüntlichs mit worten noch mit wârken fürnâmen, so ôch do zû baider site zûgesant ward, so nu domals uff der gemelten von Chur hochem ermanen by den aiden nach der geschworn pünden sag diser gemelter tag gesetzt, darin gûtlich zû tâdigen, das baid tail by iro recht und alten loblichen hârkommen beliben und aber der künglich mayestat mandat bayden obgenanten partyen gesant in der sach, so vil die das romisch rich anlangt gar nütz zû handeln by iro gelüpt und aiden und by verlierung iro fryhaiten und preveleyen, des sich ôch do baid tail gehorsam zû sinde erbutten, wan aber sôlch mandat nit erschinen wâr, wir in gûter hoffnung gewâsen, sôlch spân mit allen artikeln erlôst haben. Sid aber in ünsern pünden gar niemantz den andern sins inhabenden gûtz oder siner gewer an recht entsetzen sol und die gemelten von Chur uff offen tagen zû dem dikern mal urbûtig gewâsen fry Gotzhuslüt zû sinde und ainem hern von Chur geschworn und sinen gnaden mer schuldig sin den andern heren gar nieman vorbehalten habent wir alle gemainlich mit wollbedachten raut ainhelleklich bekent: das die obgemelten von Chur sich nit anders halten noch gebruchen sôllen, sunder ünserm gnâdigen hern von Chur gehorsam sin, als ander fry Gotzhuslüt und abstan ain richstat sin, es si den sach, das die künglich mayestat sy gegen unserm gnâdigen hern von Chur mit recht behalt und diewil das nit beschicht soll die von Chur die richstat zû sin rûwig halten und nu fürohin darumb dehainerlay wârbung noch gesûch tûn, gûtlich noch mit recht, haimlich noch offenlich dem rich witer underwürfflg zû sin den ander fry Gotzhuslüt. Und sol ünser gnâdiger her von Chur siner fürstlichen gnaden, ôch siner gnaden loblichen stift halb mitsampt der Dry Pünden hilf an des künglich maiestat wôrben sin gnad zû beliben lasen by sinem râcht und alten hârkomen, wo das aber an der kunglichen maiestat nit gûtlich erholt môcht wârden, so sol dan ünser gnâdiger her von Chur darumb der künglichen mayestat recht gestatten wo umb sôlch sach billich ist und darzwüschend sich och obemelten baid tail gegen

ainandern fruntlich und fridlich halten mit worten und mit wårken und dewåder tail noch die iren söllen wir alle by geschworn aiden gehorsam machen und dem gehorsamen tail bistand tůn mit ůnserm lyb und gůt, alles getrůlich und ongefarlich. Und des alles zů warem offen urkůnd, so hand wir all baid Hans Brunold, derzit landtrichter und Hans von Mådels, landaman zů Tisentis der gemainden Tisentis und Uber saxen aigne insigel und wir baid Hans von Marmels, derzit vogt zu Fůrstnow und Wolf Ort, vogt zů Mayenfåld, ůnser aigne insigel, doch den gmainden und ůns an schaden, von gmainer råten befelch wågen offenlich gehenkt an disen brief, der gåben ist am Samstag vor Sant Silvesterstag nach ůnsers heren geburd vierzenhundertnůnzig und acht iar.

**2 Originale Pergament, 1 im städtischen, 1 im bischöflichen Archiv. Die Sigelfolge bezeichnet: Landrichter, Tisentis, Marmels, Maienfeld.**

---

## VARIÉTÉS HÉRALDIQUES

On achève en ce moment, à Neuchâtel, la construction d'un *hôtel des postes* monumental. Les façades du bâtiment sont ornées d'une série de cartouches dans lesquels pour tout motif décoratif on a inscrit en lettres noires les noms des principales villes de Suisse. Cela est fort laid et peu en harmonie avec la grande allure de l'édifice. Messieurs les architectes ne devraient pas ignorer que les villes de Suisse possèdent toutes des armoiries et que les armoiries sont la transposition artistique du nom. Ecrire simplement les mots « Genève » ou « Bâle » dans un écusson au lieu d'y sculpter les armoiries de ces villes, c'est faire à peu près comme celui qui pour s'éviter la peine de tailler un chapiteau sur une colonne croirait suffisant de la surmonter d'un bloc de pierre équarri sur lequel il inscrirait en grosses lettres noires le mot « chapiteau ».

---

Le Conseil fédéral, convaincu enfin de l'amère laideur des pièces suisses de 5 francs et de 20 francs, avait mis au concours, il y a quelques mois, la confection de nouveaux coins. Une commission de numismates et d'héraldistes, chargée d'examiner les projets présentés vient de décerner le premier prix à M. Fritz Landry, graveur à Neuchâtel.

Nous ne connaissons pas encore le dessin de nos futures monnaies, mais nous avons tout lieu d'espérer qu'elles feront honneur à notre compatriote et qu'elles donneront satisfaction au sentiment artistique. Nous espérons qu'on aura cette fois vouée une attention spéciale à l'interprétation héraldique du dessin.

---

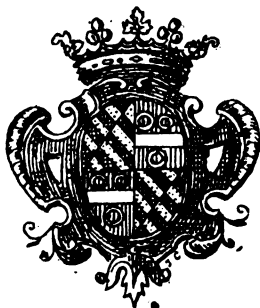
1895. 9e Année. JUIN.
N° 6.

# Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. Jean GRELLET
président du Comité de Rédaction.

## UN EX-LIBRIS VAUDOIS



DE BERCHER

Ex-libris ayant appartenu à un membre de la famille de Saussure. Ecartelé au 1 et 4 de Saussure au 2 et 3 de Dortaus.

Bercher ou Berchier, dans le bailliage d'Yverdon (actuellement commune du district de Moudon) passa en 1683 par la mort de Samuel de Dortans à son neveu Georges de Saussure, fils de Daniel de Saussure, mari de Dorothée de Dortans sœur de Samuel. Cette terre est restée dans la famille de Saussure jusqu'à la révolution de 1798.

Bercher — avec St-Cierges, Rueyres et Fey — fut érigé en baronnie en 1712 par l'Etat de Berne en faveur de Louis de Saussure, comme récompense de ses services distingués dans la guerre qui eut lieu cette année-là [1]).

A. Kohler.

## LES ARMOIRIES ÉCARTELÉES

(Avec planche)

A peine les armoiries étaient-elles sorties des langes, que l'on éprouva le besoin — soit pour indiquer un accroissement de possessions par héritage, soit simplement pour rappeler une alliance avec une maison illustre — de réunir deux armoiries en une seule. Le système le plus anciennement adopté dans ce but consistait à prendre le meuble de l'écusson allié et de l'introduire dans celui que l'on voulait augmenter. Cette juxtaposition des meubles de deux écussons pouvait se faire facilement et sans provoquer d'encombrement à une époque où les armoiries étaient encore fort simples et ne contenaient généralement qu'une pièce ou la même figure répétée plusieurs fois. Dans ce dernier cas on se contentait ordinairement de faire l'emprunt d'une seule de ces figures. On trouve des exemples de ce mode de procéder dès

[1]) Dict. du Ct. de Vaud de Levode. Dict. du Ct. de Vaud de Martignier et de Crousaz.

1170 environ. Ce système présentait cependant deux inconvénients. Il ne permettait pas toujours d'observer la règle de ne pas placer couleur sur couleur et métal sur métal. Pour ne pas enfreindre ce précepte, on était quelquefois obligé de changer, par exemple, en or les émaux d'un meuble de sable que l'on voulait transporter si le champ des armes qui devaient le recevoir se trouvait être de gueules ou d'azur. Il y avait un autre inconvénient encore. Même si l'on n'était pas obligé d'avoir recours à cette mutilation le fait de transplanter le meuble seulement sans le champ qui lui était propre, constituait une sorte de divorce entre deux conjoints qui forment un tout. En suite de cette séparation il était souvent très malaisé de reconnaître l'origine de la pièce en question. Lorsque les armoiries s'y prêtaient on superposait quelquefois deux écussons d'inégales dimensions de sorte que celui placé sous le plus petit et le dépassant, lui servait de bordure. Telle est par exemple l'origine de la formation des armes bien connues des comtes de Fribourg-Fürstenberg.

Ces deux systèmes avaient en commun le désavantage de créer un nouvel écusson parfaitement homogène, ne permettant pas de reconnaître à première vue, que dans l'origine il s'agissait de deux armoiries distinctes.

C'est sans doute pour obvier à ces inconvénients que l'on eut bien vite recours à une troisième méthode consistant à partager les deux armoiries par le milieu, soit horizontalement, soit verticalement, pour accoler une moitié de chaque en un seul écusson. Le choix entre le *parti* ou le *coupé* était déterminé par la convenance, suivant la forme des figures. Si par leur nature celles-ci ne se prêtaient pas à être partagées, les deux armoiries étaient accolées entières. Ce système n'était plus une absorption d'un écusson par l'autre, mais il y avait une séparation dans l'union qui permettait de constater immédiatement la réunion de deux éléments différents. L'exemple le plus ancien de cette catégorie remonte aux dernières années du XII[e] siècle ; le plus connu en Suisse est celui des armoiries de Genève.

Bien que marquant un perfectionnement sur les deux autres, ce système était encore insuffisant pour faire face à tous les cas, car il n'offrait place qu'à une seule alliance et les familles grandissant par des mariages successifs avec des héritières éprouvaient le besoin de proclamer cette bonne fortune dans leurs armes. La formule définitive fut enfin trouvée par l'écartèlement qui permettait non seulement de conserver les différentes armoiries intactes, mais aussi d'en faire parade en nombre presque illimité.

Les plus anciennes armes écartelées sont celles d'Espagne que Conrad de Mur, mort en 1281, mentionne déjà dans son *Clipearius* ; le roi Jean de Bohême, de la maison de Luxembourg, porta dès 1323 un écusson écartelé des armes de sa famille et de celles de son royaume ; en 1337 le roi Edouard III réunit de la même manière les léopards d'Angleterre et les fleurs de lys de France. A partir de la seconde moitié du XIV[e] siècle le système gagne des adhérents et devient toujours plus répandu. Les puissantes maisons qui s'étaient enrichies par d'habiles mariages portaient tout naturellement les nombreuses armes de leurs acquisitions dans leur écusson de sorte que l'on en vint un peu à se figurer que plus il y avait de quartiers dans les armoiries, plus elles indiquaient un haut degré de distinction. Personne ne voulait rester en

arrière et à partir du XVI[e] siècle les armoiries écartelées devinrent une affaire de mode. Nobles et bourgeois, méconnaissant la vraie signification de ces écussons, se composèrent des armes écartelées. Tel était surtout le cas des nouveaux annoblis qui croyaient pouvoir donner le change sur le peu de relief de leur famille et la date toute récente de leur noblesse en se faisant concéder d'emblée des écussons compliqués, en imitation de ceux de plus anciennes familles que les leurs.

C'est ainsi que l'on rencontre une foule d'armoiries écartelées qui n'ont pas de raison d'être car, créées de toutes pièces, elles manquent précisément d'un des éléments essentiels qui caractérisent et justifient ces agglomérats d'armoiries diverses, leur lent accroissement constatant une succession progressive de faits historiques.

En Suisse cependant on a moins donné dans ce travers que dans les pays voisins ; cela tient sans doute à la simplicité de nos mœurs, et beaucoup de familles, qui avec plein droit auraient pu porter des armes écartelées, se sont contentées de conserver le simple écusson paternel.

La base d'un véritable écusson écartelé est, comme nous l'avons déjà dit une alliance avec une héritière et, par extension, l'acquisition de toute autre manière d'une possession seigneuriale avec les droits qui y sont attachés. Mais qu'est-ce qu'une héritière ? La notion en diffère un peu selon les pays, mais en général on considère comme telle : 1) une femme qui transmet un fief à son mari ; 2) la dernière représentante de son nom ou d'une branche de la famille à laquelle des armes spéciales ont été accordées. En Angleterre on va beaucoup plus loin et une héritière, au sens héraldique, est toute fille dont le père n'a pas de fils pour hériter de ses armes. Dans ce cas toutes les filles en héritent au même degré et les transmettront à leurs enfants qui les écartèleront avec les armes paternelles. Ceci explique pourquoi les armoiries écartelées sont beaucoup plus nombreuses en Angleterre que dans les autres pays. On le voit donc, en blason une héritière peut parfaitement ne posséder pour toute dot que son nom, ce qui renverse quelque peu les idées que l'on se fait généralement d'une de ces personnes pleines de charmes dorés dont rêvent les épouseurs !

Quelle est la théorie des armoiries écartelées ? C'est ce que nous essayerons d'établir au moyen de quelques exemples, purement imaginaires, que nous avons réunis sur la planche incluse. Nous admettons qu'un M. de Lacroix (fig. 1) épouse une D[lle] du Chevron quelconque (fig. 2). Sur le continent on appuiera l'un contre l'autre les deux écussons (fig. 3) tandis qu'en Angleterre on accollera les deux armoiries en un seul écusson (fig. 4). Ces deux méthodes, l'une en-deçà l'autre en-delà de la Manche représentent une union temporaire de deux armoiries, qui cesse avec la mort des conjoints. Sur le continent l'écusson *parti* (fig. 4) a aussi été parfois employé dans le même but, mais généralement il représente des armoiries devenues définitivement un tout et peut remplacer des armes écartelées tant qu'il n'y a qu'une alliance.

Si Mlle du Chevron est une héritière, son mari écartèlera ses armes et celles de sa femme (fig. 6). Il faut toutefois remarquer qu'en Angleterre une femme ne transmet ses droits qu'à ses enfants ; eux seuls hériteront des armes maternelles et les écartèleront avec celles de leur père. Quant à ce dernier il se bornera à porter dans un écu de « prétention » les armes de sa femme en cœur des siennes (fig. 5). Le

cœur n'est-il pas en effet la place qu'il convient de réserver à une héritière ?

Le porteur d'armoiries constituées comme la figure 6 venant à épouser à son tour une héritière, Mlle de Labande (fig. 7), il substituera les armes de sa femme au chevron du 3ᵉ quartier et nous obtiendrons la figure 8 qui renferme les armes primitives, donc les plus importantes, deux fois et les deux alliances occuperont les deux autres quartiers. Mlle de l'Etoile (fig. 9) venant à son tour apporter son héritage dans la famille Lacroix, ce nouvel accroissement trouvera sa place dans le 4ᵉ quartier. Une des croix sera donc supprimée, mais l'autre occupera toujours comme de juste la première place (fig. 10). Mais la politique d'alliances profitables continue, et une plus jeune génération venant de nouveau à s'assurer de la main d'une héritière, Mlle du Trèfle (fig. 11) il s'agira d'en tenir compte également. On retirera donc du premier quartier les armes paternelles, les placera dans un écusson en cœur ou « sur le tout » et faisant avancer d'un cran les autres quartiers on introduira dans le dernier, qui se trouvera libre, la nouvelle arrivante (fig. 12). Nous aurons ainsi les armes primitives en vedette et les quatre alliances se trouveront tout naturellement placées dans leur ordre chronologique.

Nous pourrions encore continuer la démonstration du développement de cet écusson, mais nous nous arrêterons ici préférant admettre une nouvelle hypothèse. La famille de Lacroix si bénie en héritages s'éteint à son tour en ne laissant qu'une fille qui épouse M. du Lion. Celui-ci à son tour écartèlera ses armes avec celles de sa femme (fig. 13). Mais si lui-même possédait déjà des armes écartelées (fig. 14), son mariage donnerait naissance à un écusson extrêmement chargé (fig. 15). Dans ce cas il y aurait lieu de procéder à une simplification de ces armes. Tous les quartiers s'y trouvant à double, il suffirait de réduire les moins importants à l'unité en adoptant, par exemple, la figure 16. Nous avons ici dans les quatre quartiers supérieurs les alliances des armes du mari, dans les quartiers inférieurs celles qu'a apportées la femme et sur le tout écartelées les armes primitives des familles des deux époux. D'autres combinaisons sont encore admissibles.

Telle est la théorie des armoiries écartelées, mais nous devons ajouter bien vite que la règle subit de nombreuses infractions et, sauf en Angleterre, il est assez rare de rencontrer des écussons compliqués comme les fig. 15 et 16 qui aient été composés avec la logique rigoureuse que nous avons indiquée. L'ignorance de la théorie, le bon plaisir et surtout des questions d'esthétique ont souvent fait dévier de ces principes. L'héraldique participant avant tout de l'art, on ne s'est pas fait faute par exemple d'intervertir l'ordre des quartiers ou d'en éliminer, pour éviter une juxtaposition de couleurs désagréable à l'œil, ou pour obtenir une plus grande symétrie dans le dessin.

La variante la plus fréquente que l'on rencontre consiste à avoir beaucoup plus tôt recours à l'écusson en cœur. Ainsi le propriétaire des armes de la figure 6 venant à épouser Mlle de Labande aurait pu ne pas adopter la figure 8 mais procéder immédiatement à un arrangement analogue à celui de la figure 12 en plaçant alors le chevron au 1ᵉʳ et 4ᵉ quartier, la bande au 2ᵉ et 3ᵉ et la croix sur le tout. Un très grand nombre de familles ont procédé de cette façon et conservé pendant plusieurs siècles des armes ainsi constituées, soit qu'aucune nouvelle alliance à

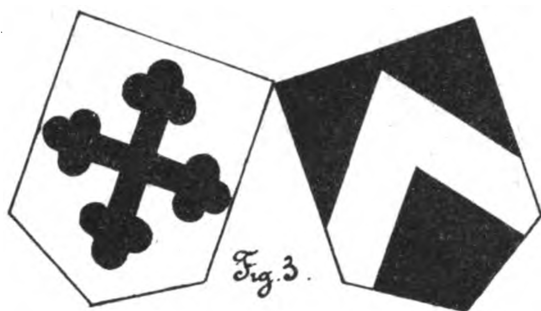

Fig. 3.


Fig. 1.


Fig. 2.


Fig. 4.

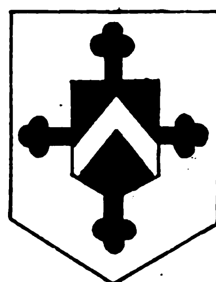

Fig. 5.


Fig. 6.


Fig. 7.


Fig. 8.

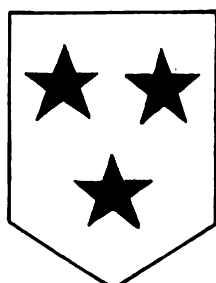

Fig. 9.


Fig. 10.


Fig. 11.


Fig. 12.


Fig. 13.


Fig. 14.

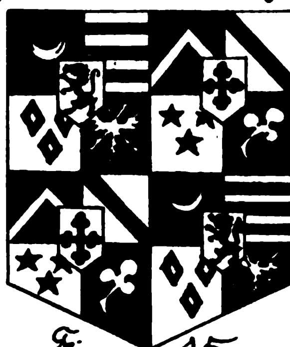

Fig. 15.


Fig. 16.

J. Colin. 95.

Armoiries écartelées.

héritage ne leur ait fourni l'occasion de modifier leur écusson, soit qu'elles n'aient pas jugé à propos de le faire.

On nous fera peut-être un reproche de nous être servi dans cet exposé d'armes et de noms imaginaires au lieu de donner des exemples réels. Nous répondrons qu'outre la difficulté de trouver en Suisse — où les armes ne vont guère au-delà d'une composition analogue à la figure 12 — un écusson assez développé pour pousser la théorie aussi loin que nous l'avons fait, les armoiries existantes auxquelles nous aurions pu avoir recours, ont pour la plupart dans certains de leurs quartiers des meubles assez compliqués. Or il nous importait pour rendre notre planche démonstrative intelligible à première vue de ne présenter que des figures de la plus grande simplicité. En choisissant un écusson véritable nous aurions aussi dû en indiquer les émaux au moyen des hachures conventionnelles, ce qui ne donnant pas le même relief aurait moins sauté aux yeux que le système du blanc et noir que nous avons adopté. Nous nous sommes donc en ceci laissé guider par des raisons purement pratiques.

Jean GRELLET.

## Droit de sceau et transmission des armes par héritage dans le pays de Vaud.

Nyon, une des quatre «bonnes villes» du Pays de Vaud, possédait des franchises très étendues; elle jouissait entre autres des libertés accordées à Moudon et à Morges. Sous Amédée VIII, il s'éleva un conflit entre les gens de Nyon et les officiers du duc relativement aux dites franchises. Les gens de Nyon présentèrent une requête au duc à ce sujet, requête accompagnée de l'offre d'un don de deux mille florins; ils obtinrent gain de cause (7 décembre 1439).(1)

L'énumération des droits réclamés débute ainsi :

« *Istud est autem jus et consuetudo illorum de Nyviduno, mandamenti et ressorti ejusdem inter cetera et particularia ultra concessa per consuetudines et franchesias de Melduno et Morgiis.* »

Or tel est le droit et la coutume de ceux de Nyon, du mandement et du ressort entre les autres *(droits)* et les *(droits)* particuliers accordés en outre par les coutumes et franchises de Moudon et de Morges.

Deux articles méritent d'attirer l'attention de l'héraldiste, les voici textuellement :

« *Item quod villa, burgeuses et nobiles mandamenti propria sigilla habeant et tenere possint ad sigillandas res ipsis proprias, prout mandamenta eorum, acta, constitutiones aut attestamenta, salvo sigillo domini penes totum mandamentum particularium contractuum suarumque rerum et actuum in*

En outre que la ville, les bourgeois et les nobles du mandement aient et puissent tenir sceaux propres pour sceller les affaires qui leur sont propres, ainsi comme (à savoir) leurs mandats, actes, décisions ou attestation, étant sauf (réservé) le sceau du seigneur, en tout ce qui concerne ses contrats

(1) Mémoires et documents publiés par la Soc. d'histoire de la Suisse romande, XXVII, p. 250 et suivantes.

*usum curiarum suarum, si requisitus fuerit.* »

« *Item quod primogeniti inter nobiles succedant in scuto seu armoriis paternis et domo patris quam maluerit, unacum contingentibus circum circa menia seu fossalia ejusdem in longum quadraginta theysarum, quelibet novem pedum, ultra ratam de residuo sibi competentem in posteritate; quod inter burgenses non nobiles illud privilegium locum non habeat, scutus vero sit illi cui evenit domus propria, in qua pater faciebat residentiam suam tempore mortis sue.* »

particuliers, ses affaires et ses actes pour l'usage de ses cours, s'il est requis.

En outre que les premiers-nés chez les nobles héritent de l'écu soit des armoiries paternelles et de la maison du père qu'il aura préféré, ainsi que des (biens) attenants autour des murs soit fossés de celle-ci sur une longueur de quarante toises, outre la part du reste qui leur revient dans la succession ; que ce privilège n'ait pas lieu chez les bourgeois non nobles, mais que l'écu soit à celui auquel est échue la maison (propre) dans laquelle résidait le père au temps de sa mort.

Un fait important à noter, c'est que les gens de Nyon prétendent jouir des dits droits

« *tam jure sive titulo quum usu et consuetudine.... de tanto temporis spatio quod non constat de contrario memoria homimum.* »

tant par droit soit titre que par l'usage et la coutume.... depuis si longtemps que de mémoire d'homme on n'a d'exemple du contraire.

Les passages cités sont intéressants à un double point de vue. En effet, à notre connaissance, il n'existe de dispositions semblables dans aucune autre des chartes communales du Pays de Vaud. En outre il est à présumer qu'elles étaient conformes aux coutumes et usages de l'ensemble du Pays, ainsi comme le dit le préambule à Moudon et à Morges, et que, si elles sont mentionnées spécialement dans la requête de Nyon, c'est par suite du conflit auquel nous avons fait allusion. Elles nous permettent donc de déterminer les personnalités ayant droit de sceller des actes de leur propre sceau et la manière dont les armoiries se transmettaient par héritage.

André Kohler.

## SCHUHMACHERWAPPEN IN BASEL

(Mit Tafel.)

Auf beiliegender Tafel sind die Wappen am Zunfthause der Schuhmacher in Basel dargestellt. Die beiden obern Wappen befinden sich je zu beiden Seiten der zwei breiten Fensterkreuzstöcke des obern Stockwerkes und scheinen aber nicht den gleichen Urheber gehabt zu haben.

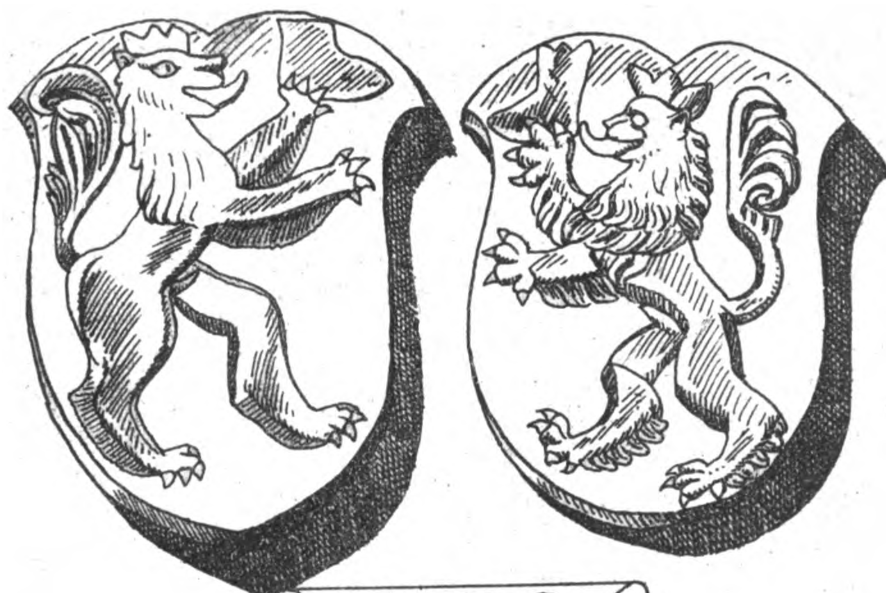
Die Blasonierung ist: in Grün ein schwarzer, gold bekrönter und bewehrter, rot bezungter, kampfbereiter Löwe einen schwarzen Schuh mit der einen Pranke in die Höhe haltend.

Zwischen den obern Kreuzstöcken befindet sich das ebenfalls reproduzierte Spruchband mit der Jahreszahl 1556.

Das 3. Wappen stellt den Thürsturz über der Hausthüre vor: grüner, schwarz geränderter Schild in welchem ein schwarzer Schellenschuh sich befindet, gehalten von einem schwarzen gold bekrönten und bewehrten Löwen.

Albert Walter-Anderegg.

## WAPPEN AM ZUNFTHAUSE DER SCHUHMACHER
### IN BASEL






Basel. A. Walter-Anderegg.

## CURIOSITÉS HÉRALDIQUES

Il résulte d'une communication faite dans l'une des dernières assemblées du *Herold* à Berlin que les personnes auxquelles appartient en vertu d'une collation antérieure à 1806 la dignité de *comte palatin* de l'Empire, ont conservé le droit d'exercer encore les prérogatives attachées à ce titre pour autant qu'elles n'ont pas été supprimées par la législation. Les comtes palatins n'ont plus le droit de délivrer des patentes de notaires ni de légitimer des bâtards, mais ils peuvent encore valablement par exemple conférer des armoiries à des bourgeois. Ainsi le D[r] Hermann Knoblauch, à Halle, qui en qualité de président de l'Académie Impériale Léopold-Charles est revêtu de la dignité palatine, a conféré des armoiries par lettres-patentes du 27 octobre 1878 et du 14 février 1894 au Conseiller Wilhelm Keibel et à ses neveux.

Les mêmes attributions appartiendraient aux recteurs de diverses Universités, aux chefs des familles de Waldburg, de Schönborn, Fugger, Hund von Lauterbach, etc. — C'est là un fait curieux et digne d'examen. Ne pourrait-on pas soutenir que les attributions des comtes palatins n'étaient qu'une sorte de délégation du pouvoir impérial ? Le Saint Empire romain de la nation germanique ayant cessé d'être, peut-il encore agir, près d'un siècle après sa chûte, par l'organe de ses délégués?

J. de P.

## DE LA PARTICULE

Dans un utile ouvrage qui est trop peu connu, portant le titre : « Répertoire de familles vaudoises qualifiées de l'an 1000 à l'an 1800, par C. M. et C. », nous trouvons le passage suivant qui nous paraît fort bien résumer la question de la particule :

« La particule, contrairement au préjugé vulgaire, n'a dans l'histoire aucun rapport avec la noblesse. Lorsqu'un nom de famille n'est pas un nom de lieu, la particule indique un anoblissement relativement récent, conféré ou usurpé, et laisse ainsi apercevoir l'aveu d'une insuffisance antérieure. Les nobles de race ont tous la propriété d'un nom patronymique sans particule lorsque leur nom n'est pas un nom de terre. Ils ont un nom de terre patronymique avec particule lorsqu'ils sont les anciens *milites* d'un lieu dont ils ont pris le nom (par exemple les *milites de Senarclens)*; ils ont un nom patronymique sans particule dans tout autre cas ; leur famille puisait alors en elle-même son importance et constituait comme une dynastie, à ces époques reculées où les noms de familles étaient une exception et un privilège. Tels sont les *Ferret*, les *Barral*, les *Grasset*, les *Moschet*, etc.

« Le préjugé de la particule a été cependant assez puissant pour amener un certain nombre de nos familles les plus anciennes à modifier ainsi le nom glorieux de leurs ancêtres.

« D'un autre côté, lorsque le nom de famille est un nom de lieu, la particule n'implique pas nécessairement l'idée d'une seigneurie de cet endroit et moins encore d'une origine féodale, ni d'une qualité quelconque. Bien au contraire, durant le moyen-âge, la majorité des noms à particule s'appliquent à des religieux, à des paysans et à des serfs dont ils désignaient le domicile ou le lieu d'origine. Dès le XII[e] siècle, la particule peut passer pour un indice certain de défaut de qualité, quand les qualifications convenables ne l'accompagnent pas. Tel est, entre mille, le cas du tailleur Jean d'Oulens. »

# REVUE DES PUBLICATIONS HÉRALDIQUES

Der Deutsche Herold. -- April 1895. — Noch einmal die von Scheidingen. Auch die Kloss und Valentin König. — Eine uralte Familienstiftung mit 600 jährigem Grundbesitz. — Aus dem Stammbaum der von Machwitz. — Ururururgrosswater. — Zur Kunstbeilage (Gräflich Schaumburg-Holsteinisches Wappen, Holzschnitzerei aus der Zeit um 1500.

Allgemeen Neederlandsch Familieblad. — N° 1 et 2. Janvier et Février. — Die Brielsche Vrœdschap in de Jaren 1618-1794 ; — De ondste Gratbœken der Groote o. S° Jacobskork te s'Gravenhage, bewerkt door M. G. Wildeman ; — Biographische Bijdragen tot de Muzickgeschiedenis van Nederland, door A. J. Servaas van Roveyen ; — Zegels van Hallen (met plaat) door F. A. Hœfer ; — Bijdrage tot net gestacht van Bousel, door V. R. ; — Kwartierstaat van Johan D. G. von Epen (mit wapen).

Giornale Araldico (G. de Crottalanza). — N° 4. Avril. — *F. Pisani*, Il libro d'orodi Ferrara del 1 et 2 ; — *F. Ceretti*, La famiglia Collivati della Mirandola ; — *G. Rozzi*, J. Torrini di Nizza ; — *E. Porsal*, J. Massa di Sicilia principe di Castelforte ; — *G. de Çrottalanza*, Chronara heraldica ; — Bellettino Nobiliare.

Archives des collectionneurs d'Ex-libris. — N° 6. Juin. — Contien des articles sur les ex-libris Saint-Amans, Albosie, Victor Hugo, Van Driesten, ex-libris du Bourbonnais, etc.

**Annuaire du Conseil héraldique de France.** VIII^me^ année 1895. — Parmi le grand nombre d'articles et de renseignements d'un haut intérêt contenus dans ce volume de près de 400 pages, nous signalerons comme études ayant une portée générale:

« Jurisprudence nobiliaire » par Geraud de Niort.

« Quelques considérations sur le droit d'aînesse » par A. du Buisson de Courson.

« Documents sur l'ancien Ordre de Malte » (II^me^ partie) par Paul de Faucher.

« Croisés de France » par le vicomte Oscar de Poli. Ce beau et sérieux travail est suivi d'une liste des croisés dont les noms se retrouvent dans l'état des membres du Conseil héraldique de France, mais par une interprétation extensive du mot de *croisé* l'auteur a fait figurer dans sa liste, bon nombre de gentilshommes ayant fait le voyage de Terre sainte au XV° ou au XVI° siècle ou ayant guerroyé soit contre les turcs à la même époque... soit contre Garibaldi en 1860! Nous ne pouvons nous empêcher, malgré notre respect pour ces braves, de trouver le procédé un peu abusif.

J. de P.

1895. 9e Année. JUILLET.
N° 7.

Archives
HÉRALDIQUES
Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

# SPIEGELBERG



Ohne die Zusammengehörigkeit der thurgauischen und jurassischen « Spiegelberg » zu untersuchen, obschon dieselbe der Wappenähnlichkeit halber anzunehmen ist, erlaube ich mir über die Wappen derselben einige kleine Mittheilungen zu machen, soweit mir dieselben nach den mir zur Zeit zur Verfügung stehenden Quellen möglich ist.

Zur thurgauischen Familie gehören jedenfalls die von Herrn Kasimir Folletête in seinem Artikel « *Les Armoiries des Franches-Montagnes* » erwähnten beiden Aebtissinen des Fraumünsters in Zürich. Nach der Neuausgabe der Ruegger'schen Schaffhauserchronik kommt die Familie schon circa 1208 vor und soll im XVI. Jahrhundert ausgestorben sein. Die älteste mir bekannte Darstellung des Wappens gibt die *Zürcher Wappenrolle* » XIV, unter N° 118, nämlich :

« Drei (auf dem mittlern Berge stehend) **g** Handspiegel mit **b** Gläsern auf **gr** Dreiberg in **r**. — Kleinod **r** Hut darauf **g** mit ++ Reiherfedern besteckter Spiegel mit **b** Glas. (Siehe oben.)

Merkwürdigerweise führt das Wappenbuch von 1483 des C. Grünenberg, Ritters und Burgers zu Constanz die Familie nicht auf.

Weitere Abbildungen des Wappens kommen dann vor in « *Stumpf's Schweizerchronik* », Buch V, 424*a*, welcher über die Familie sagt.

« Spiegelberg, das Schloss nit weit von Wyl und Tobel, hat vor zeyten ein besonder Geschlächt des nammens gehabt, sind Freyherren gewesen, &. Deren nammen findet man vil in alten Brieffen verzeichnet. H. Eberhart von Spiegelberg ist zeüg in einem Instrument zu Väldbach & Ao. D. 1252. Als man zahlt 1450 (?) ward das schloss Spiegelberg durch die von S. Gallen und die Appenzeller gewunnen darnach An. D° 1444 am Freytag vor S. Georgentag, im alten Zurichkrieg haben die von Wyl Spiegelberg verbrennt mit hilff ihrer Besatzung von Eydgnos-

armoiries sont pourvues d'un cimier. Dans la seconde moitié du XIVe siècle tout le monde en a, et maint bourgeois s'en choisit aussi. Ils sont tellement à la mode, que dans les sceaux on les voit seuls presque aussi souvent que les écussons seuls. Les exemples sont trop nombreux pour qu'il soit nécessaire d'en mentionner. Au XVe siècle on les aime encore, au XVIe ils commencent à disparaître avec les tournois.

Mais au fond, qu'est-ce qu'un cimier? D'après Menestrier il est « l'ornement du timbre, comme le timbre est celui de l'écu. Il est la pièce la plus élevée sur la tête du chevalier ; il tire son nom de l'assiette qu'on lui donne, comme nous donnons celui de cime à l'éminence d'une montagne. » Cette explication ressemble trop à une périphrase pour qu'elle soit claire. Les cimiers sont des ornements figurés du heaume, choisis pour se rapporter soit à l'écusson, soit à un souvenir personnel. Il s'en suit qu'ils ne sont pas aussi fixes que les écussons. Ils le sont si peu dans la première époque, qu'un héraldiste écrit même dans un abrégé du blason (1705) : Chacun peut faire son cimier et le changer à sa fantaisie.

Je ne crois pas cependant qu'il soit permis d'aller aussi loin. Un libre arbitre absolu n'a pas existé, si ce n'est au commencement, et dès le XVe siècle les cimiers sont héréditaires et fixes.

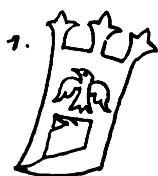
Le plus souvent on répétait le meuble de l'écusson. Pour les figures humaines, les animaux, les plantes c'était chose facile (fig. 5), mais pour les écussons aux pièces honorables il fallait recourir à d'autres moyens, aux cimiers auxiliaires (Hilfskleinode). Il y en a quatre espèces: les cors (fig. 6—13), les vols (14—24), les écrans (25—36), et les chapeaux (37—44), sur lesquels on pouvait facilement reproduire les pièces de l'écusson. Pour les premiers il est aisé de se demander s'ils ne dérivent pas de simples branches d'arbres (fig. 6, 7), les feuilles dont ils sont ornés rappelant du moins cette origine. Vols et cors portaient les couleurs de l'écusson et parfois le meuble. La forme des écrans et des chapeaux s'y prêtait mieux encore. L'essentiel était que l'écusson fut rappelé au casque.

Mais très souvent le cimier n'a pas de rapport du tout avec l'écusson. Il peut y avoir à cela deux raisons. La première, lorsqu'on avait accepté le cimier d'une autre famille, en gardant son propre écusson, ou qu'on avait gardé son cimier en acceptant un autre écusson. La seconde est plus arbitraire. Des souvenirs de famille, des qualités, des droits, des dignités, un parti politique, une amitié, un achat même, peuvent en être la source.

L'illustre maison de Lusignan, qui descendait selon ce que racontent les anciens, de la fée Mélisende, en portait l'image.

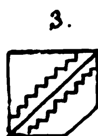
Les de Luternau, de Berne, dont les armes sont de sable à la fasce murée et crénelée d'argent, ont pour cimier un braque. La légende veut que leur ancêtre qui le premier avait escaladé les murailles d'Antioche reçut des Turcs le surnom « chien de chrétien ». Mais il est vraisemblable que ce cimier, qui est commun à d'autres familles encore, indique une prédilection pour le droit de chasse ou une aventure cynégétique.

Parmi les grands dignitaires de France plusieurs ont la marque de leur charge sur le casque. Celui du chancelier par exemple est surmonté d'un buste de femme représentant la France, celui du colonel-général de l'infanterie de 6 drapeaux, celui du colonel-général de la cavalerie de 4 cornettes. Les anciens électeurs de Saxe portaient pour



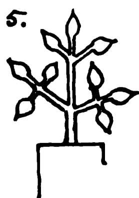


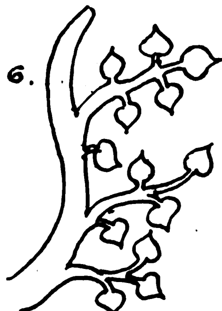


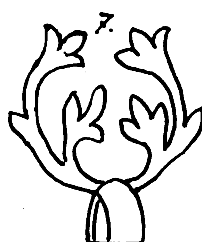


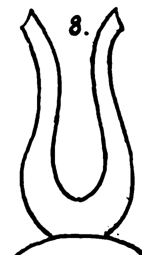


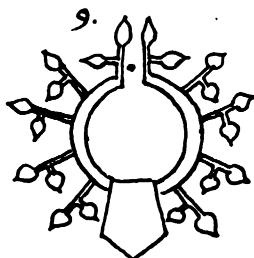


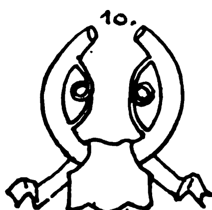


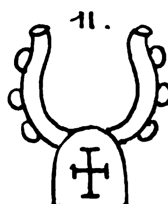



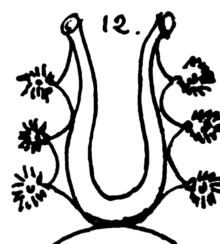



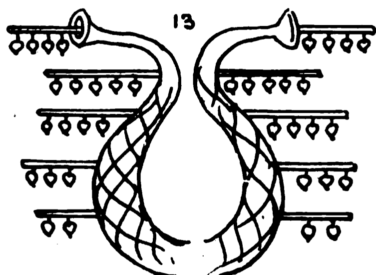



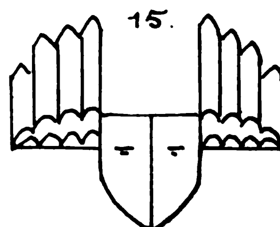



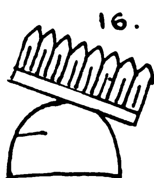





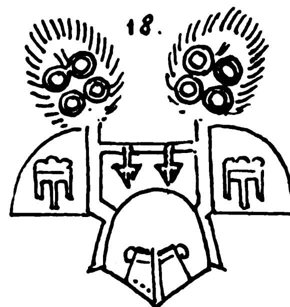




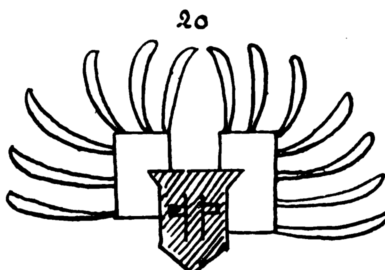


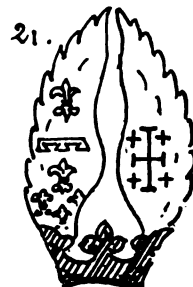











J. Colin autog.

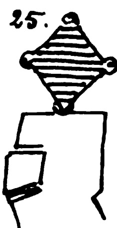
# LES CIMIERS

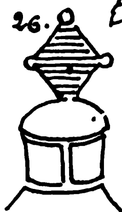


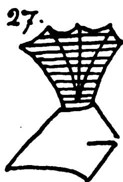


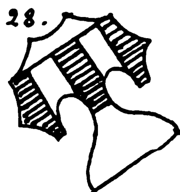


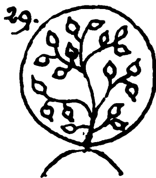


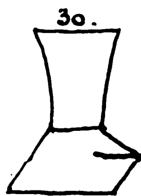



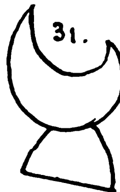



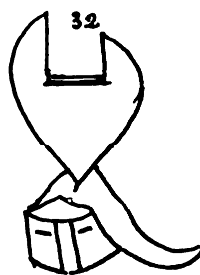



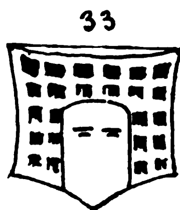



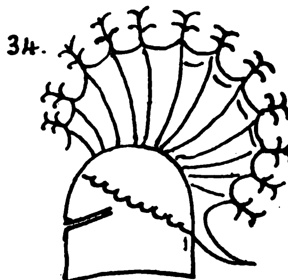



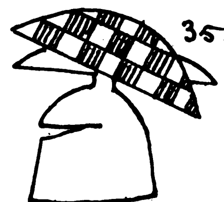



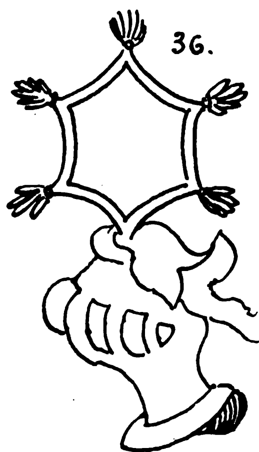



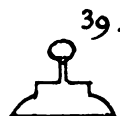



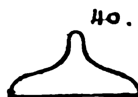







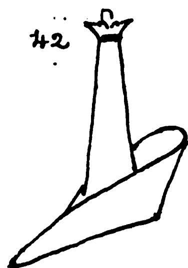


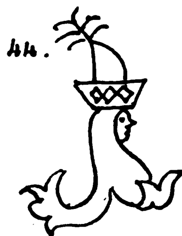


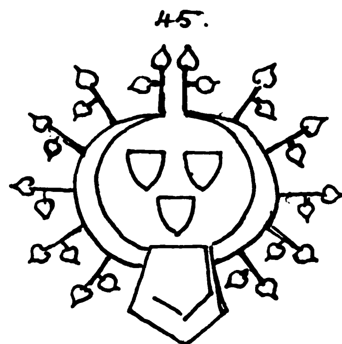











J. Colin autog.

lern son cimier, un braque naissant, au prix de 36 livres. Voilà, je pense, la meilleure preuve de l'importance qu'on attachait aux cimiers.

Ajoutons encore, que les cimiers, n'étant pas soumis à des règles fixes, ils variaient dans la même famille, qui distinguait ainsi ses branches ou simplement ses membres. Les comtes de Werdenberg ou Montfort portent un braque, leur branche de Sargans une espèce de chapeau, celle de Heiligenberg un écran d'argent engrelé de sable, sur un coussin rouge ; une autre encore une mitre. Trois d'Erlach portent à la même époque, au XIV$^{e}$ siècle, l'un un dragon naissant, le second un chapeau, le troisième une mitre ; les comtes de Nidau deux têtes de cygnes ou un buste d'homme avec ou sans ailes ; les comtes de Kyburg un lion naissant à une crête dorsale ornée de boules ou un panache de plumes de paon. La famille d'Eptingen, de l'évêché de Bâle, doit avoir eu seize cimiers différents.

Dans les sceaux, écusson et cimier avaient la même valeur. Je me rappelle même un acte scellé par l'ancien avoyer de Berne, Jean de Bubenberg, et deux de ses fils, tous chevaliers. Le sceau du père ne porte que l'écusson, ceux des fils ont le casque et le cimier seulement.

Il résulte de ces notes recueillies ici que les cimiers ont aussi eu leur histoire en propre. De notre temps, alors qu'on se plaît à faire revivre la plus noble science du blason et que l'on publie les plus beaux ouvrages héraldiques, on ferait donc bien d'y vouer son attention plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

W.-F. de Mulinen.

# NOTRE PLANCHE ARTISTIQUE

L'année dernière la ville de Neuchâtel a installé dans le vestibule central de son Musée des Beaux Arts trois immenses toiles du peintre L.-P. Robert, offertes à la Commune par un comité de souscripteurs. Ces tableaux, qui représentent la vie intellectuelle, la vie rustique et la vie industrielle de l'humanité transfigurées par l'avènement du Christ, ont fait une grande sensation et la ville de Neuchâtel a tenu à témoigner sa reconnaissance à l'artiste en lui décernant la bourgeoisie d'honneur.

La planche que nous offrons aujourd'hui à nos abonnés est une reproduction de l'acte d'agrégation exécuté sur parchemin par notre éminent collègue M. Chr. Bühler, à Berne.

Conçu dans le style du XIV$^{e}$ siècle, ce chef-d'œuvre d'enluminure porte à droite le texte de l'acte officiel avec les armes de la ville de Neuchâtel, d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent, l'écusson placé sur la poitrine d'un aigle éployé de sable, becqué et armé d'or, lampassé de gueules.

En marge, l'artiste a placé au centre le hérault d'armes de la ville de Neuchâtel, qui, d'une main, pose la couronne civique sur l'écusson de la famille Robert et de l'autre montre de son sceptre le texte de l'arrêté. Des deux côtés de la tête du hérault se trouvent les armes de la République Neuchâteloise et celles de la commune du Locle, d'où M. Robert est originaire. Plus haut est reproduite la façade du Musée de Neuchâtel surmontée de la figure du Christ, d'après le tableau central et de deux des figures principales des autres compositions du maître : l'abondance et l'ange du jugement.



Le Conseil Général de la Commune de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil Communal,

Arrête:

Art. 1er. L'Agrégation d'honneur à la Commune de Neuchâtel est accordée au citoyen

Léo-Paul Robert

en témoignage de l'admiration et de la reconnaissance publiques pour l'oeuvre magistrale dont il a enrichi notre ville.

Art. 2. Cette agrégation s'étend à sa femme et à ses enfants.

Ainsi délibéré et voté en séance publique à l'Hôtel de ville de Neuchâtel, le 23 Avril 1894.

Au nom du Conseil Général:

Le Secrétaire: Le Président:

ATTINGER. ÉD.

A l'angle inférieur est suspendu à un ruban de soie aux couleurs de la ville de Neuchâtel, rouge et vert, le grand sceau de la Commune, en cire rouge.

Nous regrettons que notre reproduction en noir ne puisse donner qu'une bien lointaine idée de la perfection de ce travail où les couleurs les plus vives s'allient pour former un ensemble d'une délicatesse extrême.

Le diplôme est contenu dans un portefeuille de cuir ciselé avec angles et fermoirs en cuivre. Le centre du plat porte dans un médaillon les armes de Neuchâtel peintes sur le cuir repoussé.

# LE BLASON EN ORIENT

Dans son ouvrage sur « l'Inde des Rajahs », M. Louis Rousselet s'exprime ainsi, page 217 :

« Les nobles rajpouts ont tous des armoiries et des couleurs, qui prouvent que l'usage du blason ne leur est pas inconnu ; la plupart des clans portent des noms tirés des emblèmes qui figuraient sur leurs étendards ; par exemple, les Catchwahas ou tortues, les Sesoudias ou lièvres, les Chaudawats ou lunes. Cet usage date donc déjà d'une grande antiquité et ne peut avoir été importé d'Europe, comme quelques-uns l'ont prétendu. Tod assure qu'on retrouve des traces de l'usage des armes parlantes dans l'Inde à une époque antérieure à la guerre de Troie ; dans le Mahabharata, douze siècles avant Jésus-Christ, on voit le héros Bhisâma se glorifier d'avoir enlevé à Ardjouna sa bannière, dont le champ portait un singe hanouman. Dans les romans de chevalerie hindous, les chevaliers se distinguaient déjà, comme aujourd'hui, par la couleur de leurs écharpes et les symboles et devises gravés sur leurs boucliers. »

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

Nous avons le plaisir d'enregistrer la réception de quelques nouveaux membres de la Société suisse d'héraldique. Ce sont MM. Godefroy de Blonay, Château de Grandson ; Rod. Brüderlin, lieut.-colonel, à Bâle ; Théodore Cornaz, Avenue de Rosemont, à Lausanne ; Frédéric Dubois, à Genollier sur Nyon; Ernest Roguin, professeur, à Lausanne; François Secretan, avocat, à Lausanne, qui sont tous les bienvenus parmi nous.

Un fait rejouissant qui témoigne de l'appréciation que rencontrent à l'étranger les modestes efforts de notre Société, est l'acte gracieux par lequel l'Académie royale héraldique et généalogique de Pise a bien voulu conférer à notre président, M. Jean Grellet, le titre de « membre honoraire ».

Les membres de la Société apprendront sans doute avec plaisir que la *Bibliographie héraldique*, en préparation depuis fort longtemps déjà, est enfin terminée. On se rappelle que ce petit ouvrage auquel avait encore travaillé M. Maurice Tripet en collaboration avec M. Grellet,

avait été entrepris pour former un des fascicules de la Bibliographie nationale suisse. A la mort de M. Tripet, un assez grand nombre de bulletins avait été recueilli ; il restait cependant non seulement à les classer, mais à combler de nombreuses lacunes, ce qui a pris beaucoup de temps, de nouveaux matériaux se révèlant à mesure que tout semblait terminé. Malgré le long et patient travail qu'a nécessité cette œuvre il n'en est résulté qu'une plaquette d'une cinquantaine de pages qui toute modeste qu'elle est, n'en rendra pas moins, croyons-nous, d'utiles services. Cet opuscule est actuellement au brochage, de sorte qu'il pourra sous peu être distribué aux membres de la Société héraldique. Les autres personnes qui désireraient s'en procurer un exemplaire devraient le faire venir de Berne, notre société n'en ayant point en vente.

LE COMITÉ.

# REVUE DES PUBLICATIONS HÉRALDIQUES

DER DEUTSCHE HEROLD, Juli 1895.

Bericht uber die sitzungen vom 21. Mai und 4. Juni. — Adelsbrief fur G.-E. Böhmer- von Hayn (mit Abbildung). — Kaiser Karls V Wappen am Schloss zu Dessau (mit Abbildung). — Ein gräflich Harrach'scher Bibliothectzeichnet (mit Abbildung), etc. — Beilage : Stammbaum der Familie Röchling.

MAANDBLAD van het genvotschap *De Nederlandsche Leeuw*, 1895, N° 7.

Bestuursvergadering van 14 Juni 1895. Geschlacht Keuchenius. — Genealogie Vierling. — Hees (s) el (t). — Die Familie Vorstermann te Amsterdam. — Een nieuw bisschoppelijk Wapen. — Een meubel met Wapens Versierd. — Genealogische Kwartierstaten. — Plaat : Spiegel in de Regentessenkamer van het Gereformeerd Weeshuis te Haarlem.

DATED BOOK-PLATES by Walter Hamilton. Part. II, London, A. & C. Black.

Cet ouvrage, qui nous a été obligeamment offert par l'auteur, président de la Société des Collectionneurs d'ex-libris de Londres, donne une liste raisonnée des ex-libris datés d'un peu tous les pays. Le premier volume se rapportait aux pièces des XVI° et XVII° siècles ; le volume actuel couvre l'époque de 1700 à 1799. Il est illustré d'un assez grand nombre de spécimen d'ex-libris du siècle passé permettant de suivre les développements des styles qui sont résumés dans une introduction très intéressante. Elle contient en outre d'utiles renseignements sur les graveurs. Bien que la majorité des ex-libris mentionnés soient anglais, M. Hamilton n'est pas exclusif et l'on trouve plus d'un nom français, allemand, américain ou même suisse. Cet ouvrage rendra d'excellents services aux collectionneurs.

1895. 9e Année. AOUT.
N° 8.

# Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
*président du Comité de Rédaction.*

## Armoiries de l'Abbaye de Lucelle

(Avec planche)




Berthold de Neuchâtel sur le lac, évêque de Bâle en 1123, donna à ses trois neveux, Hugues, Amédée et Richard, comtes de Montfaucon (près de Besançon) le terrain suffisant pour bâtir le monastère du Lucelle ; c'était une vaste solitude, aux extrêmes frontières de la Bourgogne et de l'Alsace appartenant à l'église de Bâle. (1)

L'abbé Buchinger de Lucelle a publié dans l'épitome fastorum Lucellensium en 1666, toutes les armoiries des abbés de Lucelle de 1124 à 1654, et M. Vautrey, révérend curé-doyen à Delémont les a aussi reproduites dans l'histoire des évêques de Bâle en 1884.

La planche que nous reproduisons aujourd'hui nous a été envoyée par M. Louis Philippe à Delémont et représente les armoiries inédites des six derniers abbés de 1673 à 1802, plus quelques autres armoiries et sceaux concernant Lucelle: fig. 1 armoirie de l'abbaye de Lucelle, fig. 2 et 3 sceaux de l'abbaye, fig. 4 les comtes de Montfaucon en

(1) Vautrey, histoire des évêques de Bâle. p. 141.

Bourgogne, fondateurs de l'abbaye de Lucelle, fig. 5 Ordre de St-Bernard; armoiries des abbés: fig. 6 Edmundus Quiquerez 1673, fig. 7 Petrus Tanner 1677, fig. 8 Antonius de Reinold 1703, fig. 9 Nicolaus Delfils 1708, fig. 10 Gregorius Girardin 1746, fig. 11 Benedictus Noblat 1802.

Nous donnons en tête de ces lignes l'ex-libris de l'abbé Gregoire Girardin. L'inscription «Beda Day von Basel 1818» est naturellement une adjonction postérieure.

## Wandgemälde am Landvogteischloss zu Baden.

Die Limmatbrücke zu Baden ist durch eine Art Brückenkopf, einen Torturm mit angebautem Schloss auf dem rechten Ufer des Flusses bewehrt.

In welches Jahrhundert die erste Anlage dieses Gebäudes fällt ist ungewiss; ausgebessert wurde es im Jahr 1363; der Name der Veste lautet Unteres Schloss, Niederfeste, Niederhus, Niderburg.

Im Jahr 1416 erfolgte eine Wiederherstellung und im Jahr 1488 ein Umbau durch Baumeister Jakob Hegnauer von Zürich; seither diente das Schloss als Sitz der eidgenössischen Landvogtei bis in's XVIII. Jahrhundert. 1579 wurde der noch heute vorhandene Treppenturm angelegt und, wie die eingemeisselte Jahrzahl (1580) meldet, im nächsten Jahr vollendet. Eine Wiederherstellung des Schlosses fand dann 1734 statt[1]).

Die kürzlich blossgelegten Wandgemälde an der Nordseite des Torturms fallen mit keinem der genannten Daten chronologisch genau zusammen. Die ältesten Bilder wurden laut Jahrzahl 1492, unter dem luzernischen Vogt Jacob Bramberg hergestellt, also kurz nach dem Umbau unter dem bernischen Vogt Ludwig von Diesbach. Das zweitälteste nicht genau datirbare Gemälde gehört wie es scheint dem XVII. Jahrhundert an. Dargestellt ist eine grosse, architektonisch umrahmte Tafel mit der schwer lesbaren lateinischen Kapitalschrift:

NANVRA SE. CONS

Die späteste Malerei besteht nur noch aus einer gelbumrahmten Cartouche mit der verstümmelten Minuskelinschrift:

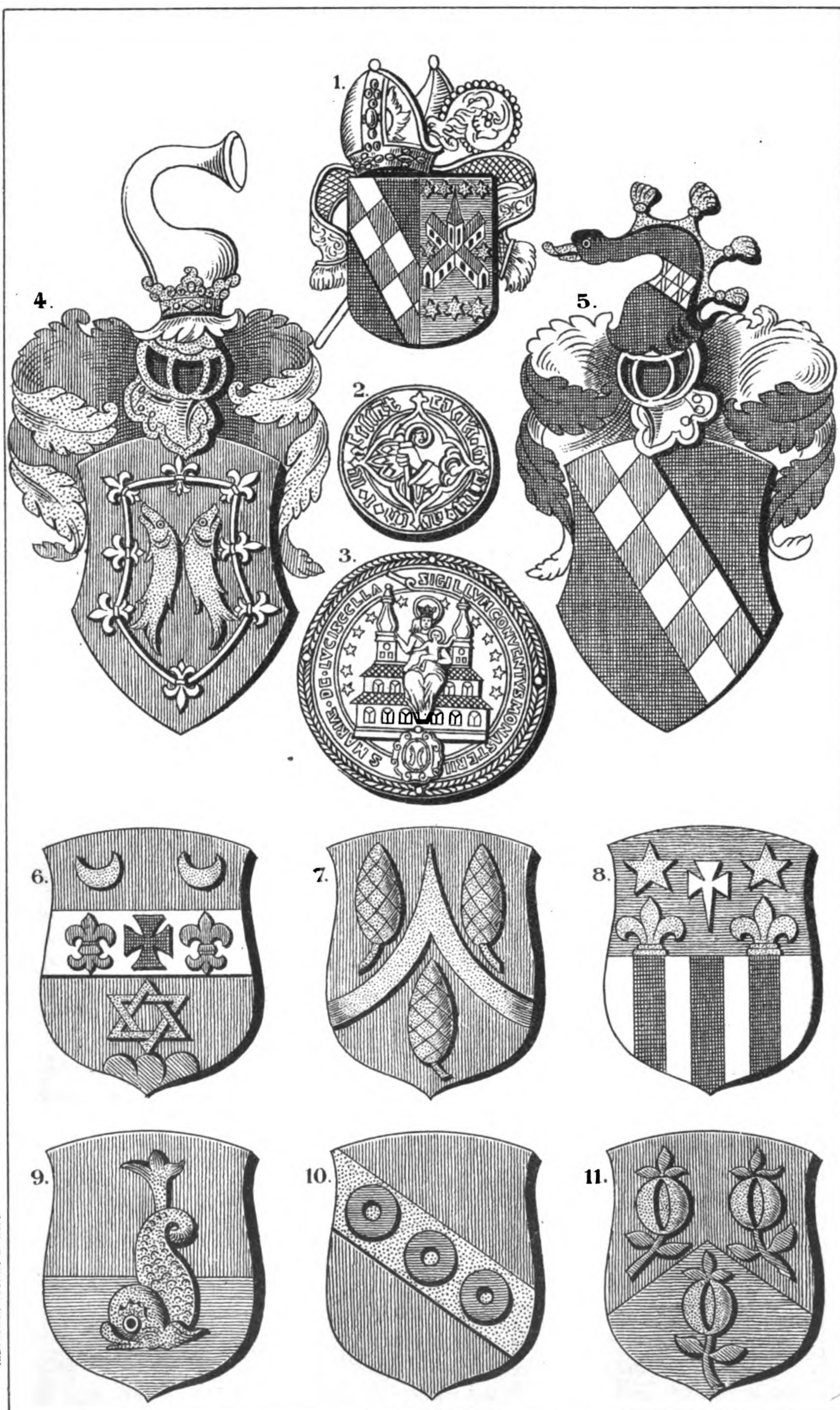
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . ender Landvogt . . . . . . . . .
. . . . und fraw ma . . . . . . . . . .
. . . . von Baden sein Ehgemal 1704 . . .

Dieser letzte Versuch den Turm zu verschönern gehört somit der Regierung des schwyzerischen Landvogtes Joseph Franz Mettler an.

Einigermassen wol erhalten sind nur die ältesten Malereien, sie bestehen abgesehen von einigen Spuren von fliegenden Bändern aus einer oblongen Wappentafel die nach oben in der Mitte augebuchtet ist. Der Rand dieser Tafel ist grau und als gothische Kehle charakterisirt; die in der Art einer spätgothischen Tür gehaltene Ausbuchtung ist

---

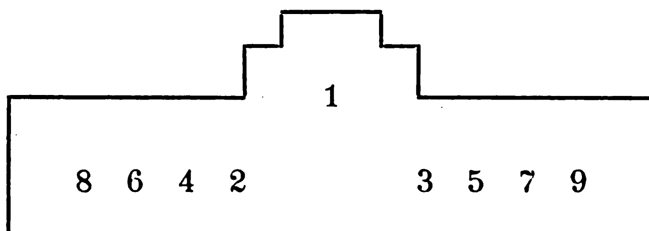
1) Anm. Vgl. Leu Lex. II, 25; Rahn, Statistik der schweiz. Kunstdenkmäler im Anzeiger 1880, S. 14.




LITH. F. GENDRE. NEUCHATEL

D.95 ARMOIRIES DE L'ABBAYE DE LUCELLE L.P.

jederseits abgestuft und zeigt einfaches gothisches Masswerk in den Ecken. Das Feld innerhalb dieses Rahmens ist braunrot gehalten. Das beistehende Schema zeigt die Disposition der Einzelheiten:




Oben in der Mitte der Randleiste findet sich in deutlichen arabischen Ziffern die Jahrzahl 1492.

Die Mitte des Gemäldes wird eingenommen durch den von zwei Löwen gehaltenen, gekrönten Reichsschild. Dieser Schild von einfachster Form ist grösser als die übrigen Wappen gehalten; in gelbem Feld enthält er den zweiköpfigen Adler, ganz schwarz, mit hellgelben Schnäbeln (ohne Kronen oder Nimben). Die Kaiserkrone darüber ist mit farbigen Edelsteinen besetzt und blau gefüttert; die Löwen, die als Schildhalter fungiren sind gelb mit rotem Rachen und ausgestreckter Zunge dargestellt, derjenige zur Rechten zeigt sich im Profil, der zur Linken en face. Unten folgen dann in dem oblongen Streifen die Wappenschilde der VIII alten Orte, je 4 gegen die Mitte zu gestürzt, und einer dicht an den andern gelehnt, dem Rang der Kantone nach gruppiren sich die Schilde um die Mitte. 2 und 3 sind die wolerhaltenen Wappen von Zürich und Bern. Von Nr. 4 ist nur eine blaue Ecke erhalten. Der Schild gehört Luzern. Nr. 5 ist der wohlerhaltene Uristier; Nr. 6, ehemals das Wappen von Schwyz, ist total zerstört, ebenso Nr. 7, von welchem nur noch die rote rechte Oberecke des Schildes sichtbar ist. Hier war das rot-weiss quergeteilte Wappen von Unterwalden gewesen. Nr. 8 zeigt die wolerhaltene blaue Binde von Zug, während von Nr. 9, wo wir Glarus zu suchen haben, nichts mehr zu sehen ist.

Die ganze Malerei ist denkbar einfach, aber sehr dekorativ; die Schilde sind leicht zu restauriren und werden, wenn wieder hergestellt, einen sehr wirksamen Schmuck des Landvogteischlosses bilden.

Herrn Architekt R. Moser, in Baden, dem kundigen Restaurator der Klosterkirche von Königsfelden, gebührt das Verdienst die Malereien gerettet zu haben; mit der Renovirung derselben ist Hr. Maler Steimer betraut.

Einmal wieder hergestellt, werden diese heraldischen Fassadenbilder ein wertvolles Spezimen für die bisher nur aus den Miniaturen bekannten, malerischen Ausschmückungen gotischer Tore und Türme bilden und verdienen als solche durchaus die ihnen zu teil gewordene Erhaltung und Erneuerung.

E. A. Stuckelberg.

# Généalogies et Chroniques de famille

## I

Plusieurs abonnés nous ont écrit dernièrement pour nous demander comment ils devaient s'y prendre soit pour faire des recherches sur leur famille, soit pour en dresser la généalogie. Après avoir donné

individuellement à nos correspondants les renseignements demandés, l'idée nous est venue qu'en consacrant dans les *Archives* un article à ce sujet nous rendrions service à un assez grand nombre de lecteurs désireux de s'enquérir des origines et des destinées de leur famille et qui ne sont retenus que faute de savoir comment se mettre à la besogne; d'autres possédent déjà des documents, mais se demandent comment les mettre en œuvre. Nous nous efforcerons de donner quelques indications générales qui naturellement devront être plus ou moins modifiées et complétées dans chaque cas particulier.

Mais avant tout examinons la légitimité de travaux de cette nature et l'esprit dans lequel ils doivent être entrepris.

La Bible nous dit à la vérité de ne pas nous attacher à des questions folles, à des généalogies sans fin qui sont inutiles et vaines, mais elle ne manque pas une occasion de nous donner des généalogies très complètes des patriarches, d'où nous concluons que les généalogies elles-mêmes ne sont pas inutiles, mais qu'elles ne doivent pas être l'occasion de folles vanités. Nous descendons en effet tous d'Adam, c'est entendu, donc le plus ancien ancêtre de chaque famille est de la même antiquité, seulement il s'est perdu un plus ou moins grand nombre d'anneaux de la chaîne qui nous relie à lui. Pour tous indistinctement la filiation est rompue depuis Adam jusqu'au moyen âge, c'est à dire pendant quelques mille ans; à peu près tout le monde peut la rétablir sans trop de difficultés pour les deux derniers siècles; les plus heureux feront remonter leur généalogie authentique à 600 environ; la différence n'est donc que de 400 ans. Qu'est-ce que cela auprès des 40 ou 50 siècles qui restent en blanc pour les maisons princières comme pour le plus humble laboureur? Il n'y a guère là de quoi tirer grande vanité et cela d'autant moins que souvent une famille ne peut faire remonter son origine aussi loin que telle autre, non parce qu'elle est moins distinguée mais parce qu'un incendie, une crue d'eau, un accident quelconque a détruit les documents qui lui auraient permis de rechercher ses ancêtres. Des causes toute fortuites entrent donc pour une certaine part dans l'établissement d'une généalogie et si certaines familles peuvent énumérer une longue liste d'aïeux qui ont brillé aux premières charges de l'Etat, on ne peut pas dire que ceux qui ont vécu dans une sphère plus humble et dont l'action ne s'est guère étendue au-delà de la commune aient été moins honorables et aient rendu moins de services à la patrie. Nous estimons donc que toutes les familles, quelque modestes qu'elles soient, peuvent avec la même légitimité s'intéresser à leurs ascendants et nous connaissons tels « livres de raison » tenus de génération en génération par de simples cultivateurs qui ne le cèdent pas en intérêt aux chroniques des familles les plus huppées. Ces gens n'ont-ils pas également vécu, agi, pensé, n'ont-ils pas aussi eu leur part de joies et de souffrances qui constituent une existence? N'ont-ils pas en quelque mesure contribué au développement de l'ensemble, donné leur coup de truelle à l'édifice social? Ils sont les représentants de certains traits de mœurs et de caractères peut-être aujourd'hui disparus. Toutes ces manifestations de la vie d'autrefois sont attachantes, aussi est-il absurde de dire qu'une famille qui n'a pas de parchemins ne saurait donner matière à une chronique intéressante. La seule pensée que l'on appartient à une famille sans grand relief ne doit retenir personne disposant de loisirs et ayant le goût de la chose, de chercher à s'initier à la vie des ancêtres auxquels il doit l'existence.

Au reste la curiosité que l'on éprouve à l'égard des générations passées est inhérente à la nature humaine. Notre propre vie nous paraît toujours assez importante pour que nous désirions que nos enfants et petits-enfants gardent un bon souvenir de nous, qu'ils s'intéressent à nos faits et gestes qui occupent une si large place dans nos préoccupations journalières. Cette faiblesse, si c'en est une, de voir tout au moins notre nom conservé dans un petit recoin de la postérité, beaucoup la partagent; mais comment pouvons-nous espérer voir ce désir se réaliser si nous-mêmes nous ne donnons l'exemple en reportant quelquefois nos pensées sur ceux qui nous ont précédés? A un autre point de vue encore nos ancêtres méritent d'éveiller notre intérêt. L'histoire d'un pays en retraçant ses origines, ses crises, ses progrès explique le développement de ses institutions et fait comprendre son état actuel. Il n'en est pas autrement des individus qui sont l'unité dont se compose la patrie. Ils sont le temps présent et leur histoire des temps passés est représentée par leurs ancêtres. Ne sommes-nous en effet pas dans une large mesure le produit des qualités et des défauts, des succès et des défaillances de nos pères et arrière grand-pères? N'avons-nous pas de commun avec eux, certains traits de visage et de caractère, ne retrouvons-nous pas en eux tel de nos goûts et de nos penchants qui autrement ne s'expliqueraient pas? Les questions d'atavisme méritent au plus haut degré d'attirer l'attention du moraliste, et moralistes nous le sommes tous un peu. La connaissance de la vie de nos aïeux nous révèlera souvent le pourquoi de tel repli de notre propre être resté peut être jusqu'alors un mystère pour nous-mêmes.

Des recherches sur le passé d'une famille nous semblent donc pleinement se justifier en dehors de toute question de vanité. Si du reste elle voulait se mettre de la partie, elle éprouverait de rudes déconvenues car il n'est famille qui n'ait eu ses brebis galleuses dont il faut bien faire mention; une chronique de famille n'aura de valeur que si elle est absolument sincère et ne farde aucunement la vérité.

Enfin sans en tirer vanité nous pouvons dans un sentiment de piété filiale être fiers de ceux de nos ancêtres qui se sont distingués ou qui ont simplement été des hommes laborieux, droits et de caractère. Efforçons-nous de les imiter et laissons leur souvenir en exemple de nos après-venants. Nous pourrions encore relever les services que le généalogiste rend à l'historien en rectifiant des dates, rétablissant des faits et surtout en sauvant de la destruction certains documents, des liasses de lettres qu'il conservera pieusement pour en extraire des données en vue de sa chronique de famille; ces papiers sont parfois l'écho des impressions personnelles de témoins d'évènements historiques et presque toujours ils révèlent des traits de mœurs ou de menus incidents en apparence sans grande valeur en eux-mêmes, mais qui, placés en parallèle avec d'autres renseignements, contribuent à jeter un jour nouveau sur toute une époque.

Mais nous croyons en avoir dit assez pour démontrer l'utilité des recherches se rattachant aux souvenirs de famille, d'autant plus que nous prêchons peut-être à des convertis, et nous allons nous attacher à donner quelques indications pratiques sur la manière de procéder pour trouver des renseignements et pour leur mise en œuvre.

La première démarche à faire pour celui qui veut entreprendre de reconstituer l'histoire de sa famille est de s'approcher des personnes

âgées de son entourage qui, autrefois, peut-être même dans leur enfance, ont connu des membres de la famille morts depuis longtemps. La mémoire des vieillards est souvent excellente pour les choses du passé. Par eux on obtiendra des renseignements très précis sur plusieurs générations et leurs récits auront toute la valeur de témoignages de choses vues et vécues. Ils sauront nous donner des renseignements biographiques sur nos grand-pères et arrières grand'mères, nous dépeindre leur extérieur, leur caractère, nous conter des anecdotes sur eux et faire un tableau assez vivant de leur existence. Les dates feront défaut par-ci, par-là, mais elles pourront être complétées ultérieurement. Il devra être pris note très soigneusement des renseignements ainsi obtenus dans un cahier ou de préférence sur une feuille séparée pour chaque personne, en mettant en grandes lettres son nom au haut de la page. On pourra même, d'après ces données, faire le plus tôt possible, du personnage qui aura été décrit, une biographie complète, qui sera soumise à notre informant et cas échéant amendée par lui. Ce travail préliminaire sera quelque chose d'acquis et bien qu'il ne doive pas être immédiatement utilisable, nous n'hésitons pas à recommander de commencer par là, car les vieillards disparaissent rapidement et combien de fois n'éprouvons-nous pas le regret de ne les avoir pas interrogés lorsqu'il était temps encore?

Ayant ainsi commencé par ce qui deviendra le couronnement de notre travail, puisqu'il s'agira de générations relativement récentes, nous abandonnerons momentanément ce filon, que nous n'avons exploité au début que pour ne pas laisser perdre une source précieuse d'informations, et nous nous mettrons en devoir de rechercher les plus anciennes générations auxquelles nous pouvons atteindre, pour dès lors procéder méthodiquement, en descendant depuis les temps les plus reculés jusqu'à nous. Telle est la marche logique et la plus pratique à suivre. Il faut établir la souche et de ce point descendre le cours des siècles, d'étape en étape, jusqu'à l'époque moderne. La souche ne se trouvera naturellement pas au moment où la famille a pris naissance, c'est-à-dire a adopté un nom héréditaire; dans la plupart des cas il serait impossible de remonter jusque-là, mais par souche nous entendons simplement le plus ancien ancêtre qui puisse être découvert.

Au premier abord il semble difficile de remonter bien haut, mais heureusement il existe partout, à moins qu'elles n'aient été détruites par un incendie, des archives publiques, soit communales soit de l'Etat, dans lesquelles on pourra puiser avec d'autant plus de chances de succès qu'autrefois on voyageait peu et n'avait que rarement avantage à changer de domicile. Des obligations et surtout des droits matériels retenaient les habitants dans la commune d'origine et y ramenaient tôt ou tard les absents. C'est ainsi que tous les membres, à quelques exceptions près, de familles entières, ont, de génération en génération, vécu pendant plusieurs siècles dans la même ville, le même village. Il est ainsi plus aisé d'établir la filiation de nos prédécesseurs qu'il ne le sera de rechercher les générations du XIX$^e$ siècle, disséminées aux quatre vents des cieux.

Chaque manuscrit des archives qu'il s'agisse de chartes, de rôles d'enchères de bois et d'herbe, de rentiers ou de simples quittances, peut nous fournir certains indices sur des membres de la famille qui nous intéresse et pour arriver à un résultat aussi complet que possible, surtout

si l'on vise à une chronique de famille très délaissée, il faudra se livrer à un long et minutieux travail. Le résultat répondra à peine au temps qui aura été consacré à ce dépouillement, puisqu'il est d'un assez mince intérêt de savoir qu'un tel a misé l'herbe d'un champ, ou qu'il a emprunté cent francs à la commune et il sera assez rare de trouver là l'indication d'une filiation qu'on n'aura pas découverte ailleurs. Pour cette raison il y aura lieu de ne recourir à ces sources secondaires que dans les cas où un anneau de la chaîne manquera avec persistance à l'appel.

En général il suffira de compulser soigneusement les trois principales sources d'information, qui sont:

1° Les recueils de reconnaissances.
2° Les manuels des Assemblées communales.
3° Les registres de l'Etat civil.

Les Reconnaissances sont des actes officiels dressés par devant un représentant du gouvernement ou du Suzerain et dans lesquels les particuliers déclaraient posséder tels ou tels immeubles pour lesquels ils reconnaissaient sous serment être astreints au paiement de telles ou telles redevances, soit en nature soit en argent. Ces reconnaissances, qui étaient renouvelées une ou deux fois par siècle, tenaient en quelque sorte lieu à la fois de nos cadastres et de nos registres d'impôts. — Si nous les mentionnons en premier lieu, c'est que là où elles existent encore au complet elles remontent haut, au XV[e] siècle, à la fin du XIV[e] et même plus loin. C'est donc là que nous aurons la chance de trouver la souche que nous cherchons, le plus ancien ancêtre qui ait laissé des traces. En effet, pour peu qu'un membre de la famille en question ait possédé un lopin de terre, une vigne, une maison ou un arpent de forêt, le fait sera consigné dans le recueil des reconnaissances de l'époque, avec indication des limites et, ce qui est plus important, de la provenance de la chose possédée. Dans la reconnaissance de François, on trouvera fréquemment la mention qu'il a hérité de son père Louis tel « Morcel de pré » qui faisait partie de la reconnaissance faite 80 ou 100 ans auparavant par le grand-père Abraham. Nous étions peut-être déjà heureux de rencontrer le nom de François et voilà que sa déclaration nous reporte encore de deux générations en arrière. Quelquefois, mais rarement cependant, la filiation est indiquée encore plus loin. Nous avons vu une reconnaissance dans laquelle un certain Guillaume se disant « fils de Guillaume, fils de Jacques, fils de Guillaume, fils de Jacques, fils de Guillaume, fils de Génod » déclare posséder un « Morcel de pré » autrefois reconnu par le dit Génod. Assez souvent aussi à propos d'héritages maternels ou de partages de fortune, les noms des femmes, des frères et des sœurs ainsi que des maris de ces dernières sont indiqués. Ces reconnaissances sont donc une précieuse mine à exploiter.

*(A suivre).* Jean GRELLET.

# Mittelalterliche Sigelstempel.

Eine Anzahl öffentlicher Sammlungen, hauptsächlich aber die Archive schweizerischer Kantone, Städte, Flecken und verschiedener Korporationen besitzen noch eine Menge alter Sigelstempel aus Silber, Bronze oder Stahl. Ein grosser Teil dieser Objekte zeichnet sich nicht nur durch den historischen, sondern auch durch künstlerischen Wert

aus, ja es befinden sich darunter sogar Meisterwerke mittelalterlicher Ziselirkunst.

Es ist daher Plicht der Heraldiker und Sphragistiker, überhaupt aller Alterthumsfreunde für die Erhaltung dieser Gattung von Kunstdenkmälern zu sorgen, da dieselben in mancherlei Beziehung gefährdet erscheinen.

In den letzten Jahrzehnten sind mehrere Stücke, darunter ein sehr schöner Silberstempel des XIV. Jahrhunderts der jetzt in London sich befindet, der Schweiz entfremdet worden; von andern wissen wir, dass sie vor Verkauf nicht gesichert sind.

Die Mehrzahl der Sigelstempel aber stehen in fortwährender Gefahr zerstört zu werden, indem sie unerfahrenen Liebhabern zum Anfertigen von Abdrücken zur Verfügung gestellt werden. Diese Herren pflegen dann entweder den Stempel unter die Presse zu schrauben wobei die zierlich ziselirten Griffe zerquetscht werden, oder aber sie lassen Reste der zum Abdrücken verwendeten Masse in den Vertiefungen stecken. Mit Säuren oder gar spitzen Messern wir dann der Sigellack, Gyps oder Guttapercha wieder aus dem Stempel gekratzt und letzterer ist ruinirt. Dass die Sigelstöcke, wenn an Liebhaber ausgeliehen, hie und da auch gar nicht mehr zurückkommen, ist ebenfalls belegbar.

Alldem muss, wenn man die mittelalterlichen Sigelstempel der Forschung erhalten will, entschieden entgegengetreten werden.

Wir erlauben uns daher zu Handen der Erhaltungsgesellschaft wie auch der einzelnen Vorsteher von Archiven und Sammlungen folgende Wünsche auszusprechen:

I. Die mittelalterliehen Sigelstempel sollen mit Angabe ihres Durchmessers, ihres Gewichts, Metalls, sowie der Beigaben (wie z. B. Ketten oder alten Etuis) genau inventarisirt werden; sofern die ausser Gebrauch befindlich, mögen sie öffentlichen Sammlungen zur Ausstellung überlassen werden.

II. Nur durch geschickte und zuverlässige Techniker sollen Abdrücke erstellt werden und zwar in haltbarem und wissenschaftlich verwertbarem Material; als solches empfiehlt sich eine Mischung von Blei und Zinn mit leichtem Zusatz von Wismuth oder aber mit Ocker getönter Gyps (Sigellack ist, weil er springt, sich biegt oder schmilzt, wertlos).

III. Die Stempel sind nicht mehr auszuleihen, vielmehr sollen an Liebhaber zu billigem Preise gute Abdrücke abgegeben werden.

Eine Berücksichtigung dieser Wünsche würde nicht nur einer Beseitigung der steten Gefährdung unserer schweizerischen Sigelstempel, sondern auch einer Zeitersparniss für die Archiv- und Sammlungsvorsteher, wie auch für die Liebhaber von Sigeln selbst gleichkommen. Wir empfehlen daher die ausgesprochenen Punkte der Einsicht der in Frage kommenden Organe.

E. A. Stuckelberg.

## REVUE DES PUBLICATIONS HÉRALDIQUES

**Der Deutsche Herold.** — August. — Aeltere Stralsunder Familien. — Die Happe von Hapsberg. — Ueber die Verwendung doppelter Vornamen in Deutschland vor 1580.

1895. 9e Année. SEPTEMBRE.
N° 9.

Archives
HÉRALDIQUES
Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. Jean Grellet
président du Comité de Rédaction.

## VITRAIL DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE SIERRE. — 1525

(Avec planche).

Un comte de Courten de Sierre, résidant à Metz, fit imprimer, il y a quelques années, un volumineux ouvrage sur la famille de Courten, sa généalogie, ses services militaires, ses alliances, ses propriétés, ses résidences, etc.

Cet intéressant ouvrage destiné aux seuls membres de la famille de Courten, ne se trouve pas en librairie. Il renferme quelques chromolithographies du plus beau dessin, telles que les armes de la noble famille de Courten, données in extenso, l'image de l'uniforme d'officiers et de soldats de l'ancien régiment de Courten au service de France, etc. La famille de Werra qui a eu de nombreuses alliances avec les de Courten, avait sa place toute marquée dans ce beau livre de famille. Nous en extrayons la reproduction du fragment d'un vitrail de l'ancienne église de Sierre, Valais, avec la date de 1525.

Nous citons l'ouvrage de M. de Courten:

« Une branche de cette famille (de Werra) a résidé à Sierre dans » les premières années du XVIe siècle. Les armes du Grand-Baillif » Jean de Werra sont encore très visibles sous la voûte du chœur de la » vieille église de Sierre. Naguère encore on les voyait peintes sur verre » dans une des fenêtres de la même église avec la date de 1525. Nous » en tirons la preuve que l'église avait subi cette année-là une restau- » ration importante et que la famille du Grand-Baillif de Werra y avait » contribué par ses libéralités.

» Cette peinture sur verre, d'un charmant dessin et qui avait, » malgré le temps, conservé toute la fraîcheur et l'éclat de ses couleurs, » a été vendue récemment. C'est une perte pour le musée archéologique » de Sion. »

Elle représente les armes de la famille de Werra, d'or à l'aigle de sable. Le cimier est une houppe de quatre plumes d'autruche, la première d'azur, la seconde d'argent, les deux autres de gueules.

Les de Werra, qu'on croit issus par les femmes des sires d'Ulrichen dont ils auraient pris les armes (bien que l'armorial du Valais d'Angreville attribue aux comtes d'Ulrichen un écusson *d'argent* à l'aigle éployé de sable), sont originaires d'Eyholz, près de Viège, où vivait Guillaume

Werra qui intervint avec le consentement de sa femme Marguerite, dans un acte de vente passé à Rarogne, le 15 septembre 1247. Ils sont qualifiés donzels depuis le XIVe siècle, furent majors de Zermatt au XVe et vinrent, par suite d'une alliance (c. 1433) s'établir à Louèche.

JEAN DE WERRA, fils d'Henrich, noble, major de Louèche 1505-1509, colonel en dessus et en dessous de la Morge (limite entre le Haut et Bas-Valais), en 1510 Grand-Baillif, en 1524 banneret du Cardinal Schinner, en Italie, épousa en premières noces Egidire, fille du Grand-Baillif Meyer, de St-Nicolas, et en secondes noces Julienne Patricii, dernière de son nom, qui vivait encore en 1569. De ses deux mariages il eut cinq enfants. Une de ses filles, Barthélémie, devint la femme de Barthélémy de Monthéolo; une autre, Jeanne, celle de Philippe de Platéa.

Lou**

## Die Kriegsaltertümer in der schweizerischen Heraldik.

Von E.-A. STUCKELBERG.

Eine hervorragende Rolle unter den Wappenbildern des Mittelalters spielen alle auf den Krieg bezüglichen Gegenstände. Nichts ist natürlicher als gerade die Darstellung von Kriegsbauten und Kriegswaffen auf den zum Kampfe bestimmten Schilden; Wappenbilder dieser Art sind denn auch sehr häufig, kommen auch schon seit der Entstehung der Heraldik vor.

Die Darstellungen auf Wappen und Sigeln können nun, wenn sie genauer betrachtet werden, als wertvolles Quellenmaterial für die Kenntniss der verschiedensten Altertümergattungen benützt werden.

Freilich dürfen die Wappenbilder nicht als direkte und genaue Nachbildungen der Natur angesehen werden, diesen Anspruch wollten und konnten sie nie machen. Im Gegenteil sucht die heraldische Kunst die künstlerische Abbreviatur, d. h. eine prägnante, möglicht einfache und klare Wiedergabe des Gegenstandes zu liefern. In dieser Auffassung des Charakteristischen und in der Vereinfachung in Form und Farbe liegt das Wesen der heraldischen Kunst.

Wer also Wappenbilder als ikonographische Bildquellen verwerten will, muss in die Grundzüge der Heraldik eingehen. Hiebei wird man beobachten wie in der Bildung der Wappenfiguren einerseits die Tendenz liegt die einmal angenommene und überlieferte Form des Emblems festzuhalten, anderseits aber in den Einzelheiten zu modernisiren. Ein typisch gewordenes Bild einer Burg oder einer Kirche wird somit im Kontur sich gleichbleiben, aber die Einzelheiten werden anfangs in romanischem, dann in gothischem und später in Renaissancestyl wiedergegeben. Künstlerische Verzerrungen, Uebertreibungen und andere Naivetäten, wie perspektivische Fehler, müssen begriffen und richtig interpretirt werden, wie dies Viollet-le-Duc in der Benützung mittelalterlicher Bildquellen meisterlich verstanden hat.

Aus den Sigeln und Wappen lassen sich nun allerlei Schlüsse auf Kultur- und kunsthistorische Einzelheiten ziehen; wir wählen für die folgende Zusammenstellung die Kriegsaltertümer, weil es nahe liegt




FRAGMENT D'VN VITRAIL DE L'ANCIENNE EGLISE DE SIERRE.

• VALAIS •

• 1525 •

dass in den Wappen die im Krieg und durch den Krieg entstanden sind, gerade derartige Darstellungen aktuellere Bedeutung besassen als andere, gleichgiltigere heraldische Figuren.

Den Stoff zerlegen wir in zwei Abschnitte: Kriegsbauten und Kriegswaffen.

## I. Kriegsbauten.

Die *Burg*, nach welcher der Edle seinen Namen trug und auf der er hauste, wurde schon in der ältesten Zeit der Heraldik zum Wappenbild.

Auf den Sigeln und Wappen können wir zwei Typen der Burg unterscheiden, den burgundischen und den deutschen. Anlagen ersterer Art beruhen noch auf der Tradition des römischen Castrums, also ein Viereckbau, an den Ecken mit vier Thürmen bewehrt; als charakteristischer Typus dieser Art sei das Thuner Schloss genannt.

Deutschen Burgenbauten ist eigentümlich eine unregelmässige Anlage mit *einem* Hauptturm, dem Bergfrid. Beide Gattungen sind auf Sigeln porträtirt worden: burgundischen Typus zeigen z. B. die Sigel und Wappen von Thun, der Herren von Neuenburg, Strassberg, Wissenburg und Wolhusen; denselben Typus erkennen wir in der Wiedergabe des Schlosses Lenzburg, das, wie die neuerlichen Restaurationsarbeiten dargetan haben auf den Grafensigeln von 1159 und 1167 genau abgebildet ist.

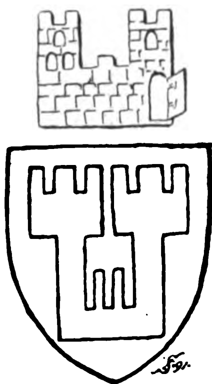


Fig. 1. Burgundischer Typus. (Lenzburg und Wissenburg).

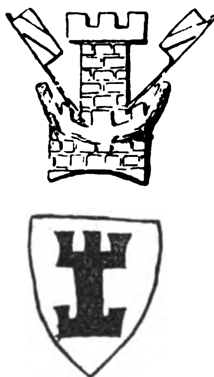


Fig. 2. Deutscher Typus. (Hasenburg und zum Turn).

Der deutsche Typus besteht aus einem Turm der etwa mit einer Kurtine umgeben ist.

Die Gebäude sind auf schweizerischen Sigeln durchweg in Vorderansicht, nie über Eck und nur selten [1]) in Vogelperspective wiedergegeben; Ansichten letzterer Art sind dagegen auf französischen [2]), œsterreichischen [3]) u. a. Sigeln, wie auf kaiserlichen Goldbullen häufig.

Ferner ist zu beachten dass Kriegsbauten als Wappenbilder, wie die heraldischen Tiere, kampfbereit gerüstet erscheinen: die Plattformen sind abgedeckt, die Tore stehen offen, die Fallgitter sind zum Ausfall aufgezogen.

Der *Turm*, ein sehr häufiges [4]) und seit dem XIII. Jahrhundert

1) Rapperswyl. c. 1360. Wallenstadt.
2) Bayonne, Tournai.
3) Innsbruck.
4) Z. B. in den Wappen derer von Altstetten, von Büren, von Resti, von Raron, zur Lauben, Seilin (Sarnen).

verbreitetes Wappenbild, stellt sich als erster Bestandteil, als die primitive Burg, oft allein dar. Von ihm nehmen viele Edle ihren Namen her, z. B. von Turn zu Luzern, zum Turn Z. W. R. 92, im Turn zu Basel und zu Schaffhausen. Der älteste Wappentypus ist der Turm ohne Fenster, entsprechend der damaligen Uebung der Militärarchitektur; als Beispiele sind zu nennen das Wappen derer von Rudentz im Turm zu Erstfeld und bei Schnitt, das Wappen « cem Turn » Z. W. R. 92, die Wappen der Walliser von Turn bei Schnitt und Stumpf, das Sigel Ottos von Turn 1330. Charakteristisch für diesen ältesten Typus ist auch die Dreizahl der Zinnen, die den betreffenden Bauwerken des XII. und XIII. Jahrhunderts entspricht. Ausnahmsweise ist auch der Anzug an der Basis des Turmgemäuers auf den Wappen wiedergegeben, ebenso eine etwa unten umlaufende Curtine (Z. W. R. 92). Der Anzug des Mauersockels ist stufenartig dargestellt vergl. das Rudentzwappen des Turms von Erstfeld und bei Stumpf.

Bei späteren Turmbildern auf Sigeln und Wappen treten dann die Scharten, Fenster und Türen, letzere sogar im Untergeschoss auf. Ein Dach über den Zinnen tritt nur selten auf, z. B. in den Sigeln des XIV. Jahrhunderts des Geschlechtes Rudentz[1]), 1329 bei Johann von Wolhusen, 1317 bei Simon in Turri.

Bis dahin hatten wir es mit Türmen von viereckigem Grundriss zu thun; im XV. Jahrhundert aber treten in den Sigeln auch *Rundtürme* auf, so z. B. in Freiburg und Schaffhausen.

Die Form der *Zinnen* ist in ältester Zeit quadratisch, später wird sie überhöht; Schwalbenschwanzzinnen, die in Italien allgemein verbreitet waren, kommen in der deutschen Schweiz nur ausnahmsweise auf heraldischen Denkmälern vor: Sigel des Hans von Winneck 1493. Auch *Gusserker* und ähnliche Ausbauten sind selten auf Wappen reproduzirt: als interessant sind in dieser Beziehung zu nennen das oben zitirte Sigel des Simon in Turri 1317 (fig. 3) und zwei Sigel der Stadt Brugg von 1333 und 1446.

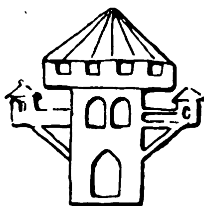


Fig. 3.

Die *Quadern* sind meist als glatte Blöcke wiedergegeben; fassetirt sind sie z. B. auf einem Stadtsigel von Freiburg von 1480; Buckelquadern finde ich nur auf einem Sigel von Moutiers-Grandval von 1476, und einem ebensolchen der Stadt Brugg. Die *Quaderfugen* sind durchweg in Relief gegeben, was nicht der Natur entspricht[2]), aber für den Stempelschneider bequemer war, der leichter Linien einkratzen, als Felder tiefer legen mochte.

*Fenster* begegnen häufig auf den Abbildungen von Schlössern, aber nur in den Obergeschossen (vgl. fig. 1.), an vielen aber fehlen sie

1) Die im Text zitirten Sigel befinden sich in den Sammlungen des Staatsarchiv's und des historischen Museums in Basel.

2) An schweizerischen Bauten wenigstens kommt die Relieffuge kaum vor, häufig dagegen in Frankreich.

wie oben berührt, vollsätndig (vgl. die Sigel der Grafen von Neuenburg des Walther von Hasenburg, etc.)

*Schiessscharten* kommen in verschiedenster Form vor.

Die Kreuzscharte, wie wir sie an den hochaltertümlichen Türmen der Abteikirche zu Payerne sehen, kehrt z. B. am Donjon des Sigels von Otto v. Strassberg wieder.

*Schlitz-* und *Schlüsselscharten* sind sehr häufig vgl. z. B. den Schild von Wallenstadt.

Seit Einführung der Geschütze erscheinen auch *Horizontalschlitzen Maulscharten* auf Sigeln und Wappen (vgl. das Stadtsigel von Freiburg XVI. Jh.)

Die *Curtine* oder Zinnenmauer, ein Bestandteil jeder befestigten Anlage ist ein häufig verwerteter heraldischer Gegenstand. Seit dem XIV. Jahrhundert kommt die Curtine auf vielen Wappen und Sigeln der Schweiz selbständig vor, z. B. Sigel des Ulrich auf der Maur (Schwytz), der Geschlechter von Lutternau, Meyer von Maur, von Oberdorf, von Pfungen, von Schauenberg und von Wetzweil [1]).

Die *Palissade* oder ein hölzernes Gehege wie solche im Wasser oder zu Lande mit fortifikatorischer Bestimmung verwendet wurde, kommt selten als Wappenbild vor. Vgl. das Wappen der Zürcherfamilie Stapfer [2]).

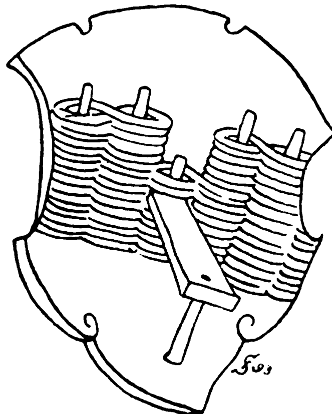


Fig. 4.
(Nach Scheibenriss in Zürich)

Das *Wighaus*, eine Turmart, lernen wir in der Schweiz nur in einer prekären Wappendarstellung kennen. Vgl. den Schild des Geschlechtes zum Wigghus in Schnitt's Wappenbuch, S. 111.

Das *Burgtor* dagegen kommt schon früh und sehr häufig als redendes Wappen in der Schweiz vor. Die romanischen Tore pflegen als einfache Rundbogen mit offenen Torflügeln wiedergegeben zu werden; die gotischen dagegen sind in der Regel mit Zinnen bekrönt. Als Beispiele ersterer Art seien die Schilde von Torberg auf den St. Urbaner Backsteinen [3]) genannt. Gotische Tore sind sehr häufig: vgl. die Sigel und Wappen der Geschlechter von Tor, Offenburg, a Porta, von Portt, de la Porta, von Castelmur, Dorer.

---

1) Sämmtlich abg. bei Egli, Wappenbuch Taf. XX, XXII, XXIII, XXIV, XXVIII, XXIX.
2) Egli XXXII.
3) Exemplare in den Sammlungen von Aarau, Bern, Zürich und Basel.

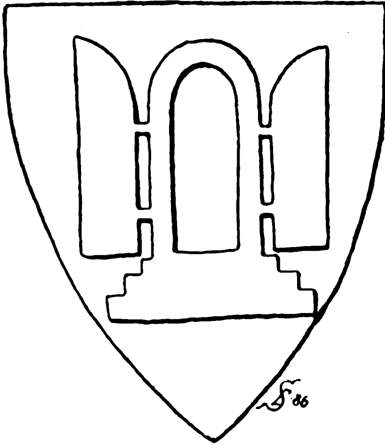


FIG. 5. Romanisches Burgtor.
(Backstein in Aarau).



FIG. 6. Gotisches Burgtor.
(Relief in S. Clara, Basel).

*Stadttore* kommen im XIII Jh. zu Konstanz und seit dem XIV Jh. auf den Churer Sigeln vor. Fig. 7 gibt eine Rekonstruktion des romanischen Tors zu Konstanz das an die noch erhaltenen Anlagen von Komburg und Cluny erinnert.

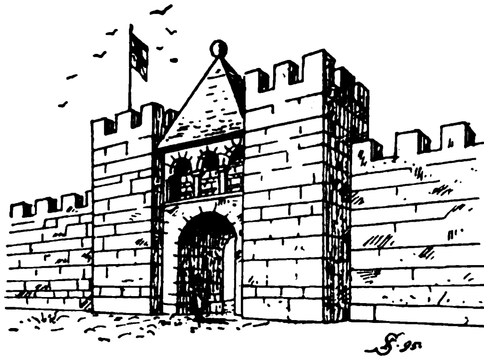


FIG. 7.

Das Churer Tor, das aus drei Türmen, einem Torzwinger und einer Brücke bestand, haben wir ebenfalls nach dem hier abg. (fig. 8) Sigel rekonstruirt.

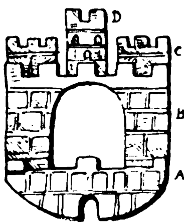



FIG. 8.

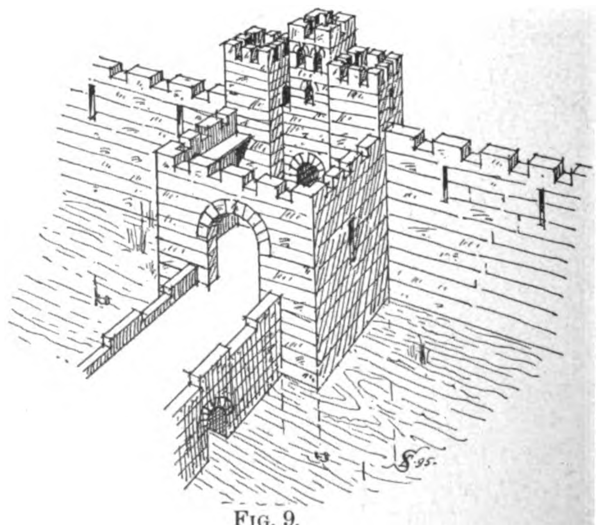


FIG. 9.

*Tortürme* mit Zinnenkranz oder Dach kommen im XIV. Jahrhundert auf Sigeln der Stadt Schaffhausen und des Grafen Friedrich von Toggenburg (1302) vor.

Ein *Torzwinger*, das heisst ein mit Zinnenkranz versehener, oben offener Vorbau, scheint dargestellt auf den Sigeln der Stadt Chur (1386 ff.).

Das *Fallgitter* ist nur selten angegeben, so auf dem Wappen von Wallenstadt, und dem der Familie Dorer zu Baden.

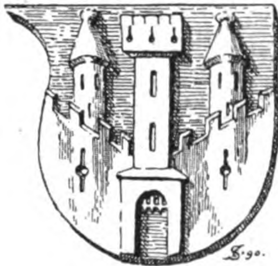


FIG. 10. Relief in Wallenstadt.

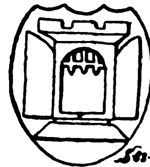


FIG. 11. Relief in Baden.

*Brücken* sind auf heraldischen Denkmälern nicht häufig zu finden. Bemerkenswerth ist die beiderseits mit Tortürmen bewehrte Holzbrücke auf den Sigeln und Wappen der Stadt Brugg. Dieselbe Brücke erscheint auf spätern Darstellungen mit einem Dach versehen. Aus Stein, mit Zinnenmauern bewehrt, bestand laut dem schönen Sigel von Rapperswyl (c. 1360) die Brücke in diesem Städchen.

*Wassergräben* werden entweder als glatte Fläche vor der Mauer abgebildet, so z. B. auf dem Sigel des Bertold v. Neuenburg, Herrn von Valangin, oder aber das Wasser wird durch eine Wellenlinie, die heraldische Welle, wiedergegeben, vgl. das Sigel Otto's v. Strassberg 1300. vgl. fig. 12.

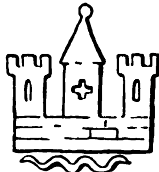


FIG. 12.

*Befestigte Kirchen* sind ebenfalls auf Sigeln und Wappen nachzuweisen; so zeigen die alten Basler Stadtsigel den Chor des Münsters mit Zinnenkranz [1]) bewehrt; Zinnen zeigt auch die Kirche auf Valeria ob Sitten, und die Mauer um die Burgdorfer Kirche auf den Sigeln.

Hiemit wären die wichtigsten Gattungen der Kriegsbauten genannt; weitere Belege für die Reproduktion der einzelnen Bauwerke und Bauteile auf Sigeln und Wappen wären noch zahllose aufzubringen, was den Spezialisten in Militärarchitektur überlassen sein möge.

*(Fortsetzung folgt.)*

1) Gezinnte Chortürme zeigt auch eine alte Ansicht der falkeysen'schen Prospektensammlung in Basel.

# REVUE DES PUBLICATIONS HÉRALDIQUES

**Monatsblatt der herald. Gesellschaft „ Adler ".** — AUGUST. — Friedhof-Notizen : Friedhof Horecza in Czernowitz ; Nördl. Friedhof in München ; alter Friedhof v. Unter-Sendling.

**Maandblad van het genootschap « De Nederlandsche Leeuw ».** — N° 8. — Genealogie de Dieu. — Nog eens Haag'sche predikanten-Hees (s) el (t). — Une branche de la famille Van Sœst en Belgique. — Van Sœst de Borkenfeld. — Een Meubel met Wapens versierd.

**Algemen Nederlandsch Familienblad.** — MAART en APRIL. — De Brielsche Vrœdschap in de jaren 1618-1799, betreffende de familiën Van Leeuwen, Jasze en Van Couwenhoven. — De oudste grafboeken der Groote of St. Jacobskerk te s'Gravenhage. — Wapendiplome von Nicolaus Jacobi. — Aaneekeningen betreffende de familiën Von Gameren, Meynerzhagen, Groneman. — Begraven lijken in den grafkelder van den Admiraal Michiel de Ruyter op het hooge choor der Nieuwe kerk te Amsterdam. — Opschriften op het Kerkhof te Oisterwijk. — De Kerkmeesters der Sint-Walburgskerk te Zutphen. — De laatste baron van Arkel, etc.

**Giornale araldico** (G. de Crollalança). — MAGGIO-GIUGNO. — Concorso del giornale araldico. — Illustrazione storica dello stemma de Genova. — Lo stemma de Palermo. — La famiglia Coradini della Mirandola. — Nota delle famiglie nobili d'Asti tanto esistente quanto estinte nel 1662. — La parentela fra Torquato Tasso e Irene de Spilimbergo è forse una saga letteraria. — La famille de Ceva, en Hollande. — Famiglie milanesi. — Rettifica di due Stemmi de famiglie ticinesi.

**Revue suisse de Numismatique.** — JANVIER à JUILLET. — Ein Münzvertrag aus dem XV. Jahrhund. — Della moneta blaffardorum. — Die Münzen des Standes Luzern. — Berner Rollbazen. — Dassier et Montesquieu. — Médailles suisses nouvelles. — Mélanges. — Bibliographie. — Société suisse de Numismatique.

**Archives de la Société française des collectionneurs d'Ex-libris.** — AOÛT. — Les ex-libris des Palisot. — Ex-libris de Rabelais. — Ex-libris de M. Bargalio. — Varia, etc.

SEPTEMBRE. — Les ex-libris d'Adolphe Varin. — Observations sur les ex-libris français du XVIII^e siècle. Post-Scriptum sur les Palisot.

**Der deutche Herold.** — SEPTEMBER. — Uber die Wervendung doppelter Vornamen in Deutschland vor 1580 (Schluss). — Von Frost — Kunstbeilage : Schweizerwappenkalender.

**Wappenkunde** von Karl Frh. von Neuenstein, 4. u. 5. Heft. Die Wappen der ratsfähigen Geschlechter von Freiburg i. B. (14. bis 16. Jahrhundert). — Altes Wappenbuch von J.-G. Redinghoven (15. Jahrhundert).

1895. 9e Année. OCTOBRE.
N° 10.

# Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

## Die Kriegsaltertümer in der schweizerischen Heraldik.

(Fortsetzung).

Von E.-A. STUCKELBERG.

### II. Kriegswaffen.

Ausserordentlich ergiebig sind die heraldischen und sphragistischen Bildquellen für das Studium der mittelalterlichen Schutzwaffen.

Den *Helm* können wir in allen seinen Formen vom XII. Jahrhundert an verfolgen : zunächst auf Reiter-, dann auf Wappensigeln. Alle Varianten des Topf- oder Kübelhelms, des Stechhelms und des Spangenhelms sind auf schweizerischen Denkmälern der Heraldik reichlich vertreten.

Als Schildbild finden wir den Helm auf Sigeln und Wappen der Herren von Helmshoven (Z. W. R. N° 105), von Maggenberg, von Werdegg und von Wangen.

Einen Schild des letztern Geschlechts sehen wir auf einem Grabstein, den E. Büchel [1]) 1769 gezeichnet hat, vgl. Fig. 13.

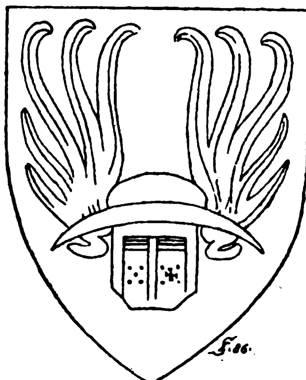


FIG. 13.

Ueber alle Variationen der *Schildform* sind wir durch die Monumente ebensogut unterrichtet : wir finden sog. normännische und Drei-

(1) Ueber diesen um die Basler Heraldik verdienten Sammler vgl. Dan. Burckhardt Basler Jahrbuch 1894, s. 187—219.

eckschilde, ferner Tartschen, Renaissanceschilde in italienischen Formen, und endlich Damenschilde in Rautenform.

Als Embleme wurden Schilde aufgenommen in die Wappen von Bechburg, der Himmelzunft zu Basel, u. a. Familien und Corporationen.

Auch die Reminiszenzen der alten Metallbeschläge des Schildes sind vielfach nachzuweisen: hieher gehören die sog. Schildesränder, ferner die Schildbuckel und die Kreuzbeschläge. Letztere heraldische Figur ziert schon im XIII. Jahrhundert das Wappen derer von Eschenbach (Z. W. R. N° 296 und Sigel).

Eine Reminiszenz an die eisernen Schildbeschläge bildet auch das sog. Ankerkreuz, das besonders häufig in Frankreich und Italien vorkommt, vgl. Fig. 14.



Fig. 14. **Relief in St-Jeoire (Savoie).**

Das *Schwert* als heraldische Figur kommt in den Wappen hie und da vor, z. B. Heintzel von Tagerstein, von Schwertschwendy (Schnitt s. 149). Besonders häufig finden wir es in den Wappen des Bistums Sitten, in denen es mit Bezug auf die legendäre Verleihung des Schwerts durch Karl den Grossen an den Bischof figurirt.

Der *Spiess*, der sich im Schild der Familie Zwinger (Bischofszell und Basel) findet, scheint eher eine Jagd- als eine Kriegswaffe zu sein; dasselbe gilt von dem heraldischen *Spiesseisen* das seit dem XIII. Jahrhundert in dem Wappen folgender Geschlechter auftritt: von Reichenstein, von Andelfingen (Z. W. R. 224), von Matzingen (Z. W. R. 490) und Macerell (Sigel von 1298).

Das *Beil* und die *Streitaxt* kommen häufig als Schildbilder vor, so in den Wappen der Stadt Biel, der Geschlechter von Rotenstein, von Boncourt, von Wendelbüren (Sigel von 1269 ff.), von Hiltalingen (Schnitt s. 233), von Lichtenfels (Schnitt s. 252) und von Biel.

Der *Streitkolben* ziert die Schilde der Geschlechter von Guttenberg (Schnitt s. 168), Bottschuh (Schnitt s. 232) und das Kleinod der Familie Eglinger von Basel.

Die *Hellebarde* findet sich in den Wappen der Familien Schweizer (Arth und Zürich) und Rubli (Egli, Taf. XXVII).

*Turnierkrönlein* zeigen uns die Schilde der Familien Montfort (Egli, Taf. XXII) und zum Angen (Sigel von 1335).

Der *Bogen* als heraldische Figur tritt in den Schilden derer von Wolfenschiessen und Hubenschmid auf. Die *Armbrust* finden wir in den Wappen der Geschlechter von Herten, von Hochdorf (Sigel von 1235), Dietschy (Zürich) und Gugger. Besonders häufig wurde der *Pfeil* als Emblem gewählt, so von den Herren von Wimmis, von Stralenberg, von Tegernau und von Cappel; auch die Familien Spitz und

Meyer zum Pfeil (Schnitt s. 229) führen einen Pfeil im Wappen. Die *Pfeilspitze* oder der Strahl dagegen tritt, und zwar ebenfalls seit dem XIII. Jahrhundert wiederholt als Schildbild auf, so bei den Herren von Strättlingen, von Stralenberg, von Otikon und Stralnegk.

Endlich sei auch noch der *Schweizerdolch* genannt, dessen charakteristische Form wir im Wappen der Weerli von Zürich erkennen (Fig. 14).

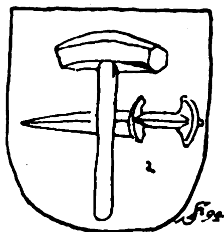


Fig. 14. — Nach Scheibenriss in Zürich.

Auch die Feuerwaffen sind nicht unheraldisch, obwol sie die Feinde des Rittertums sind. Karl der Kühne führte einen Sigelring « et y avoit un *fusil* entaillé en un Camayeau où étaient ses armes » [1]).

Denselben Feuerstahl treffen wir auch als Abzeichen des Ordens vom Goldnen Vleiss an; jeweilen ein Feuerstein zwischen zwei Feuerstahle eingeschoben, bildet die Kette dieses Ordens.

In schweizerischen Wappen kommt dieses Emblem nur sehr selten vor, so im Schild der Ritterfamilie Büntener in Uri und V. Sprecher, in Graubünden [2]).

*Hakenbüchsen* (arquebuses) finden sich gekreuzt im Wappen der neuenburger Familie von Merveilleux, das schon um 1460 vorkommt.

*Gewehre* als heraldische Embleme finden wir nicht nur auf burgundischen Fahnen, sondern auch auf schweizerischen Monumenten, so in einem Panner auf dem grossen Holzschnitt der Dornacher Schlacht, auf der Scheibe der Büchsenschützen von Zürich [3]), im Wap-

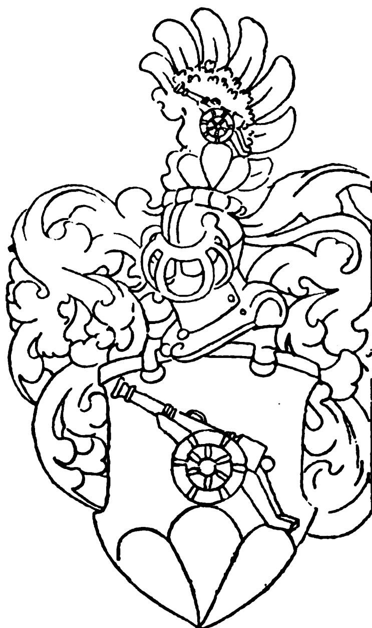


Fig. 15. — Nach Scheibenriss in Basel.

(1) Commines V, 9.
(2) Freundlicher Nachweis von Herrn J. Grellet, Præsident der Schweiz. herald. Gesellschaft.
(3) Im Landesmuseum Zürich.

pen der Gemeinde Peseux auf einem alten Brunnstock daselbst, und endlich im Schild der Familie Bleuler.

Die *Kanonen*, in Spanien, Italien, Frankreich und Flandern im XIV. Jahrhundert schon allgemein benützt, treten in Bern 1383 auf. Als heraldisch-dekoratives Emblem finden wir sie dargestellt unter den Trophæen am Grabmal des Gaston de Foix im Museum von Turin. Im Ausland kommt die Kanone auch als Wappenfigur da und dort vor, so in den Schilden der Familien Stacke (Schweden), Tunderfeldt (Pommern), Horn und Höfer (Preussen), de Ruyter (Holland) und der Feuerschützenkorporation zu St. Quentin. Das einzige schweizerische Beispiel ist das redende Wappen der Familie Stückelberg (Basel), vgl. **Fig. 15.**

*Mörser* konnte ich in keinem alten Wappen der Schweiz finden; wol aber kommen *Handgranaten* als heraldische Embleme der Baslerfamilie Minder vor.

*Panner* und *Fahnen* sind auf Reitersigeln, ferner in Verbindug mit Gebäuden auf Adels- und Städtesigeln nachzuweisen. Vgl. fig. 2 und die Sigel von Rapperswyl (XIV Jh.) und Brugg (XV Jh.). Heraldische Panner verschiedener geistlicher Stifte, darunter Basel, Chur, St. Gallen finden wir in der Zürcher Wappenrolle. Ein Wappenpanner mit Wimpel ist in Relief skulpirt an einem Pfeiler der St. Martinskirche zu Basel. Schildbilder mit Fahnen finden sich in Schnitt's Wappenbuch, s. 153 (von Bidarich), 87 und 117 (von Spinis).

Zum Schluss seien noch verschiedene in der schweizerischen Heraldik vorkommende Ausrüstungsgegenstände,[1] die mit der Bewaffnung zusammenhängen genannt: hieher gehören die *Steigbügel* im Schild des Geschlechtes v. Tittisheim (Sigel von 1282, Z. W. R. und Schnitt s. 153), der *Sattel* im Wappen der Familie Säteli (Zürich) und die *Hufeisen* (vgl. Fig. 16), in den Schilden derer von Hubistein, von Tivlisdorf[2]) und Halbysen.

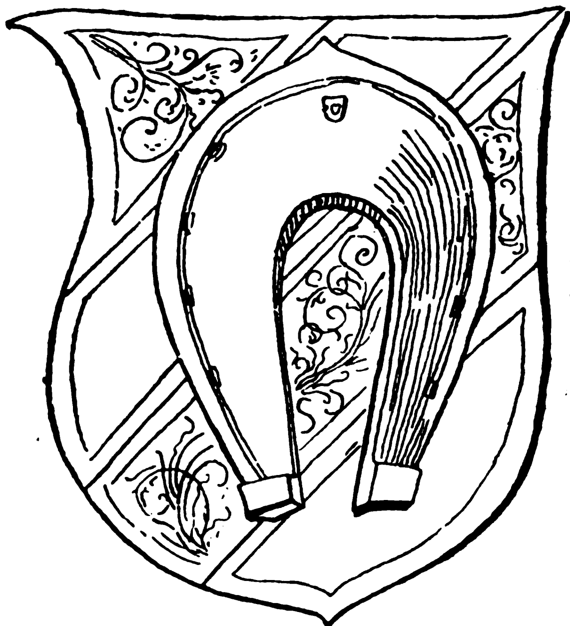


Fig 16. — Nach Scheibenriss in Zürich.

(1) Heraldische Darstellungen von ganzen Figuren zu Fuss oder zu Pferd, sowie auch von einzelnen Teilen des Harnisches haben wir hier weggelassen weil dieselben, mit den übrigen Quellen verglichen, nur prekären Wert besitzen.

(2) Schild des Nicolaus von T., scolasticus zu St. Peter Basel 1430.

# Généalogies et Chroniques de famille

(Suite ; voir le numéro d'Août).

Comme seconde source de renseignements nous avons indiqué les manuels des assemblées communales qui, assez fréquemment, existaient déjà à une époque où l'on ne songeait pas encore à inscrire d'une manière bien régulière les naissances, les mariages et les décès. Dans certaines communes ces manuels comblent la lacune qui existe entre les Reconnaissances et l'Etat-civil, car on estimait plus important d'enregistrer les décisions de l'assemblée communale, qui en général portaient sur des intérêts matériels, que de conserver le souvenir des individus dont se composait la communauté. Dans d'autres communes cependant le cas inverse peut se trouver; tout dépendait des conditions locales. Les manuels faisant partie des archives communales ont du reste généralement été mieux préservés que les registres de l'Etat-civil qui, primitivement tenus par le pasteur ou l'instituteur, se trouvaient en mains particulières et étaient ainsi sujets à plus de vicissitudes.

Nous ne devons pas nous attendre à trouver dans les manuels des assemblées communales une filiation bien suivie, mais plutôt une assez grande quantité de noms isolés dont il sera cependant possible de tirer parti. Les mêmes personnes seront mentionnées très souvent si elles ont occupé des fonctions d'une certaine importance, tandis que d'autres membres de la famille n'apparaîtront que rarement; cependant presque tous figureront au moins une fois ou deux dans les manuels, même s'ils ne faisaient pas partie des conseils de la commune. Arrivé à l'âge prescrit un jeune communier devait prêter serment et la liste de ces « nouveaux communiers » est soigneusement inscrite dans les délibérations de la séance dans laquelle ils ont été reçus et comme il s'agit du premier acte de leur vie publique leur filiation est généralement indiquée: « Joseph fils de Jacques, » ou « Pierre fils de feu Loys ». A époques fixes, toutes les années ou tous les trois ans, suivant les localités, l'assemblée communale procédait à la réélection des autorités et fonctionnaires de la commune qui porteront les noms de maître-bourgeois, gouverneur ou syndic, secrétaire ou plumetier, boursier, trésorier, maître des clefs, banneret, etc., et comme on ne pouvait parvenir à ces différents emplois sans avoir rempli au moins une fois les fonctions subalternes de brévard, garde-vigne, garde-foire, taxeur et mesureur, à peu près tous les ressortissants de la commune se trouvent mentionnés dans les procès-verbaux de ces nominations. Nous avons donc de bonnes chances d'y trouver des noms qui nous intéressent et s'ils sont accompagnés du nom du père leur classification en sera facilitée.

Ces délibérations de l'assemblée sont relatées assez sommairement à moins que la commune n'ait eu le bonheur de posséder un secrétaire particulièrement prolixe. Mais un procès-verbal même très bref pourra encore nous fournir des indications: ce sont des amendes infligées pour des contraventions; un communier qui va partir demande une attestation de sa conduite, ou bien il s'agit de bois ou de charités accordées, ou encore un communier séjournant à l'étranger demande à être reconnu comme ressortissant et fournit les preuves de sa filiation.

Toutes ces indications pourront être utiles pour compléter une généalogie, mais si au lieu d'une simple filiation nous cherchons à établir une

chronique ou histoire détaillée d'une famille, les manuels seront particulièrement précieux : ils mentionnent assez souvent la profession des personnes; de certains incidents locaux nous pouvons juger du caractère de ceux qui y ont pris part; d'après telles propositions nous saurons reconnaître les opinions, les tendances de leurs auteurs; dans une décision nous reconnaîtrons l'influence de tel membre de la famille qui nous occupe. Ainsi mieux que des dates ou de simples noms nous obtiendrons des données sur les actes, la vie, les pensées du personnage en question; avec un peu de sagacité nous parviendrons à créer une image assez ressemblante de notre héros du moment. Lorsque nous verrons un homme émettre une idée nouvelle et malgré toutes les oppositions la poursuivre, la présenter de rechef pendant des mois et des années jusqu'à son triomphe final, nous ne risquerons pas de nous tromper en voyant en lui un progressiste persévérant et tenace, un homme éclairé, si la mesure qu'il fait agréer tourne au profit de la communauté ; comme aussi nous n'aurons pas de peine à reconnaître l'égoïste qui ne pense qu'à ses intérêts personnels. Si un jeune homme est à plusieurs reprises cité devant l'assemblée communale pour être réprimandé à la suite de réponses impertinentes aux autorités, de tapage nocturne ou de déprédation dans les forêts, on sera également fixé sur ses habitudes peu recommandables. Est-il au contraire fréquemment désigné pour faire partie de commissions spéciales ou à des postes responsables demandant de l'assiduité et de l'intelligence, on verra qu'il jouit de la confiance publique et probablement la mérite.

Chemin faisant le chercheur aura chance de trouver dans ces manuels communaux une foule de faits inconnus, de traits piquants, de mots imprévus, de naivetés vieillottes. A ce propos nous nous rappellons avoir lu dans les manuels d'une commune Neuchâteloise cet étonnant passage: « Comme il se trouve que X et Z accusés d'avoir fait du tapage dans la dernière assemblée n'y sont pour rien, il est décidé qu'il leur sera pardonné pour cette fois à condition qu'ils ne recommencent pas! » Des trouvailles de ce genre jettent quelque gaieté dans des investigations parfois assez ardues.

Enfin la troisième source et la plus importante de toutes est l'Etat civil. Ici nous trouverons partout trois catégories de registres, soit ceux des naissances, des mariages et des décès. Autrefois ils étaient tenus par les pasteurs et curés purement au point de vue ecclésiastique, aussi n'enregistraient-ils dans l'origine que la date de la cérémonie religieuse, le baptême et l'enterrement. Nous chercherions en vain dans les plus anciens la date de la naissance ou de la mort et ce n'est guère qu'à partir du XVIII[e] siècle qu'elles furent ajoutées d'une manière générale. Le plus simple sera de consulter ces registres en suivant l'ordre naturel dans lequel les fonctions de la vie, auxquelles ils se rapportent, se sont accomplies.

Nous commencerons donc par les *registres de baptême et de naissance*. Voici, par exemple, ce que nous trouverons:

*Le 28 septembre 1649, j'ai baptisé Pierre fils de Henri Dumont ;* plus tard on ajoutera, *né le 20 septembre précédent.*

A défaut de la date de la naissance on se contentera de celle du baptême. Bientôt un pasteur bien inspiré indiquera le nom de la mère de l'enfant :

*Le 3 mars 1697, j'ai baptisé George fils de Jules et de Marie Breguet, né le 26 février précédent.*

Ce n'est pas encore beaucoup, mais ce simple prénom de la mère peut, dans certains cas, déjà rendre quelques services. Un pas de plus et nous aurons une inscription déjà beaucoup plus utile :

*Le 24 avril 1705, j'ai baptisé Adolphe fils de Albert Grandjean et de Julie Theynet, sa femme.*

Un peu plus tard encore ces indications ne paraissant plus suffisantes, on les complètera :

*Le 17 juillet 1730, j'ai baptisé Claude, né le 12 juillet précédent, fils de Gonsalve Clerc, fils de feu Jean-Jacques, et de Sophie, fille de Frédéric Besancenet*, jusqu'à ce que nous arrivions à des inscriptions donnant les noms des quatre grands parents, soit toute une petite généalogie.

Mais ce qui, même aux inscriptions les plus laconiques, ne manque en général pas, c'est l'indication des parrains et marraines. En elle-même elle n'a pas grande valeur, mais elle peut en acquérir et même nous fournir le nom de membres de la famille jusqu'alors inconnus, par des mentions de ce genre :

*Marraine Anna X, sœur du père* ou : *parrain Etienne Y, oncle maternel de l'enfant.*

Il n'y a pas grand chose à dire des *registres de mariage et de décès*. Ici aussi les inscriptions sont devenues plus complètes au cours des temps, surtout celles des décès, qui, dans les commencements, péchaient par un laconisme parfois désespérant, témoin celle-ci trouvée dans les registres d'une paroisse neuchâteloise : *Aujourd'hui on a enterré un enfant du domestique à M. le lieutenant.* Le généalogiste le plus expérimenté ne saurait faire jaillir aucune lumière d'une pareille absence de noms !

Les registres de baptêmes sont de tous les plus complets. Logiquement tous les individus dont la naissance y est mentionnée devraient se retrouver dans les registres de décès. Ce n'est pas le cas, puisque l'émigration transportera un certain nombre de personnes dans d'autres lieux. Un plus grand nombre de noms encore manquera à l'appel dans le registre des mariages. Non seulement les célibataires impénitants n'y figurent pas, et pour cause, mais on est souvent assez étonné de ne pas y rencontrer des couples qui pourtant, avant et après leur mariage, habitaient la localité. Cela tient à ce que le mariage était fort souvent célébré, et par conséquent enregistré, dans un village voisin ou dans une commune plus éloignée de l'un des conjoints. Cette habitude est fort embarrassante pour trouver la date de la cérémonie que l'on ne sait où chercher. Un heureux hasard seul nous mettra sur la trace.

Les trois sources que nous avons indiquées, les livres de reconnaissances, les manuels des assemblées communales et les registres de l'Etat civil nous fourniront les principaux éléments de nos recherches. Nous pourrons cependant pour être complets, et si nous en avons le loisir, pousser nos investigations plus loin, par exemple dans les registres notariaux, qui sont généralement déposés soit en l'étude du successeur du notaire, soit lorsqu'il n'en a pas eu, aux archives publiques. Cette catégorie de sources ne nous procurera que peu de données

généalogiques, mais sera utile à consulter si l'on veut reconstituer l'état des propriétés immobilières de la famille qui nous intéresse ou étudier des contrats de mariage, des dotations, des acquisitions ou ventes de terres ou de maisons, que l'on tiendrait à connaître.

*(A suivre).* JEAN GRELLET.

## NOTRE PLANCHE

Nous donnons aujourd'hui comme planche un arbre généalogique de la *Maison de Neuchâtel* dont il sera question, comme type, dans la suite de l'article *Généalogies et Chroniques de famille.* C'est une réduction d'un grand tableau chromo-lithographique paru en 1888 et qui est épuisé dans le commerce. J. Gt.

## CADEAUX REÇUS

Nous avons reçu de notre membre honoraire, M. le comte Amédée de Foras, un tableau en cinq pennons des 256 quartiers du prince Ferdinand de Bulgarie. Ce beau travail, qui est de nature à intéresser tous les généalogistes, fait apprécier une fois de plus la vaste érudition de son auteur, M. de Foras. Nous lui exprimons toute notre reconnaissance d'avoir bien voulu faire hommage à notre Société du résultat de ses laborieuses recherches.

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

*L'assemblée générale ordinaire* de la Société aura lieu à Bâle, les 23 et 24 novembre prochain, soit :

SAMEDI 23 NOVEMBRE, 2 heures. Rendez-vous au buffet de la Gare. — 2 1/2 h. Visite au Musée historique. — 4 1/2 h. Séance administrative au « Schützenhaus ». — 5 h. Séance générale. — Communications et travaux divers. — 7 h. Souper en commun au Schützenhaus.

DIMANCHE 24 NOVEMBRE, 9 h. du matin. Visite à la Bibliothèque de l'Université et éventuellement à la « Vaterländische Bibliothek ».

Non seulement tous les membres de la Société mais aussi toutes les personnes qui s'intéressent aux études que poursuit la Société, sont cordialement invitées à assister à la séance générale et à y apporter quelques communications. Celles qui voudront prendre part au souper, voudront bien se faire inscrire jusqu'au jeudi 21 novembre, auprès de notre collègue, M. G. Merian-Mesmer, à Bâle.

1895. 9e Année. NOVEMBRE.
N° 11.

# Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

## L'ex-libris de Balthasar Brennwald

Grâce à l'obligeance de la Rédaction des *Archives de la Société française des collectionneurs d'Ex-Libris*, qui a bien voulu nous prêter son cliché, nous sommes en position de donner avec ce numéro des *Archives héraldiques*, une belle planche hors texte d'un intérêt particulier pour l'héraldiste suisse. Il s'agit de la reproduction d'un ex-libris, gravé sur bois, d'un ecclésiastique de Coire et daté de 1502.

Deux exemplaires semblables de cet ex-libris se trouvent dans les incunables suivants de la bibliothèque de Lausanne ; *Grégorius IX, Decretales*, Nuremberg, Koberberger, 1496, et *Gratianus Decrata patrum*, Argentinae, 1489. — Les ex-libris de cette époque et de cette dimension ne sont pas communs en Suisse, aussi celui-ci mérite-t-il d'attirer notre attention. Il représente, entourant les armes mitrées du propriétaire, l'enfant Jésus, dans les bras de Ste-Anne qui le tend à la Vierge Marie. La figure des deux femmes de Jésus et leurs vêtements sont traités avec habileté et toute la planche a une belle allure, une noble simplicité. En tête se trouve une invocation aux trois personnages du groupe; l'inscription au pied nous révèle le nom du propriétaire : Balthasar par la grâce de Dieu et du siège apostolique, évêque de Troie, de l'ordre des frères prêcheurs du Couvent de Coire ! Quel était cet évêque ?

Le R. P. Sommervogel a bien voulu communiquer à M. Bouland, président de la Société française des collectionneurs d'ex-libris, les recherches qu'il a faites à ce sujet et desquelles il résulte: que le *Bullarium ordinis prœdicatorum* (Rome 1732), tomus IV, contient, page 85, deux bulles d'Innocent VIII, du 16 mai 1494, adressées à frère «*Baldassar* Beniwalt, de Walestat.» Dans la première le Pape le nomme *Episcopus Trojanus*, in *Phrygia.* Il y est dit que *Balthasar est «ordinis Prœdicatorum* professor, in theologia lector ac presbyteratus ordine constitutus, vitæ ac morum honestate decorus, etc.,» et veut qu'après réception de cette bulle, il se transporte dans son nouveau siège mais sans exercer le pouvoir épiscopal hors de la ville et du diocèse de Troie.

Dans la seconde bulle le Pape rectifie la première en ces termes: « Comme nous avons appris que vous ne pouvez facilement et sans

grand péril vous transporter dans cette Eglise, qui est *in partibus infidelium*, ni y résider en personne... nous consentons à ce que vous ne vous y rendiez pas et nous vous accordons, après que vous aurez reçu la consécration épiscopale, d'en exercer le pouvoir dans le diocèse de Coire, quand vous en serez requis par le titulaire et qu'il vous en accordera la permission, etc. »

Le nom de cet évêque de Troie, *in partibus*, figure, à ce que M. F. Jecklin, archiviste à Coire, a bien voulu nous communiquer, dans plusieurs actes. Ainsi, le 25 novembre 1491, il consacre l'église paroissiale d'Igels en l'honneur de Notre-Dame; le 18 octobre 1495, celle de Jomils en l'honneur de Saint-Nicolas.

Quant au nom de *Beniwalt* nous supposons qu'il repose soit sur une erreur de la chancellerie romaine, soit sur une lecture fautive de l'auteur du *Bullarium*. M. Jecklin, en effet, lui donne le nom de *Brennwald*, et il est à remarquer que cette orthographe se rapporte parfaitement à l'écusson de notre ex-libris qui représente une forêt ardente *(brenn-wald)* et constituerait ainsi des armes parlantes, dont nous ignorons les émaux. Les lettres I M A dont les trois arbres sont chargés, sont sans doute une adjonction personnelle de l'évêque, représentant les initiales des trois noms Jésus, Maria, Anna, qui figurent dans l'invocation placée en tête de l'ex-libris.

Des familles Brennwald se retrouvent encore dans plusieurs régions de la Suisse orientale. D'après le Bullarium l'évêque de Troie serait originaire de *Walestat.* Quelque lecteur des Archives saura peut être nous dire s'il s'agit ici de Waldstatt dans le canton d'Appenzell, ou de Wallenstadt dans celui de St-Gall et si les armes de quelque famille Brennwald sont identiques à celles de Balthasar ?

J. Gt.

# Généalogies et Chroniques de famille

(Suite ; voir le numéro d'Octobre).

## II

Il ne suffit pas d'avoir fait des recherches et d'avoir trouvé des noms et des dates; pour pouvoir nous en servir utilement il faut, au fur et à mesure qu'elles nous passent sous les yeux, les transcrire d'une manière rationnelle. Plusieurs systèmes peuvent être adoptés. Le plus primitif consiste à prendre simplement ses notes à la file dans un cahier. Elles ne risqueront pas de s'égarer, mais la mise en œuvre sera un peu fastidieuse, car il faudra feuilleter le cahier, souvent revenir en arrière et faire de nombreux pointages pour ne rien oublier. Il peut cependant suffire pour des notes peu nombreuses. En tout état de cause il serait recommandable de laisser un petit espace entre chaque relevé et de ne les écrire que sur le recto du feuillet, laissant le verso en blanc, ceci afin de pouvoir en tout temps, si le besoin s'en fait sentir, les découper pour les transformer en fiches.

Ce dernier système facilite le classement, aussi pourra-t-on l'adopter dès les débuts en portant chaque inscription sur une fiche spéciale. On peut même pour les relevés de l'Etat civil faire imprimer des cartes qu'il n'y aura plus qu'à remplir. En voici un spécimen :

Jhesus et Maria succurrent nobis cum sancta Anna matre pia.



Reuerendꝰ in xp̄o pater ⁊ dn̄s. dn̄s Bal thasar dei et aplice sedis grã Ep̄s troiãꝰ ordis p̄dicatorū Cōuentꝰ curieñ. 1502.



| | |
|---|---|
| | FAMILLE *Dumont.* |
| PRÉNOM | *César-Henri.* |
| NÉ LE | *29 avril 1815,* A *Serrières.* |
| PÈRE | *Jules-François.* |
| MÈRE | *Marguerite née Legrand.* |
| GRAND-PÈRE } paternels | *Abram-Henri.* |
| GRAND'MÈRE } paternels | *Sophie née Giroud.* |
| GRAND-PÈRE } maternels | *Pierre Legrand.* |
| GRAND'MÈRE } maternels | *Isabelle-Marie née Roulet.* |
| PARRAIN | *Henri Louis frère du père.* |
| MARRAINE | *Marie Legrand sœur de la mère.* |
| | ÉTAT-CIVIL DE *Neuchâtel.* |

Des cartes analogues seront préparées pour relever les inscriptions du registre des décès, seulement les deux dernières lignes concernant le parrain et la marraine seront supprimées et la seconde sera remplacée par les mots: MORT LE..... et l'on pourra introduire une nouvelle rubrique : PROFESSION.....

Il serait bon de choisir une couleur différente pour ces deux cartes et une troisième teinte serait réservée pour les inscriptions de mariages. Les fiches destinées à ce dernier usage pourraient être libellées comme suit :

| | |
|---|---|
| | FAMILLE *Dumont.* |
| DATE DU MARIAGE | *15 juillet 1809,* A *Lausanne.* |
| ÉPOUX | *Frédéric Secretan.* |
| PÈRE | *Jules-Eugène.* |
| FILS DE | *Joseph-Henri.* |
| MÈRE | *Julie Gribolet.* |
| FILLE DE | *Henri et de Joséphine née Roux* |
| ÉPOUSE | *Françoise-Esther Dumont.* |
| PÈRE | *Abram-Henri.* |
| FILS DE | *Sébastien et de Marguerite Dupuis.* |
| MÈRE | *Sophie née Giroud.* |
| FILLE DE | *Louis-Pierre et de Isabelle Vaucher.* |
| | ÉTAT-CIVIL DE *Lausanne.* |

Les renseignements que l'on pourrait recueillir d'autres sources que l'Etat civil seront inscrits chacun sur une carte blanche.

Lorsque nous aurons compulsé tous les documents dont nous pensons pouvoir tirer parti, le travail préliminaire sera terminé, et nous passerons à la seconde opération, la mise en œuvre de nos matériaux. Nous commencerons par trier nos cartes en réunissant dans une enve-

loppe toutes celles portant le même nom ; puis nous reprendrons chacun de ces paquets l'un après l'autre pour vérifier si les cartes qu'il contient se rapportant au même personnage, car très souvent on rencontre plusieurs homonymes vivant à la même époque. On trouvera par exemple : Jean fils de Pierre, Jean fils de Jacques, Jean fils de Guillaume, ce qui nous engage à faire trois paquets différents, mais les divisions ne s'arrêteront pas à cette première classification. Nous trouverons par exemple en 1615 un Jean fils de Pierre et un autre en 1740; du premier coup d'œil nous verrons qu'il ne s'agit pas du même; il n'en sera pas autrement si nous rencontrons un Jean fils de Jacques, et de Marie X et un Jean fils de Jacques dont la mère est Elisabeth Y. Autant de personnes autant de nouveaux dossiers.

Tout cela est facile, mais les difficultés commencent avec les cartes qui ne portent qu'un nom, sans indication de filiation, ainsi :

1686. Jean Dumont est élu maître-bourgeois.

1687. Jean Dumont prête le serment de communier.

1688. Jean Dumont est nommé justicier.

Est-ce le même personnage? ou s'agit-il de deux ou de trois individus? Evidemment Jean qui prête serment en 1687, c'est-à-dire accomplit le premier acte de la vie communale ne peut pas être le même que celui qui est déjà maître-bourgeois en 1686. Mais que penser du justicier? On choisissait en général pour ces fonctions des gens expérimentés ; il ne sera donc fort probablement pas le même que le Jean de 1687, sans doute un jeune homme, à moins qu'ayant été absent de sa commune depuis sa jeunesse, il n'y soit revenu que sur le tard. Il est cependant vraisemblable que même alors on ne lui aurait pas confié ces fonctions sitôt après son retour, quoique le cas ne soit pas impossible. Il serait moins téméraire d'admettre que le justicier de 1685 soit identique au maître-bourgeois de 1686, si, à ce moment-là, il n'y avait pas dans la commune d'autres Jean Dumont, et encore ne serait-ce qu'une hypothèse. Si les homonymes sont plus nombreux, il deviendra impossible d'attribuer ces fonctions de justicier à tel ou tel, à moins que d'autres indications ne viennent nous fixer.

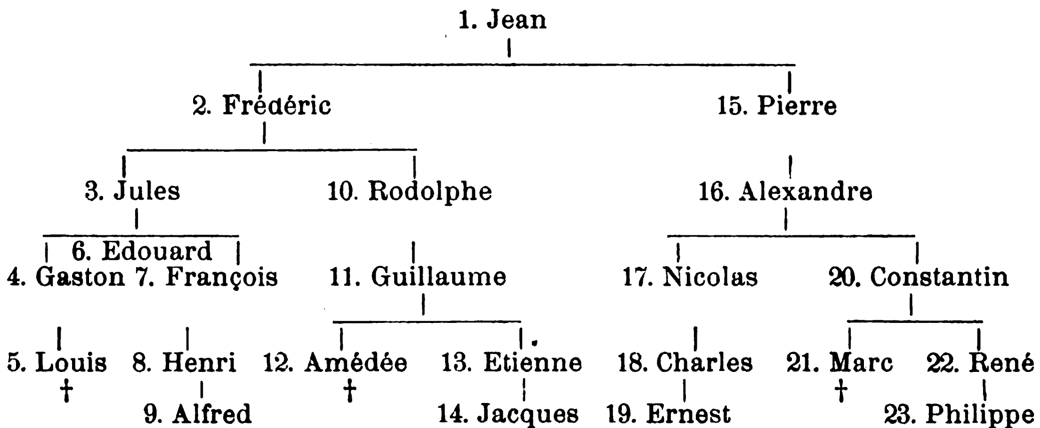
En admettant que ces trois Jean se résument à deux, il restera encore à déterminer lequel est le fils de Pierre, de Jacques ou de Guillaume. Notre seul guide sera une comparaison critique des dates. — Admettons les données soivantes :

Jean fils de Pierre est né en 1645 et mort en 1680.
Jean fils de Jacques » 1625 » 1690.
Jean fils de Guillaume » 1670 » 1700.

Nous verrons que le maître-bourgeois de 1686 ne peut être que le fils de Jacques, le fils de Pierre étant mort avant cette date et le fils de Guillaume n'ayant en 1686 que 16 ans. Il peut aussi arriver que les dates concernant le fils nous fassent défaut, et que nous possédions celles du père. Le problème se posera alors ainsi : un père qui est né ou qui s'est marié telle année, peut-il avoir un fils maître-bourgeois une telle autre année? Bref, il faudra examiner nos notes sous tous les angles avant d'arriver à la certitude et malgré les soins les plus minutieux, l'investigation la plus perspicace, il nous restera toujours un certain nombre de fiches que nous ne saurons à qui attribuer. Nous les conserverons soigneusement, un hasard pouvant plus tard nous mettre sur la bonne piste.

Ce triage terminé, nous relèverons le contenu de toutes les fiches concernant le même individu, sur une feuille de papier qui sera ainsi son *curriculum vitæ*. Ces feuilles classées méthodiquement constitueront les éléments d'une chronique de famille et serviront soit pour rédiger une histoire plus détaillée avec appréciations critiques, soit pour dresser une généalogie.

S'agit-il d'une chronique, nos feuilles pourront être placées, ou recopiées dans un livre définitif, soit simplement par ordre des dates de naissance des individus, soit en séparant les différentes branches les unes des autres et réunissant les biographies des branches de chacune jusqu'à extinction. Ainsi dans une famille se composant de deux branches principales, chacune se subdivisant en deux rameaux, d'après le schema ci-dessous :




On établira la chronique dans l'ordre suivant:

1. Jean.

*a*) Branche aînée.

2. Frédéric.

1er rameau.

3. Jules.
4. Gaston.
5. Louis.
6. Edouard.
7. François.
8. Henri.
9. Alfred.

2e rameau.

10. Rodolphe.
11. Guillaume.
12. Amédée.
13. Etienne.
14. Jacques.

*b*) Branche cadette.

15. Pierre.
16. Alexandre.

1er rameau.

17. Nicolas.
18. Charles.
19. Ernest.

2e rameau.

20. Constantin.
21. Marc.
22. René.
22. Philippe.

Une note explicative en tête de chaque branche et de chaque rameau indiquera la souche. En outre toutes les feuilles ou pages consacrées à un individu seront munies d'un numéro. Il correspondra au numéro donné au même individu sur le tableau généalogique qui devra accompagner la chronique.

## III

Nous arrivons ainsi à parler des généalogies. Deux systèmes principaux sont en présence, les *tableaux* et les *généalogies à renvois*. Un exemple de ce dernier système en donnera une meilleure idée qu'une

longue explication. Nous l'empruntons, en l'abrégeant, au volume VII des « Notices généalogiques sur les familles genevoises », de Galiffe :

I. André Monnet fut père de Zacharie, qui suit :

II. Zacharie Monnet testa en 1606.
Ep. : 1575. Françoise Bonichon, † 1635, dont il eut :
1. Zacharie, baptisé 1575 † 1577.
2. Pierre né 1577 ; Ep. Renée Bovit.
3. Abraham, qui suit (III a).
4. Jean 1582 † 1583.
5. Eve né 1584, femme de Jean Colomb (suivent trois autres enfants) 6 à 8.
9. Zacharie qui suivra (III b).
10. Marie né 1598, etc.

III (a) Abraham Monet né 1579 † 1661.
Ep. Françoise Conot, dont il eut :
1. Esther né 1628 † 1638.
2. Augustin, qui suit (IV a).
3. Zehn, qui suivra (IV b).

IV (a). Augustin Monet, chirurgien, né 1632 † 1678.
Ep. 1663. Guillaume Aval, dont il eut :
1.
2. Suit la nomenclature de dix enfants qui n'ont pas fait souches.
3.
etc.

IV (b). Jean Monet né 1637.
Ep. Suzanne Desponds, dont il eut :
1. Elisabeth né 1660.
2. André né 1663.

III (b). Zacharie Monet né 1596 † 1677.
Ep. 1626. Catherine Trocard, dont il eut :
1. Zacharie qui suit (IV c).
2. Anne, etc.
3. Jean, etc.
4. Françoise, etc.

IV (c). Zacharie né 1627 † 1677.
Ep. 1661. Marguerite De Carro, dont il eut :
1. Georges, qui suit (V).
2. Renée né 1665 † 1702.
3. Marie né 1695.

V. Georges Monet, avocat, né 1662 † 1735.
Ep. 1). 1635. Adrienne Roy ; — 2). 1698. Juditz Bellamey.

Notre but étant simplement de faire voir le système, nous avons supprimé tous les détails superflus, mais il va sans dire que chaque nom sera accompagné si possible des dates de la naissance, du mariage, du décès, ainsi que de telles autres particularités biographiques que l'on aura pu recueillir sur le personnage.

Les généalogies à renvois peuvent paraître un peu confuses au premier abord surtout en voyant ce même chiffre romain répété plusieurs fois et cela pour des individus qui ne sont pas frères. Ces chiffres indiquent des générations. On ne se rend pas très bien compte non plus de la filiation et il faut un peu tâtonner pour la rétablir. Afin d'obvier à ces inconvénients nous avons accompagné les chiffres de lettres (a, b, c) qui ne se trouvent pas dans Galiffe et au lieu de dire simplement comme lui : « Augustin, qui suit » ou « Jean, qui suivra » nous avons ajouté entre parenthèses le chiffre sous lequel on trouvera plus loin Augustin et Jean. Nous recommanderions ces adjonctions qui peuvent éviter des erreurs, surtout lorsque le même nom revient plusieurs fois.

La méthode à renvois se recommande tout particulièrement pour une généalogie imprimée sous forme de livre.

Dans la plupart des cas cependant, surtout s'il s'agit d'établir une généalogie manuscrite on préférera le système des tableaux qui, ayant plus de relief, permettent une vue d'ensemble sur toute la famille. Ils peuvent être établis selon trois plans fondamentaux : 1° Le tableau horizontal; 2° le tableau vertical descendant; 3° le tableau vertical montant. C'est à ce dernier qu'appartient plus particulièrement la désignation *d'arbre généalogique*, parce qu'il affecte souvent la forme d'un chêne ou de quelque congénère de la gent arborescente.

Dans les tableaux généalogiques « horizontaux » on place le premier ancêtre à gauche et fait suivre sa descendance à droite. Les tableaux verticaux descendants rappellent le semeur qui, de sa main, laisse tomber le grain : l'ancêtre se trouvera donc au haut de la page et sa progéniture découlera de lui. Le contraire a lieu dans les tableaux verticaux montants ; l'idée qui est à sa base est celle de la croissance : de l'ancêtre qui est au pied de la page, naissent ses après-venants comme le tronc et les branches d'un arbre.

Pour donner un exemple de ces trois genres, nous avons résumé la généalogie de la maison de Habsbourg en trois planches. Le tableau I est horizontal, le tableau II descendant, et le tableau III montant. Dans tous nous avons faute de place et pour plus de clarté omis les enfants morts en bas âges, les femmes et les filles, en nous limitant aux dates les plus indispensables. Il va sans dire qu'une généalogie gagnera à donner quelques détails de plus et qu'en particulier les filles et les alliances ne devront, autant que possible, pas faire défaut. Il ne faut cependant pas trop s'étendre en fait de renseignements, un de ces tableaux n'étant que le résumé synoptique de la chronique. On se bornera donc à l'indication du nom, des dates de la naissance et du décès, de la profession, des principales charges ou des honneurs du personnage et de ses alliances. On dira par exemple :

JEAN-FRANÇOIS
Né 1797. — Mort 1865.
*Avocat ; 1839 Syndic de Morges, 1850 député au Conseil national, 1857 colonel fédéral.*
*Ep : I. 1824 Marie Colomb*
Née 1803. — Mort 1835.
*II 1837 Sophie Pillon*
Née 1810. — Mort 1873.

**Tableau I.**

- RODOLPHE I de Habsbourg né 1232.
  - Albert le sage ✠ 1239.
    - Rodolphe I né 1218, ✠ 1291 élu Empereur 1273.
      - Albert I né 1248 ✠ 1306 duc d'Autriche élu Empereur 1298.
        - voir tableau II
      - Rodolphe II duc d'Autriche né 1270, ✠ 1290.
        - Jean de Souabe né 1290. ✠ 1313.
    - Hartmann ✠ vers 1250.
  - Rodolphe II ✠ 1249.
    - Verner ✠ 1253.
    - Godefroy comte de Laufenburg ✠ 1271.
      - Rodolphe de Neu Rapperswyl né 1270, ✠ 1315.
        - Jean I ✠ 1337.
          - Jean II ✠ 1280.
            - Jean III ✠ v. 1395.
          - Rodolphe ✠ v. 1382.
        - Rodolphe ✠ 1315.
      - Godefroy ✠ 1272.
    - Rodolphe Evêque de Constance.
    - Eberhard I comte de Kybourg ✠ 1284.
      - Hartmann I ✠ 1300.
        - Hartmann II ✠ 1322.
        - Eberhard II ✠ 1357.
          - Hartmann III ✠ 1388
            - Rodolphe ✠ 1333.
            - Egon ✠ 1415:
            - Berthold ✠ après 1406.
            - Hartmann IV.
          - Eberhard, prévôt de Soleure. m. 1395.
          - Jean Prévôt de Strassbourg ✠ 1395.
    - Othon.

Tableau II.

# ALBERT I D'AUTRICHE

Empereur

*Voir tableau 1*

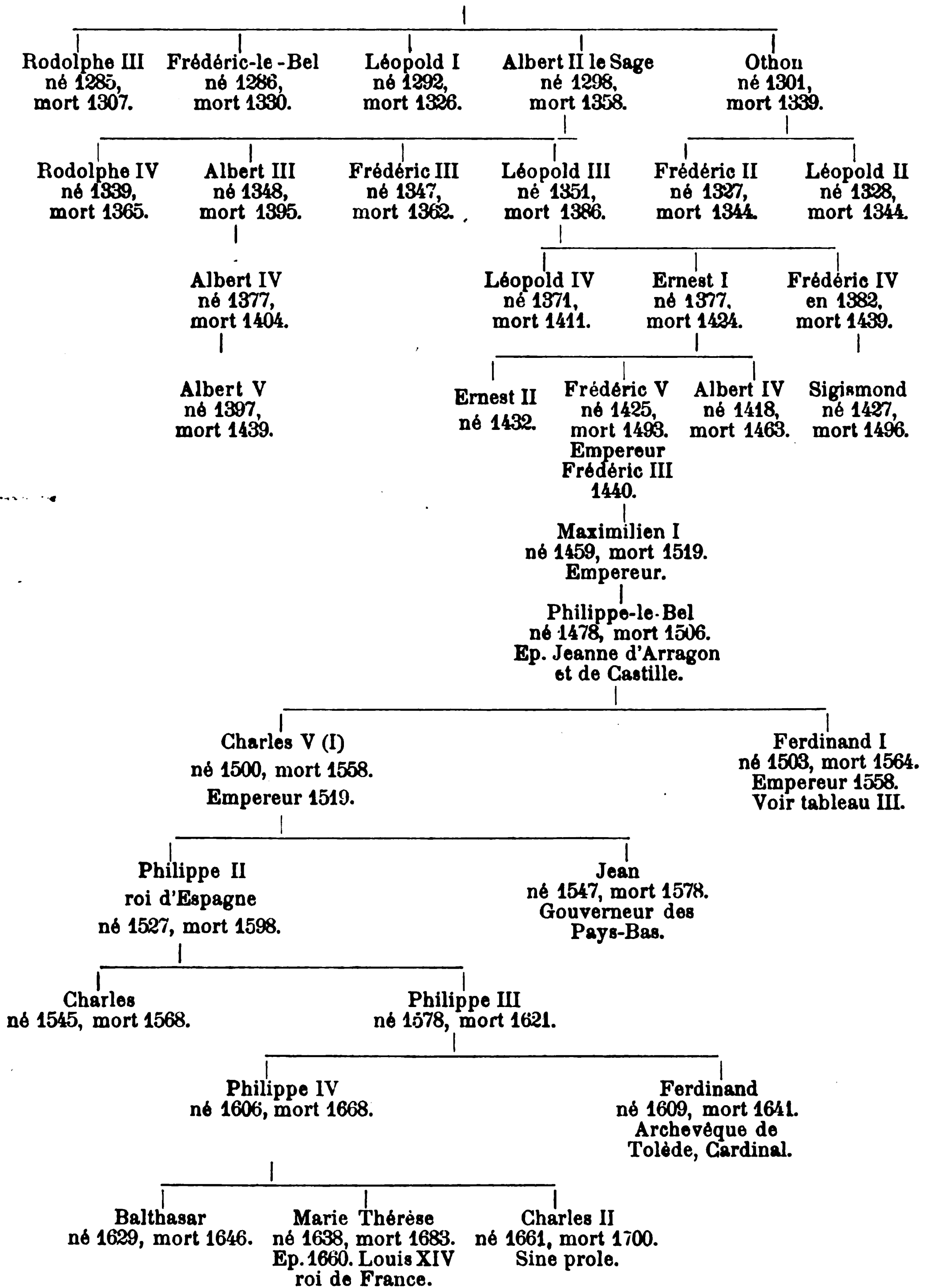
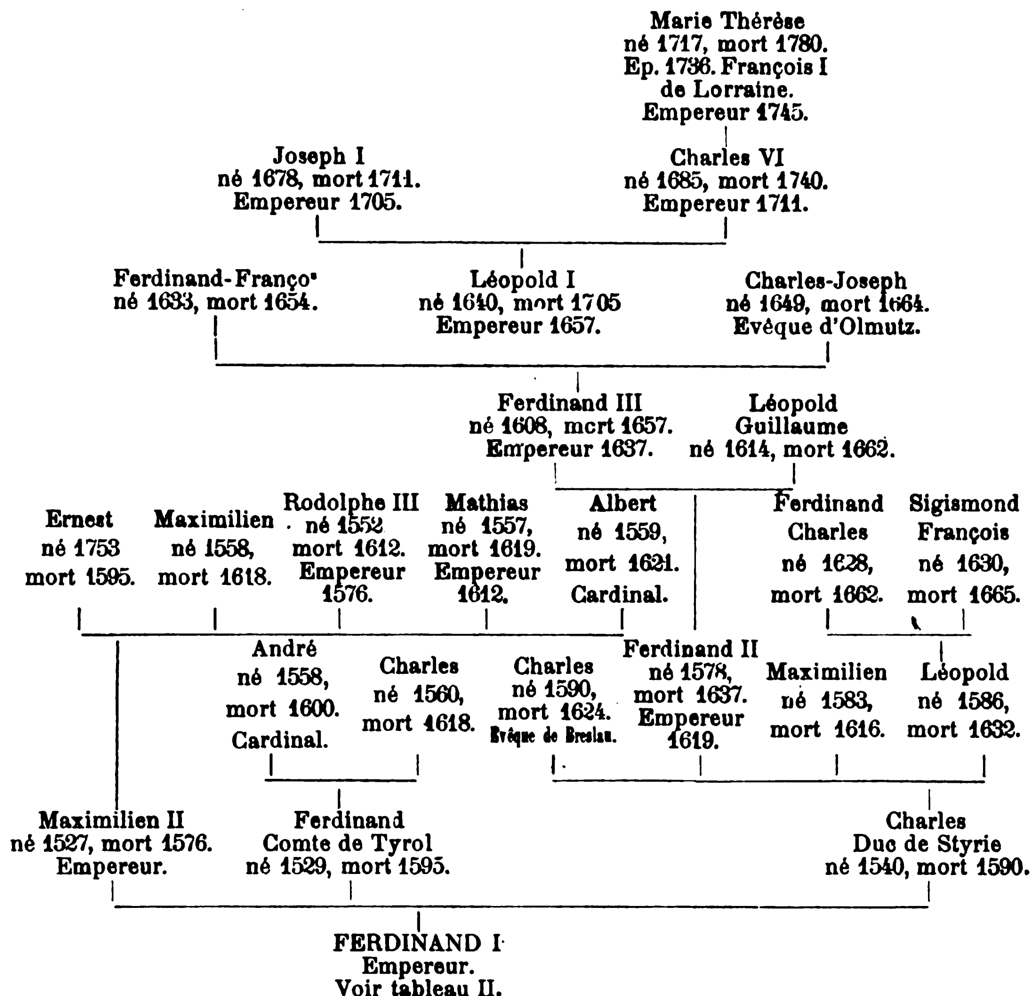


Tableau III.



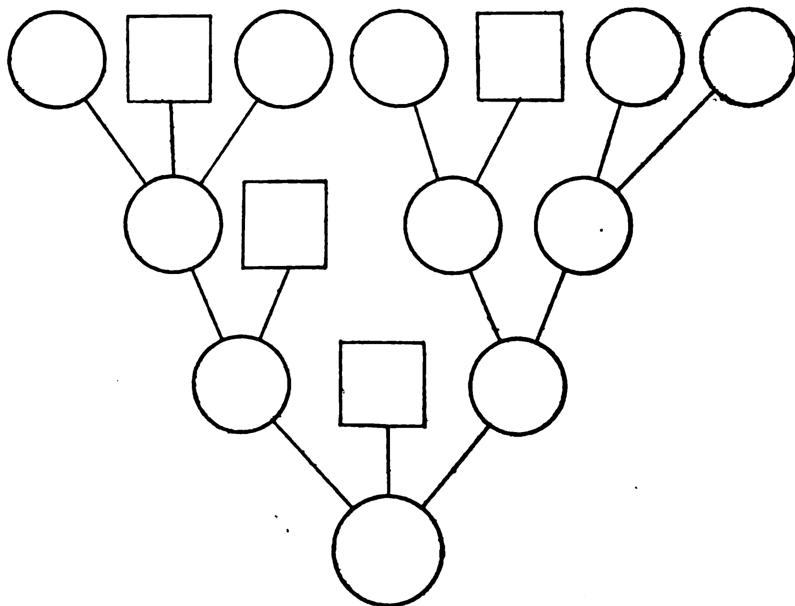

Nous nous sommes servi pour nos tableaux de la forme la plus primitive, celle qu'avec un peu de calligraphie tout le monde peut réaliser. Mais les généalogies, il est à peine nécessaire de le dire, sont sur ces données fondamentales susceptibles d'une exécution infiniment variée, si l'on est dessinateur ou sait manier le pinceau, depuis les simples dessins linéaires jusqu'aux conceptions les plus artistiques, les enluminures les plus riches en couleurs.

Une forme peu élégante à la vérité, mais que l'on rencontre souvent en raison du peu de difficultés d'exécution qu'elle présente consiste à renfermer les noms dans des cercles ou des rectangles reliés ensemble par des lignes. D'autres inscrivent les noms sur des listels ou rubans, ou enfin dans des écussons, des cartouches. La filiation sera indiquée par des branches d'arbres, des cordons, des rinceaux, des guirlandes, etc. On peut adopter une combinaison de ronds et de carrés ou d'écussons de deux formes différentes pour reconnaître à première vue les fils de leurs sœurs. Les maris des filles seront indiqués, mais dans la règle on fera abstraction de leur descendance.

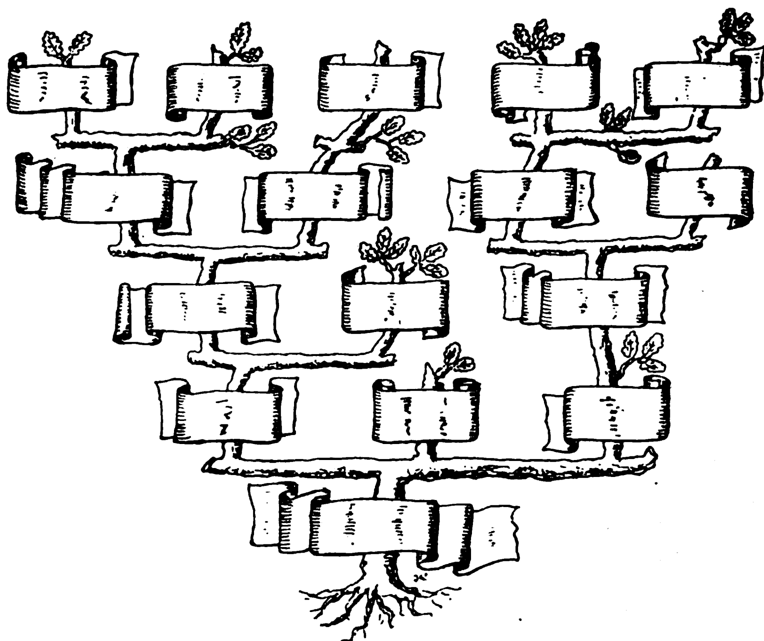
Si une famille a plusieurs branches, ces dernières pourront être distinguées par l'emploi de différentes teintes.

Des armoiries contribueront à embellir la généalogie ; celles de la famille se trouveront naturellement au pied de l'arbre, si l'on a adopté

cette forme, ou à côté du tronc et l'on pourra dans un encadrement artistique, ou autre part, introduire les armes des alliances. Si on les connaît toutes on pourra accompagner le nom de chaque



individu de ses armes. A titre d'exemple nous donnons une reproduction en noir et très réduite d'une généalogie de la maison de Neuchâtel[1] que nous avons publiée il y a quelques années en un grand tableau chromo-lithographique. Les écussons du mari et de sa femme sont penchés l'un



vers l'autre ; dans le cas de deux alliances successives le mari se trouve entre les deux femmes, la première à dextre, la seconde à senestre. Lorsqu'il y en a trois, la dernière femme suit la seconde. Lorsque la veuve d'un fils de la famille a contracté une nouvelle alliance, les armes

[1] Qui accompagnait le numéro d'Octobre.

de ce second mari se trouvent dans un petit écusson derrière le sien; si au contraire elle était déjà veuve en entrant dans la famille les armes de son premier mari se trouveront devant les siennes également dans un écusson diminué.

Nous recommanderions encore de toujours agencer un tableau généalogique, si faire se peut, de manière à placer sur une ligne tous les membres de la famille de la même génération, ce qui contribue grandement à rendre le tableau plus intelligible.

*(A suivre.)* JEAN GRELLET.

## DONS REÇUS

De M. le *Baron* DE DACHENHAUSEN, à Munich: *Jouffroy d'Eschavannes*, dictionnaire de la noblesse et du blason. — *De Magny*, archives nobiliaires universelles, Paris 1849. — *Borel d'Hauterive*, annuaire de la noblesse, Paris 1881. — *Vorstermann van Oijen*, dictionnaire nobiliaire et supplément (2 vol.), La Haye 1884, 1889. — *Vorsterman van Oijen*, Het. Vorstenhuis van Waldeck en Pyrmont, La Haye 1889. — *Annuaire de la noblesse des Pays-Bas*, 1871. — *Hiort-Lorenzen*, Danmarks Adels Aarbog, 1884. — *Clubalmanach*, annuaire international des cercles, 4884. — *De Chezy*, Der Ehrenherold, Stuttgart, 1848. — *V. Keller*, Leitfaden der Heraldik, Berlin, 1891. — *de Collalanza*, *G. B.*, almanach héraldique et drôlatique, Paris et Pise 1884 et 1885 (2 vol.). — *Cernitius*, Decem e familia Burggraviorum nurnbergensium electorum brandenburgicorum eicones, Berlin 1628.

De M. FRITZ SIEBER, à Bâle:

*Ludwig Sieber*, Guillermi Ficheti parisiensis theologi quam ad Robertum Gaguinum de Johanne Gutenberg et de artis impressoriæ in Gallia primordiis nec non de orthographiæ utilitate conscripsit épistola. — Basileæ, 1887. — *L. Sieber,* testament des Erasmus vom 24. Januar 1527. — Basel 1889. -- *id.* Inventarium über die Hinterlassenschaft des Erasmus. — Basel, 1889. — *id.* Das mobiliar des Erasmus, verzeichniss vom 10. April 1534. — Basel 1891. — *Titelbild* zu Pamphilus Gegenbachs Fastnachtspiel: — Basel 1517.

De M. E. A. STUCKELBERG, à Zurich.

*Stammbaum der Familie Herzog in* Basel-zusammengestellt von Herzog-Berni 1889. — Autogr. Tafel. — Grosse und zuverlässige. *Stammbaum der Tschudischen Familie* v. Heinrich Blumer; Frauenfeld (Titelblatt). — Lith. Tafel.

De M. Th. CORNAZ, à Lausanne:

Une terre cuite en haut relief représentant les armes et les attributs de la Société Suisse d'Héraldique. Cette belle œuvre de M. Cornaz, fait par sa belle ordonnance et la délicatesse du travail le plus grand honneur à son auteur.

Nos meilleurs remerciements à tous ces généreux donateurs.

1895. 9e Année. DÉCEMBRE.
N° 12.

# Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. Jean GRELLET
*président du Comité de Rédaction.*

## Réunion de la Société Suisse d'Héraldique, à Bâle

**les 23 et 24 novembre 1895.**

*(Extrait du procès-verbal).*

Conformément au programme, les membres de la Société ont été reçus à 2 h., à la gare, par leurs collègues de Bâle.

A 2 $^1/_2$ heures, **visite au Musée historique,** où l'art héraldique triomphe, où il étale ses trésors depuis les ciselures des pièces d'orfévrerie, jusqu'aux blasons suspendus dans les hauteurs de la nef, où il est partout, dans les vitraux, dans les rétables, dans les bannières, dans les panneaux des meubles gothiques. M. le Dr Alb. Burckhardt, directeur du Musée, y a, entre autres, rassemblé spécialement pour la réunion de ce jour, une collection de registres armoriés appartenant aux anciennes corporations et dont quelques-uns sont actuellement encore tenus à jour avec un art digne des maîtres enlumineurs du XVe et du XVIe siècle.

**Séance officielle,** à 4 $^1/_2$ h. au Schützenhaus.

Dans la grande salle du 1er étage, MM. Merian et Sieber ont préparé une petite exposition d'ouvrages héraldiques, de sceaux et de dessins qui se partagent l'attention des assistants avec les admirables vitraux, dont la chute du jour ne permet plus malheureusement de jouir comme ils le mériteraient.

M. Jean Grellet, président de la Société, ouvre la séance par un rapport en langue allemande, sur l'activité de la Société pendant l'année écoulée, puis il fait lecture de lettres sympathiques de MM. Victor Bouton, à Paris, Ad. Gautier, à Genève, W.-F. de Mülinen, à Berne, F. Dubois, à Genollier.

L'assemblée vote par acclamation des remerciements à MM. Ad. Gautier, à Genève et Th. Cornaz, à Lausanne, qui ont fait hommage à la Société, le premier, d'une étude remarquable sur les armoiries des Villes Suisses; le second, d'un superbe relief en terre cuite, représentant les armes de la Société Suisse d'héraldique.

Elle exprime également tous ses remerciements à M. le Baron de Dachenhausen, à Munich, pour son envoi d'une série d'ouvrages héraldiques (indiqués dans le numéro de novembre), ainsi qu'à M. Ch. Bühler,

dont il est donné lecture d'une lettre annonçant l'envoi d'une collection de photographies de ses œuvres. Enfin la présentation d'un grand tableau des 256 quartiers de S. A. le Prince de Bulgarie, hommage de l'auteur, M. le Comte Amédée de Foras, membre honoraire de la Société, est accueillie avec intérêt et témoignage de reconnaissance à l'auteur.

Une proposition de créer de nouveaux membres honoraires est provisoirement ajournée.

M. Sam. de Perregaux, trésorier, donne un aperçu de la situation financière.

| | | |
|---|---|---|
| Il y avait en caisse en Janvier 1895 . . . . . . | Fr. | 813,66 |
| Les recettes de l'année ont été de . . . . . . . . | » | 1853,44 |
| Total . . | Fr. | 2667,10 |
| Les dépenses (dont le chiffre n'est pas encore arrêté définitivement) sont de . . . . . . . . . . | Fr. | 1934,55 |
| Solde approximatif au 31 Déc. 95 . . | Fr. | 732,55 |

L'année actuelle, où le Comité a eu pour la première fois à pourvoir à la publication du Journal, qui était précédemment la propriété de M. Tripet, doit être regardée comme une année d'essais. Il y a lieu d'espérer qu'en 1896 les recettes supputées à fr. 1300,— suffiront à couvrir les frais d'impression du journal. La Société compte 61 membres actifs. Les abonnés sont au nombre de 125.

M. de Perregaux propose **l'abaissement de la cotisation** à fr. 10, abonnement compris, au lieu de 15. Cette proposition dictée par le désir de faciliter le recrutement de la Société et appuyée énergiquement par M. Gull, est votée à l'unanimité. Sur la proposition de M. de Pury, l'assemblée vote des remerciements à M. Grellet, pour le dévouement désintéressé avec lequel il veut bien donner son temps et ses peines pour la rédaction des *Archives héraldiques.*

**Nouveaux membres.** — L'assemblée enregistre avec satisfaction l'adhésion de plusieurs membres nouveaux indiqués plus loin.

Une proposition de M. E. Stückelberg, de ne faire paraître que six numéros des Archives pendant une année, au lieu de 12, et d'augmenter d'autant le contenu de chaque livraison, réunit six voix contre six, sur 12 votants, elle est rejetée par la voix de M. le Président, qui se prononce en faveur du statu quo, malgré l'allègement notable qui serait résulté pour lui personnellement de l'adoption de la proposition de M. Stückelberg.

Après une longue discussion sur le mode de participation de la Société à l'**Exposition de Genève,** il est entendu que le rôle de la Société Suisse d'Héraldique se bornera à choisir, organiser et grouper les objets. Pour que l'exposition ne contienne réellement que des pièces dignes d'y figurer, il est décidé que tous les envois seront soumis à un jury, composé de MM. *Gautier* et *Choisy*, à Genève, *Grellet*, à Neuchâtel, *Stückelberg* et *Ganz,* à Zurich.

M. Stückelberg fait la proposition d'enrichir la **bibliothèque** de la Société par la transformation d'une collection complète des généalogies des familles suisses, imprimées ou lithographiées. Cette proposition vivement appuyée par plusieurs membres est adoptée à l'unanimité. Le Comité est chargé de pourvoir à son exécution.

Sur la proposition du Comité il est décidé que la **prochaine assemblée** générale aura lieu à Genève, à l'occasion de l'Exposition nationale de 1896. La séance administrative étant ainsi terminée, l'assemblée entend avec un vif intérêt les **communications et travaux** suivants:

1. De M. Stückelberg, sur la riche collection de notes historiques et généalogiques, laissée par M. George de Wyss, source précieuse de renseignements, actuellement aux mains de la famille du défunt.

2. De M. Gull, sur le codex Haggenberg, grand armorial du XIV[e] siècle, à la bibliothèque abbatiale de Saint-Gall. M. Gull travaille actuellement à la reproduction de cet ouvrage en fac-simile: il expose les principales planches de sa copie qui constitue un œuvre d'art absolument remarquable.

3. De M. Ganz, qui fait circuler une collection de magnifiques photographies, prises par lui-même, des principaux monuments héraldiques de la Suisse.

4. De M. Kohler, sur les sceaux de la ville de Grandson.

5. De M. Sieber, sur les armes de Bâle et sur un ancien bas relief aux armes d'Andlau.

6. De M. Colin, sur les armes du Maréchal Berthier, prince de Neuchâtel, puis sur les armoiries imaginaires.

A l'issue de l'assemblée, un banquet succulant a retenu encore les participants jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Le lendemain, Dimanche 24 novembre, la Société se réunissait de nouveau, dès 9 h. du matin, à la **Bibliothèque de l'Université,** où le bibliothécaire en chef, M. Bernouilli, avait eu l'aimable attention de mettre à la disposition des visiteurs divers trésors héraldiques, tels, entre autres, que les registres matricules de l'Université, dès le milieu du XV[e] siècle, volumes, où les biasons peints de tous les recteurs, forment comme une galerie de modèles de l'art du miniaturiste du XV[e] au XVIII[e] siècle. Enfin plusieurs participants prolongent leur séjour jusqu'au soir pour visiter encore les monuments du cloître de la cathédrale, ceux que renferment les églises de St-Pierre et de St-Leonhard, la belle salle restaurée de la Société « zum Schlussel » etc., etc.

A 6 h., le Comité a prononcé la clôture de la fête en s'embarquant dans les trains de Neuchâtel et de Zurich, non sans avoir chaudement remercié les membres bâlois de la Société pour la cordialité de leur accueil et pour l'intérêt que par leurs efforts ils avaient su donner à cette réunion.

**NOUVEAUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ**

MM. les prof.-D[r] Burckhardt-Finsler, à Bâle.
Paul Ganz, cand. phil. à Zurich.
Alfred Meli, à Genève.
D[r] Hermann Wartmann, à St-Gall.
Alfred Stuckelberg, cand. jur., à Bâle.
Carl Paravicini, à Bâle.
H. Schönenberger, à Genève.
Hans Schulthess, à Zurich.
Prof. J. Regl, à Zurich.
Gustave Hess, à Zurich.

## WAPPENSCULPTUREN AN GEBÆUDEN BASELS

Hierbei wieder zwei Tafeln mit Wappensculpturen an Gebæuden Basels.

*Tafel A.*, enthält 5 Wappen, wovon mir die 2 obersten unbekannt sind: das mittlere stellt das Wappen der « Hügelin von Schöneck » dar, welches aber, abweichend von demjenigen an der St. Leonhardskirche, welches Herr Stückelberg schon eingesandt hat (Siehe *Archives Herald.* 1890. S. 370), mit einem Flügel auf welchem die Schildfigur wiederkehrt, einen Hut mit der Schildfigur als Kleinod besitzt. Farben: in Blau ein goldener Pfahl belegt mit 3 roten Schildchen übereinander. Das Original ist farblos aus rotem Sandstein gemeisselt.

Die 2. untersten Wappen sind diejenigen der Geschlechter Huber: geteilt von Schwarz und Silber mit 3. Ringen in verwechselten Farben 2. und 1. und Zwinger: in Rot eine Lanze, silberne Spitze, goldener Schaft, weisses Band.

*Tafel B.* Erstes Wappen ist dasjenige der « Münzmeister » genannt Sürlin, welches in rotem Sandstein gemeisselt ist. Die Farben des Wappens sind: gespalten von Silber und Schwarz belegt mit einem Sparren mit verwechselten Finkturen. Helmzierde: 2. Hörner, eines Silber das andere Schwarz. Die beiden andern Wappen befinden sich am historischen Museum und stellt das erstere das Wappen der Fröwler dar: blauer Schild mit goldenem Halbmond, umgeben von rot und weissem Wolkenbord. Das andere ist mir nicht bekannt da es nicht tinguiert und von mehreren Familien geführt wurde.

Die beiden letzten Wappen scheinen nicht zu gleicher Zeit entstanden zu sein. Das Erste ist dasjenige der Meyer zum Pfeil auch Meyer von Büren genannt: in Blau ein goldener abwärts fliegender Pfeil mit silberner Spitze und Bart überhöht von einem goldenem die Spitzen nach unten gerichteten Halbmond, von goldenem Borde umgeben. Die Familie Meyer zum Pfeil besteht nur noch aus einem männlichen Sprossen welcher unverheiratet ist.

Das andere Wappen ist dasjenige der Eckenstein: in Blau ein natürlicher roter Sandstein überhöht von einem goldenen Stern.

Der Fundort ist jedesmal bei den Wappen auf den Tafeln angegeben.

A. Walter-Anderegg

---

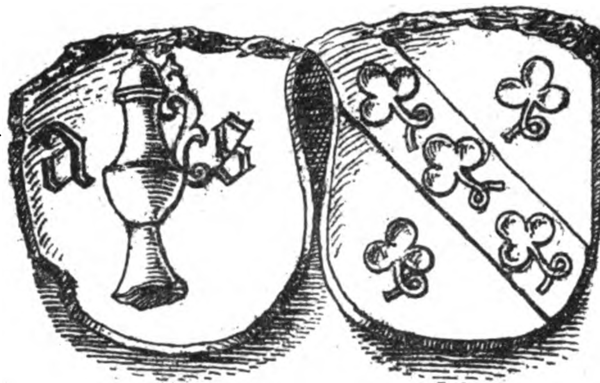
# Généalogies et Chroniques de famille

(Suite et fin ; voir le numéro de Novembre).

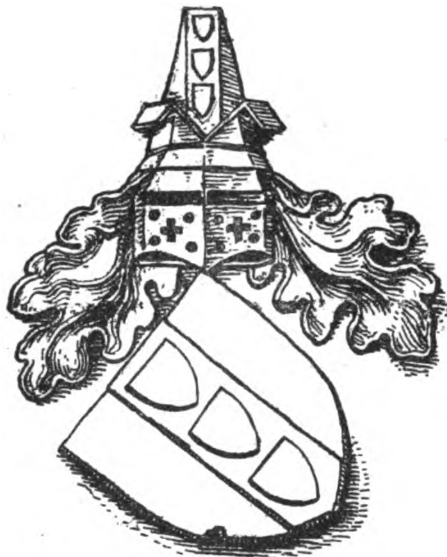
### IV

Il nous reste encore pour terminer cette notice à parler d'une autre catégorie de généalogies, le tableau de quartiers qui diffère complètement de ceux dont nous avons parlé jusqu'à présent. Ici, en effet, il ne s'agit plus de réunir les différents membres d'une même famille et la descendance d'un ancêtre commun. On prend au contraire comme point de départ le descendant et on recherche quels ont été ses ascendants dans toutes les directions. Le problème se posera donc ainsi : Etant donné N. N., qui ont été ses parents, ses aïeuls, ses bisaïeuls, ses trisaïeuls paternels et maternels ? Pour donner la réponse à cette question, en un

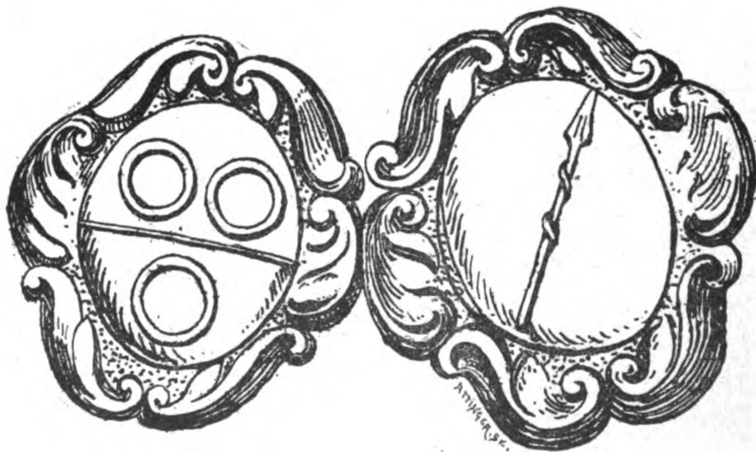
**Tafel A.**



N: 4 Münzgässlein.



im Lohnhof. Leonhardskirchplatz N: 3



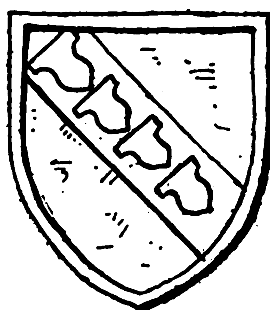
Riehenteichweg N: 47

TAFEL B.

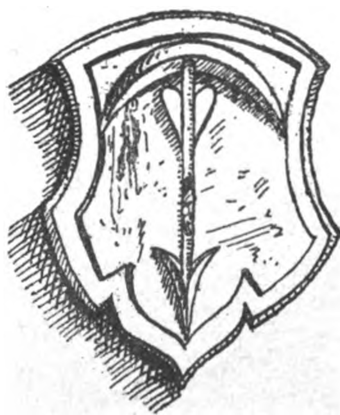


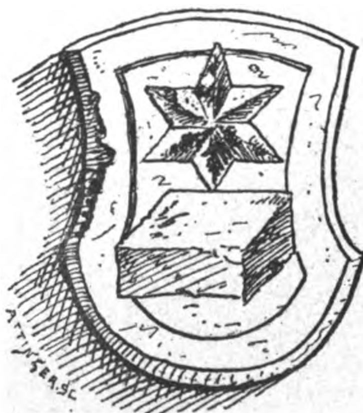
St. Johannvorstadt No 88.





Barfüsserkirche





Lehenmattweg No 39.

A. WALTER-ANDEREGG.

tableau synoptique on inscrira le nom de N. N. au bas de la page, puis son père et sa mère seront placés un peu au-dessus à droite et à gauche; une ligne plus haut viendront les aïeuls, soit le père et la mère du père et le père et la mère de la mère. Ces quatre noms formeront ce que l'on appelle «les quatre quartiers» ; plus loin encore viendront les huit bisaïeuls, puis les seize trisaïeuls et ainsi de suite. L'addition de la série d'ancêtres placés sur la ligne supérieure formant le nombre de quartiers dont peut *faire preuve*, le descendant, pour cette raison, prend le nom de *probant*.

Ce genre de recherches était autrefois beaucoup plus répandu que maintenant parce que pour être admis dans des chapitres nobles, pour être décoré de certains ordres ou avoir part à telles fondations il fallait faire preuve d'un nombre déterminé de quartiers de noblesse, en général quatre ou seize, quelquefois davantage ce qui n'était pas toujours facile. D'après ce qui précède, il va de soi qu'on ne pouvait avoir que 4, 8, 16, 32, 64 quartiers de noblesse, — il n'y a guère que les familles de très haut parage qui puissent arriver à faire les preuves de 128 ou 256 quartiers. Si par exemple on arrive à reconstituer toute la lignée des 32 quartiers, mais qu'il y ait une seule alliance avec une roturière, cela ne laisse pas subsister 31 quartiers ; toute la série en est invalidée et il ne reste que la série inférieure avec 16 quartiers de noblesse.

Nous ne sachions pas que ces preuves aient jamais été requises en Suisse, mais autrefois très en usage en Allemagne surtout, elles y sont encore obligatoires dans quelques institutions, bien que la plupart aient considérablement mitigé, sous ce rapport, leurs exigences statutaires.

En dehors de cette recherche de la noblesse, qui en Suisse, n'a aucune valeur pratique, les tableaux de quartiers ne présentent pas moins un grand intérêt et cela pour toutes les familles, nobles ou non, dussent-ils n'étaler que des quartiers de roture ! Ils nous montrent les quatre, huit ou seize ancêtres dont le sang coule dans le nôtre, dont les penchants, les vertus ou les vices nous ont laissé leurs traces ; ils nous permettent de constater les influences diverses de race et de nationalité dont nous sommes le produit, en un mot nous pourrons en quelque sorte y étudier la provenance et le caractère des 16, 32 ou 64 ruisseaux qui, affluant deux par deux, ont fini par converger tous pour former ce lac d'eaux basses ou profondes, limpides ou troubles, tranquilles ou agitées qui porte le petit nom de *Moi!* La poursuite de ces sources est particulièrement instructive dans notre pays avec ses éléments si divers. Tel se croit un Bernois pur sang et voilà — *horribile dictu*, — qu'il constate dans ses veines une infiltration Zurichoise, un Bâlois de race n'est pas moins surpris de se découvrir une aïeule welche ; et que dira l'habitant de la ville de Calvin si une trisaïeule catholique vient faire irruption dans cette belle lignée d'ancêtres huguenots jusqu'alors crue immaculée. Les surprises de ce genre sont nombreuses et souvent fort curieuses.

Nous donnons le résultat d'une de ces recherches de quartiers (tableau IV), en demandant pardon de l'avoir choisi dans notre propre fond. Notre excuse est que nous l'avions sous la main et que nous n'aurions pas pu en établir un autre sans une perte de temps, bien inutile, puisqu'il ne s'agit que de fournir un spécimen de la manière de mettre en pratique la théorie que nous avons exposée plus haut. Nous avons adopté le système vertical qui est le plus usité, mais le tableau peut

aussi être établi horizontalement ; on place alors le probant à gauche du lecteur :

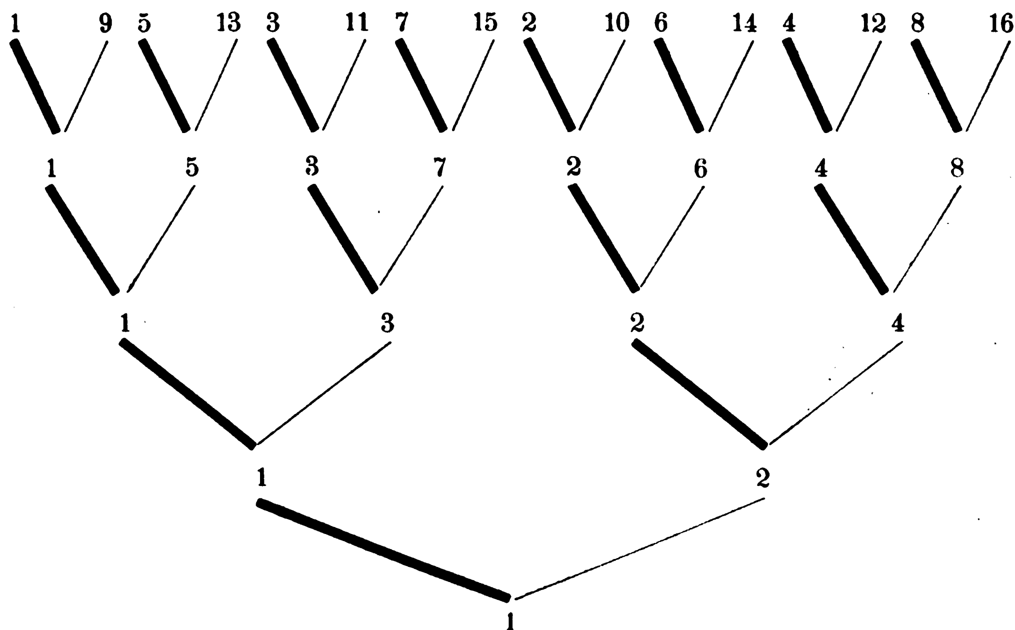
| | | | |
|---|---|---|---|
| JEAN GRELLET | Jacques-Louis Grellet | Abram-Louis Grellet | etc. |
| | | Jeanne-Elisabeth Bovet | etc. |
| | Isabelle Vust | Abram Louis Vust | etc. |
| | | Emilie Perrin | etc. |

TABLEAU IV.

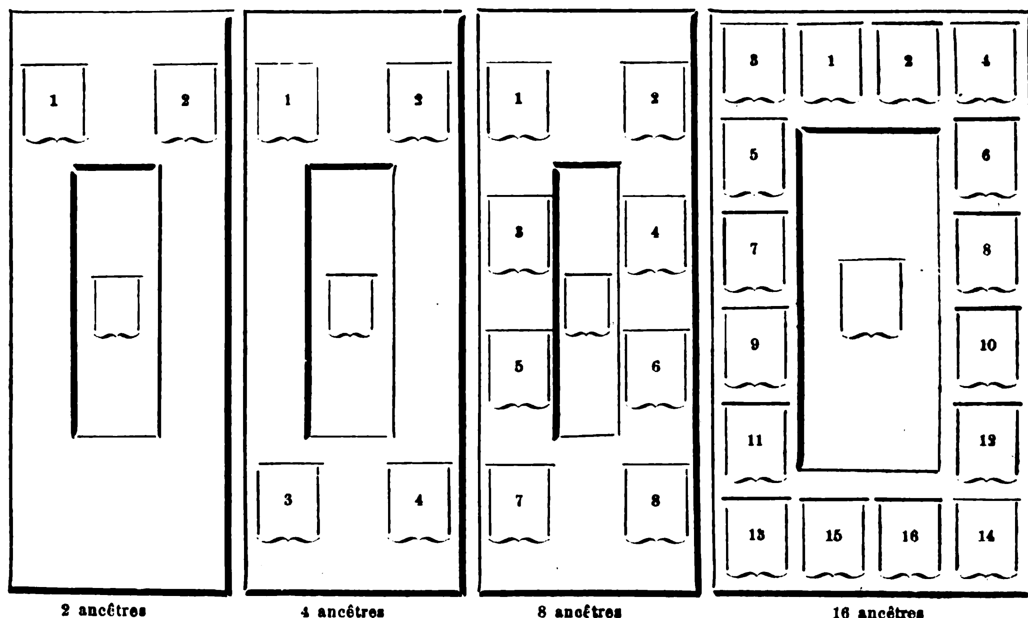
| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| JEAN GRELLET Né 1852 Ep : 1880 Elisabeth-J. Vashon-Baker. | Jacques-Louis *Grellet* n. 1792, m. 1891. | Abram-Louis *Grellet* n. 1759, m. 1845. | Abram-Louis *Grellet.* | Guillaume *Grellet.* | Frédéric *Grellet.* |
| | | | | | Marie-Marguerite *Henry.* |
| | | | | Elisabeth *Rosselet.* | Jean-Jacques *Rosselet.* |
| | | | | | Jeanne-Marie *Petitpierre.* |
| | | | Julianne *Sandoz* | Pierre *Sandoz.* | Pierre *Sandoz.* |
| | | | | | Ursule *Calame.* |
| | | | | Suzanne *Robert.* | Jean-Louis *Robert.* |
| | | | | | Suzanne *Houriet.* |
| | | Jeanne-Elisabeth *Bovet* n. 1763, m. 1847. | Jean-Jacques *Bovet.* | Jean-Jacques *Bovet.* | Claude *Bovet.* |
| | | | | | Jeanne *Vaucher.* |
| | | | | Jeanne-Marie *Vaucher.* | Joseph *Vaucher.* |
| | | | | | Jeanne *Vaucher.* |
| | | | Catherine Elisabeth *Bovet.* | Daniel *Bovet.* | Ulrich *Bovet.* |
| | | | | | Elisabeth *Cornaz.* |
| | | | | Marguerite *Perrin.* | Samuel *Perrin.* |
| | | | | | Judith *Montandon.* |
| | Georgette-Isabelle *Vust* n. 1812, m. 1879 | Abram-Louis *Vust* n. 1785, m. 1851. | Jean-Michel *Wüst* | Jean-Georges *Wuest.* | Simon *Wuest.* |
| | | | | | Catherine *Hager.* |
| | | | | Walpurga *Waeger.* | Jean *Waeger.* |
| | | | | | Maria *Bintzel.* |
| | | | Esther-Marguerite *Gerster.* | Vincent-Louis *Gerster.* | Isaac *Gerster.* |
| | | | | | Suzanne *Isoth.* |
| | | | | Marguerite *Heinzeli.* | Isaac *Heinzeli.* |
| | | | | | Anna-Marie *Petitpierre.* |
| | | Marianne-Emilie *Perrin* n. 1784, m. 1862. | Abram *Perrin.* | Josué *Perrin.* | François *Perrin.* |
| | | | | | Esabeau *Heinzeli.* |
| | | | | Madelaine Henriette *Mottat.* | Abraham *Mottat.* |
| | | | | | Madelaine d'*Ivernois.* |
| | | | Marie-Louise *Du Pasquier.* | Pierre-Henri *Du Pasquier.* | Pierre *Du Pasquier.* |
| | | | | | Suzanne *Matthey-Doret.* |
| | | | | Suzanne-Marie *Boy-de la-Tour.* | Pierre *Boy-de-la-Tour.* |
| | | | | | Madelaine *Meuron.* |

On trouve souvent dans les angles ou sur les côtés de pierres tombales, de vitraux ou de peintures héraldiques 2, 4, 8 ou 16 petites

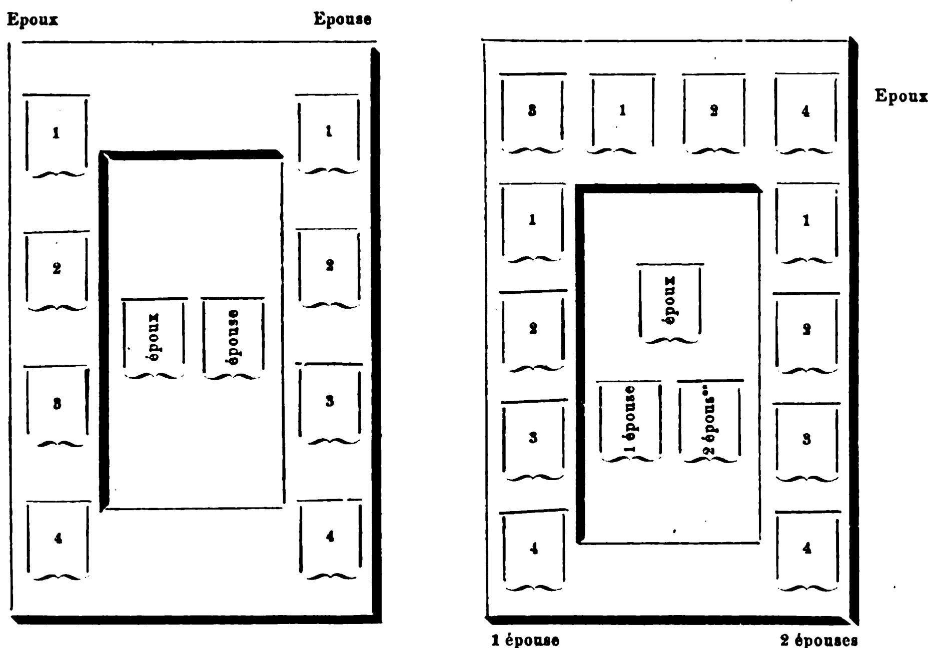
armoiries entourant un écusson central. Ce sont les quartiers du personnage dont le monument rappelle la mémoire. Pour les interprêter correctement il faut être familiarisé avec la méthode de compter les quartiers, qui est la suivante : le probant, son père, son aïeul, son bisaïeul, etc., reçoivent tous le n° 1, la mère du probant, son père, son aïeul, son bisaïeul, etc., le n° 2 ; l'aïeul paternel, son père, et grand-père, le n° 3 ; l'aïeule maternelle ainsi que ses père et grand-pères le n° 4 et ainsi de suite. Les ancêtres paternels du probant auront donc tous des nombres impairs, les ancêtres maternels des nombres pairs. Le schema ci-joint fera mieux comprendre la marche à suivre.




Sur un tombeau, dans un vitrail, etc., tous les nombres impairs se trouveront en premier rang, c'est-à-dire à gauche du spectateur, les pairs à droite; suivant donc qu'ils donnent 2, 4, 8 ou 16 ancêtres de la manière suivante :



S'il s'agit du tombeau de deux époux on placera les quartiers du mari à gauche, ceux de la femme à droite, le père d'abord, puis la mère, ensuite la grand'mère paternelle enfin la grand'mère maternelle. Dans le cas de deux alliances les quartiers du mari sont généralement placés en tête de la pierre tombale, ceux de la première femme à gauche, ceux de la seconde à droite. Ces deux types sont illustrés par les dessins ci-dessous :




Les tableaux de quartiers se prêtent d'une manière toute spéciale à une ornementation artistique.

Ils contiennent en général un nombre beaucoup plus restreint de noms qu'un arbre généalogique proprement dit puisque 16 quartiers ne représentent que 31 personnes ; 32 en donnent 63. Il est donc plus aisé de pourvoir chaque individu de son écusson armorié. Les époux sont souvent reliés ensemble par des guirlandes, des mains jointes, des enlacements de feuillages et de figures à caprices selon le style et l'époque choisis pour ce travail. Dans la règle l'écusson du probant et ceux de la rangée supérieure sont seuls timbrés du casque et de son cimier, mais il en est souvent fait complètement abstraction.

---

Notre but en écrivant ce petit traité sur les généalogies et chroniques de famille n'a pas été d'épuiser une matière assez vaste ; nous n'avons pas non plus la prétention de donner notre méthode pour la mise en œuvre des documents comme la seule bonne ou même la meilleure. Nous avons simplement voulu faire part de nos expériences en parlant d'un système qui nous a rendu de bons services, et donner quelques indications pratiques d'une application générale mais qui pourront être plus ou moins modifiées suivant les besoins de cas spéciaux, suivant aussi les ressources et le goût de ceux qui voudront se livrer à des travaux généalogiques, car en définitive un bon ouvrier se façonne lui-même ses outils et un artiste ne suit que les impulsions de sa propre inspiration.

Jean Grellet.

# ARMORIAL HISTORIQUE

DES

# VILLES ET DES BOURGS

DE LA

# SUISSE

PAR

ADOLPHE GAUTIER

*Supplément aux Archives Héraldiques Suisses*

NEUCHATEL
SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE D'IMPRIMERIE
—
1895

# ARMORIAL HISTORIQUE DES VILLES ET DES BOURGS

DE LA

# SUISSE



# ARMORIAL HISTORIQUE

DES

# VILLES ET DES BOURGS

DE LA

# SUISSE

PAR

ADOLPHE GAUTIER

*Supplément aux Archives Héraldiques Suisses*

NEUCHATEL
SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE D'IMPRIMERIE
—
1895

## OUVRAGES CONSULTÉS

Les ouvrages qui ont servi à l'auteur pour son étude sont en particulier les suivants :

*Les armoriaux* de M. le colonel de Mandrot.

Les autres *Armoriaux suisses* publiés par différents auteurs.

*Les armes des villes suisses*, de M. Küpfer.

« *Une chronique suisse inédite* », par Ernest Meininger.

Marcus Lutz, *Beschreibung des Schweizerlandes.*

*Dictionnaire historique, politique et géographique de la Suisse.*

E.-F. und W.-F. von Mülinen, *Beitræge zur Heimatkunde des Kantons Bern.*

Leu, und Holzhalb, *Helvetisches Lexikon.*

*Les sceaux des Cantons*, dans les *Mittheilungen de la Société des Antiquaires de Zurich*, etc., etc.



# ARMORIAL HISTORIQUE

DES

# VILLES ET DES BOURGS

## DE LA SUISSE

Il existe peu de pays où l'art héraldique ait été plus pratiqué qu'il ne l'a été en Suisse, et il en devait être ainsi, parcequ'il y a aussi peu de pays où l'esprit d'association ait été aussi développé. Dès longtemps on s'y groupait, on s'y confédérait pour une foule de buts, et c'est cet esprit même qui a été la cause fondamentale de l'existence de la nation. Outre les Cantons et la Confédération elle-même, bien d'autres associations se sont constituées, et les communes, les villes, les corporations *(Zünfte)*, les Sociétés de toutes sortes, n'ont fait que renforcer ce sentiment, en sorte que, maintenant encore, cet esprit persiste pleinement et nulle part on n'en trouve des exemples aussi nombreux et ayant eu plus d'influence et de succès.

Nous pensons que le développement de l'esprit d'association et celui de l'art héraldique sont en intime rapport; en effet, chaque particulier s'efforçait d'accroître l'indépendance et la liberté de toutes les Sociétés dont il faisait partie; appliquer un emblème héraldique à une communauté, contribuait à fortifier cette indépendance en lui attribuant un signe visible, dont un des principaux buts était de lui donner plus de cohésion. De là la quantité d'emblèmes héraldiques possédés non seulement par des familles, mais par des associations comme des villes, des bourgs, même des villages, des corporations, des couvents, même certains emplois ou fonctions, et de là aussi le devoir d'une Société comme la Société héraldique, de recueillir tous ces emblèmes. Déjà plusieurs ouvrages ont paru, où le sujet a été étudié, des armoriaux ont été publiés, il ne s'agit que de continuer, et aujourd'hui, nous venons ajouter notre petite pierre à l'édifice héraldique qu'il s'agit de construire, afin de préserver de l'oubli ces intéressants témoins du passé.

Après avoir donc étudié jadis les armoiries des cantons, nous voulons essayer de faire de même pour les armoiries des VILLES et des BOURGS de la Suisse. Ce travail a déjà été entrepris, mais nous voudrions lui donner plus d'extension en offrant aux lecteurs des *Archives héraldiques*, une nouvelle étude. Nous ne prétendons pas donner un recueil parfaitement complet, mais au moins essayerons nous d'enregistrer ce qui nous paraît devoir intéresser les héraldistes.

La chose n'est pas si facile qu'on pourrait le croire et d'emblée nous nous sommes trouvé en face de plusieurs difficultés. — La première a été celle de déterminer la limite à laquelle nous devions nous arrêter. Il est en effet impossible de poser une borne exacte entre la ville et le bourg, entre le bourg et le village. — Tel bourg, même au point de vue historique, est bien plus important que telle ville, et tel village est bien plus intéressant que tel bourg. Puis pourquoi laisser de côté ces régions ou contrées ayant leur histoire et leurs armes? Parmi toutes les localités de la Suisse nous avons donc été obligé de faire un choix et nous devons nous excuser si nous avons commis quelque oubli fâcheux; nous prions donc nos collègues de nous compléter ou de nous corriger, s'il y a lieu, et cela d'autant plus que nous ne connaissons point toutes les armes des bourgs, villages et contrées.

Il serait fort intéressant de connaître les origines de toutes les armes que nous mentionnerons; nous les avons cherchées autant que cela nous a été possible, mais nous n'avons pas pu les trouver toutes. Nous pouvons cependant classer ces origines en un nombre assez restreint de catégories, et voici celles que nous présentons:

Les armes dérivent de celles des anciens suzerains, souverains, seigneurs ou fondateurs, les unes exactement pareilles à celles de ces personnages (Ex. Diessenhofen, Wesen), les autres présentant des brisures (Ex. Sempach, Château-d'Œx, St-Gall).

Elles peuvent être des armes parlantes (Ex. Berne, Küssnacht, Aarburg).

Elles peuvent dériver de quelque particularité historique (Avenches), légendaire (Brigue, St-Maurice), des couleurs de la bannière (Lucerne, Sursee), de l'image du patron spirituel (Glaris, Beromünster), ou d'un attribut de ce patron (Romainmôtier, Stanz, St-Gall), de quelque monument, château, église de la localité (Romont, Neunkirch, Moutier-Grandval).

De lettres de l'alphabet (Moudon, Zurzach, Wyl).

De particularités provenant de la position géographique de l'endroit (Ilanz, Rheineck), de quelque emblème de culture agricole (Bulle, Cully) ou industrielle (la Chaux-de-Fonds).

Il semble même qu'il serait possible de faire une classification d'après ces catégories, mais sans parler des armoiries dont nous ne connaissons pas l'origine, la difficulté consiste d'abord en ce que souvent le même écusson peut être classé sous plusieurs rubriques (Gruyères, Engelberg), puis quand on cherche un blason qu'on désire, il serait souvent bien difficile de savoir d'avance la catégorie à laquelle il appartient et dans laquelle il faut le chercher.

Nous nous sommes donc arrêté à classer les localités *par Cantons,* en suivant l'ordre officiel de ceux-ci, et, dans chaque canton nous avons classé les villes par ordre *alphabétique.* Ce n'est pas une méthode scientifique, nous en convenons, mais au moins n'y aura-t-il pas d'hésitation sur la catégorie dans laquelle nous inscrirons un écusson, et il sera toujours facile de retrouver tel blason qu'on cherchera à connaître. Nous avons toutefois fait une exception pour les chefs-lieux des cantons, que nous avons placés en tête de la série des villes de son canton, quelle qu'en soit l'initiale.

Nous avons aussi pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'avoir, pour chaque ville ou bourg, quelques brefs détails indiquant de quelle manière la localité est entrée dans le sein de la Confédération, et depuis quelle époque elle est suisse. Nous avons enregistré cela aussi brièvement que possible.

Outre les villes et bourgs, on trouvera aussi quelques villages présentant un intérêt historique spécial, et dont nous connaissions les armes, et quelques contrées ayant aussi des armes, et qui ont joué un rôle dans l'histoire, sans qu'elles possédassent un chef-lieu qui figure dans les villes ou bourgs ; ainsi les *Landgerichte* autour de la ville de Berne, la vallée d'*Engelberg*, celle d'*Urseren*, etc. Nous aurions même voulu augmenter le nombre de ces contrées, mais il en est plusieurs dont nous ne connaissons pas les armes et que nous n'avons par conséquent pas pu mentionner. — Enfin il aurait été intéressant d'insérer les armes des *Abbayes* et *Corporations (Zünfte)* dans lesquelles les bourgeoisies étaient subdivisées, mais dans l'impossibilité où nous nous trouvons de faire cela pour toutes les villes, nous avons laissé cette étude nouvelle à quelqu'un de nos successeurs, et il en a été de même pour les chapitres, couvents et abbayes, ainsi que pour les évêchés. Tout cela exigera des appendices et nous comptons

que les *Archives héraldiques* sauront enregistrer toutes les additions et toutes les corrections qui pourront être faites.

Une remarque que nous ferons, c'est que pour un grand nombre d'armoiries de localités, il y a beaucoup d'indécision. Sur des armoriaux, sur des vitraux, sur des sculptures, on voit des écussons offrant des variantes de figures et surtout des diversités de teintes. Souvent nous indiquons les différences, mais, dans certaines occasions, nous avons laissé de côté celles qui nous paraissaient erronées et le nombre en est grand.

Enfin une autre remarque est que souvent on voit les règles du blason mal observées, en particulier celle qui interdit de poser métal sur métal et couleur sur couleur.

Nous en venons maintenant à la revue des blasons en commençant par le canton de Zurich qui sera suivi par tous les autres d'après leur rang.

## CANTON DE ZURICH

**Zurich.** — La ville porte les armes qu'elle a transmises au canton, tranché argent et azur. C'est la couleur de la bannière et on peut, à défaut d'autre interprétation, voir dans cet écusson l'image du lac de Zurich avec la rive pierreuse qui le borde; l'azur signifiant l'eau et l'argent la grève. La disposition en tranché peut signifier la direction Sud-Est Nord-Ouest du lac. Le sceau de Zurich représente les images des trois saints, Felix, Regula et Exuperantius, portant leurs têtes dans leurs mains.

**Andelfingen.** — Ce grand bourg porte de gueules à la bande d'or, accompagnée de deux lions de même, celui de la pointe surmonté d'une étoile de même. Ces armes sont presque identiques à celles des comtes de Kyburg, suzerains des seigneurs

d'*Andelfingen*. Ceux-ci avaient hypothéqué le bourg aux comtes de Werdenberg, lesquels l'hypothéquèrent à leur tour à la ville de Zurich en 1461. Puis, en 1482, Zurich acheta le pays et y établit un bailli. Maintenant Andelfingen est le chef-lieu d'un district. Les sires d'Andelfingen portaient d'or, au fer de hallebarde de sable, posé en sautoir.

**Bülach,** petite ville au nord de Zurich, porte tranché argent et gueules. Il semble que ce doive être, par leur analogie avec les armes de Zurich, un signe de dépendance de cette ville. Quelquefois on représente ces armes tranché gueules et argent au lieu d'argent et gueules. Les sires de *Bülach*, anciens seigneurs de la ville et vassaux des comtes de Tengen, portaient de gueules à la fasce écartelée or et sable. Les Zurichois traitèrent alliance avec Bülach en 1407 et en firent un bailliage, en conservant le conseil de la ville, laquelle aujourd'hui est chef-lieu d'un district.

**Eglisau.** — Avant d'appartenir au canton de Zurich, cette petite ville, sur le Rhin, était sous la domination des barons d'*Eglisau*, vassaux des comtes de Tengen, elle a conservé les armes de ses barons et porte d'or au cerf de gueules, quelquefois de sable, passant sur un mont de sinople. Les Zurichois en firent un bailliage en 1496 en maintenant les conseils; c'est aujourd'hui un chef-lieu de district.

**Elgg.** — Ce bourg important appartenait, avant d'être zurichois, aux seigneurs d'*Elgg*, vassaux des Kyburg, et a conservé les armes de ces seigneurs qui sont de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois têtes et cols d'ours (peut-être de loups) de sable, colletés et bouclés du second. Sous la suzeraineté de Zurich, Elgg a été, jusqu'à nos jours, une seigneurie appartenant à la famille Werdmüller.

**Erlenbach.** — Ce bourg, sur la rive droite du lac, porte les armes de ses anciens seigneurs, les sires d'*Erlenbach*, savoir: coupé ondé, au 1 d'or, au lion issant de gueules, au 2 fascé ondé, azur et argent de 4 pièces. Zurich avait acheté Erlenbach en 1400 des comtes de Toggenburg et y avait établi un bailli. Il y avait en outre une prévoté appartenant à l'abbaye d'Einsiedeln, et dont les armes étaient d'azur à la croix d'argent. Aujourd'hui Erlenbach appartient au district de Meilen.

**Greiffensee.** — Cette petite ville porte des armes parlantes, d'or au griffon (*Greiff*) de gueules. Ces armes doivent provenir de quelque chronique, car les nobles de ce nom portaient écartelé or et sable; ils dépendaient des comtes de Rapperschwyl, puis d'autres dynastes, dont les derniers furent les Toggenburg.

Ceux-ci vendirent Greiffensee à Zurich qui en fit un bailliage en 1402. Aujourd'hui bien réduite, la ville fait partie du district d'Uster.

**Grüningen.** — Cette petite ville qui a appartenu à différentes familles seigneuriales, en particulier aux comtes de Kyburg, puis à l'abbaye de St-Gall, paraît avoir été l'apanage d'une famille de *Grüningen*, dont elle aurait conservé les armes qui sont de sinople au lion d'argent. On peut dire que ce sont en quelque sorte des armes parlantes, à cause du champ de sinople (*grün*). Les Zurichois l'acquirent de l'abbé de St-Gall qui la leur vendit en 1408 ; dès lors elle a été le chef-lieu d'un bailliage : maintenant elle fait partie du district de Hinweil.

**Horgen,** grand bourg au bord du lac, était un domaine des *Eschenbach*, puis des *Hallwyl*. Il fut vendu à Zurich en 1406 et devint le chef-lieu d'un bailliage qui s'accrut par diverses additions dont la plus importante fut celle de Thalwyl en 1437. Les armes de Horgen sont de gueules au cygne d'argent passant, becqué et membré d'or. Aujourd'hui Horgen est chef-lieu d'un district.

**Küssnacht,** grand bourg sur la rive droite du lac, porte les armes parlantes des anciens sires de *Küssnacht*, savoir de gueules au coussin (*Kissen*) d'or, posé en losange, ayant aux quatre angles une houppe de même. Zurich acheta ce bourg en 1380 et en fit le chef-lieu d'un bailliage. C'est maintenant une tribu du district de Meilen. Nous trouverons un autre Küssnacht dans le canton de Schwytz.

**Mænnedorf.** — Ce grand bourg sur la rive droite du lac, porte d'or à la loutre de gueules, levée en pied, dévorant un poisson d'argent. Vendu au X^e^ siècle par le duc de Souabe à l'abbaye d'Einsiedeln, Mænnedorf fut acheté par l'abbaye de Pfæfers. La seigneurie passa de là aux Gessler qui la vendirent à Zurich en 1407. Dès lors, Mænnedorf a été un bailliage, et est actuellement une tribu du district de Meilen.

**Meilen.** — Ce grand bourg porte d'or au château de deux tours crénelées, avec porte ouverte du champ, deux fenêtres à chaque tour, sur un mont de trois copeaux de sinople, chaque tour surmontée d'une étoile à six rais de gueules. Ce sont les armes de la famille de *Friedberg*, dont les chefs étaient seigneurs de Meilen et héritèrent en même temps de la seigneurerie et des armes des *de Meilen*. Les deux familles, Meilen et Friedberg, étaient de la même souche. Zurich acheta Meilen en 1525, et en fit un bailliage dont la juridiction appartenait déjà antérieurement

au chapitre de Zurich. Aujourd'hui Meilen est chef-lieu d'un district.

**Regensberg,** très petite ville, voisine, soit du village de Regensdorf, soit des châteaux de Regensburg. Les armes de ces diverses localités sont les mêmes, savoir d'azur, au château d'argent, maçonné de sable, couvert de gueules, surmonté d'un arc-en-ciel au naturel mouvant de deux nuages du second aux deux flancs. Ce sont des armes parlantes s'appliquant aux châteaux, et le sceau de la ville, qui a sûrement figuré comme écusson, est encore plus parlant pour la ville, puisqu'il porte un arc-en-ciel surmontant une montagne. Ces diverses localités appartenaient à des barons *de Regensberg* ou *de Regensburg* dont le blason était encore différent, et portait pallé azur et argent, à la fasce brochante de gueules. Ces barons étaient seigneurs de la ville et la laissèrent à la maison d'Autriche ; mais cette ville était hypothéquée à Zurich, et comme l'Autriche ne racheta pas l'hypothèque, Regensberg devint sujette de Zurich en 1405 et un bailli y fut établi en 1409. Ce bailliage a toujours porté le blason des sires de Regensberg et non celui de la ville, ce qui provient de ce que la ville avait de très grands privilèges, et ne dépendait que de ses magistrats. Après avoir été chef-lieu de district, Regensberg ne l'est plus, c'est Dielsdorf qui l'a remplacée.

**Richterschwyl,** grande bourgade sur la rive gauche du lac. Elle porte d'argent au pal de sable. Ce sont les armes des anciens seigneurs de *Richterschwyl,* lesquels, appauvris, vendirent leur seigneurerie aux Wædenschwyl, et ceux-ci en gratifièrent l'ordre de St-Jean de Jérusalem en 1287. Aujourd'hui Richterschwyl est une tribu du district de Horgen.

**Rheinau.** — Cette ville aujourd'hui si petite, était autrefois beaucoup plus grande ; elle est bâtie dans une île et dans une presqu'île du Rhin, autour de l'ancienne abbaye fondée par les Kyburg, dont elle était sujette, mais sous la suzeraineté des cantons qui possédaient la Thurgovie. Maintenant Rheinau n'a plus d'abbaye, elle fait partie du district d'Andelfingen. Ses armes sont d'azur, au grand besant d'argent, chargé d'un lion passant de gueules.

**Stæfa,** grand bourg sur la rive gauche du lac, porte d'argent à une sainte Madeleine, le visage de carnation, vêtue d'or, son manteau de gueules, les cheveux tombant sur les épaules, tenant dans la main droite un peigne d'or et dans la gauche une cruche de même. Il est évident que ces armes proviennent de la patronne de la localité. Le bourg appartenait aux

Grüningen qui le vendirent à Zurich en 1408. Ce fut le chef-lieu d'un bailliage depuis 1450. C'est maintenant une tribu du district de Meilen.

**Thalwyl,** grand bourg près de Zurich, rive gauche du lac. Il porte d'argent à deux joncs de sinople feuillés de même posés en sautoir, chacun terminé par un fruit de sable. Un couvent avait été construit en ce lieu au IX^e^ siècle par le comte de Rheinfelden, puis transféré à Muri. Les droits seigneuriaux de ce couvent furent attribués au chapitre de Zurich, puis à la famille *Brun*, enfin, en 1385, à Zurich qui y établit un bailliage. Ce bailliage fut réuni en 1457 à celui de Horgen, et maintenant Thalwyl est une tribu du district de Horgen. Il y avait une famille *de Thalwyl* qui possédait un château, et ce sont les armes de ces nobles qui sont celles du bourg.

**Uster.** — Ce grand bourg, autrefois possession de seigneurs de son nom, puis d'une série d'autres familles, fut vendu à Zurich en 1544. Incorporé au bailliage de Greiffensee, il porte d'argent à trois arbres de sinople plantés, et posés un et deux. Les anciens barons portaient parti, au 1 de gueules à deux fasces d'argent, au 2 d'argent plain. Aujourd'hui Uster est chef-lieu de district.

**Wædenschwyl,** grand bourg sur la rive gauche du lac, porte les armes de ses anciens seigneurs les barons *de Wædenschwyl*, savoir : de gueules au fermail d'or, en lozange, les angles terminés par des trèfles. Comme brisure, le bourg porte le fermail sur un mont de sinople, les barons ne portaient pas ce mont. Ces seigneurs vendirent Wædenschwyl à l'ordre de S^t^-Jean de Jérusalem, qui y établit une commanderie. En 1549 l'ordre la vendit à Zurich qui en fit le chef-lieu d'un bailliage et aujourd'hui c'est une tribu du district de Horgen.

**Winterthur.** — Cette importante ville porte d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de deux lions de même. Ce sont les armes des anciens seigneurs, les sires *de Winterthur*, branche des Kyburg, et leurs armes avaient une grande ressemblance avec celles de leurs agnats, qui, comme on le sait, portaient de gueules à la bande d'or, accompagnée de deux lions de même. Les différences entre ces deux blasons ne sont que des brisures. Mais, dans l'origine, les armes de la ville ne portaient qu'un lion, celui du chef. Les sires de Winterthur, en s'éteignant, eurent pour héritiers les Habsburg ; et quand ce fut cette dernière maison qui posséda la ville, elle lui accorda de grandes franchises,

et, entr'autres faveurs, celle de mettre sur ses armes le second lion. Winterthur devint, en 1415, ville impériale, mais rentra de son plein gré sous la domination de l'Autriche; et celle-ci l'hypothéqua à Zurich, puis la céda à cette ville. Winterthur conserva cependant tous ses droits qui la rendaient presque tout à fait indépendante. Il y avait un bailli mais pour l'extérieur seulement. Aujourd'hui Winterthur est chef-lieu d'un district.

## CANTON DE BERNE

**Berne.** — On sait que la légende attribue pour origine du nom et des armes de Berne, l'ours tué par son fondateur, Berthod V, duc de Zæringen. Celui-ci aurait déclaré qu'il donnerait à sa nouvelle ville le nom du premier animal sauvage qu'il abattrait à la chasse. Cet animal ayant été un ours, la ville fut nommée Berne, et l'ours figure sur l'écusson.

Du Holz nun lass dich bauen gern,
Denn diese Stadt soll heissen Bern!

Mais il est plus probable que l'endroit s'appelait déjà *Berne;* ce serait alors du nom que seraient dérivées les armes; dans les deux cas ce sont des armes parlantes. Elles portent de gueules, à la bande d'or, chargée d'un ours de sable, passant dans le sens de la bande, langué du champ. Les armes que le duc Berthold avait données à sa ville, étaient d'argent à l'ours de sable passant en fasce. Ce fut en 1288, lorsque, à la bataille de la Schosshalde, la bannière fut arrosée du sang du banneret Walo de Greiers, que le champ fut teinté de gueules, et la bande d'or. Les armes de la ville sont celles du canton.

**Aarberg.** — Cette petite ville, dans une île de l'Aar, était une seigneurie appartenant aux comtes *d'Aarberg*, branche de

la maison de Neuchâtel, portant les armes de cette maison, mais brisées par la différence des émaux. Elles portaient de gueules, au pal *chevronné* or et sable. La ville ne porte pas ces armes, son blason est d'or, à l'aigle éployée de sable, accompagnée en pointe d'un mont de gueules. Ce sont des armes parlantes, le mot *Aar* est en effet une expression vieillie et poétique pour *Adler*, et en général pour tout oiseau de proie, et cet oiseau est sur une montagne. Berne acheta en 1397 les droits de la seigneurie, fit d'Aarberg un bailliage et aujourd'hui cette ville est chef-lieu d'un district du Seeland.

**Aarwangen,** petite ville de la Haute-Argovie, chef-lieu de bailliage, porte des armes presque semblables à celles de ses anciens seigneurs les barons *d'Aarwangen*, savoir, parti, au 1 d'argent à la fasce de sable, au 2 de sable plain. Les barons portaient parti au 1 de sable à la fasce d'argent, au 2 d'argent plain. Aarwangen est chef-lieu d'un district.

**Bienne (Biel).** — Cette ancienne petite république, alliée des Suisses, était jusqu'à un certain point sous la dépendance des évêques de Bâle. Ses armes sont de gueules aux deux haches d'argent en sautoir, et ce sont des armes parlantes, car le nom de *Biel* ressemble beaucoup à *Beil*, hache, et pour le nom de la ville, on dit aussi souvent en latin *Bipennis*, mot qui signifie hache. En outre on prétend qu'en plan, la forme de la ville est celle d'un fer de hache. Enfin, ces armes sont à peu près celles des nobles de *Bienne* ou de *Biel*, fondateurs présumés et anciens seigneurs de la ville qui portaient coupé gueules et argent, à deux haches de l'un à l'autre en sautoir. Bienne est Bernois depuis le congrès de Vienne, et chef-lieu d'un district du Seeland, après avoir appartenu de 1815 à 1832 au district de Nidau.

**Büren.** — Cette ville du Seeland, porte de gueules à la patte d'ours de sable. Ce sont évidemment des armes provenant de l'époque (1388) où Berne devint souveraine de cette ville, qui avait été autrefois dépendance de la maison de Neuchâtel et ensuite de ses branches cadettes de Strassberg et de Nidau. Elle passa ensuite à l'Autriche pour être conquise par Berne. Le sceau qui représente la figure de Sainte-Catherine est peut-être l'ancien écusson de la ville. Berne fit de Büren le chef-lieu d'un bailliage dont le bailli avait le titre d'avoyer, porté antérieurement par le premier magistrat élu. La famille de Büren, encore existante, descend probablement de ces anciens avoyers. Aujourd'hui Büren est le chef-lieu d'un district.

**Burgdorf,** en français **Berthoud,** principale localité de la province de l'Emmenthal, porte parti de sable et d'argent à la bordure d'or. La ville est une fondation des ducs de Zæringen, comme Fribourg et Berne, et, comme pour ces dernières villes, le duc en les fondant, voulut créer un asile et une protection contre la haute noblesse, en faveur de la bourgeoisie et de la petite noblesse. Les sombres couleurs de ces trois villes doivent être un signe de défi jeté aux nobles et une marque de deuil sur leurs prétentions. Il se peut cependant, que ce soit un symbole de la position géographique du pays, dont une partie, représentée par l'émail noir, est composée de terre cultivée et fertile, tandis que l'argent ou émail blanc est l'image des neiges et des glaces des Alpes. Quelquefois, mais à tort, on supprime la bordure d'or. Après les Zæringen la ville passa aux Kyburg, puis aux Habsburg. Mais ceux-ci furent forcés par disette d'argent, de vendre Berthoud en 1384. Berne l'acheta et dès lors il y eut des baillis mais avec des conseils élus par les bourgeois qui conservèrent des privilèges considérables. Aujourd'hui Berthoud est le chef-lieu d'un district. L'ancien sceau de Berthoud portait l'image du château fort dominant la ville.

**Courtelary,** bourg de la province du Jura, faisait autrefois partie de la seigneurie d'Erguel, château près de Sonvilliers. Le pays, dépendant du royaume de Bourgogne, fut cédé en 999 à l'évêque de Bâle, et dès lors un bailli épiscopal fut installé à Courtelary qui est la plus importante localité de la contrée. Les habitants jouissaient de grandes franchises, et, sous la protection de Bienne et des cantons protestants, le peuple adopta la réforme. Les armes de Courtelary sont de gueules à la bande d'or (ou d'argent), chargée de trois feuilles de tilleul du champ. Courtelary, bernois depuis 1815, est chef-lieu de district.

**Delémont,** en allemand **Delsberg,** ville de la province du Jura, faisait autrefois partie des domaines temporels de l'évêque de Bâle et était le siège d'un bailli épiscopal. De là, la ville reçut les armes de son souverain, brisées par l'inversion des émaux et par l'addition d'un mont ; elle porte donc : de gueules à la crosse de Bâle d'argent, accompagnée en pointe d'un mont de trois copeaux de sinople. Delémont est bernois depuis 1815 et chef-lieu de district.

**Erlach,** en français **Cerlier,** petite ville au bord du lac de Bienne, a eu pour fondateurs et premiers seigneurs les comtes de *Fenis-Neuchâtel,* et passa à la branche *de Nidau* de cette même maison. La ville obtint de belles franchises, mais ses seigneurs

durent accepter la suzeraineté de la Savoie, jusqu'à ce que, ayant pris parti contre les Suisses dans la guerre de Bourgogne, la ville et son territoire devinssent en 1475 sujets de Berne, la ville conservant tous ses privilèges. Il y eut dès lors un bailliage d'Erlach, et maintenant cette ville est chef-lieu d'un district du Seeland. Les armes de la ville sont parlantes, savoir : d'azur à l'aulne (en allemand *Erle*) au naturel, flanqué à dextre d'un croissant d'or et à senestre d'une étoile de même. — Le bailliage porte de gueules à la patte d'ours de sable mouvant du flanc senestre, tenant un aulne au naturel. — La famille des *d'Erlach*, de Berne, provient de ministériaux du château d'Erlach, vassaux des comtes de Nidau, mais les d'Erlach ne paraissent pas avoir été seigneurs de la ville. Cependant l'analogie entre leurs armes et celles des comtes, des maisons de Neuchâtel, pourrait donner à penser qu'il y avait lien de parenté, les d'Erlach portant de gueules au pal d'argent chargé d'un chevron de sable. Mais jusqu'à présent rien n'a confirmé une telle supposition.

**Franches-Montagnes,** en allemand **Freibergen.** — Cette contrée de la province du Jura, le long du Doubs, porte aussi le nom de son chef-lieu, le gros bourg de **Saignelégier,** qu'on devrait écrire **Saint-Légier.** Peuplées de colons que l'évêque de Bâle, Imier de Ramstein, avait attirés en leur donnant des franchises, origine de leur nom, les Franches-Montagnes furent un bailliage de l'évêché de Bâle, jusqu'à la révolution, et, tout en faisant partie, comme son suzerain, du corps helvétique, en qualité d'allié, le pays n'appartint complètement à la Suisse que depuis 1815. Avant d'être reconnue comme domaine de l'évêque, la contrée avait pour Seigneur les nobles de *Spiegelberg*, en français *Miremont*, et a toujours porté les armes parlantes de cette maison, savoir : d'or, au miroir ovale d'argent, encadré de gueules, sur un mont de six copaux de même. Il y a eu quelques variantes, et suivant M. l'archiviste Folletête, de Porrentruy, ces armes doivent former le second d'un coupé dont le premier porte les armes de l'évêque de Bâle.

**Frutigen.** — Ce grand bourg est le chef-lieu de la vallée de la Kander qui a formé une province jouissant de grands privilèges maintenus par les Bernois quand ils en sont devenus possesseurs par achat, en 1400. Les familles valaisannes des Raron et de La Tour-Chatillon étaient seigneurs de la vallée avant cette époque. Les armes du bourg, qui sont aussi celles de la vallée, sont d'argent à l'aigle éployée de sable, et on croit que ce sont les armes de l'ancienne famille des Seigneurs *de Frutigen*, dont toutefois l'existence n'est pas positivement prouvée. Cette contrée est maintenant un district de l'Oberland.

**Huttwyl.** — Cette petite ville de l'Emmenthal, porte d'azur à deux clefs d'argent en sautoir. Ces armes rappellent évidemment Saint-Pierre, et en effet, parmi les principales autorités possédant des biens et privilèges à Huttwyl, on voit que l'Abbaye de St-Pierre en Forêt-Noire, était une de celles qui en avaient le plus. C'est un Seigneur de Sumiswald, chargé de dettes, qui vendit Huttwyl à la ville de Berne, en 1408. Dès lors ce fut le chef-lieu d'un bailliage dont le bailli portait le titre d'*avoyer*. Aujourd'hui c'est un bourg du district de Trachselwald.

**Saint-Imier,** bourg de la province du Jura, dans la vallée de l'*Erguel*, qui porte aussi le nom de *Vallon de Saint-Imier*, ou simplement «*le Vallon* ». Le bourg doit son origine au couvent du même nom, bâti en l'honneur du Saint qui annonça le christianisme dans le pays. Ce couvent possédait le bourg et d'autres domaines, il fut donné par l'empereur Charles-le-Gros au Chapitre de Moutiers et il passa de là à l'évêché de Bâle, pour être supprimé à la Réformation. Le bourg fut aussi domaine de l'évêque, et placé sous la juridiction du bailli épiscopal de Courtelary, mais sous la protection des cantons protestants. Les armes de St-Imier sont de sable, à deux pals d'or, sur le tout une fasce d'argent, chargée d'une étoile de gueules à six rais. Aujourd'hui St-Imier fait partie du district de Courtelary.

**Interlaken.** — Cette bourgade de l'Oberland formée autour de la célèbre abbaye double des Augustins et Augustines d'Interlaken et vassale de cette abbaye, porte d'argent au bouquetin issant de sable. Ce sont les armes de l'abbaye souveraine. Berne conquit le pays, abolit l'abbaye en 1528, et fit d'Interlaken le chef-lieu d'un bailliage. Aujourd'hui la bourgade est chef-lieu d'un district mais non d'une commune ni d'une province.

**Landgerichte.** — Les quatre provinces, auxquelles on donnait ce nom, étaient celles qui entouraient la ville de Berne, et qui, les premières de tout le territoire, se sont trouvées sous la souveraineté de cette ville. Chacune avait pour administrateur le banneret d'une des quatre abbayes, des Boulangers, des Maréchaux, des Bouchers et des Tanneurs. Elles portaient les noms de Seftigen, Sternenberg, Konolfingen et Zollikofen; voici leurs armes:

*Seftigen* portait d'argent chapé ployé de gueules; en chef et sur gueules, une rose d'or. Ce Landgericht était celui du banneret des *Boulangers*, il avait appartenu aux comtes de Neuchâtel et avait passé aux Kyburg puis à l'Autriche, dont Berne l'acquit en 1386, lors de la paix de Sempach.

*Sternenberg*, anciennement *Neuenegg*, portant d'azur à l'étoile d'argent à six rais, était le Landgericht du banneret des *Maréchaux*. Il avait appartenu aux comtes de Nidau, puis aux Habsburg, à l'Autriche, et fut attribué à Berne par la paix de Fribourg en 1388.

*Konolfingen*, anciennement au royaume de la Petite-Bourgogne, appartenait à la maison de Habsburg-Kyburg, fut acheté par Berne en 1406, attribué au banneret des *Bouchers* et portait de gueules au chef-pal d'argent. Ce sont les armes de la noble famille des *Senn de Münsingen*.

*Zollikofen*, aussi au royaume de la Petite-Bourgogne, puis aux Habsburg et aux Kyburg, appartenait au banneret des *Tanneurs*, en y comprenant les *Mittellœwen* ou abbaye du *Lion-Rouge*. Il portait de gueules à la bande d'argent chargée de neuf feuilles de buis de sinople rangées en trois bandes. Ce sont les armes de *Buchsee*.

Ces quatre provinces formaient à peu près ce qui compose maintenant les districts de Berne, de Laupen, de Seftigen et de Konolfingen dans le Mittelland. Les deux premiers Landgerichte étaient sur la rive gauche de l'Aar, les deux autres sur la rive droite. La ville et le territoire de Laupen quoique enclavés dans ces Langerichte n'en faisaient pas partie. Il n'existe pas de ville dans ces provinces.

**Langenthal.** — Ce grand bourg de la Haute-Argovie porte dans ses armes : en champ d'or, trois bandes ondées d'azur. — Les nobles de *Langenthal*, qui furent seigneurs de ce bourg, portaient de gueules à la bande d'argent, accompagnée d'une rose de même. A ces nobles succédèrent les *Langenstein*, puis l'abbaye de *St-Urbain*, les *Luternau*, les *Grünenberg*, sous la suzeraineté des *Sumiswald*, puis des *Kyburg*. Berne en fit l'acquisition par achat en 1406, et l'incorpora au bailliage d'Aarwangen. Maintenant Langenthal fait partie du district d'Aarwangen.

**Langnau,** un des plus grands et des plus riches bourgs du canton de Berne, appartenait à une époque reculée à la famille des *de Langnau*, vassaux des Kyburg, puis au bailliage *de Spitzenberg*, dont les seigneurs, les barons de Spitzenberg, étaient une branche de la maison d'Aarburg. Langnau portait fascé gueules et argent de quatre pièces, armes de Spitzenberg (tandis que les barons d'Aarburg portait de gueules à la bande d'argent). Ces armes se retrouveront à celles de Zofingue qui dépendit de la même famille. Langnau, acquis par Berne en 1408, fut placé dans le bailliage de Trachselwald et est maintenant chef-lieu d'un district de la province de l'Emmenthal.

**Laufen,** en français **Laufon,** petite ville du Jura, appartenait aux seigneurs *de Ramstein*; elle fut réunie aux domaines de l'évêque de Bâle lors de l'extinction de cette maison et fit partie du bailliage de Zwingen mais avec des magistrats élus. Les habitants s'étaient rachetés d'une hypothèque possédée par les comtes de Thierstein. Laufen fait partie du canton de Berne depuis 1815. Ses armes sont: de gueules à une crosse de Bâle d'argent: ce sont les armes de l'évêque souverain; l'inversion des émaux est une brisure. Laufen fait actuellement partie du district de Delémont.

**Laupen.** — Cette petite ville, au confluent de la Sarine et de la Singine, appartint d'abord aux comtes *de Laupen*; alliée de Berne en 1301 elle eut sa période glorieuse et fut même érigée en ville libre et impériale. Elle fut hypothéquée à Berne; l'hypothèque n'étant pas payée, Berne s'empara de la ville; elle devint simple chef-lieu de bailliage bernois en 1467. Elle porte pour armes: d'argent au créquier arraché de sinople, à sept feuilles. On a aussi dit que cet arbuste était un jeune tilleul; on l'a aussi et par erreur, teinté d'or. Il se peut que ce soient des armes parlantes, à cause de la grande analogie du nom de la ville et du mot allemand *Laub*, signifiant *feuillage*. On ne connaît pas les armes des comtes *de Laupen*. Laupen est aujourd'hui chef-lieu d'un district du Mittelland.

**Meyringen.** — Ce grand bourg est le chef-lieu du *Hasli*, autrefois dépendant immédiatement de l'Empire et gouverné démocratiquement, puis annexé au canton de Berne en 1334 en conservant une indépendance complète, qui fut ensuite restreinte. Les libres campagnards du Hasli nommaient leur landammann, et en signe de leur indépendance, ils portaient pour blason les armes de l'Empire: d'or à l'aigle éployée de sable. Ils se glorifiaient même de ce que leur aigle n'avait qu'une tête, et y voyaient la preuve que leur immédiateté était antérieure à l'époque où l'aigle impériale avait été amplifiée de sa seconde tête. En sa qualité de chef-lieu de la contrée, Meyringen porte les armes du Hasli et est resté chef-lieu du district de ce nom dans la province de l'Oberland.

**Moutier-Grandval,** grand bourg, chef-lieu de la vallée et de tout le district, connu sous le nom de « *La Prévoté* », faisait autrefois et jusqu'en 1797 partie des domaines de l'évêque de Bâle. Mais il obtint une indépendance presque complète, puisque l'évêque ne put empêcher les citoyens d'adopter la Réforme, ni de conclure avec Berne un traité de combourgeoisie. Le bourg fondé autour du monastère bâti en l'honneur de Saint-Germain, a pris les armes du dit monastère et les a étendues sur toute la contrée;

ces armes sont: de gueules à la façade d'église d'argent. C'est l'image de l'église du monastère de St-Germain, à Moutier. Ce bourg est aujourd'hui chef-lieu de district de la province du Jura.

**Neuveville,** en allemand **Neuenstadt,** importante petite ville sur les bords du lac de Bienne, fondée en 1312 par l'évêque de Bâle, Gérard de Vuippens, pour recueillir les habitants de la ville de *la Bonneville*, au Val de Ruz, qui avait été détruite par le comte de Neuchâtel. L'évêque Jean de Vienne accorda à la Neuveville, en 1318, de grandes franchises, et lui donna en 1368 une bannière et un sceau avec le droit d'élire ses magistrats sous la présidence du maire épiscopal. La Neuveville en profita pour conclure avec Berne, en 1388, un traité de combourgeoisie, et accueillit la Réforme. Prise par les Français en 1798, elle fut annexée à Berne en 1815, fit partie du district de Cerlier, mais devint en 1846 chef-lieu d'un district spécial du Seeland. Ses armes sont de gueules aux deux clefs d'argent en sautoir.

**Nidau.** — Cette petite ville, sur le bord du lac de Bienne, appartenait aux comtes *de Nidau*, branche de ceux de Neuchâtel. Mais étant bâtie sur territoire de l'évêque de Bâle, elle relevait de ce prélat. Les Bernois qui s'en rendirent maîtres en 1388, en firent le chef-lieu d'un bailliage, auquel ils donnèrent des armes destinées à rappeler cette conquête, savoir: d'argent à la patte d'ours de gueules. Les armes de la ville sont d'argent, au poisson en fasce avalant une écrevisse: en 1485 ces armes furent modifiées et portèrent parti par un trait de sable, au 1 d'argent à l'écrevisse de gueules en pal, au 2 aussi d'argent, au poisson en pal au naturel. Les comtes de Nidau portaient les armes de la maison de Valangin avec une légère modification, savoir: de gueules au pal *chevronné* d'or et de sable. Aujourd'hui Nidau est le chef-lieu d'un district de la province du Seeland.

**Porrentruy.** — Cette ville, dans la province du Jura, fut autrefois dépendante des comtes de Neuchâtel, puis pendant longtemps appartint aux évêques de Bâle, dont elle a été la résidence (ainsi que Delémont) depuis que la Réformation eut chassé ces prélats de Bâle, leur capitale. Les armes de Porrentruy sont de gueules à la bande d'argent chargée d'un sanglier de sable. On voit dans les anciens documents le champ entièrement d'argent, et sur les anciens sceaux, il n'y a pas non plus de bande. Porrentruy fait partie du canton de Berne depuis 1814 et est chef-lieu d'un district du Jura.

**Saanen,** en français **Gessenay,** gros bourg, chef-lieu d'une contrée portant le même nom, laquelle a appartenu pendant

des siècles aux comtes *de Gruyères*. Cette contrée passa, en 1553, sous la domination de Berne, lors de la faillite que fit le dernier comte, et elle fut le chef-lieu d'un bailliage. Le bailliage comprenait la partie des terres du comté où la langue qu'on parle est l'allemand. Les armes du bourg sont de gueules à la grue essorante d'argent, sur un mont d'or. Cette dernière pièce est la brisure qui distingue ce blason de celui des comtes. Gessenay est aujourd'hui chef-lieu d'un district de l'Oberland.

**Schwarzenburg.** — Cette petite ville entre le Schwarzwasser et la Singine est le chef-lieu d'une contrée autrefois pays d'Empire, qui passa ensuite à la Savoie. Elle fut vendue en 1423 aux deux villes de Berne et de Fribourg, lesquelles l'administrèrent en y envoyant alternativement des baillis jusqu'à la révolution. Dès lors la ville et la contrée furent uniquement bernoises. Les armes de la ville sont de sable à la fasce ondée d'argent, cette fasce représente le ruisseau du Schwarzwasser. Souvent on voit les armes de Schwarzenburg portant d'argent au lion de sable sur un mont de sinople; cela vient de ce que pendant longtemps le bailliage avait son siège à *Grassburg*, village et château qui portent ce dernier blason, lequel a été conservé pour le bailliage quand même celui-ci avait été transféré à Schwarzenburg en 1541 et avait changé de nom. Ce sont les armes des anciens nobles *de Grassburg*. Le bailliage forme actuellement un district du Mittelland.

**Simmenthal** ou **Siebenthal,** contrée étendue de l'Oberland, formant le bassin de la Simme ou Sieben et divisée en deux parties, la Haute et la Basse-Vallée.

Le *Haut-Simmenthal* appartenait à plusieurs seigneuries, dont les *Raron*, les *Gruyères*, les *Blankenburg*, etc., étaient les principaux possesseurs. Une portion devint bernoise par conquête en 1386, et le reste par achat en 1391. Dès lors cette vallée fut le siège d'un bailliage, dont le chef-lieu fut *Zweysimmen*, et gouverné par un châtelain résidant à *Blankenburg*. Aujourd'hui cette contrée forme un district de l'Oberland, celui de Zweysimmen. Ses armes sont d'or à l'ours issant de sable.

Le *Bas-Simmenthal* appartenait aux puissants barons *de Weissenburg*, puis à leurs héritiers les *Brandis* et ensuite aux *Scharnachthal*, qui vendirent successivement toute la seigneurie à Berne, en 1439, 1448 et 1449. Berne y établit un bailli avec le titre de châtelain, résidant à *Wimmis*, ancienne ville devenue village. Les armes de ce pays sont de gueules au château de deux tours crénelées d'argent, ajourées du champ; ce sont les armes

des barons de Weissenburg. Aujourd'hui le Bas-Simmenthal forme le district de Wimmis dans la province de l'Oberland.

**Spietz.** — C'est peut-être la plus petite ville de toute la Suisse, mais elle a toujours eu le rang de ville et même elle a été le siège de la cour brillante des *Strættlingen*. Elle est située dans l'Oberland, au bord du lac de Thun et a été une baronnie possédée dès 1338 par l'illustre famille des *Bubenberg*, puis, depuis 1516, par les *d'Erlach*, qui y demeuraient encore de nos jours. La ville jouissait de grands privilèges, plusieurs des grandes familles de la contrée y avaient des maisons. Ses armes, que ses seigneurs portaient sur leur écusson écartelées avec celles de leur famille, sont d'argent, à trois pointes d'azur. Spietz appartient aujourd'hui au district du Bas-Simmenthal, dont le chef-lieu est Wimmis.

**Sumiswald,** bourgade dans la contrée de l'Emmenthal. Elle fut le siège d'un bailli et possédait une commanderie de l'ordre teutonique. Les armes de la bourgade et du bailliage sont: parti, au 1 d'argent, à la fasce de gueules, au 2 de gueules plain. Ce sont les armes des anciens barons *de Sumiswald*, qui vendirent leur seigneurerie à la commanderie dont Berne l'acheta en 1408. Aujourd'hui Sumiswald fait partie du district de Trachselwald.

**Thun.** — Cette ville importante de l'Oberland était l'apanage de Sires *de Thun*, et, après avoir passé sous la domination de plusieurs maisons, Zæringen, Kyburg, Habsburg, elle est devenue, par achat, sujette de Berne, en 1384, mais avec de grandes libertés. Ce fut le siège d'un bailliage et aujourd'hui c'est le chef-lieu d'un district. Ses armes sont empruntées à celles des anciens Sires de Thun, lesquels portaient de gueules à la bande d'argent. Comme brisure, la ville a posé en chef sur la bande, une étoile de sable à six rais. L'émail de cette étoile fut transformé en or après la bataille de Morat, où le contingent de Thun se conduisit avec beaucoup de vaillance. Les nobles *de Thun* ne doivent pas être confondus avec les comtes *de Thun et Hohenstein* en Tyrol.

**Trachselwald,** bourg ou village de l'Emmenthal, ayant appartenu à la famille des nobles du même nom, puis aux *Rüti*, qui vendirent la seigneurie aux *Sumiswald*. Le dernier seigneur de cette famille, accablé de dettes, vendit la plus grande partie des domaines à Berne, en 1408. Dès lors, Berne installa à Trachselwald un bailli qui administra un grand nombre de possessions de la ville, situées dans ces parages, et le bailliage subsista jusqu'à la révolution. Maintenant Trachselwald est le chef-lieu

d'un district. Les armes de Trachselwald étaient anciennement de gueules à la feuille de sinople, accompagnée en pointe d'une étoile d'or. Les armes modernes sont de gueules au sapin de sinople, accompagné au canton dextre du chef d'une étoile d'or.

**Unterseen,** petite ville de l'Oberland, entre les deux lacs de Brienz et de Thun. Elle appartint à diverses maisons seigneuriales jusqu'à ce que les Bernois en fissent la conquête lors de la guerre de Sempach en 1386. Elle fut dès lors le siège d'un bailliage jusqu'à la révolution. Ses armes sont d'or au bouquetin issant de sable. La grande analogie entre les armes du bourg et celles de l'abbaye voisine d'Interlaken, semble indiquer une origine commune. Aujourd'hui Unterseen appartient au district d'Interlaken.

**Saint-Ursanne,** en latin **Ss-Ursicinus,** en allemand **St-Ursitz.** — Cette petite ville de la province du Jura, autrefois sujette de l'évêque de Bâle, porte d'argent à l'ours de sable levé en pied, tenant une crosse d'évêque d'or en pal. Cet ours est l'emblème du Saint qui donna son nom à la ville; il prêchait l'évangile et habitait dans une cellule sur l'emplacement de laquelle on bâtit une abbaye qui devint le centre de la ville. Aujourd'hui elle fait partie du district de Porrentruy.

**Wangen.** — Cette petite ville de la Haute-Argovie, après avoir appartenu à différentes maisons, surtout aux Kyburg, fut, en 1407, vendue à Berne, qui en fit le chef-lieu d'un grand bailliage. La ville et le bailliage portaient d'argent à deux clefs d'azur en sautoir. Ce blason doit rappeler quelque dévotion à St-Pierre, il a une très grande analogie avec celui de la ville voisine de Huttwyl. Wangen est aujourd'hui chef-lieu d'un district.

**Wiedlisbach,** petite ville dans la province de la Haute-Argovie, a appartenu à des nobles du même nom, dont on ne sait presque rien. Elle fut vassale de l'Autriche, des comtes de Neuchâtel, puis des Kyburg qui la vendirent à Berne et Soleure, en 1406. Mais dès 1465 elle appartint à Berne seule. Derrière le château sort de terre une belle source de laquelle proviennent le nom et les armes de la ville. Pour celle-ci comme pour les nobles de Wiedlisbach, ces armes sont d'argent à la barre (quelquefois la bande), ondée d'azur, image du ruisseau. Les Bernois y établirent le siège d'un bailliage, dont le bailli demeurait au château de *Bipp.* Aussi a-t-on souvent donné au bailliage ce dernier nom. Aujourd'hui Wiedlisbach appartient au district de Wangen.



# CANTON DE LUCERNE

**Lucerne.** — Le chef-lieu du canton porte parti azur et argent. Ce sont les couleurs de la bannière empruntées ou à la situation de la ville au bord de son lac, ou à une simplification d'un ancien blason qu'on voit encore sur un sceau et qui porte une bande alaisée chargée de trois roses. Le sceau employé depuis des siècles porte l'image du martyre du patron spirituel de la ville, *Saint-Léger* ou *Leodegar*, auquel on crève les yeux ou qu'on décapite.

**Entlibuch,** petite bourgade, chef-lieu, mais non principale localité, de la contrée du même nom, qui forme toute la partie méridionale du canton. Cette contrée, vendue par l'Autriche à la ville de Lucerne, en 1405, jouissait de grands privilèges, tout en étant un bailliage. Ses armes portent en champ de gueules un hêtre *(Buche)* au naturel. Le mot *Entle* étant le nom d'une petite rivière qui coule dans le pays. En 1489, le pape Sixte IV voulant récompenser les vaillants montagnards qui lui avaient rendu des services signalés, amplifia leurs armes en adextrant au hêtre de l'écusson une croix de la Passion d'or, chargée des clous et de la couronne d'épines. Aujourd'hui l'Entlibuch forme un district.

**Münster,** qu'on a appelé **Beromünster,** pour le distinguer de ses nombreux homonymes, est un bourg groupé autour des bâtiments d'un célèbre chapitre fondé par le comte Bero de Lenzburg. Ce bourg appartint ensuite aux Kyburg, aux Habsburg et à l'Autriche. Les Lucernois s'en emparèrent en 1415. Ce fut dès lors un bailliage qui porte les armes du chapitre consacré à St-Michel, c'est-à-dire, en champ d'or, l'image du saint, au naturel, ailé du champ, terrassant un dragon de sinople étendu en pointe. Aujourd'hui Münster est chef-lieu d'un cercle du district de Sursee.

**Rothenburg.** — Cette très petite bourgade a été autrefois une ville. Elle appartenait aux barons *de Rothenburg* qui la vendirent à l'Autriche et cette maison la vendit en 1386 à Lucerne. Rothenburg dès lors fut un bailliage. Ses armes sont d'argent, au château de deux tours de gueules crénelées, hersé, ajouré du

champ. Entre les deux tours, deux clefs d'or en sautoir surmontées d'une tiare papale de même. Ce sont les armes parlantes que portaient déjà les barons. Aujourd'hui Rothenburg est chef-lieu d'un cercle du district de Hochdorf.

**Sempach.** — Cette célèbre petite ville libre porte d'argent au lion de gueules au chef de même. Ces armes sont celles de ses anciens seigneurs les barons *de Sempach,* branche des comtes de Habsburg ; les différences avec les armes de ces derniers sont des brisures. Ce fut en 1386 que Sempach fit un traité de combourgeoisie avec Lucerne. La ville a son propre magistrat; le bailli n'a aucune autorité sur elle qui est aujourd'hui chef-lieu d'un cercle du district de Sursee.

**Sursee.** — Cette importante ville, après avoir appartenu aux Lenzburg, aux Kyburg, aux Habsburg, à l'Autriche, s'émancipa, conclut des traités de combourgeoisie avec plusieurs villes, entre autres avec Lucerne, et se rendit à ce canton en 1415, en maintenant ses très importants privilèges, entre autres son gouvernement, exercé par un Conseil, présidé par un avoyer. Elle porte en écusson l'image de sa bannière : parti gueules et argent. Il y avait des barons *de Sursee* qui ne semblent pas avoir eu des pouvoirs sur la ville et portaient une nacelle munie de deux rames, voguant sur une eau en pointe. Sursee est aujourd'hui chef-lieu d'un district.

**Willisau.** — Cette ville, après avoir été vassale de ses comtes, le fût de seigneurs de la maison *de Valangin,* puis *d'Aarberg.* Ces derniers la vendirent en 1407, à Lucerne, qui en fit le chef-lieu d'un important bailliage, mais la ville conserva ses privilèges; ses armes sont celles des anciens comtes : d'argent au lion de gueules. Willisau est chef-lieu d'un district.

# CANTON D'URI

On sait que les armes du canton sont d'or à la rencontre de taureau de sable, bouclée et languée de gueules.

**Altorf.** — Ce chef-lieu du canton ne porte pas les armes cantonales, mais parti, au 1 d'or à la demi-aigle impériale de sable mouvant du trait du parti, au 2 de gueules aux deux bandes d'argent. Ces armes rappellent que le bourg et la vallée étaient francs-pays impériaux immédiats, le 2 rappelle que les anciennes couleurs du pays, conservées par le chef-lieu, étaient le rouge et le blanc.

**Urseren**, haute vallée dont le chef-lieu porte le nom d'*Andermatt*. Cette vallée était, dès 1410, alliée du canton d'Uri et sous sa protection; elle porte de sinople à l'ours de sable levé en pied, accompagné au canton senestre du chef, d'une croisette d'argent. Ces armes sont parlantes, et la croisette est celle que les Confédérés arboraient sur leurs bannières, et que les francs-montagnards d'Urseren, portaient comme les cantons. Mais il se peut que l'origine de ces armes soit une dérivation de celles des anciens nobles *de Hospenthal* qui eurent des droits seigneuriaux sur Urseren dans des temps très anciens, et qui portaient en champ de sable un ours d'argent, levé en pied. On voit souvent le champ de l'écu d'Urseren teinte d'or afin que les lois du blason soient mieux observées, mais le sinople est plus usité.

# CANTON DE SCHWYTZ

**Schwytz.** — Le bourg, chef-lieu du canton, porte les mêmes armes que le canton. Ces armes ont été jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, de gueules plain. C'était la couleur royale, la couleur nationale des colons qui les premiers ont habité les hauts pays de la Suisse, et cette couleur est restée celle qui, dans les blasons germaniques, désigne les droits régaliens. Plus tard, on a ajouté au canton senestre de l'écusson, une croisette d'argent. Cette amplification peut dériver ou de la broderie qui, à Schwytz comme aux autres cantons, ornait l'angle supérieur de la bannière, et où une croix de la Passion était, pour Schwytz, la pièce principale; cela peut aussi être la croix blanche qui sur toutes les bannières, servait à indiquer que la troupe appartenait aux confédérés.

**Einsiedeln,** en français **Notre-Dame-des-Hermites.** —Le bourg, qui doit son existence à la grande et puissante abbaye, bâtie dans cette solitude à la suite de la cellule qu'habita saint Meinrad, porte d'or à deux corbeaux de sable volant l'un au dessus de l'autre. Ce sont aussi les armes de l'abbaye. Ces corbeaux sont ceux de l'ermite Meinrad, dont, d'après la légende, ils étaient les pourvoyeurs et dont ils firent découvrir les assassins. Le bourg a appartenu aux Rapperschwyl, puis aux Habsburg qui l'ont cédé à Schwytz, mais il y a eu maint conflit, l'abbaye prétendant que la contrée était fief immédiat de l'empire. En 1645 la question a été résolue en faveur de Schwytz qui exerça dès lors sur Einsiedlen sa souveraineté, l'Abbaye jouissant de certains droits.

**Gersau.** — Ce bourg formait avant la révolution une république indépendante et le plus petit Etat de l'Europe. Les habitants se rachetèrent en 1390 de la famille *de Moos* de Lucerne, laquelle exerçait sur la bourgade les droits seigneuriaux que leur avait hypothéqués l'Autriche. Gersau porte parti gueules et azur; ce sont les couleurs de sa bannière, et cela peut signifier, soit la limite entre l'Aargau et le Zürichgau, soit le contraste entre la roche rouge du Rigi et le bleu du lac des Quatre Cantons, soit l'intermédiaire entre Lucerne et Schwytz. Le sceau porte l'image de Saint-Marcel, patron de la république.

**Küssnacht.** — Nous avons déjà vu dans le canton de Zurich, un bourg du même nom. Celui du canton de Schwytz a des armes presque identiques, et provenant également des seigneurs *de Küssnacht*, qui probablement appartenaient à la même famille que ceux de Zurich. Le Küssnacht schwytzois porte de gueules, au coussin (*Kissen*) d'azur, fretté et bordé d'or, de forme carrée, posé en losange, avec une houppe d'or à chaque angle. Il y a cependant eu quelques variantes, et on voit les armes de ce bourg porter, sur champ de gueules, un homme vêtu d'argent, coiffé d'un bonnet de sable, tenant une clef d'azur en pal, posé sur une terrasse de sinople. On voit aussi le blason de Küssnacht, sous forme d'une église ou chapelle sans émaux connus. D'abord combourgeois de Schwytz (1416), le bourg devint sujet de ce canton, mais possédait toutefois des franchises considérables. Il est aujourd'hui chef-lieu d'un district.

**Lachen.** — Ce bourg est le chef-lieu de la petite province, devenue district, de la *Marche* : il est au bord du lac de Zurich et porte les armes de sa province, d'or à l'anneau de sable. On voit aussi le champ de gueules. La Marche appartenait aux comtes de Rapperschwyl, puis aux Habsburg, aux Toggenburg, enfin à Schwytz, mais avec de beaux privilèges.

## CANTON D'UNTERWALDEN

**Sarnen.** — Ce bourg, chef-lieu du demi-canton du *Haut-Unterwalden*, ou d'*Obwalden*, porte d'argent à deux bois de cerf au naturel, adossés, accompagnés en chef d'une étoile d'or à 6 rais. Il est à croire que ce sont les armes de quelque seigneur ayant eu des droits sur le bourg. Le demi-canton porte coupé gueules et argent à la clef en pal de l'un à l'autre. Souvent il porte simplement coupé gueules et argent sans figure.

**Stanz,** autrefois chef-lieu de tout le Canton ; depuis la séparation en 1150, chef-lieu du demi-canton du *Bas-Unterwalden* ou de *Nidwalden*, porte les armes de son demi-canton, de gueules à la clef d'argent en pal à deux tiges et deux pannetons, un à

chaque flanc. Ces armes se rapportent à Saint-Pierre, patron spirituel du canton et du bourg, et dont l'image complète se trouve sur le sceau.

Le canton dans son ensemble porte parti, au 1 d'Obwalden, au 2 le Nidwalden. Le sceau de l'ancien canton porte une clef simple, il est devenu celui d'Obwalden.

**Engelberg,** haute vallée faisant maintenant partie du Haut-Unterwald mais, jusqu'à la révolution, dépendant uniquement de l'abbaye fondée dans ce lieu au XI[e] siècle par Conrad de Seldenbüren. Il se forma un bourg autour de cette abbaye et toute la contrée était sous la protection des quatre Waldstetten, surtout de Nidwalden. Les armes, soit de la vallée, soit de l'abbaye, sont de gueules à un ange au naturel, vu de face, vêtu d'argent, son vol d'or, tenant dans ses mains une rose et un sceptre, issant d'un mont de sinople à la pointe de l'écu, et accompagné d'une étoile d'or au canton dextre du chef.

**Kerns,** bourg du Haut-Unterwald, porte d'azur à trois gerbes de blé d'or en pal juxtaposées, celle du milieu plus grande que celles des flancs.

**Sachseln,** bourg du Haut-Unterwald, porte d'or au bouquetin de sable passant sur un glacier d'argent.

## CANTON DE GLARIS

Le canton de Glaris présente une particularité qu'on ne rencontre nulle part ailleurs, c'est qu'il n'y existe aucun blason de localité en dehors de l'écusson cantonal. Les bourgs et villages du canton se servent tous de cet écusson et n'en emploient point d'autre. On sait que ces armes portent de gueules à l'image de saint *Fridolin*, apôtre du christianisme dans la contrée et ensuite seigneur de Glaris par legs. Il est représenté marchant, sa face et ses mains de carnation, nimbé d'or, vêtu d'une longue robe de sable, coiffé d'un bonnet de même, tenant dans sa main droite un long bâton de pèlerin d'argent, et dans sa main gauche une bible d'or, un sachet d'argent pend à son épaule retenu par un baudrier de même.

# CANTON DE ZOUG

**Zug,** chef-lieu et seule ville du canton, porte comme le canton tout entier d'argent à la fasce d'azur. Ce blason doit faire allusion au lac, au bord duquel la ville est bâtie. Peut-être que la forme donnée à cette image du lac vient de ce que les Zougois, très attachés à l'Autriche, ont tenu à avoir sur leur écusson la même figure héraldique que cette maison.

Quoiqu'il n'y ait pas d'autre ville dans le canton, nous mentionnerons les trois villages suivants qui formaient le *district extérieur* et exerçaient sur le canton des droits souverains un peu moins étendus que ceux de la ville.

**Baar,** grand village ou bourg, portant d'argent à la fasce d'azur, chargée de la lettre majuscule B du champ. C'est toujours l'image du lac, avec l'initiale du bourg.

**Egeri,** double village ou bourg, au bord d'un petit lac qui porte le nom d'Egeri. Il y a donc deux villages ayant chacun ses armes. *Ober-Egeri* porte d'argent à la fasce d'azur, chargée d'un bateau à voile au naturel, la voile dépassant le haut de la fasce. C'est peut-être non plus le lac de Zug, mais celui d'Egeri, mais en tous cas cela prouve que cette fasce est bien un lac, puisqu'un bateau y vogue. *Unter-Egeri* porte aussi d'argent à la fasce d'azur ; un bateau au naturel voguant sur le trait supérieur de la fasce, est chargé de deux rameurs qui sont Saint-Pierre et Saint-Paul, l'un à la proue, l'autre à la poupe.

**Menzigen**, village sur la montagne, porte d'argent à la fasce d'azur, empêchée par trois sapins de sinople juxtaposés, mouvant chacun d'un copeau de même en pointe. C'est une représentation du lac entouré de forêts.

# CANTON DE FRIBOURG

---

**Fribourg** exerçait autrefois comme la plupart des cantons-villes, l'autorité sur tout le canton, qui était sujet du chef-lieu avec plus ou moins de privilèges pour chaque localité. Il y a toujours eu deux armoiries à Fribourg, celle de la bannière et celle du sceau, et, avant la révolution, ces deux écussons étaient tous deux ceux de la ville. Le premier était coupé sable et argent, il composait la bannière et était toujours employé pour signifier Fribourg canton, membre du corps helvétique, tandis que l'autre écusson servait aux usages civils et judiciaires. Ce second écusson porte d'azur, aux trois tours d'argent crénelées, maçonnées de sable, celle de dextre plus élevée, les autres allant en décroissant vers le côté senestre ; un anneau de même, mouvant de la tour du milieu, sort vers la pointe. Ces deux écussons ont une signification, l'écusson militaire est ou une menace adressée par le fondateur de Fribourg, Berthold IV, duc de Zæringen, aux potentats du voisinage, comme nous l'avons vu pour Berthoud, ou bien c'est une image de la contrée, le noir représentant la terre fertile et cultivée et le blanc les neiges et les glaces. Quant au second blason, il est l'image du château de Fribourg qui existait à l'emplacement où est aujourd'hui l'hôtel de ville. Cet abaissement successif des tours indique la déclivité du sol. Maintenant on se sert encore des deux écussons, le premier est celui du canton, le second celui de la ville. Celle-ci est en outre chef-lieu du district *de la Sarine*.

**Bulle.** — Cette ville était la principale du comté de Gruyères, elle est devenue fribourgeoise par le même motif que Gessenay est devenu bernois et à la même époque, c'est-à-dire en 1553 par la faillite du dernier comte. Elle porte : coupé, au 1 d'argent au bœuf passant de gueules posé sur le trait du coupé, quelquefois sur une terrasse d'or, comblant le bas du coupé, au 2 de gueules plain. Ce sont des armes parlantes, en ce sens que la ville se nomme **Boll,** en allemand, et que en vieux langage allemand on dit *Boll* ou *Bœll* pour *Taureau* ou *Bœuf*. Ce mot s'est conservé dans l'anglais *Bull*. On pourrait aussi classer ce blason parmi ceux qui représentent les particularités agricoles, la contrée étant riche

en superbe bétail dont on y fait un grand commerce. Aujourd'hui Bulle est chef-lieu du district *de la Gruyère*.

**Châtel-Saint-Denis.** — Ce bourg appartenait aux nobles *de Fruence*, puis à la Savoie, mais il fut favorisé d'une manière spéciale par l'empereur Othon IV qui le fortifia et y bâtit un château ; et c'est aussi de l'empereur que viennent ses armes, qui sont d'or à l'aigle éployée de sable. Les Fribourgeois s'emparèrent de la ville lorsqu'ils firent en 1536 avec les Bernois la conquête du Pays de Vaud, mais ils n'en obtinrent la souveraineté qu'en 1574 et en firent un bailliage. Aujourd'hui Châtel-Saint-Denis est le chef-lieu du district *de la Vereyse*.

**Estavayer.** — Après avoir été soumise à diverses maisons : Bourgogne mineure, Zæringen, Savoie, cette ville fut prise par les Fribourgeois en 1475. Ceux-ci la rendirent pour ne la reprendre qu'en 1536. Elle resta comme seigneurie à la noble famille *d'Estavayer* qui la gouverna jusqu'à l'extinction de sa branche aînée, au XVII^e siècle. Alors elle ne dépendit plus que de Fribourg et devint le chef-lieu d'un bailliage, aujourd'hui d'un district, celui *de la Broye*. Elle porte de gueules à la rose d'argent ou l'inverse, et c'est évidemment un souvenir des nobles d'Estavayer qui portaient palé d'or et de gueules, à la fasce brochante d'argent, chargée de *trois roses* du second. Plus tard, par suite de l'adjonction du bailliage de Chenaud à celui d'Estavayer, le blason d'Estavayer fut amplifié et devint : parti, au 1 de gueules, au 2 d'argent à trois fasces du premier, sur le tout en abyme, une rose du second.

**Gruyères.** — Cette petite ville était le chef-lieu des comtes de Gruyères, noble maison dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, et ce fut encore pour ce triste motif de la faillite du dernier comte en 1553, que Fribourg et Berne mirent la main sur ses provinces. Ce fut à la part de Fribourg que fut adjugé le chef-lieu, lequel dès lors fut un bailliage du canton et aujourd'hui une simple commune du district de ce nom. La ville porte presque les mêmes armes parlantes que les comtes qui portaient de gueules à la grue essorante d'argent : mais la ville y a ajouté comme brisure, un mont de sinople en pointe.

**Morat,** en allemand **Murten.** — Cette ville appartenait à la Savoie, et fut prise par les Suisses parce que son seigneur, le comte de Romont de la maison de Savoie, avait pris le parti du duc de Bourgogne. Ce furent Berne et Fribourg qui l'eurent en possession commune, l'administrèrent par des baillis alternant entre chacun des deux cantons. Mais la ville avait de grands privilèges; elle élisait ses conseils présidés par un avoyer. Ses armes

sont : d'argent au lion de gueules couronné d'or, sur un mont de sinople. Depuis la révolution elle n'appartient plus qu'au seul Canton de Fribourg et est maintenant chef-lieu du district *du Lac*.

**Romont.** — Cette ville faisait partie de la Savoie, et fut prise par les Fribourgeois en 1536, en même temps que les Bernois s'emparaient du Pays de Vaud, dont du reste Romont faisait partie. Dès lors Romont fut chef-lieu d'un bailliage comme il l'est aujourd'hui d'un district, celui de *la Glane*. Ses armes sont : de gueules au château de deux tours d'argent, crénelées, ajouré d'une porte, maçonné de sable. C'est l'image du château de Romont. Il y a eu des princes de la maison de Savoie qui ont pris le titre de *comtes de Romont*, mais n'ont pas porté les armes de la ville ; leurs armes étaient de Savoie, comme brisure les quartiers 2 et 3 formés par les branches de la croix, étaient semés de croisettes d'argent.

**Rue.** — Cette ville appartenait à la Savoie comme Romont et suivit le même sort. Après avoir été prise une première fois par les Suisses en 1475, elle ne devint définitivement suisse que lors de la conquête du Pays de Vaud par Berne et Fribourg en 1536. Attribuée à ce dernier canton, elle fut chef-lieu d'un bailliage. Ses armes sont : parti gueules et azur, à la roue d'or brochante. Ce sont donc des armes parlantes. Rue a été de nos jours chef-lieu de district, elle ne l'est plus et appartient au district de la Glane, dont Romont est le chef-lieu.

## CANTON DE SOLEURE

**Soleure.** — Le patron spirituel de Soleure étant Saint *Ursus* ou *Ours*, le sceau de la ville offrait l'image de ce saint, qui d'après la légende, était un officier de la légion thébaine, dont le chef était Maurice, et qui fut massacrée à Agaune. L'emblème de cette légion ainsi que de son chef, était un drapeau portant sur drap rouge, la croix tréflée d'argent. Aussi, le même emblème fut-il celui de l'officier Ursus ainsi que celui de la ville dont il était le patron, savoir de Soleure. Il est donc certain que les premières armoiries de Soleure furent de gueules à la croix tréflée d'argent. Puis, à une date pos-

térieure, la bannière fut modifiée ou plutôt simplifiée, et, au lieu de porter la croix, ne porta plus que les couleurs, le rouge et le blanc. L'écusson qui a aussi toujours été celui du canton, ne fut donc plus que coupé gueules et argent, et cet écusson simplifié, est encore en usage. Rappelons un fait assez peu connu et qui est curieux, c'est que lors de la grande dispute entre les Confédérés, en 1481, un des principaux motifs allégués par les Cantons-Pays pour ne pas recevoir dans l'alliance les villes de Soleure et de Fribourg, consistait en ce que la bannière de Soleure était la même que celle du Haut-Unterwald, et qu'ainsi on ne pourrait pas distinguer les deux Etats !

**Olten,** la seule ville du canton outre le chef-lieu, appartenait autrefois à l'évêque de Bâle, et comme telle portait pour armoiries deux crosses de Bâle adossées. Puis, l'évêque engagea Olten à différentes maisons et finit par l'hypotéquer à Soleure, en 1426, pour, en 1532, convertir cette hypothèque en vente. Dès lors Olten est devenue le chef-lieu d'un bailliage, et pour indiquer qu'elle n'est plus vassale de l'évêque, elle a changé ses armes et a porté trois arbres rangés en fasce, ces arbres étant des hêtres *(Buche)*, parce que Olten est la capitale de la province du *Buchsgau*. On ignore pourquoi ces hêtres ont été transformés en sapins, mais la ville porte maintenant, parti argent et sable, aux trois sapins au naturel, rangés en fasce, mouvant chacun d'un des trois copeaux d'un mont de sinople posé à la pointe de l'écu. Olten est chef-lieu d'un district.

# CANTON DE BALE

Nous réunissons dans cet article les deux demi-cantons de *Bâle-Ville* et de *Bâle-Campagne*.

**Bâle.** — La ville porte, avec des brisures, les armes de son prince-évêque savoir, d'argent à la crosse de sable, terminée en pointe par trois pointes, la volute tournée à dextre. Ces armes ont été celles de tout le canton jusqu'en 1833 ; mais depuis lors, elles n'ont plus été que celles du demi-canton de Bâle-Ville. L'évêque

portait les mêmes armes avec cette différence que la crosse en est de gueules, et que la volute est ordinairement tournée à senestre. Dans des documents très anciens, et entre autres dans la *Wappenrolle* de Zurich, il n'y a qu'une pointe au bas de la hampe de la crosse. A l'occasion de cet émail de sable dont est teintée la crosse de la ville, on a dit que cette pièce ne représente pas la crosse, mais l'étui ou l'écrin, qui renfermait et protégeait cet insigne, comme la ville protège sa cathédrale et la bourgeoisie son évêque. On pourrait aussi qualifier les armes de Bâle d'armes parlantes, si on y fait figurer ses ornements extérieurs, savoir les supports, consistant en un ou deux animaux fabuleux qu'on appelle *basilisques,* participants de l'aigle, du coq et du dragon.

**Liestal.** — Cette petite ville est devenue le chef-lieu du demi-canton de Bâle-Campagne. Avant d'être ce qu'elle a longtemps été, le chef-lieu d'un bailliage du canton de Bâle, elle appartenait à l'évêque, et cela depuis 1401. Le prélat l'inféoda aux maisons de Thierstein et de Falkenstein, qui l'engagèrent à la ville de Bâle. Puis en 1585, l'évêque renonça à tous ses droits. Dès lors Liestal ne fut plus que ville bâloise. Ses armes constataient la dépendance où elle était de l'évêque, et consistaient en un écu d'argent à la crosse de Bâle de gueules, la volute entourée de six petits tourteaux de même, tenant à la crosse, l'écu bordé de même. Les différences avec le blason de l'évêque sont de simples brisures.

**Sissach.** — Ce bourg était la principale localité de la province ou comté du *Sissgau,* comprenant presque tout le territoire de Bâle-Campagne, et une partie de celui de Soleure. Sissach avec tout le Sissgau fut donné par l'empereur à l'évêque de Bâle, qui l'inféoda à différentes maisons, lesquelles successivement hypothéquèrent leurs domaines à la ville de Bâle. Puis, successivement aussi, Bâle acheta ces domaines, et entre autres Sissach, à ces différentes maisons de 1482 à 1510, racheta tous les droits que possédait encore l'évêque en 1585, et créa de nouveaux bailliages, dont l'un fut celui de Sissach. Les armes de ce bourg et du bailliage sont : parti de gueules et d'argent, chaque partition chargée d'un bras levé, celui du parti gueules bras droit, celui du parti argent, bras gauche, les mains de carnation, les bras vêtus de l'un dans l'autre. On croit que ces armes sont celles d'anciens nobles qui portaient le nom *de Sissach,* et étaient seigneurs du bourg. Aujourd'hui Sissach est chef-lieu d'un district.

**Waldenburg.** — Cette petite ville du Sissgau fut donnée en fief par l'évêque de Bâle aux comtes *de Froburg,* et à l'extinction de

cette maison, elle fut hypothéquée à l'Autriche, puis, vendue en 1400 à la ville de Bâle, qui en fit le chef-lieu d'un bailliage et aujourd'hui d'un district. Waldenburg porte d'or à l'aigle fascée entée azur et argent. Peut-être ces armes sont-elles celles d'une des maisons qui ont possédé cette seigneurie.

## CANTON DE SCHAFFHOUSE

**Schaffhouse.** — Le chef-lieu du canton avait comme celui de Fribourg, deux blasons distincts. Le premier, celui du sceau, porte d'or au demi bélier de sable, mouvant d'un château ou d'une maison au naturel, posé sur une terrasse ou sur un mont de sinople. Dans les anciens documents ce bélier est représenté immobile, puis par concession de l'empereur Sigismond, on l'a fait figurer s'élançant. Il est aussi dans les documents plus récents, couronné, accorné, saboté et vilené du champ. L'autre écusson, qui a toujours figuré comme armes de l'Etat confédéré, et sur les bannières, porte d'or, au bélier rampant de sable, ayant les mêmes attributs d'or que l'autre écusson, mais la maison ne s'y trouve pas. C'est le premier des deux qui doit être le plus ancien et c'est lui qui est l'origine de ces armes faussement parlantes, il signifie *Schaf*, brebis et *Haus*, maison, comme si le nom de la ville venait de ces deux mots, tandis que l'étymologie du nom est *Schiffhausen* ou *Schifferhausen*, maison des bateliers, car c'est ici que s'interrompait la navigation du Rhin, soit en amont soit en aval, à cause de l'obstacle produit par la cataracte. On a bien cherché d'autres significations au nom, mais ce qu'on a essayé n'est pas satisfaisant et il faut s'en tenir à ce que nous indiquons. Ces deux écussons subsistent encore tous les deux, comme à Fribourg, le premier, le bélier mouvant de la maison, est le blason de la ville, le second, le bélier libre, est celui du canton.

**Hallau.** — Les deux bourgs ou villages *Ober-* et *Unter-Hallau*, sont situés dans la province du *Klettgau*, et Unterhallau, le plus grand des deux, est le chef-lieu de la partie schaffhousoise de cette

province, dont le reste est possédé par l'Allemagne. Autrefois domaine des comtes *de Sulz*, le Klettgau suisse devint possession schaffhousoise en 1650, et un bailli fut établi à Unter-Hallau. Les armes d'*Unter-Hallau* sont de gueules à la fleur de lys d'or, accompagnée en chef de deux étoiles de même. On a aussi vu ces deux étoiles accompagnant la fleur de lys, posées une en chef et une en pointe. *Ober-Hallau* porte de gueules avec la même fleur de lys, mais elle est traversée par une clef de même posée en fasce. Unter-Hallau est actuellement chef-lieu du district d'*Unterklettgau.*

**Neunkirch,** petite ville fortifiée dans le Klettgau, était le chef-lieu d'un bailliage formé par des acquisitions faites sur différentes seigneuries. La ville elle-même appartenait à l'abbaye de Constance et fut achetée par Schaffhouse en 1525. Ses armes sont parlantes, elles portent d'azur à l'image de l'église de la ville, d'argent, maçonnée et ajourée de sable, couverte de gueules, sur une terrasse de sinople, Neunkirch est le chef-lieu du district d'*Oberklettgau.*

**Schleitheim,** bourg appartenant pour moitié à l'hôpital de Schaffhouse, qui l'avait acheté des *Neueneck,* tandis que l'autre moitié appartenait aux comtes *de Lüpfen.* En 1530 ceux-ci vendirent leur moitié à Schaffhouse, qui en fit un bailliage, mais en réservant certains droits appartenant à l'abbaye de Reichenau. Schleitheim est aujourd'hui chef-lieu d'un district.

**Stein-sur-le-Rhin,** petite ville possédée autrefois par les barons de *Hohenklingen,* et qui fut fort augmentée par la translation dans ses murs de l'abbaye de *Saint-Georges* de Hohentweil, laquelle possédait de grandes richesses. Vendue au duc d'Autriche, Stein passa en 1433 dans la maison de *Klingenberg,* se racheta tout à fait en 1457, puis conclut alliance avec Zurich, et, en conservant toutes ses libertés, elle se mit sous la protection de cette ville, tout en pourvoyant elle-même à son gouvernement. L'abbaye de Saint-Georges, ayant un gouvernement séparé de celui de la ville, fut sécularisée en 1525 et devint un bailliage zuricois, mais le bailli n'avait rien à voir au gouvernement et à l'administration de la ville. Il y avait donc deux autorités à Stein et aussi deux armoiries. Le blason militaire est parti gueules et pourpre ou azur. Le second blason indique le pouvoir exercé par l'abbaye de St-Georges, c'est celui qui a été appliqué au bailliage et celui du sceau ; il porte de gueules à la figure de Saint-Georges armé de toutes pièces, monté sur un cheval d'argent et terrassant un dragon d'or. Stein ne devint schaffhousois qu'en 1802 et est actuellement chef-lieu d'un district.

# CANTON D'APPENZELL

**Appenzell,** ancien chef-lieu de tout le canton, maintenant chef-lieu du seul demi-canton d'*Appenzell-Intérieur*, ou des *Rodes-Intérieures*, porte les armes du canton, et aussi celles semblables du demi-canton. Ces armes sont d'argent à l'ours de sable levé en pied, langué et armé de gueules. Cet ours est celui de la légende de Saint-Gall, ermite et missionnaire, venu d'Irlande, établi sur le bord de la Steinach et qu'un ours servait. On sait qu'une abbaye fut bâtie sur l'emplacemeut de la cabane du solitaire, laquelle abbaye devint riche et puissante, acquit de grands territoires, et entre autres celui de tout le canton d'Appenzell. Mais les Appenzellois se révoltèrent contre ce joug, se rendirent indépendants et devinrent en 1411 un des cantons suisses. Il resta toutefois de l'ancienne position des sujets de l'abbaye, leurs armes qui ne furent point modifiées. Elles sont analogues à celles de l'abbaye, mais, comme brisure, le champ est d'argent, tandis que pour l'abbaye il est d'or. Les Rodes-Extérieures brisèrent ces armes en flanquant l'ours de deux lettres majuscules V. R. (*Usser Roden*).

**Trogen,** bourg de peu d'étendue, mais un des chefs-lieux du demi-canton des *Rodes-Extérieures*, il porte d'argent à l'ours de sable levé en pied, issant d'un bassin d'or. Comme toutes les communes, Trogen suivit le sort du canton, se sépara de l'abbaye de St-Gall, et devint un des principaux endroits où la Réforme se développa. A partir de sa séparation, Trogen partage avec Herisau la dignité de chef-lieu des Rodes-Extérieures. Il est compris dans le district *moyen*. Le bassin qui fait que ses armes ne sont pas exactement celles du canton, exprime que ce sont des armes parlantes. *Trog* signifiant *bassin*. Au moyen-âge, Trogen était le chef-lieu d'un bailliage libre, l'abbaye de St-Gall acquit des droits sur ce bailliage en 1381, et les citoyens se rachetèrent en 1454 de tout lien de vasselage.

**Herisau,** grand et important bourg, le plus considérable de beaucoup de tout le canton. Il a conservé le nom de *Village*, malgré ses douze mille habitants, et est le second chef-lieu du demi-canton des Rodes-Extérieures. Il porte d'argent à l'ours de

sable levé en pied, portant sur son épaule le tronc écoté d'or que la légende attribue à l'ours faisant le service de l'ermite Gall. Ce tronc est la brisure qui distingue ce blason de celui de ses congénères. Herisau est aujourd'hui le chef-lieu du district *postérieur.*

**Hundwyl.** — Ce n'est qu'un village des Rodes-Extérieures, district postérieur, mais ce village mérite d'être mentionné ici, parce que c'est le premier du canton qui embrassa la Réforme. C'est là que se réunirent, pour la première fois, les citoyens qui voulaient la liberté des cultes, et par suite, c'est là qu'encore aujourd'hui se réunit tous les deux ans (les années impaires) la Landsgemeinde de tout le demi-canton, tandis que les années paires, elle se rassemble à Trogen. Ses armes sont d'argent, à l'ours de sable levé en pied, suivi d'un chien lévrier d'or aussi levé en pied. Ce chien est une brisure des armes cantonales. On pense qu'il provient de celles d'une famille *de Hundwyl,* qui était possessionnée ici. Ce sont des armes faussement parlantes, comme celles de Schaffhouse, car il paraît que le nom de Hundwyl ne dérive point de *Hund,* chien, mais de *Hunt,* nom d'un chef germain qui s'établit dans le pays au moyen-âge.

**Speicher,** gros bourg des Rodes-Extérieures, district moyen. Il porte d'argent à l'ours de sable levé en pied, tenant dans sa patte droite une épée haute, posé sur une terrasse de sinople, adextré de deux sapins au naturel, et senestré d'une cabane aussi au naturel. Ce blason a été attribué en mémoire de la victoire que les Appenzellois remportèrent sur les troupes de l'abbé de Saint-Gall, tout près de Speicher, en 1501. Ce fut ce combat qui fonda la liberté appenzelloise.

**Teufen,** dans les Rodes-Extérieures, chef-lieu du district moyen, le bourg le plus important de tout le canton après Herisau, porte d'argent à l'ours de sable levé en pied, posé sur une terrasse de sinople, et portant dans ses pattes un petit écusson d'azur, chargé de la lettre majuscule *T* de sable.



# CANTON DE SAINT-GALL

**Saint-Gall.** — La ville de Saint-Gall s'est formée peu à peu autour de l'abbaye, et l'abbaye avait des droits souverains sur la ville. Mais peu à peu aussi, la bourgeoisie fit de grands efforts pour secouer le joug qui pesait sur elle, et avec le concours des empereurs, elle y parvint si bien qu'elle se rendit indépendante, s'allia avec les cantons, adopta la Réforme et, en 1566, non sans sacrifices d'argent, fut reconnue comme libre, même par l'abbaye. Les armes de la ville étaient exactement les mêmes que celles du pays d'Appenzell, d'argent à l'ours de sable levé en pied, langué, armé de gueules ; seulement l'ours était représenté portant le pain que l'ermite Gall lui avait donné. Quand il éleva Saint-Gall au rang de ville impériale en 1212, l'empereur Frédéric II enleva ce pain considéré comme signe de vasselage, puis en 1475, l'empereur Frédéric III orna le cou de l'ours d'un collier de pierreries, pour rappeler l'aide efficace que les St-Gallois lui avaient rendu en le secourant alors qu'il était assiégé à Neuss en 1475, par Charles le Téméraire. Aujourd'hui, ces armes sont toujours en usage pour la ville, mais ne sont pas devenues celles du nouveau canton formé en 1803, et qui porte de sinople au faisceau de licteur d'argent.

**Altstætten,** ville importante dans le Haut-Rheinthal dont elle fut le chef-lieu. Elle passa sous plusieurs dominations, savoir : les comtes de *Werdenberg,* l'Autriche, le canton d'Appenzell, et enfin en 1490, les sept anciens cantons et Appenzell, auxquels il faut ajouter Berne à partir de 1712. Mais, pendant tout ce temps, l'abbaye de Saint-Gall possédait une part d'autorité et entretenait un bailli impérial, et c'est ce qui explique les armes de la ville qui sont d'argent à l'ours passant de sable, sur une terrasse de sinople, accompagné en chef d'une étoile d'or. Nous retrouvons donc encore ici l'ours de l'ermite Gall et l'emblème de la puissance de l'abbaye. Altstætten est aujourd'hui le chef-lieu du district du Haut-Rheinthal.

**Lichtensteig.** — Cette ville est la seule de tout le Toggenburg ; elle en est le chef-lieu et l'a déjà été dans des temps reculés. Elle jouissait de grands privilèges et s'administrait elle-

même: Ses armes sont l'image de sa bannière, parti gueules et sable. Lichtensteig possède un sceau qui porte un mont surmonté d'une plante, c'est probablement un blason secondaire, comme nous en avons déjà vu quelques-uns.

A l'occasion de cette ville, nous dirons quelques mots sur la province dont elle fait partie et qui est le comté de **Toggenburg.** Possédé longtemps par les comtes, dont le dernier, mort en 1436, avait accordé à ses sujets de grands privilèges, le pays devint l'objet de grandes compétitions et de guerres sanglantes, à la suite desquelles il fut partagé entre l'abbé de Saint-Gall et la famille de Raron. L'abbé essaya de soumettre la contrée, mais comme elle était alliée des cantons, Berne et Zurich vinrent à son secours, de là nouvelles guerres. L'abbé et ses alliés furent battus et les libertés du Toggenburg confirmées, sous la garantie des cantons, l'abbé demeurant le souverain nominal. Cet état de choses dura jusqu'à la révolution, après laquelle, en 1803, la province tout entière fut incorporée au nouveau canton de St-Gall, dont elle forme quatre districts, le *Haut-*, le *Bas-*, le *Vieux-* et le *Nouveau-Toggenburg*. Les armes du Toggenburg sont celles de ses anciens comtes et sont parlantes. Elles portent d'or à un chien-dogue stationnaire de sable, langué de gueules, colleté d'argent.

**Rapperschwyl.**— Cette ville fut fondée vers 1091 par les comtes de ce nom, qui habitaient sur l'autre rive du lac, en un château qui s'est appelé depuis, le *Vieux-Rapperschwyl*, et qui ne fut bientôt qu'une ruine. Après l'extinction de la famille des Rapperschwyl, la ville fut la propriété de la maison d'Autriche qui lui attribua de grands privilèges, mais elle fut la cause de bien des guerres avec les Suisses. Ces guerres ne prirent fin que lorsque Rapperschwyl passa sous la protection de plusieurs cantons, en conservant tous ses privilèges qui en faisaient une petite république. Elle resta ainsi jusqu'à la révolution et fut alors incorporée au nouveau canton de St-Gall. Les armes de la ville dérivent de celles des comtes; ceux-ci portaient d'argent à deux roses de gueules tigées et feuillées de sinople, boutonnées d'or. La ville porte d'argent à deux roses de gueules boutonnées d'or, accostées, tigées chacune d'une tige de gueules écotée de même, sans feuilles. Rapperschwyl est avec Uznach chef-lieu du district *du Lac*.

**Rheineck,** chef-lieu du Bas-Rheinthal, est situé sur le Rhin près de l'embouchure de ce fleuve dans le lac de Constance. De cette situation lui viennent ses armes qui sont de gueules à la bande ondée d'argent, chargée de trois poissons d'azur. Cet écu est l'image héraldique du Rhin à la fin de la partie supérieure

de son cours. La ville suivit les mêmes phases que celle d'Altstætten, nous n'y reviendrons donc pas. Elle est le chef-lieu du district du *Bas-Rheinthal.*

**Rorschach,** bourg important au bord du lac de Constance, est le port de la ville de St-Gall et chef-lieu de district. Il y a eu de tout temps à Rorschach un grand commerce de blé. C'est cette situation et ce commerce qui sont la cause de l'adoption de ses armes, lesquelles sont d'or, à la gerbe de blé de sinople en pal, flanquée de deux poissons d'azur, aussi en pal, les têtes en pointe. Les poissons sont l'emblème du lac et la gerbe celui du commerce. Depuis le Xe siècle, soumis aux abbés de St-Gall, le bourg avait eu des nobles portant le nom *de Rorschach,* et dont les armes étaient d'argent au rosier arraché de sinople, fleuri de cinq roses de gueules. On a souvent attribué ce blason à la ville, ce qui est une erreur ; c'était un blason parlant, car on dit aussi *Roschach,* sans le second *r,* et en latin *Oppidum Rosacense.*

**Sargans,** chef-lieu du comté, dont les comtes *de Sargans* étaient les seigneurs. Les ducs d'Autriche furent les héritiers des comtes et engagèrent le pays aux Werdenberg, lesquels passèrent l'hypothèque aux Suisses. Ce fut la cause de nombreux conflits. Quelques cantons demeurés vainqueurs assujettirent le comté et y établirent des baillis gouvernant à tour de rôle. Maintenant Sargans est chef-lieu d'un district du nouveau canton. Ses armes sont d'or, à l'oie au naturel, portant à son cou, en souvenir des anciens comtes et de leurs parents les Monfort et les Werdenberg, un gonfanon de sable. De cette oie *(Gans),* pièce principale de l'écu, paraît devoir dériver du nom de la ville et de la province.

**Utznach.** — Dans les temps les plus anciens, cette ville était un domaine des comtes de *Wandelburg,* et comme ces comtes portaient trois roses dans leur écusson, la ville prit pour armes : de gueules à la rose d'argent, tigée et feuillée de sinople. En 1190, Utznach devint sujette des comtes de Toggenburg, et depuis l'extinction de cette maison, elle appartint aux deux cantons de Schwytz et de Glaris (mais seulement de la partie catholique de ce dernier canton) qui l'achetèrent en 1469 et y mirent alternativement un bailli. La ville elle-même dépendait encore du couvent de *St-Antoine,* jusqu'en 1513. Utznach a été attribuée au nouveau canton de St-Gall depuis la révolution, elle est maintenant conjointement avec Rapperschwyl, le chef-lieu du district *du Lac.*

**Wallenstadt,** petite ville à l'extrémité du lac de son nom, et ayant fait partie du comté de Sargans, dont elle suivit toutes les phases historiques. Ses armes sont d'argent à un roc

d'échiquier de sable. Elle avait de précieuses libertés, et entr'autres elle possédait un sceau, représentant l'image d'une ville traversée par une rivière. Wallenstadt fait actuellement partie du district de Sargans.

**Werdenberg,** très petite ville, autrefois centre d'une province appartenant aux comtes *de Werdenberg*, ancienne et puissante maison, qui, au XV[e] siècle, tomba dans la pauvreté, en sorte que le comté fut vendu d'abord à différentes familles seigneuriales, puis, en 1517, à la partie protestante du canton de Glaris. Dès lors et jusqu'à la révolution, le pays fut administré par un bailli glaronnais résidant au vieux château de la petite ville. — La ville porte les armes des anciens comtes qui diffèrent peu de celles des maisons voisines apparentées de Monfort et de Sargans; ces armes sont d'argent au gonfanon de sable. Werdenberg est Saint-Gallois depuis la révolution et chef-lieu de district.

**Wesen,** petite ville ayant appartenu aux comtes de *Windeck,* dont furent héritiers les Kyburg, puis l'Autriche. La garnison suisse ayant été massacrée par les habitants en 1386, les Suisses victorieux après la bataille de Næfels, détruisirent Wesen, qui ne se releva jamais de cette catastrophe. Prise par les Suisses, elle fut incorporée au bailliage de *Gaster* gouverné alternativement par Schwytz et par la portion catholique de Glaris qui y entretenaient un bailli. A la révolution tout le bailliage fut incorporé au canton de St-Gall et porte le nom de district de *Gaster*. Les armes de Wesen sont celles de ses premiers seigneurs, les comtes de Windeck, qui, parents des Kyburg, portaient des armes analogues à celles de cette dernière maison, de gueules à la bande d'or accompagnée de deux lions de même, mais ici, comme brisure, le lion de la pointe est tourné du côté senestre.

**Wyl,** ville sur la Thur, fut dès le XIII[e] siècle, sujette de l'abbé de St-Gall, après avoir appartenu aux comtes de Toggenburg. Depuis la Réformation, l'abbé a presque toujours habité Wyl et y a eu sa cour. Il y possédait un château et y entretenait un bailli. La ville avait des franchises que l'abbé confisqua en 1712 et ne rendit pas. La ville avait deux écussons, l'un militaire et constatant sa dépendance de l'abbé, était semblable à celui d'Appenzell, d'argent à l'ours de sable levé en pied, langué de gueules. L'autre, celui du sceau, portait d'argent, à la lettre majuscule **W** de sable; on voit cette lettre en caractère gothique ou latin. Le champ est aussi représenté de sinople et la lettre d'argent. Wyl fut incorporé en 1803 au canton de St-Gall comme chef-lieu de district et ne conserve que le second des deux blasons.

# CANTON DES GRISONS

Cette ancienne république alliée des cantons, ne présente qu'un nombre extrêmement faible de villes et de bourgs, mais, composée d'un grand nombre de communautés appelées *juridictions*, confédérées en trois *Ligues*, on y trouve aussi des armoiries se rapportant à ces communautés. Il arrive très souvent que plusieurs juridictions ont les mêmes armes et souvent aussi telle juridiction porte le même blason que la Ligue à laquelle elle appartient. Nous ne pouvons songer à les énumérer toutes. Les armes des ligues se voient encore maintenant dans l'écu cantonal. La *Ligue Grise* porte parti argent et sable, la figure de Saint-George posée derrière l'écu. La *Ligue de la Maison-Dieu* porte d'argent au bouquetin effaré de sable, et la *Ligue des Dix juridictions* écartelé azur et or, à la croix de l'un à l'autre. Un sauvage derrière l'écu, tient un drapeau aux couleurs de la Ligue et un sapin déraciné. Suivant en cela l'usage héraldique et historique, les Grisons, tout en changeant leur constitution et en abolissant les Ligues en 1851, n'ont pas modifié leur blason, en quoi il faut les approuver pleinement. Nous décrirons donc ici les armes des quelques villes du canton, et y ajouterons celles des juridictions que nous connaissons.

Pour ne pas répéter souvent la même chose, nous dirons, une fois pour toutes, que les Grisons, associés des Suisses, et république fédérative indépendante, forment un canton depuis 1803.

**Coire,** en allemand **Chur,** en langue romanche **Cuera,** est le chef-lieu du canton, était le chef-lieu de la Ligue de la Maison-Dieu, et celui de la juridiction où la ville est située. Coire est, depuis des temps très reculés, la résidence d'un évêque, lequel exerçait des droits étendus sur la contrée. Il possédait dès le VII^e siècle la moitié de la ville, mais peu à peu la bourgeoisie acquit de grandes franchises, et finit par se rendre tout à fait indépendante de l'évêque, à la réserve du quartier supérieur, qui s'appelle *Cour Episcopale* et qui est séparé du reste de la ville. Dans ce quartier de la cour, l'évêque était souverain absolu. Le reste de la ville était devenu si indépendant que les citoyens ont adopté la Réforme, sans que l'évêque ait pu l'empêcher. Outre les alliances auxquelles Coire participait comme membre de la République,

elle en avait aussi contracté certaines qui la concernaient seule. Ainsi, en 1521, avec Zurich ; mais ses armes montrent que lors de leur adoption, la ville était encore dépendante du siège épiscopal, car le blason de l'évêché est d'argent au bouquetin saillant de sable, accorné et saboté d'or, et la ville porte d'argent au château de gueules, sommé de trois tours crénelées, ajouré et maçonné de sable, une large voûte au milieu, et sous cette voûte le bouquetin de l'évêché.

**Avers, Bregaglia** et la grande vallée de l'**Engadine,** portent les armoiries de la Ligue de la Maison-Dieu, dans laquelle ces contrées sont situées, et qui sont les mêmes que celles de l'évêché de Coire.

**Disentis,** en romanche **Mustair,** grand bourg dans la partie haute de la vallée du Rhin-Antérieur. Ce bourg a été construit autour de l'ancienne et puissante abbaye laquelle date du VIIe siècle. C'est le chef-lieu d'une juridiction, et le bourg et l'abbaye portent pour armes : de gueules au sautoir d'argent.

**Ilanz,** en romanche **Glion,** chef-lieu de la Ligue Grise, est une très petite ville, mais qui jouit d'une certaine célébrité en ce que c'est la première ville que traverse le Rhin depuis sa source ; de là, son nom de **Corona Rheni,** dont ses habitants sont très fiers, et de là aussi ses armes qui sont : de gueules, à la bande ondée d'azur (représentant le Rhin), traversant une couronne d'or.

**Davos,** contrée formant juridiction et chef-lieu de la ligue des Dix juridictions. Les armes de Davos sont d'argent à la croix d'azur.

**Meyenfeld,** petite ville dans la Ligue des Dix-Droitures, était à la fois membre de la Confédération des Grisons et aussi sujette des Ligues, représentées par un bailli. La ville appartenait plus anciennement aux comtes *de Sulz* et fut achetée par les trois Ligues en 1509. Ses armes sont d'azur à trois étoiles d'or.

**Misocco,** ou **Misax,** ou **Masox,** grande vallée de la Moesa, primitivement à l'évêque de Côme, puis aux barons *de Sax,* puis aux *Trivulce.* Assujettie à la Ligue Grise en 1496, elle se racheta en 1549 et devint dès lors membre de cette Ligue, avec son gouvernement libre. Ses armes sont un pal ondé représentant la Moesa, chargé de la lettre majuscule gothique **M**, et flanqué des figures de la madone et de saint Maurice.

**Poschiavo,** en allemand **Puschlav,** juridiction de la Ligue Caddée, dont le chef-lieu est un gros bourg. Elle appartenait

jadis aux ducs de Milan, et fut cédée par eux aux Grisons en 1486. L'évêque de Coire avait sur la contrée des droits dont les habitants se sont affranchis à prix d'argent en 1537. Les armes de Poschiavo sont de gueules, à deux clefs d'argent en sautoir, les poignées liées par une chaîne ou par un collier de perles. Ce sont des armes parlantes, venant de *chiavo,* clef en italien, langue qu'on parle à Poschiavo.

**Schams,** juridiction et vallée de la Ligue Grise, ne formant qu'un tout avec le Rheinwald, où est la source du Rhin Postérieur. Il n'y a pas de localité spéciale portant le nom de Schams, mais c'est là que se trouvent les bourgs de Zillis, d'Andeer, et surtout de Splügen. Apanage des évêques de Coire, Schams fut inféodé aux barons de *Vatz,* puis, en 1456, passa aux comtes de Werdenberg. Deux ans après, les habitants se rachetèrent, et firent dès lors partie de la Ligue Grise. Déjà au IX[e] siècle, il est question de l'Eglise de saint Martin dans cette vallée, c'est de là que viennent ses armes qui portent la figure de ce saint.

**Roveredo** ou **Rogoredo,** gros bourg au sud de la vallée de Misocco, dont historiquement il suivit le sort. Ses armes sont un chêne fruité; ce sont des armes parlantes, car *Rovere* signifie en italien *chêne.*

**Thusis,** gros bourg dans la province du Heinzenberg, sur le Rhin Postérieur, à la sortie de la fameuse gorge de la Via-Mala. Son nom latin de *Tuscia Rhæthorum* rappelle l'origine toscane des habitants des Grisons. Sujette des comtes de *Werdenberg,* Thusis fut vendue par ces comtes à l'évêché de Coire, en 1475; les habitants se rachetèrent en 1709. Les armes de Thusis sont un lion portant un sceptre en pal.



# CANTON D'ARGOVIE

Ainsi que celui de St-Gall, ce canton date de 1803. Il est composé de quatre parties distinctes : 1° l'ancienne *Basse-Argovie* bernoise, comprenant la moitié du canton ; 2° le *Comté de Baden*, comprenant la portion Nord-Est ; 3° les *Bailliages Libres*, la partie Sud-Est. Ces deux dernières portions sujettes des huit anciens cantons, ensuite de Zurich, Berne et Glaris. On comprenait dans cette province le petit bailliage du *Kelleramt*, au canton de Zurich. Enfin 4° le *Fricklhal*, province autrichienne jusqu'en 1798, à laquelle on a joint les deux villes libres, aussi autrichiennes, dites *forestières*, de la rive gauche du Rhin, savoir, *Lauffenburg* et *Rheinfelden*. Les armes du canton sont : parti au 1 de sable, à la fasce ondée d'argent, flotée d'azur (emblème de la Basse-Argovie bernoise), au 2 d'azur à 3 étoiles d'argent (chaque étoile représentant une des parties mentionnées ci-dessus par les chiffres 2, 3 et 4).

**Aarau,** chef-lieu du canton, sujette au X^e siècle des comtes de *Rohr* ou *Rore*, passa aux *Altenburg*, puis aux Habsburg, ensuite à la maison d'Autriche, dont elle obtint de grands privilèges. Alliée depuis le XIV^e siècle à plusieurs villes suisses, elle se soumit aux Bernois en 1415, réservant ses droits, en sorte qu'elle ne fut pas un bailliage. Ses armes sont parlantes (en admettant ce que nous avons déjà vu, que le mot *Aar* signifie *aigle*) ; elles portent d'argent à l'aigle éployée de sable, au chef de gueules. Sur le sceau le calembour héraldique est encore plus complet, ce sceau porte coupé, au 1 une aigle éployée issante, au 2 une prairie (*Au*) couverte de fleurs.

**Aarburg,** ville sur l'Aar avec une citadelle qui a été bien entretenue jusqu'à la fin du siècle dernier. La ville était possédée par des barons d'*Aarburg*, après eux elle appartint aux comtes de *Froburg*, puis en 1299 à l'Autriche qui l'engagea aux *Kriechen*, dont les Bernois la rachetèrent, lorsqu'en 1415, ils conquirent l'Argovie. Le commandant de la citadelle était, sous le régime bernois, bailli de la ville et du territoire. Les armes d'Aarburg sont parlantes et portent d'or au château de sable, composé de donjon, porte avec herse, trois tours crénelées ; sur

ce château est posée une aigle essorante de même. Les anciens barons d'Aarburg portaient de gueules à la bande d'argent. Aujourd'hui Aarburg est chef-lieu d'un district.

**Baden.** — Cette très ancienne ville a appartenu à des comtes de *Baden*, puis successivement aux Lenzburg, aux Kyburg, aux Habsburg et à la maison d'Autriche. En 1415, à l'invitation de l'empereur Sigismond, les Suisses s'en emparèrent; Zurich prit une hypothèque sur elle et y fit participer les autres anciens cantons, sauf Berne et Uri, qui n'entrèrent dans le partage que plus tard. Dès lors, les cantons administrèrent le pays par des baillis se succédant à tour de rôle. Après la guerre de 1712, il n'y eut plus que Zurich, Berne et Glaris qui gouvernèrent Baden par leurs baillis. Les armes de Baden sont celles des anciens comtes, et l'image de leur bannière; elles portent d'argent au pal de sable, un chef de gueules brochant sur le tout. Le sceau est tout différent, il porte deux personnages se baignant dans une baignoire, sous une treille de vigne. Une autre maison de seigneurs de Baden, qualifiés de : *von der niederen Veste*, porte une pointe en bande. Baden est chef-lieu de district.

**Bremgarten,** sur la Reuss, dans la province dite des *Bailliages Libres*. Ancienne ville libre et impériale, elle passa dans le domaine des *Lenzburg*, et dès lors suivit le même sort que Baden, appartenant aux mêmes maisons, puis aux mêmes cantons, mais possédant des franchises très étendues, et n'ayant pas de baillis. Ses armes sont d'argent au lion de gueules, ce sont celles des Habsburg, brisées par le changement de l'émail du champ. Aujourd'hui Bremgarten est chef-lieu d'un district.

**Brugg** sur l'Aar, tire son nom d'un pont d'une seule arche qui franchit la rivière en ce point où elle est fort resserrée. La ville appartint aux *Habsburg*, puis à l'Autriche. Le duc Léopold d'Autriche l'hypothéqua en 1323 au comte de *Nellenburg*. Elle conclut une alliance avec les Suisses en 1333, et fut conquise sur l'Autriche en 1415 par les Bernois. Elle avait son propre magistrat. Maintenant c'est le chef-lieu d'un district. Ses armes sont parlantes, elles portent d'argent au pont de sable, une tour à chaque extrémité, la tour de dextre plus élevée, et munie d'une échauguette.

**Kaiserstuhl,** petite ville sur le Rhin dans le comté de Baden. Elle appartenait au moyen-âge aux barons de *Regensberg*, qui la vendirent en 1290 à l'évêque de Constance, lequel y entretint un bailli, sans préjudice des droits de la ville qui nommait

son conseil. Kaiserstuhl porte deux écussons, le premier, celui du sceau, est celui de son ancien souverain, l'évêque de Constance, d'argent à la croix de sable; le second, armes militaires, porte d'azur à deux pointes de gueules en bande ployées, partant toutes deux de l'angle dextre du chef et aboutissant, en s'écartant l'une de l'autre, au flanc senestre de la pointe. Aujourd'hui Kaiserstuhl est le chef-lieu d'un cercle du district de Zurzach.

**Klingnau** sur l'Aar, dans le comté de Baden, fut fondée et administrée par les barons de *Hohenklingen*, qui la vendirent à l'évêque de Constance, en 1269. Dès lors ce prélat y entretint un bailli; mais depuis la conquête suisse en 1415, l'évêque reconnaissait pour la ville, la suzeraineté des cantons. Les armes de Klingnau indiquent sa dépendance de l'évêque, elles portent une mitre avec ses bandelettes, flanquée de deux étoiles, émaux inconnus.

**Lauffenburg,** sur le Rhin, là où il forme une petite cataracte. Cette ville appartenant à une branche des *Habsburg*, à laquelle elle avait donné son nom et qui s'éteignit vers la fin du XIV[e] siècle. Son dernier comte la vendit à la maison d'Autriche en 1386, ainsi que la ville de l'autre côté du Rhin, appelée *Petit-Lauffenburg*. Dès lors elle a appartenu à cette maison, est devenue une des quatre villes dites *Forestières*, jouissant de grandes libertés, et n'a été suisse que depuis 1798. C'est le chef-lieu d'un district. Ses armes sont celles de ses anciens seigneurs les Habsburg, d'or au lion de gueules.

**Lenzburg.** — Les comtes de *Lenzburg* étaient parmi les plus puissants seigneurs de l'Helvétie, ils régnèrent sur la ville et sa contrée, jusqu'à leur extinction en 1173; leurs biens passèrent alors aux Kyburg, et à l'extinction de ceux-ci, aux Habsburg (1264). Berne s'en empara en 1415 et y établit un bailli, lequel n'avait rien à voir sur l'administration de la ville, car celle-ci se gouvernait elle-même et jouissait de privilèges étendus. Aujourd'hui elle est chef-lieu de district. Les armes de la ville sont le cimier des anciens comtes, en champ d'argent une boule d'azur.

**Mellingen,** petite ville de la province des Bailliages-Libres, a suivi le même sort que nous avons déjà vu à Baden et à Bremgarten. Il est à présumer que ses armes, qui sont d'argent à la boule de gueules, doivent rappeler celles de ses anciens seigneurs, les comtes de Lenzburg, avec changement d'émaux comme brisure, tandis que son sceau se rapporte à la domination de la maison de Habsburg-Autriche. En effet, ce sceau porte coupé, au 1 d'Autriche (de gueules à la fasce d'argent), au 2 de Habsburg (d'or au lion de gueules). Mellingen est chef-lieu d'un cercle du district de Baden.

**Muri,** gros bourg dans la province des Bailliages-Libres; il s'est formé autour de la grande et puissante abbaye de bénédictins, fondée au XI^e^ siècle, et enrichie considérablement par la suite. L'abbé était prince de l'empire, nommait ses avoués, lesquels au XVIII^e^ siècle étaient les cantons souverains des Bailliages-Libres. Le bourg porte les armes parlantes de l'abbaye, savoir, de gueules à la fasce crénelée d'argent maçonnée de sable, ce qui représente un *mur*. Aujourd'hui Muri est chef-lieu de district.

**Rheinfelden,** la seconde des deux villes autrichiennes, dites *Forestières*, qui, depuis 1798, ont été incorporées à la Suisse, la première étant Lauffenburg. Rheinfelden suivit les mêmes phases que Lauffenburg, avec cette différence que ses premiers seigneurs furent les comtes *de Rheinfelden*. La ville a conservé le blason de ces comtes et porte : fascé d'or et de gueules, les fasces de gueules chargées de six étoiles d'or, trois sur la première fasce, deux sur la seconde et une sur la troisième. Rheinfelden est maintenant chef-lieu d'un district.

**Zofingue,** ville importante et libre. Ayant déjà fait partie du royaume de Bourgogne, elle passa successivement sous la domination des Spitzenberg, des Froburg, des Hohenberg, des Habsburg et de l'Autriche. Conquise par les Bernois en 1415, elle s'administra dès lors en toute liberté, le gouvernement de Berne ne s'étant réservé que le militaire et le petit péage. Il y avait bien un bailli bernois à Zofingue, mais il n'avait absolument rien à voir à la ville, il était commis sur le pays appartenant au chapitre consacré à saint Maurice, fondé en 1242. Les armes de la ville sont celles de ses anciens seigneurs les *Spitzenberg*; nous avons déjà vu ces armes pour Langnau, elles portent fascé gueules et argent de quatre pièces. La ville a porté plus anciennement des armes à l'image de son patron saint Maurice, au naturel, tenant sa bannière de gueules à la croix tréflée d'argent. En outre le chapitre dont le bailliage portait les armes, avait un écusson d'or au mont de trois copeaux de sinople. Le bailli portait le nom de *Gouverneur*, en allemand *Stiftschaffner*. Aujourd'hui Zofingue est chef-lieu d'un district.

**Zurzach,** ancienne ville du comté de Baden, située au bord du Rhin et célèbre par ses foires. La juridiction appartenait à l'évêque de Constance, sauf pendant les foires où elle relevait du bailli de Baden. Aujourd'hui Zurzach est un chef-lieu de district. Les armes de la ville sont d'argent à la lettre majuscule gothique **Z**, de sable. Il y a eu une famille *de Zurzach* qui portait d'or à la tête de lion (ou d'ours) d'azur lampassée de gueules.

# CANTON DE THURGOVIE

Le canton actuel de Thurgovie ne se compose que d'une faible partie de ce qui était au moyen-âge la contrée du même nom, mais c'est presque le même pays qui, depuis l'année 1460, formait le landgraviat de Thurgovie, ancienne propriété des *Zœringen*, puis des Kyburg, ensuite des Habsburg, enfin de l'Autriche, et que les huit anciens cantons conquirent dans la susdite année, en en faisant un bailliage commun aux sept et, depuis 1712, aux huit anciens cantons. Dès l'époque où Thurgovie devint suisse, la juridiction appartint aux dix, puis aux douze anciens cantons. C'est en 1803 que la province est devenue canton indépendant et a pris pour armes, tranché argent et sinople, chaque partition chargée d'un lion d'or.

**Frauenfeld,** chef-lieu actuel du canton, était aussi depuis 1460, le chef-lieu du bailliage et la résidence du bailli. Celui-ci alternait tous les deux ans, mais n'avait aucune autorité sur la ville laquelle se gouvernait elle-même par ses magistrats élus de la bourgeoisie. Frauenfeld fut fortifiée et érigée en ville par les *Kyburg*. Les Habsburg, puis l'Autriche en héritèrent, et elle fut conquise par les Suisses en 1460 avec tout le landgraviat. Les anciennes armes de Frauenfeld sont essentiellement parlantes, elles portent d'or, à une femme vue de face, agenouillée, vêtue d'azur, sa coiffe d'argent, les mains jointes sur les genoux, posée sur un champ de blé de sinople. Plus tard, probablement sous les Habsburg, ce blason changea et porta : sur un champ d'or, une femme debout, vêtue de gueules, adextrée d'un lion rampant de même. Dans la suite, on a mis dans la main de la femme, une chaîne qui lie le lion, et dans l'autre main elle tient un bouquet de fleurs. En outre une ancienne famille, celle des sires *de Frauenfeld,* a porté d'argent aux deux cornes de bélier de sable, adossées et reliées à la base par une fasce alaisée. Le bailliage de Thurgovie portait généralement les armes de Frauenfeld, ce qui était une erreur, puisque la ville était indépendante du bailli, mais l'usage étant de donner à ce magistrat le titre de bailli *de Frauenfeld* et non *de Thurgovie*, on lui donnait les armes de la ville dont il portait le nom.

**Arbon.** — Cette ville, au bord du lac de Constance, existait déjà du temps des Romains et s'appelait *Arbor-Felix*. Tout en acquérant de grandes libertés, elle passa au moyen-âge sous diverses dominations, entre autres sous les comtes *de Rothenburg*, barons *d'Arbon*, qui portaient dans leurs armes trois éperviers. Elle fut ensuite vendue à l'évêché de Constance en 1282 et 1285, mais en conservant ses privilèges, et lors de la conquête suisse, la souveraineté passa aux cantons, sans faire tort aux droits de l'évêque. Le résultat de ces vicissitudes se retrouve en partie dans le blason de la ville, qui porte d'argent à l'arbre au naturel (souvenir du nom romain), chargé dans ses branches d'un nid où se trouvent trois éperviers (souvenir des comtes de Rothenburg). Arbon est chef-lieu d'un district.

**Bischoffzell.** — Cette petite ville au bord de la Thur, est, comme son nom l'indique, une fondation de l'évêque de Constance. En effet, au X^e^ siècle, un de ces prélats établit en ce lieu un chapitre et demeura le souverain de la ville et de la contrée. La conquête suisse diminua les pouvoirs de l'évêque, surtout depuis la Réformation que la majorité des bourgeois adopta. Il ne resta au bailli épiscopal que certains droits sur les catholiques du pays. L'évêque dut même accepter la suzeraineté des cantons. Aujourd'hui la ville est chef-lieu d'un district. Les armes de Bischoffzell rendent témoignage de l'ancienne souveraineté épiscopale, elles portent de gueules au dextrochère de carnation, tenant une crosse d'évêque d'or en pal, le dextrochère mouvant à senestre, d'un bras vêtu d'argent.

**Diessenhofen,** petite ville sur le Rhin, actuellement chef-lieu de district. Élevée au rang de ville en 1178, par le comte Hartmann *de Kyburg*, elle fut prise en 1415 par l'empereur Sigismond. La maison d'Autriche, à qui elle appartint ensuite, lui accorda de grands privilèges, qui lui furent conservés lors de la conquête suisse. Sous la domination des cantons, elle fut donc comme une petite république se gouvernant elle-même. Ses armes sont celles de son fondateur, le comte de Kyburg, de gueules à la bande d'or accompagnée de deux lions de même.

**Steckborn,** petite ville au bord du lac Inférieur de Constance, fut sujette des anciens nobles *de Steckborn*, puis passa sous la domination des abbés de Reichenau ; et quand cette abbaye fut réunie à l'évêché de Constance, en 1536, Steckborn passa aussi sous la suzeraineté de cet évêché : un bailli épiscopal y résidait, mais la ville avait de beaux privilèges. Les armes de Steckborn sont d'azur aux deux bâtons d'or en sautoir, empêchés par un

cercle de même. On voit aussi cet écusson sans les bâtons, ne portant que le cercle. Les anciens nobles de Steckborn portaient parti argent et sable. Aujourd'hui Steckborn est chef-lieu d'un district.

**Weinfelden,** gros bourg près de la Thur, avait été vendu au canton de Zurich en 1614, en sorte que depuis cette époque il y a eu un bailli zurichois à Weinfelden, ne relevant pas du bailli des cantons, établi à Frauenfeld. Il y avait eu dans les anciens temps une famille *de Weinfelden* qui portait d'argent à deux jantes de roue de gueules, mais le bourg porte des armes rappelant son nom et la culture de la vigne, cause de sa prospérité ; c'est d'argent, au tonneau d'or, surmonté d'une grappe d'azur, pamprée de sinople.

# CANTON DU TESSIN

Ce canton a été formé en 1803 en réunissant tous les bailliages d'au delà des Alpes, possédés par différents cantons de l'ancienne Confédération.

Le nouveau canton se compose donc :

1° De la Vallée de *Leventine*, appartenant au Canton d'Uri seul.

2° Des trois bailliages de *Blegno*, de *Riviera* et de *Bellinzona*, propriété commune aux trois cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald-le-Bas.

3° Des quatre bailliages de Lugano, de Locarno, de Val-Maggia et de Mendrisio, appartenant à tous les cantons de l'ancienne Confédération excepté Appenzell.

Toutes ces contrées dépendaient du duché de Milan, et ont été acquises par les cantons en vertu d'achat, de conquête ou de traités. Le canton du Tessin a été formé en 1803, il y avait jusqu'en 1880 trois chefs-lieux, Bellinzona, Lugano et Locarno, le

gouvernement résidait dans chacune de ces villes à tour de rôle pendant six ans, mais maintenant Bellinzona est le chef-lieu unique et permanent. Nous ignorons pour quel motif le canton a adopté des armes parti gueules et azur.

**Bellinzona** fut tour à tour possédée par les évêques de Côme, par les *Rusconi*, par la ville de Côme, par les *Hohensax*, par les ducs de Milan et par les trois cantons primitifs; la ville resta sujette de ces derniers, s'opposa à la domination française sous Louis XII, mais ce n'est que depuis 1503 que la souveraineté des cantons ne fut plus contestée. Les anciennes armes de la ville étaient trois soufflets mouvant des trois angles de l'écu, les pointes dirigées vers le centre où est posée la lettre **B** majuscule latine. Mais depuis que les *Visconti* furent les maîtres du Milanais, la ville adopta leurs armes avec brisure, et porta parti gueules et argent à la bisse d'or à l'issante au naturel.

**Locarno** était chef-lieu d'un des quatre bailliages milanais, cédés au douze cantons par Maximilien Sforza, duc de Milan, lorsque les Suisses le rétablirent dans son duché en 1513. Tous les cantons, sauf Appenzell, avaient part à cette souveraineté en envoyant tour à tour un bailli qui y restait deux ans. La ville porte d'azur au lion d'argent.

**Lugano,** chef-lieu du second bailliage des douze cantons, au delà des Alpes, cette ville et ce bailliage eurent le même sort que Locarno. La ville porte de gueules à la croix d'argent, cantonée des quatre lettres L, U, G, A, de même. Les lettres indiquent simplement le nom, quand même on a essayé de les expliquer par une devise mystérieuse.

**Mendrisio,** chef-lieu du quatrième bailliage des douze cantons au sud des Alpes, fut cédé par le duc de Milan avec les autres bailliages, en 1512, mais ne fut pas mentionné dans le traité entre le roi de France François Ier et les Suisses en 1516, en sorte qu'il y eut conflit, que les Suisses tranchèrent en s'emparant du territoire en litige. Ils administrèrent dès lors ce pays comme les trois autres bailliages communs italiens. La ville porte d'après la publication de M. Meininger, de gueules à la croix alaisée et affutée d'argent, le canton senestre du chef chargé d'une tour crénelée de même. Le bailliage, ainsi que ceux de Locarno et de Lugano, porte de gueules à la croix d'argent comme signe de possession commune à tous les cantons. Le bailliage inférieur de *Val-Maggia* porte d'azur à la figure de saint Maurice, armé de toutes pièces monté sur un cheval d'argent et portant son bouclier. La partie haute de la vallée porte d'argent au chaudron de sable.

# CANTON DE VAUD

Ce canton ne devint pas suisse en une seule fois. En 1475 à l'époque des guerres de Bourgogne, les Bernois prirent possession du Gouvernement d'Aigle, puis, avec les Fribourgeois, ils prirent vers le même temps, les bailliages de Grandson, d'Echallens et d'Orbe, qu'ils administrèrent en commun en envoyant successivement et alternativement un bailli tous les deux ans.

En 1536, les Bernois s'emparèrent de presque tout le reste du canton actuel par une guerre contre le duc de Savoie, et en même temps ils mirent la main sur les domaines temporels de l'évêque de Lausanne, savoir, sur la ville elle-même, sur les quatre paroisses de Lavaux, et sur les villes d'Avenches et de Vevey. Enfin la province appelée *Pays-d'En-Haut-Romand*, ainsi qu'Oron, devinrent suisses en 1553 par la faillite du dernier comte de Gruyères. Jusqu'en 1798 tout ce pays fit partie du canton de Berne, au même titre que les autres portions du territoire bernois et forma un canton à part, depuis 1803. On sait que ce canton porte coupé argent et sinople, le un du coupé chargé de la devise *Liberté et Patrie*.

**Lausanne.** — Cette ville, la plus importante du pays, devint, en 1803, chef-lieu du nouveau canton. Elle dépendait anciennement de son évêque et du duc de Savoie, qui exerçaient les droits souverains fortement mitigés par des privilèges importants, que les empereurs avaient accordés à la ville. En 1536 Berne, par sa conquête, se mit en lieu et place des souverains, confirma et même augmenta les privilèges de Lausanne, et, en 1798, ce furent les Français qui mirent Lausanne sur le même pied que les autres villes du pays. Les armes de Lausanne sont : coupé argent et gueules, ou, selon plusieurs, de gueules au chef d'argent ; mais ce dernier blason est moins correct. Ce sont les émaux de l'évêché, posés d'abord sur la bannière, et qui sont devenus l'écusson de la ville. L'évêque portait parti gueules et argent, chaque parti chargé d'un calice de l'un dans l'autre.

**Aigle,** chef-lieu du gouvernement de ce nom, eut primitivement pour seigneurs des barons *d'Aigle*, dont la famille s'éteignit au XI[e] siècle. La ville et la province furent alors inféodées

par l'Empereur à la maison de Savoie, et, en 1475, les Bernois en firent la conquête à l'occasion de la guerre de Bourgogne. Les armes parlantes de la ville sont celles que portaient les barons d'Aigle, coupé d'or et de sable, chaque partition chargée d'une aigle éployée de l'autre. Aujourd'hui Aigle est chef-lieu d'un district.

**Aubonne.** — Cette ville, possédée par des barons de ce nom, passa ensuite par héritage ou par achat en différentes familles, jusqu'à ce que le dernier baron, le marquis Henri du Quesne, émigré de France pour cause de religion, vendit sa terre à la ville de Berne, en 1701. Dès lors les Bernois en firent un bailliage. Les armes d'Aubonne sont: parti gueules et or. Il est probable que cet écu, qui est l'image de la bannière, provient du fait que la ville, dépendant spirituellement de l'évêché de Genève, a pris pour blason les émaux de cet évêché. Aubonne est actuellement chef-lieu d'un district.

**Avenches,** ancienne ville romaine, capitale de l'Helvétie, ne se releva jamais complètement de ses ruines, après qu'elle eut été dévastée par Attila, en 450. Possédée par les évêques qui y résidaient avant d'avoir leur siège à Lausanne, elle devint bernoise en 1536, et fut le siège d'un bailliage. L'empereur Vespasien qui y naquit et ses successeurs les Flaviens, ayant favorisé cette ville d'une manière particulière, ses armes sont de gueules au buste de Vespasien d'argent vu de profil, le front ceint d'un bandeau. Aujourd'hui Avenches est chef-lieu d'un district.

**Bex**, grand bourg dans le gouvernement d'Aigle, fut possédé successivement par un grand nombre de maisons seigneuriales, dont les principales ont été les sires *de Duyn*. Les armes de Bex sont d'azur, au mouton d'argent passant sur une terrasse de sinople, une étoile d'or en chef. C'est maintenant un chef-lieu de cercle dans le district d'Aigle.

**Château-d'Œx,** en allemand **Œsch,** gros bourg, actuellement chef-lieu du district du Pays-d'En-Haut, était une des principales places des comtes de *Gruyères*. Il passa aux Bernois lors de la faillite de ces seigneurs et fut le chef-lieu de la partie romande du bailliage de Gessenay. Ses armes sont de gueules au château de deux tours crénelées d'argent, la grue essorante de même des comtes de Gruyères, posée entre les deux tours.

**Coppet,** petite ville et baronie sur le lac de Genève, ayant appartenu successivement à un grand nombre de familles. Coppet était domaine des *Saluces* lors de la conquête du pays par les Bernois. Il fit dès lors partie du bailliage de Nyon. C'est mainte-

nant le chef-lieu d'un cercle du district de cette ville. Ses armes parlantes sont d'azur à la coupe d'or.

**Cossonay,** était une baronie appartenant aux nobles de *Cossonay*. Elle passa à la Savoie en 1421, puis aux Bernois lors de la conquête et fit partie du bailliage de Morges. Actuellement Cossonay est chef-lieu d'un district. Ses armes sont parti azur et argent, tandis que les barons portaient d'or à l'aigle impériale de sable, et les bâtards de Cossonay pallé azur et argent.

**Cudrefin,** petite ville sur le lac de Neuchâtel, fut prise par les Suisses en 1475, rendue l'année suivante à la Savoie, et reprise en 1536 par les Bernois qui l'incorporèrent au bailliage d'Avenches. Ses armes indiquent sa situation, elles portent parti gueules et argent au poisson d'azur brochant en fasce. Aujourd'hui Cudrefin est chef-lieu d'un cercle du district d'Avenches.

**Cully,** faisait autrefois partie des domaines temporels de l'évêque de Lausanne, à titre de village de la paroisse de Villette, une des quatre paroisses de La Vaux. Il a été érigé en ville par Georges de *Saluces*, en 1440, et fit partie du canton de Berne de 1536 à 1798. Ses armes sont: coupé argent et gueules, à la grappe de raisins de l'un à l'autre. Ce blason rappelle, par ses émaux, la dépendance de l'évêque et, par son meuble, la culture de la vigne si développée dans tout le pays environnant. Aujourd'hui Cully est le chef-lieu du district de *La Vaux*.

**Echallens,** gros bourg, longtemps possédé par les *Montfaucon*, passa aux *Chalons-Orange*, fut pris avec Orbe par les Suisses après la guerre de Bourgogne et cédé par eux aux deux cantons de Berne et de Fribourg qui en firent deux bailliages gouvernés par le même bailli, alternant entre les deux cantons. Aujourd'hui Echallens est chef-lieu de district. Ses armes sont un arbre, mais le bailliage portait les armes d'Orbe.

**Grandson,** petite ville sur le lac de Neuchâtel; les seigneurs en étaient les sires *de Grandson*, une des plus illustres maisons de la Suisse romande. Elle passa ensuite à la maison de *Chalons-Orange*, dont le chef se déclara en faveur de Charles-le-Téméraire, en sorte que les Suisses s'emparèrent de la ville et du château, en 1475. Ils furent assiégés par le duc Charles, qui, enfreignant traîtreusement la capitulation, fit pendre et noyer la garnison. L'année suivante, les Suisses remportèrent sur le duc la grande victoire de Grandson et reprirent la ville qui fut attribuée à Berne et à Fribourg. Ces deux cantons firent administrer Grandson par un bailli alternant entre eux deux, et cela dura jusqu'en 1798. Maintenant Grandson est chef-lieu d'un district vaudois.

Ses armes sont d'azur au soleil d'or accompagné en pointe d'un croissant de même. Le bailliage portait les armes des anciens sires de Grandson, pallé d'argent et d'azur, à la bande brochante de gueules, chargée de trois coquilles d'or.

**La Sarra,** petite ville qui formait anciennement une baronie dont les nobles *de la Sarra* étaient possesseurs. En 1415, cette maison s'éteignit dans la famille *de Gingins*. L'aîné de cette famille est resté seigneur de la Sarra jusqu'à l'abolition des fiefs, et propriétaire du château jusqu'à nos jours. La ville faisait partie du bailliage de *Bonmont*. Actuellement la Sarra est chef-lieu de cercle dans le district de Cossonay. Les armes de la ville sont : parti gueules et or, à la lettre majuscule latine **S** d'argent brochant sur le tout. Les sires de la Sarra portaient pallé argent et azur, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.

**Les Clées.** — Aujourd'hui petit village, cette localité a été autrefois une ville importante par sa position, et prise par les Suisses en 1475 pour se venger de ce que le comte de Romont, son seigneur, avait fait massacrer les députés de Berne et de Fribourg. Les Clées furent incorporés au bailliage d'Yverdon et sont maintenant une commune du district d'Orbe. Les armes sont de gueules à la porte ou *claie* (*clef d'ar* ou *clef d'al*) de sable.

**Lutry,** une des quatre paroisses de La Vaux, par conséquent soumise au pouvoir temporel des évêques de Lausanne. L'un de ces prélats, Berthold de Neuchâtel, éleva le bourg au rang de ville en la faisant entourer de murs. Depuis la conquête bernoise Lutry a fait partie du bailliage de Lausanne, elle est maintenant chef-lieu de cercle dans le district de La Vaux. Ses armes sont : coupé gueules et argent, couleurs de la bannière de son ancien souverain, l'évêque de Lausanne.

**Morges,** sous la domination de Savoie, une des *quatre bonnes villes* du pays de Vaud, devint sous les Bernois le chef-lieu d'un grand bailliage. Aujourd'hui c'est le chef-lieu d'un district. Ses armes sont: coupé d'argent et de gueules, chaque partition chargée d'une fasce ondée de l'autre. Ces fasces représentent les eaux du lac et celles de la rivière de la Morge.

**Moudon,** ancienne ville sur la Broye, rebâtie et fortifiée par Berthold V de Zæringen, devenue sous la maison de Savoie, la première des *quatre bonnes villes* et la capitale du pays de Vaud. C'est là que résidait le bailli de Vaud et que se rassemblaient les Etats du Pays. Prise par les Suisses en 1406 et en 1475, mais rendue, elle fut définitivement conquise par les Bernois en 1536, devint le chef-lieu d'un bailliage dont le bailli

résidait à Lucens. Aujourd'hui c'est un chef-lieu de district. Ses armes sont: parti gueules et sinople, à la lettre **M** majuscule gothique d'or brochante sur le tout.

**Nyon,** ville ancienne qui fut le chef-lieu du *comté des Equestres* établi par Jules-César. Sous la domination de la Savoie, elle fut une des *quatre bonnes villes* du pays de Vaud, et sous les Bernois le chef-lieu d'un bailliage. Ses armes sont: parti gueules et azur, à la truite d'argent brochante nageant en fasce. Ces armes rappellent la position de la ville au bord du lac de Genève. Maintenant Nyon est chef-lieu de district.

**Orbe,** ancienne ville, où les rois francs et ceux de la petite Bourgogne résidèrent souvent. Orbe devint savoyarde avec le reste du pays, fut prise par les Suisses en 1475 et attribuée avec Echallens aux cantons de Berne et de Fribourg qui en firent deux bailliages communs aux deux Etats, avec le même bailli pour les deux, mais avec deux gouvernements distincts. Avant la domination des ducs de Savoie, Orbe a eu divers seigneurs, eutre autres les comtes *de Montbéliard*, qui ont rebâti et fortifié la ville. En mémoire de ce fait, la ville a pris les armes de ces comtes de Montbéliard, savoir de gueules à deux bars d'or adossés. Aujourd'hui Orbe est chef-lieu de district.

**Oron,** aujourd'hui village, a été une ville importante, dépendant d'une puissante famille, les barons *d'Oron*, dont les héritiers furent les comtes de Gruyères. A la faillite de cette dernière maison, Oron et son territoire furent adjugés à Berne (1553) qui y établit un bailli. Les armes de cette localité sont celles des auciens barons; de gueules au croissant tourné d'or. Aujourd'hui Oron est chef-lieu d'un district.

**Payerne.** — Ancienne et importante ville de la Bourgogne transjurane, les rois de ce pays y résidèrent souvent. Elle eut de tous temps de grandes franchises qui allèrent toujours en augmentant et que les Bernois conservèrent, en sorte que Payerne était son propre souverain, ne relevant en aucune manière du bailli qui y résidait et qui n'avait sous sa juridiction que les villages de son ressort. Payerne avait aussi sa bannière et cette bannière formait ses armes qui sont: parti gueules et argent, les émaux de l'évêché de Lausanne. Aujourd'hui Payerne est chef-lieu de district.

**Romainmôtiers,** puissante abbaye, fondée dans le Jura par saint Romain et saint Lupicin son frère, considérablement agrandie et enrichie depuis. Un bourg s'est formé autour de cette abbaye et un prévôt de l'abbaye de Cluny, exerçait des droits sur

la localité. La conquête bernoise la sécularisa, un bailli y fut établi, qui gouvernait un important territoire avec de grands biens. Le bourg, l'abbaye et le bailliage portaient les mêmes armes, celles de l'abbaye, savoir parti au 1 d'argent à la clef de gueules en pal, le panneton en chef, au 2 de gueules, à l'épée d'argent aussi en pal, la pointe haute. Ces armes signifient que l'abbaye de Romainmôtiers était consacrée à saint Pierre et à saint Paul, dont la clef et l'épée sont les attributs ; les émaux indiquent que cette abbaye était dans le diocèse de Lausanne. Aujourd'hui Romainmôtiers est le chef-lieu d'un cercle du district d'Orbe.

**Rolle**, jolie ville au bord du lac de Genève, fondée en 1261 par les barons *de Mont*, qui en firent une baronie spéciale, dont ils furent eux-mêmes les premiers seigneurs, sous le nom de barons *de Rolle*. Leur postérité existe encore à Soleure, quand même depuis longtemps la baronie ait passé en d'autres mains. Rolle et sa baronie firent partie, sous le régime bernois, du bailliage de Morges, la ville est actuellement chef-lieu de district. Ses armes sont coupé or et sinople. Les armes de la famille de Rolle sont de gueules à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'une roue de voifure d'or, et en pointe d'un cœur du second. Les anciennes armes de cette famille portaient d'azur à la roue de voiture d'or, accompagnée en pointe d'un mont d'argent.

**Tour-de-Peil,** petite ville au bord du lac de Genève, tout près de Vevey, fondée et fortifiée, en 1239, par le duc Pierre de Savoie, et favorisée par lui et ses successeurs. Saccagée par les Suisses en 1475 parce qu'elle avait livré passage aux troupes italiennes venues au secours de Charles le Téméraire, elle ne fut prise qu'en 1536, et incorporée au bailliage de Chillon. Aujourd'hui elle est chef-lieu d'un cercle du district de Vevey. Ses armes sont: parti argent et gueules, au château de deux tours crénelées de l'un à l'autre, image du château qui a donné son nom à la ville. Les émaux sont ceux du fondateur le duc de Savoie.

**Vevey,** la seconde ville du canton, très bien située au bord du lac de Genève. Elle appartenait à l'évêque de Lausanne, mais jouissait de grands privilèges avec ses conseils et ses magistrats élus. Prise par les Suisses en 1475 et rendue par eux, elle fit partie du canton de Berne dès 1536, et fut incorporée au bailliage de Chillon. Mais en 1723 les Bernois changèrent le siège de ce bailliage, il fut transféré à Vevey même. Aujourd'hui Vevey est le chef-lieu d'un district. Les armes de la ville sont parti or et azur. Ce sont les émaux de sa bannière, évidemment empruntés aux armes des comtes de Genevois qui avaient certains droits sur

Vevey. On a amplifié cet écusson en le chargeant de deux **V** majuscules latins entrelacés, de l'un à l'autre, formant comme un **W**. Cette amplification qui rend les armes parlantes, n'a jamais été consacrée légalement.

**Villeneuve,** petite ville, bâtie sur l'emplacement où se trouvait la ville romaine de *Pennilucus*, à l'extrémité orientale du lac de Genève. Cette ville romaine ayant été détruite par l'éboulement du mont Tauretunum (en 563), fut remplacée par Villeneuve, et s'agrandit sous les ducs de Savoie, qui y bâtirent un hôpital important. Les Bernois continuèrent à entretenir cet hôpital après la conquête de 1536. La ville porte d'or à l'aigle éployée d'azur. Après avoir fait partie, sous le régime bernois, du bailliage de Chillon et Vevey, Villeneuve est maintenant chef-lieu de cercle dans le district d'Aigle.

**Yverdon,** la seconde des *quatre bonnes villes* du pays de Vaud, passa du royaume de la petite Bourgogne aux Zæringen, et fut prise par Pierre de Savoie en 1259. Assiégée, prise et reprise plusieurs fois par les Suisses lors de la guerre de Bourgogne, elle fut rendue à la Savoie, et ne fut définitivement suisse qu'à la conquête de 1536. La ville se gouverna elle-même et fut le siège d'un bailli bernois, jusqu'en 1798. Actuellement elle est le chef-lieu d'un district. Ses armes sont : coupé, au 1 d'argent chargé de la lettre **Y** majuscule gothique de sable, au 2 de sinople, à deux fasces ondées d'argent. Quelquefois on voit au lieu d'un parti, un champ entièrement d'argent, chargé de la lettre **Y** de sable en chef et de trois fasces ondées de sinople. Ces fasces ondées se rapportent aux diverses eaux qui arrosent la contrée, soit le lac, soit les rivières.



# CANTON DU VALAIS

La grande vallée du Haut-Rhône, habitée dans l'antiquité par des peuplades très diverses, était sensée au moyen-âge appartenir à l'évêque de Sion, qui prenait le titre de *Comte et Préfet du Valais*. Mais, le pays était réellement possédé par plusieurs grandes et puissantes familles, toujours en guerre, et ce ne fut qu'après bien des luttes qu'un Etat constitué put s'établir dans le pays. Grâce à l'énergie et à la constance des habitants, il se forma dans le Haut-Valais une confédération de sept provinces, appelées *Dixains*, qui se rendirent indépendantes, sauf certains droits réservés à l'évêque, et ces provinces, égales entr'elles, se confédérèrent en un Etat unique pour ce qui concernait les objets importants et entr'autres les affaires extérieures. L'évêque était président de l'Etat et y jouait encore un rôle important. Ces sept dixains étaient ceux de : *Conches* ou *Gombs*, *Sierre* ou *Siders*, *Louesche* ou *Leuk*, *Raron* ou *Rarogne*, *Viège* ou *Visp*, *Brigue* ou *Brieg*, et *Sion* ou *Sitten*. — La contrée du Bas-Valais appartenait à la Savoie et ne faisait donc pas partie de l'Etat fédératif. Cet Etat ne fut constitué définitivement qu'en 1613, jusqu'alors l'évêque avait refusé d'en reconnaître la constitution.

Mais auparavant l'Etat s'était agrandi ; les Hauts-Valaisans avaient fait la guerre à la Savoie, et s'étaient emparés de toute la partie basse du pays, jusqu'à St-Maurice, à la suite de la guerre de Bourgogne où le Valais avait fait cause commune avec les Suisses et en était devenu allié ou associé. Plus tard, en 1536, le Valais s'allia à Berne, dans la guerre de ce canton contre la même puissance, et s'empara de toute la partie de la rive gauche du Rhône, en aval de St-Maurice et au delà, le long du lac de Genève, jusqu'à Thonon ; mais le Valais dut restituer une grande partie de cette conquête et ne garda que la portion entre St-Maurice et St-Gingolph. De ces deux acquisitions bas-valaisannes, l'Etat fit un pays sujet, divisé en mairies ou chatellenies, gouvernées par des chatelains nommés successivement par chaque dixain, comme les baillis des cantons suisses. Ce ne fut qu'à la fin du siècle dernier que ces chatellenies furent émancipées, et, après l'interruption de l'indépendance valaisanne produite par la con-

quête française, le Bas-Valais fut divisé en dixains égaux en droit à ceux du Haut-Valais. De ces nouveaux dixains, il y en eut d'abord cinq puis six, ce furent ceux d'*Hérens* ou *Hérémence*, *Martigny*, *St-Maurice*, *Entremont* et *Monthey*, le sixième formé aux dépens de ceux de Sion et de Martigny, fut *Conthey*. De nos jours on a aboli ce nom de dixains et on les a appelés *districts*, qui, par conséquent, sont au nombre de treize. — Ce fut en 1814 que le Valais devint canton suisse, lors de la reconstitution de la Suisse par le congrès de Vienne.

Ayant ainsi fait le resumé historique de ce canton, nous n'avons plus guère qu'à cataloguer les armes des villes et bourgs en y faisant rentrer les dixains ou districts dont les noms ne sont pas ceux de leurs chefs-lieux. Disons toutefois que les armes du canton sont : parti argent et gueules, aux treize étoiles, une pour chaque dixain ou district, cinq en pal de l'un à l'autre sur le trait du parti, accompagnées de huit de l'un en l'autre, quatre de gueules sur l'argent et quatre d'argent sur le gueules en pal.

**Sion,** capitale de la république et du canton, porte parti, au 1 d'argent, à deux étoiles de gueules l'une sur l'autre, au 2 de gueules, à la lettre S majuscule d'argent. Il y a quelques variantes, le champ est bien toujours le même parti, comme la bannière de l'évêque, mais il y a trois étoiles rangées sur chaque parti, une en chef et une en pointe, près du bord dextre de chaque partition, la troisième au centre près du bord senestre ; les étoiles de l'un dans l'autre.

**Brigue** ou **Brieg.** — La ville et le dixain portent d'or au dragon éployé de sable couronné, membré et langué de gueules, colleté du champ. Ce blason rappelle le serpent légendaire de Naters qui dévorait les hommes et les bêtes.

**Conches** ou **Gombs.** — Ce dixain n'a pas de villes ni de bourgs. Ses armes sont : coupé gueules et or, chaque partition chargée d'une croix pattée alaisée de l'autre. Le dixain est partagé en deux parties, le Haut et le Bas-Conches, le haut ayant *Münster*, le Bas *Aernen*, pour chefs-lieux. On voit quelquefois des croix simples au lieu de croix pattées et alaisées.

**Conthey,** le moderne dixain, ancienne chatellenie ou mairie, appelée aussi *Nendaz*. Cette contrée et le village qui en est le chef-lieu, portent d'argent à deux lions affrontés de gueules, tenant entre eux une épée d'or en pal, la pointe basse.

**Entremont,** mairie ou chatellenie étendue, comprend trois vallées, celle d'*Entremont*, celle de *Bagnes* et celle de *Ferrex*. Le chef-lieu du district est *Saint-Branchier*, qu'on écrit souvent à

tort *Sembrancher*. Ses armes sont d'azur au bouquetin d'argent saillant, traversé par une épée d'or, en barre la pointe basse, posé sur un mont de trois copeaux de sinople. La vallée de Bagnes porte: d'azur à la baignoire d'argent, de laquelle émergent deux baigneurs de carnation, un homme et une femme, surmontés d'un soleil d'or, deux étoiles de même en chef; armes parlantes.

**Hérens** ou **Hérémence.** — *Hérens* est le nom de la vallée et *Hérémence* celui du bourg qui en est le chef-lieu. C'est une ancienne chatellenie et maintenant un district. Les armes d'Hérens sont d'azur au bélier passant d'argent, sur un mont de sinople, accompagné en chef de deux étoiles à six rais d'or. — Les armes d'Hérémence sont de gueules à une étoile abaissée d'argent à six pointes.

**Louesche.** — Dixain et ville portent de gueules au griffon d'or, au vol essorant, tenant une épée d'argent.

**Martigny,** ancienne mairie ou chatellenie, porte de gueules au lion d'argent, tenant un marteau d'or, ainsi armes parlantes. Cette ville appartint tantôt à l'évêque, tantôt à la Savoie, jusqu'à la conquête. Il y avait une famille des nobles *de Martigny*, qui avaient la dignité de vidomnes de l'endroit, et résidaient à Martigny-Bourg; leurs armes étaient semblables à celles de la ville sauf que le lion était d'or.

**Saint-Maurice,** anciennement **Agaune,** ville et bailliage du Bas-Valais. La ville, chef-lieu du bailliage, avait de grandes franchises. Ses armes sont parti azur et gueules, à la croix tréflée, dite de Saint-Maurice, d'argent, brochante. Ces armes proviennent de celles de l'ancienne et très importante abbaye, bâtie en ce lieu en l'honneur du martyre légendaire de la légion thébaine dont le chef s'appelait Maurice. Cette abbaye avait d'immenses richesses et portait pour armes de gueules à la croix de Saint-Maurice d'argent.

**Monthey.** — Chef-lieu du dernier bailliage qu'ait acquis le Valais par conquête sur la Savoie (1536). Les armes du grand bourg et du district sont d'or à l'arbre de sinople, planté sur le copeau du milieu d'un mont de trois copeaux de même. Les armoriaux donnent cet arbre comme devant être un chêne, mais le nom latin de Monthey étant *Montheolum* ou *Monteolum*, il semble que ce blason doive former des armes parlantes et l'arbre être un olivier. Il y a une famille *de Montheys*, dont l'orthographe est donc un peu différente de celle du bourg, et qui porte d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or.

**Raron** ou **Rarogne.** — Ce nom est celui d'une ville, chef-lieu du dixain, celui du dixain lui-même et celui de la fameuse famille qui a joué un si grand rôle, non seulement en Valais, mais dans toute la Suisse. Le dixain se divisait en deux parties entièrement séparées géographiquement, chacune ayant son chef-lieu, savoir *Raron* ou *Rarogne* pour la partie occidentale, et *Mœrell* pour la partie orientale. Les armes du dixain et de la ville sont de gueules à la vigne arrachée d'or, composée de deux tiges feuillées entrelacées, terminées chacune par une feuille de sinople et par une grappe de pourpre, en chef une aigle éployée à deux têtes de sable. Souvent cette aigle manque. Ces armes signifient que c'est jusqu'à ce dixain, mais pas au delà, que l'on cultive la vigne, en remontant le Rhône. — Les barons de Rarogne portaient d'or à l'aigle éployée de sable, languée et membrée de gueules. Les armes de Mœrell sont celles de la grande famille des *Mangepan,* anciens seigneurs de la contrée, savoir: d'argent à la rencontre de Taureau de sable accornée de sinople, portant dans sa gueule deux épis de blé de même, Le bourg y a ajouté comme brisure deux clefs d'or en sautoir posées en pointe.

**Sierre,** chef-lieu du dixain de ce nom, porte de gueules au soleil d'or, ce qui doit se rapporter au climat très chaud dont jouit cette localité: ce sont aussi les armes du dixain. Les nobles *de Sierre* portaient d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles de même rangées en fasce et en pointe d'une porte de ville d'argent, fermée de même, la muraille chargée de quatre meurtrières de sable, deux au dessus de la porte, et une à chaque flanc. — Il y a dans le dixain de Sierre une vallée, celle d'*Anniviers (Einfisch-Thal)* qui jouissait de droits particuliers et avait entr'autres sa bannière et ses armes, lesquelles consistaient en un écu parti gueules et or, aux deux bouquetins levés en pied, affrontés, de l'un dans l'autre, un dans chaque parti. Cette vallée était un fief des évêques et fut aussi possédée par les Raron, avant l'établissement de la confédération valaisanne.

**Viège.** — Nous avons à Viège trois blasons à enregistrer; 1° celui des comtes, anciens seigneurs, appartenant à la famille des *Blandrate de Viège,* portant parti or et gueules, dans chaque parti un lion sur un mont, le lion du 1, de gueules contourné, son mont de sinople, le lion du parti 2, d'argent, droit, son mont d'or. — 2° Le dixain portant d'argent à deux lions affrontés de gueules. 3° La ville de Viège portant parti argent et gueules, à deux lions comme ceux des comtes, mais de l'un dans l'autre et sans monts.

# CANTON DE NEUCHATEL

C'est après l'extinction de la maison royale de la Bourgogne Transjurane, qu'on commence à parler des comtes de Neuchâtel, souverains immédiats, non seulement de ce qui fut plus tard la principauté, mais encore de presque tout ce qui fut dans la suite une portion de l'évêché de Bâle, le Seeland Bernois et la plaine jusque tout près de Berne; le Val-de-Travers n'en faisait toutefois pas encore partie. Mais bientôt la belle contrée du Jura Burgonde fut partagée entre les différentes branches de la maison régnante. Elle ne fut plus l'apanage des comtes de la branche aînée seuls, mais aussi ceux de Valangin, de Nidau, d'Aarberg et de Strassberg. Avec le temps, toutes ces branches cadettes furent dépossédées, surtout par Berne, sauf celle de Valangin, dont le patrimoine revint à Neuchâtel. La branche aînée de ces comtes s'éteignit aussi, et comme cette branche avait dès les temps reculés traité alliance avec les Suisses, le comté de Neuchâtel continua de subsister, avec le rang d'*allié* de la Confédération, sous des maisons diverses, arrivées au pouvoir par héritage ou par élection. On sait que la dernière maison régnante a été celle de Prusse, et que ce n'est qu'en 1848 que la monarchie de Neuchâtel, le plus ancien Etat constitutionnel du monde, a été détruite par ses sujets eux-mêmes pour être remplacée par la république. Avant cela, en 1815, Neuchâtel avait été annexé comme canton, à la Confédération Suisse.

Sous tous les régimes le comté a porté les armoiries de ses anciens comtes, c'est à l'ombre de ces vénérables emblèmes que les Neuchâtelois ont combattu à côté des Suisses dans mainte action glorieuse. Mais cela ne convenait pas aux novateurs de 1848, et il leur fallut un blason tout battant neuf pour symboliser leurs exploits futurs. Ils adoptèrent un écu tiercé en pal, sinople, argent et gueules, une croisette du second chargeant le chef du troisième pal. Le beau blason historique du pays fut aboli. Lors de l'établissement des nouvelles armes, la ville de Neuchâtel qui portait comme le comté l'ancien blason des comtes, n'osa plus l'employer; mais après quelques années, on regretta l'ancien écusson et il fut rétabli, en sorte que la ville de **Neuchâtel,**

chef-lieu du canton, devenu république, porte maintenant, comme autrefois, d'or, au pal de gueules, chargé de trois chevrons d'argent. La ville place aussi comme aux anciens temps, ce bel écusson en cœur sur une aigle éployée. Si nous pouvions formuler un vœu, c'est que le canton tout entier suivit l'exemple de son chef-lieu et renonçât à son écu de fantaisie peu digne de succéder à son blason vraiment national.

A l'encontre de ce que nous avons vu pour Glaris, chaque commune du canton de Neuchâtel s'est donnée des armoiries, et en 1888, sur une ordonnance du Grand Conseil, cela est devenu obligatoire. Les communes qui en avaient déjà les ont confirmées, les autres s'en sont composées plus ou moins heureusement.

Parmi ces communes il y a peu de villes ; outre Neuchâtel il n'y en a que trois, et ces quatre villes forment les seules *bourgeoisies* du pays. Mais nous blasonnerons un certain nombre d'armes appartenant à des communes importantes, telles qu'elles-mêmes les ont adoptées.

**Boudry,** petite ville du Vignoble et l'une des quatre bourgeoisies du pays, porte coupé au 1 de Neuchâtel (d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent); au 2 d'azur au poisson d'argent posé en fasce, allusion à la Reuse, rivière qui passe à Boudry. Ce sont les armes de l'ancienne bourgeoisie.

**Couvet,** grand bourg du Val-de-Travers. Ses armes sont d'argent à trois couvets (pots à feu) de gueules, une flamme de même, mouvant du chef de chaque couvet. Ces armes s'expliquent par l'industrie de la poterie, autrefois florissante dans ce village.

**Fleurier,** grand bourg du Val-de-Travers, porte d'azur à trois rochers d'argent, au pied desquels trois ponts de même. Image de la position du bourg.

**La Chaux-de-Fonds.** — Grande localité qui tient à conserver le nom de *village*, malgré ses 25,000 habitants, et qui est en effet le plus grand village du monde. Il faisait partie du comté de Valangin, et porte des armes modernes faisant allusion à son industrie florissante. Ces armes sont : Tiercé en fasce, au 1 d'azur à trois étoiles d'argent rangées en fasce. Au 2 d'argent à la ruche d'abeilles d'or, d'où sortent et volent dans le champ, des abeilles de même sans nombre. Au 3 échiqueté d'azur et d'argent de trois tires, formant onze carrés de chaque émail en l'honneur des onze quartiers du Village.

**Landeron,** petite ville sur le lac de Bienne et l'une des quatre bourgeoisies du pays, porte coupé, au 1 de Neuchâtel (comme Boudry), au 2 d'azur à deux poissons d'argent nageant

en fasce l'un sur l'autre. Ces poissons réprésentent le lac de Bienne et celui de Neuchâtel, ou la Thielle qui, au Landeron, se jette dans le premier de ces lacs. Ce sont les armes de l'ancienne bourgeoisie.

**Locle.** — Moins peuplée que la Chaux-de-Fonds, cette grande bourgade est aussi restée village et s'adonne également à l'industrie. Situé dans l'ancien comté de Valangin, le Locle est dans un vallon où coule le *Bied,* ruisseau qui lui est très utile, et qui figure dans ses armes. Celles-ci sont : losangé d'or et de gueules, à la fasce d'argent chargée d'une burelle ondée d'azur (représentant le Bied), la fasce soutenue d'un pal aussi d'argent, chargé de trois sapins de sinople, mouvant chacun d'un copeau de même, ces trois copeaux juxtaposés en pointe de l'écu ; les sapins représentant la montagne du Jura dans un vallon de laquelle est situé le Locle.

**Môtiers-Travers.** — Chef-lieu de l'importante vallée appelée *Val-de-Travers,* dans laquelle coule la rivière de la Reuse. Cette vallée appartenait à la seigneurie de *Grandson,* et fut acquise en 1218 par le comte Berthold de Neuchâtel qui en fit un district de son comté. Môtiers avait en outre un prieuré qui fut sécularisé. Le bourg de Môtiers porte de gueules à la tour d'argent crénelée, maçonnée de sable, son avant mur de même à senestre, au chef de Neuchâtel. — Ce château est l'image de celui de Môtiers, résidence des autorités.

**Travers,** bourg qui a donné son nom à la vallée dans laquelle il est situé. Il porte d'azur à trois truites d'argent, l'une au dessus de l'autre, nageant en fasce, celle du milieu contournée. Cette position *en travers* a peut-être été choisie pour créer des armes parlantes.

**Valangin,** autrefois ville importante, maintenant bien restreinte, a été le chef-lieu d'un comté attribué à une branche cadette de la maison de Neuchâtel. Valangin rentra sous la souveraineté des comtes de Neuchâtel, mais étant resté chef-lieu de son comté particulier, en sorte que les comtes portaient le titre de comtes de *Neuchâtel et Valangin.* C'était aussi une des quatre bourgeoisies du pays et ses armes étaient celles de ses anciens comtes particuliers, brisures de celles des agnats, savoir de gueules au pal d'or chargé de trois chevrons de sable. Ce sont aussi les armes de la ville et de la bourgeoisie.



# CANTON DE GENÈVE

La ville libre et impériale de **Genève** avait au moyen-âge son évêque pour prince et souverain, mais avec de grandes franchises qui ne firent que se développer avec le temps. Mais son territoire se borna toujours à une banlieue de fort peu d'étendue, et dans laquelle il n'y avait aucune localité d'une certaine importance, c'était le même cas à Saint-Gall et à la ville de Mulhouse alliée des Suisses. Soit donc que nous considérions Genève comme ville dépendante de son évêque, soit comme république depuis qu'elle se fut affranchie de cette sujetion, il n'y a à Genève qu'une seule armoirie, celle de la ville qui a été celle de la commune sous les évêques, de la République depuis son émancipation complète (1535) et est restée telle depuis son annexion comme canton (1814) de la Suisse à laquelle elle avait appartenu comme alliée de certains cantons. Nous connaissons ces armes par celles des cantons, elles portent parti, au 1 d'or à la demi-aigle impériale de sable à deux têtes (une seule visible), mouvant du trait du parti, couronnée, becquée, languée, membrée et armée de gueules, au 2 de gueules à la clef d'or en pal contournée, son panneton en chef. Ces armes rendent bien compte de la situation politique de Genève ancienne, puisqu'elles portent la moitié des armes de l'Empire, en sa qualité de ville impériale, et la moitié des armes de l'évêché ou du chapitre, lequel, par allusion à la cathédrale consacrée à St-Pierre, portait de gueules aux deux clefs d'or en sautoir.

Lors de son annexion à la Suisse comme canton, en 1814, le territoire de Genève a été doté de plusieurs communes de Savoie et de France, qui ont étendu les limites de cet Etat, et dans lesquelles se trouvent les villes suivantes :

**Carouge,** village de Savoie, érigé en ville en 1780 par le duc de Savoie Victor-Amédée II, porte, armes parlantes, de gueules au caroubier d'argent, un lion de même couché au pied de l'arbre sur une terrasse de même.

**Versoix** était un village du pays de Gex, situé au bord du lac de Genève, et où M. de Choiseul, ministre du roi Louis XV,

voulut bâtir une ville ; mais ce projet n'aboutit pas et il n'est resté de la ville que son tracé. Cependant il paraît qu'on lui avait déjà donné des armes, qui sont d'azur à la croix d'argent, à senestre trois vergettes ondées de même, passant sous la branche de la croix.

---

Et maintenant nous répétons notre instante demande pour ajouter ce qui manque à notre nomenclature, nous le réclamons de la science et des connaissances héraldiques de nos honorés collègues de la Société Suisse d'Héraldique.

ADOLPHE GAUTIER,

*Membre fondateur et Vice-président de la Société Suisse d'Héraldique.*

CHOUGNY près Genève, Octobre 1895.

# TABLE DES MATIÈRES

## CANTON D'URI



## CANTON DE SCHWYTZ



## CANTON D'UNTERWALDEN



## CANTON DE GLARIS



## CANTON DE ZOUG



## CANTON DE FRIBOURG



## CANTON DE SOLEURE



## CANTON DE BALE



## CANTON DE SCHAFFHOUSE

## CANTON D'APPENZELL



## CANTON DE SAINT-GALL



## CANTON DES GRISONS



## CANTON D'ARGOVIE



## CANTON DE THURGOVIE



## CANTON DU TESSIN

## CANTON DE VAUD



## CANTON DU VALAIS



## CANTON DE NEUCHATEL



## CANTON DE GENÈVE






Archives
héraldiques
Suisses
organe
DE LA
Société Suisse
d'Heraldique
Neuchâtel
10E ANNÉE
1896.
Lith. Gendre Neuchâtel

# TABLE DES MATIÈRES



## Table des planches hors texte

Supplément au N° de Janvier 1896 des ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES

# ÉTAT NOMINATIF DES MEMBRES

DE LA

# Société Suisse d'Héraldique

AU 1er JANVIER 1896

## Comité.

GRELLET, JEAN, *Président.*
GAUTIER, ADOLPHE, *Vice-Président.*
DE PERREGAUX, SAMUEL, *Trésorier.*
DE PURY, JEAN, *Secrétaire.*
COLIN, JULES, *Trésorier-Adjoint.*
DIACON, MAX, *Secrétaire-Adjoint.*
DE DARDEL, JAMES.
GULL, FERDINAND.
DE MULINEN, Dr WOLFGANG-FRÉD.
STUCKELBERG, Dr ERNEST-ALFRED.

## I. **Membres honoraires.**

*Ehrenmitglieder.*

Le Baron von u. zu Aufsess ; président du *Herold*, Berlin.
Le Comte de Pettenegg, président du *Adler*, Vienne.
Sir Aug.-W. Franks, président de la Société des Antiquaires et Conservateur au British Museum, Londres.
Le Comte Amédée de Foras, maréchal de Cour, Sofia.
Le Vicomte O. de Poli, Avenue Carnot, Paris.

## II. **Membres correspondants.**

*Correspondirende Mitglieder.*

Gust.-Ad. Seyler, Secrétaire du *Herold*, Berlin.
Jos. Klemme, ancien rédacteur du *Adler*, Vienne.
Victor Bouton, héraldiste, 15, rue de Maubeuge, Paris.
Raymond Richebé, archiviste, 16, Avenue du Trocadéro, Paris.
Le Baron A. de Dachenhausen, Lindwurmstrasse 42, Munich.
Le Chevalier God. de Crollalanza, directeur du *Giornale Araldico*, Bari.
Le Major de Gœschen, château de Mayerack (Carinthie).
Kohler, Edouard, conseiller d'Etat, 2 Znamenskaïa, Saint-Pétersbourg.
Léonce de Brotonne, Boulevard de Courcelles 70, Paris.
Maximilien Gritzner, conseiller de chancellerie, Grünenwaldstrasse, Steglitz, Berlin.

## III. **Membres actifs.** — *Ordentliche Mitglieder.*

### *a)* **Membres fondateurs.** — *Begründer.*

1892

1. Anonyme, Neuchâtel.
2. Attinger, Victor, imprimeur, Avenue du 1er Mars 20, Neuchâtel.
3. Bieler, Ch.-Paul, 32, Rue de Bourg, Lausanne.
4. du Bois, Maurice, Chéseaux, par Yverdon.
5. de Bosset, Frédéric, Le Bied près Colombier.
6. Boy-de-la-Tour, Maurice, Rue du Pommier 12, Neuchâtel.
7. Bugnion, Charles-Auguste, l'Hermitage, Lausanne.
8. Bühler, Christian, héraldiste, Kornhausplatz 12, Berne.
9. Burckhardt, Ludwig-Aug., Dr-phil., St-Albanvorstadt 96, Bâle.
10. Choisy, Jean-Albert, 15 Cours des Bastions, Genève.
11. Colin, Jules, Etude Wavre, Neuchâtel.
12. de Coulon, Maurice, Neuchâtel.
13. de Dardel, Jämes, banquier, Neuchâtel.
14. De Bary, Rodolphe, chez De Bary & Cie, Bâle.
15. Dettling, Martin, Secrétaire de ville, Schwytz.
16. Diacon, Max, archiviste, Neuchâtel.
17. Francillon, Marc-G., Le Chardonnet, Lausanne.
18. Galiffe, Aymon-Amédée-Gaifre, Peicy près Genève.
19. Gautier, Adolphe, Grand Mézel 14, Genève.
20. Geigy, Dr Alfred, 48, Leonhardsgraben, Bâle.
21. Grellet, Jean, rédacteur de la *Suisse Libérale*, Neuchâtel.
22. Gull, Ferdinand, négociant, Saint-Gall.
23. Hahn, Emile, directeur du Musée Brühl, Saint-Gall.
24. Jobin, A., joaillier, Neuchâtel.

25. Knöpfel, Edward, 5, Friday S^t-Cheapside, London. E. C.
26. Kohler, André, professeur, Lausanne.
27. de Lessert, Alexandre, rue de Bordeaux 19, Le Hâvre.
28. Martin, Auguste-E.-Fréd., Avenue de Florissant, Genève.
29. Mayor, Jacques, conservateur du Musée Fol, Chemin de Saint-Jean, Genève.
30. Meylan, D^r, Moudon.
31. Montandon, Louis, Directeur du Crédit Lyonnais, Bruxelles.
32. Morel, D^r, Joseph, Juge fédéral, Lausanne.
33. de Mülinen, D^r, Frédéric-Wolfgang, professeur, Berne.
34. de Niederhäusern, D^r, Fritz-Henri, Ribeauvillé, Alsace.
35. de Perregaux, Samuel, Directeur de la Caisse d'Epargne, Neuchâtel.
36. Petitpierre, D^r, Léon, avocat, Couvet.
37. de Pury, D^r, Jean, Conseiller communal, Neuchâtel.
38. de Pury, Edouard, Avenue Dupeyrou 2, Neuchâtel.
39. Ruchet, Charles, pasteur, Moudon.
40. de Salis-Soglio, Pierre, conservateur du Musée des Beaux-Arts, Neuchâtel.
41. Sieber, Frédéric, étudiant en droit, Schützenmattstrasse 50, Bâle.
42. Ströhlin, Paul, président de la Société de numismatique, Cité 20, Genève.
43. Stückelberg, privat-docent, D^r, E.-A., Zurich.
44. Tissot, Charles-Eugène, greffier de la Cour d'Assises, Neuchâtel.
45. de Vivis, Georg-Karl, capitaine, Dailly-Morcles.

*b)* **Membres puis-nés.** — *Später eingetretene Mitglieder.*

1893

46. Bovet, Félix, Grandchamp.
47. Gerster, L., pasteur, Kappelen (Berne).
48. de Lesdain, Louis, D^r en droit, avocat, rue Faulconnier, Dunkerque.
49. de Werra, Franz, major, Sion.
50. Merian-Mesmer, Guillaume, Neuenstrasse 8, Bâle.
51. de Pourtalès, le comte Auguste, Château de Bellevue, Meudon, près Paris.
52. Sarasin, Pierre, chez Rud. Sarasin, Bâle.

1894

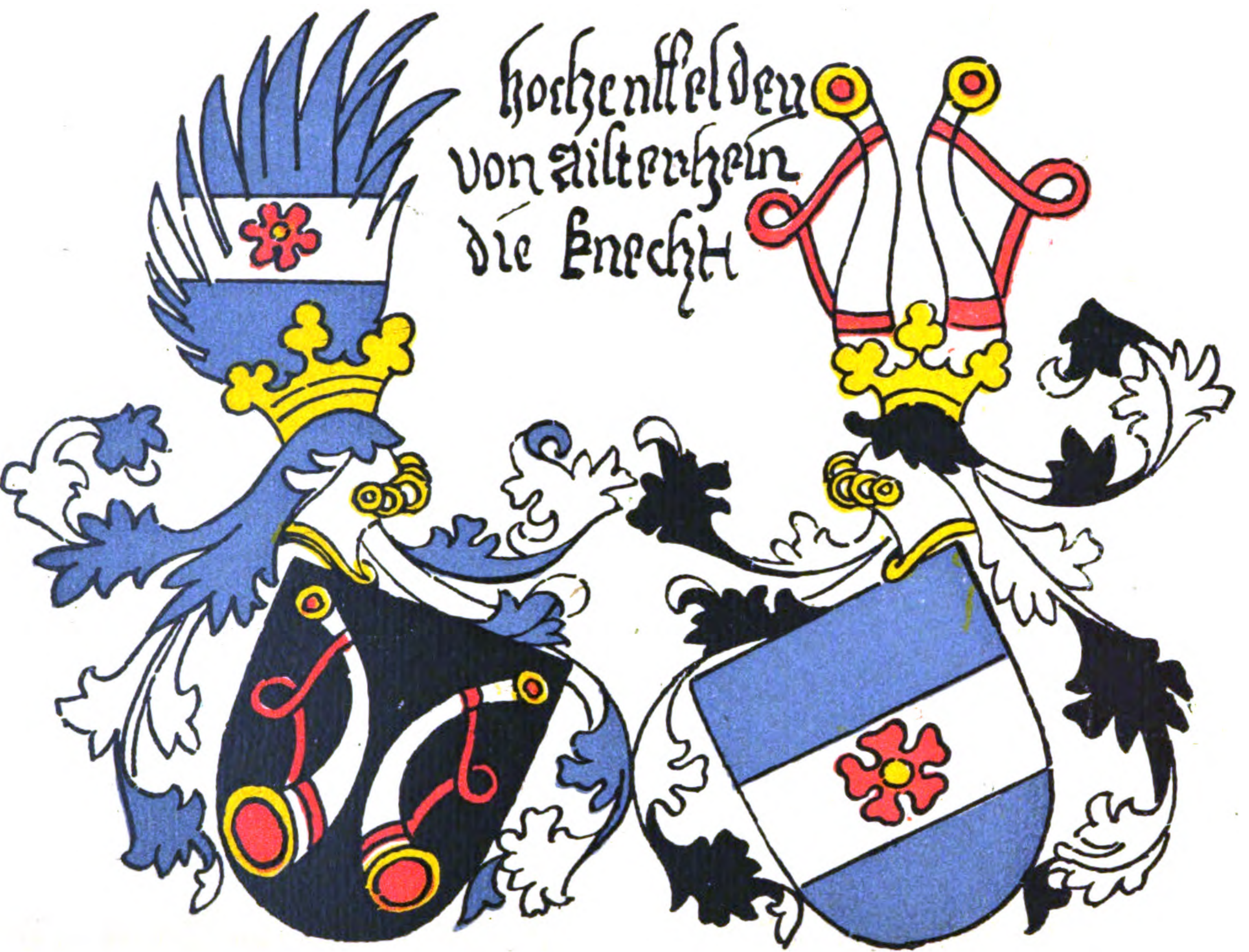
53. Vallotton, Eric, Chaudron 20, Lausanne.
54. de Blonay, Godefroy, Château de Grandson.
55. Roguin, Ernest, professeur, Lausanne.

1895

56. Lang-Schleuninger, Ch., Zurich.
57. de Meuron, Pierre, 7, Rue du Pommier, Neuchâtel.
58. Doge, François, député, La Tour de Peilz.
59. Bron, Louis, 15, Corraterie, Genève.
60. Dubois, Frédéric, Genollier, sur Nyon.
61. Secretan, François, avocat, Lausanne.
62. Cornaz, Théodore, Avenue de Rosemont, Lausanne.
63. Brüderlin, Rodolphe, lieut.-colonel, 2, Rue Franche, Bâle.

1896

64. Stückelberg, Alfred, stud. jun., Bâle.
65. Burckhardt-Finsler, Dr Albert, conservateur du Musée historique, Bâle.
66. Paravicini, Carl, 20 St-Jacobstrasse, Bâle.
67. Ganz, Paul, Bahnhofstrasse 40, Zurich.
68. Ulrich, Rodolphe, ing., Lüttichaustrasse 12, Dresde.
69. Wartmann, Dr Hermann, Notkerstrasse 15, Saint-Gall.
70. Schönenberger, Henri, graveur, 14, Boulevard de la Tour, Genève.
71. Meli, Alfred, Beau Parc, Genève.
72. Regl, J. professeur, Gewerbeschule, Zurich.
73. Schulthess, Hans, Stadelhoferstrasse 23, Zurich.
74. Hess, Gustave, zum Eggbühl, Ober-Engstringen, Zurich.
75. Durrer, Dr Robert, Stans.
76. Schoch-Etzensperger, Seefeldstrasse 65, Zurich.
77. de Grebel, Hans, Pelikantrasse 13, Zurich.


hochenffelden
von ziltenhein
die knecht

1896. 10e Année. JANVIER.
N° 1.

Archives
HÉRALDIQUES
Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
*président du Comité de Rédaction.*

# Das Wappenbuch des Abtes Ulrich Rösch von St-Gallen,

*genannt* « CODEX HAGGENBERG »

Vortrag, gehalten in der Hauptversammlung der Schweiz. Heraldischen Gesellschaft, zu Basel, 23. November 1895.

Von F. GULL

*(Mit Tafel)*

Als im Jahre 1883 in den heraldischen Kreisen Deutschlands das 400 jährige Jubiläum des Grünenberg'schen Wappenbuches und seines, mit bewundernswerther Geschicklichkeit und tiefem Verständniss begabten Urheber gefeiert wurde, da hat man wohl mit Recht betont, dass aus dem Ende des Mittelalters kein heraldisches Manuscript bis auf unsere Tage gekommen, das auch nur im Entferntesten an Reichhaltigkeit, an Schönheit der Zeichnungen, an brillanter Stilisirung mit dem Codex Grünenberg sich messen dürfte. Hand in Hand mit der Jubiläumsfeier gieng die Farbendruckausgabe, welche Dank der vorzüglichen technischen Reproductionen durch die Hofkunstanstalt von C.-A. Starke, in Görlitz, die Handschrift in prächtigster Weise wiedergiebt. Gross war der Jubel in deutschen Landen und gestehen wir es, auch wohl begründet.

Derweilen schlummerte noch immer in den Gewölben der St.-Gallischen Stiftsbibliothek, bescheiden, Dornröschen gleich, und von wenigen gekannt, ein Wappenbuch, das, wenn ich mich so ausdrücken darf, nicht weniger wie Grünenberg zu den bedeutendsten Erzeugnissen der Heroldskunst, zu den werthvollsten Quellen für die Heraldik gezählt werden darf. Nur um 5 Jahre jünger als jenes hätte, im Jahr 1888 auch dieses, in ein festliches Gewändchen geschmückt, seine 400 jährige Bestandesfeier begehen dürfen; leider war ihm diese Auszeichnung nicht vergönnt und der Zufall hat auch gewollt, dass die hervorragende heraldische Handschrift bisanhin scheinbar gänzlicher Vergessenheit preisgegeben war. Ich will Ihnen den Namen des Wap-

penbuches nicht mehr vorenthalten, es ist der Codex Haggenberg zubenannt: das Wappenbuch des Abtes Ulrich Rösch. Und wenn ich mir heute erlaube, Ihnen in etlichen Worten über dieses Werk zu berichten und Proben aus demselben vorzulegen so thue ich es nicht allein unserer guten Sache halber, sondern auch desswegen, weil es einem St-Galler an erster Stelle geziemt, die in seiner Vaterstadt geborgenen Schätze zu heben und sie der Gemeinwissenschaft zu widmen. Wohl wird die schweizerische heraldische Gesellschaft auch nicht befürchten müssen, dass es ihr als ein Missbrauch bezeichnet werde, wenn sie unter heutigem Tage nachträglich den Gedenktag feiert zur Erinnerung an einen einfachen Bürgersmann, welcher vor 400 Jahren mit ganzer Seele und mit voller Hingebung die Wissenschaft trieb, deren Pflege unsere Gesellschaft sich zur Aufgabe gemacht hat.

Die Persönlichkeit des Hans Haggenberg, (so unterschreibt er sein zu Anfang des Buches anhebendes Lobgedicht auf den römischen Kaiser) ist eine vollständig Beglaubigte; dass auch er es war, der die Handschrift selber verfertigte, ist ebenso sicher festgestellt. Kein Geringerer als Joachim v. Watt, zubenannt Vadian, der Reformator und grösste Bürger der Stadt St.-Gallen hat uns in seiner Chronik der Aebte die erfreuliche Kunde von Haggenberg's Auftreten und künstlerischem Wirken in den Mauern der Stadt und der Abtei berichtet. So schreibt Vadian von den Begebenheiten des Klosters unter Abt Ulrich Rösch's Regierung um's Jahr 1488:

« Einen Maler bestalt er von Winterthur, hiess der Hakenberg,
» dem verdingt er das Münster ausserhalb des chors durch nider zc
» malen, namlich auf der linggen siten St.-Gallen leben, in viel gefierte
» stuk abgeteilt, und zu der rechten siten S. Otmars mit infel und mantel
» wie zu unsern zeiten die äbt gond; und Otmar aber weder um infel
» noch mantel nit gwisst hat. Und stund gemalet wie er in Frankreich
» geriten zum Künig Pippen und vil guotz empfangen, dan sein closter
» zu S.-Gallen domalen in Frankreich gelegen; und alle landschaft da-
» rum Frankreich genent worden ist, wie auch der abt Waldfrid in S.-
» Gallen leben darvon geschriben hat. Under beid legenden liess er
» mancherlei waapen der fürsten, päpsten, grafen, freiherren und
» edlingen, darzuo der burgern zu S.-Gallen, besonders der alten ge-
» schlechter gar zierlich machen, wie er zu Wil in einem sal ouch tun
» hat. — Dan Hakenberg daran ouch ein lust hatt ze machen — auss
» einem Waapenbuch (Hakenbergs Waapenbuch) in velchem er onzälig
» vil schilt des adels, besonders im Turgöw und Zürichgöw, zusamen
» bracht und mit zu gehörigen farben ausgestrichen hat. »

Die Nachricht, dass Hakenberg von Winterthur her nach St-Gallen gekommen, möchte dafür sprechen, dass der Genannte ein Winterthurer Bürger gewesen, das fest zu stellen, ist aber bis anhin noch nicht gelungen.

Der Maler mag zum Behufe seiner künstlerischen Entwicklung und entsprenchend dem allgemeinen Brauche auf Wanderungen gewesen sein, als er nach Winterthur kam; leider können wir seinen Weg nicht mit Sicherheit verfolgen; von wannen er kam, ob noch jung oder älter an Jahren, ob vielleicht erst nach Ablauf seiner Lehrzeit nach St.-Gallen berufen, das alles ist nicht mit Sicherheit zu bestimmen. Merkwürdig dagegen ist die Nachricht aus dem oft citirten *liber de miraculis* im Stiftsarchive S.-Gallen: Hans Hakenberg *burgerum*

1482. Als Burger musste er Steuer zahlen, aber sein Name ist leider von 1480-1488 nicht zu finden, dagegen halte ich ihn mit Herrn Rathschreiber Schwarzenbach für identisch mit dem in den Steuerrodeln vorkommenden Maler Ulrich Schurtanner's Tochtermann, der 1482 im Brül (Brühlgasse) wohnt und in der untersten Steuerklasse « mit Vermögen von nütz bis 30 Pf. » 5 Schillinge Steuer bezahlt. Der Schwiegervater ist Hausbesitzer in der Speiservorstadt, kommt aber bis 1486 offenbar mehr und mehr zurück und verschwindet dann bis 1492, wo er als Lehenmann der Stadt nochmals erwähnt wird. Haggenberg bez. der Maler kommt gar nicht mehr vor.

Eine Durchblätterung der Stadt St-Gallischen Seckelamtsrechnungen 1480-1488 mit allfälligen Aufträgen der Stadt für den Maler, zu suchen, war ohne Ergebniss.

Haggenberg scheint nach allem zu schliessen, mehr wandernder als stabiler Maler gewesen zu sein. Er hat wohl, wie es zu jener Zeit Brauch war, Kirchen, Kapellen und Klöster in ihrem Jnneren und Æusseren bemalt, und, aufgemuntert durch das stetige Vorkommen von Wappen in solchen Gebäuden, sich ein Sammelbuch angelegt. Unter Abt Ulrich, der sich die möglichst grossartige Wiederherstellung der Abtei und ihrer Besitzungen zur Lebensaufgabe gemacht, unter dessen Regierung sich eine bisanhin nie erlangte weltliche Macht ausbildete war das Arbeitsfeld unseres Wappenmalers ein verhältnissmässig Ergiebiges und nachdem einmal das nöthige Material zusammen getragen war, scheint sodann sein Buch als wie auf ein einziges mal, wie aus einem Gusse aus seiner Hand hervorgegangen zu sein.

Auf welche Weise der Codex in äbtischen Besitz übergegangen, ob er vielleicht auf des Abtes Bestellung hin geschaffen wurde, das erhält weder aus dem zu Anfang des Buches anhebenden Gedichte, noch aus irgend einer anderen Quelle.

Sicher ist, dass das, wenn auch in der Technik mit dem gesammten Codex abweichend behandelte Wappenvollbild, das in der Innenseite des oberen Buchdeckels eingemalt ist, nicht nur dem Stile des 15. Jahrhundert entspricht und auf den gleichen Künstler zurückzuführen ist, sondern mit den damaligen politischen Verhältnissen der Abtei, mit einem Wort, auf den Besitz des Abtes Ulrich Rösch selber hinweist, ein Ex-libris in Farben, wie man es sich prächtiger wohl nicht denken kann.

Ueberragt von Inful und Krumstab sehen Sie das Wappen der Abtei zusammengeschoben mit dem Wappenbilde der wichtigsten äbtischen Herschaftslande, der Grafschaft Toggenburg, unten das Personal-Wappen des Abtes, zwei sich kreuzende Kerzenlöscher. Erst im Jahr 1555, als mit Genehmigung des Papstes Paul IV die Einverleibung des Klosters Alt St.-Johann im Thurthale mit der Abtei St.-Gallen erfolgte und der jeweilige Fürstabt auch Titel und Wappen des Abtes von St-Johann führte, da trat an Stelle der alten 3 gliedrigen Zusammenschiebung die bis zur Aufhebung des Klosters innegehaltene Ordnung der sogenannten Viertheilung; 1. Stift und Stiftlande. 2. St-Johann. 3. Toggenburg. 4. Abt.

Codex Haggenberg, 30/22 Centimeter Flächendimensionen bei 4 cm. Dicke aufweisend, ist ein äusserlich wohlerhaltenes, in Carton gebundenes, mit moderner Messing-Schliesse geziertes, in Lederrüken gebundenes Papierbuch. Beim Oeffnen desselben ersieht man aber sofort, dass die Blätter in folge ausserordentlich starker Benutzung offenbar ver-

schiedene male zurückgeschnitten wurden, so dass von einem glatten Papierrand ausserhalb der Wappenbilder nichts mehr zu sehen ist und diese selbst hin und wieder angeschnitten wurden. Viele Blätter haben Risse und es fehlt auch nicht an stellenweiser starker Beschmutzung durch Finger. Unter den 324 Seiten, welche das Buch aufweist, sind circa 30 leergeblieben. Der gelbe Lederrücken zeigt oben die weisse, rothgerandete Etiquette mit der Inschrift « Ulrich VIII Wappenbuch », darunter ist eine kleine ähnliche Etiquette mit der Laufnummer 1084 des Handschriftengewölbes der Stiftsbibliothek.

Und nun, meine Herren, sehen wir uns Codex Haggenberg seinem Inhalte nach etwas näher an. Wahr ist es, dass uns da nicht jener ritterliche Sinn und jener Geist entgegenleuchten, die das Grünneberg'sche Wappenbuch so vortheilhaft in den Vordergrund aller heraldischen Erzeugnisse des 15. Jahrhundert's stellen; weder als kampfbereiter Ritter, noch als stolzer Bürgermeister, noch als Reichsvogt, nicht einmal mit seinem eigenen bürgerlichen Wappen stellt sich uns Haggenberg dar; eine bescheidene dichterische Ader scheint dem Maler zu Theil geworden zu sein; und indem er die Jahrzahl 1488 in römischen Lettern, die ihrerseits wiederum verschiedene Gegenstände versinnbildlichen, als Titel seines Gedichtes hinstellt, ergeht er sich in Lobesspenden auf das weltliche Oberhaupt, den Kaiser und römischen König, um alsogleich auch in geziemenden Vordergrund die Stammbäume des Häuser Habsburg und Lützelburg zu bringen. Ein gewisser Geschmack in der Anordung dieser Tafeln lässt sich gewiss nicht leugnen, wie denn auch die begleitenden textlichen Erläuterungen nicht ohne Interesse sind. — Es folgen nun die hervorragendsten Bisthümer des heil. römischen Reiches, je mit ihren Wappen und zusammengeschoben mit demjenigen des regierenden Bischofs, um alsogleich Platz zu machen den fingirten Wappen von Personen aus der alten und biblischen Geschichte. Da prangen die Banner der Könige David und Salomon und der kleinen Schildlein aus Judas' Stamme ist kein Ende. Wohl aus symbolischen Gründen folgen dann in der Dreizahl die Wappen aller möglichen und unmöglichen guten und schlechten Regenten des Weltalls, ein Chaos von erfundenen Wappenbildern flott, stilisirt und von einer überwältigenden Farbenpracht. — In mayestätischem Vollbilde erscheien sodann das Wappen und die Attribute des Papstes Paulus II, umgeben von den Schilden der Kirche selbst und der Stadt Rom.

Auf den nun weiter folgenden Blättern entrollt Haggenberg die ganze Herrlichkeit des römischen Reiches und seiner Stände, alles in der 4 Zahl, wie sie ehedem wohl auch aus symbolischen Gründen so beliebt war.

Beginnend mit den Städten, die alle auf Stein, Furt und Berg endigen, erscheinen sodann des Reiches 4 Amtmänner, die 4 Schenken, die 4 Herzoge, die 4 Markgrafen, die 4 Landgrafen, des Reichs 4 Marschalle, 4 Burggrafen, 4 Banner, 4 Kirchen, 4 Klöster, 4 Vögte, 4 Truchsesse, 4 Jägermeister, 4 Knechte, 4 Dörfer, u. s. w., u. s. w.

Es erscheint nun das prächtige Vollbild mit dem kaiserlichen Gesammtwappen in Form einer Rondelle. Links oben schwebt der schützende Engel, in jeder Hand ein Schwert haltend, unten, die wuchtige Verkündigung « Gesegnet sei der, mit dem du bist, Verflucht sei der, der wider dich ist ». Weitere, gut ausgeführte Tafeln sind etlichen deutschen und ausserdeutschen Fürsten und Herrschern gewidmet. Bemerkenswerth sind diejenigen der Herzoge von Burgund, Herzog Al-

brechts von Oesterreich, des Pfalzgrafen Ludwig in Nieder und Ober Bayern und sodann eine Tafel, die in hübschester Zusammenstellung die Wappen aller Hochmeister des Deutsch Ordens aus Preussen bringt. Die Tafeln mit den Gesammtwappen der Markgrafen zu Brandenburg, des Königs Ladislaus aus Böhmen und andere reihen sich den Vorgehenden in würdigster Weise an.

Zu je Zweien oder zu je Vieren auf einem Blatte erscheinen nun bis auf Seite 81 schwäbische Freiherren und Herren, bunt durcheinander gewürfelt — Dann folgt wiederrum eines jener schönen Vollbilder, diessmal mit dem Gesammtwappen des Herzogs Otto von Braunschweig und des Herzogs von Meklenburg. — Mit fo. 88 beginnen zu je 6 Wappenschilden auf einer Tafel eine Unmenge von Herren des niedern deutschen Adels, Knechte, Ritter und gemeine Bürgersleute den Reigen. Hie und da unterbrochen mit Tafeln zu je Vieren lässt sich diese niedere Gesellschaft verfolgen bis auf pag. 174, wo wiederum etliche gräfliche Geschlechter zu Zweien auf der Tafel aufmarschiren. Diese Letztern sind aber besonders schön und effektvoll in der Stilistik, sie gehören zum Schönsten was aus Wappenbüchern des 15. Jahrhunderts auf uns gekommen ist.

Auf Seite 212 erscheint zum ersten mal nur 1 Wappen pro Blatt; es sind alles gräfliche Geschlechter aus dem heutigen Süddeutschland, etliche wenige nur aus dem Gebiete der heutigen Schweiz die nun in gleicher Weise folgen und bis zu pag. 240 sich erstrecken. Dann fogt wiederum in ununterbrochener Reihe ein Heer von Wappen des niedern und niedersten Adels, alle zu je 6 pro Blatt und diese sind nur hie und da unterbrochen von Wappen mehr hervorragender Geschlechter, die zu Vieren per Blatt erscheinen. Wir sind am Schlusse des Buches angelangt.

Aus allem bisher Gesagten und aus der näheren Betrachtung der die Wappen begleitenden Inschriften geht hervor, dass wir ein specifisch deutsches, sagen wir, schwäbisches Wappenbuch vor uns haben, ja es ist geradezu auffallend, wie wenige Geschlechter aus den Gegenden, die wir heute die Ostschweiz und nördliche Schweiz nennen, sich in dieser Handschrift vorfinden. Man ergeht sich denn auch wirklich in Vermuthungen der verschiedensten Art über den Zweck des Wappenbuches und dessen Entstehungsursachen, zumal sich die Handschrift im Besitze eines St-Gallischen Abtes befand. — Wie so manches Wappenbuch, das im 15. und 16. Jahrhundert entstanden ist, wird wohl auch dieses lediglich dem Sammeleifer eines Liebhabers, vielleicht aber auch, wie schon erwähnt, dem Atelier eines Decorationsmalers entsprossen sein. Wäre es speciell für Abt Ulrich Rösch erstellt worden, so hätte ohne Zweifel eine Dedication irgend einer Art zu Beginn des Buches angehoben.

Dass es auf schwäbischem Boden entstanden, dafür spricht mit geradezu bestimmter Sicherheit der Inhalt der Handschrift, aber es ist desshalb nicht ausgeschlossen dass der Maler oder Ersteller ein St-Galler Bürger war. Durch Ankauf oder durch Tausch mag sie dann schliesslich in den Besitz des Abtes von St-Gallen gelangt sein.

Wir haben einen Codex vor uns, der (es darf ruhig gesagt werden) des Hochinteressanten und Merkwürdigen die Fülle bietet, so viel, dass sich ein besonderes kleines Buch darüber schreiben liesse. Auf so manche bemerkenswerthe Einzelheit hier noch näher einzutreten,

verbietet die Zeit. Ich schliesse mit dem Wunsche, dass es mir vergönnt sei, die beträchtliche Arbeit der Facsimilirung des gesammten Werkes zu einem befriedigenden Abschlusse zu bringen, so dass ich Ihnen mit einer späteren Gelegenheit das Ganze zu gegenseitigem Nutz und Frommen unterbreiten kann.

St-Gallen, in November 1895.

NB. — Die den «*Archives Héraldiques*» mit heutiger Nummer beigelegte Tafel stellt die untere Hälfte des Blattes 141 in Codex Haggenberg dar.

Von einer absolut genauen Wiedergabe der Farben in allen ihren durch des Alter zu Tage getretenen Abtönungen, wie selbe im Originale sich finden, musste der Kosten halber Umgang genommen werden. Nichtsdestoweniger liefert unsere Tafel ein brauchbares, dem Charakter des Originals entsprechendes Facsimile und ist zugleich eine Probe aus der Hand des formengewandten Künstlers, der das Wappenbuch vollendete.

---

# Sceaux inédits de la ville de Grandson

**(Avec planche)**

Dans l'étude que publia de Mandrot en 1860 sous le titre *Sceaux historiques du Pays de Vaud* (Mitth. der antiq. Gesellschaft in Zürich, XIII), Grandson n'est représenté que par un sceau. De forme circulaire, il mesure 0$^{m}$,030 de diamètre et présente un écu très simple, arrondi à sa partie inférieure et entouré d'une banderole aux plis élégants sur laquelle se lit, en minuscules gothiques, la légende : s. ville ·.· grandissoni ·.·

Ce sceau (fig. 1), d'après l'auteur, est du XV$^{e}$ siècle. Ce n'est pas le seul cependant dont les archives de Grandson renferment la matrice, il en est six autres dont quelques-uns fort intéressants. En voici la description :

*a)* Sous fig. 2, nous reproduisons, non pas un sceau proprement dit, mais un curieux petit coin en fer aux armes de la ville, en forme d'écu, arrondi à la partie inférieure, échancré sur les flancs (0$^{m}$,017 de hauteur ; 0$^{m}$,015 de largeur). Le contour de l'écu et le chef, renfermant le mot GRANDSON, sont indiqués par une série de points. Nous ne savons quelle date assigner à ce coin qui, probablement, servait à frapper des jetons.

*b)* Un sceau circulaire de 0$^{m}$,030 de diamètre. Le centre est formé par un écu de forme plus compliquée que les précédents. En exergue se lit la légende SIGILLVM . VRB ✲ GRANDISSONI ✲, entourée d'un cercle de points (fig. 3). Ce sceau, croyons-nous, appartient au XVI$^{e}$ siècle.

*c)* Un sceau circulaire de 0$^{m}$,044 de diamètre. L'écu qui se trouve au milieu, assez simple à la partie inférieure (en forme d'accolade) présente un chef dont les découpures s'enroulent en volutes ; il est accosté de deux fleurs et entouré d'un cordon circulaire. Autour est inscrite en belles majuscules la devise PETITE CLOCHE FAICT GRANDSON et la date 1599 ; chaque mot est séparé par une rose

# SCEAUX DE LA VILLE DE GRANDSON

ARMES DE LA VILLE DE GRANSON.

1








2

4

3





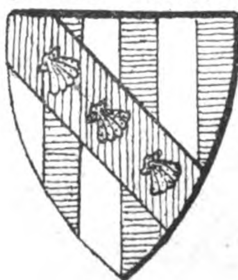

5



6




ARMES DES SIRES DE GRANSON.



7






ANDRÉ KOHLER.

héraldique ; à la fin de la légende et au-dessus de l'écu se voit une fleur de lys. Le tout est entouré d'une guirlande de feuillage et de roses, liée par des rubans croisés (fig. 4).

*d*) Un sceau ovale de 0m,023 sur 0m,028. L'écu, de la forme dite écu français, avec des hâchures horizontales, est sommé d'une couronne ducale ; il est soutenu par deux sauvages appuyés sur des massues ; le tout repose sur une console. En demi-cercle, à la partie inférieure du sceau se lit SIGILLUM GRANDI SONY. C'est sans doute un sceau du XVIIIe siècle (fig. 5).

*e)* Un sceau ovale, de 0m,029 sur 0m,033. Il porte l'inscription MUNICIPALITE DE GRANDSON, entourant un faisceau de licteur, surmonté d'un chapeau à trois plumes. La présence de cet emblème permet d'attribuer ce sceau aux premières années de l'indépendance vaudoise (fig. 6).

*f)* Un sceau circulaire, de 0m,030 de diamètre, où se lit COMMUNE DE GRANDSON No 2. Les mots sont les uns sous les autres et entourés d'une couronne d'épis et de pampres. Ce sceau doit être plus moderne encore que le précédent (fig. 7).

Tous ces sceaux, à l'exception des deux derniers, portent les armes de la ville : *d'azur à un soleil figuré d'or soutenu d'un croissant de même.* Le bailliage de Grandson, commun à Berne et à Fribourg, avait les armes des anciens sires de Grandson, *pallé d'argent et d'azur de 6 pièces à la bande de gueules chargée de 3 coquilles d'or et brochant.* Ce sont ces armes qui ont été attribuées à la ville dans l'Armorial de la Bibliothèque cantonale vaudoise et dans la première édition de l'Armorial de Mandrot.

André Kohler.

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

Nous avons le plaisir de pouvoir ajouter aux nouveaux membres reçus les noms de

MM. Rodolphe Ulrich, ingénieur, à Dresde.
Dr Robert Durrer, à Stans.
Schoch-Etzensperger, à Zurich.
Hans de Grebel, à Zurich.

Nous publions comme supplément à ce numéro un tableau de l'effectif des membres de la Société Suisse d'Héraldique au 1er janvier 1896.

# DONS REÇUS

De M. C. Escher-Usteri, à Zurich : Fünfhundertundsechsig Jahre aus des Geschichte der Familie Escher vom Glas 1320-1885, Festgabe zur Feier des fünfhundertsten Jahrestages ihrer Einbürgerung zu Zurich ; I Theil : Geschichtliche Darstellung und biographische Schilderungen, II, Theil : Genealogie der Familie, nach den Quellen bearbeitet von C. Keller-Escher, Zurich 1885.

De M. Alfred Stuckelberg, à Bâle. Stammbaum der Familie Stickellberger (Stuckelberger Stückelberg) zu Basel, 1388-1895 von A. u. A. Stückelberg.

De M. Paul Ganz, à Zurich. Collection de généalogies princières du XVII$^{me}$ siècle. Mérovingiens — Capétiens — rois de Hongrie, Danemark, deux Siciles, ducs de Lorraine, Savoie, Milan, princes d'Anhalt, landgraves de Leuchtenberg, comtes de Blois — 4 tableaux généalogiques de maisons princières des Pays-Bas, détachés des « Fastes historiques de Belgique. »

De M. le Baron A. de Dachenhausen, à Munich : De Magny, Nobiliaire universel, vol. XIV. Paris 1880. — Hiort-Lorenzen, Annuaire généalogique 1885. — Genealogisches-Taschenbuch des Deutschen Adels, Jahr. 1844, 1846, 1848. — Hof-und Staatsbuch der œster. ungar. Monarchie 1893. — G. de Crollalanza, Les animaux du blason, croquis drôlatiques, Paris 1880. — Vredius, Historia Comitum Flandriæ Brugge 1643, 1650, 2 vol.

De M. Max. Grizner, à Berlin : Das brandenburg-preussische Wappen, geschichtliche Darstellung seiner Entwickelung seit 1415 von M. Gritzner.

De la Société de Géographie commerciale de la Suisse centrale, à Aarau : Calendrier historique suisse pour 1896.

De M. Ad. Gautier, à Genève : Armorial historique des Villes et des Bourgs de la Suisse.

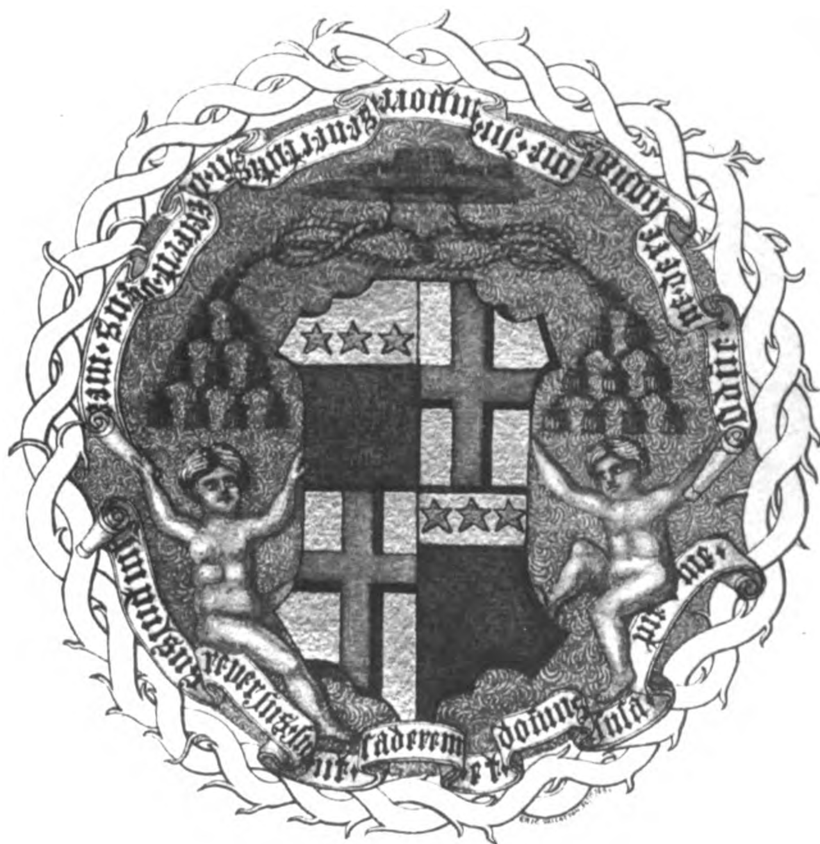
Nous exprimons nos meilleurs remerciements à tous ces généreux donateurs.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Jahrbuch der K. K. heraldischen Gesellschaft « Adler » V & VI. Band. Der letzte Arpadenkönig v. M. Wertner. — Uber den Drachenorden. — Ungarns Hofwürdenträger bis 1301 v. M. Wertner. — Uber einige Familien des tirolischen Beamtenadels von Schullern zu Schrattenhofen. — Die Stellung des eiederen Adels in Böhnen gegenüber dem Bürgerstande 14-16 Jahr. — Beitrage zur Genealogie des Krainischen Adels v. J. B. Witting. — Die Wappen der Aebte der Prämonstratenserstifte Geras und Pernegg. v. H. G. Ströhl (mit 8 Tafeln). — Wappenzeichnungen Hans Baldung-Griens v. R. Strassny (mit 16 Tafeln). — Die Wappenbriefe und Standeserhöhungen des römischen Königs Ruprecht v. d. Pfalz. — Der fiegerische Stammbaum v. K. v. Inama-Sternegg. — Innerösterreichische Rosensiegel v. A. v. Siegenfeld (mit 4 Tafeln). — Die Wappen der religiösen Orden v. J. E. V. Kirchberger (mit 4 col. Tafeln).

Der Deutsche Herold. Januar 1896. Eine für die rechtsgeschichte des Schwäbischen Adels wichtige Urkunde.— Ein Beitrag zur Geschichte der Happ v. Happberg. — Zur Geschichte der von Johnston.

Maandblad van het Genootschap « De Nederlandsche Leeuis » 1895. — N° 12. Uit het herharchief van Ommeren, door H. J. Schouten. — Mallinckrodt, door H. — Von Attems, door Jac. A. — Elsevier, door Jac. A. Archiefsprokkels medegedeeld door W. S. v. S. — Aanteekeningen von geboorten, huweljken en overlj den Aan de Kaap de Goede Hoop.



PLAFOND D'UN CAVEAU
DES CASERNES DE LA GENDARMERIE
ARMOIRIÉ: AU 1ER ET AU 2D DE SONNAZ,
ET AU 2E ET AU 3E CHATILLON DES MONTS.
LAUSANNE.

1896. 10e Année. N° 2. FÉVRIER.

# Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. Jean GRELLET
président du Comité de Rédaction.

## Une fresque à Lausanne

(avec planche).

La fresque reproduite dans le présent numéro des Archives Héraldiques a été relevée par M. Eric Vallotton, graveur à Lausanne. Elle ornait le plafond d'un petit caveau, dépendance d'un bâtiment qui appartenait sans doute à quelqu'un des officiers de l'évêché, puisqu'il est devenu la propriété du gouvernement bernois. Ce caveau situé entre l'école de chimie et la gendarmerie faisait partie de la caserne n° 2, actuellement démolie.

M. R. Blanchet (Lausanne dès les temps anciens, p. 140)[1] blasonne ces armes comme suit : « écartelé au 1er et 4me de sinople au chef d'argent chargé de trois étoiles d'or en fasce, au 2me et 3me d'argent, à la croix de gueules. »

Ce sont là les armes de la famille savoisienne bien connue *de Gerbaix de Sonnaz*, avec de légères différences dans les émaux, mais comme les couleurs ont été altérées par l'humidité, il est fort possible et même probable que le sinople se soit changé en azur, et que le jaune des étoiles ait été primitivement du gueules. Une réparation maladroite peut aussi être cause de cette variante.

L'écu sommé d'un chapeau vert dont les houppes descendent au nombre de dix de chaque côté est soutenu par deux génies au naturel. Attributs et supports sont entourés par deux banderolles sur lesquelles se lisent en minuscules gothiques :

O Domine, ne derelinquas me in tempore senectutis, dum defecerit virtus mea.

Impulsus, reversus fui ut caderem et Dominus suscepit me.

Le tout se détache sur un fond rouge diapré de blanc, entouré d'une couronne d'épines dessinée au trait.

D'après M. Blanchet des armes « ayant la plus grande analogie » avec celles décrites plus haut décoraient une pierre tumulaire qui a disparu et sur laquelle, dit-il, on distinguait encore les mots : ....canonicus ....protonotarius....

[1] Lausanne, 1863.

L'Armorial historique du Pays de Vaud par de Mandrot indique les armes suivantes comme étant celles de Gerbaix-Sonnaz (Savoie), chanoine de Lausanne: écartelé au 1er et 4me d'azur au chef d'argent chargé de 3 étoiles en fasce de gueules, au 2me et 3me d'argent à la croix de gueules. Ce sont là les armes véritables de cette famille dont plusieurs membres occupent encore de hautes positions en Italie.

M. l'Abbé J. Gremaud, à Fribourg, à qui nous avons demandé des renseignements a eu l'amabilité de nous répondre ceci :

« Parmi les chanoines de Lausanne se trouve Amblard de Gerbaix, protonotaire apostolique. Claude de Seyssel, évêque de Marseille, résigna en sa faveur le canonicat et la prébende dont il jouissait à Lausanne. Le pape conféra ce canonicat à Amblard le 6 juin 1515 et celui-ci fut mis en possession par le chapitre le 3 août suivant. Il était encore chanoine en 1536, car il figure parmi les ecclésiastiques qui furent convoqués par Berne à la dispute de religion à Lausanne. J'ignore quand il est mort. Dans tous les cas le fragment de pierre tumulaire que mentionne Blanchet (et que j'ai vu moi-même à côté de la cathédrale) ne peut se rapporter à ce personnage, puisqu'il n'est mort qu'après la Réformation.

» Le chapeau avec les houppes était attribué aux protonotaires.

» Puisque les armoiries sont celles des Gerbaix et que vous croyez que la peinture est du XVIe siècle, le caveau est bien certainement l'œuvre d'Amblard de Gerbaix. Dans quel but, pour quel usage a-t-il été construit ? C'est ce que j'ignore. En l'absence de documents on ne pourrait faire que des suppositions. »

« Amblard de Gerbaix, ajoute M. Gremaud, est cité (12 novembre 1525) dans les « *Extraits des manuaux du Conseil de Lausanne* », par Ern. Chavannes, dans les *Mémoires et documents*, t. XXXVI, p. 12. »

A. K.

---

## Genealogie der Viztume von Anniviers (Eivisch).

*(cf. Die beigegebene Stammtafel).*

Ursprünglich blosse *Dienstleute der Kirche Sitten für den Vizedominat im Val d'Anniviers* (Eivisch), sind *die Edeln gleichen Namens* im Laufe der Zeit zu Macht und Ansehen gelangt, so dass sie zu Ende des XIII. Jahrh. neben denen von *Turn* und *Raron* den wichtigsten Rang unter den Adelsfamilien des mittelalterl. Wallis einnehmen [1]).

Die ältesten bekannten Angehörigen des Geschlechtes Anniviers sind die in einem Einkünfterotulus des XII. Jahrh. aufgeführten «*Petrus*» und « *Durandus d'Aniuies*» [2]); des letztern Todestag fällt nach dem Jahrzeitbuch von Sitten auf den 18. Mai [3]). Ein *Peter von Anniviers*, vielleicht der oben erwähnte, erscheint in den Jahren 1218 und 1220 als Zeuge [4]), ein *Jacob* 1215, 1224 und 1235 als Domherr in Sitten [5]).

[1]) Ihre Stammgüter lagen im bischöffl. Wallis und zwar vorzüglich im *Val d'Anniviers* selbst; im Unterwallis war ihr Besitz unbedeutend.
[2]) M. D. R. XVIII, pg. 386 (C. S. N° 30).
[3]) ibid. 268.
[4]) C. S. N° 37; Gremaud N° 287.
[5]) N°° 248, 309, 405.

Der erste Edle von Anniviers, der den Titel « vicedominus » (Viztum) führt, ist *Wilhelm* (1235-55) [6]. Er war ein Sohn *Ludwigs von Anniviers.*[7]) Dessen Vater kennen wir nicht. Wilhelm nennt im Januar 1241 seine Grossmutter *Sibillia ;* ob diese von väterlicher oder mütterlicher Seite war, ergibt sich aus den Urk. nicht. Rudolf und Seguin werden als deren Söhne bezeichnet [8]).

Viztum Wilhelm von Anniviers erhielt den 21. Mai 1235 von Bischof Landrich « domos lapideas et contiguas, que sunt in castro de Anivesio et domum ligneam, que iacet ante predictas domos» zu Lehen [9]). Im J. 1243 schloss er mit dem Comthur der Johanniter in Salgesch einen Gütertausch ab [10]). Seine Gemahlin *Agnes*, vermutlich eine Tochter der Berta von Ayent und Schwester Ludwigs und Peters dieses Namens [11]), schenkte ihm einen Sohn *Jacob*, und zwei Töchter, *Aimoneta* und *Antonia,* erstere mit dem Ritter Heinrich Albus (Wyss) von Granges, letztere mit Peter von Venthône vermählt [12]). Im Sommer 1268 finden wir indes Antonia von ihrem Gatten geschieden : dieser war als Novize in den Cistercienser Convent Hauterive, jene in das Nonnenkloster Mageerau zu Freiburg eingetreten [13]).

*Jacob von Anniviers*, seit 1260 in den Urkunden bezeugt [14]), ward Erbe der väterlichen Güter und erhielt auch von Bischof Heinrich I. von Raron das Viztumamt im Eivischtal, das sein Vater innegehabt, auf Lebenszeit [15]). Bis 1284 wird Jacob sehr häufig erwähnt. Sein Testament datiert vom 4. Nov. dieses Jahres [16]). Noch einmal erscheint er am 20. Oktober 1285 in Granges als Käufer eines Weinberges [17]). Dann verschwindet er spurlos. Ob er die von ihm geplante Fahrt ins heil. Land zur Ausführung gebracht, ist nicht ersichtlich [18]). Das älteste Totenbuch der Kirche Sitten führt zum 26. Juli « Albertus et Jacobus de A [niui] sio » an [19]).

Es scheint, Ritter Jacob von Anniviers sei zweimal verheiratet gewesen[20]) : aus der 1. Ehe stammt der Junker *Wilhelm II.* (1278-1323), der das Amt des Salterus in Sitten bekleidete [21]). In dieser Stellung folgte ihm sein älterer Sohn *Aimo* (1328-55), während der jüngere *Ebalus* (1328-39) die geistliche Laufbahn einschlug [22]). Beider Mutter *Alasia* wird urk. 1305-1310 erwähnt [23]).

---

[6]) N° 405.
[7]) N° 403.
[8]) N° 450.
[9]) N° 403.
[10]) N° 475. Wilh. von A. erwarb infolgedessen Rechte und Einkünfte zu Siders, Chippis. Granges, Chermignon, und a. O.
[11]) cf. N° 474 und C. S. N° 54. Berta von Ayent war eine Schwester des Bischofs Boso II, von Granges. C. S. N° 52.
[12]) N°° 450, 475, 569, 738, 928, 1329.
[13]) N°° 738, 739.
[14]) N° 668.
[15]) N° 2173.
[16]) N° 928.
[17]) N° 942.
[18]) N° 928 « ... si contigeret de me aliquid humanitatis ante expletionem voti mei *ultramarini* ».
[19]) M. D. R. XVIII., pg. 277.
[20]) Ich schliesse dies aus dem Wortlaut der Urk. N° 1222 : « ego Willermus filius quondam domini Jacobi de Anivesio militis landatione Alasie uxoris mee et consensu domine Guigone relicte dicti domini Jacobi et Johannis filii sui, etc. »
[21]) N° 1619.
[22]) N°° 1619, 1746, 1759, 2027.
[23]) N°° 1222, 1293, 1319.

Aimo von Anniviers hinterliess von unbekannter Gattin eine Tochter *Antonia* mit Namen [24]).

Die 2. Gemahlin Jacobs war *Guigo von Châtillon*, ohne Zweifel die Mutter der drei übrigen Kinder dieses Edeln: *Agnes*, *Johannes* und *Perrette* [25]). Ihr hat die Familie Anniviers zu einem nicht geringen Teil die spätere Machtstellung im Rhonetal zu verdanken. Unter kluger Benutzung der finanziellen Verlegenheiten, in welche Bischof Bonifacius von Sitten infolge der unsinnigen Wirtschaft seines Vorgängers geraten war, gelang es ihr namens ihres noch unmündigen Sohnes *Johannes* das Viztumamt im Eivischtal erst auf 4 [26]), dann 1293 auf 29 Jahre sich zu sichern [27]). An eine Lösung dieser Pfandschaft seitens des Hochstiftes war indes kaum mehr zu denken, und so musste sich der Nachfolger Bonifaciuss' von Challant 1311 dazu entschliessen, den Vizedominat im Eivischtal als *Erblehen* dem Edeln Johann von Anniviers und dessen Nachkommen zu überlassen [28]). Seit diesem Zeitpunkt nennt sich der junge Edle stets « *nobilis vir* » [29]).

*Johann I.*, ungefähr seit 1305 volljährig [30]), ist eine der hervorragendsten Persönlichkeiten in der Walliser Geschichte der ersten Hälfte des XIV. Jahrhunderts Von seiner Gemahlin *Beatrix von Turn* [31]) hatte er sechs Kinder: *Perrodus* (Peter), Junker (1345-50) [32]), *Jacob II.*, Junker [33]), *Wilhelm III.*, augenscheinlich erst mit *Beatrix*, der Tochter des Ritters Bartholomaeus Tavelli von Genf vermählt [34]), später Domherr und Cantor der Kirche Sitten (gest. vor 1351) [35]), *Johannes II.*, wie sein Bruder Domherr und Pfarrer in Eivisch [36]), *Johanneta*, verheiratet mit dem waatländ. Edeln Johann IV. von Aubonne [37]), und *Margareta*, urk. nur 1351 vorkommend [38]).

*Jacob II. von Anniviers* erzeugte mit seiner Gattin Margareta von Ayent, einer Tochter Herr Nantelms II., zwei Töchter und einen Sohn *Johann III.*, der indes in jungen Jahren starb, die ältere, *Johanneta*, ward die Hauswirtin Johanns Tavelli, die jüngere, *Beatrix*, ehelichte den Freiherrn Peter von Raron [39]). Infolgedessen gelangte der Familienbesitz derer von Anniviers zum Teil an die Tavelli, zum Teil an die Raron, von denen sich fortan ein Zweig « Herren zu Eivisch, nennt [40]).

D^r^ Rob. Hoppeler.

[24]) N° 2524.
[25]) N°s 1122, 1125 ff.
[26]) N° 2181.
[27]) N° 1035.
[28]) N° 1332.
[29]) Zuerst N° 1318.
[30]) N° 1222 « ... eiectus ab omni avoeria et tutela. »
[31]) N° 1488.
[32]) N° 1665.
[33]) N° 1665, 1692.
[34]) N° 1981.
[35]) N° 1981.
[36]) N°s 1981, 2008.
[37]) M. D. R. XXVI, pg. 372. Urk. dat. 1350 Mai 18.
[38]) N° 1981.
[39]) N°s 2208, 2219, 24 5, 2473, etc.
[40]) Eine ausführliche Geschichte der Herren von Anniviers behalte ich mir vor.

# Stammtafel der Viztume von Anniviers.

Ludwig v. Anniviers.
(1235-41)

Wilhelm I. v. A.
Viztum u. Ritter.
(1235-55)
Gem.: Agnes v. Ayent.
(1241 43)
T. der Berta v. Ayent-Granges.

1) Aimoneta.
(1241-43)
Gem.: Heinrich Albus
v. Granges,
Bruder Peters v. Turn.

2) Antonia.
(1241)
1243 verm. mit Peter v. Venthône,
Ritter.
1268 Nonne zu Maigrau,
lebt 1284 noch.

3) Jacob I.
1260 Junker
1268 Viztum, Meier u.
Ritter,
erscheint zuletzt X|85
✠ 1285|88
1° Gem.: N. N.
2° Gem.: Guigo v. Chatillon.
(1284-1323)

4) Perrette.
1299
Gem.: Johann de Vineis.

3) Johann I.
1293 noch unmündig;
seit c. 1305 Junker.
Viztum und Meier.
✠ c. 1358
Gem.: Beatrix v. Turn
1323

2) Agnes.
1299

1) Wilhelm II.
Junker
salterns Sedun.
(1278-1323)
Gem.: Alasia
1305-10

6) Margareta.
1351

5) Johanneta.
1350
Gem.: Johann IV.
v. Aubonne.

4) Johann II.
can. Sedun.
1349|53
Pfarrer zu A.

3) Wilhelm III.
Gem.: Beat. Tavelli
spät. Domherr u.
Cantor.
✠ vor. 1351

2) Jacob II.
Junker.
✠ vor. 1344

1) Peter.
Junker.
(1345-50)
Gem.: Margareta
v. Ayent
T. Nantelms II.
✠ vor. 1351

2) Ebalus.
Priester.
(1328-39)

1) Aimo.
Salterus Sedun.
(1328-55)
Gem.: N. N

3) Beatrix.
(1351-1400)
Gem.: Peter v. Raron.

2) Johanneta.
(1344-1410)
Gem.: Johann Tavelli.

1) Johannes III.
1344
früh gest.

Antonia.
1401

# Un Evêque-Coadjuteur Valaisan

Le 19 février il y a eu une année que le Grand Conseil Valaisan, réuni à la cathédrale, de Sion, élisait évêque-coadjuteur de Mgr Jardinier, évêque du diocèse de Sion, M. le Chanoine Abbet, curé du chef-lieu du canton.

Enfin, lorsque toutes les démarches furent épuisées et lorsque le Saint-Père eut approuvé l'élection, le Sacre fut fixé au 2 février, jour de la Chandeleur, et il eut lieu à Sion au milieu d'une grande pompe et d'une grande affluence de spectateurs recueillis.

Sur la foi d'une légende écrite seulement au XII$^{e}$ siècle, la tradition s'établit que c'était de Charlemagne que les évêques de Sion tenaient l'autorité temporelle dont ils jouissaient.

« La légende de St-Charlemagne, dit le Rd. Père Furrer dans » son histoire du Valais, ajoute que le monarque fit don à St-Théodule » du Comté et de la Préfecture du pays, avec tout le territoire et tous » les droits de suzeraineté que lui-même possédait, droits que symboli- » sait le port du glaive à deux tranchants. »

Et d'abord, il n'y a pas eu d'évêque du nom de Théodule ou de Théodore depuis les années 516, et les annales de St-Bertin disent que les successeurs de Charlemagne étaient encore en possession du Comté du Valais en 859.

Rodolphe, qui se fit couronner Roi en 888 dans une assemblée d'évêques et de seigneurs tenue à l'Abbaye de St-Maurice, fut le fondateur de la troisième dynastie des Rois de Bourgogne. Son fils Rodolphe II, puis Conrad, lui succédèrent. En 994 Rodolphe III monta sur le trône, et ce fut lui qui paraît avoir fait don aux évêques de Sion de cette autorité temporelle que d'autres faisaient remonter sans motif suffisant jusqu'à Charlemagne.

Depuis lors de nombreux prélats se sont suivis sur le trône épiscopal de Sion. Walther Supersaxo, chanoine de Sion, y fut élu en 1457, par dix-huit chanoines tant capitulants qu'honoraires. nous dit Boccard, et, depuis lors, l'Evêché de Sion ne sortit plus d'entre les mains du Haut-Valais.

Mgr Jardinier et Mgr Abbet sont les premiers évêques de Sion choisis dans la partie française du canton.

Tous les évêques timbrent de leurs armes les actes émanant de leur chancellerie.

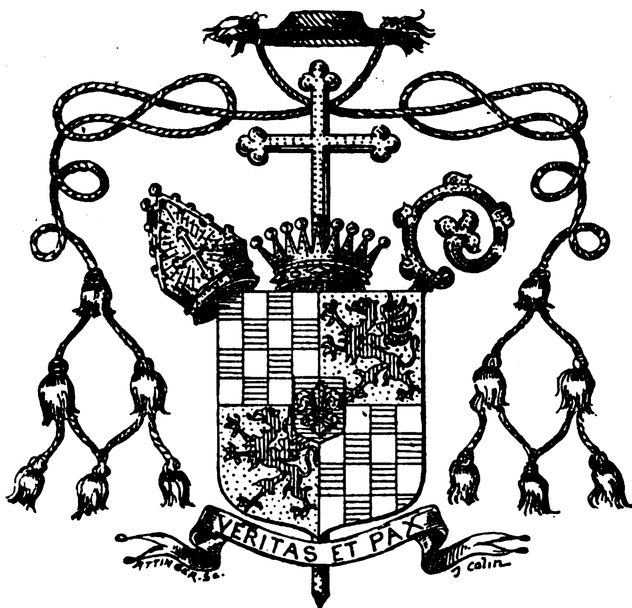
Voici celles de Mgr Abbet qui, tant que le siège de Sion ne sera pas vacant, portera le titre d'évêque élu de Troade, coadjuteur de S. G. Mgr Jardinier, avec droit de succession :

Ecartelé au 1$^{er}$ et au 4$^{me}$ seize points d'échiquier d'azur et d'argent de quatre tires de quatre points.

Au 2$^{me}$ et au 3$^{me}$ d'or au griffon de gueules ; sur le tout un écusson d'azur au lys d'or.

Sur l'écu la couronne de comte à laquelle ont droit les évêques de Sion comme anciens comtes et préfets du Valais ; à dextre une mitre de front et à senestre une crosse tournée en dehors et la devise : « *Veritas et pax* ». Le tout est surmonté de la Croix et placé sous un cha-

peau de sinople avec pendants à six houppes, qui est l'attribut des évêques. Ces armes ne se trouvent pas dans l'armoirial d'Angreville.




La famille Abbet, à laquelle appartient S. G. Mgr. de Troade, est originaire de Vollèges, dans la vallée d'Entremont. On trouve aussi une famille Abbet à Fully, au XIV[e] siècle. Le père de Mgr Abbet reçut la bourgeoisie de St-Luc dans le val d'Anniviers, comme le pratiquaient autrefois les bourgeoisies qui voulaient témoigner de leur reconnaissance à un avocat, par exemple, qui leur avait rendu des services dans une cause où leurs intérêts étaient en jeu.

SION, février 1896. Lou**

## NOTES HÉRALDIQUES

Le 19 novembre dernier mourait à Berne un héraldiste aussi distingué que modeste, M. Fréderic de Wyttenbach, fils et frère de généraux au service de Naples. Il était né à Berne le 19 février 1811. S'étant voué à la carrière théologique il fut chapelain de l'hôpital de la ville de 1837 à 1852, puis pasteur de Durrenroth (Emmenthal) de 1852 à 1875. Rentré alors dans sa ville natale, les infirmités n'ont pas tardé à le retenir presque complètement en chambre. La quantité de généalogies, copies, extraits de tous genres qu'il a faits, et qu'il avait pour une bonne part dans sa tête, est incroyable. Sa branche de prédilection était le blason et la sigillographie et, travaillant dans ce domaine, il a fait des milliers d'empreintes de sceaux d'après les originaux et les a également dessinés dans plusieurs volumineux cahiers. Ces derniers ainsi que les sceaux ont été donnés par la famille du défunt aux archives de Berne. Il a également relevé, au cours de ses excursions, de nombreux vitraux aujourd'hui dispersés et dont les traces ont été ainsi conservées. Bien que dans sa modestie M. de Wyttenbach n'eût pour rien au monde consenti à livrer à la publicité le fruit de ses patients travaux, nous aimons à croire qu'ils ne seront pas perdus et que ces trésors ne resteront pas une lumière sous le boisseau.

Nous lisons dans les demandes et réponses du dernier numéro des *Mittheilungen* der K.-K. Herald-Gesellschaft-« Adler », à Vienne, la question suivante à laquelle l'un ou l'autre des membres de notre Société pourrait fournir la réponse:

« Erbeten wird das genaue Datum des von Kaiser Léopold I 1655 und 1660 dem David von Buren, Herrn zu Seftigen und Vaumarcus in der Schweiz, angeblich ertheilten Reichsfreiherrndiploms. »

---

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

*Nouveaux membres.* — Nous avons le plaisir d'annoncer que par les trois nouvelles inscriptions suivantes :

MM. Louis Pernod, à Couvet,
Dr E.-H. Hoffmann-Krayer, à Zurich,
Adolphe Borel, à Bevaix,

le nombre des membres de la Société est porté à quatre-vingts.

Nous devons rectifier l'état nominatif des membres de la Société publié avec le numéro de janvier, en ce sens que le nom de M. Ch$^{s}$-Eug. Tissot devrait figurer parmi les membres du Comité. Nous faisons toutes nos excuses pour cette regrettable inadvertance.

*Dons reçus.* — Notre membre correspondant, M. Victor Bouton, à Paris, a bien voulu faire hommage à la Société d'un de ses ouvrages sorti récemment de presse, sous forme d'un luxueux opuscule: *Les fauconniers de Souabe*, extrait de sa grande publication de l'armorial de Gelre. Nos meilleurs remerciements à l'aimable donateur.

---

# REVUE DES PUBLICATIONS HÉRALDIQUES

Wappenkunde vom Karl Frhr. v. Neuenstein *Heft 6 et 7*: Altes Wappenbuch von J.-G. Redinghoven, 15. Jahrh. (Schluss) *Heft 8 et 9*. Schützenbuch des unter Herzog Christoff zu Wirdenberg und Teck anno 1560 nach Stuttgart ausgeschriebenen Armbrustschiessens.

Revue Suisse de Numismatique livraisons IV et V 1895. Haas. F. Die Münzen des Standes Luzern. — R. Vallentin, médaille religieuse inédite de Fribourg. — E.-A. Stuckelberg, Barbarenmünzen des III Jahrhunderts vor Chr. aus der Schweiz. — Mélanges: A la monnaie de Paris, Prix Allier de Hauteroche. -- British Museum, Musée archéologique d'Alexandrie, Thalers de Zoug, Collection Simmler. — Nécrologies. — Trouvailles. — Bibliographie.

Monatsblatt de K.-K. Geselschaft « Adler » Februar 1896. Die Reichsgrafen von Lamberg, Freiherrn zu Stein et Guttenberg.

Archives de la Société française des Collectionneurs d'Ex-libris. Les ex-libris du président de Brosses; Ex-libris inédit des Langlois de Criquebœuf; Ex-libris de M. Léopold Mar; Recette pour colle imputrescible. — Bibliographie.

---

1896. 10e Année. MARS.
N° 3.

# Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

## SCEAU DU COUVENT DE RIVE



Le couvent des frères mineurs de St-François, établi à Genève, dans le quartier de Rive, sur l'emplacement où l'on construisit, en 1769, le grenier à blé, fut fondé au XIIIe siècle et subsista jusqu'à la Réformation. A cette époque, le gardien, Jaques Bernard, les frères Claude Boulard, Pierre Chapelain et trois ou quatre autres embrassèrent la cause de la réforme; le 8 juillet 1535 ils firent abandon de tous les biens du couvent aux syndics et communauté de Genève, pour sustentation et alimentation des pauvres de l'hôpital. Les autres religieux s'étaient retirés à Chambéry dans le couvent de leur ordre.

Le sceau de ce couvent a déjà été publié par Blavignac dans son Armorial genevois (pl. 40, n° 4), mais d'après une empreinte très endommagée. Celle qui a permis de prendre le dessin ci-joint se trouvait dans un livre de comptes du XVIe siècle et dans un parfait état de conservation.

ALBERT CHOISY.

## LA FLEUR DE LYS

Peu d'emblèmes héraldiques ont donné matière à plus de controverse que la fleur de lys. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de toutes les théories émises sur son origine. Ainsi que l'on devait s'y attendre elles ont tout particulièrement attiré l'attention des écrivains de France en raison des armes bien connues des anciens souverains de ce pays.

Les uns voient dans la fleur de lys une croix, d'autres un croissant, une abeille ou même un crapaud. L'analogie, il faut l'avouer, ne pouvait guère frapper qu'un aveugle né qui n'a jamais vu ni une fleur de

lys, ni aucun des objets auxquels on la compare. Suivant une opinion assez accréditée, l'emblème en question serait un fer de lance, mais cette arme là serait bien peu dangereuse avec la clavette qui l'empêcherait de pénétrer dans les chairs! Plus poétiques mais non mieux inspirés sont ceux qui voient dans la fleur de lys une corruption de « fleur de Loys (Louis) ».

M. Woillez dans son *Iconographie des plantes aroïdes considérées comme l'origine de la fleur de lys de France* (Amiens 1848) voit dans l'*Arum* ou gouet, le prototype de la fleur de lys, mais il y a en réalité si peu d'analogie dans la forme que cette théorie nous paraît pécher par la base. Il n'est pas plus heureux lorsque, se basant sur l'appellation rustique de l'*Arum* dans certaines parties de la Picardie, il représente l'emblème de la Vierge comme le symbole de la puissance génératrice, interprétation plus païenne que chrétienne.

Non moins nombreuse est l'école affirmant que la fleur de lys est un simple accident décoratif, un ornement héraldique sans aucun rapport avec un objet réel. Il semblait un moment que M. A. de Beaumont, dans ses *Recherches sur l'origine du blason et en particulier de la fleur de lys*, eut trouvé la solution du problème. Cet auteur est partisan de la théorie par trop absolue que tout nous vient d'Orient et, l'appliquant au blason, il fait remonter l'origine de la fleur de lys aux Egyptiens. Ayant beaucoup voyagé en Orient, M. de Beaumont est frappé d'y rencontrer partout, comme motif d'ornementation, un fleuron ayant beaucoup d'analogie avec la forme de la fleur française. D'Egypte elle aurait passé en Assyrie, en Perse, en Arabie, où elle serait devenue le générateur de l'arabesque, pour de là pénétrer en Occident. Ce fleuron sacré de l'Egypte est la représentation conventionnelle du lotus, la fleur du Nil; mais la civilisation arabe relativement très récente est beaucoup trop éloignée de celle des Assyriens et des Egyptiens pour en être le développement naturel. Au reste, lorsque M. de Beaumont croit voir en Assyrie le même fleuron qu'en Egypte, il se trompe étrangement. Le sommet des casques auxquels il fait allusion est orné de deux cornes adossées, quelquefois séparées par un fer de lance ce qui alors donne une figure ayant quelque ressemblance avec la fleur de lys, sans cependant avoir rien de commun avec une fleur. Quant à l'ornementation arabe, il suffit de se rendre compte de son caractère absolument fantaisiste et dénué de formes précises pour écarter toute idée d'une dérivation du profond symbolisme égyptien. En admettant même que la fleur de lys tire son origine de l'art arabe, elle ne pourrait ainsi remonter au lotus d'Egypte. M. de Beaumont n'est pas plus heureux lorsqu'il croit voir des fleurs de lys sur les couronnes des empereurs de Constantinople qui n'ont jamais porté que des croix. Toute sa belle spéculation s'évanouit en fumée. Si nous nous sommes attardés à discuter les idées de cet auteur, c'est qu'elles ont été longtemps acceptées comme une révélation.

Deux théories restent en présence. La première qui fait dériver la fleur de lys de l'iris jaune (iris pseudarorus) a plus d'un mérite militant en sa faveur. La forme de cette fleur se rapproche beaucoup de l'emblème royal ; elle croît dans plusieurs parties de la France, en particulier au bord des eaux bleues de la Loire, qui seraient représentées par le champ d'azur de l'écu; jusqu'à la couleur jaune de la fleur aquatique serait fidèlement transportée dans les fleurs de lys d'or des rois de

France. D'excellents héraldistes même à l'étranger, entre autres O. T. v. Hefner, ont admis cette hypothèse qui peut paraître plausible et Viollet-le-Duc semble se rallier à cette idée.

L'autre théorie voit dans la fleur de lys royale tout simplement une forme conventionnelle du lys blanc des jardins, l'image de la pureté. Une difficulté se présente à la vérité dès l'abord. Comment se fait-il en effet que les rois de France n'aient pas conservé à cette fleur, en la transportant dans leurs armes, sa couleur naturelle qui est une de ses caractéristiques les plus saillantes puisqu'elle l'a fait choisir comme emblème de la chasteté? Malgré cette difficulté apparente nous pensons que le lys des jardins est bien la véritable origine de la fleur héraldique. Telle est également l'opinion de M. Jean van Malderghem, archiviste adjoint de la ville de Bruxelles qui, dans un petit livre paru en 1894, s'est attaché à prouver cette théorie avec des arguments qui paraissent concluants.

Le premier roi de France qui ait authentiquement porté un écu fleurdelisé est Louis VIII (1223-1226), mais le contre-sceau de son père Philippe-Auguste portait déjà une fleur de lys, et Guillaume le Breton, un contemporain, raconte que la bannière qui accompagnait ce roi à la bataille de Bouvines (1214) était semée de fleurs de lys sans nombre, et un autre contemporain Guillaume de Nangis nous dit que les rois de France avaient coutume de faire peindre sur leur bannière et leurs armes la fleur de lys sous la forme d'un fleuron à trois feuilles: *Consueverunt regie, in suis armis et vexillis floruim lilie depictum trino folio comportare.* Enfin Louis VII déjà faisait figurer sur les monnaies une fleur de lys. La dernière année de son règne, en 1179, il mentionne dans un mandement publié pour la cérémonie du sacre de son fils, parmi les insignes royaux: des bottines de soie de couleur bleue azurée, semées de fleurs de lys, la tunique en dalmatique de même couleur, chargée de fleurs de lys d'or, le manteau royal de même couleur également parsemé de fleurs de lys d'or. Voilà donc la première mention du nom appliqué à cet emblème qui, à n'en pas douter, est déjà considéré comme celui des rois de France. On peut en conclure que Louis VII le portait également sur son bouclier. C'est en effet sous son règne 1137-1180) que les armoiries proprement dites ont pris leur forme définitive.

Mais bien avant cette époque nous trouvons la fleur de lys comme emblème de la royauté tant en France qu'en Allemagne et en Angleterre, non pas dans les armoiries puisqu'elles n'existaient pas encore, mais sur les couronnes et les sceptres, les insignes par excellence des fonctions royales. Non seulement Hugues Capet et tous ses successeurs, mais déjà Lothaire (954-986), qui est encore de la race Carlovingienne, figurent sur leur sceau la couronne en tête, le sceptre en main, ornés soit tous les deux, soit l'un ou l'autre du fleuron héraldique. En Angleterre, Edouard le Confesseur porte, en 1042, sur son sceau le sceptre fleuronné, Guillaume le conquérant est figuré sur la tapisserie de Bayeux avec ce même insigne en main, il en est de même pour ses successeurs qui tous portent la fleur de lys, les uns sur leur sceaux, les autres sur les monnaies. Le même fait se reproduit en Allemagne sur les sceaux d'Othon I (936-973), Othon II, Othon III, Henri II et Conrad II, le Salique; ce dernier tient en outre une fleur de lys dans la main. Henri III (1039-1056) et Henri IV tiennent le sceptre tantôt couronné d'une aigle, tantôt fleuronné. Les sceaux carlovingiens qui ne sont pas au

type de majesté, et les tombeaux, souvent restaurés, ne nous présentent pas d'indices assez certains pour pouvoir en tirer des conclusions. Mais deux manuscrits de l'époque nous représentent, l'un intitulé *Ademari Chronicon*, Louis le Pieux assis dans son palais dont le fronton est sommé d'une fleur de lys ; l'autre, un psautier exécuté en 842 et 869 pour Charles le Chauve, nous montre cet empereur couronné, assis sur son trône, le globe dans une main, et dans l'autre le sceptre orné du fleuron héraldique. Cette succession de faits, en mettant en lumière la persistance de la fleur de lys dans la même acception en différents pays et à travers différentes époques, jusqu'aux confins du règne de Charlemagne, nous prouve surabondamment qu'une même idée symbolique se rattachait traditionnellement à la fleur de lys.

Quelle était cette signification ? Un poète, contemporain des deux empereurs, Sedulius se charge de nous donner quelques éclaircissements à ce sujet. Dans son poème « *De rosæ liliique certamine* » il donne la parole à la rose et au lys qui se disputent la royauté des fleurs. Le printemps intervient pour les mettre d'accord en leur adressant ce petit discours que nous citons d'après M. van Malderghem :

« Vous êtes, sachez-le, nées toutes deux de la même terre. Comment des sœurs peuvent-elles exciter l'arrogante dispute ? O belle rose, tais-toi, ta gloire brille sur le monde, mais *que le lys royal règne du haut des sceptres étincelants.* «Regia sed nitidis dominentur lilia sceptris». Que la rose soit dans nos jardins l'emblème de la pudeur ; vous lys étincelants, croissez, semblables en éclat au visage de Phœbus. Toi, rose, tu couronnes les martyrs de guirlandes de pourpre ; vous êtes, ô lys, l'ornement des cortèges des vierges aux longs voiles. »

Le lys est donc sur les sceptres l'attribut de la souveraineté royale. D'un autre côté, le lys est encore l'attribut de la Mère du Sauveur, dans la main ou sur le front de laquelle il représente à la fois la chasteté de la Vierge immaculée et la suprême domination de la reine du Ciel ; les deux notions se confondraient ainsi. M. van Malderghem cite des exemples de sceaux où de puissantes abbesses, comme celles de Quedlinburg et des dames suzeraines portent dans leurs sceaux un lys des champs dans lequel il voit un signe de souveraineté ; il en tire la conclusion, par analogie, que le fleuron royal découle de la fleur emblématique de la Vierge.

Le symbolisme chrétien est à la vérité assez complexe mais nous ne pouvons nous empêcher de penser que l'idée maîtresse, et primant toute autre, qui se rattache à l'attribut de la Mère de Dieu était celle de la virginité et non de la souveraineté. Il nous paraît donc hasardé d'affirmer que les rois soient allés chercher là leur emblème. Il nous paraît plus naturel de croire que sans passer par cet intermédiaire, ils l'ont tiré directement des Saintes Ecritures. Louis le Pieux et Charles le Chauve auprès desquels nous trouvons pour la première fois la fleur de lys, en leur qualité d'hommes du Nord, n'avaient peut-être jamais vu de lys, mais ils connaissaient bien ce passage du sermon de la montagne : « Apprenez comment les lys des champs croissent : ils ne travaillent ni ne filent, cependant je vous dis que Salomon même dans toute sa gloire n'a point été vêtu comme l'un d'eux. »

Cette comparaison avec le plus puissant des rois faite dans la Bible elle-même, ne suffit-elle pas à justifier le choix de la plus glorieuse des fleurs comme symbole de royauté ? Il est oiseux de discuter s'il s'agit







Ex-libris de J.-L. de Loys

ici du lys blanc (lilium candidum) ou comme cela paraît plus probable du martagon rouge (lilium chalcidonicum). Les premiers rois qui l'ont adopté ne se sont probablement pas arrêtés à des considérations de ce genre ; ils ignoraient sans doute qu'il existe d'assez nombreuses variétés du lys.

Nous voyons du reste une preuve de leur ignorance dans la forme particulière qu'ils ont donnée à la fleur de lys. On dit bien qu'il suffit de relever deux pétales du lys des champs pour obtenir une ressemblance assez frappante avec le fleuron héraldique. Il y a là quelque chose de vrai, — pourvu que l'imagination fasse sa part, mais il nous paraît plus naturel d'admettre que le dessinateur ne connaissant pas la fleur qu'il voulait représenter en a créé un type de fantaisie, de même que la licorne, la panthère et nombre d'autres figures héraldiques sont des imitations d'animaux ou d'objets que l'on ne connaissait que par oui dire. Partout où le blason du moyen âge avait affaire à des choses vues il les traitait, à la vérité, d'une manière conventionnelle, mais suffisamment ressemblante à l'original pour qu'il pût être reconnu.

De ce qui précède nous nous permettrons de tirer les conclusions suivantes :

1° La fleur de lys a existé comme emblème royal longtemps avant la naissance du système héraldique.

2° Les rois de France ont pris pour armoiries non la fleur des champs, mais le fleuron qui figurait déjà sur leur sceptre et leur couronne, ce qui explique pourquoi il est d'or et non pas blanc.

3° La fleur de lys est dans sa forme une conception imaginaire. Dans son essence elle ne représente ni un fer de lance, ni le lotus, ni un iris, mais bien le lys dont parle la Bible et dont la variété la plus connue en Occident est le lys blanc des champs.

JEAN GRELLET.

# Ex-libris de J.-L. de Loys

L'ex-libris que reproduit notre planche est assurément un des plus anciens, peut-être même le plus ancien du canton de Vaud. Il présente tous les caractères d'une planche de la seconde moitié du XVII$^{me}$ siècle. Les lambrequins touffus et empreints d'une certaine lourdeur, la régularité absolument symétrique du dessin, le genre du cartouche, tout indique cette époque.

Ce qui frappe en premier lieu, ce sont les dimensions de l'ex-libris. Sa grandeur est peu commune, mais surtout sa hauteur semble plus développée, que ne le comporterait sa largeur. Ceci provient du fait assez rare assurément que l'ex-libris a été tiré sur deux plaques dont les marques sont parfaitement distinctes sur notre original. Primitivement l'ex-libris ne comportait que les armoiries au bas desquelles se trouve la signature du graveur G. Le Clerc, puis le propriétaire fit graver une seconde plaque avec la légende renfermée dans un cartouche et qui est également signée des initiales du même graveur G. L. C. Ce

Georges Le Clerc était un graveur et géographe vaudois qui vivait à Lausanne et dont on connaît en particulier une belle *Carte du baillage de Lausanne* gravée en 1668. Elle est très recherchée.

Le propriétaire de cet ex-libris, Jean-Louis de Loys, seigneur de Marnand, était contrôleur général pour le gouvernement bernois, à Lausanne. Dans un acte de 1675, il est qualifié de « noble et généreux » seigneur de Villardin, Vuarrens, Orzens, etc. La famille de Loys paraît être d'origine fribourgeoise. On trouve *Antoine Loys*, à Lausanne, en 1630 ; son fils *Mermet*, juré de l'officialité de Lausanne, en 1377 ; en 1480, *Janie Loys*, prieur de Lausanne ; en 1505, *spectable seigneur Etienne Loys ;* en 1544, *Noble et ègrège Jean-Louis Loys*, etc. A partir de cette époque, les membres de cette famille sont toujours qualifiés de « nobles ». Outre les seigneuries déjà mentionnées, celles de Middes, Prilliez, Denens, Cheseaux, Bettens ont encore à différentes époques été en mains de la famille.

Dans notre ex-libris, deux petits anges tiennent dans chaque main un clairon orné d'un pénon armorié. Ils représentent évidemment les quatre quartiers du titulaire qui seraient à dextre de Loys et Rosset, à senestre apparément de Seyssel et Wagnière.

J. G[t].

---

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

## NOUVEAUX MEMBRES

Ont été reçus membres de la Société :

MM. Eug. Tattet, Château de la Garrière, par Mauvezin, Gers (France).

Albert Walter-Anderegg, peintre-héraldiste, Herrengrabenweg 3, Bâle.

Emile Keller, peintre héraldiste, 5, Maneggstrasse, Zurich.

## DONS REÇUS

De M. FRITZ SIEBER, à Bâle. « Basler Stadtbilder, alte Häuser und Geschlechter », von F.-A. Stocker Basel, 1890.

De l'*Institut héraldique Italien.* « Calendario d'oro », publicazione officiale dell'instituto araldico italiano Anno VIII 1896.

De M. CH. BÜHLER, à Berne. Une superbe collection d'environ 40 grandes photographies des peintures héraldiques de ce maître, formant la partie essentielle de son œuvre.

*Du même.* Un grand dessin original de feu le D[r] Stantz, représentant les armes de l'abbaye des boulangers de Berne.

*Société neuchâteloise de Géographie.* Son « Bulletin », tome VIII, 1894-1895.

## RÉUNIONS DE SECTIONS (Zweigsitzungen).

Estimant que la formation de sections est pour les Sociétés un élément de prospérité, les membres neuchâtelois de notre Société se sont, dès son origine, réunis périodiquement pendant le courant de

l'hiver pour l'enseignement mutuel par la discussion, la présentation d'objets héraldiques ou la communication de travaux. Aussi est-ce avec un vif plaisir que nous saluons la décision qu'ont prise nos collègues de Bâle de se constituer en section, comme nous en informe une communication que nous publions ci-*dessous*. Il serait à désirer que ce bon exemple fut suivi partout où les membres de la Société sont assez nombreux pour former un petit noyau, car il y a là un précieux élément de vie et de propagande. Nous recommandons particulièrement cet avis aux méditations de nos amis de Zurich et de Lausanne.

BASEL. — Am vergangenen Jahrestag unserer Gesellschaft ist mehrfach gewünscht worden, dass in den Verkehrszentren, die eine ansehnliche Mitgliederzahl aufweisen, periodische Zweigsitzungen abgehalten werden sollten, um zur Förderung der Bestrebungen der Gesellschaft unsere Leute in erspriessliche Berührung zu bringen.

Auf die Initiative von Herrn Merian-Mesmer versammelten sich nun die Basler Mitglieder zu einer ersten und constituellen Sitzung im Cardinal, *Donnerstags, den 20. Februar 1896.* Herr Merian, als prov. Actuar eröffnete die Verhandlung. Infolge zu grosser Inanspruchnahme konnten H. Prof. Burkhardt, sowie Herr Merian Wahlen nicht acceptieren. *Den Vorsitz übernimmt* Dr. August Burkhardt; das Secretariat besorgt Herr Alfred Stückelberg, das Säckelmeisteramt aber Herr Merian-Mesmer. Die Sitzungen werden alle 3 Monate (und wenn erforderlich) durch den Præsidenten angeordnet.

Laut den Tracktanden folgte nun das interessante Referat von Herrn Merian *über Namen und Herkunft der bair. Grafen Luxburg, vormals Girtanner* von St-Gallen *und deren verwandschaftliche Beziehung zur Familie Burckhardt* in Basel, eine willkommene Ergänzung zum Stammbaum des letztern Geschlechtes. — Professor Burckhardt, machte darauf die allseitig begrüsste *Anregung*, die Frage aufwerfend, *ob und wie die hiesigen Heraldiker* der Stadt Basel ein würdiges und *historisch* **critisches** *Wappenbuch verschaffen könnten* durch sorgfältige Aufnahme des sämmtlichen vorhandenen Wappenmaterials, wie wir es zur Zeit noch in Menge besitzen an Monumenten und Bauten, in Wappenbüchern der alten Zünfte und Gesellschaften. Man einigte sich im Wunsche, dass vorerst *ein Verzeichniss des Vorhandenen* angefertigt werde, vorauf dann die geeignetste Art der Aufnahme zu ermitteln wäre.

Mehrfach wurde auch der Gedanke geaüssert, wie notwendig *eine Verbesserung, Erweiterung und Fortführung des Lutzischen Familienbuchs* wäre. Möchte ein solches Werk bald unter Mitwirhung zahlreicher competenter Kreise an die Hand genommen werden.

Herr Dr. Aug. Burckhardt berichtete über Fäschische Jahrzeit Stiftungen und veranlasste eine sich hieran knüpfende interessante Discussion über genealogische Gegenstände. An den offiziellen Teil der Sitzung schloss sich eine zwanglose Unterhaltung meist über einschlägige Materien besonders über Local-und Familien Anecdoten, wobei keine Geschmacksrichtung zukurz gekommen ist. A. St.

NEUCHATEL. — Les membres de la Société d'Héraldique habitant à Neuchâtel, se sont réunis le 27 février, en séance de travaux, sous la présidence de M. Jean Grellet.

La réunion a été essentiellement consacrée à l'examen de divers ouvrages et publications parvenus récemment au comité, et au nombre

desquels il faut signaler une collection de reproductions photographiques des œuvres principales de M. Ch. Bühler, puis, les superbes volumes consacrés à l'histoire des familles de Courten et Escher v. Glas, les dernières livraisons de la « Wappenkunde », l'histoire des armes de la maison de Hohenzollern, par M. Gritzner, diverses généalogies, etc. La nouvelle que les membres de la Société, domiciliés à Bâle, se sont constitués en section, sous la présidence de M. L.-A. Burkhardt, est saluée avec une vive satisfaction.

Le comité fait part des mesures d'exécution qu'il projette de prendre pour que la section héraldique de l'exposition de Genève représente dignement notre art et réunisse des spécimens choisis dans toutes les régions de la Suisse. Malheureusement M. Gauthier a fait savoir que l'état de sa santé ne lui permettrait probablement pas de s'occuper comme il aurait voulu le faire de l'organisation de l'exposition. Ainsi la plus grande partie du travail retombera sur les épaules de M. Choisy.

Après diverses petites communications de quelques-uns des assistants, M. le président clôt la séance par la lecture d'une étude documentée et du plus haut intérêt sur l'origine de la *fleur de lys* héraldique.

J. DE P.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

HERALD. MITTHEILUNGEN D. VEREINS KLEEBLATT. — *Januar.* — Das Wesen der Heraldik. — Das Wappen der Provinz Sachsen. — *Februar.* — Prof. Adolf Menzel. — Der Adler. — Die Heraldik in der Fach- und Fortbildungsschule. — Der erhabene Zahnrand und der Löwe der ältesten Schauenburger Siegel. — *März.* — Ein Stammbuchblatt. — Entwürfe zu Mittelalterlichen Backsteinbauten. — Das Wappen der Provinz Hannover.

DER DEUTSCHE HEROLD. — *Februar.* — Otto Hopp's Städtewappenwerk. — Die Rurik-Legende. — Zur Naumburger Todtenliste. — *März.* — Etwas zur heraldischen Kuntsprache. — Das türkische Wappen. — Pommersche Kirchenbücher. — Schottisches Geburts- und Adelsattest. — Zur Geschichte der von Johnston.

ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES COLLECTIONNEURS D'EX-LIBRIS. Marques des livres de l'empereur Maximilien I[er] du Mexique. — Ex-libris d'Anatole de Montaiglon, — de l'abbé Xaupi, — de Georges Vicaire. — L'armorial de C. de Coupigny, manuscrit ayant appartenu à Robespierre.

---

*Réponse.* — Au sujet de la question que nous avons reproduite dans notre dernier numéro d'après le « ADLER », on nous dit de bonne source que l'empereur Léopold I avait accordé en 1659 le titre de baron à David de Buren-Vaumarcus, mais celui-ci étant mort la même année, il y a eu quelque retard dans l'exécution du diplôme qui porte la date de 1669.

1896. 10e Année. AVRIL.
N° 4.

Archives
HÉRALDIQUES
Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. Jean GRELLET
président du Comité de Rédaction.

# Armes des Communes Neuchâteloises

(Avec planche).

Le canton de Neuchâtel est le seul de la Suisse dont toutes les communes possèdent des armoiries. Toutes ne sont pas anciennes: quelques-unes datent du moyen-âge, la majorité ne remonte pas au delà du XVIIe ou XVIIIe siècle, enfin un certain nombre sont de création toute récente. Sur 64 communes que compte actuellement le canton, une quarantaine avaient des armoiries plus anciennes que notre siècle, une vingtaine en ont adopté de toutes pièces récemment, enfin quelques-unes possédaient de simples emblèmes soit sur leurs sceaux, soit sur leurs haches de forestiers de simples figures qui, sans codification héraldique, leur servaient d'emblèmes. Placés dans un écusson, avec ou sans autres meubles et munis d'émaux, ces emblèmes ont donné naissance à de véritables armoiries. Du reste, pour beaucoup d'armoiries, même parmi les anciennes, il existait des variantes parmi lesquelles un blason définitif a été choisi et approuvé par vote des autorités communales. Ainsi il a été établi de l'ordre dans un domaine où il en manquait essentiellement.

L'occasion de cette bonne mesure a été fournie par la révision de la loi sur les communes de 1888, qui a apporté de profondes modifications dans leur organisation. La plus importante a été la suppression de la dualité entre la commune d'habitants, dite municipalité, et celle de ressortissants, ou commune historique et leur fusion sous une seule administration. Cette réforme a eu, entre autres, pour effet, de former un corps plus compact, plus solide, et de réveiller, en l'élargissant, l'esprit communal qui tendait à s'assoupir ou à s'effriter en de mesquines rivalités. C'est dans ces circonstances que naquit le besoin d'avoir des emblèmes bien définis pour représenter la commune, soit au dehors, comme par exemple dans des fêtes ou cérémonies publiques, soit au dedans pour timbrer les papiers officiels, sceller les actes d'origine, orner les édifices publics, etc. Plusieurs n'avaient pas perdu l'usage de se servir de leurs anciens sceaux, d'autres qui n'en avaient jamais eu en firent graver, de sorte que maintenant les 64 communes possèdent des armoiries officiellement adoptées et reconnues. Ce résultat est dû en

grande partie aux efforts persévérants de feu M. Maurice Tripet, qui avait puissamment contribué à provoquer ce mouvement héraldique. Fréquemment consulté par les autorités communales sur le choix d'emblèmes à adopter ou à modifier, il aurait pu revendiquer la paternité d'un assez grand nombre de ces nouvelles créations et cela a été un beau jour pour lui, lorsqu'il fut en mesure de publier un tableau complet des armoiries communales du canton.

Sans doute plusieurs de ces armoiries pèchent contre le bon goût, car les idées locales, parfois en désaccord avec les exigences de l'art héraldique, étaient souvent fort enracinées et ne voulaient pas toujours se laisser guider par des hommes de la partie. On rencontrait souvent une tendance à vouloir surcharger les écussons pour en faire en quelque sorte une image de toutes les particularités que présente le village natal. Mais on a pu du moins, en général, donner à la réalisation de ces désirs bien arrêtés, une forme héraldiquement correcte, ce qui était déjà un point de gagné.

Ceci dit, nous allons rapidement passer en revue les écussons des 64 communes neuchâteloises, représentés dans notre planche, pour laquelle nous avons profité d'un cliché paru dans le *Messager Boîteux* de 1895.

## DISTRICT DE NEUCHATEL

NEUCHATEL. — D'argent à l'aigle de sable portant en cœur un écusson d'or au pal de gueules chargé de 3 chevrons d'argent, qui est celui de l'ancienne maison de Neuchâtel, puis de la comté sous tous les régimes jusqu'en 1848. Ce sont les anciennes armes de la bourgeoisie, un moment éclipsées en 1848 et reprises après 1888. Elles datent du XIII^e^ siècle et figurent sur les plus anciens sceaux de la commune. L'aigle est souvent aussi employée seule sans être placée dans un autre champ que celui du sceau. Elle sert alors en quelque sorte de simple support comme cela se pratique souvent avec les aigles impériales d'Allemagne, d'Autriche, de Russie. Le champ de l'écusson a peut-être été primitivement d'or.

LA COUDRE. — D'argent à une branche de *coudrier* au naturel. Armes modernes. [1]

HAUTERIVE. — D'azur à la croix d'or. C'est la croix de Saint-Blaise patron de la paroisse dont dépend Hauterive. Armes modernes.

SAINT-BLAISE. — Parti, au premier de gueules à l'image de Saint-Blaise, vêtu pontificalement d'argent orné d'or, tenant dans la droite un peigne à carder, dans la gauche une crosse, tous deux du dernier; au second coupé d'azur à la croix d'or (croix de Saint-Blaise) et d'argent à la roue de moulin de sable. Ce dernier emblème rappelle les moulins et le ruisseau qui donnent tant de charme à ce pittoresque village.

MARIN-EPAGNIER. — De sable au lion d'or. Armes modernes. L'hôtel de commune est à l'enseigne du lion d'or.

THIELLE-WAVRE. — Coupé d'azur à une fasce ondulée d'argent, et de gueules à un buste de St-Théodule vêtu et mitré d'argent,

[1] Nous appelons « armes modernes » celles qui ont été créées à la suite de la loi de 1888.

Neuchâtel — La Coudre — Hauterive — Saint Blaise — Marin Epagnier — Thielle Wavre — Cornaux — Cressier — Enges — Landeron Combes — Lignières — Boudry — Cortaillod — Colombier

Auvernier — Peseux — Corcelles Cormondrèche — Bôle — Rochefort — Brot-Dessous — Bevaix — Gorgier — St Aubin Sauges — Fresens — Montalchez — Vaumarcus Vernéaz — Môtiers — Couvet

Travers — Noiraigue — Boveresse — Fleurier — Buttes — La Côte aux Fées — Saint Sulpice — Les Verrières — Les Bayards — Cernier — Chézard St Martin — Dombresson — Villiers — Le Pâquier

Savagnier — Fenin Vilars Saules — Fontaines — Engollon — Fontainemelon — Les Hauts Geneveys — Boudevilliers — Valangin — Coffrane — Les Gen. s/Coffrane — Montmollin — Le Locle — Les Brenets — Le Cerneux Péquignot

La Brévine — La Chaux du Milieu — Les Ponts — Brot Plamboz — La Chaux de Fonds — Les Eplatures — Les Planchettes — La Sagne

1812

# Armoiries des Communes neuchâteloises.

## Explication des Couleurs.

Argent ou blanc. — Or ou jaune. — Azur ou bleu. — Gueules ou rouge. — Sinople ou vert. — Sable ou noir.

JC — 1894 — Attinger. sc

nimbé d'or accosté à dextre d'une épée, à senestre d'une crosse épiscopale. Armes modernes. La fasce ondulée rappelle la Thielle, Saint-Théodule, l'ancienne chapelle de Wavre dédiée à ce saint évêque.

CORNAUX. — D'azur au soleil d'or accompagné en chef de deux feuilles de trèfle d'argent. Armes modernes. Les trèfles sont un des motifs de décoration de l'Eglise du lieu, le soleil figure sur l'enseigne de la maison communale.

CRESSIER. — Les armes de cette commune sont pareilles à celles du Landeron qui est voisin et dont elle dépendait. La seule différence consiste en ce que les poissons sont remplacés par un C. Ces armes datent du XVI<sup>e</sup> siècle, mais il y a eu des variantes, surtout dans les émaux qui ont été définitivement fixés d'après un vitrail de 1674, comme suit: coupé de Neuchâtel et d'azur à la lettre C d'argent.

ENGES. — Coupé d'or au coq de bruyère au naturel et d'azur à deux roches d'argent plantées de sapins au naturel, mouvantes des flancs de l'écu et formant au contre un défilé. Armes nouvelles. Enges signifie un endroit resserré, un défilé (en allemand Enge) et le coq de bruyère fait partie de la faune de cette commune sise sur un contrefort du Jura.

LANDERON-COMBES. — L'une des quatre anciennes bourgeoisies, a conservé ses armes qui avant le XVI<sup>e</sup> siècle ne portaient qu'un poisson. Elles sont: coupé de Neuchâtel et d'azur à deux poissons d'argent. On assure qu'il s'agit de brochets.

LIGNIÈRES. — D'azur au compas d'or. Ces armes ont été octroyées par Henri II de Longueville, en 1625 en érigeant Lignières en seigneurie en faveur de Jean Hory. Le compas était primitivement accompagné de 3 molettes qui se sont perdues.

## DISTRICT DE BOUDRY

BOUDRY. — Une des quatre anciennes bourgeoisies porte: coupé de Neuchâtel et d'azur à un poisson (truite) d'argent. Ces armes lui ont été octroyées en 1531.

CORTAILLOD. — De sinople à la croix pattée et alaisée d'argent, un croissant tourné d'or brochant sur le tout. Ces armes se trouvent déjà au XVII<sup>e</sup> siècle, bien qu'il ait existé des variantes dans les émaux, la forme de la croix et la position du croissant, définitivement fixées en 1889.

COLOMBIER. — De gueules à la croix d'argent supportant en chef deux colombes de même. — La commune a hérité des armes de ses premiers seigneurs dont la famille s'est éteinte au XV<sup>e</sup> siècle.

AUVERNIER. — D'azur à un poisson d'argent. Il s'agit d'une perche, poisson très abondant dans les eaux du lac. Ces armes se trouvent déjà en 1600.

PESEUX. — Parti d'or et d'azur à la fasce d'argent, brochante sur le tout, chargée d'un mousquet de sable tourné à senestre. Il a existé quelques variantes dans la disposition des émaux et du mousquet, régularisées récemment par décision communale.

CORCELLES-CORMONDRÈCHE. — D'argent à un côteau d'or planté de trois ceps de vigne au naturel, mouvant du flanc dextre de l'écu, baignant en pointe dans une onde d'azur et flanquée au canton senestre de la marque forestière, soit deux côtes entre deux C affrontés de gueules, posée en bande. — Armes modernes. Ces deux villages ne formant qu'une seule commune sont situés dans la région appelée la Côte, d'où le côteau et les signes quelque peu hiéroglyphiques de la marque forestière que l'on dit être des côtes.

BOLE. — D'argent à deux sapins au naturel terrassés de même. Avant 1888 cette commune portait trois sapins; elle en retrancha un alors, afin d'éviter des confusions avec la Sagne qui avait les mêmes armes.

ROCHEFORT. — Ecartelé d'or et de gueules à la bordure de sable chargée de 8 besants d'or. Il existait autrefois à Rochefort une famille de petite noblesse de ce nom, éteinte dans le pays mais qui subsiste encore en Angleterre où un membre s'est établi à la suite de Pierre de Savoie. Cette famille porte les mêmes armes que la commune. Il ne peut y avoir une simple coïncidence, mais le rapport ne peut plus être établi. Il ne faut pas confondre cette famille avec les seigneurs de Rochefort.

BROT-DESSOUS. — Coupé d'argent à une charrue de sable terrassée de sinople, ombragée d'un chêne au naturel, et d'azur à un poisson d'argent. Les habitants de ce village sont adonnés à l'agriculture et à la pêche de la truite.

BEVAIX. — Parti, au premier d'azur à un poisson d'argent en pal, une fasce d'or brochant sur le tout, au second de gueules à une fontaine surmontée de deux étoiles, le tout d'argent. Ces armes se trouvent déjà au siècle passé. Une fontaine à cinq goulots au centre du village témoigne de l'abondance d'eau de cette région.

Les cinq communes qui suivent forment ensemble la Béroche qui autrefois dépendante des seigneurs d'Estavayer ou de seigneurs particuliers, issus de cette maison, a longtemps conservé des rapports avec les voisins d'outre-lac, même lorsque les seigneuries de Vaumarcus et de Gorgier eurent passé en mains de branches de la maison de Neuchâtel. Les communes ont souvent invoqué leurs relations avec Estavayer, contre leur suzerain. On comprend donc qu'elles aient tenu à posséder dans leurs armes un souvenir de ce lien et, de même que la ville d'Estavayer, elles portent toutes une rose, emblème qui figurait dans l'écusson des seigneurs de ce nom.

GORGIER. — Parti de gueules et d'argent, à la rose de l'un à l'autre.

St-AUBIN-SAUGES. — Autrefois séparées, ces deux communes ont été réunies en une seule, par la loi de 1888. St-Aubin portait les mêmes armes que Gorgier, mais aux émaux intervertis, soit parti argent et de gueules, à la rose de l'un à l'autre; Sauges avait un blason parti au premier d'argent à trois fasces de gueules au second de gueules, une rose de l'un à l'autre, brochant sur le tout. Ces deux armoiries ont été réunies par un parti en un seul écusson.

FRESENS. — Coupé de gueules et d'argent à la rose de l'un à l'autre.

MONTALCHEZ a pour armes la contre partie des précédentes, soit : coupé d'argent et de gueules à la rose de l'un à l'autre.

VAUMARCUS-VERNÉAZ. -- Ni l'une ni l'autre de ces communes n'avait d'armoiries ; lors de leur réunion en vertu de la nouvelle loi, elles ont adopté celles des anciens seigneurs de Vaumarcus, d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois croisettes de même, en chargeant le chevron de trois roses de gueules, comme signe de ralliement à la Béroche.

*(A suivre).* JEAN GRELLET.

# Mittheilungen über den Baselstab.

Herr Dr. Imhof theilt in seiner heraldischen Skizze « Schweizerkreuz und Baselstab », welche im Jahre 1888 in den *Archives héraldiques* (N° 21 Seite 202 und N° 22 Seite 209) erschien, mit, dass man den Baselstab schon als Fischerhacken oder als Futteral eines Bischofstabes habe erklären wollen. Ich möchte Sie hier noch auf einige andere Erklärungen aufmerksam machen, welche das Wappen von Basel gefunden hat. So wurde dasselbe schon mit einem Ruderblatt und mit einem Anker verglichen. Ein deutscher Numismatiker erblickte in dem Stabe sogar eine Mütze ; in den « Stammtafeln » von Grote heisst es auf Seite 480 : Wappen (von Basel) : Mütze, spitz, oben rückwärts aufgewikelt, unten ausgeschweift in drei Spitzen auslaufend, schwarz in weiss. Vergleiche hierüber die französische Zeitschrift L'Intermédiaire des chercheurs et curieux (nouvelle série N° 188, 25 octobre 1891, page 837). Ein Basler besingt sodann in « Rauracis, ein Taschenbuch fur 1828 » von Markus Lutz, den Schweizerstab in Basel als Füllhorn :

Es ist ein Stab im Schweizerland,
Sieht einem Füllhorn gleich,
Er passt in jede Schweizerhand,
Macht jeden Freien reich.

Der Stab dient stets mit Ernst und Huld
Der Last, die auf ihm ruht,
Hebt Christensinn und stärkt Geduld,
Und stützt den Schweizermuth.

Der Wanderer, der Schweizer sucht,
Erkennt den Pilgerstab,
Auf Bergen und in Thalesschlucht,
Und selbst noch an dem Grab.

Es ist der Stab der Einigkeit,
Des Fleisses und der Kraft,
Zum Füllhorn wird er weit und breit,
Wo man ihn nicht verlacht.

Die Stadt, die ihn schon früh erkannt,
Nahm ihn in ihren Schild,
Und reiche Früchte zugewandt,
Hat ihr des Füllhorns Bild.

Drum grüsst die Stadt in frohem Lied,
Mit ihrem Eintrachtsbild,
Sie lebe hoch in Freud und Fried,
Stets edel, frei und mild!

Es mag hier noch die Erklärung, welche Wilhelm Wackernagel in seiner Schrift: Die goldene Altartafel von Basel, Programm des

Pædagogiums 1857 (vergl. auch Wackernagel, Kleinere Schriften, I Band S. 402 Anmerkung) gibt, angegeführt werden: « Aus solch einem Bischofsstabe, wie er noch in der alten Wappenrolle der Zürcher Antiquarischen Gesellschaft als das Wappen Basels und zwar mit rother Farbe gemalt erscheint, ist durch Kürzung und heraldische Verziehung das jetzige Wappen, der s. g. Baselstab hervorgegangen ».

Zum Schlusse sei noch auf eine Stelle aus Magister Johann Heinrich Munzingers Haus-Chronik (Band 1) aufmerksam gemacht, aus der hervorgeht, dass Basel am Ende des letzten Jahrhunderts an öffentlichen und privaten Gebäuden reichen heraldischen Schmuck aufzuweisen hatte und dass gerade an Baselstäben kein Mangel herrschte. Es heisst in dieser Chronik:

« Als man Anno 1798 den Lällenkönig hinwegnahm und ein kleines lumpichtes Freiheitsbäumli mit dreifarbigen Bändern geziert in das Loch dafür setzte, lachte man. Ueber das Wegkratzen und Abmeisseln aller Baselstäbe ärgerte man sich. Doch wurden als die Ehrenhelvetik ein Ende nahm, Lällenkönig und die meisten Baselstäbe, bei weitem aber nicht alle, wiederhergestellt. Beides hätte aber immer wegbleiben können, wenn nur anderers und gehaltvolleres nicht für immer weggeblieben und verscherzt worden wäre.

Wie viel Baselstäbe an und in öffentlichen Gebäuden waren, lässt sich aus folgendem abnehmen. In den achtziger Jahren waren zwei Gebrüder Vogel aus Mülhausen, die allhier studierten; der eine war ein Mediciner, der andre ein Theolog, beide müssige Köpfe. Diese machten sich einmal ein paar Wochen ein eigenes Geschäft daraus, alle Baselstäbe in der Stadt zu zählen; dieses wichtige Unternehmen vollendeten sie binnen zehn Tagen und brachten deren mehr heraus als Tage im Jahr. Noch immer muss ich lachen, wenn ich daran gedenke, auf was für närrische Einfälle der Mensch gerathen kann». F. S.

## LA CROIX FÉDÉRALE

Le Conseil fédéral, interprétant l'arrêté du 12 décembre 1889, d'après lequel les branches de la croix fédérale doivent être d'un sixème plus longues que larges, a décidé que cette différence d'un sixième doit être marquée dans la proportion de 6 à 7.

Le Conseil fédéral en a avisé tous les départements afin qu'il en soit tenu compte à l'avenir dans la confection des documents officiels.

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Famiglie nobile de Sicilia. Giornale Araldico-storico-genealogico. — Palermo Stab. tip-Puccio.

Cet ouvrage est destiné, comme l'indique son titre, à donner des renseignements généalogiques et héraldiques sur les familles nobles de Sicile, existantes ou éteintes. L'ordre alphabétique est adopté, système par lequel les recherches seront rendues faciles. Le premier fascicule donne la date des principaux évènements qui se sont passés dans l'histoire de la Sicile pendant les mois de Janvier et Février, une brève notice

sur la noblesse Sicilienne en général, ainsi qu'une table chronologique des rois et des vice-rois ; suit la nomenclature des familles de la Sicile dont seize sont passées en revue de *Abatelli* à *Accomodo*. Nous souhaitons bonne réussite à cette nouvelle publication.

L'EX-LIBRIS DE F. DE LAROCHEFOUCAULD, ABBÉ DE TOURNUS, L. Joly, édit. Paris.

Cette plaquette imprimée sur papier de luxe, nous parle d'un ex-libris trouvé récemment et qui est de 25 ans environ antérieur au plus ancien ex-libris armorié français, connu jusqu'à présent. Tandis que ce dernier ne remonte qu'aux premières annés du XVII$^{e}$ siècle, l'ex-libris en question qui porte les armes de la famille de Larochefoucauld, avec une crosse abbatiale sous la légende : *Ex-bibliotheca D. Francisci Rupifucaldii, Randani, Trenorchis abbatis*, doit avoir été gravé entre les années 1575 et 1584. L'auteur de cette intéressante monographie qui modestement signée F.-S. développe les motifs absolument probants qui militent en faveur de cette hypothèse et nous le félicitons de sa trouvaille.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DER DEUTSCHE HEROLD. MÆRZ. — Etwas zur heraldischen Kunstsprache. — Das türkische Wappen. Nachrichten aus pommerschen Kirchenbüchern. — Ein Schottisches Geburts und Adelsattest. Die Besprechung des Städtewappenwerks. — Zur Geschichte der von Johnston, etc.

APRIL. — Die Wappenbriefe der Städte des Königreichs Sachsen. — Wie soll bei dem Königl. preuss. S$^{t}$-Johanniter Orden das Kreuz für die Reichsritter mit dem Wappen verbunden werden ? — Das türkische Wappen (Nachschrift). — Deutsche Edelleute als Gäste König Friedrichs II und Christians IV von Dänemark auf Schloss Frydensborg.

HERALD. MITTHEILUNGEN D. VEREINS KLEEBLATT. — APRIL. — Die preussischen Reichsinsignien. — Der preussische Wilhelm Orden. — Ein deutsches Reichs-Tintenfass. — Das Wappen der Fürsten von Schaumburg-Lippe. — Diesseits oder jenseits der Kreuzzüge ?

ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES COLLECTIONNEURS D'EX-LIBRIS. — MARS. — Ex-libris du D$^{r}$ Durosier. — Ex-libris limousins (Tralage, de la Reynée-Garat). — Livre aux armes du Surintendant Claude Bullion. — Bibliothèque du citoyen Napoléon-Bonaparte.

MONATSBLATT DER K. K. HERALD. GESELLSCHAFT « ADLER ». — MÆRZ. — Böhmische Adelsgeschlechter in Württemberg. — Klinger von Klingenau. — APRIL. — Das Siegel des Domcapitels zu Wien.

MAANDBLAD VAN HET GEN. HER GENOOTSCHAP « DE NEDERLANDSCHE LEEUW ». N° 2. Fundler de Beauchêne. — Uit het Kerkarchief van Ommeren. — Del Tombe. — Bentinck. — Madame Sans-Gène. — Sprokkels uit her rechterlyke Archief van Delft. — Uit de Appointementen van de rekenkamer des « Græffelyckheyts van Holland ». — N° 3. In memoriam Jost van der Baan. — Algemeene Vergadering gehouden te Sgravenhage op 22 Febr. 1896. — Rœrmondsche zegels. — De haagsche Magistraat. De Gemeentewapens. — N° 4. Geslacht Boddens, etc.

Wappenkunde von Freih v. Neuenstein. *Heft. 10.* Schützenbuch des unter Herzog Christoff zu Wirdenberg und Teck anno 1560 nach Stuttgart ausgeschriebenen Armbrustchiessens (Schluss).

Revue Suisse de numismatique 1895 livr. Novl. Deil. — Zur Münzkunde Kleinasiens v. Dr Imhoof Blumer. — Les monnaies de Glaris, par A. Cahorn. — Les monnaies d'Amédée VIII de Savoie, par Rangé van Gennep. — Ein luzerner Pathenpfennig von Dr Th. v. Liebenau. — Médailles suisses nouvelles. — Mélanges. — Bibliographie, etc. — Liste des membres de la Société de Numismatique.

## QUESTIONNAIRE

Un correspondant étranger nous prie de poser la question suivante :

Sur les faces d'un cachet en agate qui paraît assez ancien, on voit les trois intailles dont voici la reproduction agrandie du double environ, afin d'en pouvoir rendre les détails.



Un abonné des *Archives* saurait-il nous indiquer les noms des familles auxquelles appartiennent ces blasons, qui pourraient bien être suisses, et en même temps donner la signification des initiales J. H. S. ou J. S. H. de la troisième intaille ?

1896. 10e Année. MAI.
N° 5.

Archives
HÉRALDIQUES
Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. Jean GRELLET
président du Comité de Rédaction.

# ARMOIRIES OFFICIELLES DE GENÈVE

(Avec planches)

Dans le N° 8-9 de 1892, les *Archives* avaient commencé une série de reproductions d'armoiries figurant sur des papiers officiels. C'est pour y faire suite que nous publions aujourd'hui un certain nombre de clichés ayant servi pour des publications officielles et conservés dans l'imprimerie J.-G. Fick (Maurice Reymond et Cie, successeurs), à Genève.

Ils appellent quelques remarques. Tout d'abord sur les armoiries de Genève ; constatons que ces documents officiels ne contiennent pas l'erreur aussi puérile que répandue, qui, grâce à Blavignac, est en train de s'implanter partout. Cet auteur décrit ainsi la clef : « une clef d'or contournée, le panneton ajouré d'une croix, l'anneau en losange, pommeté et *engagé sous le parti d'or* ». L'écu est une surface plane, sans relief; c'est pour cela que le dessin héraldique ne connaît pas la perspective et que les pièces superposées le sont comme des morceaux d'étoffe cousus les uns sur les autres, mais le parti est une division de l'écu et non une superposition, une figure ne peut donc pas être engagée sous un des partis. En outre un meuble n'est jamais fractionné d'une manière aussi secondaire.

L'origine de cette erreur peut facilement s'expliquer. C'est une faute de dessin : le dessinateur commençait sa clef par le haut, plaçant le panneton avec la tige dans le milieu du parti; arrivé à l'anneau, il trouvait la partie dextre trop étroite, et devait ou faire un anneau trop petit, mal proportionné, ou bien sacrifier une partie du dessin.

M. de Foras est le premier, croyons-nous, qui ait relevé cette erreur, dans son splendide et savant « Blason ». Comme il le fait très bien remarquer, Blavignac est contredit par la plupart des documents reproduits dans son livre. Ajoutons que jusqu'à ces derniers temps, aucune armoirie officielle n'était entachée de cette erreur ; les masses d'armes exécutées dernièrement pour les huissiers du Conseil d'Etat ont créé une malheureuse exception.

Les détails minutieux de la description de Blavignac sont superflus, par conséquent contraires à une bonne description héraldique, qui doit dire tout le nécessaire, mais rien que le nécessaire. En héraldique,

une clef est une clef sans autre, et c'est au dessinateur qu'il appartient d'ajourer le panneton et de figurer l'anneau suivant le style de l'époque et suivant sa fantaisie. Sur ce point encore l'auteur est démenti par son œuvre (voyez notamment pl. XX, fig. 20-25).

Les figures 1 à 3 ci-contre sont de la fin du XVIIIe siècle, époque révolutionnaire, bien caractérisée par la grossièreté du dessin ; sur les deux premières l'aigle est privée de sa couronne.

Les nos 4 à 11 appartiennent à l'époque de la restauration ; on y remarque les supports de branchages, dont la dernière transformation (une branche de chêne et une d'olivier) est devenue d'un usage à peu près général.

Les nos suivants s'emploient encore aujourd'hui.

Les deux dernières figures n'ont rien d'officiel ; l'avant-dernière a été adoptée par le Cercle démocratique (conservateur-libéral) de Genève; la dernière est une réunion des armes de Genève, de celles de l'Eglise de Genève et des armes ou plutôt du cachet de Calvin avec sa devise : Prompte et sincere.

ALBERT CHOISY.

---

# Armes des Communes Neuchâteloises

(SUITE).

## DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS

MOTIERS. — De gueules à une tour crénelée flanquée à senestre d'un mur également crénelé d'argent, au chef de Neuchâtel. — Bien que nous nous trouvions en présence d'un édifice ayant l'apparence d'une fortification, il faut y voir non un château, mais plutôt une église, un *moutier* comme l'indique la position de l'unique tour.

COUVET. — D'argent à trois pots de gueules, enflammés au naturel. — L'industrie de la poterie a été très florissante dans cette localité depuis le XVIme jusqu'au commencement du XIXme siècle, et les réchauds ou pots à feu qu'on y confectionnait et envoyait au loin, portaient le nom de *covets*.

TRAVERS. — D'azur à trois poissons d'argent l'un sur l'autre, celui du milieu contourné, nageant donc en *travers*. Il s'agit de truites que l'on trouve en abondance à Travers. Ces armes sont sculptées dans l'église de ce village avec la date de 1562.

NOIRAIGUE. — Parti au premier de Travers dont Noiraigue dépendait, au second d'or à une fasce ondoyante de sable, rappelant le ruisseau de la *Noire Aigue* qui a donné son nom au village. Ces armes datent de 1878.

BOVERESSE. — D'azur à un rencontre de bœuf d'or, lampassé de gueules surmontant deux ponts d'argent mouvants des flancs de l'écu et se rencontrant en pointe. — Armes modernes. Les ponts sont une particularité locale, le bœuf (bos, bovis) est une allusion au nom du village.

FLEURIER. — D'azur à trois rochers d'argent, en pointe trois ponts de même. — C'est presque une photographie des particularités topographiques de la localité avec l'Areuse, le Buttes et le Fleurier, au pied du Chapeau de Napoléon, de la côte de Sassel et de la Caroline.


1


2


3



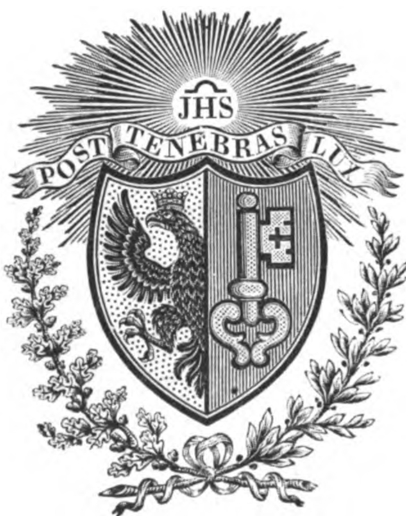
4



5



6



10



11



9



7



8




13




12




14




15




16




17




18



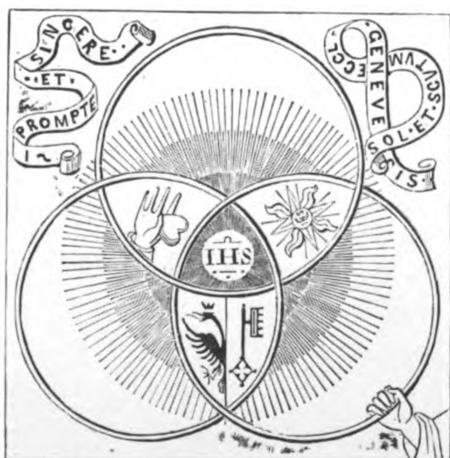

20



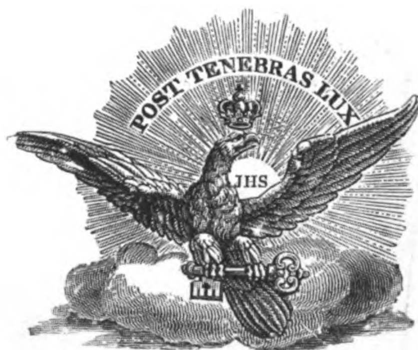

19




21




23




22

BUTTES. — De gueules à trois *buttes* de sinople chargées d'une fasce ondulée d'argent, cette dernière représentant le Buttes. — Armes modernes doublement parlantes !

LA COTE-AUX-FÉES. — D'azur à une brebis d'argent terrassée de sinople. Armes modernes, bien composées. Etymologiquement on devrait écrire non pas *fée* mais *faye* (brebis).

SAINT-SULPICE. — Ecartelé : au premier d'azur à une tour d'argent sur trois coupeaux de sinople; (la tour Bayard) au second, d'or à un serpent de sinople allumé et lampassé de gueules (la légendaire Vuivre tuée par *Sulpy* Reymond) au troisième, aussi d'or à une roue moliné de sable, au quatrième de gueules à deux marteaux d'argent passés en sautoir (les deux derniers quartiers ont trait aux usines du village) le tout entouré d'une bordure d'argent chargée d'une chaîne de sable. Il s'agit de la chaîne de la Tour Bayard qui a arrêté les Bourguignons. — Armes modernes.

LES VERRIÈRES. — D'azur à la bande d'argent chargée de trois étoiles du premier. — Armes modernes. Les étoiles représentent les trois anciennes communautés de Meudon, Grand Boujean et Belleperche dont se compose la commune actuelle.

LES BAYARDS. — D'azur à la tour d'argent terrassée de sinople, au chef de gueules chargé d'une foi au naturel, vêtue d'hermine, le tout à la bordure d'or chargée d'une chaîne de sable. — Armes modernes. La foi symbolise l'union du Grand et du Petit-Bayard en une commune. Lors de la création des armes de St-Sulpice et des Bayards, ces deux localités se sont trouvées en compétition, chacune tenant à rappeler dans son écusson les souvenirs de la Tour Bayard et de la chaîne qui se trouvait à mi-chemin entre les deux. Il a fallu donner satisfaction à l'une et à l'autre.

## DISTRICT DU VAL-DE-RUZ

CERNIER. — D'argent à l'épervier éployé au naturel, chargé en cœur d'un écu de gueules au pal d'argent chargé de trois chevrons de sinople. — Armes modernes. En choisissant ces armes on a tenu compte du sobriquet des habitants de Cernier appelés « les éperviers » ainsi que des armes du comté de Valangin qui ont été habillées aux nouvelles couleurs de la république neuchâteloise.

CHÉZARD ET ST-MARTIN. — D'or à la croix alaisée de gueules cantonnée de quatre tourteaux d'azur (Chézard), parti d'azur à l'image de St-Martin vêtu pontificalement d'argent, rehaussé d'or, ganté et chaussé de gueules et tenant dans la senestre une crosse aussi d'or (Saint Martin). Le premier du parti était déjà anciennement en usage pour la commune de Chézard sur un petit sceau, mais sans indication de couleurs. Saint-Martin n'avait pas d'armes. Cet écusson fut composé après la réunion de ces deux communes en une seule par la loi de 1888.

DOMBRESSON. — D'azur à une gerbe d'or.

VILLIERS. — De gueules au cœur d'argent surmonté d'une étoile à 8 rais de même.

LE PAQUIER. — D'argent au sapin de sinople terrassé de même.

SAVAGNIER. — D'azur au lion d'or tenant un écu de Neuchâtel. — Ces armes paraissent dater du siècle passé.

FENIN-VILARS-SAULES. — La commune de Fenin portait dans ses armes un gril, allusion à St-Laurent, patron de cette commune, mais les documents ne leur donnant pas d'émaux ils furent fixés : d'argent au gril de sable. Vilars porte de gueules au sapin au naturel terrassé de sinople, et Saules d'or à 2 haches d'argent emmanchées de sable passées en sautoir. Lors de la fusion des trois communes, leurs armes furent réunies en un écusson tiercé en pairle.

FONTAINES. — D'azur à une fontaine à deux goulots d'argent. Ces armes parlantes remontent au XVII^me^ siècle.

ENGOLLON. — D'argent au chêne au naturel terrassé de sinople. — Ces armes créées en 1869 pour la municipalité, ont passé à la nouvelle commune.

FONTAINEMELON. — Parti de gueules et de sinople à la fasce ondulée d'argent, brochant sur le tout un pal d'or à trois chevrons de sable, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe à dextre d'une ébauche de montre, à senestre d'une charrue du dernier. — Armes modernes. — Les étoiles rayonnant au-dessus des emblèmes de l'industrie et de l'agriculture doivent indiquer la prospérité de ces industries ; le fasce ondulée constate de récents travaux de canalisation et le pal aux chevrons rappelle les souvenirs du comté de Valangin.

LES HAUTS-GENEVEYS. — D'azur à deux branches de genévrier au naturel passées en sautoir. — Armes mentionnées déjà au XVII^me^ siècle. Ce village a été fondé par des Genevois; le nom n'a donc pas de rapports avec le genévrier, mais des exemples d'étymologie erronée sont fréquents dans les armes parlantes.

BOUDEVILLIERS. — De gueules à la croix tréflée d'or. — Armes modernes basées sur l'enseigne de l'hôtel communal « à la Croix d'or. »

VALANGIN. — De gueules au pal d'or chargé de trois chevrons de sable. Valangin était une des quatre bourgeoisies. Elle portait déjà ces armes qui sont celles des anciens seigneurs d'Arberg-Valangin, branche de la maison de Neuchâtel.

COFFRANE. — D'argent au frêne au naturel terrassé de sinople. — Coffrane paraît signifier «cour des *franes*» (patois pour frênes). Plusieurs de ces arbres à l'Est du village formaient une sorte de cour.

LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE. — D'azur à trois chevrons cousus de gueules accompagnés en chef de deux étoiles d'or. — Ce sont probablement les chevrons de Valangin habillés aux couleurs de la bourgeoisie dont le drapeau et le manteau de l'huissier étaient rouge et bleu. Un marteau forestier reproduit ces armes.

MONTMOLLIN. — D'azur au moulin à vent d'or sur un mont de sinople. -- Armes modernes, inspirées par l'étymologie du nom.

## DISTRICT DU LOCLE

LE LOCLE. — Lozangé d'or et de gueules à la fasce d'argent chargée d'une onde d'azur soutenue d'un pal aussi d'argent chargé de trois sapins au naturel croissant sur trois monts de sinople.

LES BRENETS. — Coupé en chef de gueules au chevron d'argent, en pointe d'azur à une chute d'eau entre des rochers au naturel, une fasce échiquetée d'or et de sable brochant sur le tout. — Le chevron est celui de Neuchâtel, le second du coupé représente le saut du Doubs.

LE CERNEUX-PÉQUIGNOT. — D'argent à une charrue de sable terrassée de sinople et flanquée de sapins au naturel. — Armes modernes, représentant la clairière de ce village et ses occupations agricoles!

LA BRÉVINE. — D'azur à une fontaine rectangulaire à deux goulots d'argent et à la bordure d'or. Ces armes qui datent de 1864 sont parlantes, le nom de Brévine paraissant être dérivé *d'abreuvoir*, aussi la fontaine est-elle de forme rectangulaire, tandis que celle de Fontaines est ronde. Pour mieux distinguer ces deux écussons, la Brévine a ajouté la bordure d'or après 1888.

LA CHAUX-DU-MILIEU. — D'argent à trois sapins au naturel terrassés de sinople, un corbeau planant en chef. Ces armes paraissent dater du commencement du siècle.

LES PONTS-DE-MARTEL. — Coupé d'azur à un pont à 3 arches d'argent et de gueules à un marteau d'or posé en barre. Ces armes remontent au siècle passé ; elles sont parlantes bien que reposant sur une fausse étymologie, Martel étant dérivé non de marteau, mais de marais.

BROT-PLAMBOZ. — D'azur à un pont à une arche d'argent supportant à dextre un sapin, à senestre une bauche de tourbe au naturel, flanqués des initiales B et P et surmontés d'une faux, d'un rateau et d'une fourche en faisceau d'argent. Ces armes datent de 1864.

## DISTRICT DE LA CHAUX-DE-FONDS

LA CHAUX-DE-FONDS. — Tiercé en fasce d'azur à trois étoiles rangées d'argent, d'argent à une ruche entourée d'abeilles d'or et échiqueté d'azur et d'argent. — Ces armes adoptées par la municipalité en 1851 ont passé à la nouvelle commune. Elles découlent de celles que portait l'ancienne commune dès 1824, et qui étaient tiercées en fasce, au premier d'azur à une étoile d'argent, au second échiqueté de sable et d'argent et en pointe d'argent plain. — L'échiqueté représente le plan adopté pour la reconstruction de la Chaux-de-Fonds après l'incendie de 1794; la ruche est l'emblème de l'activité de la cité industrielle, les étoiles celui de la prospérité.

LES EPLATURES. — De sinople à la fasce d'argent accompagnée de deux chalets jurassiens celui du chef d'or, celui de la pointe d'argent. — Armes modernes.

LES PLANCHETTES. — Coupé de gueules au chevron d'argent et d'azur à la date 1812 en chiffres arabes de sable. Le chevron rappelle l'écusson de Neuchâtel; la date 1812 est celle de l'érection des Planchettes en commune et de l'adoption de ces armes.

LA SAGNE. — D'argent à trois sapins au naturel, croissant sur trois coupeaux de sinople.

Avec la mention de la Sagne une des plus anciennes communes des montagnes neuchâteloises nous arrivons à la fin de notre tâche et de cette nomenclature qui, bien qu'un peu sèche, aura servi à démontrer que si toutes les communes du canton n'ont pas également réussi à se donner des armes qui satisfassent aux exigences d'un goût quelque peu sévère, elles ont du moins toutes été animées du désir sincère d'adopter des emblèmes héraldiques qui, en faisant valoir des particularités ou des souvenirs locaux, puissent constituer un signe de ralliement au patriotisme qui, partant de la commune, s'élargit en s'étendant au pays tout entier. JEAN GRELLET.

## CURIOSITÉS HÉRALDIQUES

Dans le numéro de janvier 1895, nous parlions d'une pétition adressée par le Conseil municipal de Rambervillers au Président de la République, lui demandant l'autorisation de faire figurer dans les armoiries de cette ville, la croix de la légion d'honneur en commémoration de sa belle attitude pendant la guerre franco-allemande. Dès lors la ville de Bellefort a réclamé la même faveur. Or ces deux affaires ont reçu récemment une solution par deux décrets que M. Félix Faure a signés sur les rapports du ministre de la guerre. En voici le texte :

Monsieur le Président,

Le gouvernement a jugé qu'il était opportun de perpétuer le souvenir de la résistance que la place de Belfort a opposée à l'ennemi pendant la guerre de 1870-71.

Le siège a duré cent trois jours, dont soixante-treize de bombardement. L'ennemi a perdu 88 officiers et 2,049 hommes, dont 250 prisonniers. La ville, enfin, n'a interrompu sa défense que sur l'ordre du gouvernement. Ces faits, plus éloquents qu'aucun commentaire, justifient la mesure proposée.

La translation, vingt-cinq ans après le siège, des restes de quelques-uns des soldats qui y ont été tués, a paru l'occasion naturelle de cette mesure.

Le Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, qui devait être consulté, a donné un avis favorable. J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature le décret ci-joint.

Veuillez agréer, etc.

Monsieur le Président,

La ville de Rambervillers a donné, il y a vingt-cinq ans, la preuve éclatante du patriotisme de ses habitants.

Le gouvernement a jugé qu'il était nécessaire de perpétuer le souvenir de la résistance qu'ils ont opposée durant plusieurs jours à l'ennemi.

Le Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur a émis un avis favorable à l'adoption de la mesure que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Aussi vous serais-je reconnaissant de vouloir bien revêtir de votre signature le décret ci-joint.

Veuillez agréer, etc.

Voici le texte du décret relatif à Belfort :

Vu l'avis émis par le Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, dans sa séance du 15 avril 1896 ;

Sur la proposition des ministres de la guerre, de la justice et de l'intérieur.

Décrète :

Article premier. — La ville de Belfort est autorisée à faire figurer dans ses armoiries la croix de la Légion d'honneur.

Article 2. — Les ministres de la guerre, de la justice et de l'intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret.

Le texte relatif à Rambervillers est identique.

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

## Exposition Nationale de Genève.

Notre Société ayant décidé de prendre part à l'exposition nationale de cette année, nous avons organisé dans le groupe 17 comprenant les sociétés savantes, une petite exposition d'œuvres héraldiques appartenant à la Société ou fournies par ses membres. Il s'agissait avant tout de faire acte de présence, car la place restreinte qui avait pu nous être réservée ne permettait pas un grand déploiement de forces. Des expositions de ce genre sont très difficiles à organiser — nous l'avions déjà éprouvé à Yverdon — ne répondent généralement pas à l'attente en ce sens qu'elles ne donnent qu'une faible idée des trésors héraldiques que contient notre pays. En effet, les musées ne se dessaisissent que difficilement d'objets leur appartenant et les particuliers ne prêtent pas non plus volontiers, lorsqu'il s'agit d'une période d'aussi longue durée.

A Genève nous avions en outre un sérieux concurrent dans la section de *l'art ancien.* Plusieurs objets très intéressants qui nous avaient été annoncés ont en définitive pris le chemin de ce groupe où ils se trouvent un peu perdus dans la masse, tandis qu'ils auraient été mieux en vue dans notre exposition plus restreinte tout en lui donnant du relief. Enfin plusieurs envois qui nous avaient été promis ne nous sont pas parvenus.

Malgré ces différents contretemps, les six mètres de paroi et de vitrines qui nous ont été assignés sont amplement garnis et présentent non seulement un aspect agréable à l'œil, mais peuvent donner une idée de quelques-unes des manifestations de l'art héraldique en Suisse.

Nous exprimons nos sincères remerciements à tous ceux qui ont bien voulu contribuer à la réussite de l'entreprise.

Voici un aperçu sommaire des principaux objets exposés :

SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE. — Diplôme de la Société, dessin original de Ch. Bühler. — 2 volumes des *Archives héraldiques* 1887-1895. — Une terre cuite aux armes de la Société, travail de M. Th. Cornaz. — Collection de 40 photographies des œuvres de Ch. Bühler. — Chronique de famille et généalogie de la famille Escher vom Glas de Zurich. — Un volume, vitraux de l'abbaye de Muri.

M^me^ ANDREÆ, à Berne. — Peinture originale de Ch. Bühler : armes Andreæ-de Werdt.

M. JULES COLIN, à Neuchâtel. — 2 tableaux figures héraldiques aigles et lions. — 1 tableau modèle de tapisserie armoriée. — 1 carton de sceaux.

M. TH. CORNAZ, à Lausanne. — 1 médaillon terre cuite, armes de l'empereur Rodolphe II, d'après Jost Ammann (1589). — 1 id. armes d'Angleterre. — 1 id. armes de France. — 1 id. armes d'Allemagne, d'après Virgil Solis (1555). — 1 id. armes d'Ecosse, d'après Virgil Solis. — 1 id. armes de Jeanne d'Arc.

M. A. DE COURTEN, à Sion. — 1 volume, Généalogie et services militaires de la famille de Courten.

M. FRÉD. DUBOIS, à Genollier. — 1 vitrail grisaille, armes de Fürstemberg.

M. Adolphe Gautier, à Genève. — Une peinture héraldique sur parchemin, armes Gautier et de Freudenreich. — Collection de peintures du pont de Lucerne. — 1 feuille armoiries des cantons suisses.— 1 feuille armoiries des familles bernoises (Regimentsfähige Geschlechter). — Collection d'armoiries suisses.

M. Emile Gerster, à Kappelen. — 4 moulages en plâtre d'écussons du tombeau d'Anne de Habsbourg, dans la cathédrale de Bâle, soit les armes de Rodolphe de Hartmann de Habsbourg, de Stirie et de l'Empire. — 3 moulages aux armes de Zähringen, Brienz et Kybourg.

M. Jean Grellet, à Neuchâtel. — 2 tableaux généalogiques de la maison de Neuchâtel. — 1 panneau armorié. — 1 plat armorié. — 1 id. aux armes de la Société d'héraldique. — 2 tableaux, feuillets d'album des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. — 1 vol. cimiers et étendards du Codex Manesse. — 2 armoriaux manuscrits de familles de la Suisse allemande. — Choix d'Ex-libris neuchâtelois.

M. Emile Keller, à Zurich. — 2 cartons peints, maquettes de vitraux pour le Musée national.

M. R. Münger, à Berne. — 2 tableaux de peintures et dessins héraldiques.

M. B. Reber, à Genève. — 2 volumes, empreintes de sceaux. — 2 cahiers et 5 cartons de sceaux. — 2 empreintes en plâtre de fers à gaufre. — 1 feuille armorial de Zoug.

## Bulletin Bibliographique

Annuaire du Conseil héraldique de France, IX^e^ année, 1896. — Signalons quelques-uns des principaux articles de cet intéressant volume : Madagascar au point de vue héraldique, par J. Joubert ; — Mémoire inédit de l'Abbé Burdeau en faveur de la comtesse de Marcellus, par R. Tamizey de Larroque ; — Les Francs-Archers, par le V^te^ O. de Poli ; — Du non usage en France des qualifications chevaleresques, par le C^te^ A. de Mauroy ; — Une famille Bonaparte en Corse au moyen-âge, par le C^te^ R. Colonna ; — La couronne murale dans le blason, par L. Audiat ; — Evolution de l'image mortuaire, par Mgr. X. Barbier de Montault ; — La noblesse et les métiers manuels, par E. Allard de Gaillon ; — Les légendaires héraldiques, par le C^te^ de Burey ; — Jurisprudence nobiliaire, par Géraud de Niort ; — Le nom de Coligny, par le Baron de Beaupont.

Giornale Araldico-Genealogico-Diplomatico, Ottobre-Dicembre 1895. — Direttore G. de Crollalanza : Pasini, Biblioteca Araldica ferrarese ; T. Ceretti, Famiglia dei Marchesi Forni della Mirandola ; V. Tonni-Bazza, Jacopo Bonfadio ; G. Corti, Famiglie Milanesi ; G. de C., La famille Ciamberlani.

## QUESTIONNAIRE

En réponse à la question posée dans le dernier numéro des *Archives* notre membre correspondant, M. G.-A. Seyler, à Berlin, veut bien nous communiquer que les armoiries reproduites sont celles des familles *Geyerhalter* (armes parlantes « porte-vautour ») et *Englert*, toutes deux d'Augsbourg. Les initiales devraient se lire I. S. H. G. — Nos meilleurs remerciements à notre correspondant.

1896. 10e Année. JUIN.
N° 6.

# Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. Jean GRELLET
président du Comité de Rédaction.

## ADOLPHE GAUTIER

Nous avons le profond regret d'annoncer la mort survenue le 19 mai, de M. Adolphe Gauthier, un des membres fondateurs de notre Société, son vice-président et un de nos collaborateurs les plus zélés, qui a succombé à l'âge de 71 ans au mal qui le minait depuis quelques mois.

Quoique appartenant à une famille de Genève qui compte d'ancienneté parmi les plus en vue et a fourni plusieurs hommes qui se sont distingués dans la magistrature et les hautes sciences, il n'a jamais brigué ni honneurs, ni charges publiques. Il s'est contenté de la sphère plus modeste d'un travail pratique et de recherches de cabinet, ce qui ne l'a pas empêché de consacrer une grande partie de son activité à des œuvres d'utilité publique de nature bien différente.

Après avoir fait ses classes dans sa ville natale et étudié à l'Ecole centrale de Paris, il s'acquit promptement la réputation d'un ingénieur distingué et entreprit plusieurs travaux importants entre autres la construction du tunnel de Blaisy qui, dans ce temps, était considéré comme une œuvre d'art très hardie. Peu après son retour à Genève, il fut nommé professeur à l'Ecole spéciale fondée pour préparer de jeunes techniciens à entrer à l'Ecole polytechnique ou à l'Ecole centrale.

Esprit ouvert il ne confinait pas aux travaux de sa profession sa belle intelligence et l'ardeur juvénile qu'il conserva jusque sous les cheveux gris. Tout ce qui contribuait au bien public l'attirait et tandis que sa position de fortune lui eût permis de ne consulter que ses aises, il n'était pas de ceux qui redoutent la peine et se tiennent à l'écart lorsqu'il s'agit de mettre la main à la pâte. Aussi les nombreuses Sociétés dont il faisait partie avaient-elles pris l'habitude de ne jamais compter en vain sur son dévouement.

Il consacra en particulier toute sa sollicitude à la classe d'industrie de la Société des arts, dont il fut président, et il y a peu de temps il donnait encore des leçons de mécanique spéciale à l'Ecole d'horlogerie. Très assidu aux réunions des Sociétés d'utilité publique, de géographie et

En terminant nous citerons un fragment d'une de ses lettres qui montre combien il aimait notre Société. En février 1895, il avait par suite d'une distraction apposé sur la carte de remboursement des cotisations de membre de la Société d'héraldique, un « refusé » qu'il destinait à un autre remboursement qui lui était présenté en même temps.

L'auteur de ces lignes ne comprenant rien à ce retour inopiné lui demanda s'il n'y avait pas erreur. Voici sa réponse pleine de verve juvénile.

« C'est un abominable malentendu, en effet, qui est cause de cette sotte affaire ! Jamais, au grand jamais, je n'ai eu la moindre idée de quitter notre Société ; tant que Dieu me donnera vie et intelligence, la Société peut compter sur moi comme sur un de ses plus fidèles membres..... Des nombreuses Sociétés dont je fais partie il n'y en a pas une à laquelle je tienne plus qu'à celle d'Héraldique ; si je la quittais ce serait comme une espèce de suicide ! »

Et pourtant il nous a quittés, mais pour un monde meilleur, cet homme de bien, cet excellent membre comme nous en souhaiterions de nombreux à toute Société d'intérêt public. Avec le profond regret de sa perte il nous laisse l'exemple d'une vie faite de dévouement et consacrée au travail désintéressé, alors que tant d'autres dans sa position ne songent qu'au plaisir et à la poursuite de satisfactions personnelles.

Nous aurions pu dire encore ce qu'Adolphe Gautier a été pour les siens, mais ce sont-là des questions d'ordre intime sur lesquelles il ne nous appartient pas de lever le voile et nous nous bornerons à exprimer ici à sa famille, au nom dê nos collègues, notre sympathie la plus sincère pour sa douloureuse séparation de son chef vénéré. J. Gt.

---

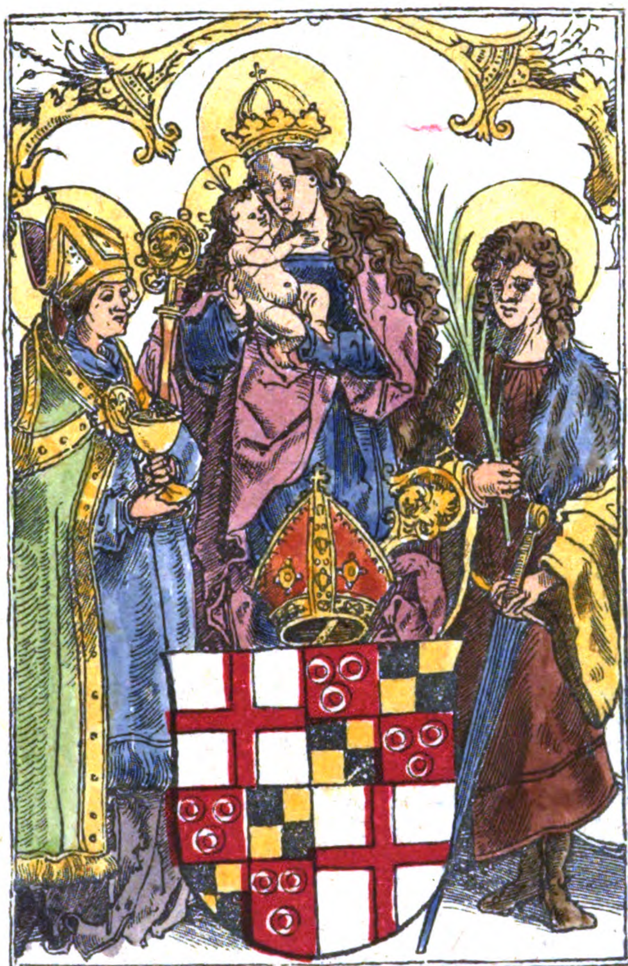
# Ein Ex-Libris des Hugo von Hohenlandenberg

*Bischof von Constanz*

(Mit Tafel).

Wir bringen dieses Bücherzeichen keineswegs darum, um unsern Lesern glauben zu machen, es handle sich um eine hervorragend heraldische Leistung, nein, dieser Wappenschild ohne Helm und Decke sieht sehr dürftig und nackt aus. Das grössere Interesse welches das Blatt uns bietet ist sein Alter, sowie die Persönlichkeit des Trägers ; eines Bischof von Constanz. Während die Bücherzeichen der Basler-Bischöfe in ziemlicher Anzahl vorhanden sind (Ringk von Baldenstein 1608-28 führte deren allein 7) kennen wir bislang von den Constanzern nur noch sehr wenige ; davon zwei des Hugo von Hohenlandenberg und eines von Gaspar von *Hallwyl*, ein grosses Prachtsblatt, gestochen von Georgius Sikkinger, dem Solothurner Formschneider, welcher Dank den unermüdlichen Forschungen von Hr. Zutter in Solothurn, an der Genfer-Austellung vorzüglich vertreten ist.

Das Facsimile unserer Beilage ist vom Original fast nicht zu unterscheiden und macht dessen Reproduction der Firma Dr. Wolf und Söhne in München alle Ehre. Das Blättchen gelangte nicht zum ersten Mal zur Abbildung ; wir finden es auch abgedruckt in dem Erstlingswerke des verstorbenen Berliner Heraldikers Friedrich Warnecke, in seinen heral-



Sanctus Conradus. Sanctus Pelagius.

dischen Kunstblättern, aber nur in Schwarzdruck. Der Namen seines Erstellers war bislang nicht zu finden. Ausser dem Roth des Schildes, das mit einer Platte gedruckt wurde, wie ich es auch bei Signeten desselben Bischofs gesehen, sind die übrigen Farben mit der Hand aufgetragen, ob ursprünglich schon oder erst später ist kaum nachweisbar.

Damit das Blatt nicht zu breit werde, liess der Künstler die seitliche Architektur weg, krönte dagegen das Ganze mit zwei füllhornartigen Ornamenten, die von zwei Delphinen in den Ecken gestützt sind.

Zu dem grossen Schilde erscheint allerdings die Inful etwas zu klein und hätte unbeschadet etwas grösser gehalten werden können.

Begleitet ist das Wappen von der Madonna und den beiden Patronen des Bisthums Constanz.

1) dem hl. Conrad, Sohn des Welfen Heinrich, im Anfange des zehnten Jahrhunderts zu Altorf in Schwaben geboren, auch Graf von Altorf genannt. Von Bischof Nothing geweiht, wurde er zuerst Probst von Constanz, 934 Bischof und starb 975, 26. Nov. Er wurde am 28. März 1123 kanonisirt.

2) dem hl. Pelagius (er ist der ältere Patron), geboren zu Emona im oberen Pannonien, vom Priester Uranius erzogen. Er floh zur Zeit der Christenverfolgungen nach Constanz, wie der Ort später genannt wurde, und wurde da von dem Praeses Evilatius gemartert. Weil in Constanz gestorben, wurde er Patron des Bisthums. Er war nicht Geistlicher. Sein Fest wird am 3. September begangen.

Das Bücherzeichen gehörte wie bereits erwähnt, dem Constanzer Bischofe Hugo von Hohenlandenberg, dessen Geschlecht weit zurück reicht und in der Geschichte unseres Landes keine geringe Rolle gespielt hat. Dieses Geschlecht theilte sich frühe schon in drei Zweige:

Alten-, Hohen- und Breitenlandenberg. Die drei gleichgenannten Stammschlösser lagen nahe bei einander am rechten Ufer der Töss im Canton Zürich. Die Altenlandenberg führten ein gold und schwarz geviertetes Wappen und erloschen zuerst. Die von Hohenlandenberg nahmen nun dieses Wappen in das ihrige auf und ecartelirten es mit demselben, während die dritte Linie, die von Breitenlandenberg, bloss die silbernen Ringe in Roth führte. Als Helmzierde gebrauchten die letzteren über vierzipfligem Kissen einen mit Lindenblättern besäten Flug, während die Altenlandenberg zwei aufwärts gerichtete gebogene convergirende Arme führten. Beide Helmzierden wurden von den Hohenlandenbergern mit aufgenommen, wie bei einem gevierteten Wappen selbstverständlich.

Hugo von Hohenlandenberg, Sohn Jacobs, Herrn von Hohenlandenberg und Gryfensee, und der Barbara von Hegi, Erbin ihres Stammes, wurde geboren 1457 im Schloss Hegi bei Oberwinterthur. Er ward Domherr in Basel, 1482 Domdekan in Constanz und am 6. Mai 1496 wurde er vom Domkapitel einhellig zum Bischof gewählt. Im folgenden Jahre erneute er die Bündnisse mit den Eidgenossen, ausgenommen mit Bern, dem er offenbar nicht recht traute. Trotz des Kaisers Wunsch trat er 1499 dem schwäbischen Bunde nicht bei und versprach neutral zu bleiben. Er kam aber nicht unbehelligt davon. Da er den Eidgenossen verboten, sein Schloss Gottlieben zu besetzen, fiel dasselbe in feindliche Hände, und er selbst kam in den Vorwurf der Parteilichkeit; er hatte auch nach dem Kriege den Eidgenossen 1000 Gulden zu zahlen, weil sie ihm seine übrigen Besitzungen

beschirmt. Das Schloss Castel im Thurgau, wo er sich früher viel aufgehalten, wurde ihm dagegen zerstört, und so verlegte er seine Residenz nach Meersburg, zumal er mit Constanz viel Streitigkeiten gehabt. Kaiser Maximilian I. sandte ihn zu verschiedenen Malen an die Eidgenossen, um mit ihnen zu unterhandeln, jedoch vergeblich. So viel er konnte, suchte er allenthalben im Frieden auszukommen und stellte 1513 den Eidgenossen noch 100 Mann zu ihrem Zuge nach Dijon. 1519 trat er in der Schweizerdiöcese dem Ablasshandel entgegen. 1521 war er wieder Gesandter, diesmal von Karl V. an die Eidgenossen, um sie von fremden Praktiken abzumahnen. Doch der Chronist bemerkt, er hätte keine vergnügliche Antwort erhalten. Nun kam die Reformation auch in seine Lande. In weitläufiger Schrift vom 2. Mai 1522 liess er Priester und Obrigkeiten seiner Diöcese ermahnen, bei der alten Lehre zu bleiben. Er sandte 1521 seinen Stellvertreter Melchior Vatli nach Baden an die Disputation; denn selber mochte er nicht gehen.

1528 wurde er auch zum Religionsgespräch nach Bern eingeladen, ersuchte aber Bern, dasselbe zu unterlassen und liess sein Ausbleiden entschuldigen. Alle Beschwerden halfen ihm nichts. Die Reformation riss ihm den ihm zugehörigen Theil des Ct. Bern, die Cantone Schaffhausen, Zürich, Thurgau, Glarus und die Stadt St. Gallen, sowie das Toggenburg und das Rheinthal weg. Seines Amtes müde, gab er dasselbe 1529 nach vielen Verdriesslichkeiten auf. Sein Nachfolger Balthasar Merklin starb schon 1531, und so musste er im Februar desselben Jahres das Bistum nochmals gegen seinen Willen übernehmen, um nach Jahresfrist den 7. Januar 1532 den Tod als Erlöser willkommen zu heissen. Auch ihm war die Würde zur grossen Bürde geworden.

L. Gerster.

---

# STANDESERHÖHUNGEN UND WAPPENVERÄNDERUNGEN

## BERNISCHER GESCHLECHTER

Von Dr WOLFGANG FRIEDRICH von MÜLINEN

Standeserhebungen wie Standesunterschiede hat es immer gegeben. Die Masse der leitenden Geschlechter nutzt sich ab und wird durch neue ersetzt. Der alte Adel der Germanen und Deutschen hat in Ausnahmen bloss die Völkerwanderung überlebt. Die Freien traten an seine Stelle. Ihre Reihen ergänzten sich aus den Ministerialen. So schwangen sich hiezu Lande die Jegistorf, Affoltern, Rüti, Bremgarten, Schwanden und andere empor.

Im 13. und 14. Jahrhundert erloschen eine grosse Zahl der edelfreien Geschlechter in den heut zu Tage bernischen Landen; mit dem Ende des 14. Jahrhundert sank auch der Stern der Grafen von Kyburg. Andere jüngere Stämme waren aufgewachsen, die allmälich jener Stellung einnahmen. Die neu erworbene Macht wünschten sie auch äusserlich anerkannt zu sehen und liessen sich, veranlasst durch kriegerische oder diplomatische später financielle Verdienste, vom Landesherrn einen Brief geben, der ihnen Rang und Zeichen der Edlen verlieh.

Wir können in Bern diesen Vorgang vom 14. Jahrhundert bis in

*Anm.:* S. Excellenz Herrn Ritter A. von Arneth, Director des k. und k. Haus- Hof und Staats-Archivs in Wien, verdanke ich eine grosse Zahl von Angaben und Mittheilungen. Auch die Zusammenstellung von Herrn Robert von Diesbach « Diplomirte Berner-Geschlechter » im Herold XIX. Jahrgang 1888, p. 70 ff. und 82 ff. ist mir sehr nützlich gewesen.

unsere Zeit nicht nur, sondern bis in unsere Tage verfolgen, und so haben wir eine stattliche Zahl von Wappen-, Adels-, Freiherren- und Grafen-Diplomen aufzuzählen.

*Ritter Burkart* **Senn von Münsingen** eröffnet, so viel uns bekannt, die Reihe. Einem weitverzweigten und reichen Geschlechte angehörend, Bruder eines Bischofs von Basel, Vetter der Grafen von Kyburg, Freiburg, Würtemberg, des Herzogs von Teck, erbte er 1347 seinen mütterlichen Oheim, den Grafen Hugo von Buchegg und durfte sich seine Gemahlin aus dem Hause Neuenburg wählen. Wie seine Mutter, so verungenosste sich auch diese durch die Heirath mit einem Ministerialen. So trachtete er darnach, ihr ebenbürtig zu werden. Dazu konnte ihn nur der Kaiser machen. Wir wissen nicht, gestützt auf welche Verdienste diess geschah. Am 21. Sept. 1360 erhob ihn Karl IV zum Freiherrn. Zufälligerweise ist noch jener Theil des Registrum Registrandorum des Kaisers erhalten, der des Sennen Standeserhöhung enthält. Es ist eines der ältesten deutschen Freiherrendiplome, und mag hier mitgetheilt sein.

Wir Karl ... bekennen ... daz wir haben angesehen die getrewen steten Dinste und die veste gantze trewe des edlen Burkarden Senne Herren zu Buchecke, unseres und des heiligen romischen reichs getrewen ... und meynen solchen seinen dinst trew und fleizze mit keyserlicher guete gnediclich betrachten ... un machen wir den egenanten Burkharden Senne Herren zu Buchecke zu einem des heiligen reichs freyen mit vollenkumenheit keiserlicher mechte und meinen und wollen daz er und sein eleichen erben und nochkomen furbas mer des heiligen reichs freyen sein sullen ewiclichen, und aller der wirden adels eren und rechtes genizzen und der gebruchen, darin anderer edele freyen des reiches sitzen und herkomen sein, in allen sachen, in gerichte, urteil zu geben und zu sprechen, kempflichen ymant zu vordern oder sich kempflich zu verantworten, lehen zu leiten und alle ander Sachen ze tun und ze volbringen als rechte freyen des reichs die von freyem stamme der freyen eltern und vordern herkomen sein ... Rutlingen, in die sancti Mathei Apostoli et evangeliste (abgedruckt in Anedoctorum S. R. J. historiam ac jus publicum illustrantium collectio von Glafey p. 352. Dresden 1734).

Als Senn Frei Herr zu Buchegge, bediente er sich eines Siegels, das neben dem Helm, dessen Zier Hörner sind, rechts den Schild der Buchegg links den Schild der Sennen von Münsingen zeigt (17. Oct. 1367, im Bern Staats-Archiv), und wenige Jahre später siegelte er mit dem bucheggischen Wappen allein (25. Feb. 1370, ebenda).

Im 15. Jahrhundert kam der Stadt Bern aus dem eroberten Aargau ein nicht geringer Adel zu; auch in den alten Landen trat manch einer auf, der seinem bis dahin wenig bekannten Namen einen guten Klang geben sollte. Und wenn sie sich daheim emporgeschwungen, so ermangelten sie nicht des Kaisers Gunst zu erlangen, um als Ritter und turnierbürtige Männer zu glänzen.

Da steht in erster Reihe *Niclaus von* **Diesbach,** des gleichnamigen Schultheissen Vater. Ein grosser Handelsherr, und als solcher reich geworden, des Raths in Bern seit 1422, erwarb er 1427 die Hälfte der kyburgischen Herrschaft Diessbach, früher Diessenberg genannt, die später ganz an seine Familie gelangen sollte. Im Frühling des Jahres 1434 erschien der Kaiser Sigismund in Basel. Wahrscheinlich wird

der reiche Berner sich eben dorthin begeben haben, um seine Wünsche vorzubringen. Der Kaiser erfüllte sie und stellte ihm am 4. April 1434 einen « Wappenbrief » aus. Früher führte N. v. D. einen silber und roth gespaltenen Schild mit einem Halbmond in verwechselten Farben. Auf sein Begehr gewiss glänzten jetzt im Schilde auf schwarzem Feld zu Seiten des gebrochenen Balkens die 2 goldenen Löwen der frühern Herren von Diessenberg, der Grafen von Kyburg. Der Brief war zugleich ein Adelsdiplom für ihn und seide ehlichen männlichen Nachkommen. Er ist abgedruckt in den *Archives Héraldiques* 1891, p. 448/449. Sein Inhalt ist folgender :

Wir Sigmund... tun kunt, das wir gütlichen angesehen und betracht gaben sulch redlichekeit biderbkeit und vernunfft die unser und des richs lieber getreuer Claus von Diesbach und seine sün an in hant und ouch sulche mangveltige getreue und anneme dinst, di sy uns und dem heiligen rich zu mangmalen willichen getan und zu tun bereyt gewesen sind ... und haben dorumb ... dem vorgenanten Clausen und seinen sün und iren elichen leibserben dise nachgeschriben wapen und cleynat ... geben ..., das die vorgenanten ... dü füren und in allen ritterlichen sachen und gescheфften zu schimpff und ernst und an allen enden gebrauchen und geniessen mögen ... Geben zu Basel etc.

Wenn die Diesbach schon das neue Wappen annahmen, so hielten sie sich nicht strenge an die vom Kaiser vorgeschriebene Form. Denn nach dieser sollte der Rücken des wachsenden Löwen der Helmzier mit Pfauenfedern besteckt sein ; ein Diesbachsiegel des 15. Jahrhunderts hat diesen Schmuck überflüssig gefunden.

An demselben Hoflager, bloss einige Wochen später, am 8. Mai (Samstag nach Auffahrt), verlieh der Kaiser einem Geschlechte des Seelandes einen gleichen Wappenbrief. *Marmet, Hans und Hug* **Zschatis** waren die Begabten. Da sie einen Thurm zum Wappenbild erhielten, könnte man annehmen, sie hätten einen solchen einst mit Erfolg vertheidigt oder überhaupt innegehabt. Die Familie Zschati oder Tschatti besass später die Herrschaft Bibern, die sie um 1500 an Bern verkaufte, wogegen Bern sie vom Brückenzoll von Gümminen befreite. Am 16. Mai 1555 bestätigte Bern dem Edeln ihrem Getreuen Caspar Tschati von Murten diess Vorrecht; ja noch am 29. März 1805 liess es sich die Familie bestätigen. 1739 klagten Peter, Hans und Rudolf Tschatti von Kerzerz vor dem Schultheissen von Murten gegen einen Jacob Wolf, dass er über das ihren Voreltern von Kaiser Sigismund ertheilte Diplom schimpflich geredet habe. Wolf wurde am 27. Aug. 1739 verurtheilt, die Rede zurückzunehmen, 24 Stunden gefangen zu sitzen und den Tschatti 5 Thaler für gehabte Unkosten zu entrichten (Acten im Besitz der Familie). *(A suivre).*

## VARIÉTÉ HÉRALDIQUE

## Le Grand Armorial

*(Supplément à l'Armorial Général par* J.-B. Rietstap)

PAR

**A.-A. VORSTERMAN VAN OYEN et THIERRY VAN EPEN**

Les sus-dits auteurs publieront prochainement l'ouvrage énoncé et prient MM. les amateurs et collectionneurs de bien vouloir leur fournir des descriptions ou dessins d'armoiries non décrites dans l'*Armorial Général* de Rietstap, pour les faire figurer dans cette publication nouvelle. Prière de mentionner la résidence actuelle ou celle d'origine de la famille, ainsi que la source.

S'adresser aux auteurs à Oisterwyk (N. B.) Hollande.

1896. 10e Année. JUILLET.
N° 7.

Archives
HÉRALDIQUES
Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. Jean GRELLET
président du Comité de Rédaction.

## Le fer à gaufres du chevalier Ulrich d'Englisberg.

(Avec planche)

Un véritable record a eu lieu ces derniers temps dans les journaux fribourgeois et vaudois au sujet de l'ancienneté des fers à gaufres; l'un d'eux, provenant d'Etagnières, portait la date de 1071, mais M. Alfred Godet, l'érudit conservateur du musée de Neuchâtel, a prouvé qu'il s'agissait ici d'un moule du XVIIIe siècle dont le millésime a été mal gravé; nous avons fait la même observation au sujet d'un autre fer venant de Vuisternens près de Romont. La date bien lisible de 1166 ne peut pas être regardée comme authentique; la nature des ornements, la forme de l'écusson ne permettent pas de le faire remonter plus haut que le XVIe siècle.

Plusieurs de ces fers sont ornés d'armoiries, d'arabesques, de devises et de dessins. Une certaine quantité de ces instruments de l'art culinaire ont été reproduits dans le *Fribourg artistique*. L'un d'eux, celui du chevalier d'Englisberg, est fort intéressant, soit à cause de l'originalité de son propriétaire, soit par la réelle valeur du dessin héraldique. Une des faces porte les armes des Englisberg: coupé d'or au lion naissant d'azur, et de gueules; cimier un bonnet pyramidal de gueules entre deux épées d'argent; le tout est entouré de l'inscription: *Ul(r)ich von Engelsperg, Rit(t)er. Nuo(nqu)am bar Gœlt, semper zeris(s)en Huosen. 1590;* de l'autre côté est l'écu des Praroman: de sable à l'arête de poisson d'argent; cimier un dogue naissant d'argent, et la légende: *Urssula von Engelsperg ein geborne von Perrenm(a)n. 1590.*

Quel était ce chevalier portant la devise tout à fait décadente: « Jamais d'argent comptant, toujours des culottes déchirées »? C'était, en effet, un descendant bien déchu d'une antique famille féodale qui fournit des avoyers aux villes de Berne et de Fribourg et un commandeur à l'ordre de Rhodes. Ulrich d'Englisberg est le type du soudard insouciant et bon vivant tel qu'il devait en exister plus d'un dans les armées de la Ligue et du Vert Galant. Son portrait existe encore; il représente un guerrier aux traits accentués et gaillards; une grande barbe rousse couvre une partie du visage; cette physionomie cadre bien avec la devise inscrite au-dessous des armes du chevalier, dans un des coins du tableau.

La destinée d'Ulrich d'Englisberg a une certaine analogie avec celle de Michel, dernier comte de Gruyères, ruiné, lui aussi, par de folles dépenses et par le service militaire étranger.

Ulrich fils de Jean d'Englisberg et d'Ursule de Stein naquit vers 1540; il eut le malheur de perdre ses parents de bonne heure. Le conseil de Fribourg s'intéressa au jeune orphelin, il chargea le prédicateur Marty de son instruction et de son éducation [1]). Dès qu'il fut en âge de se marier il épousa Ursule fille de Nicolas de Praroman; le contrat fut dressé, le 5 avril 1562, par le notaire Antoine Alex, en présence de la plupart des membres du conseil, du commandeur Tuller, de l'ordre de Malte et d'un grand nombre de gentilshommes, parents ou amis de la famille. En 1563 il entre dans le conseil des Deux-Cents de Fribourg, il devint, la même année, bailli de Gruyères, fut membre des Soixante en 1567 et il parvint au conseil suprême en 1571; ces fonctions civiles ne l'empêchèrent pas de participer aux principales expéditions militaires de l'époque.

En 1569 il commande une compagnie dans le régiment levé par le chevalier Peterman de Cléry, de Fribourg, pour le service du roi Charles IX et fait la campagne contre les Huguenots, célèbre par les batailles de Jarnac et de Moncontour; puis ce corps est licencié au mois d'avril 1570. Un commandement analogue lui fut confié, en 1574, dans le régiment Zurmatten, au service d'Henri III. Dès son départ le capitaine eut des difficultés avec la bourgeoisie d'Yverdon au sujet du passage de sa compagnie qui avait traversé la ville, mèche des mousquets allumée et enseigne déployée. Le reste de la campagne répondit à ce début: l'armée royale ne fut pas heureuse dans ses entreprises contre les forces protestantes occupant le Dauphiné; elle finit par être complètement battue à Die. A cette époque les officiers et les soldats suisses, bien qu'au service étranger, conservaient avec leur patrie les rapports les plus intimes d'affection et d'intérêt; en conséquence les officiers entretenaient une correspondance très active avec les autorités de leurs cantons; fidèle à cette louable coutume, Englisberg adressait pendant toutes ses expéditions de nombreuses lettres au conseil de Fribourg [2]). Dans celle où il parle du résultat peu favorable de la campagne, il attribue le désastre de Die à une punition divine. Le régiment fut licencié, dans des conditions déplorables, en automne de l'année 1575; la solde des gens de guerre étant en retard, les capitaines avaient dû contracter un emprunt auprès des banquiers de Lyon, afin de faire prendre patience à leurs hommes.

Lors du renouvellement de l'alliance entre les Confédérés et le roi Henri III Englisberg fut délégué à Paris, par le canton de Fribourg, et il prit part à la cérémonie solennelle célébrée à cette occasion, dans l'église de Notre-Dame, le 2 décembre 1582.

De 1585 à 1587 notre capitaine sert dans le régiment de Lanthen-Heid qui combat, sur les bords de la Loire et en Guyenne, les Huguenots du prince de Condé. Il eut un commandement assez important en octobre de l'année 1585. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet: « Notre colonel Heid ayant reçu l'ordre d'envoyer quatre compagnies à Orléans, pour accompagner l'artillerie, il a choisi la mienne, celles des capitaines

[1]) **Arch. cant. de Fribourg. Manual n° 74, séances du 30 sept. et du 21 octobre 1565.**

[2]) **Ces lettres sont conservées aux Archives cantonales de Fribourg, parmi les papiers relatifs aux services militaires étrangers.**

Schwaller, François Montet, du Valais et une des Grisons pour cette mission ; j'ai été nommé chef du détachement, avec rang de colonel. Arrivés à Orléans nous devions rejoindre le régiment, mais un contre ordre arriva nous enjoignant de marcher sur Angers dont le château a été pris par surprise par les Huguenots. Nous sommes maintenant devant cette place qui est investie, afin de couper tout secours ; les assiégés sont peu nombreux. Le prince de Condé a essayé de passer la Loire avec 800 chevaux, mais il a été repoussé. [1])»

Lorsque les ennemis intérieurs eurent été plus ou moins dispersés le roi licencia le régiment avec de grandes louanges sur sa fidélité et sa bravoure, mais peu d'argent comptant; les capitaines et leurs soldats durent se contenter de belles promesses et d'assurances solennelles dont une partie seulement furent réalisées.

Le capitaine d'Englisberg revint au pays en 1587, honoré du titre de chevalier. D'après une très ancienne coutume de la république de Fribourg cette dignité aurait dû lui procurer en conseil la préséance sur ses collègues et il devait siéger immédiatement après les avoyers. Cependant, dans l'assemblée générale des conseils et de la bourgeoise réunie à la St-Jean de l'année 1587, on assigna au nouveau chevalier le dixième rang dans le conseil. Nous ignorons quelle fut la cause de cette décision. Est-ce que la chevalerie, alors en pleine décadence, avait perdu de son ancien lustre aux yeux des bourgeois de Fribourg ? ou bien des motifs tirés de la conduite privée de d'Englisberg furent-ils invoqués à l'appui de cette mesure ? Mais le vendredi suivant, l'assemblée du conseil des Deux-Cents rétablit l'ancien usage et elle fixa comme suit le rang des conseillers : L'avoyer Jean de Lanthen-Heid chevalier, noble Louis d'Affry, ancien avoyer, Barthélemy Reynold, lieutenant d'avoyer, noble Jost Vögeli, chevalier, et noble Ulrich d'Englisberg, chevalier.

Ces expéditions n'avaient rapporté aucun avantage pécunaire au capitaine d'Englisberg; l'état précaire des finances de la France ne permettait pas de payer les gens de guerre avec régularité ; d'ailleurs notre officier était un très mauvais administrateur. Pensant refaire sa fortune il reprend du service, cette fois-ci pour le compte du roi Henri IV ; il entre, en 1591, dans le régiment du colonel de Lanthen-Heid. Cependant cette prise d'armes en faveur d'un prince protestant occasionna dans la catholique Fribourg, encore favorable à la Ligue, un émoi considérable. Le colonel Heid fut destitué de ses fonctions d'avoyer, les chevaliers Vögeli et d'Englisberg ainsi que d'autres officiers, perdirent leurs places dans les conseils ; de plus des amendes assez fortes furent prononcées contre eux ; voici ce qu'on lit à ce sujet dans les manuaux : « Sur la proposition des quatre bannerets, le conseil des Deux-Cents impose à ceux qui, malgré les défenses, ont suivi l'avoyer Heid au service du roi de Navarre (Henri IV) les amendes suivantes : Le colonel Heid 1000 écus, chaque capitaine 500 écus, les officiers, lieutenants, enseignes, sergents, chacun 100 écus, les bas officiers 60 écus et chaque soldat 30 écus. De plus chacun d'eux, quelque soit son rang, devra dès son retour être mis en prison, au pain et à l'eau, pendant huit jours et il sera banni de la ville pendant trois mois [2])».

Mais une calamité bien plus grande allait fondre sur Englisberg ;

[1]) Lettre du 20 octobre 1585.
[2]) Séance du 12 juin 1593.

ses créanciers profitèrent de cette occasion pour demander sa faillite. La seigneurie de Vuissens avec le château, les terres, les forêts, les dîmes et le moulin, les seigneuries de Démoret et de Berlens, les biens de Coumin et de Cugy, les vignes de Lavaux, un pâturage de montagne, trois maisons dans la ville de Fribourg, la dîme de Pradervan, tout fut abandonné aux créanciers, de même que le mobilier du château. Pendant ce temps Englisberg guerroyait en France, laissant à sa femme le soin de se débattre avec les créanciers.

Le régiment de Lanthen-Heid entra à Paris avec Henri IV, il combattit en Bretagne où il se distingua à Guimer et il fut licencié en 1598, après la paix de Vervins. Mais Englisberg ne rentra pas au pays, il prit du service dans d'autres troupes suisses. Cependant ses finances étaient dans un état toujours plus déplorable. Déjà le 13 octobre 1597 le conseil de Fribourg intervint auprès de l'ambassadeur de France en faveur de plusieurs femmes ou veuves d'officiers et principalement pour Ursule d'Englisberg. « La pauvre dame d'Englisberg » est-il dit, « laquelle pour soulager son mary endebté par le service de France a non seulement librement avance tout son patrimoine jusques a quinze mille écus, mais aussi emploie les moyens et credits de ses parents et amys, merite encore plus grand compassion estant mal recogneue de son mary ingrat de sa fidelité et abandonnée par ses parents irrités des pertes qu'ils font avec luy ; pourtant Mons^r, nous vous prions d'avoir en recommandation ces pauvres dames, principalement celles d'Engelsperg, qu'elle aye au moins son entretien honeste des gages de son mary [1])». L'ambassadeur de Vic répond qu'il loue « la conduite de la dame d'Engelsperg et l'assistance qu'elle fait à son mari, il espère pouvoir lui être utile dans ses réclamations. » Le 21 mai 1601 autre requête pour « les pauvres soldats du capitaine d'Engelsperg, lesquels, s'il n'est de bonne heure pourveu à l'exorbitante despence de leur capitaine, voient toute leur peine perdue et hors de esperance d'en toucher jamais chose que soit. Et pourtant implorent très instament vostre faveur qu'ils ne soient frustres de leurs soldes et travail, et pour en parler au vray daultant ce sont les soldats qu'ont principalement mérité ces gages, encores que les contractes soient dressés en faveur du capitaine. Il ne sen doit pourtant attribuer la propriété que les soldats ne soient prealablement contentez de leurs gages, de façon que la cause d'arrester et defendre ces gages est tres equitable. Singulierement comme nous entendons qu'il entretient certaine courtisane avec grand train et despence il serait expedient de lui oster moyen d'entretenir ce train damnable et scandaleux, aultrement, durant qu'il aura de quoy, ne cessera sembourber toujours plus avant en la souillure accoustumee de sa vie desreglee, pour amendement de laquelle, et son propre salut, maintenant qu'il approche de sa fosse, serait grand mérite de len faire retirer » [2]). L'ambassadeur répond, le 28 mai 1601, qu'il, « blasme les mauvais comportements du capitaine d'Engelsperg envers ses soldats et davantage son ingratitude envers sa femme et il assure qu'il escrira à Paris pour faire pourvoir a ce que sa vie desreglee ne consomme les moyens qui doivent estre emploiez a meilleur usage [3]) ».

La dissolution de la Ligue et la conversion d'Henri IV amenèrent

[1]) Missival 13 Oct. 1597.

[2]) Missival 35, p. 466.

[3]) Manual n° 152. 28 mai 1601.


VLICH·VON·ENGELSPERG·RITER·NVO·M·BAR·GELT·SEMPER·ZERISEN·HOSEN
15 90


VRSSVLA·VON·ENGELSPERG·EIN·GEBORNE·VON·PERRENMAN·1590

un revirement à Fribourg; Lanthen-Heid et ses officiers furent amnistiés; seul Englisberg n'était pas rentré en grâce. Sur la recommandation du roi il obtint un sauf conduit et il revint dans sa patrie, au commencement de l'année 1602, après une absence de onze ans. Le vieux guerrier fit en conseil, le 26 mars 1602, un récit touchant de ses malheurs. Ici le protocole sort de son aridité habituelle pour décrire la position lamentable du pauvre gentilhomme : « Noble Ulrich d'Englisberg » est-il dit « accompagné de sa parenté, en présentant sa supplique, a exposé le peu de stabilité des choses humaines et les variations de la fortune; il était autrefois le collègue de Messeigneurs, maintenant il n'est plus qu'un pauvre soldat, cassé par l'âge et le malheur. Orphelin dès son enfance il n'a que trop éprouvé les coups du sort, cependant cela ne l'a pas empêché d'arriver aux honneurs de la chevalerie. Toute sa fortune consiste dans ses prétentions contre le roi de France; il a été obligé de faire des avances considérables à ses soldats, car les ménagements dont on use aujourd'hui envers les capitaines étaient inconnus autrefois; il a été tenu de payer ses hommes et cela, même par la voie juridique. En présence des désordres régnant en France et de la pénurie du trésor il n'a pu se récupérer de ses avances, ce qui a fait prendre à ses finances personnelles la tournure qui est bien connue de Messeigneurs. Il remercie le conseil de sa bienveillance et il annonce qu'il va mettre ordre à ses affaires, en faisant rendre compte à l'un ou l'autre de ses créanciers dont les prétentions sont exagérées. Le conseil écoute ces doléances avec mansuétude, il accorde la prolongation du sauf couduit et il charge deux de ses membres et deux bannerets de revoir les comptes litigieux et d'arranger les difficultés qui pourraient s'élever à ce sujet[1])».

Englisberg végéta encore quelques mois et il mourut en août ou septembre de la même année. Sa fille Ursule avait épousé, en 1590, le capitaine Jean Gottrau, chevalier du Saint Sépulcre. C'est elle qui a apporté dans la famille de Gottrau le fer à gaufres reproduit ici, qui est encore conservé dans cette maison. Max de Diesbach.

# STANDESERHÖHUNGEN UND WAPPENVERÄNDERUNGEN

## BERNISCHER GESCHLECHTER

Von Dr WOLFGANG FRIEDRICH von MÜLINEN

(Fortsetzung)

Im Herbste 1434, am 30. Sept., ertheilte Sigismund einem erst vor kurzem bernisch gewordenen Ritter-Geschlechte einen « Freiungsbrief ». Die vesten *Hans Egly (Egbrecht). Hans Wilhelm und Hans Albrecht von* **Mülinen** sollten mit den Leuten ihrer Schlösser Ruhenstein und Castallen (Castelen) nur in ihren Gerichten vorgeladen und ihre Eigenleute in keiner Stadt oder Gemeinde zu Burgern angenommen werden, auch sollte keine Herrschaft ohne der von M. Willen ihre armen Leute mit Steuern oder Reisen beschweren.

Welcher Art das von Sigismund dem Abte von St-Johannsen, *Léonard de* **Cléron,** am 12. März 1434 ertheilte Diplom gewesen, ist mir nicht möglich zu sagen.

[1]) Manual n° 153, 26 mars 1602.

Als König Friedrich III in Zürich verweilte, begnadete er am 28. Sept. 1442 einen *Johann* **Carelli** mit einem Wappen, in schwarz gerandetem Schild roth und grün 5 mal schrägrechts getheilt. J. Carelli soll von Biel oder vom Tessenberg stammen. Näheres konnte auch in Wien nicht ermittelt werden. Wenn berichtet wird, auch die **Morel** hätten am 6. März 1555 einen kaiserlichen Brief erhalten, so ist diese Angabe dahin zu verbessern und zu ergänzen, dass dem *Antonius* **Morelli,** Dekan an der Collegiatkirche zu St-Jacob von Salanchia, mit seinen Brüdern Peter, Johann und Franz von Friedrich III am 24. Sept. 1444 in Zürich ein Adels-und Wappenbrief ertheilt worden ist. Dass diese mit den Morell, die im 17. Jahrhundert aus dem Thurgau nach Bern kamen, eines Stammes sind, wäre erst noch nachzuweisen. Jedenfalls einer andern Familie gehört der Rittmeister Johann Baptista Morelo an, der am 16. Sept. 1627 von Kaiser Ferdinand II mit dem Prädicate von Mailandsfeld geadelt worden ist.

Hinter den Adligen ihrer Landschaften wollten die Burger des mächtig gewordenen Bern nicht zurückbleiben. Schon war mancher von ihnen Inhaber feudaler Rechte und Herrschaften, und andere blosse Handwerker, die als Vögte auf einen Herrensitz zogen, sahen sich mit den Befugnissen von dessen früherem adligem oder gräflichem Besitzer ausgerüstet. Der alte Zürichkrieg hatte nicht weniger als die Eroberung des Aargaus die Berner mit keckem Muth erfüllt; sie, die so vielen Edlen im Kampfe überlegen waren, durften sie im gesellschaftlichen Leben nicht gleiche Rechte beanspruchen? Das Beispiel der Diesbach scheint verlockend gewesen zu sein.

Hier war es ein **Wabern,** der die Gerbermesser seines Wappens in ein vornehmes Andreaskreuz umwandelte, dort ein **Krauchthal** der aus seinem Haken ein Schrägbalken werden liess; solche Erinnerungen an den bescheidenen Ursprung der Familie sollten möglichst getilgt werden. Der Schultheiss *Rudolf* **Zigerli** genannt von **Ringoltingen,** dessen Familie aus dem simmenthalischen Oertchen Ringoltingen in der Pfarre Erlenbach stammte, hatte vernommen, dass dort ein Geschlecht dieses Namens gelebt. Bei einem uns nicht näher bekannten Anlasse liess er sich durch einen freiburgischen Notar Calige (Chausse) die im Jahrzeitbuch von Erlenbach verzeichneten Träger dieses Namens zusammenstellen; dabei ist ein Heinrich miles, Ritter, genannt. Auf die am 25. Aug. 1439 abgefasste Urkunde schrieb Rudolfs Sohn, der Schultheiss Thüring: Ein latinin Kuntschaft wie vil Rittern von Ringoltingen stand im alten Jarzitbuch zu Erlenbach. Er sammelte überhaupt alle Nachrichten und Urkunden über seinen Namen, wobei er freilich Ministerialen und Bauern nicht unterschied, und dürfte also wohl als der älteste Genealoge Berns gelten. Der Zweck der Nachforschung war offenbar der gewesen, der Welt glauben zu machen, die verdienten Magistrate stammten nicht von Zigerli sondern von einem edlen Geschlechte von Ringoltingen ab, und so nahmen auch die « Ziger » im Wappen allmälig die Gestalt von Ringen an.

Zu jener Zeit nahm auch die ansehnliche Stellung der Familie *von* **Wattenwyl** ihren Anfang. *Niklaus* war 1429, 1451-1454 und 1460-1465 Venner. Er war es, der von Kaiser Friedrich III einen Wappenbrief erhielt. Die Reichsregistratur dieses Kaisers (Band P. Blatt 170[a]) besagt: Clasen von Wattenwil einen wapenbriefe mit namen einen weissen schild, darinne drey rott aufgetan flügel und auf dem schilde einen helm

getziert mit einer weissen und rotten helmdecke, darauf zwo aufgetan flügel auch von warben als in dem schilde als dann dieselben wapen und kleinet... geben zu Newenstat nach Cristi geburd XIV° und im LIII[den] an sant Lucas tag (18. Oct. 1453). Man könnte sich zwar fragen, ob dieser Brief nicht seinen gleichnamigen Sohn betreffe, der 1466 Venner wurde und in diesem Jahre, also bloss ein Jahr nach seinem Vater starb. Da dieser Sohn aber erst 1463 der Burgern wurde, ist nicht anzunehmen, dass er in so jungen Jahren vom Kaiser ein Diplom erhalten hat.

Merkwürdigerweise hat der ältere Niclaus von W. sich den geschenkten Wappens wenigstens zu Besiegelungen nicht gleich bedient. 1449 hatte er im obern Felde des getheilten Schildes 2 Sparren neben einander (einem umgekehrten W ähnlich) geführt. In einem Siegel, das er am 1. Aug. 1457 gebrauchte, sind die Sparren erniedrigt; am 9. April 1459 dagegen siegelt er mit dem ihm verliehenen Wappen, gebraucht aber dabei als Zier einen geflügelten Frauenrumpf. Der Tradition zufolge soll dieser an jene Stammutter des Geschlechts erinnern, die nach ihres Mannes Tode eines Sohns genas. Auf eine der 3 Gemahlinnen Niklaus des Ältern könnte sich das nicht beziehen, da bei seinem Tode der jüngere Niklaus bereits in Amt und Würden war, aber auch nicht auf dessen Frau, da diese den spätern Schultheissen Jacob 1466 oder 1467 gebar, jene Helmzier aber schon 7 Jahre zuvor im Gebrauche war. Die Tradition mag von einem Ausdruck des Testaments des jüngern Niclaus herrühren, der zum Erben das Kind, dessen seine Gemahlin Barbara (von Erlach) schwanger ist, einsetzte. Wie so oft, ist auch in diesem Falle die Deutung später als der Gegenstand.

Auf einem Schilde von W. im nördlichen Seitenschiff des Münsters sind die 3 halben Flüge golden.

1452 hatten die Brüder *Albrecht und Anton* **Fels**, welches letztern Nachkommenschaft sich in Bern niederliess, von Friedrich III einen Wappenbrief erhalten, auf welchen gestützt 1708 das Heroldsamt des Königs Friedrichs I von Preussen den Joseph Fels, (Bruder des Landvogts zu Erlach und Rechtsgelehrten Franz Rudolf Fels), Capitain-Lieutenant seiner Schweizer-Garde, als adlig und zur Würde des Kammerjunkers und Kammerherrn befähigt anerkannte.

Es ist sicher, dass die Burgunderkriege, in denen die Schweizer vereint mit lothringischen und süddeutschen Rittern fochten und ein so grosses Adelsheer schlugen, manchen Mann empor und zu einer Stellung kommen liessen, die er vorher nicht erwarten konnte. Was sich ein Kriegsmann alles versprach und träumte, lehrt die Sage von Martin Schwarz, der mit seinen Landsknechten und Eidgenossen das Königreich England ritterlich gewonnen haben soll. Æhnlich der Familie der Münzer in der ersten Hälfte des 14. Jahrhunderts, waren eine Reihe von Familien erstanden, die es dem alten Adel gleich thun wollten, die Schopfer, die Matter, die Brüggler, die Muleren, die Wabern und Ringoltingen, die Hetzel und Lindnach. Diese alle führten den Junkerntitel; einige gelangten zur höchsten Würde, und galten als die Häupter, die Fürsten ihres Staates. Doch ist von keiner der genannten bekannt, dass sie im 15. Jahrhundert einen Adelsbrief erhalten hat. Viele scheinen sich mit der Ehre des kaiserlichen Ritterschlags begnügt zu haben.

Dagegen sind aus dieser Zeit zwei Diplome bekannt, die von Titularpfalzgrafen ausgestellt worden sind.

Zu Nyon adelte am 20. Jan. 1478 Johannes Champagneys de Ponte Vallium aus der Diöcese Lyon, Kaiser Friedrichs Rath und Pfalzgraf, den *Peter* **Steiger** von Bern. Dieser wird in dem langathmigen Documente genannt: *facultatibus et bonis abundans, adeo quod statum nobilitatis manutenere possit absque illicito actu seu ministerio vel labore mecanico.* Es geschah auf Steigers Bitte; *pro se totaque utriusque posteritate eius habilitamus et ad statum nobilium advocamus et erigimus ac pro nobili decernimus et ordinamus.* Er wird befugt *arma et insignia nobilitatis et nobilis viri, alteri tamen non derogantia, accipiendi erigendi et pro eorum libito voluntatis disponendi in feudisque nobilibus succedendi.* (Eine Abschrift des Briefs in Herrmanns Miscellanea Historica, Mss. Hist. Helv. I. 100, p. 193-200, auf der Stadtbibliothek in Bern).

Dieser Peter Steiger, der einem andern als den beiden noch bestehenden Bernergeschlechtern gleiches Namens angehörte, stammte aus Saanen und war Landschreiber und Lehnsbesitzer der Erzbergwerke in der Herrschaft Bex. Er siegelte 1495 mit einem aus einer Treppe wachsenden Steinbock.

Der andere Brief betrifft *Rudolf* **Herport** aus Willisau, Herrn von Rued und Liebegg, der zu Einsiedeln am 16. Feb. 1494 vom Stiftsdekan Albrecht von Bonstetten dieselbe Vergünstigung erhielt. Doch war hier ein Wappen verliehen: in silber ein aufrechter rother Hirsch, mit goldenen Gurt und Ring. In beiden Fällen ist mir nicht bekannt, welche Siegel die Begabten vorher führten.

Immer noch galt der Unterschied zwischen den Edelfreien (Vriien) und Edeln (Ministerialen). Wenn ein Freier eine Ministerialin heirathete, so folgten ihre Kinder der ärgern Hand. Aber die Zahl der Freien hatte so sehr abgenommen, dass Ehen mit dem untern Stande unausbleiblich wurden. So hatte der Freiherr *Johannes von* **Bonstetten**, Herr zu Uster, 1422 Anna von der Hohen Landenberg und sein Enkel Andreas, des Dekans Bruder, 1463 Johanna von Bubenberg geehlicht. Nach der alten Bestimmung verloren ihre Kinder dadurch die freiherrliche Würde, und es scheint, dass ihnen diese wirklich bestritten wurde. Da fanden sie an Kaiser Max einen Helfer. Er erklärte am 3. Jan. 1499 zu Mainz, dass er ihnen « die gemelten mangel und gebrechen der und aller ihrer anen geburt halben abgenommen, sy dagegen restituiert und widerumb in ihren alten stand und wirden der freyherren und freyenfrauen gesetzt » habe. Merkwürdig ist dabei, dass Johanna von Bubenberg als von Geburt Herren genoss genannt wird, während sie doch in Wirklichkeit wie die Landenberg nur thorniers genoss war. Adrian von Bubenberg, ihr Bruder, nannte sich nie Freiherrn schlechthin, sondern Freiherrn von Spiez. (Transsumpt im Teutsch-Spruchbuch A A A 63-67 im Staatsarchiv Bern). Kaiser Max hatte kurz zuvor, am 27. April 1498, den Dekan Albrecht von Bonstetten und dessen Vetter Barnabas von Sax, die sich in dem selben Falle befanden, in den freiherrlichen Stand wieder eingesetzt (Büchi, A. v. Bonstetten, in den Quellen z. Schweizer-Gesch. XIII, 146).

Derselbe Kaiser hat so viel wir wissen sonst nur noch zwei Wappenbriefe ertheilt, die hier zu erwähnen sind. *Stefan* **Wyttenbach** von Biel, der sich in Freiburg i. Ü. niederliess, erhielt am 24. Jan. 1511 in Freiburg i. B. einen Wappenbrief, der sein Geschlecht adelte. Als Wappen sollte er in roth 3 rechtsschräge silberne Bäche führen. Sein Sohn Niklaus verliess Freiburg, um in seine Vaterstadt zurückzukehren;

1548 wurde er in Bern zum Burger angenommen. Die noch lebenden Nachkommen seines Bruders Ulmann (dessen Sohn 1528 Burger zu Bern wurde) führen 3 gerade Bäche, später einen breiten Bach im Wappen.

Bloss drei Tage später, 27. Jan. 1511, ist der Brief datirt, wodurch *Hans* **Stölli,** der Schultheiss von Solothurn, für sich und seine Leibeserben ein Wappen erhielt (in Gold ein rother Ochse; Zier: ein ober halberteil eines rothen Ochsenkopfes auf einem Stechhelm), das er zu Schimpf und Ernst, in Streiten, Kämpfen, Gefechten & Panieren führen sollte. Seine Söhne und Töchter, die hoch angesehen waren, trennten sich, als die Reformation ihre Heimath entzweite; Wolfgang zog nach Basel, Jacob nach Bern, Bartlome blieb in Solothurn. Wolfgang und Bartlome wurden für sich und die Kinder ihrer verstorbenen Brüder am 20. Juni 1543 in Cremona von Kaiser Karl V in den Stand und Grad des Adels der recht edelgebornen wappens- lehens-torniersgenoss und rittermessigen Edelleuten erhoben, als ob sie von vier Ahnen recht edel und rittermessig geboren werin; das Wappen ward bestätigt, doch der Stechhelm in einen Turnierhelm geändert. Aus einer rückseitigen Bemerkung vernehmen wir, dass die Taxe 30 Rhein. Gulden betrug, wozu noch — wohl für die Kanzlei — 3 Gulden kamen. Jakob und seine Nachkommen heiratheten Töchter der Geschlechter Diesbach, Erlach, Mülinen, Wattenwyl u. a. und waren zum Narren (Distelzwang) zünftig. Doch erlosch dieser Zweig im Mannsstamm bereits 1604. Jacobs Urenkelin heirathete den Schultheissen Niklaus Daxelhofer, in dessen Hände die Adelsbriefe übergiengen, um in neuerer Zeit mit andern Familienschriften der Daxelhofer der Stadtbibliothek von Bern (Mss. Hist. Helv. XIII, 165) einverleibt zu werden.

Es ist auffallend, dass *Anton* **Lombach,** des bernischen Landvogts Niklaus Sohn, 1514 selbst des Raths zu Bern, obschon er keine Herrschaft besass, nicht nur Junker sondern sogar Edelknecht genannt wird, ohne dass er ein Diplom hatte. In der Pfarrkirche von Murten findet sich folgendes Lombach-Wappen: in blau ein goldenes überdachtes Thor; später führten sie in schwarz einen blauen links schrägfliessenden Bach beseitet von 2 goldenen Lindenblättern.

Ebenso merkwürdig ist, dass *Petermann von* **Ligerz,** gen. Homeli, Castlan auf dem Schlossberg bei Neuenstadt, 1528 Edel heisst, während sein Bruder Franz 1521 diesen Titel nicht trug, den auch sein Vater nicht geführt hatte. Da von dieser Zeit an des Franz Nachkommen Junker hiessen und zum Adel gezählt wurden, vermuthete ich, dass zwischen 1521 und 1528 der Familie ein Adelsbrief ausgestellt worden sei. Es ist indessen zuständigen Ortes darüber nichts bekannt. Die Ligerz sind wohl in dem selben Fall wie die Lombach. — Ein später von Bern nach Freiburg übergesiedelter Zweig erhielt im 18. Jahrhundet die Freiherrenwürde.

Auch ein drittes Geschlecht, die **Michel,** die den Beinamen « von Schwertschwendi », einer Burg im Emmenthal, führten, mögen sich als Herrschaftsherren von Kehrsatz den Junkerntitel beigelegt haben. Wohl sind für Träger des Namens Michel im 16. Jahrhundert drei verschiedene kaiserliche Gnadenbriefe ausgefertigt worden, doch gehören die betreffenden Persönlichkeiten nicht der bernischen Familie an.

Kaiser Ferdinand I adelte am 27. Dec. 1535 *Heinrich* **Ryhiner,** Stadtschreiber zu Basel, dessen Enkel Hans Sebastian nach Bern zog,

1583 hier Burger, 1599 Raths- und 1607 Staatsschreiber wurde. Dieser bernische Zweig erlosch im Mannsstamme 1817. Das Wappen weist in roth über 3 grünen Bergen einen silbernen Halbmond, dessen Hörner einen goldenen Stern umfassen; die Helmzier sind 2 rothe Büffelhörner, dazwischen ein goldener Stern.

Wesentlich anderer Natur ist das von Kaiser Ferdinand I. am 9. Mai 1551 in Augsburg ertheilte Diplom der **May.** Mit Rücksicht darauf, dass ihr Geschlecht « in altem ehrbahrem ritterlichem stand und wesen als adels und waapensgenossen herkommen, Edelmanns Güter und Sitze im h. Reiche bessessen », dieser Standesvorrechte sich aber nicht bedient habe, bestätigt der Kaiser den Brüdern Bartlome, Benedict, Claudi, Anthoni, **Wolfgang** und Bartlome, ihres verstorbenen Bruders Sulpicius Sohn, den frühern Stand; er erhebt sie mit ihren Leibeserben in den Stand und Grad der recht edelgebornen Turniersgenossen und rittermässigen Leuten und gesellt sie der Schaar, Gemeinschaft und Gesellschaft seiner und des h. Reichs von ihren vier Ahnen, Vater, Mutter und Geschlechten rechtgebornen Turniersgenossen und rittermässigen Leuten zu. Das bisher geführte Wappen wird bestätigt (getheilt: oben in gold 2 einander zugewendete stehende blaue Löwen, unten gold und blau 5 mal gespalten). Ob die Nachricht hinlänglich verbürgt ist, dass sie früher doch ein anderes Wappen geführt (getheilt silber und roth mit abgeschnittenen (halben) Löwen in verwechselten Farben) weiss ich nicht. Bei ihrem Auftreten in Bern, in der ersten Hälfte des 15. Jahrhunderts, führte die Familie keinen adeligen Titel. Der bekannte Kaufmann und Rathsherr Bartlome heisst erst von 1484 an in lateinischen Documenten Nobilis; in deutschen erhielt er diese Bezeichnung nicht. Jener im Diplom genannte Bartlome zog 1557 nach Augsburg, wo er 1570 zur Bürgermeisterwürde emporstieg. Seine Nachkommen bedienten sich des Adelstitels nicht; am 29. Dec. 1627 erhielt einer von ihnen, Max, von Ferdinand II. ein neues Diplom, das er aber nur zu Handen seiner Söhne annahm.

7 Jahre später, am 18. Juli 1558, ertheilte der Kaiser *Johans* **Tscharner,** Burgermeister von Chur, einen Adelsbrief mit dem blauen goldgeflügelten Greifen im rothen Feld als Wappen. Die bernische Linie, die von Johanns Bruder abstammt, führte das alte Wappen, in blau ein goldenes Kaufmanns- oder Hauszeichen, bis zu Ende des 17. Jahrh.; erst dann tauschte sie es mit dem Greifen. Den Brüdern Johann und David Tscharner, auch von der Bündnerischen Linie, wurde von Ferdinand II in Wien 22. December 1629 der Reichsadel bestätigt und das Wappen gebessert (geviertet).

*Jean* **Merveilleux** (Wunderlich) von Neuenburg, Staatsrath und Castlan zu Thièle, der sich um die Restituirung Neuenburgs an die Gräfin Johanna von Hochberg verdient gemacht, erhielt von dieser Fürstin am 4. Sept. 1529 einen Adelsbrief. Bald darauf nahm er in Bern Burgerrecht, wo seine Nachkommenschaft in angesehener Stellung bis zum Tod Georgs, der 1702 kinderlos starb, blühte (Généalogies du Baron d'Estavâyé Mss). Claudius von Guise soll den Adel am 2. August 1545 bestätigt haben.

Es müsste auffallen, wenn das Geschlecht, dessen hervorragendster Vertreter die Waadt erobert, das Herrschaften wie Münsingen und Bremgarten besass, nicht einen adligen Titel erworben hätte. Vom Kaiser ist zwar keiner bekannt; dagegen hat das von Hans Franz

Nägeli so empfindlich geschädigte Herzogshaus glühende Kohlen auf dem Haupte eines seiner Söhne, Benedicts, gesammelt. *Benoit di* **Negueli** erhielt vom Herzog Philipp von Savoyen an 20. Mai 1572 ein Brevet de gentilhomme ordinaire à la cour. Ob schon ein « frecher Kriegsmann und verwegne Haut » und auch in seinem Eheleben nicht der zartfühlendste Gatte, wusste er sich an Höfen wohl zu benehmen. Bereits ein Jahr zuvor, am 23. Juli 1571, hatte ihn Hieronymus Angelus, von Gottes Gnade Fürst von Thessalien, Herzog und Graf von Drivaste, Nachkomme der Kaiser von Rom und Constantinopel, zu seinem und des Laterans Hofpfalzgrafen und zum Ritter der von Constantin begründeten und von Heraklius am 14. Sept. 600 bei der Wiedergewinnung des h. Kreuzes privilegirten St. Georgs- Ritterschaft ernannt; er durfte auf der linken Seite ein goldgerandetes rothes Kreuz und vergoldetes Schwert tragen und erhielt ein verbessertes Wappen: den Reichsschild mit den schwarzen gekrönten Doppeladler im goldenen (im Diplom rothen) Felde, darin als runder Herzschild das bekannte Wappen der 2 goldenen gekreuzten Nägel in roth. Der goldene vielspangige Turnierhelm trägt eine Krone von 7 Blättern, davon das 1., 4 und 7 höher sind, und die alte Helmzier der Familie, zwei Arme die die Nägel halten.

Vermöge dieses sog. « grossen Comitives » durfte Nägeli 3 oder 4 andern dieselbe Würde ertheilen, von vielen Steuern befreit sein, auf das Zeugniss von 2 oder 3 Magistern der betreffenden Facultät Baccalaureaten, Licenciaten, Magister und Doctoren der Theologie, des canonischen und civilen Rechts, der Medicin und anderer erlaubter Facultäten, sowie Notare, Tabelliones und gewöhnliche Richter ernennen, Uneheliche — mit Ausnahme der Söhne von Grafen, Baronen und Herzogen — legitimiren. Ob wohl der also Ausgezeichnete seine gerühmte Treue und Ergebenheit zum h. Stuhle auch in der Schlacht von Lepanto bewiesen?

Das prachtvoll ausgefertigte Diplom ist im Besitz des Herrn von Steiger in Kirchdorf. Die darin genannte Georgs-Ritterschaft, der ein so hohes Alter zugeschrieben wird, dürfte identisch sein mit dem St. Georgsorden, den Papst Paul III errichtete (Biedenfeld I 123).

Die bernische Familie **Steck** bewahrt eine Copie der von Maximilian II in Wien am 11. Feb. 1572 an Wilhelm Steck, des Bischofs von Münster Rath und Canzler, seine Brüder Gerhard und Florian und ihre Leibeserben ertheilten Adelsbestätigung auf. Sie erhielten als Wappen in blau 2 goldene gekreuzte Hakenstecken und als Zier 2 Bärentatzen, deren jede eine goldene Kugel hält. Eine Verwandschaft der beiden Familien ist indessen noch nicht nachgewiesen.

Die Vermuthung, dass um jene Zeit die **Manuel,** des bekannten Dichters Nachkommen, ein Diplom erhalten haben, erwahrte sich nicht. Damit stimmt, dass Jacob Manuel, der 1580 starb, auf einem in Stein gehauenen Allianz-Wappen in Worb einen geschlossenen, seine Frau Esther von Diesbach aber einen offenen Helm führt. Wie streng man auf solches achtete, wie hoch die heraldischen Regeln noch gehalten wurden, mag folgender Vorfall beweisen: Hans von Wattenwyl, Burger von Bern und Vogt zu Wiflisburg, des Schultheissen Jacob unehelicher Sohn, hatte in Fenstern (Glasgemälden) und Gemälden das Wattenwyl-Wappen ohne Sparren und mit offenem Helm, im Siegel und Petschaft mit einem kleinen fast unsichtbaren Sparren geführt. Auf die Klage seiner Brüder bekannte er seinen Fehler heiter und lauter, versprach

auch einen schwarzen Sparren quer («überzwerch mitzen») durch den ganzen Schild und einen geschlossenen Helm zu führen, erhielt aber von ihnen die Vergünstigung, dass seine Nachkommen den Sparren blau führen durften (28 Dec. 1554).

Bald nach der Reformation war ein Zweig der *Wattenwyl* ausgewandert, um in burgundischen und spanischen Diensten zu hohen Würden zu gelangen. Hier führten sie Titel, ohne dass ein Diplom sie ihnen ausdrücklich ertheilt hätte. So findet sich in Capres Catalog der Annunciatenritter (Turin 1654, p. 165) Messire Nicolas de Watteville bezeichnet als Marquis de Versoye, Baron, et Seigneur de Chasteau-Vilains u. s. w. Er führt das bekannte Wappen und die Devise: Ingratis servire nefas.

Am Ende des 16. Jahrhunderts gelangte ein Geschlecht in den Adelsstand, nachdem es ihn gewiss schon lange entbehrt hatte. *Sulpitius* **Brüggler**, der Urenkel jenes Ludwig, der zur Burgunderzeit der Stadt treue Dienste geleistet, hatte in jungen Jahren in Karls V. Kriegen gefochten und wurde dafür in seinen alten Tagen von Rudolf II laut Brief d. Prag 24. März 1589 in den erblichen rittermässigen Reichsadelsstand erhoben. Das Wappen, in roth eine goldene Brücke in Gestalt eines Linksschrägbalkens, das obere rothe Feld mit einem goldenem Sterne belegt, scheint nicht verändert worden zu sein.

*Reinhard* (Renatus, René) **Gravisset**, ein Strassburger Juwelier und Banquier, auch pfälzischer Hofrath, Freund Bongars und Vater des durch seine Heutelia bekannten Jacob von Graviseth erhielt, nach der Erwerbung der aargauischen Herrschaft Liebegg, am 23. Oct. 1615 von Kaiser Mathias einen Adelsbrief. Er durfte sich Gravisset von Lüebeckh nennen und im Schilde — als redendes Wappen — einen rothen Krebs in Silber führen. Es fällt auf, dass 1624 Hans Ulrich Fisch in einem seiner Werke, das die Wappen der aargauischen Schlösser und ihrer Besitzer enthält, den Schild neben jenem von Liebegg leer stehen lässt. *(Fortsetzung folgt.)*

---

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

L'Assemblée générale ordinaire aura lieu à Genève Samedi 18 juillet prochain avec le programme suivant :

2 heures. **SÉANCE** à l'Université (Salle du Sénat).

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport de gestion et approbation des comptes.
2. Nomination d'un membre du Comité.
3. Nomination de membres honoraires.
4. Fixation de l'assemblée générale de 1897.
5. Modifications à apporter aux « *Archives* ».
6. Bibliothèque, projet de règlement et catalogue.
7. Projet de circulaire au sujet de généalogies.
8. Propositions individuelles.
9. Communications et travaux divers.

4 » **VISITE A L'EXPOSITION NATIONALE**, section héraldique et groupe de l'art ancien.

7 » **SOUPER** (à Fr. 3.50) à l'Auberge du Treib (Village suisse).

Tous les membres de la Société et leurs amis sont cordialement invités à assister à cette réunion. Ils sont en outre instamment priés de bien vouloir par quelque communication contribuer à l'intérêt de la séance.

Les personnes qui ont l'intention de prendre part au souper voudront bien en prévenir, jusqu'au Jeudi 16 Juillet, M. ALBERT CHOISY, à Varembé près Genève.

LE COMITÉ.

1896. 10e Année. AOUT.
N° 8.

# Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

## Heraldische Denkmäler auf Grabsteinen.

(Mit 2 Tafeln).

Zu allen Zeiten wurden die Grabmonumente hervorragender Menschen mit sinnigen Anspielungen auf Stand und Tätigkeit geschmückt. Im Mittelalter kam diese Sitte besonders zur Ausbildung, nur traten nun an Stelle der Embleme meist heraldische Zierden, welche in einfachem Schilde oder in prunkvoller Komposition das Familienwappen, die Herrschaftsschilde oder die Abzeichen des Standes und der Würde darstellten. Für bestimmte Kreise der Geistlichkeit, des Adels und der Bürger bildeten sich feststehende Formen heraus, welche erlauben die Itentität der betreffenden Personen auch ohne Inschrift festzustellen.

Da diese Denkmäler vielfach der Zerstörung ausgesetzt oder bald in entlegenen Dorfkirchen bald an unzugänglichen Orten liegen, so wollen wir hier eine Auswahl interessanter Stücke geben, ohne jedwelche chronologische Ordnung.

### Maigrauge bei Freiburg.

Das Cisterzienserinnen Kloster wurde 1255 durch Richenza aus Freiburg gegründet. Der eigentliche Stifter ist Graf Hartmann der Jüngere von Kyburg, welcher den Nonnen 1259 die Mageraυ schenkte [1]).

Der Kapitelsaal, von niederem Gewölbe überspannt, ist ohne jeden dekorativen Schmuck. Seine Zierde sind die Grabsteine der Aebtissinnen, welche 28 an der Zahl den Fussboden bilden. Von ungleichem Relief gewährt das Ganze einen sonderbaren Anblick. Der einfache Typus mit Pedum und Wappenschild bleibt von 1330 an bis auf unsere Zeit der Gleiche. Nur 2 Mal ist das Familienwappen der Aebtissin mit dem Ordensschilde der Cisterzienser geteilt.

Unsere Abbildung zeigt folgende Grabdenkmäler.

N° 1. *Margarita de Neuchâtel* ✠ 1330. Tochter des Grafen Amadeus von Welsch-Neuenburg und der Jordana, Freifrau von Lasarra. Grauer Sandstein mit mässigem Relief ohne Inschrift. Dimensionen: 2,13 m. h.: 0,98 m. br.

N° 2. *Margarita de Ponte*. Aebtissin von 1425-1440. Schild und Pedum sind in hohem Relief auf dem Steine angebracht, die in goti-

[1]) Reihenfolge der Aebtissinen vide v. Mülinen Helvetia Sacra. V. II. p. 121.

schen Majuskeln ist auf der 10 cm. breiten Abkantung eingraviert. Dimensionen : 2,30 m. h. : 1,12 m. br.

N° 3.[1]) *Jeanne de Colombier* ✠ 1491. Sie war die Tochter des Humbert de Colombier, Herrn zu Wuillerens sur Morges und der Nicolette de Duyn du Val d'Isère. Die Inschrift umgibt im Viereck den Stein und besteht aus gotischen Minuskeln. Die eingegrabenen Buchstaben und Linien sind mit einer hellen Masse ausgestrichen [2]). Dimensionen : 2,26 m. h. : 1,11 m. br.

N° 4. *Helene d'Affry*. Tochter Ludwigs d'Affry, Herrn zu Givisiez und der Elisabeth Matter. Aebtissin von 1541-1548. Der Stein ist ohne Inschrift und gehört durch Stil und Ausführung ins 15te Jahrhundert. Vieleicht ist ein alter Grabstein oder jedenfalls ein altes Vorbild benutzt worden. Dimensionen : 2,22 m. h. : 1,12 m. br.

Die Darstellungen auf den übrigen Grabplatten sind ungefähr die selben. Im 17te Jahrhundert treten an Stelle der grossen Wappenschilde kleine Bronceschildchen, von Lorbeerkränzen umgeben. Je mehr wir uns aber der Neuzeit nähern, desto geringer werden die Darstellungen, bis sie am Anfang des Jahrhunderts in das allbekannte verständnisslose Geschnörkel ausarten.

PAUL GANZ.

---

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

## *Assemblée générale ordinaire*

**tenue à Genève le Samedi 18 Juillet 1896, dans la Salle du Sénat (Université).**

La séance est ouverte à 2 ½ h. par le rapport du président sur l'année 1895-1896. Il commence par rappeler la grande perte que la Société a faite en la personne de son vice-président, M. Adolphe Gautier, membre fondateur; l'assemblée se lève en signe de deuil. Pendant l'année qui vient de s'écouler le nombre des membres est monté de 63 à 80. Les *Archives Héraldiques* comptent 114 abonnés en dehors des sociétaires et sont envoyées en échange à neuf Sociétés. Au mois de décembre une table des dix premières années de notre organe sera publiée.

Le fait marquant de l'année est notre participation à l'Exposition nationale, beaucoup plus modeste que nous l'aurions voulue, vu l'espace restreint dont nous disposions et la concurrence faite par le groupe de l'art ancien. Néanmoins notre petite exposition fait assez bonne figure au milieu des Sociétés savantes (groupe XVII).

Les membres bâlois se sont constitués en section et tiennent une séance tous les trois mois.

Vu l'absence du caissier il n'y a pas de compte-rendu financier détaillé. Le président annonce cependant que les finances sont prospères et que nos comptes bouclent par un actif d'environ 1300 francs.

M. le président annonce les adhésions de MM. Max de Diessbach, à Fribourg, Charles-Alfred Vidart, à Divonne et Françis de Gallatin, à Genève.

---

[1]) Die zweite Tafel folgt mit der nächsten Nummer.

[2]) In den Diozösen Genf und Lausanne waren diese Grabsteine meist mit eingravierten Figuren und Inschriften versehen und mit verschieden farbigen Massen ausgestrichen.

Fig. 1.

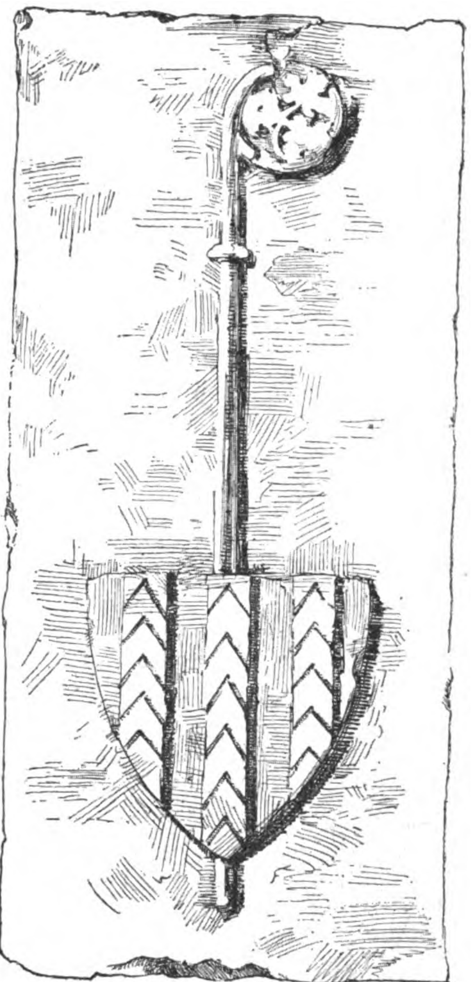


Fig. 2.

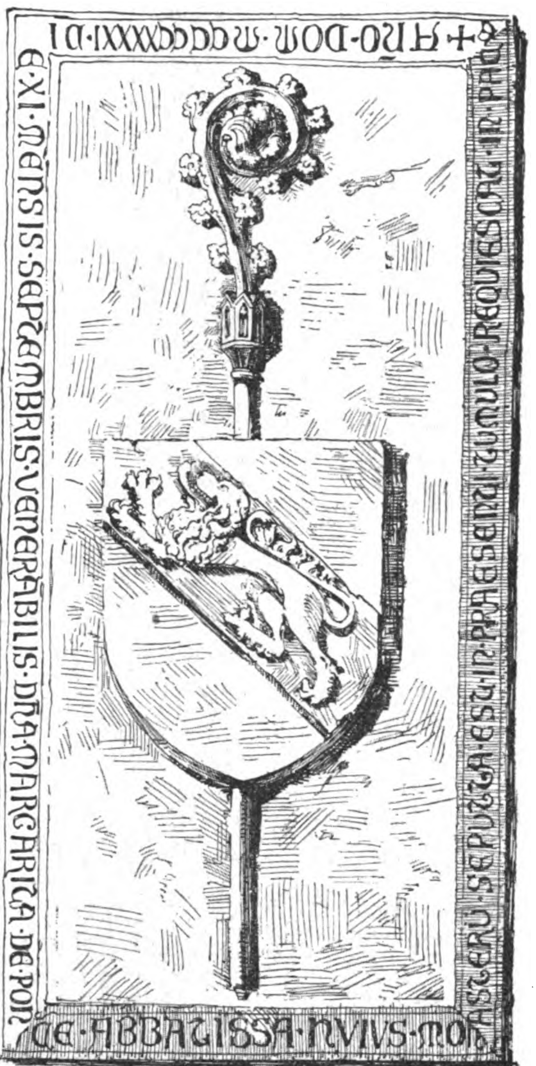
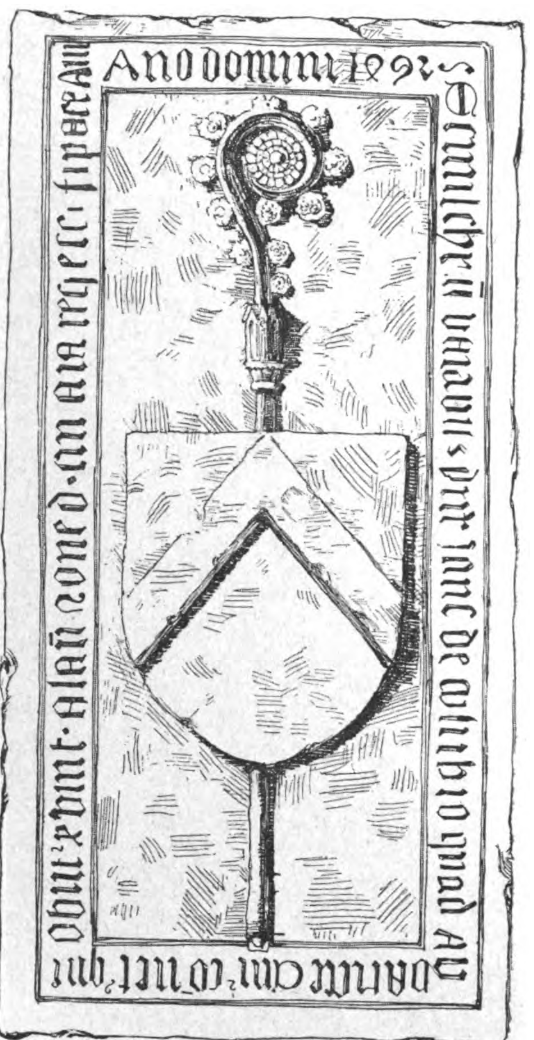



Fig. 3.



M. Albert Choisy est élu membre du Comité en remplacement de M. Gautier.

M. le baron Alexandre de Dachenhausen à Munich est nommé membre honoraire et M. Domenico Contigliozzi, à Rome, membre correspondant.

Zurich est désignée à l'unanimité également comme lieu de réunion pour l'année prochaine.

Quelques membres zurichois ont fait savoir que notre Société pourrait trouver de nombreuses et importantes recrues dans cette ville moyennant certaines améliorations à notre organe. Il s'agirait d'en modifier le format et de le rendre trimestriel au lieu de mensuel afin de pouvoir lui donner une allure plus scientifique et d'y joindre deux suppléments : un armorial général de la Suisse paraissant sous la direction d'un comité spécial et un dictionnaire généalogique de toutes les familles suisses existant à une date qui serait à fixer. On souhaiterait également la formation d'une collection de sceaux, qui fussent à la disposition des membres et d'une collection de reproductions de monuments héraldiques.

Après une courte discussion, l'assemblée adopte en principe ces propositions et renvoie l'exécution à une commission qui est composée comme suit : MM. Stuckelberg et Ganz à Zurich, prof. A. Burkhard et Sieber à Bâle, de Mulinen à Berne, Dürrer à Stanz, Jecklin à Coire, Gull à St-Gall, de Vivis à Soleure, Grellet, J. de Pury et de Perregaux à Neuchâtel, Choisy, Galiffe et Mayor à Genève, M. de Diesbach à Fribourg, et bien que ne faisant pas partie de la Société MM. Zeller-Werdmuller et Zemp à Zurich. Cette commission sera convoquée dans le courant de septembre.

Un projet de règlement pour l'usage de la bibliothèque est adopté avec une légère modification.

Le Comité est chargé d'envoyer une circulaire à qui de droit pour demander un exemplaire de toutes les généalogies, chroniques ou livres de familles suisses qui ont été imprimés.

M. Morel propose que le Comité s'occupe de la rédaction d'un répertoire général des sceaux de la Suisse en collaboration avec le Musée national ; il est pris bonne note de cette proposition.

M. Aymon Galiffe remet à la Société le premier exemplaire de l'Armorial genevois, nouvelle édition due à MM. Galiffe père et fils et à M. Adolphe Gautier.

M. Choisy lit une communication sur les armoiries parlantes.

M. Grellet donne un aperçu d'un intéressant travail sur les brisures envoyé par un membre de notre Société M. L. de Lesdain à Dunkerque et qui paraîtra dans les *Archives*.

M. Bron signale quelques erreurs que renferment les cartons des vitraux destinés au Musée national.

Puis la séance est levée et les membres se transportent à l'Exposition pour visiter celle de la Société ainsi que les nombreux documents disséminés un peu partout dans le groupe de l'art ancien.

Un modeste repas à l'auberge du Bleienbach (Village suisse) termine joyeusement la réunion.

Etaient présents : MM. Grellet, Morel, Kohler, Hess, de Diesbach, Secretan, Vallotton, Numa Droz, Galiffe, Bron, Strœhlin, Mayor, Melly, Choisy, Vidart, de Gallatin.

* * *

Mentionnons en terminant que la Société Suisse d'Héraldique a obtenu pour son exposition à Genève une médaille de bronze.

# STANDESERHÖHUNGEN UND WAPPENVERÄNDERUNGEN

## BERNISCHER GESCHLECHTER

Von Dr WOLFGANG FRIEDRICH von MÜLINEN

(Fortsetzung)

Während die deutschen Kaiser, wie wir gesehen, eine nicht geringe Zahl von Diplomen ausstellten, kargten die Lilien Könige damit. Und doch scheint es, hätten von den tausenden von Schweizern, die für sie ihr Blut vergossen, Manche Auszeichnungen verdient. Die Ehre, das Halsband eines Ordens zu erhalten, scheint aber höher geachtet worden zu sein.

Den ersten mir bekannten Fall bietet *Vincenz* **Wagner**, den Ludwig XIII im Januar 1642 in St. Germain en Laye adelte und dem er das Wappen (ein goldnes Wagenrad in rothem Felde) bestätigte, zur Belohnung, heisst es im Diplom, für Kriegsdienste, die er (im 30. jährigen Kriege) in Lothringen, Luxemburg, Flandern und Artois geleistet — also nicht, wie M. v. Stürler sagt bei Anlass einer Salznegotiation 1654. Vincenz Wagner, ein reicher und prachtliebender Mann, war damals Landvogt von Milden und Inhaber einer Compagnie im Schweizer-Regiment Molondin, später des Raths, Ober-Commandant der Waadt und Venner. Er starb 1658 in zerrütteten Vermögensumständen. Sein Wappenbrief erregte das Missfallen Meiner Gnädigen Herren : Sie forderten ihn ihm ab und legten ihn zerschnitten zum Zeichen der Ungültigkeit in das obere Canzleigewölbe. Noch befindet er sich im bernischen Archiv. Das Pergament liegt in einem blau mit goldnen Lilien überzogenen hölzernen Behälter, dessen Vorderseite das Wappen Wagner zeigt. Ludwig XIII adelte Wagner und seine eheliche Nachkommenschaft; eine solche liess sich von dem erst 36 jährigen Mann noch erwarten; da sie ausblieb, erlosch der Adel der Familie mit ihm.

Die bernische Obrigkeit bestrafte noch andere Inhaber von Adelsbriefen. Verschiedene waadtländische Familien, wie die *Doxat*, *Chasseur* und *Corets dits de la Primage*, hatten solche, wohl von Frankreich, erhalten und waren darüber in Streit gerathen, der in eine Schlägerei ausartete. Bern belegte alle die neuen Briefe mit Beschlag und verbot den Gebrauch der darin ertheilten Titel. Die Angelegenheit betraf weite Kreise, denn am 12. Feb. 1653 wurden die Vögte von Iferten, Morsee, Neus und Romainmotier beauftragt, sich der Briefe zu bemächtigen. Überhaupt schritt Bern gegen das übermässige Titulaturen-Wesen ein, und wollte die Führung adliger Prädicate nur noch den *Erlach*, *Diesbach*, *Wattenwyl* und *Mülinen* als den Geschlechtern, die vor der Reformation im täglichen Rath gewesen, zugestehen, denen noch am 15. Aug. 1651 die Bonstetten und am 9. Juni 1669 die Luternau beigesellt wurden. Keine andern Geschlechter sollten jemals deren Zahl vermehren und ihres Vorrechts (des Ehrensitzes nächst den Vennern) geniessen dürfen. Wer sonst das Glück und die Ehre der Beförderung in den kleinen Rath erlangt, habe sich seines Sitzes unten an zu begnügen. Diese Beschränkung wurde am 9. Juni 1669 in's Rothe Buch eingetragen und am 27. März 1721 bestätigt.

Wie jenen Zweig der Wattenwyl, der nach Burgund übersiedelte, sehen wir auch mehrere Erlach im Besitz eines Titels, der ihnen vielleicht nie verliehen worden war. Ein Freiherr von Spiez galt eben in

Frankreich als Freiherr eo ipso und nicht wie hier bloss jure possessionis. *Jakob Anton von* **Erlach** des Katholisch gewordenen Generallieut. Johann Jacob Sohn, Hauptmann der Schweizergarde und St. Ludwigs-Ritter (gest. 1715), hiess Comte d'Erlach, sein jüngerer Bruder der Generallieut Joh. Jakob le Chevalier. Nach seinem Tode führte sein Sohn Peter, der Brigadier, den Grafentitel, und dessen Söhne heissen nach französischer Sitte Baron et Chevalier. Mit dem Brigadier Grafen Peter Ludwig erlosch aber der Zweig des Geschlechtes 178?.

So viel die Regierung auch verbieten mochte, sie konnte nicht hindern, dass Männer, die an Höfen ihr Glück suchten, nach Titeln trachteten und solche heimbrachten. In jenem gleichen Jahr, am 20. Mai 1669, wurde *David von* **Büren**, Herr von Vauxmarcus. von Kaiser Leopold I in Wien in den Freiherrenstand erhoben. Der Schild mit den 3 silbernen Bienenkörben in rothem Feld erhielt einen silbernen Rand und erfuhr auch eine Vermehrung seiner Helmzier, die insofern bermerkenswerth ist, als hier 2 Helme auf den Schild gesetzt werden, in dem neben den ursprünglichen mit dem rothen halben Fluge, darauf die 3 Bienenkörbe wiederholt sind, ein anderer mit einem Hute trat.

Um das Jahr 1600 liess sich *Hug von* **Hallwyl** (von der Trostburger Linie) in Böhmen nieder, wo ihn Herzog Leopold Maximilian von Œsterreich zu seinem obersten Kämmerer ernannte und der Kaiser in den Grafenstand erhob. (Nach andern Nachrichten ist diese Würde erst seinem Sohne Jakob Leopold, am 11. Mai 1671, zu Theil geworden). Hugs Urenkel Franz Anton, Generalfeldmarschallieutenant, wurde am 11. Juli 1772 von Joseph II zum Reichsgrafen gemacht. Die Letzte dieses ganzen Zweiges heirathete 1775 ihren Vetter Johann Abraham von Hallwyl, Herrn zu Hallwyl. Denjenigen von ihren Nachkommen die darum nachsuchten, ist kraft Übertragungsrechtes der Grafentitel verliehen worden.

Der Vollständigkeit halber mögen hier zwei Geschlechter erwähnt werden, die erst in diesem Jahrhundert in Bern das Burgerrecht genommen haben, die Grenus (1864) und Rougemont (1825).

*Gilles* **Grenus**, Rath zu Tournay in Flandern, erhielt am 4. Nov. 1553 von Karl V. einen Adelsbrief, nachdem seine Familie schon im Besitz eines Wappens gewesen war. Dieses wird von Galiffe II 484 und Siebmacher IV. 72 verschieden angegeben. Durch seinen Sohn, der vor Herzog Alba flüchtete, gelangte die Familie in die Schweiz, wo sie in Genf zu den höchsten Aemter gelangte. *François Grenus* (Franciscus Grenus, Helvetus), Bankier und des Raths der 200 in Genf, erhielt am 6. März 1647 (Pressburg) von Kaiser Ferdinand III. einen Adelsbrief mit Bestätigung seines alten Wappens. *Jean-Ferdinand Grenus*, den Kaiser Franz II. am 23. Juli 1806 durch ein in familiengeschichtlicher Hinsicht ungewöhnlich ausführliches Diplom zum Reichsfreiherrn erhob, dürfte einer der letzten sein, denen diese Würde verliehen worden ist, indem der Kaiser 14 Tage später, am 6. August, die römische Krone niederlegte.

*Frédéric* **Rougemont,** von Neuenburg, Hauptmann in franz. Diensten, wurde 30. April 1683 vom Herzog von Bourbon, Vormund des Abbé-Herzogs von Longueville, Grafen von Neuenburg, geadelt (Généalogies du Baron d'Estavayé. Mss). Dionys Rougemont erhielt von Friedrich II von Preussen, Fürsten von Neuenburg, am 19. März 1784 einen Adelsbrif.

Hier ist auch *Johann Heinrich* **Thellung** zu nennen, des bischöf-

lichen Meyers von Biel, Abraham, Sohn und selbst 1660 Meyer. In Cour telary begütert, erhielt er von Ferdinand III. am 16. April 1653 (Re gensberg) ein Adelsdiplom und den Beinamen von Courtelary un durfte sein Wappen mit jenem des erlochenen gleichnamigen Adelsge schlechtes vieren (1 und 4 in roth ein silberner Schrägbalken beleg mit 3 rothen Lindenblättern (Courtelary), 2 und 3 in roth ein grüne Schrägbalken belegt mit ein goldenem Längsviereck (Thellung) Sein Enkel Vincenz Maximilian, Meyer in Biel 1723, führte: 1 und 4 Courtelary, 2 und 3: in roth aus 3 silbernen Bergen wachsend ein goldener Löwe; als Herzschild Thellung.

Aus dem neuenburgischen Geschlechte **Sandoz-Rollin**, das sich in Bern 1815 einburgerte, erhielt Jean-Jacques, Staatsrath und Generalcommissär von Neuenburg, vom Fürsten Henri II. 1657 ein Adelsdiplom (Généalogies du Baron d'Estavayé. Mss).

Das nächste Diplom, das zu erwähnen ist, betrifft die Familie Fischer. *Beat* **Fischer** (geboren 1641, Landvogt zu Wangen 1680, des Raths 1695, gestorben 1698) hatte in der Schweiz die Posten begründet und war dadurch mit den Thurn und Taxis, den deutschen Postherren, in Beziehung getreten. Dieser seiner weit reichenden Stellung hatte er den Brief zu danken, den ihm Leopold II am 8. Mai 1680 verlieh. Der Kaiser erhob ihn in den erblichen Reichsritterstand; er vermehrte sein Wappen (in 1 und 4: der Fisch, wie früher über Wasser in rothem Feld, darüber ein goldener Stern) in 2 und 3 ein goldenes Posthorn in blau) und gestattete ihm, sich Fischer von Wyler oder nach einem andern Gute zu nennen. Da Beat Fischer kurz darauf das Schloss Reichenbach erwarb, nannte sich die Familie nach diesem Besitze.

Das 18. Jahrhundert brachte einen wahren Regen von Diplomen; der Entscheid über das Fürstenthum Neuenburg sowie die freundschaftlichen Verhältnisse zu Preussen und die Abwendung von Frankreich waren die Ursache.

Von Cöllen an der Spree, 17. April 1703, ist jenes der **Bondeli** datirt. König Friedrich I. von Preussen erhob die Brüder *Simeon*, *Gabriel. Emanuel und Johann Erhard* (von Bondeli werden sie genannt und als adlig bezeichnet, was sie ja nicht waren) in den Freiherrenstand mit dem Titel Wohlgeboren und vermehrte und verbesserte ihr Wappen (in 1 und 4 ein schwarzer Adler mit goldener Krone und Waffen in gold, in 2 und 3 ein silbenes Ankerkreuz in blau); früher führten sie: in blau über 3 grünen Bergen einen Fisch (Bondelle) darüber ein (Anker-) Kreuz, über dem Schild 2 Turnierhelme, den einen mit einem hervorbrechendem schwarzen Adler, den andern mit einem halben blauen Flug, belegt mit einem silbernen Ankerkreuz. Der älteste der Brüder, des Königs Geheimrath, war Gesandter in Holland und bei Wilhelm von England gewesen und hatte darnach Preussen auch in der Schweiz vertreten.

Aehnlich lautet der Brief Kaiser Josephs I., datirt Wien 12. März 1706, für den Schultheissen *Johann Rudolf* **Sinner**. Auch sein Geschlecht wird alt und adelich genannt, und er desshalb mit seinen Nachkommen in den Freiherrenstand mit dem Ehrenwort Wohlgeboren erhoben. Dessgleichen wird sein Wappen geviertet (in 1 und 4 das alte Wappen in roth eine silberne Hand, in 2 und 3 ein rothes Kreuz in Silber). Der Schild trägt 2 Helme, deren einer eine rothe und eine silberne Feder, dazwischen ein goldener Stern schwebt, der andere

einen Flug führt (einen Flügel oben roth unten silber, den andern oben silber unten roth), dazwischen eine silberne Hand steht.

Dass nicht der ganze Inhalt eines kaiserlichen oder königlichen Diploms als wahr zu nehmen ist, braucht keines besondern Beweises. Die Angaben eines Geschlechtes über seine Vergangenheit wurden ohne viel Prüfung in den Brief aufgenommen. Niemals wird sich mit solchen, anscheinend legitimirten Angaben ein Beweis führen lassen. Aber die Geschlechter versäumten die Gelegenheit, dem Ruhme nachzuhelfen, nicht.

So lesen wir denn auch im Brief der **Müller** (mit den Säulen im Wappen) den Joseph I. in Wien, am 16. Sept. 1709 ausstellte, das einer ihrer Vorfahren 1274 auf dem Reichstag von Mainz von Kaiser (!) Rudolf von Habsburg zum Ritter geschlagen worden, sein adeliges Geschlecht sich sodann in Zürich niedergelassen (dort war ja ein adeliges Geschlecht dieses Namens) und besonders in der Person Gottfried Müllers rühmlich hervorgethan habe. Nach der Ubersiedelung der Familie nach Bern verblasste der Stern, denn Johannes Müller, des Grossen Raths zu Bern, wurde der von seinem Geschlecht seit vielen Zeiten geführte Ritterstand nicht allein bestätigt, sondern er auch, da es nöthig, auf's neue darin erhoben und geschöpft. Das Wappen der Müller sollte sein : 1 und 4 (das alte) in blau 2 goldene Säulen (es sollen ursprünglich Mehlsäke gewesen sein) durch einen silbernen Schrägbalken verbunden, der mit 2 schwarzen Adlern belegt ist, 2 und 3 in gold ein blaues Mühlrad. Die Zieren der beiden Helme sind ein schwarzer Adler und ein blaues Mühlrad.

Noch glorreicher, scheint es, war die Vergangenheit der **Willading**. Deren Diplom, ausgestellt in Wien von Joseph I., 16. März 1710, lehrt uns, welche Ansprüche sie machten, oder sagen wir vielleicht richtiger, was Schmeichler den verdienten Magistraten vorlogen. Bereits im 4. Jahrhundert seien sie unter die alten adeligen Geschlechter des Cantons Bern gezählt worden. Besonders wird das Andenken an einen Maltheser-Ritter zu Thunstetten gefeiert. Dieser stammte wohl aus dem Ministerialen-Geschlecht von Wiladingen, mit dem unser stadtberniches Geschlecht vielleicht die Heimath, keineswegs aber den Stand gemein hat. Trotzdem wird dem Schultheissen Friedrich W. mit seinen Brüdern und Vettern der Ritterstand und der Name von Willadingen « bestätigt ». Dem entsprechend wurde das Wappen vermehrt und verbessert; verbessert durch Aenderung der Farben (statt eines schwarzen Stiers im rothen silbergerandeten Schild ein schwarzer Stier im goldenen Schild) und vermehrt durch Vierung mit dem alten Wiladingen Wappen : 3 schwarze Nägel im silbernen Feld).

Ganz offenkundig mit der neuenburgischen Successionsfrage hieng es zusammen, wenn König Friedrich Wilhelm I. deren Förderer den Welschseckelmeister und spätern Schultheissen *Christoph* **Steiger** (von der Familie mit dem schwarzen Steinbock im Wappen) mit all seinen Geschlechtsverwandten, die bereits von Steiger genannt werden, zu Freiherren erhob (Berlin, 10. Dec. 1714); das Wappen bleib sich gleich; den stahlblauen Turnierhelm sollte aber eine freiherrliche Krone schmücken. Die preussichen Briefe beschränken sich meistens auf die Erwähnung der Verdienste der Begabten; die kaiserlichen sind jeweilen an der sagenhaften Ausschmückung der Familiengeschichte kenntlich.

So wurde auch den *Tillier* ein übertriebenes Alter zugeschrieben,

als der Rathsherr Johann Anton, der Kaiserl. Oberst Johann Franz, Johann Rudolf und Samuel beide des Grossen Raths, Brüder und Vettern, von Kaiser Karl VI in Wien am 7. Juli 1715 in den Ritterstand erhoben wurden. In diesem wie in dem gleich folgenden Falle blieb das Wappen ungeändert. Des Johann Franz Söhne, Johann Anton und Joseph Maximilian, Feldmarschalllieutenants wie der Vater, erwarben als Marien-Theresien Ritter das Recht auf die Freiung; sie werden in diesbezüglichen Werken auch immer als Freiherren bezeichnet.

Von den **Stettler** lesen wir in ihrem Diplom (Laxenburg, 22. Mai 1716), dass sie gar seit 500 Jahren (also seit ungefähr 1200) im Stande Bern zu den altadelichen Geschlechtern gezählt worden seien. Da sie, gleich den Tillier und Jenner, antifranzösisch gesinnt waren, fällt die Standereshöhung durch das Haus Habsburg nicht auf. Die Brüder Jacob, Johann Anton, Samuel und ihre Vettern mit ihren Nachkommen sollten künftig Edle von Stettler heissen. Dieses Geschlecht ist, beiläufig bemerkt, das einzige, das weder seinen Brief noch den Grossrathsbeschluss von 1783 sich zu Nutze gemacht hat. Ihr Wappen (in schwarz ein goldener Rechtsschrägbalken darin ein springender schwarzer Widder) wurde bestätigt; doch ist zu bemerken, dass sie dieses selbst erst vor kurzem angenommen hatten, nachdem sie bisher in roth auf 3 grünen Bergen eine blaue Pflugschaar, beseitet und erhöht von 3 goldenen Sternen, geführt. Jener Widder war dem Wappen eines im 14. Jahrhundert hier lebenden Burkhard Steteler entnommen und nicht wie es heisst, dem des viel genannten ihm wohl verwandten Wernher Stettler; des Kirchherrn von Wynigen und Juristen, der wie 1373 sein Neffe Johans, Domherr zu Zofingen, im obern Feld seines getheilten Schildes einen wachsenden Widder geführt hatte.

Einen Monat später wurden die **Jenner** von Karl VI in gleicher Weise ausgezeichnet (Laxenburg 17. Juni 1716). Sie seien in Bern in solchem Ansehen gestanden, heisst es im Diplom, dass sie nach den 6 alten Familien keiner andern weichen. Der Begabte, Jacob Jenner, der dem französischen Einfluss in der Freigrafschaft entgegen gearbeitet hatte, erhielt für sich und seine Leibeserben den Ritterstand mit dem Beinamen Edler von Jenner und auch eine Wappenverbesserung, indem der goldene Stern über dem gestürzten goldenen Halbmond im rothen Feld in einen Sporn und das gold in silber verwandelt wurde. Den Gecken, dessen Kleid das Wappen wiederholte, ersetzten auf gekröntem Turnierhelm abwechselnd rothe und weisse Federn.

Die preussische Herkunft des Diploms deutet durch den beigefügten Adler auch das Wappen der im Waadtland begüterten Familie der **Vasserot** von Genf (ursprünglich aus dem Delfinat) an, die im Jahre 1804 in Bern das Burgerrecht nahm. Jean de Vasserot, Herr zu Vincy, und seine Nachkommen wurden am 29. Mai (nach andern Nachrichten 29. März) 1713 von König Friedrich Wilhelm zu Freiherrn erhoben, am 7. Juni 1720 naturalisirt. Ihr Wappen (in blau ein goldener Sparren begleitet von 3 goldenen Muscheln) wurde vermehrt, indem als Schildhaupt der preussische Adler in silber beigefügt wurde. Als Jean de Vasserot die Herrschaft Vaux im Waadtland erwarb, freite sie Bern am 2. Februar 1724 in Rücksicht auf die Auszeichnung, Sie der befreundete König ertheilt hatte (Généalogies du Baron d'Estavayé Mss).

In diese Kategorie gehört endlich noch der Adelsbrief den *Daniel* **Fellenberg** am 20. April 1728 von König Friedrich Wilhelm I. erhielt.

Das alte Wappen (in silber und roth gespaltenem Schild auf 3 grünen Bergen an grünem Zweig eine Rose in verwechselten Farben) wurde verbessert durch Beifügung eines silbernen Schildhaupts, darin ein goldgekrönter abgerissener schwarzer Adlerskopf. Die Helmzier, eine rechts roth links silber gekleidete Frau mit Rosen von verwechselten Farben in der Hand, weicht einer neuen, einem schwarzen Flug, dazwischen eine roth und silber gespaltene Rose an grünem Zweige steht.

Vielleicht entstammt dieser erfindungsreichen Zeit auch ein Diplom Gustav Adolfs — d. h. eine gefälschte Urkunde. Der grosse Schwedenkönig bestätigt darin, am 25. Aug. 1631, im Feldlager vor Leipzig, Niklaus und Hans Rudolf, Söhnen des Venners, Herrn zu Bremgarten und Obrist Feldhauptmanns der bernischen Miliz, *Niclaus* **Kirchberger** genannt von Kirchberg, der dem König vor kurzen Jahren namhaft gedient, ihren wohl hergebrachten deutschen Adel — es folgt eine unglaubliche Genealogie: Bertram, der letzte Graf von Kirchberg, habe zu Wenzeslaus gegen Herzog Leopold von Œsterreich gehalten, der ihn 1380 aus seiner Grafschaft verdrängt, und sich zu seinem Schwager dem Grafen Ego von Kyburg begeben, auf einem von diesem geschenkten Stück Land Schloss und Dorf Kirchberg gebaut. Sein Sohn, Berchtold Kilchberger, sei nach dem Burgdorferkriege nach Bern gekommen und habe mit des Schultheissen Lorenz Münzer Tochter Agnes Bekanntschaft gemacht und sie unter der Bedingung, in Bern das Burgerrecht zu nehmen, zur Ehe erhalten. Am Diplom hängt eine ovale Goldmünze Gustav Adolfs, der unten noch eine Perle angehängt ist. Es braucht nicht gesagt zu werden, dass keine der darin erwähnten Begebenheiten auf Wahrheit beruht. Erkundigungen, die an amtlicher Stelle in Schweden eingezogen wurden, haben in vollem Umfange bestätigt, dass es sich um eine plumpe Fälschung handelt. Ihr Urheber dürfte aber kaum bestimmt zu ermitteln sein.

Ein übertriebenes Prunken, das sich über alle Regeln der Genealogie und Heraldik wegsetzte, zeigte sich auch im Schmuck häuslicher Einrichtungen und Geräthe. Überall tauchten die neuen Wappen auf und Kronen mit ungezählten Perlen erschienen selbst auf Siegeln burgerlicher Familien. Auch Wappencombinationen, von denen uns kein Diplom Kunde giebt, sind nicht selten — ein Vorgang der sich im Beginn des 19. Jahrhunderts wiederholen sollte. Albrecht von *Erlach*, Freiherr von Riggisberg und Spiez, quadrierte sein Wappen mit Spiez und Riggisberg. Ein Siegel der *Daxelhofer* zeigt auf dem bekannten Schilde — in gold eine schwarze Tatze — 3 Helme, die Tatze, einen Federbusch und einen Mannesrumpf in gestürzt gegengesparrtem Kleide mit gehörntem Kopf; als Schildhalter gefielen 2 Bracken. Die *Hackbrett* verstauschten ihr Wappen — einen Mann oder Engel, der auf einem Brett hackt — mit einem heraldisch viel schönern: in blau 2 goldene Rechtsschrägbalken, die sich auf der Helmzier, dem Flügel, wiederholen. Einem kaiserlichen Gnadenbriefe verdankten sie diese Verbesserung nicht. Die *Imhoff* ersetzten das Schaf im obern Feld ihres getheilten Schildes durch einen Seelöwen. Die Rodt beseitigten ihren Balken.

Diese zahlreichen Standeserhöhungen erregten nun in Bern nicht geringen Unwillen. Der Rath war gesonnen, strenge einzuschreiten. Alo Jakob Christoph Iselin sein Lexikon schrieb, befürchtete die Obrigkeit, es könnten sich die Geschlechter darin allerhand fabelhafte Abstammungen beilegen und verhinderte nach Kräften solche Einsendungen.

An Eifersucht fehlte es dabei nicht, und man meinte auch, dass die Annahme der Briefe mit den Eiden und Pflichten gegen den Hohen Stand schwer vereinbar sei, wie das Rothe Buch ja alle Mieth und Gaben fremder Fürsten und Herren verbiete. Man fürchtete, dass sie, wenn auch jetzt geheim gehalten, einst mit « Schwall und Glanz » hervorbrechen, die übrigen Familien dadurch verdunkelt und das so hochnöthige Äquilibrium unterbrochen werde, und dachte daran, entweder allen regimentsfähigen oder bloss den wirklich regierenden Geschlechtern den gleichen Titel beizulegen, was dann im Jahre 1783 geschah.

So wurde eine Commission zur Prüfung dieser Staatsangelegenheit ernannt, die die Briefe und jede Namens-und Wappenänderung untersuchen sollte. Die ältern, vor 1684 ertheilten Diplome, sollten unbeanstandet bleiben. Am 2. April 1731 erschienen der Altschultheiss Steiger, die Altseckelmeister Sinner und Tillier, der Altvenner Willading, Salzdirector Tillier, Stiftschaffner Bondeli, Obervogt Fellenberg, Musshafenschaffner Stettler, Landvogt Lentulus, Landvogt Fels, Salzcassaverwalter und Oberst Daxelhofer, Altammann Müller, Herr Fischer in der Post und Herr Herport vor der Commission. Die meisten wiesen ihre Briefe ohne Scheu vor; bei den Daxelhofer zeigte es sich, dass sie gar nicht einen eigenen sondern jenen der Stölli (allerdings wie einen eigenen) aufbewahrten. Landvogt Lentulus war über die Anfrage ganz bestürzt; nie habe man ihm, da er ausser Landes gedient, solches zugemuthet; als ein freier Burger von Bern bedürfe er dessen ganz und gar nicht und begnüge sich daran, worein er durch die Gnade Gottes gesetzt worden. Der Altobervogt Fellenberg von Schenkenberg erzählte dagegen eine ganze wirre Geschichte, aus der hervorgehen sollte, dass er kein Diplom besitze und machte damit seine Sache nicht besser. Jacob Wyttenbach erklärte kein Diplom zu besitzen, was für seine Person und wohl auch für den Zweig, dem er angehörte, stimmen mochte. Die Herren Fels, Herport und Fischer wurden wieder entlassen, da ihre Briefe in die Zeit vor 1684 zurückreichten.

Die Commission bezeugte wenig Freude an diesen Gnadenbriefen allen, und war namentlich mit einzelnen Punkten gründlich unzufrieden. Besonders die kaiserlichen Diplomata seien so clausulirt und gehalten, dass sie eine gewisse Subjection und Dependentz von dem Reich directe inferiren; denn der Kaiser sage, dass er des Reichs und seine lieben getreuen Unterthanen in höhern Stand setze. Auch walte nicht ein durchaus unbegründeter Scrupel wider die vielfaltig darinnen enthaltenen Verpflichtungen gegen Ihro kaiserliche Majestät. Zudem schien es ungehörig, dass die Briefe jeweilen ganzen Geschlechtern und nicht nur verdienten Männern mit ihren Nachkommen ertheilt werden, « weiters dass darinnen der Geschlechteren Namen und Waapen geenderet, dass ferners solche Harstammungen ermelten Fürsten vorgegeben worden, dardurch sie, wann man solches mit Stillschweigen übergehen thäte, sich über ihre Mitburger unbegründt überheben köntend ». Die Vorschläge der Commission giengen also dahin, das die Diplome weder jetzt noch künftig gültig, alle Geschlechter ihre Namen und Wappen der Ordnung von 1684 und dem darauf angelegten Wappenbuch anpassen, das in den Briefen zugeschriebene Alter und Herkommen zu keinem Beweise dienen, die Briefe auch ausser Landes nicht gegen einen hiesigen Burger gebraucht werden sollten. Alle diese neuen Wappen, in Glas, Juwelen, Holz, Stein, Siegeln seien binnen Jahresfrist abzuthun

und durch die alten zu ersetzen, bei Strafe von 100 Dublonen. Diplome an sich wäre nicht verboten auzunehmen, doch nicht gegen Baarzahlung, und auch nur für einzelne Personen und deren Nachkommen, unter Vorbehalt der Prüfung durch M. G. H. Ebenso hätten solche, die ohne Diplomirung Namen und Wappen geändert, zum frühern Gebrauche zurückzukehren.

Das Gutachten wurde den 200 am 6. April 1731 vorgelegt und zum Beschluss erhoben, den Amtleuten die Ausführung übertragen. Sie müssen ihre Aufgabe ernst genommen haben, denn selten findet man heutzutage mehr Wappen in der veränderten Gestalt. Hier wird etwa noch ein Leuchter mit dem gevierteten Willading-Wappen aufbewahrt, dort findet sich ein Ex-libris, das sich den Augen der heraldischen Censur entzogen. Ein Vorspiel hatte diese Strenge der Regierung schon wenige Jahre zuvor gehabt: Ein Burgdorfer Maler Namens Grimm hatte eine kunstvolle Tafel, eine Art Staatscalender, verfertigt, wobei die Wappen alle in ihrer neuen Gestalt aufgenommen waren. Anstatt Lob und Dank erntete er aber einen derben Verweis, denn die Regierung hätte durch die Annahme des Geschenkes die Neuerungen legalisirt. Tillier macht sich lustig über die Art, wie dieses unbedeutende Ereigniss gleich einer wichtigen Staatsangelegenheit behandelt wurde. Im Titulaturenbuch lesen wir darüber (p. 133):

Nachdem M. G. H. und Obern Räth und Burger durch die Vorträg M[r] Hr H der Burgerkammer und M[r] H. S. Q. et T. nach dero Befelch vom 22. May jüngsthin vorgetragen worden, was sie in dem durch H. Mahlern Grimm verfertigten und M. G.H. dedicierten so genandten Staats Calender so wohl in Ansehen der Wapen als Nahmen etwelcher Geschlechteren und Standts Gliederen für ungewohntes befunden, haben hochgedacht Ihr Gr. diesen Calender desswegen nit annemmen, sonderen selbigen hierdurch improbieren, abrogieren und abschaffen wollen, zu diesem End dann einhellig erkennt, dass die darauf stehende sambtliche Waapen und Nahmen durch die Canzlei darvon abgehoben und abgeschaffet, die übrige Mahlerei zu samt der Taffel dann Ihme widerumb zugestellt und bey oberk. Straff und Ungnad verbotten werden solle, nicht nur auf dieser Taffel dergleichen waapen nicht mehr zu mahlen sondern auch dergleichen Werk fürs künfftig gänzlichen ze underlassen. 5. Juli 1726. Als aber die Tafel ordonnanzmässig hergestellt war, nahm die Obrigkeit sie in Gnaden an. Sie ziert noch jetzt, ein seltenes Stück, das Oberbibliothekarszimmer der Stadtbibliothek.

Wie strenge man auch jetzt noch an den alten heraldischen Regeln hielt, beweist der Umstand, dass alle natürlichen Söhne das väterliche Wappen mit dem Bastardbalken führen mussten, wie die Wappentafeln der Burger-Geschlechter es beweisen.

Fern von der Heimath war um dieselbe Zeit einem Berner eine Auszeichnung widerfahren, wie keiner seiner Landsleute sie je erhalten haben mag. *Christoph von* **Graffenried,** von der Linie von Worb, hatte sich als junger Mann nach England begeben, wohin er sich auch später, nachdem er die Landvogtei Iferten verwaltet hatte, immer zurückgezogen fühlte. Er erhielt das Burgerrecht von London; die Academie von Canterbury übertrug ihm Grad und Titel eines Meisters der freien Künste. Aber das merkwürdigste kam ihm aus der neuen Welt, deren Colonisation er das grösste Interesse entgegenbrachte: Die Besitzer der Provinz Carolina ernannten ihn am 28. Juli 1709, gestützt auf ein Privileg

Karls II, zu ihrem erblichen Landgrafen. Er begab sich im folgenden Jahre dorthin und gründete mit seinem Sohne Christoph das jetzt so blühende Neu-Bern. Später kehrte er zurück, während sein Sohn und dessen Nachkommen in Carolina verblieben. In den Verträgen, die er mit den benachbarten Indianern schloss, wird er Baron Chr. v. Gr., Gouverneur und Palatin von Carolina genannt. Wir vernehmen auch, dass er ein geviertetes Wappen führte: in 1. und 4. Graffenried, 2. in roth ein abgerissenes silbernes Löwen-, 3. in silber ein abgerissenes braunes Bärenhaupt; auf dem Schild liegt eine Landgrafenkrone, das ganze auf einem wohl vom Orden der goldenen Sonne herrührenden Kranze von geraden und geflammten goldenen Strahlen. [1])

*(Fortsetzung folgt.)*

## Armoiries et marques de fabrique.

Le Tribunal fédéral a rendu dernièrement un arrêt qui offre de l'intérêt bien que ses conclusions puissent paraître fort contestables, voici dans quelles circonstances :

M. Joseph de Courten, du Valais, a légué à sa maîtresse de maison, sa fabrique de produits électrotechniques à Genève, et celle-ci a continué à employer comme marque de fabrique les armoiries de la famille de Courten.

Prosper de Courten, neveu du défunt, ayant fait inscrire les mêmes armoiries comme marque de fabrique, a contesté devant les tribunaux genevois à la dite personne le droit d'employer comme marque de fabrique les armoiries de la famille, demandant qu'elle fût tenue de faire radier cette marque du registre. Ayant succombé dans ses conclusions devant la Cour de justice de Genève, il a porté le différend devant le Tribunal fédéral.

Dans la délibération, M. le juge fédéral Soldati a proposé de donner raison au recourant, estimant que seuls les membres d'une famille ont le droit de se servir comme marque de fabrique des armoiries de celle-ci, sans cependant pouvoir la transmettre à des tiers.

M. Winkler, par contre, soutenait que même des tiers peuvent se servir des armoiries d'une famille comme marque, sans pouvoir toutefois prétendre à une protection vis-à-vis des membres de la famille à laquelle appartiennent les dites armoiries. De la sorte, en l'espèce, les deux plaideurs auraient eu chacun à moitié raison et à moitié tort.

Enfin, MM. Soldan, Rott et Hafner se sont prononcés en ce sens que le titulaire d'une marque régulièrement inscrite a droit à la protection légale vis-à-vis de toute personne quelconque qui élèverait des prétentions sur cette marque, et même vis-à-vis des membres de la famille à laquelle appartiennent ces armoiries lorsque celles-ci sont employées comme marque. Il peut interdire à toute autre personne d'employer une marque contenant les mêmes signes caractéristiques ou les mêmes figures, sans cependant pouvoir mettre obstacle à ce que des membres d'une famille fassent usage de leurs armoiries.

Le jugement de la Cour de justice de Genève qui avait donné gain de cause à la défenderesse parce que sa marque jouissait de l'antériorité a été confirmé par ce même motif et en outre parce que la loi fédérale interdit uniquement l'emploi comme marque des armoiries publiques.

[1]) Anm. Dieses Wappen ist einem werthvollen kleinen von Hand gemalten bernischen Wappenbuch entnommen, das mir sein Eigenthümer, Herr Fürsprecher Eugen von Jenner-Pigott, freundlichst mitgetheilt hat.

1896. 10e Année. SEPTEMBRE.
N° 9.

Archives
HÉRALDIQUES
Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. Jean GRELLET
président du Comité de Rédaction.

# Les brisures d'après les sceaux.

par L. Bouly de Lesdain

La question des brisures a été fort négligée par les héraldistes du XVIIe et du XVIIIe siècle. On le comprend sans peine, car l'usage en était alors presque complètement abandonné, et, sauf de rares exceptions, les auteurs ne songeaient guère à étudier la pratique des siècles antérieurs.

Mais depuis une trentaine d'années, d'excellents recueils de sceaux ont été publiés en France et sont venus jeter une vive lumière sur l'héraldique médiévale; en nous appuyant principalement sur leur témoignage, nous allons essayer d'étudier ce qu'elles étaient du XIIe au XVIIe siècle.

On nomme *brisures* les modifications apportées aux armoiries primitives, soit par les cadets, soit par l'aîné lui-même durant la vie de son père. Le terme de *sous-brisures* a été quelquefois appliqué aux brisures ajoutées, par les fils puînés des cadets, à la brisure de leur auteur; on peut trouver en effet parfois jusqu'à trois brisures se superposant l'une à l'autre. Pour n'en citer qu'un exemple, les Montmorency portaient d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur; les Montmorency-Laval, issus de Mathieu II (✠ 1230) brisaient en chargeant la croix de cinq coquilles d'argent; les Montmorency-Laval-Châtillon, issus de Gui II (✠ 1293) ajoutaient pour sous-brisure une bordure de sable besantée d'argent; sur le sceau de Gui, en 1370, on voit encore figurer au-dessus du tout un canton de gueules, à la croix ancrée d'or [1].

Le principe qui dominait la théorie des brisures était excellent. La diversité des modifications distinguait l'un de l'autre les différents membres de la même famille; la permanence, au fond, des armoiries primitives, indiquait le lien qui les rattachait à la même souche. L'idéal eût été un système permettant, à la simple inspection des armoiries, de déterminer le rang occupé dans la famille par leur propriétaire: l'Angleterre s'en approcha d'assez près au commencement du XVIe siècle; les héraldistes du XVIIe tentèrent vainement d'établir en France quelque chose d'analogue.

[1] Armes d'Eustache de Bauçay, sa mère. — Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 2556.

Mais si la brisure était, en principe, une bonne chose, elle amenait parfois, dans la pratique, des résultats tout opposés à sa raison d'être ; de sous-brisure en sous-brisure, on en arrivait à modifier tellement les armes primitives, que celles-ci devenaient absolument méconnaissables. Comment supposer par exemple, en voyant seulement leurs armes, que Guillaume Carbonnel, qui, en 1302, chargeait simplement son écu d'une quintefeuille [1], appartenait à la même famille que Guillaume Carbonnel de Canisy, lequel, en 1315, portait coupé, à trois besants sur le tout [2] ? On peut comprendre sans doute, lorsqu'on rétablit les intermédiaires [3], comment on est arrivé à ce résultat, mais les deux armoiries extrêmes n'en sont pas moins tout-à-fait dissemblables. Ajoutons immédiatement que de pareils exemples sont rares.

Lorsque, après la mort de son père, le fils aîné devenait chef de la famille, ou que, par suite de l'extinction d'une branche aînée, la cadette recueillait son héritage, le nouveau *chef de nom et d'armes* effaçait sa brisure pour prendre les armes pleines. Cette règle néanmoins souffrit quelques exceptions, et l'on peut citer un certain nombre de familles où les brisures ont été maintenues. Il en fut ainsi pour les Lusignan, dont les armes primitives étaient burelées d'argent et d'azur; le lion de gueules, armé, lampassé et plus tard couronné d'or brochant sur le tout, est une brisure qu'adopta la branche des rois de Chypre et qu'elle n'abandonna pas, lorsqu'elle devint branche aînée. Citons encore les Beauvilliers auxquels les plus anciens sceaux ne donnent qu'un écu fascé d'argent et de sinople [4], alors que, depuis le commencement du XIV[e] siècle, ils chargent toujours les fasces d'argent de six merlettes de gueules 3, 2 et 1 [5]. Les premiers d'Enghien portaient également un simple gironné d'argent et de sable [6] ; au commencement du XIII[e] siècle, Sohier d'Enghien, chargea les girons de sable de croisettes d'or [7], plus tard recroisetées au pied fiché, qui ne les ont plus quittés depuis [8]. Le lambel qui figure dans les armes de quelques familles, ne semble pas avoir d'autre origine.

Quand on avait adopté une brisure, il n'était pas d'usage de la changer : cette règle peut être considérée comme absolue. Nous y avons relevé une seule dérogation : tant que vécut Gaston d'Orléans, Philippe, frère de Louis XIV, porta le titre de duc d'Anjou, et brisa d'une bordure de gueules; investi à la mort de son oncle du duché d'Orléans, il abandonna la bordure pour prendre le lambel d'argent [9].

Tous les modes de briser peuvent se ramener à quatre :

1° Modification dans les meubles.

2° Modification dans les émaux.

3° Ecartèlement.

4° Modification dans le cimier. — Ce dernier, disons-le tout de suite, n'a jamais été usité en France ; on le rencontre seulement en

---

[1] Demay, *Inventaire des sceaux de la Collection Clairambault*, n° 1821.
[2] Id., *Ibid.*, n° 1825.
[3] Trois quintefeuilles. — Coupé, à trois quintefeuilles sur le tout.
[4] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 821.
[5] Id., *Ibid.*, n[os] 822-823. — Berry, *Armorial*, n° 181.
[6] Id., *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n[os] 823-825, 828 et 829.
[7] Id., *Ibid.*, n° 830. — Le sceau est appendu à un acte de 1224.
[8] Id., *Ibid.*, n[os] 820-822, 826, 827, 830, 831, 5560 et 5561. — Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n[os] 10378-10379.
[9] *Encyclopédie méthodique. Blason*, p. 25.

Allemagne et dans les régions où domine, au point de vue héraldique, l'influence allemande.

Les brisures susceptibles d'affecter les meubles doivent à leur tour se subdiviser en plusieurs classes; il peut y avoir :

*a.* addition d'une pièce;
*b.* augmentation du nombre des pièces;
*c.* diminution du nombre des pièces;
*d.* modification dans la forme des pièces;
*e.* modification dans la situation des pièces;
*f.* changement des pièces.

Quatre-vingt-dix-huit fois sur cent, on a brisé en France par addition d'une pièce. Toute pièce peut, en principe, servir de brisure : il en est toutefois un assez grand nombre qui n'ont jamais été employées à cet usage, tandis que d'autres, au contraire, l'ont rempli très fréquemment.

L'usage des brisures remonte à une époque très ancienne; il est contemporain des origines mêmes du blason. Voici, du reste, par ordre de dates, l'indication de toutes celles que nous avons rencontrées au XIIe siècle.

Av. 1177. — Guillaume de Guines, fils du comte Arnould. — Vairé d'or et d'azur à la cotice de (gueules ?) [1].

1190. — Etienne du Perche, fils du comte Rotrou III. — Chevronné d'argent et de gueules, au lambel de cinq pendants de...... [2].

1192. — Raoul, comte d'Eu (de la maison de Lusignan). — Burelé d'argent et d'azur de huit pièces, au lambel de cinq pendants de gueules [3].

1196. — Richard de Vernon. — Un sautoir, au lambel de treize pendants [4].

1198. — Siger, châtelain de Gand. — Vairé d'or et d'azur, au chevron de (gueules ?) [5].

1199. — André de Chauvigny. — D'argent, à la fasce de fusées de gueules, au lambel de cinq pendants de.... [6].

1200. — Aleaume de Beaufort. — Burelé d'azur et d'or, au canton de.... [7].

1200. — Gui, châtelain de Coucy. — Une fasce accompagnée d'un lion passant au canton dextre [8].

---

[1] Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy. Preuves*, p. 101.

[2] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, no 1000. — Cette maison porte plus généralement d'argent, à trois chevrons de gueules.

[3] Demay, *Sceaux de la Normandie*, no 36.

[4] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, no 3863; cf. de Barthélemy, *Essai sur l'origine des armoiries féodales*, p. 23.

[5] Du Chesne, *op. cit.*, p. 460. — De l'Espinoy. *Recherche des Antiquités et Noblesse de Flandres*, p. 156.

[6] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, no 1818.

[7] Demay, *Sceaux de la Flandre*, no 526. — Les armes définitives de ces Beaufort sont d'azur, à trois jumelles d'or. Demay déclare, mais en faisant suivre d'un point d'interrogation, que le canton porte une croix cantonnée de merlettes; suivant Brémond (*Histoire généalogique de l'ancienne et illustre maison de Beaufort d'Artois*, p. 137) le canton serait aux armes de Thouars : d'or, semé de fleurs de lys d'azur, au canton de gueules. N'est-il pas permis, dans ces conditions, de supposer qu'il portait les armes *primitives* de Thouars : un orle de merlettes au canton ?

[8] Demay, *Sceaux de la Picardie*, no 1016.

1200. — Guillaume de Fougères. — D'argent, à la branche de fougère de sinople, à la cotice de (gueules?) brochant sur le tout [1].

On trouvera peut-être que le nombre de ces exemples est encore bien faible, mais il ne faut pas oublier que les armoiries figurées sur les sceaux du XII<sup>e</sup> siècle ne dépassent guère une centaine.

Avec le XIIIe siècle, les sceaux armoriés deviennent de plus en plus nombreux : de 1201 à 1226, on relève déjà plus de soixante brisures; l'étude de cette théorie peut donc être, dès lors, sérieusement faite.

Pour plus de clarté, nous la diviserons en trois sections : la première embrassant l'étude des brisures, du commencement du XIIIe siècle au milieu du XIVe ; la deuxième, du milieu du XIVe siècle à la fin du XVIe ; la troisième enfin, de cette époque jusqu'à la Révolution.

## I.

Le tableau suivant donne le relevé des brisures par modification dans les pièces, que nous avons rencontrées sur les sceaux, de 1176 à 1350 [2].

| | Addition d'une pièce | | | | | Augmentation des pièces | Diminution des pièces | Modification dans la forme des pièces | Modification dans la situation des pièces | Changement des pièces |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Lambel | Grosse pièce hérald. | Grosse pièce non hérald. | Petite pièce | Total | | | | | |
| 1176 à 1200 | 4 | 4 | — | 1 | 9 | — | — | — | — | — |
| 1201 à 1225 | 37 | 21 | — | 7 | 66 | — | — | — | — | — |
| 1226 à 1250 | 125 | 25 | 3 | 22 | 175 | — | — | 4 | — | 2 |
| 1251 à 1275 | 132 | 33 | 1 | 17 | 173 | 1 | — | — | — | 2 |
| 1276 à 1300 | 161 | 64 | 2 | 30 | 257 | — | — | — | — | 1 |
| 1301 à 1325 | 223 | 102 | — | 61 | 386 | — | 1 | — | — | — |
| 1326 à 1350 | 198 | 155 | 7 | 105 | 465 | — | 2 | 2 | — | 3 |
| Total | 880 | 404 | 13 | 243 | 1531 | 1 | 3 | 6 | — | 8 |

Le premier fait qui ressort de ce tableau est la prédominance du lambel comme marque de brisure à cette époque, prédominance particulièrement sensible dans les trois derniers quarts du XIIIe siècle. Il est toutefois possible qu'elle soit ici un peu exagérée : nous avons pu omettttre dans ces colonnes quelque écu chargé d'un canton, d'une bande ou d'une autre pièce, considérant à tort celle-ci comme charge principale, alors qu'elle constituait en réalité une brisure.

Le P. Menestrier voit l'origine du lambel dans les rubans que les

[1] Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, T. III, pl. 7.

[2] Ce tableau ainsi que les suivants ont été dressés d'après les données fournies par Douet d'Arcq, *Inventaire des sceaux des Archives* (Paris, 1863-68, 3 vol. in-4°). — Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault* (Paris, 1885-86, 2 vol. in-4°); *Inventaire des sceaux de la Flandre* (Paris, 1873, 2 vol. in-4°) ; *Inventaire des sceaux de l'Artois* (Paris, 1877, in-4°) ; *Inventaire des sceaux de la Picardie* (Paris, 1875, in-4°) ; *Inventaire des sceaux de la Normandie* (Paris, 1881, in-4°). — Roman. *Sigillographie du diocèse de Gap* (Paris et Grenoble, 1870, in-4°) ; *Sigillographie du diocèse d'Embrum* (Paris et Grenoble, 1873, in-4°).

jeunes nobles portaient autour du cou [1]. Au moyen-âge, les rubans se désignaient communément sous le nom de *lambeaux* [2], et le terme *label* est encore employé en ce sens chez les Anglais. Les Allemands qui lui donnent le nom de *turnierkragen*, collier de tournoi, lui reconnaissent la même origine [3].

Le lambel se compose d'un *fil* ou traverse horizontale, et de *pendants* en nombre variable. Primitivement, le fil traversait complètement l'écu, dont il touchait les bords, mais, dès la fin du XIII[e] siècle, on le rencontre plus généralement alaisé.

C'est une opinion assez répandue que le lambel doit avoir trois pendants ; depuis la fin du XIV[e] siècle, il en est généralement ainsi, mais, antérieurement à cette époque, on trouve des lambels munis de deux jusqu'à treize pendants. Voici encore un tableau qui résume nos recherches sur ce point.

| | Deux pendants | Trois pendants | Quatre pendants | Cinq pendants | Six pendants | Sept à treize pendants |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1176 à 1200 | — | — | — | 3 | — | 1 |
| 1201 à 1225 | — | 8 | 3 | 12 | 5 | 9 |
| 1226 à 1250 | — | 24 | 15 | 57 | 9 | 10 |
| 1251 à 1275 | 1 | 28 | 18 | 80 | 5 | — |
| 1276 à 1300 | — | 73 | 22 | 65 | 1 | — |
| 1301 à 1325 | 2 | 142 | 23 | 56 | — | — |
| 1326 à 1350 | — | 141 | 15 | 42 | — | — |
| Total | 3 | 416 | 96 | 315 | 20 | 20 |

On voit que le lambel à cinq pendants a dominé jusque vers 1275 ; que le lambel à quatre pendants n'est pas rare pendant toute notre période ; qu'à six pendants et au-dessus, il est peu commun et doit être considéré comme marque d'ancienneté ; qu'à deux pendants enfin, il est tout-à-fait exceptionnel.

Les comtes de Sancerre, issus de Thibaut IV de Champagne, mort en 1152 (D'azur, à la bande d'argent, accostée de deux doubles cotices potencées contre-potencées d'or) [4] et les sires de St-Venant, issus des Wavrin (D'azur à l'écusson d'argent) [5], brisaient d'un lambel de trois pendants de gueules ; les comtes d'Anjou, issus de St Louis (✠ 1270) d'un lambel de quatre pendants de gueules ; les comtes de St-Pol, issus des Châtillon (De gueules, à trois pals de vair, au chef d'or) d'un lambel de cinq pendants d'azur [6].

---

[1] *Origine des Armoiries*, p. 473.

[2] Quicherat, *Histoire du costume en France*, p. 324.

[3] Gritzner, *Handbuch der heraldischen Terminologie*, p. 26.

[4] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n[os] 222, 692, 3572-3574. — Demay, *Sceaux Clairambault*, n[os] 5687, 5693-5697, 8378-8380 et 8383.

[5] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n[os] 711, 1564, 1565, 1803, 1804 et 2771 ; *Sceaux de l'Artois*, n[os] 94 et 704. — Gailliard, *L'anchienne noblesse de la contée de Flandres*, p. 38.

[6] Douet d'Arcq, *Scèaux des Archives*, n[os] 362-371, 373-374. — Demay, *Sceaux Clairambault*, n[o] 8261 ; *Sceaux de la Flandre*, n[os] 290-291 ; *Sceaux de l'Artois*, n[o] 12.

Citons encore Philippe, dit Hurepel, comte de Boulogne, fils de Philippe-Auguste [1], Pierre de Galart (D'or, à trois corneilles de sable), grand-maître des arbalétriers (1313) [2], et Mathieu de Roye (De gueules à la bande d'argent), titulaire de la même charge (1346-1347) [3] dont l'écu porte aussi le lambel de trois pendants. Le lambel de cinq pendants figure sur les sceaux de Robert de Courtenai (D'or, à trois tourteaux de gueules), bouteiller de France (1232) [4], de Jean de Soisi (Bandé d'or et d'azur, au chef d'azur), échanson (1279) [5] de Raoul Flamand, sire de Chauny (D'or, à dix losanges accolés et aboutés de gueules, 3, 3, 3 et 1), maréchal (1287-1297) [6], etc. *(A suivre).*

## Heraldische Denkmäler auf Grabsteinen

(Fortsetzung) [1])

Die zwei folgenden Grabsteine befinden sich in der Klosterkirche zu Kappel (Ct. Zurich). Der eine (Fig. 5) liegt in der St. Niklauskapelle, der Ruhestätte der Edeln von Baldegg [2]), wo elf Angehörige dieses Geschlechtes ruhen sollen. Er gehört dem Dr juris utriusque und Constanzer Domherrn Hartmann von Baldegg ✠ 1474. Die Doctorwürde ist durch die beiden Bücher in den obern Ecken des Grabreliefs sinnig angezeigt.

Der letzte Grabstein (Fig. 6) liegt im Schiff der Klosterkirche, zur Rechten des Haupteinganges. Er ist von gewaltigen Dimensionen und hat wohl als eigentlicher. Gruftdeckel gedient. Darauf hin weisen die zwei starken eisernen Ringe, welche in den Stein eingelassen sind. Leider ist dieser Grabstein stark ausgetreten und zur Hälfte zerbrochen. Er gehört Herrn Gottfried von Hünaberg ✠ 1383 und seiner Gattin Margaritha von Friedingen ✠ 1371.

Besonders interessant ist hier die Schrägstellung der beiden Wappenschilde und der mit dem Schwanenhals gezierte Kübelhelm des Hünabergers. P. G.

# STANDESERHÖHUNGEN UND WAPPENVERÄNDERUNGEN

## BERNISCHER GESCHLECHTER

Von Dr WOLFGANG FRIEDRICH von MÜLINEN

(Schluss)

Es wird berichtet, dass *Cäsar Joseph von* **Lentulus,** Kaiserlicher Feldmarschall-Lieutenant, des bekannten Generals Robert Scipio Vater, 1738 Reichsfreiherr geworden sei und ein vermehrtes Wappen (in 1. und 4. das alte [getheilt, oben in schwarz 3 goldene Wecken nebeneinander, unten in blau 3 silberne Kugeln] in 2 und 3 dieselben Figuren in andern Farben, silber statt gold) erhalten habe. In Wien ist davon nichts bekannt; ob jener Römer, Namens Marcius Lentulus, dem Kaiser Ferdinand in Wien am 21. Juni 1554 das Wappen besserte, der damals noch nicht in Bern ansässigen Familie angehörte, weiss ich nicht. Deren erwiesener Stammvater, Paul Lentulus (Linser), Arzt in Basel und als

[1] Labbe, *Le Blazon Royal des Armoiries des Roys, Reynes, Dauphins, Fils et Filles de la Maison Royale de France*, p. 13.
[2] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nº 226.
[3] Demay, *Sceaux Clairambault*, nºs 8082-8085.
[4] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nº 274.
[5] Id., *Ibid.*, nº 278.
[6] Demay, *Sceaux de la Flandre*, nºs 52-53.

[1]) Hiermit die in letzter Nummer angekündigte Tafel.
[2]) M. d. A. G. Das Kloster Kappel nach Bullingers Beschreibung.

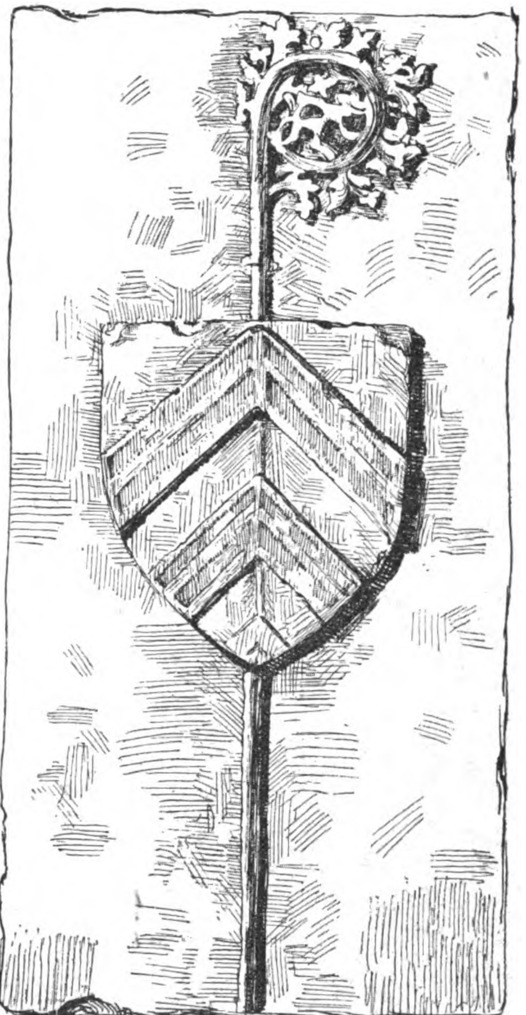


Fig. 4.



Fig. 5.




Fig. 6.

solcher nach Bern berufen, wo er 1593 Burger wurde, führte nicht den adligen Titel.

Der Sohn *Friedrichs von* **Wattenwyl** von Montmirail, der einer der Theilhaber des verkrachten Bankhauses Malacrida und Cie gewesen war, Friedrich v. W., Bischof der mährischen Brüdergemeinde (gestorben in Herrenhut 1777), adoptirte am 27. Mai 1744 den Sohn eines lutherischen Predigers aus Thüringen, Johannes Langguth. Im folgenden Jahre bestätigte Kurfürst Maximilian III von Bayern die Adoption und erhob den Joh. zum Freiherrn von Wattenwyl (München 5. Juli 1745).

Um die Mitte des Jahrhunderts leitete ein Mann das bernische Staatswesen, der an Pracht und Luxus alle seine Mitbürger übertraf. *Hieronymus von* **Erlach** hatte eine glänzende staatsmännische wie militärische Laufbahn gemacht und war durch die Heirath mit des Schultheissen Willading Tochter zu grossem Vermögen gelangt. Kurz vor seinem Tode glaubte er seinen Ehren durch ein Diplom die Krone aufsetzen zu müssen. Der Sohn des Herrn zu Riggisberg galt als Freiherr; so wird er auch genannt in dem Diplome, worin er, des Kaisers General-Feld-marschall-Lieutenant und Kämmerer, von Franz I in Wien den 6. October 1745 in den Reichsgrafenstand erhoben wurde. Er behielt sein Wappen, durfte es aber mit 5 Helmen schmücken, davon die 3 mittleren golden, die beiden äussern silbern sein sollten. Es sind folgende : in der Mitte der hohe federgekrönte Hut mit wiederholten Wappen, rechts ein silberner Greif, links ein wachsender Löwe, aussen rechts ein gekrönter Frauenrumpf, aussen links ein Mannesrumpf, beide mit wiederholten Wappen. Hut und Greif sind Zierden, die bereits im 14. Jahrhundert auf Siegeln erscheinen, der Mannesrumpf ist mir aus dem Glasgemälde von Einigen von 1519 bekannt. Eine andere alte Zierde des 14. Jahrhunderts, die Mitra, ist übergangen worden, wohl weil sie längst in Vergessenheit gerathen war.

Nach dem bekannten Gemälde von Rusca wurde Erlachs Bild auch in Kupfer gestochen ; pomphaft lautete die Unterschrift : H. v. E. des Heiligen Römischen Reiches Graf -- es folgen seine Herrschaften, seine Orden, erst dann die Schultheissenwürde, endlich seine Kämmerer- und militärische Stellung. Das war selbst der Regierung, deren Haupt er gewesen, zuviel; die Unterschrift musste durch eine neue ersetzt werden, die seines Grafentitels nicht erwähnte. Der erste Stich ist eine Seltenheit geworden, die von Sammlern geschätzt wird.

Beinahe alle bisher erwähnten Standeserhöhungen beruhten auf politischen oder militärischen Verdiensten. Der erste, der seiner Bildung die Auszeichnung verdankte, war *Albrecht* **Haller.** Kaiser Franz erhob ihn am 23. Ap. 1749 wegen seiner ausnehmendem Gelehrsamkeit und Geschicklichkeit besonders um die Universität Göttingen, ihn, seine Frau, seine 7 lebenden und die noch später gebornen Kinder in den Reichsadelstand. Ganz ausdrücklich wird Hallers Frau und ihrer hohen tugendsamen Eigenschaften gedacht, was wir bisher noch nie gesehen haben. Sein Wappen, in gold ein grünes Laub, darüber 2 rothe Sterne, wurde mit dem Wappen einer ausgestorbenen andern Bernerfamilie gleichen Namens geviertet, nämlich mit goldenem Sparren und 3 silbernen Hellern in blauem Feld, oben 2 unten 1. Die Heller tragen das Bild des Bären unter dem Reichsadler. Dieses alte Wappen erhielt die erste Stelle (1 und 4). Der gekrönte Helm trägt einen schwarzen Flug, darauf Sparren und Heller wiederholt sind, und in der Mitte, zwischen den

Flügeln, steht das Laub. Der Rath der 200 beschloss, am 30. Jan. 1750, Haller dürfe das Diplom annehmen; im Lande solle es kraftos sein, ausserhalb des Landes dürfe er es nicht gegen seine Mitbürger gebrauchen.

Acht Jahre später wurde Hallers Berufsgenossen, *Johann Friedrich* **Herrenschwand,** dessen Geschlecht aus Murten stammte, dieselbe Auszeichnung zu Theil. Nachdem Herzog Friedrich von Sachsen-Gotha ihn zu seinem Leibarzt und Geheimen Rath ernannt, trat er 1764 bei König August III von Polen in dieselbe Stellung und erhielt das polnische Indigenat. Später liess er sich in Bern nieder. Seinen ihm von Kaiser Franz I Wien 22. März 1757, bestätigten Reichsadelstand bestätigten wiederum die Stände Bern und Freiburg als Oberherren von Murten, Bern am 3. Mai, Freiburg am 24. März 1784. Johann Friedrich von Herrenschwand war ein vielseitig gebildeter Arzt, der grosse Anerkennung fand und überall hohes Ansehen genoss.

Zu den verschiedenen Neuenburgischen Geschlechtern, die erst spät sich in Bern niederliessen und Burgerrecht nahmen, den Sandoz-Rollin, und Rougemont, gesellten sich 1815 auch die **Pourtalès.** Der Staatsverband ihrer Heimath mit Preussen brachte viele Geschlechter des « lieblichen Ländchens am Jura » in Verbindung mit dem Hofe von Berlin. König Friedrich II adelte am 14. Februar 1750 den aus Frankreich ausgewanderten und in Neuenburg 1729 eingebürgerten Handelsmann Jérémie Pourtalès, des bekannten Philantropen Jacques-Louis Vater.

*Franz Ignaz* **Dufresne** erhielt am 8. Juli 1765 vom Kurfürsten von Bayern ein Adelsdiplom. Näheres über ihn ist mir zur Stunde nicht möglich mitzutheilen.

*Johann Rudolf* **Marcuard,** von Peterlingen, wie er im Diplome heisst: Rath im Magistrat des schweizerischen Cantons Bern, ein angesehener Banquier, der sich um das Kaiserliche Aerarium verdient gemacht, wurde mit seinen Nachkommen von Kaiser Joseph II am 27. Sept. 1772 als Edler von Marcuard in den Reichsritterstand erhoben. Das Wappen (in blau auf 3 grünen Bergen 2 auswärts gebogene silberne Gemshörner, beseitet und erhöht von 3 goldenen Sternen) wurde bestätigt; die Helmzier aber verbessert: war diese ein Greif gewesen, so erhielt der Begabte nun 2 gekrönte Helme, deren einer die Justitia, der andere einen silbernen Greifen mit goldenem Stab im Schnabel trägt.

Unter den bernischen Officieren, die sich in fremden Diensten auszeichneten, ist der Nidauer *Sigmund* **Rönner** oder Renner eine der sympathischsten Gestalten. Dem Feldmarschall Lacy besonders beliebt, stieg er von Stufe zu Stufe; 1768 ward er Oberstlieutenant, wahrscheinlich 1773 Oberst und 1783 Generalmajor. 1774 hatte ihn Kaiser Joseph auch in den Freiherrnstand erhoben.

Verchiedene Herren *von* **Linden,** von deren alt vornehmem aus den Niederlanden stammendem Geschlechte sich ein Zweig 1856 in Bern einburgerte, erhielten um die Wende des 18. und 19. Jahrhunderts Freiherren-und Grafendiplome.

Auch dem solothurnischen Geschlechte **Tschann,** dem der Banquier Urs Victor Gallus Franz Maria angehörte, der 1858 in Bern Burger wurde, ertheilte Joseph II einen höhern Stand, indem er am 15. Mai 1782 in Wien Franz Georg Niklaus und Urs Victor Joseph Johann einen Adelsbrief gab.

*Franz Gabriel* **Gross,** Sohn des Friedrich Emanuel, Oberstlieute-

nant des franz. Regiments Elsass und Enkel des Staatsschreibers Gabriel, Besitzers von Habstetten, war Commandant der holländischen Festung Namur und hatte sie 1782 den Commissären des Kaisers Joseph II zu übergeben. Dieser erhob den wackern Generalmajor am 10. April des folgenden Jahres in den erblichen Freiherrenstand; die Herrschaft, die er sich in den Niederlanden kaufen würde, sollte mit allen Titeln und Rechten einer Majorats-Freiherrschaft ausgestattet sein. Sein Wappen (in gold, beseitet von 2 blauen Sternen, eine blaue geschweifte Spitze, darin über goldener geflügelter Kugel ein goldener Anker) wurde bestätigt und dem Helm eine Perlenkrone beigefügt. Die Nachkommen seines einzigen Sohnes siedelten sich in Sachsen-Weimar an.

Einige Jahre vorgreifend, will ich hier *Johann* **Lutz** erwähnen, der, einem alten bernischen doch nicht patrizischen Geschlechte entstammend, von Kaiser Leopold II am 6. Feb. 1791 geadelt wurde. Auch über ihn standen mir nähere Angaben nicht zur Hand.

Inzwischen hatte die Tendenz, die Standesunterschiede der regierenden Geschlechter unter sich aufzuheben, immer grössere Fortschritte gemacht. Bereits 1761 war man übereingekommen, dass in amtlichen Acten, die in das Ausland giengen, alle regimentsfähigen Geschlechter die Bezeichnung Edel (noble) und den Titel Wohledelgeboren führen sollten. Auch schien es ebenso gerecht als logisch, Geschlechter als adlig anzuerkennen, die wie die Steiger de facto während Jahrhunderten eine Freiherrschaft, ja eigene adlige Lehensleute hatten; nur natürlich schien es, dass im Waadtland der einheimische Adel Landvögten gehorchte, die im gesellschaftlichen Range nicht unter ihm standen. Kurz es waren verschiedene Gründe, welche am 9. April 1783 allerdings mit bloss 81 gegen 80 Stimmen den Grossen Rath beschliessen liessen, dass alle regimentsfähigen Geschlechter Berns sich das Prädicat **von** beilegen dürften. Waadtländern wie den Cerjeat hatte man den Adel zuerkannt, Herrschaften, wie Berger (Titulaturen-Buch p. 109), hatte man gefreit — ähnlich wie die regierenden Orte des Thurgaus 1664 den Brüdern Hans Jacob und Bartholome Gonzenbach von St-Gallen, deren Nachkomme Herr Dr August von Gonzenbach 1854 das Burgerrecht von Bern erhielt, das neu erworbene Hauptwyl gefreit hatten — durfte man daheim nicht dasselbe thun?

Und doch befriedigte der Beschluss nicht. Wahrscheinlich fürchtete man den Spott, an dem es nicht fehlte und so kam es, dass vor dem Untergange Berns nur folgende 16 Geschlechter von der Erlaubniss Gebrauch machten: Engel, Ernst, Frisching, Gross, Herport, Im Hoff, Jenner, Lerber, Müller, Rodt, Ryhiner, Sinner, Steiger (schwarz), Wagner, Weiss, Willading — die zur Hälfte durch Diplome schon die Berechtigung hiezu hatten.

In unserm Jahrhundert traten von solchen, die damals im Grossen Rathe vertreten waren, hinzu: *Benoit, Bondeli, Daxelhofer, Effinger, Fellenberg, Fischer, Forer, Freudenreich, Ganting, Graviseth, Herrenschwand, Kirchberger, Lentulus, May, Merveilleux, Morlot, Müller, Mutach, Ougspurger, Steiger* (weiss), *Stürler, Tillier, Tscharner, Wild, Wurstemberger, Wyttenbach, Zehender*. Auch von diesen waren viele ausserdem durch Diplome dazu berechtigt. Auch die *Zeerleder*, die 1785 in den Grossen Rath gelangten, haben sich ihnen angeschlossen. Bei den heute noch bestehenden, insgesammt nie diplomirten Burgergeschlechtern Graffenried, Greyerz, Rütte, Vigneule, Werdt bezeichnet

das *von* blosse Heimath und Herkunft. Doch mag beigefügt sein, dass Gottlieb von Greyerz, kgl. bayr. Forstinspector, geb. 1778, in die bayrische Adelsmatrikel eingetragen worden ist. Von Burgergeschlechtern, die im letzten Jahrhundert nicht in den Räthen vertreten waren, haben sich sonst bloss die Ganting das *von* beigelegt.

Es braucht nicht gesagt zu werden, dass die Revolution jenen Beschluss von 1783 seines Zwecks beraubte. Früher gefasst, hätte er manchen zeitraubenden und eifersüchtig geführten Verhandlungen vorgebeugt; jetzt verlor er Ziel und Nutzen. Ueber seine Gültigkeit kann kein Zweifel bestehen, doch ist er so allgemein abgefasst, dass seine Consequenzen weit führen könnten. Auch im Ausland wird er anerkannt; in einem besonders merkwürdigen Falle hat er sogar die Vererbung eines Majorates entschieden.

Aus der napoleonischen Zeit sind nur 2 Diplome zu erwähnen: das eine für *Frédéric de Pourtalès*, des Fürsten Berthier Aide-de-Camp, den Napoleon zum Grafen erhob, das andere für *Lambert de Varicourt* aus der Landschaft Gex. Diesem ertheilte der bekannte Karl von Dalberg am 30. März 1808 die Freiherrenwürde. L. v. Varicourt ward 1817 Burger von Bern.

Der grosse Krieg gegen Napoleon und die Wiederherstellung früherer Zustände brachte auch verschiedene Standeserhebungen mit sich. So ward *Karl Rudolf* **Kirchberger,** den die Revolution seiner Freiherrschaft Rolle beraubt hatte und der später nach Berlin gezogen war, dessen Sohn im Kriege vor Paris sein Leben verloren, von Friedrich Wilhelm III am 30. März 1816 in den erblichen Grafenstand erhoben. Er erhielt dabei folgendes Wappen: 1 und 4: gold und grün getheilt, 2 und 3: in gold ein eingeschupptes schwarzes Kreuz, darauf ein Herzschild: in blau auf 3 Bergen eine weise Kirche; auf dem mit der Grafenkrone gezierten Helm ein Busch silberner Federn; dazu Schildhalter, rechts ein blau und weiss, links ein roth und weiss gekleideter Krieger mit Halebarten auf dem Bande stehend, das den Spruch enthält: Pro Deo et Patria.

Wenige Tage später, am 14. Juni 1816, ward dieselbe Würde durch Kaiser Franz I dem bernischen Schultheissen Freiherrn *Niklaus Friedrich von* **Mülinen,** seinen Vettern und ihren Nachkommen zu Theil. Auch in diesem Falle erfolgte eine Wappenvermehrung; der Schild zwar blieb sich gleich, doch schmückten ihn 5 Helme, die auf die Vergangenheit und Allianzen des Geschlechtes Bezug haben (Grünenberg, Wandelburg, Mülinen, Rapperswyl und Bubenberg), daneben stehen 2 Banner mit dem habsburgischen Löwen; Schildhalter sind 2 Schwäne; das Spruchband enthält die Devise: Suaviter in modo, fortiter in re, während der alte Wahlspruch des Geschlechtes in Anspielung auf das Wappen lautet: Pura me movent.

Dem Rathsherrn Kirchberger wie dem Schultheissen von Mülinen gestattete der grosse Rath 1817 die Annahme der Diplome.

Kurz zuvor, am 7. Jan. 1812, hatte *Rudolph* **Schiferli,** aus einem Geschlechte von Thun, der 1813 in Bern sich einburgerte, von Herzog Ernst von Sachsen-Coburg für sich und seine Leibeserben ein Adelsdiplom erhalten. Ein Mediciner von grosser Bildung und ausgedehntem Wissen, Mitglied vieler gelehrter Gesellschaften, war er Leibarzt der Grossfürstin Anna Feodorowna, geborner Prinzessin von Sachsen-Coburg, geworden, die sich in der reizenden Besitzung Elfenau bei

Bern niedergelassen hatte. Durch sie erhielt er den Titel eines k. russischen Staatsrathes und die Standeserhöhung. Das Wappen zeigt in blau auf 3 grünen Hügeln 3 silberne sechsblättrige Blumen an grünen Stengeln; auf dem gekrönten Turnierhelm stehen 3 Federn, eine silberne zwischen 2 blauen. Hinter dem Schild stehen, als Zeichen der Ritterwürde, 2 gekreuzte Schwerter mit goldenem Griffe.

*Jacques-Louis* **de Pourtalès** von Neuenburg, der Stifter des bekannten Spitals, ward am 1. Aug. 1811 in den böhmischen Ritterstand erhoben und erhielt ein vermehrtes Wappen. Seinen Söhnen *Louis*, *James*, *Frédéric* und ihren Nachkommen wurde von König Friedrich Wilhelm III vor Paris am 19. Mai 1814 die Grafenwürde zu Theil. Durch Diplom vom 9. Dec. 1815 ward die Wappenfrage geregelt. (Vgl. *Archives Héraldiques*, 1889, p. 265).

Damit ist die Hauptepoche der Diplomirungen von Bernergeschlechtern zu Ende. Die wenigen, die später noch erfolgten, sind die nachstehenden:

Am 15. Mai 1836 erhob König Ludwig von Bayern den *Emanuel Friedrich* **Jenner** (von der Bächtelen) zu Würzburg in den Ritterstand und vermehrte sein Wappen: getheilt, oben blau und gold gegengesparrt, unten das Jenner-Wappen nach dem Diplom von 1716. Die Helmzier sind rothe, weisse, blaue und goldene Federn. Die Verleihung und Annahme dieses Diploms beweist, dass die Standeserhöhung von 1716 als nicht geschehen betrachtet wurde.

Zur Erinnerung an die heldenhafte Vertheidigung Ofens, die *Heinrich* **Hentzi** im Jahre 1849 geleitet hatte, erhielt sein Sohn, der als Major am 29. Dec. 1861 verstarb, am 10. Sept. 1852 den Adelstitel und den Beinamen von Aarthurm.

Im Jahre 1865 nahm die Baronin *von* **Jud,** geborne Prinzessin von Schwarzburg-Sondershausen, Burgerrecht in Bern; ihr im vorhergehenden Jahre verstorbener Gemahl, StabshauptmannHans Heinrich Jud aus Egg im Kanton Zürich, war am 1. Feb. 1856 vom Fürsten von Schwarzburg-Sondershausen zum Freiherrn erhoben worden.

Am 30. März 1874 erkannte Kaiser Franz Joseph Herrn *Albrecht von* **Steiger,** von der Münsinger-Linie, und seine Nachkommen als Freiherren an. Am 13. Nov. 1880 wurde Herr *Karl Friedrich* **Brunner,** gew. Telegraphendirector in Wien, von demselben Kaiser mit dem Familiennamen seiner Frau, von Wattenwyl, als Beinamen, in den erblichen österreichisch — erbländischen Ritterstand erhoben.

Die letzte mir bekannte derartige Vergünstigung ward Herrn *Heinrich Adolf* **Wild,** Officier in Preussen, dermalen Hauptmann im Königin Elisabeth Garde Grenadier Regiment 3, zu Theil, dem Kaiser Wilhelm I das Tragen des Namens « von Wild » gestattete, nachdem das Decret von 1783 geltend gemacht worden war.

Damit wären wir am Ende unserer Aufzählung angelangt.

Von den heute noch bestehenden patrizischen Geschlechtern, die nie ein Diplom erhalten haben, gehören die *Gingins*, *Gumoëns*, *Luternau*, *Mestral, Roverea* und *Tavel* zum Ministerialadel; die *Effinger* waren seit dem 15. Jahrhundert Herrschaftsherren; die *Cerjeat* wurden von Bern 1614 als adlig anerkannt wie die de Tavel und d'Aubonne, mit dem Titel: noble et puissant; die *Muralt* waren schon vor der Reformation in ihrer tessinischen Heimath Capitani, die *Manuel* und *Tscharner* trugen den Junkerntitel wie andere, adlige Geschlechter.

Nachträglich sei beigefügt, dass im Diplom der Diesbach von 1434 der Rücken des Löwen der Helmzierde nicht mit Pfauenfedern besteckt ist, sondern « einen swartzen strich mit fünff gelben knoppfen » hat. Die Tschatti oder Tschachtly (Castlan) waren Burger von Murten und Freiburg und führten in blau einen goldenen Thurm.

Während des Druckes dieses Heftes habe ich in einem Missivenband des Thuner-Archivs folgenden Originalbrief gefunden, der es verdient, hier mitgetheilt zu werden, wenn schon der darin erwähnte A. Zender, ein Thuner, weiter nicht bekannt ist:

Den ersammen frommen und wysen schultheis und ratt zů Thun
minen lieben und sonders gůten frunden.

Min früntlich diennst und was ich vermag eren liebs und gůtz zuvor ersammen frommen und wysen sunnders gůtten fründ. Nach dem und üwer burger Andress Zender ich vor zwey monaten und noch lenger geantwürt sol haben uff min dozemalig schriben ich hab im daz wappen nit nach sinem angeben und willen noch ůsswysung des selben wappenbrieffs gegeben und er well bald zů mir komen und mich sines willens an dem ort berichten, da sol uwer wysshaytt wüssen daz uff minsagd nit anders wäyss, denn daz der wappenbrieff nach sinem angeben gestellt sig und hab darinn dehayn geferd nit getryben wo der aber je nach sinem bericht oder angeben ye nit gestellt wery, so mag er sich furderlich zů mir verfugen wo er mich denn eines andern bericht, so wyl ich im des nit vor sin, an eron und thurnierhelm hab ich im ouch nit zůgesagt und bytten uwer wyschait ir wellint mit im verschaffen daz er sich nach datum dyss brieffs in monatz fryst zů mir verfügen so wyl ich ine nach gepür und sinem gefallen verwapnen, denn wo er aber in monatz fryst nit kumpt und der ding halb mit mir aynss wirt, so wyl ich im ums ingenommen gelt nichtz schuldig sin noch geben amrecht und daz an nüwen kosten so ich im hab nach verbotten lonet (?) behalten uff dyss mäming welle uwer wysshait zum ernstlichesten mit im reden und auch horinn nach minem grossen vertruwen bewysen, das beger ich zů allen zytten um uwer wysshayt früntlich zuverdienen er möcht sust also die ding noch ein jar anstan und hangen lassen, dem wyl ich nit ewiglich warten uwer früntlich geschriben antwurt by dem botten. Datum uf dornstag nach Marie Magdalene anno etc XV° (1490. Juli 29).

Albrecht fryher von Bonstetten und doctor etc,
dechan zun Aynsideln.

Das aufgedrückte Siegel ist abgefallen.

Vorliegende Seiten sind einer genealogisch-heraldischen Liebhaberei entsprossen. Etwas anderes wurde damit weder gesucht noch bezweckt. Mag man sie als eine Spielerei betrachten, mag auch über die Diplome die Achsel zucken — früher hatten diese ihre Berechtigung und ihren Zweck. In einer Zeitschrift, die einer vielfach als überlebt betrachteten Wissenschaft gilt, möge ihnen aber auch noch ein Plätzchen gegönnt sein.

1896. 10e Année. OCTOBRE.
N° 10.

Archives
HÉRALDIQUES
Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. Jean GRELLET
président du Comité de Rédaction.

# Der Wappenbrief der Familie Ryhiner.

In der im Julihefte der « Archives héraldiques » erschienenen Fortsetzung seines interessanten Aufsatzes über « Standeserhöhungen und Wappenveränderungen bernischer Geschlechter » kommt Herr Dr von Mülinen auch auf die Familie Ryhiner zu sprechen. Er schreibt: « Kaiser Ferdinand I. adelte am 27. Dec. 1535 Heinrich Ryhiner, Stadtschreiber zu Basel... Das Wappen weist in roth über 3 grünen Bergen einen silbernen Halbmond, dessen Hörner einen goldenen Stern umfassen; die Helmzier sind 2 rothe Büffelhörner, dazwischen ein goldener Stern ». Da in diesen Worten einige Unrichtigkeiten enthalten sind, erlaube ich mir dieselben hier zu verbessern. Zunächst sei nur beiläufig bemerkt dass der Aussteller des Diploms damals noch nicht Kaiser war, sondern erst römischer König (seit Januar 1531). Ferner handelt es sich durchaus nicht um einen Adelsbrief sondern um einen einfachen Wappenbrief. Als einen solchen scheint ihn auch die jüngere, bernische, Linie des Geschlechtes, in deren Besitz das Original schon im Jahre 1637 gelangte, bis in die zweite Hälfte des vorigen Jahrhunderts angesehen zu haben. Erst seit dieser Zeit nennen sie sich « von Ryhiner »[1]. Währenddem auch der bernische Zweig der Familie in Leu's helvetischem Lexicon (im 15. Band vom Jahre 1759) noch ohne « von » geschrieben erscheint, so ist dies nicht mehr der Fall im Supplementsbande aus dem Jahre 1791. Sodann stehen vor der Beglaubigung einer in Bern im Jahre 1686 verfertigten Copie folgende Worte: « Wir Schultheis und Raht der Statt Bern thun Khund hiermit das vor uns erschinnen unser Lieber getreuer Burger Johann Friderich Ryhiner gewesener Landvogt zu Trachselwald und Brandis, uns in Gebühr und Underthänigkeit anbringen lassend welcher Maasen weiland dem allerdurchleuchtigsten, grossmächtigsten Kayser und Herren Ferdinando dem Ersten damahlen Römischen König allerglorwürdigsten Angedenkhenss gnädigst gefallen wollen, seinem Grossanherren Selig Heinerich Ryhiner einen Wappenbrief auf desselben Persohn und alle seine Leib

[1] Vielleicht nicht einmal auf Grund dieses Briefes, obgleich dafür zu sprechen scheint dass sie sich von der älteren, basler Linie, die Herausgabe des Originaldocumentes erbaten und ihnen dagegen eine beglaubigte Copie desselben gaben. Seit dem Erlöschen des Zweiges in Bern ist auch das Original wiederum in Basel.

Erben und Erbenss Erben und Nachkommen gerichtet auss sonderen königlichen Gnaden zu ertheilen », etc. Auch Leu sagt an der obengenannten Stelle (vom Jahre 1759): « Er hat auch von Kayser Ferdinando I. den 27. December A. 1535 einen Wappen-Brief für sich und alle seine Nachkommen erhalten ». Daneben lesen wir allerdings im sogen. Iselin'schen Lexicon (wenigstens in der dritten Auflage von 1744) : « An. 1535 den 27. December empfieng er von Ferdinand I. nachmaligen Römischen Kayser, einen adelichen Wappen-Brief für sich und alle seine Nachkommen », etc.

Endlich irrt Herr Dr von Mülinen darin dass er bei Beschreibung des Wappens von 3 grünen Bergen spricht; dieselben sind ebenfalls wie der Stern golden, wie im Briefe, dessen Inhalt ich jetzt folgen lasse, deutlich gesagt ist. Er lautet: « Wir Ferdinand... Bekennen offendtlich mit diesem Brieve und thun kundt allermeniglichen dass wir guettlich wahrgenommen und betracht haben die Ehrbahrkhait, Redlichhait, gut Sitten und Vernuft, damit unser und des Reichs getreuer Hainrich Ryhiner vor unser berühmt wirdet, auch die getreuen und willigen Dienste darzu er sich gegen unss underthänig erbeut, auch wol thun mag und soll, und darumben mit wol bedachtem Muth, guttem Raht, und rechter Wüssen, demselben Hainerich Ryhiner, allen seinen ehrlichen Leibserben und derselben Erbens Erben die hernach geschribnen Wappen und Clainat, mit Nammen, Einen rothen Schilt, im Grund desselben Ein dreyfacher gelber Bühel, darauss ein halber Mondschein mit seinen Spitzen über sich erscheinend, zwüschend denselben ein gelber Stern, auf dem Schilt ein Helm mit rother und weisser hellen Decken geziert darauss zwüschend zweyen Rothen Püffelshörnern ein gelber Stern, wie dann solch Wappen und Clainat in Mitten diss unsers gegenwertigen Briefs gemahlet und mit Farben aigentlich ausgestrichen seyend, von neuem gnädiglichen verlihen und gegeben, Verleichen und geben Ihnen die auch also von neuem aus Römischer khüniglicher Macht und Vollkommenheit hiermit wüssendtlich in Kraft diss Brievfs, und maynen, setzen und wollen auch dass nun führohin der genanth Hainerich Ryhiner, all sein ehrlich Leibs Erben und derselben Erbens Erben in Ewigzeit die jetzgemelten Wappen und Clainat haben, fueren und sich dermahlen und jeglichen Ehrlichen und Redlichen Sachen und Geschäfften es seyge in Streiten, Kempfen, Gestächen, Gefechten, Panieren, Gezelten, Anschlagen, Insiglen, Pedschaften, Clainaten, Begräbnussen und sonst an allen anderen Enden und Geschäfften nach ihrem Willen, Nohtdurften und Wolgefallen gebrauchen und geniessen sollen und mögen in Maassen ander unser und des heiligen Reichs auch auderer unserer Khünigreich, Fürstenthümern und Landen, Wappengenossleute, so solches alles haben und gebrauchen von recht oder Gewohnheit von allermäniglich ohnverhindert. Und gebieten darauf allen und jeden Churfürsten, Fürsten... ernstlich und vestiglichen mit diesem Brieve und wollen dass sie den genandten Hainerich Ryhiner, all sein Ehrlich Leibs Erben,... den vorgemelten Wappen und Claynaten nit ihren noch hinderen sondern sie wie vorstett berühmlichen gebrauchen lassen und hie wider nit thun noch des iemands anderem zu thun gestatten in Khain Weis als lieb einem seye des Reichs schwere Ungnad und darzu an Peen, nemlichen zwantzig Markh Löttigs Golds, zu vermeiden, die ein ieder so ofter darwider thete uns halb in unser und des Reichs Kammer und den anderen halben

Fig. 7.

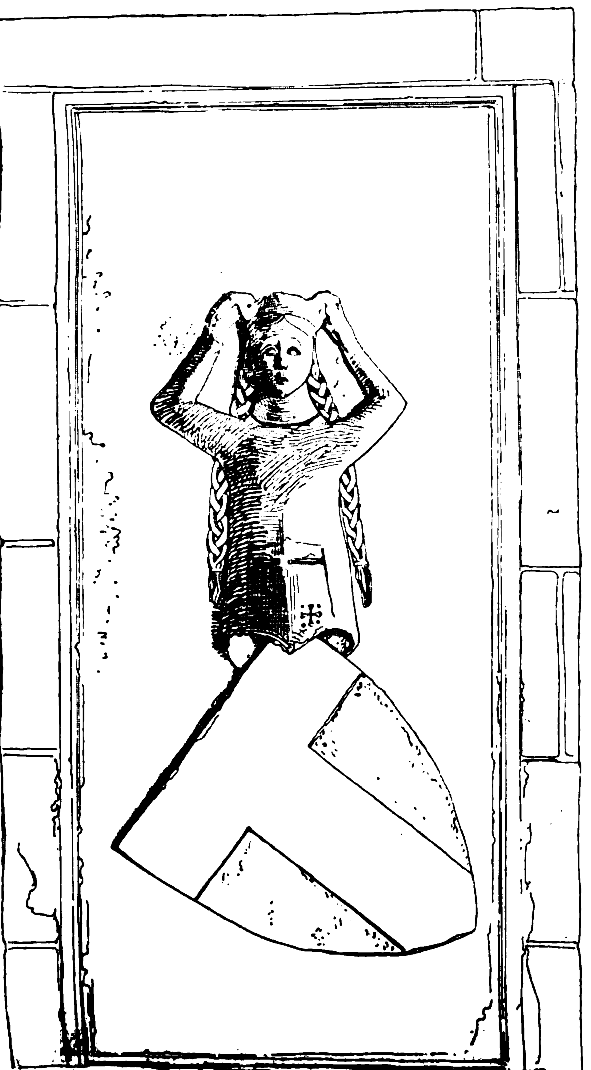
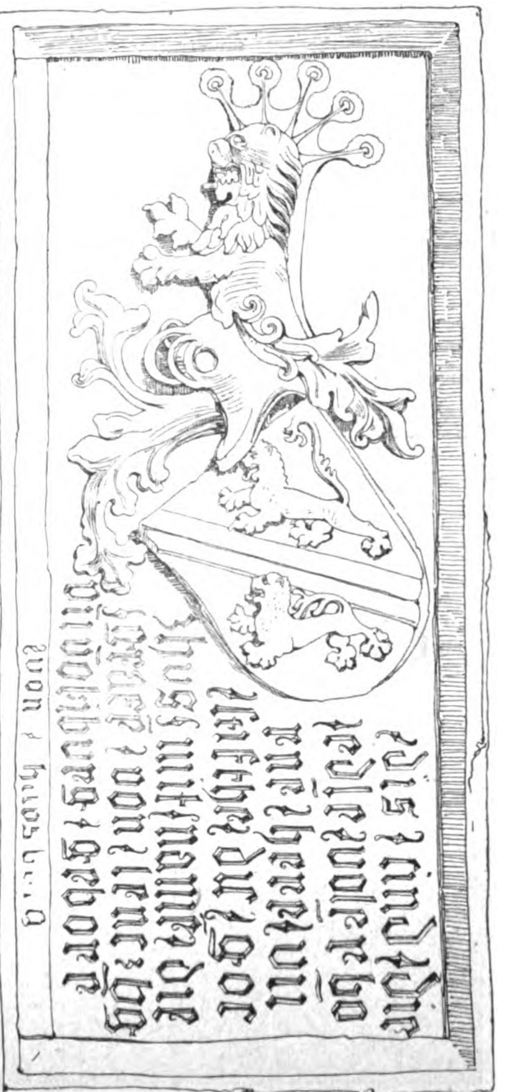


Fig. 8.



Fig. 9.



Theil obgenambtenn Heinerich Ryhiner und seinen Ehrlichen Leibs Erben obermelte unnachlässliche zu bezahlen verfallen seyn solle. Doch anderen, die villeicht den obbegriffnen Wappen und Claynaten gleich fuerten, an ihren Wappen und rechten ohnvergriffen und ohn Schaden. Mit Urkund diss Brieves Besiglet mit unserem Khüniglichen anhangenden Insigel, der geben ist in unser Statt Wien den siben und zwantzigsten Tag des Monats Decembris nach Christy Geburt Tausend fünff hundert fünff und dreisigsten, unserem Reiche des Römischen im Vierten, und der andern im neunten Jahr ».

Von Heinrich Ryhiner's Leben ist folgendes bekannt : Er stammte aus Brugg; wann er jedoch geboren und wann er nach Basel gekommen, ist unbekannt. 1517 auf Samstag St. Jacobi wurde ihm das basler Bürgerrecht geschenkt « wegen seiner guten Eigenschafften und getreuen Dienste gegen der Stadt ». 1523 wurde er Ratschreiber, 1532 Stadtschreiber und Deputat und 1542 Sechser zu Gartnern. Zweimal : 1538 und 1550 war er Gesandter an die Jahrrechnungstagsatzung, ferner wurde er im Juli 1525 mit dem Alt-Oberstzunftmeister Jakob Meyer zum Hirzen und dem Zunftmeister Murbach von Schaffhausen an Erzherzog Ferdinand nach Augsburg gesandt um zwischen der vorder œsterreichischen Regierung und den aufstændischen Bauern des Elsasses und des Breitgau's zu vermitteln. Im März 1538 wohnte er sodann nebst Ratsherr Bernhard Meyer zum Pfeil einer Conferenz mit œsterreichischen und badischen Deputierten zu Schliengen bei. Ausser dem grossen Eidbuch, dem Erkanntnisbuch und einigen kleineren Sammlungen verfasste er auch noch eine Chronik über den Bauern Aufstand von 1525, die bis 1848 in Privatbesitz befindlich, jetzt in der basler vaterlændischen Bibliothek aufbewahrt wird. Am 18. April 1553 starb Heinrich Ryhiner « am Hauptwee » wie Thomas Platter seinem in Montpellier studierenden Sohne Felix schreibt.

Basel, 20. Juli 1896.

Ludw. Aug. Burckhardt.

III.

## Heraldische Denkmäler auf Grabsteinen.

(mit 1 Tafel).

Fig. 7.— Grabstein eines Senn von Münsingen aus der ersten Hälfte des XIV^e Jahrh. Die Freiherrn Senn v. Münsingen, welche im Jahre 1375 ausgestorben sind, hatten ihr Erbbegräbnis im Kreuzgang des Dominikanerklosters zu Bern. Dieser Grabstein wurde 1875 in der Mushafenküche gefunden, restauriert und in der Kirche aufgestellt [1]).

Fig. 8.— Die Marienkapelle des Klosters Wettingen birgt die Gruft der Freiherrn von Tengen und enthält eine 2,23 m. hohe u. 1,10 m. breite Grabplatte, welche heute aufrecht in die Mauer eingelassen ist. Die Platte ist nach beiden Seiten hin abgeschrägt, woraus zu schliessen ist, dass sie früher als Tischgrab aufgestellt war. Hess schreibt in seiner «Badenerfahrt» : Zur Rechten ist eine in die Erde versenkte Gruft, über welcher an der Mauer die Inschrift lautet :

Hic tumulati sunt duo Nicolai, duo Conradi ac duo Joannes nobiles de Tengen a Wartenfels. Maris Stellae benefactores.

[1]) Rahn. J. R. Statistik.

Die Inschrift des Grabsteines in got. Minuskeln ist von zwei geraden Linien eingefasst und heisst:

Anno . dm . m . ccc . lxxxi . obiit . Johannes . miles . nobilis . de . Tengen . cognomento . Wartenfels . r . i . pa .

Es ist vermutlich Freiherr Johannes v. Tengen, der 1369 den von den Erchingern ererbten Zehnden zu Wollerau am Zürichsee dem Stifte Einsiedeln verkauft u. 1376 das Vogtrecht über Bülach dem Markgrafen Otto v. Hochberg [1]).

Die Zeichnung der beiden Wappen ist hübsch, besonders das Verhältnis des Schildes zu Helm und Kleinod. Die Stechhelme sind von gefälliger Form und gehören, wie die gezaddelten Helmdecken zu den frühesten Darstellungen in unserem Lande. Heraldisch merkwürdig sind die 2 von einander abgedrehten Wappen. Das erste (h) rechts zeigt den Schild v. Tengen, überragt von dem gewöhnlichen Tengen'schen Zimier, das zweite denselben Schild mit dem Brackenkleinod von Wartenfels. Wir haben also hier die Zusammenstellung zweier Herrschaften des selben Geschlechtes, welche später in einem Schilde quadriert wurden. Das Abdrehen der beiden Wappen ist vielleicht der Absicht entsprungen, den Unterschied zwischen einem Alliancewappen u. dieser Zusammenstellung zu wahren.

Die Ausführung in Stein ist ziemlich roh, aber stark en relief gehalten.

Fig. 9. — Im Vorspiel der Klosterkirche von Schännis [2]) (Ct. St.-Gallen) zur Linken der Eingangstüre liegt der Denkstein der Grafen von Lenzburg u. von Kyburg welcher aus dem Ende des XVten Jahrhunderts stammen dürfte. Er ist 1,86 m. hoch und 0,93 m. breit und zeigt das volle Wappen der Grafen von Kyburg. Die Arbeit ist etwas plump, die Löwen dick und nicht schön in den Raum hineingepasst. Einzig das Kleinod macht davon eine Ausnahme. Die Helmdecke, welche sich zu beiden Seiten des Spangenhelms entfaltet, zeigt schon den Ubergang ins dekorative Ornament. Paul Ganz.

## Les brisures d'après les sceaux.

par L. Bouly de Lesdain

(suite)

Nous croyons devoir, vu leur rareté, donner ici la liste complète des lambels au-dessous de deux ou au-dessus de six pendants que nous avons pu rencontrer:

Deux pendants — 1273. Robert de Dampierre, comte de Nevers (D'or, au lion de sable, armé de lampassé de gueules) [1] — 1306. Jean II, Dauphin d'Auvergne (D'or, au dauphin d'azur, crêté, barbé et oreillé de gueules) [2]. — 1322. Arnoul de Lieramont (D'azur, à deux léopards d'argent) [3].

Sept pendants — 1218. Gautier de Marines (Une bande) [4]. — 1219. Alix, comtesse d'Eu [5]. — 1221. Jean Béduin, seigneur de Puisieux

[1]) Joh. Müller. Sch. Altertümer 1823.
[2]) Schännis war ein gefürstetes Frauenkloster des Augustiner-Ordens.

[1] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 873.
[2] Roman, *Sigillographie du diocèse de Gap*, n° 72.
[3] Demay, *Sceaux de la Picardie*, n° 428.
[4] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 2708.
[5] Sœur de Raoul I., cité plus haut, et mère de Raoul d'Issoudun, cité plus bas. — Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 919.

(Une bande accompagnée de losanges)[1]; Hugues de Châtillon, fils de Gaucher, comte de Saint-Pol[2]. — 1230. Raoul d'Issoudun, fils du comte d'Eu[3] — 1235. Simon de Lévis[4]. — 1237. Alard de Heule et Guillaume son frère[5]; Jean de Verlinghem (Un écusson en abîme)[6].

Huit pendants. — 1218. Jean de Douai (De sinople, au chef d'hermine[7]. — 1223. Eustache de Lens (Ecartelé d'or et de sable)[8]. — XIII<sup>e</sup> siècle. Robert de la Chapelle (Un burelé)[9].

Neuf pendants — 1211. Gérard d'Ecaillon (D'argent, à la croix denchée de sable)[10]; Jean de Villers-Guislain (Un lion)[11]. — 1212. Robert Boufrei (D'hermine à l'écusson en abîme de gueules ?)[12].

Dix pendants. — 1228. Mathieu de Meteren (Un écusson en abîme au canton)[13]. — 1232. Gossuin de Jauche, prévôt de Saint-Amand (De gueules, à la fasce d'or)[14]. — 1239. Gautier, chatelain de Raches (Trois chevrons)[15].

Douze pendants. — 1229. Gilles Toursel (Une fasce frettée, accompagnée en pointe d'une fleur-de-lys)[16].

Treize pendants. — 1196. Richard de Vernon[17]. — 1239. Mathieu Creton (De gueules, à la croix dentelée d'argent)[18].

Il ne faudrait pas d'ailleurs attacher une trop grande importance au nombre des pendants, car celui-ci a plus d'une fois varié, soit pour la même branche, soit encore pour le même personnage[19]. Les pages qui précèdent ont déjà fourni quelques exemples de ces variantes: nous avons vu la comtesse d'Eu et Raoul d'Issoudun son fils briser d'un lambel de sept pendants, alors que le comte Raoul, leur mari et père n'en portait que cinq ; Hugues de Châtillon brise indifféremment d'un lambel de quatre, cinq ou sept pendants[20]. Robert de Dampierre, cité plus haut à cause de son lambel de deux pendants, remplace celui-ci au contre-sceau par un lambel de quatre pendants[21]. Nous avons indiqué tout à l'heure le lambel de trois pendants comme brisure ordinaire des Saint-Venant : Robert, sire de Saint-Venant en 1293, un autre Robert de Saint-Venant en 1326, et Dreux de Saint-Venant en 1332, brisaient d'un lambel de cinq pendants[22]. Agnès, veuve de Gossuin de Jauche également indiqué tout à l'heure, réduit de moitié, en 1237, les dix pendants de son mari[23]. En 1248, Guillaume le Bouteiller, sire de Braceuse (Cinq

[1] Demay, *Sceaux de la Picardie*, n° 551.
[2] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 365.
[3] Id., *Ibid.*, n° 920.
[4] Ce Lévis porte les chevrons *componés*. — Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 2584.
[5] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n°s 2408 et 2409. — Les deux écus sont *pleins ;* le premier, assez difficile à lire, semble porter trois annelets entre chacun des pendants du lambel.
[6] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 3835. — L'auteur le nomme Jean de Vellingueham.
[7] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 792.
[8] Id. *Ibid.*, n° 1208.
[9] Id. *Sceaux de la Normandie*, n° 172.
[10] Id. *Sceaux de la Flandre*, n° 809. — La croix est généralement *engrêlée*.
[11] Id. *Ibid.*, n° 1717.
[12] Id. *Sceaux de la Normandie*, n° 136.
[13] Id. *Sceaux de la Picardie*, n° 460.
[14] Id. *Sceaux de la Flandre*, n° 5353.
[15] Id. *Ibid.*, n° 5572.
[16] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1658.
[17] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 3863.
[18] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 745.
[19] Cf. Jules Bosmans, *Héraldique Belge*, p. 93.
[20] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n°s 362, 363 et 365.
[21] Id., *Ibid.*, n° 873.
[22] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 8293 ; *Sceaux de la Flandre*, n°s 1564 et 1803.
[23] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 5355.

gerbes en croix), porte un lambel de cinq pendants au sceau, de six au contre-sceau [1]. Alard de Landas (Parti émanché d'argent et de gueules), quatre ans plus tard, brise encore d'un lambel de six pendants au sceau et de quatre au contre-sceau [2].

A l'époque qui nous occupe, les pendants du lambel sont droits, et ne s'élargissent pas encore en forme de *gouttes* d'architecture ; leur longueur est beaucoup plus sensible que de nos jours. Cette longueur produit même quelquefois des effets assez singuliers. Le sceau d'Eustache de Ristune, en 1226, porte un lion passant brisé d'un lambel à cinq pendants: les pendants sont si longs, et disposés de telle manière, que l'animal paraît être dans une cage [3].

Le champ même du lambel n'est pas nécessairement uni : on en rencontre un petit nombre dont les pendants sont *componés*: les sceaux de Roger de Ghistelles (De gueules au chevron d'hermine) en 1292 [4] et de Philippe de Haverskerque (D'or, à la fasce de gueules) en 1331 [5], offrent des exemples de cette variété; Philippe, duc d'Orléans, fils cadet de Philippe VI, brisait aussi d'un lambel d'argent, les pendants componés d'argent et de gueules [6].

Les lambels à pendants chargés sont moins rares ; on les trouve presque uniquement pendant le XIV[e] siècle. Le plus ancien figure, en 1237, sur le sceau de Robert d'Artois, fils de St Louis : chacun des trois pendants est chargé de trois châteaux [7]. C'est généralement par trois que les pièces se superposent sur chaque pendant; il est beaucoup plus rare de n'en voir que deux ; nous ne connaissons, pour la période qui nous occupe, aucun exemple de charge unique par pendant. Les plus communes de ces charges sont les besants, mais on trouve aussi des châteaux, des coquilles, des étoiles et des fleurs de lys.

Guillaume de Valence, fils de Hugues X de Lusignan, brise, en 1248, d'un lambel de cinq pendants, chaque pendant chargé de trois lionceaux [8]. Jean d'Oiseler (De gueules, à la bande vivrée d'or) en 1301, charge de deux fleurs de lys les trois pendants de son lambel [9]; Mathieu de la Haye (D'azur, fretté d'or), en 1312, y place trois étoiles [10]; Guillaume de la Planque (D'argent, semé de billettes de sable, au lion du même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout) en 1326, trois coquilles [11], etc.

Le lambel se place en chef, à une légère distance du bord supérieur de l'écu. Au XIII[e] siècle, on le rencontre quelquefois mouvant du chef même de l'écu ; cette position se trouve encore, mais tout à fait exceptionnellement, jusqu'à la fin du XV[e] siècle [12].

---

[1] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 1524.
[2] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1176.
[3] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 3996.
[4] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 947.
[5] Id., *Ibid.*, n° 1040.
[6] Labbe, *Le Blazon Royal des armoiries des Roys, Reynes, Dauphins, Fils et Filles de la Maison Royale de France*, p. 22.
[7] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 355. — Deschamps de Pas, *Sceaux des comtes d'Artois*, p. 23 et pl. I, n° 1.
[8] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 840.
[9] Id., *Ibid.*, n° 3100.
[10] Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 352.
[11] Id., *Ibid.*, n° 1423.
[12] Le dernier que nous ayons rencontré figure sur le sceau de Jean de Québriac (D'azur, à la fleur de lys d'argent), en 1495. — Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 3336.

On relève, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, un très petit nombre d'écus chargés de deux lambels, l'un sur l'autre ; en voici l'énumération :

1227. — Nicolas de St-Germain-Langot : un lambel de cinq et un lambel de quatre pendants.

1230. -- Guillaume d'Argennes : deux lambels de quatre pendants.

1239. -- Gui d'Ouainville : un lambel de cinq et un lambel de quatre pendants [1].

1341-1359. — Jean de Bray : deux lambels, au franc-quartier chargé d'un lion passant [2].

Quelques familles originaires des Pays-Bas ou des Provinces Rhénanes portent trois lambels dans leurs armes. Il ne peut évidemment être ici question de brisures, mais nous verrions assez volontiers, dans les lambels multiples, une ancienne forme du vair.

Il est encore un certain nombre de cas où le lambel figure comme charge unique dans l'écu [3] : on peut se demander alors s'il brise un écu *plein*, ou s'il est au contraire employé comme meuble principal. La grande rareté des écus pleins, de métal ou de couleur, nous fait pencher vers la seconde hypothèse.

Disons enfin, pour en terminer avec le lambel, que si, d'ordinaire, il *broche* sur les pièces de l'écu, un petit nombre de sceaux offrent des exemples du contraire ; il en est ainsi notamment sur ceux de Gui de Montfort (De gueules, au lion d'argent) en 1226 [4], de Guillaume de Milly (De sable, au lion d'argent) [5] en 1255, de Guillaume de Loisi, vicomte de Laon (Une bande) en 1302 [6], etc.

* * *

La plupart des grosses pièces héraldiques peuvent, comme le lambel, servir de brisures : les seules que nous n'ayons jamais rencontrées dans ces conditions sont la croix, la champagne, la pointe, l'orle, le pairle et le gousset. Cette dernière pièce est d'ailleurs inconnue en France ; la champagne, la pointe, l'orle et le pairle y sont très rares.

Le tableau suivant indique les proportions dans lesquelles se rencontrent les autres pièces.

---

[1] Demay, *Sceaux de la Normandie*, n[os] 517, 71 et 440.

[2] Id., *Sceaux Clairambault*, n[os] 1490-1491.

[3] Voici la liste de ceux que nous avons relevés :

1215. — Jean de Montoire : lambel de cinq pendants (Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 2952).

1225. — Baudouin, seigneur de Cuincy : lambel de cinq pendants (Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 578 ; cf. Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 3343).

1234. — Mathieu, seigneur de Mussegros : lambel de cinq pendants (Demay, *Sceaux de la Normandie*, n° 430).

1237. — Guillaume de Heule : lambel de sept pendants (Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 2409). — Roger de Winguines : lambel de cinq pendants (Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 3960).

1245. — Philippe Savary : lambel de cinq pendants (Id. *Ibid.*, n° 3585).

1258. — Pierre de Monsures : lambel de cinq pendants (Demay, *Sceaux de la Picardie*, n° 475).

1342. — Pierre de Noyers : lambel de trois pendants (Id., *Sceaux Clairambault*, n° 6808). — Pierre de la Tour : lambel de trois pendants (Id., *Ibid.*, n° 8970).

[4] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 709.

[5] O. de Poli, *Inventaire des titres de la maison de Milly*, p. 153 et pl. VI.

[6] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 1073.

| | Bande ou Bâton | Canton | Bordure | Ecu | Vivre | Chef | Chevron | Trescheur | Fasce | Barre | Sautoir | Pal |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1176 à 1200 | 2 | 1 | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — |
| 1201 à 1225 | 8 | 6 | 4 | 2 | — | — | — | — | — | 1 | — | — |
| 1226 à 1250 | 9 | 11 | — | — | 1 | — | 1 | 1 | 1 | — | — | 1 |
| 1251 à 1275 | 14 | 11 | 4 | — | 2 | — | — | — | — | 1 | 1 | — |
| 1276 à 1300 | 36 | 9 | 9 | 7 | — | 3 | — | — | — | — | — | — |
| 1301 à 1325 | 55 | 16 | 18 | 9 | — | 1 | 1 | — | 2 | — | — | — |
| 1326 à 1350 | 69 | 16 | 25 | 33 | 6 | 2 | 1 | 3 | — | — | — | — |
| Total | 193 | 70 | 60 | 51 | 9 | 6 | 6 | 4 | 3 | 2 | 1 | 1 |

La bande, qui occupe ici sans contredit la première place, se confond avec le bâton et le filet en bande : les héraldistes ne se préoccupent pas encore du plus ou moins de largeur d'une pièce. Parmi les familles qui aient brisé de la sorte, on peut citer les Bourbons, issus de St Louis et montés sur le trône de France en la personne d'Henri IV, les comtes de Namur, issus de Baudouin V (✠ 1195) et de Gui de Dampierre (✠ 1303) comtes de Flandre [1], les sires de Vervins, issus de Raoul de Coucy (✠ 1191) [2], etc. Mentionnons encore le chancelier Guillaume de Ste-Maure (D'argent, à la fasce de gueules) en 1330 [3].

La bande ou le bâton, employés comme brisure, se rencontrent parfois affectés des modifications qui peuvent les atteindre comme charge principale. Les comtes d'Evreux, issus de Philippe-le-Hardi, brisaient d'un bâton componé d'argent et de gueules [4]; une brisure analogue (émaux inconnus) se voit sur les sceaux de Guillaume de Pierfontaines (Un billeté au lion), en 1296 [5], et de Jean de Guise (D'argent à la croix engrêlée de gueules), en 1339 [6]. L'écu de Gui de Flandre, deuxième fils de Gui de Dampierre, en 1305 [7], ainsi que celui de Jean de St-Omer (D'azur, à la fasce d'or), en 1336 [8], et quelques autres sont traversés d'une bande engrêlée ; Benoît de Marolles (Trois poissons en pal), en 1346 et Ansel d'Anglure en 1356 brisent d'un bâton fleuronné [9]; on trouve enfin une bande de losanges sur les sceaux de Guillaume de Rode (D'azur, au lion d'or), en 1287, et de Hugues le Jeune (De gueules, au créquier d'argent), en 1308 [10].

Lorsque l'écu est déjà chargé d'une bande, on a parfois brisé en accostant celle-ci de deux cotices; les sceaux de Gérard de Dave (De gueules, à la bande d'argent), en 1280 [11] et de Guillaume de la Baume (D'or, à la bande d'azur), en 1320 [12], en offrent des exemples.

---

[1] Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*. - Douet d'Arcq, *op. cit.*, nos 10317-10320.
[2] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nos 1912, 1914-1916 et 3866.
[3] Id., *Ibid.*, no 205.
[4] Id., *Ibid.*, nos 904-906.
[5] Demay, *Sceaux de la Flandre*, no 1433.
[6] Id., *Sceaux Clairambault*, no 3073.
[7] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, no 634.
[8] Demay, *Sceaux de la Flandre*, no 5709.
[9] Id., *Sceaux Clairambault*, nos 5762 et 173. — On donne généralement à cette famille un écu d'or, semé de grillets d'argent, soutenus chacun d'un croissant de gueules. Sur le sceau d'Ansel figurent seulement quatre croissants, accompagnés de trois grillets, un à chaque canton du chef, et le troisième en abîme.
[10] Id., *Sceaux de la Flandre*, nos 1503 et 4545.
[11] Id., *Ibid.*, no 777. — L'écu porte de plus un lambel de cinq pendants.
[12] Id., *Sceaux de l'Artois*, no 1827.

Le canton tient, pour la période qui nous occupe, le deuxième rang par ordre d'importance. Il est toujours placé à dextre ; on peut mentionner, à titre d'exception, le canton sénestre de Raoul de Lignières (D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois quintefeuilles de...), en 1302 [1].

Nous citerons comme ayant brisé d'un canton les Bourgogne-Montaigu, issus du duc Hugues III (canton d'argent) [2] ; Pierre de Dreux dit Mauclerc, duc de Bretagne, et ses successeurs jusqu'à Jean IV (canton d'hermine) [3] ; les Montmorency-Beaussault, issus de Mathieu III (✠ 1270) brisaient d'un canton d'argent, à l'étoile de sable [4]; on relève encore la même brisure sur les sceaux de Gillon le Brun de Trazegnies (Bandé d'or et d'azur, à la bordure denchée de gueules), connétable de France, en 1260 (canton d'hermine) [5], d'Henri de Grandpré (Burelé d'or et de gueules), sire de Livry, en 1274 [6], etc.

La bordure suit d'assez près le canton. Jean, dit Tristan, comte de Nevers, fils de St Louis [7], Charles, comte de Valois, frère de Philippe le Bel, et Philippe son fils, plus tard Philippe VI [8], Louis, duc d'Anjou, frère de Charles V et ses descendants [9], les Bretagne-Penthièvre, issus du duc Arthur II (✠ 1312) ont brisé d'une bordure de gueules [10]. Citons encore, parmi les personnages notables l'ayant employée, Pierre de Villebeon (De sinople, à trois jumelles d'argent), chambellan de St-Louis, en 1258 [11].

La bordure engrêlée est plus fréquente, à notre époque, que la bordure simple [12]. Elle constitue la brisure des ducs de Berry, issus de Jean le Bon [13] ; on la trouve encore sur les sceaux de Baudouin de Dampierre, fils de Gui, comte de Flandre, en 1290 [14], de Jean de Mailly (D'or, à trois maillets de sinople) en 1324 [15], de Lionel Quiéret (D'argent, à trois fleurs de lys au pied nourri de gueules) en 1341 [16], etc. Baudouin de Beauvais (Un lion), en 1218, brise d'une bordure ondée [17] ; Raoul de Chanle (D'or, à trois lions de sable, armés et lampassés du champ), en 1301, d'une bordure denchée [18]; Bertrand, vicomte de Lautrec en 1270 (De gueules au lion d'or) [19], Eustache de Conflans en 1339 (D'azur, semé de billettes d'or, au lion du même brochant sur le tout) [20], Pierre de Maillé (Fascé enté ondé d'or et de gueules) en 1346 [21], d'une bordure componée : les sceaux de Jean de Millon (Un vairé) en 1348 et de Thibaud de Chepoix (D'or, à cinq tournelles de sable, 2, 2 et 1) en

[1] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 5253.
[2] Labbe, *Le Blason royal*, p. 17.
[3] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nos 534-539 et 541.
[4] Id., *Ibid.*, n° 2936. — Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 6419, 6420, 6423 et 6424.
[5] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 49. — *L'ombre de lion* n'apparaît que plus tard.
[6] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 2310.
[7] Labbe, *Le Blason royal*, p. 25.
[8] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nos 1033-1040.
[9] Id., *Ibid.*, nos 341-342. — Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 189-190.
[10] Id., *Sceaux des Archives*, n° 543. — Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 279.
[11] Id., *Ibid.*, n° 240.
[12] Nous en avons relevé trente-sept exemples pour notre période.
[13] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nos 419-429.
[14] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 153.
[15] Id., *Sceaux de l'Artois*, n° 1488.
[16] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 7531.
[17] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 540.
[18] Id., *Sceaux de la Picardie*, n° 230.
[19] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 756.
[20] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 2728.
[21] Id., *Ibid.*, n° 5516.

Erben und Erbenss Erben und Nachkommen gerichtet auss sonderen königlichen Gnaden zu ertheilen », etc. Auch Leu sagt an der obengenannten Stelle (vom Jahre 1759): « Er hat auch von Kayser Ferdinando I. den 27. December A. 1535 einen Wappen-Brief für sich und alle seine Nachkommen erhalten ». Daneben lesen wir allerdings im sogen. Iselin'schen Lexicon (wenigstens in der dritten Auflage von 1744): « An. 1535 den 27. December empfieng er von Ferdinand I. nachmaligen Römischen Kayser, einen adelichen Wappen-Brief für sich und alle seine Nachkommen », etc.

Endlich irrt Herr Dr von Mülinen darin dass er bei Beschreibung des Wappens von 3 grünen Bergen spricht; dieselben sind ebenfalls wie der Stern golden, wie im Briefe, dessen Inhalt ich jetzt folgen lasse, deutlich gesagt ist. Er lautet: « Wir Ferdinand... Bekennen offendtlich mit diesem Brieve und thun kundt allermeniglichen dass wir guettlich wahrgenommen und betracht haben die Ehrbahrkhait, Redlichhait, gut Sitten und Vernuft, damit unser und des Reichs getreuer Hainrich Ryhiner vor unser berühmt wirdet, auch die getreuen und willigen Dienste darzu er sich gegen unss underthänig erbeut, auch wol thun mag und soll, und darumben mit wol bedachtem Muth, guttem Raht, und rechter Wüssen, demselben Hainerich Ryhiner, allen seinen ehrlichen Leibserben und derselben Erbens Erben die hernach geschribnen Wappen und Clainat, mit Nammen, Einen rothen Schilt, im Grund desselben Ein dreyfacher gelber Bühel, darauss ein halber Mondschein mit seinen Spitzen über sich erscheinend, zwüschend denselben ein gelber Stern, auf dem Schilt ein Helm mit rother und weisser hellen Decken geziert darauss zwüschend zweyen Rothen Püffelshörnern ein gelber Stern, wie dann solch Wappen und Clainat in Mitten diss unsers gegenwertigen Briefs gemahlet und mit Farben aigentlich ausgestrichen seyend, von neuem gnädiglichen verlihen und gegeben, Verleichen und geben Ihnen die auch also von neuem aus Römischer khüniglicher Macht und Vollkommenheit hiermit wüssendtlich in Kraft diss Brievfs, und maynen, setzen und wollen auch dass nun führohin der genanth Hainerich Ryhiner, all sein ehrlich Leibs Erben und derselben Erbens Erben in Ewigzeit die jetzgemelten Wappen und Clainat haben, fueren und sich dermahlen und jeglichen Ehrlichen und Redlichen Sachen und Geschäfften es seyge in Streiten, Kempfen, Gestächen, Gefechten, Panieren, Gezelten, Anschlagen, Insiglen, Pedschaften, Clainaten, Begräbnussen und sonst an allen anderen Enden und Geschäfften nach ihrem Willen, Nohtdurften und Wolgefallen gebrauchen und geniessen sollen und mögen in Maassen ander unser und des heiligen Reichs auch auderer unserer Khünigreich, Fürstenthümern und Landen, Wappengenossleute, so solches alles haben und gebrauchen von recht oder Gewohnheit von allermäniglich ohnverhindert. Und gebieten darauf allen und jeden Churfürsten, Fürsten... ernstlich und vestiglichen mit diesem Brieve und wollen dass sie den genandten Hainerich Ryhiner, all sein Ehrlich Leibs Erben,... den vorgemelten Wappen und Claynaten nit ihren noch hinderen sondern sie wie vorstett berühmlichen gebrauchen lassen und hie wider nit thun noch des iemands anderem zu thun gestatten in Khain Weis als lieb einem seye des Reichs schwere Ungnad und darzu an Peen, nemlichen zwantzig Markh Löttigs Golds, zu vermeiden, die ein ieder so ofter darwider thete uns halb in unser und des Reichs Kammer und den anderen halben

Fig. 7.

Fig. 8.

Fig. 9.

Theil obgenambtenn Heinerich Ryhiner und seinen Ehrlichen Leibs Erben obermelte unnachlässliche zu bezahlen verfallen seyn solle. Doch anderen, die villeicht den obbegriffnen Wappen und Claynaten gleich fuerten, an ihren Wappen und rechten ohnvergriffen und ohn Schaden. Mit Urkund diss Brieves Besiglet mit unserem Khüniglichen anhangenden Insigel, der geben ist in unser Statt Wien den siben und zwantzigsten Tag des Monats Decembris nach Christy Geburt Tausend fünff hundert fünff und dreisigsten, unserem Reiche des Römischen im Vierten, und der andern im neunten Jahr ».

Von Heinrich Ryhiner's Leben ist folgendes bekannt: Er stammte aus Brugg; wann er jedoch geboren und wann er nach Basel gekommen, ist unbekannt. 1517 auf Samstag St. Jacobi wurde ihm das basler Bürgerrecht geschenkt « wegen seiner guten Eigenschafften und getreuen Dienste gegen der Stadt ». 1523 wurde er Ratschreiber, 1532 Stadtschreiber und Deputat und 1542 Sechser zu Gartnern. Zweimal: 1538 und 1550 war er Gesandter an die Jahrrechnungstagsatzung, ferner wurde er im Juli 1525 mit dem Alt-Oberstzunftmeister Jakob Meyer zum Hirzen und dem Zunftmeister Murbach von Schaffhausen an Erzherzog Ferdinand nach Augsburg gesandt um zwischen der vorder œsterreichischen Regierung und den aufstændischen Bauern des Elsasses und des Breitgau's zu vermitteln. Im März 1538 wohnte er sodann nebst Ratsherr Bernhard Meyer zum Pfeil einer Conferenz mit œsterreichischen und badischen Deputierten zu Schliengen bei. Ausser dem grossen Eidbuch, dem Erkanntnisbuch und einigen kleineren Sammlungen verfasste er auch noch eine Chronik über den Bauern Aufstand von 1525, die bis 1848 in Privatbesitz befindlich, jetzt in der basler vaterlændischen Bibliothek aufbewahrt wird. Am 18. April 1553 starb Heinrich Ryhiner « am Hauptwee » wie Thomas Platter seinem in Montpellier studierenden Sohne Felix schreibt.

Basel, 20. Juli 1896.

Ludw. Aug. Burckhardt.

III.

## Heraldische Denkmäler auf Grabsteinen.

(mit 1 Tafel).

Fig. 7.— Grabstein eines Senn von Münsingen aus der ersten Hälfte des XIVe Jahrh. Die Freiherrn Senn v. Münsingen, welche im Jahre 1375 ausgestorben sind, hatten ihr Erbbegräbnis im Kreuzgang des Dominikanerklosters zu Bern. Dieser Grabstein wurde 1875 in der Mushafenküche gefunden, restauriert und in der Kirche aufgestellt [1]).

Fig. 8.— Die Marienkapelle des Klosters Wettingen birgt die Gruft der Freiherrn von Tengen und enthält eine 2,23 m. hohe u. 1,10 m. breite Grabplatte, welche heute aufrecht in die Mauer eingelassen ist. Die Platte ist nach beiden Seiten hin abgeschrägt, woraus zu schliessen ist, dass sie früher als Tischgrab aufgestellt war. Hess schreibt in seiner «Badenerfahrt»: Zur Rechten ist eine in die Erde versenkte Gruft, über welcher an der Mauer die Inschrift lautet:

Hic tumulati sunt duo Nicolai, duo Conradi ac duo Joannes nobiles de Tengen a Wartenfels. Maris Stellae benefactores.

---

[1]) Rahn. J. R. Statistik.

Die Inschrift des Grabsteines in got. Minuskeln ist von zwei geraden Linien eingefasst und heisst:

Anno . dm . m . ccc . lxxxi . obiit . Johannes . miles . nobilis . de . Tengen . cognomento . Wartenfels . r . i . pa .

Es ist vermutlich Freiherr Johannes v. Tengen, der 1369 den von den Erchingern ererbten Zehnden zu Wollerau am Zürichsee dem Stifte Einsiedeln verkauft u. 1376 das Vogtrecht über Bülach dem Markgrafen Otto v. Hochberg [1]).

Die Zeichnung der beiden Wappen ist hübsch, besonders das Verhältnis des Schildes zu Helm und Kleinod. Die Stechhelme sind von gefälliger Form und gehören, wie die gezaddelten Helmdecken zu den frühesten Darstellungen in unserem Lande. Heraldisch merkwürdig sind die 2 von einander abgedrehten Wappen. Das erste (h) rechts zeigt den Schild v. Tengen, überragt von dem gewöhnlichen Tengen'schen Zimier, das zweite denselben Schild mit dem Brackenkleinod von Wartenfels. Wir haben also hier die Zusammenstellung zweier Herrschaften des selben Geschlechtes, welche später in einem Schilde quadriert wurden. Das Abdrehen der beiden Wappen ist vielleicht der Absicht entsprungen, den Unterschied zwischen einem Alliancewappen u. dieser Zusammenstellung zu wahren.

Die Ausführung in Stein ist ziemlich roh, aber stark en relief gehalten.

Fig. 9. — Im Vorspiel der Klosterkirche von Schännis [2]) (Ct. St.-Gallen) zur Linken der Eingangstüre liegt der Denkstein der Grafen von Lenzburg u. von Kyburg welcher aus dem Ende des XVten Jahrhunderts stammen dürfte. Er ist 1,86 m. hoch und 0,93 m. breit und zeigt das volle Wappen der Grafen von Kyburg. Die Arbeit ist etwas plump, die Löwen dick und nicht schön in den Raum hineingepasst. Einzig das Kleinod macht davon eine Ausnahme. Die Helmdecke, welche sich zu beiden Seiten des Spangenhelms entfaltet, zeigt schon den Ubergang ins dekorative Ornament. Paul Ganz.

## Les brisures d'après les sceaux.

par L. Bouly de Lesdain

(suite)

Nous croyons devoir, vu leur rareté, donner ici la liste complète des lambels au-dessous de deux ou au-dessus de six pendants que nous avons pu rencontrer :

Deux pendants — 1273. Robert de Dampierre, comte de Nevers (D'or, au lion de sable, armé de lampassé de gueules) [1] — 1306. Jean II, Dauphin d'Auvergne (D'or, au dauphin d'azur, crêté, barbé et oreillé de gueules) [2]. — 1322. Arnoul de Lieramont (D'azur, à deux léopards d'argent) [3].

Sept pendants — 1218. Gautier de Marines (Une bande) [4]. — 1219. Alix, comtesse d'Eu [5]. — 1221. Jean Béduin, seigneur de Puisieux

[1]) Joh. Müller. Sch. Altertümer 1823.
[2]) Schännis war ein gefürstetes Frauenkloster des Augustiner-Ordens.

[1] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nº 873.
[2] Roman, *Sigillographie du diocèse de Gap*, nº 72.
[3] Demay, *Sceaux de la Picardie*, nº 428.
[4] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nº 2708.
[5] Sœur de Raoul I., cité plus haut, et mère de Raoul d'Issoudun, cité plus bas. — Douet d'Arcq, *op. cit.*, nº 919.

(Une bande accompagnée de losanges)[1]; Hugues de Châtillon, fils de Gaucher, comte de Saint-Pol[2]. — 1230. Raoul d'Issoudun, fils du comte d'Eu[3] — 1235. Simon de Lévis[4]. — 1237. Alard de Heule et Guillaume son frère[5]; Jean de Verlinghem (Un écusson en abîme)[6].

Huit pendants. — 1218. Jean de Douai (De sinople, au chef d'hermine[7]. — 1223. Eustache de Lens (Ecartelé d'or et de sable)[8]. — XIII[e] siècle. Robert de la Chapelle (Un burelé)[9].

Neuf pendants — 1211. Gérard d'Ecaillon (D'argent, à la croix denchée de sable)[10]; Jean de Villers-Guislain (Un lion)[11]. — 1212. Robert Boufrei (D'hermine à l'écusson en abîme de gueules ?)[12].

Dix pendants. — 1228. Mathieu de Meteren (Un écusson en abîme au cànton)[13]. — 1232. Gossuin de Jauche, prévôt de Saint-Amand (De gueules, à la fasce d'or)[14]. — 1239. Gautier, chatelain de Raches (Trois chevrons)[15].

Douze pendants. — 1229. Gilles Toursel (Une fasce frettée, accompagnée en pointe d'une fleur-de-lys)[16].

Treize pendants. — 1196. Richard de Vernon[17]. — 1239. Mathieu Creton (De gueules, à la croix dentelée d'argent)[18].

Il ne faudrait pas d'ailleurs attacher une trop grande importance au nombre des pendants, car celui-ci a plus d'une fois varié, soit pour la même branche, soit encore pour le même personnage[19]. Les pages qui précèdent ont déjà fourni quelques exemples de ces variantes: nous avons vu la comtesse d'Eu et Raoul d'Issoudun son fils briser d'un lambel de sept pendants, alors que le comte Raoul, leur mari et père n'en portait que cinq ; Hugues de Châtillon brise indifféremment d'un lambel de quatre, cinq ou sept pendants[20]. Robert de Dampierre, cité plus haut à cause de son lambel de deux pendants, remplace celui-ci au contre-sceau par un lambel de quatre pendants[21]. Nous avons indiqué tout à l'heure le lambel de trois pendants comme brisure ordinaire des Saint-Venant : Robert, sire de Saint-Venant en 1293, un autre Robert de Saint-Venant en 1326, et Dreux de Saint-Venant en 1332, brisaient d'un lambel de cinq pendants[22]. Agnès, veuve de Gossuin de Jauche également indiqué tout à l'heure, réduit de moitié, en 1237, les dix pendants de son mari[23]. En 1248, Guillaume le Bouteiller, sire de Braceuse (Cinq

[1] Demay, *Sceaux de la Picardie*, n° 551.
[2] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 365.
[3] Id., *Ibid.*, n° 920.
[4] Ce Lévis porte les chevrons *componés*. — Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 2584.
[5] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n[os] 2408 et 2409. — Les deux écus sont *pleins* ; le premier, assez difficile à lire, semble porter trois annelets entre chacun des pendants du lambel.
[6] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 3835. — L'auteur le nomme Jean de Vellingueham.
[7] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 792.
[8] Id. *Ibid.*, n° 1208.
[9] Id. *Sceaux de la Normandie*, n° 172.
[10] Id. *Sceaux de la Flandre*, n° 809. — La croix est généralement *engrêlée*.
[11] Id. *Ibid.*, n° 1717.
[12] Id. *Sceaux de la Normandie*, n° 136.
[13] Id. *Sceaux de la Picardie*, n° 460.
[14] Id. *Sceaux de la Flandre*, n° 5353.
[15] Id. *Ibid.*, n° 5572.
[16] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1658.
[17] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 3863.
[18] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 745.
[19] Cf. Jules Bosmans, *Héraldique Belge*, p. 93.
[20] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n[os] 362, 363 et 365.
[21] Id., *Ibid.*, n° 873.
[22] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 8293 ; *Sceaux de la Flandre*, n[os] 1564 et 1803.
[23] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 5355.

gerbes en croix), porte un lambel de cinq pendants au sceau, de six au contre-sceau [1]. Alard de Landas (Parti émanché d'argent et de gueules), quatre ans plus tard, brise encore d'un lambel de six pendants au sceau et de quatre au contre-sceau [2].

A l'époque qui nous occupe, les pendants du lambel sont droits, et ne s'élargissent pas encore en forme de *gouttes* d'architecture; leur longueur est beaucoup plus sensible que de nos jours. Cette longueur produit même quelquefois des effets assez singuliers. Le sceau d'Eustache de Ristune, en 1226, porte un lion passant brisé d'un lambel à cinq pendants: les pendants sont si longs, et disposés de telle manière, que l'animal paraît être dans une cage [3].

Le champ même du lambel n'est pas nécessairement uni: on en rencontre un petit nombre dont les pendants sont *componés*: les sceaux de Roger de Ghistelles (De gueules au chevron d'hermine) en 1292 [4] et de Philippe de Haverskerque (D'or, à la fasce de gueules) en 1331 [5], offrent des exemples de cette variété; Philippe, duc d'Orléans, fils cadet de Philippe VI, brisait aussi d'un lambel d'argent, les pendants componés d'argent et de gueules [6].

Les lambels à pendants chargés sont moins rares; on les trouve presque uniquement pendant le XIVe siècle. Le plus ancien figure, en 1237, sur le sceau de Robert d'Artois, fils de St Louis: chacun des trois pendants est chargé de trois châteaux [7]. C'est généralement par trois que les pièces se superposent sur chaque pendant; il est beaucoup plus rare de n'en voir que deux; nous ne connaissons, pour la période qui nous occupe, aucun exemple de charge unique par pendant. Les plus communes de ces charges sont les besants, mais on trouve aussi des châteaux, des coquilles, des étoiles et des fleurs de lys.

Guillaume de Valence, fils de Hugues X de Lusignan, brise, en 1248, d'un lambel de cinq pendants, chaque pendant chargé de trois lionceaux [8]. Jean d'Oiseler (De gueules, à la bande vivrée d'or) en 1301, charge de deux fleurs de lys les trois pendants de son lambel [9]; Mathieu de la Haye (D'azur, fretté d'or), en 1312, y place trois étoiles [10]; Guillaume de la Planque (D'argent, semé de billettes de sable, au lion du même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout) en 1326, trois coquilles [11], etc.

Le lambel se place en chef, à une légère distance du bord supérieur de l'écu. Au XIIIe siècle, on le rencontre quelquefois mouvant du chef même de l'écu; cette position se trouve encore, mais tout à fait exceptionnellement, jusqu'à la fin du XVe siècle [12].

---

[1] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 1524.
[2] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1176.
[3] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 3996.
[4] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 947.
[5] Id., *Ibid.*, n° 1040.
[6] Labbe, *Le Blazon Royal des armoiries des Roys, Reynes, Dauphins, Fils et Filles de la Maison Royale de France*, p. 22.
[7] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 355. — Deschamps de Pas, *Sceaux des comtes d'Artois*, p. 23 et pl. I, n° 1.
[8] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 840.
[9] Id., *Ibid.*, n° 3100.
[10] Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 352.
[11] Id., *Ibid.*, n° 1423.
[12] Le dernier que nous ayons rencontré figure sur le sceau de Jean de Québriac (D'azur, à la fleur de lys d'argent), en 1495. — Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 3336.

On relève, aux XIIIe et XIVe siècles, un très petit nombre d'écus chargés de deux lambels, l'un sur l'autre; en voici l'énumération :

1227. — Nicolas de St-Germain-Langot: un lambel de cinq et un lambel de quatre pendants.

1230. -- Guillaume d'Argennes: deux lambels de quatre pendants.

1239. -- Gui d'Ouainville: un lambel de cinq et un lambel de quatre pendants [1].

1341-1359. — Jean de Bray: deux lambels, au franc-quartier chargé d'un lion passant [2].

Quelques familles originaires des Pays-Bas ou des Provinces Rhénanes portent trois lambels dans leurs armes. Il ne peut évidemment être ici question de brisures, mais nous verrions assez volontiers, dans les lambels multiples, une ancienne forme du vair.

Il est encore un certain nombre de cas où le lambel figure comme charge unique dans l'écu [3]: on peut se demander alors s'il brise un écu *plein*, ou s'il est au contraire employé comme meuble principal. La grande rareté des écus pleins, de métal ou de couleur, nous fait pencher vers la seconde hypothèse.

Disons enfin, pour en terminer avec le lambel, que si, d'ordinaire, il *broche* sur les pièces de l'écu, un petit nombre de sceaux offrent des exemples du contraire; il en est ainsi notamment sur ceux de Gui de Montfort (De gueules, au lion d'argent) en 1226 [4], de Guillaume de Milly (De sable, au lion d'argent) [5] en 1255, de Guillaume de Loisi, vicomte de Laon (Une bande) en 1302 [6], etc.

* * *

La plupart des grosses pièces héraldiques peuvent, comme le lambel, servir de brisures: les seules que nous n'ayons jamais rencontrées dans ces conditions sont la croix, la champagne, la pointe, l'orle, le pairle et le gousset. Cette dernière pièce est d'ailleurs inconnue en France; la champagne, la pointe, l'orle et le pairle y sont très rares.

Le tableau suivant indique les proportions dans lesquelles se rencontrent les autres pièces.

---

[1] Demay, *Sceaux de la Normandie*, nos 517, 71 et 440.

[2] Id., *Sceaux Clairambault*, nos 1490-1491.

[3] Voici la liste de ceux que nous avons relevés :

1215. — Jean de Montoire: lambel de cinq pendants (Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, no 2952).

1225. — Baudouin, seigneur de Cuincy: lambel de cinq pendants (Demay, *Sceaux de la Flandre*, no 578; cf. Douet d'Arcq, *op. cit.*, no 3343).

1234. — Mathieu, seigneur de Mussegros: lambel de cinq pendants (Demay, *Sceaux de la Normandie*, no 430).

1237. — Guillaume de Heule: lambel de sept pendants (Id., *Sceaux de la Flandre*, no 2409). — Roger de Winguines: lambel de cinq pendants (Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, no 3960).

1245. — Philippe Savary: lambel de cinq pendants (Id. *Ibid.*, no 3585).

1258. — Pierre de Monsures: lambel de cinq pendants (Demay, *Sceaux de la Picardie*, no 475).

1342. — Pierre de Noyers: lambel de trois pendants (Id., *Sceaux Clairambault*, no 6808). — Pierre de la Tour: lambel de trois pendants (Id., *Ibid.*, no 8970).

[4] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, no 709.

[5] O. de Poli, *Inventaire des titres de la maison de Milly*, p. 153 et pl. VI.

[6] Douet d'Arcq, *op. cit.*, no 1073.

| | Bande ou Bâton | Canton | Bordure | Ecu | Vivre | Chef | Chevron | Trescheur | Fasce | Barre | Sautoir | Pal |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1176 à 1200 | 2 | 1 | — | — | — | — | 1 | — | — | — | — | — |
| 1201 à 1225 | 8 | 6 | 4 | 2 | — | — | — | — | — | 1 | — | — |
| 1226 à 1250 | 9 | 11 | — | — | 1 | — | 1 | 1 | 1 | — | — | 1 |
| 1251 à 1275 | 14 | 11 | 4 | — | 2 | — | — | — | — | 1 | 1 | — |
| 1276 à 1300 | 36 | 9 | 9 | 7 | — | 3 | — | — | — | — | — | — |
| 1301 à 1325 | 55 | 16 | 18 | 9 | — | 1 | 1 | — | 2 | — | — | — |
| 1326 à 1350 | 69 | 16 | 25 | 33 | 6 | 2 | 1 | 3 | — | — | — | — |
| Total | 193 | 70 | 60 | 51 | 9 | 6 | 6 | 4 | 3 | 2 | 1 | 1 |

La bande, qui occupe ici sans contredit la première place, se confond avec le bâton et le filet en bande : les héraldistes ne se préoccupent pas encore du plus ou moins de largeur d'une pièce. Parmi les familles qui aient brisé de la sorte, on peut citer les Bourbons, issus de St Louis et montés sur le trône de France en la personne d'Henri IV, les comtes de Namur, issus de Baudouin V (✠ 1195) et de Gui de Dampierre (✠ 1303) comtes de Flandre [1], les sires de Vervins, issus de Raoul de Coucy (✠ 1191) [2], etc. Mentionnons encore le chancelier Guillaume de Ste-Maure (D'argent, à la fasce de gueules) en 1330 [3].

La bande ou le bâton, employés comme brisure, se rencontrent parfois affectés des modifications qui peuvent les atteindre comme charge principale. Les comtes d'Evreux, issus de Philippe-le-Hardi, brisaient d'un bâton componé d'argent et de gueules [4]; une brisure analogue (émaux inconnus) se voit sur les sceaux de Guillaume de Pierfontaines (Un billeté au lion), en 1296 [5], et de Jean de Guise (D'argent à la croix engrêlée de gueules), en 1339 [6]. L'écu de Gui de Flandre, deuxième fils de Gui de Dampierre, en 1305 [7], ainsi que celui de Jean de St-Omer (D'azur, à la fasce d'or), en 1336 [8], et quelques autres sont traversés d'une bande engrêlée ; Benoît de Marolles (Trois poissons en pal), en 1346 et Ansel d'Anglure en 1356 brisent d'un bâton fleuronné [9]; on trouve enfin une bande de losanges sur les sceaux de Guillaume de Rode (D'azur, au lion d'or), en 1287, et de Hugues le Jeune (De gueules, au créquier d'argent), en 1308 [10].

Lorsque l'écu est déjà chargé d'une bande, on a parfois brisé en accostant celle-ci de deux cotices; les sceaux de Gérard de Dave (De gueules, à la bande d'argent), en 1280 [11] et de Guillaume de la Baume (D'or, à la bande d'azur), en 1320 [12], en offrent des exemples.

[1] Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*. - Douet d'Arcq, *op. cit.*, nos 10317-10320.
[2] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nos 1912, 1914-1916 et 3866.
[3] Id., *Ibid.*, no 205.
[4] Id., *Ibid.*, nos 904-906.
[5] Demay, *Sceaux de la Flandre*, no 1433.
[6] Id., *Sceaux Clairambault*, no 3073.
[7] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, no 634.
[8] Demay, *Sceaux de la Flandre*, no 5709.
[9] Id., *Sceaux Clairambault*, nos 5762 et 173. — On donne généralement à cette famille un écu d'or, semé de grillets d'argent, soutenus chacun d'un croissant de gueules. Sur le sceau d'Ansel figurent seulement quatre croissants, accompagnés de trois grillets, un à chaque canton du chef, et le troisième en abîme.
[10] Id., *Sceaux de la Flandre*, nos 1503 et 4545.
[11] Id., *Ibid.*, no 777. — L'écu porte de plus un lambel de cinq pendants.
[12] Id., *Sceaux de l'Artois*, no 1827.

Le canton tient, pour la période qui nous occupe, le deuxième rang par ordre d'importance. Il est toujours placé à dextre ; on peut mentionner, à titre d'exception, le canton sénestre de Raoul de Lignières (D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois quintefeuilles de...), en 1302 [1].

Nous citerons comme ayant brisé d'un canton les Bourgogne-Montaigu, issus du duc Hugues III (canton d'argent) [2] ; Pierre de Dreux dit Mauclerc, duc de Bretagne, et ses successeurs jusqu'à Jean IV (canton d'hermine) [3] ; les Montmorency-Beaussault, issus de Mathieu III (✠ 1270) brisaient d'un canton d'argent, à l'étoile de sable [4]; on relève encore la même brisure sur les sceaux de Gillon le Brun de Trazegnies (Bandé d'or et d'azur, à la bordure denchée de gueules), connétable de France, en 1260 (canton d'hermine) [5], d'Henri de Grandpré (Burelé d'or et de gueules), sire de Livry, en 1274 [6], etc.

La bordure suit d'assez près le canton. Jean, dit Tristan, comte de Nevers, fils de St Louis [7], Charles, comte de Valois, frère de Philippe le Bel, et Philippe son fils, plus tard Philippe VI [8], Louis, duc d'Anjou, frère de Charles V et ses descendants [9], les Bretagne-Penthièvre, issus du duc Arthur II (✠ 1312) ont brisé d'une bordure de gueules [10]. Citons encore, parmi les personnages notables l'ayant employée, Pierre de Villebeon (De sinople, à trois jumelles d'argent), chambellan de St-Louis, en 1258 [11].

La bordure engrêlée est plus fréquente, à notre époque, que la bordure simple [12]. Elle constitue la brisure des ducs de Berry, issus de Jean le Bon [13]; on la trouve encore sur les sceaux de Baudouin de Dampierre, fils de Gui, comte de Flandre, en 1290 [14], de Jean de Mailly (D'or, à trois maillets de sinople) en 1324 [15], de Lionel Quiéret (D'argent, à trois fleurs de lys au pied nourri de gueules) en 1341 [16], etc. Baudouin de Beauvais (Un lion), en 1218, brise d'une bordure ondée [17]; Raoul de Chanle (D'or, à trois lions de sable, armés et lampassés du champ), en 1301, d'une bordure denchée [18]; Bertrand, vicomte de Lautrec en 1270 (De gueules au lion d'or) [19], Eustache de Conflans en 1339 (D'azur, semé de billettes d'or, au lion du même brochant sur le tout) [20], Pierre de Maillé (Fascé enté ondé d'or et de gueules) en 1346 [21], d'une bordure componée : les sceaux de Jean de Millon (Un vairé) en 1348 et de Thibaud de Chepoix (D'or, à cinq tournelles de sable, 2, 2 et 1) en

[1] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 5253.
[2] Labbe, *Le Blason royal*, p. 17.
[3] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n°s 534-539 et 541.
[4] Id., *Ibid.*, n° 2936. — Demay, *Sceaux Clairambault*, n°s 6419, 6420, 6423 et 6424.
[5] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 49. — *L'ombre de lion* n'apparaît que plus tard.
[6] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 2310.
[7] Labbe, *Le Blason royal*, p. 25.
[8] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n°s 1033-1040.
[9] Id., *Ibid.*, n°s 341-342. — Demay, *Sceaux Clairambault*, n°s 189-190.
[10] Id., *Sceaux des Archives*, n° 543. — Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 279.
[11] Id., *Ibid.*, n° 240.
[12] Nous en avons relevé trente-sept exemples pour notre période.
[13] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n°s 419-429.
[14] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 153.
[15] Id., *Sceaux de l'Artois*, n° 1488.
[16] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 7531.
[17] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 540.
[18] Id., *Sceaux de la Picardie*, n° 230.
[19] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 756.
[20] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 2728.
[21] Id., *Ibid.*, n° 5516.

1349 portent une bordure besantée [1]. Les comtes, puis ducs d'Alençon, issus de Charles de Valois (✠ 1325), brisent également d'une bordure de gueules chargée de besants d'argent, mais ces dernières pièces constituent ici une sous-brisure, puisqu'elles s'ajoutent à la brisure de Valois [2].

L'écu vient presque au même rang que la bordure ; il porte le plus souvent les armes d'une ascendante. On le place généralement au canton dextre du chef, mais il occupe parfois aussi le canton senestre (surtout lorsque la charge principale est une bande), le chef ou le cœur de l'écu ; le lion en est ordinairement chargé sur l'épaule. Comme positions exceptionnelles, nous citerons les sceaux de Simon Hamel, en 1221, où l'écusson est placé au bout de la queue d'un lion passant contourné [3] ; d'Henri du Bois, en 1314, où il tient la place d'une des graines d'un créquier [4] ; de Girard du Perchay, en 1338, où il charge à dextre une fasce accompagnée de sept merlettes [5].

Les pièces dont il nous reste maintenant à nous occuper sont beaucoup plus rares. Le chef est tantôt plein, tantôt chargé; les meubles, en ce dernier cas, sont toujours empruntés aux armes d'une ascendante. Arnoul de Cysoing (Bandé d'or et d'azur), en 1281, brise d'un chef chargé de trois lions issants [6] : Waleran de Luxembourg (Burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or), en 1286, d'un chef plein [7] ; Jean du Pont (Sept besants, 3, 3 et 1), en 1346, d'un chef au lion issant [8], etc. Signalons encore, en 1294, Eblon de Rochefort, dont l'écu burelé d'or et de gueules est brisé d'un chef émanché de trois pièces [9].

Le chevron se rencontre sur les sceaux de Siger, chatelain de Gand en 1198, de Gervais de Sèvres (Un losangé) en 1230 [10], d'Humbert de Langres (Un palé) en 1339 [11]. Guillaume de Boutervilliers (Sept burelles), en 1303, brise d'un chevron chargé de trois coquilles [12].

Le trescheur, si rarement employé comme charge principale, a été adopté pour brisure par Nicolas du Plessis (De gueules, à deux léopards d'or) en 1245 [13], Pierre de Dampierre (Mêmes armes) [14] en 1342, Girard de Montfaucon (de gueules, à deux bars adossés d'or) en 1345 et Guillaume de Montfaucon (Un sautoir) en 1347 [15].

Nous n'avons rencontré que trois exemples de brisure par adjonction d'une fasce : ils sont fournis par les sceaux de Dreux de Rouvillers (Un orle de merlettes) en 1239 [16], de Philippe Champelin (Des annelets) et de Jean Hastes (Un fretté) en 1302 [17]. Mais il faut rapprocher de la fasce le *vivré*, sorte de filet horizontal en zig-zag, qui se place généralement en chef. Il figure à titre de brisure sur les sceaux de Bernard

[1] Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 6105 et 2443.
[2] Douet d'Arcq, *op. cit.*, nos 892-899 ; Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 79 et 83.
[3] Id., *op. cit.*, no 2356. — L'écu porte un *fascé enté*.
[4] Id., *Ibid.*, no 1456.
[5] Demay, *Sceaux Clairambault*, no 7072.
[6] Id., *Sceaux de la Flandre*, no 769.
[7] Id., *Ibid.*, no 1256.
[8] Id., *Sceaux Clairambault*, no 7309.
[9] Id., *Ibid.*, no 7830.
[10] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, no 3617.
[11] Demay, *Sceaux Clairambault*, no 5050.
[12] Id., *Ibid.*, no 1421.
[13] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, no 3235.
[14] Demay, *Sceaux de l'Artois*, no 283.
[15] Id., *Sceaux Clairambault*, nos 6318 et 6322.
[16] Id., *Sceaux de la Picardie*, no 597.
[17] Id., *Sceaux Clairambault*, nos 2133 et 4528.

d'Amiens (De gueules, à trois chevrons de vair) en 1226 [1], de Guillaume d'Omécourt (D'hermine, à la bande de gueules?) en 1263 [2], de Guillaume de Jauche en 1275 [3], de Guiot Mauvoisin (De gueules, à deux fasces d'or) en 1338 [4] et de Jean de Beauval (De gueules, à la fasce d'argent) en 1342 [5].

Guillaume du Chastelier (Un vairé) brise en 1221 d'une cotice en barre [6], et Jean de Marly (Un coupé), en 1264, d'une barre [7].

Le sautoir n'offre non plus que deux exemples : l'un est fourni par le sceau de Jacques du Bos (Deux fasces), en 1275 [8]; l'autre constitue la sous-brisure des princes de Tarente et d'Achaïe, issus de Charles II d'Anjou, roi des Deux-Siciles (✠ 1309) [9].

Un pal coupe l'écu de Raoul d'Escauffour (De gueules, à trois chevrons d'or), en 1236 [10].

Les Montmorency-Marly, issus de Mathieu Ier, connétable en 1138, brisent enfin en chargeant leur croix d'un *fretté* d'argent [11].

* * *

Le tableau reproduit à la page 76 (N° des *Archives* de Septembre 1896) mentionne treize exemples de brisures par addition d'une grosse pièce non héraldique; l'expression manque peut-être d'élégance, mais elle nous paraît être la seule qui puisse servir à désigner les adjonctions suivantes.

Un lion entier broche sur l'écu de Gaucher de Thorote (Une fasce) en 1223 [12], de toute la branche des Lusignan-Chypre, de Guillaume de Douai en 1237 [13], et de Gérard de Grandpré, sire de Coucy, en 1341 [14].

Lorsque l'écu porte un chef, celui-ci est quelquefois chargé comme brisure d'un lion issant : les sceaux de Gautier d'Autrèches en 1299 [15], de Guillaume de Gamaches (D'argent, au chef d'azur) en 1339 [16], d'Aimery de Poitiers (D'azur, à six besants d'argent, 3, 2 et 1, au chef d'or) [17] en 1343, offrent des exemples de ce procédé.

Il ne reste plus à mentionner, dans cette catégorie, que les deux bars adossés chargeant l'écu burelé d'argent et de gueules d'Eustache d'Ancre, en 1236 [18], et l'estoc en bande brochant sur le lion de gueules en champ d'argent de Jean Heugot en 1293 [19], ou sur les trois croisettes vidées et pommetées de Gaucher de Monteil en 1335 [20].

* * *

Les brisures par addition d'une petite pièce sont rares au début du XIIIe siècle, mais deviennent de plus en plus nombreuses à mesure

[1] Demay, *Sceaux de la Picardie*, n° 87.
[2] Id., *Ibid.*, n° 527.
[3] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 1138.
[4] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 5928.
[5] Id., *Ibid.*, n° 816. — La fasce est ici déjà chargée d'un écusson à la fasce.
[6] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 5077.
[7] Id., *Ibid.*, n° 2715.
[8] Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 1444.
[9] Labbe, *Le Blason royal*, p. 11.
[10] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 843. — L'écu porte un *chevronné*.
[11] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nos 2716.
[12] Id., *Ibid.*, n° 3699.
[13] Id., *Sceaux des Archives*, n° 2038.
[14] Id., *Ibid.*, n° 2309.
[15] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 455.
[16] Id., *Ibid.*, n° 3922.
[17] Id., *Ibid.*, n° 7244.
[18] Id., *Sceaux de la Picardie*, n° 92.
[19] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 1084.
[20] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 2896.

que l'on s'approche du XIVᵉ. La nature des pièces qui peuvent servir à briser de cette manière est indéfinie ; nous n'avons toutefois rencontré, pour la période qui va de 1201 à 1350, que l'aiglette, l'annelet, le besant ou le tourteau, la billette, la canette, le chien, le coq, la coquille, la croisette, le croissant, l'étoile, le fermail, la fleur de lys, le heaume, le lionceau passant ou rampant, le maillet, la merlette, la molette, la moucheture d'hermine, l'oiseau, la quartefeuille, la quintefeuille, la rose, le tau. Des recherches plus étendues amèneraient peut-être d'autres découvertes.

L'étoile est de beaucoup la plus usitée ; viennent ensuite, à une assez grande distance, la merlette, le lionceau, la coquille, la fleur-de-lys et la molette ; le chien, le coq, le heaume, le maillet et le tau se présentent à l'état unique.

Le tableau suivant donne la répartition, par périodes de vingt-cinq ans, des pièces les plus employées.

| | Etoile | Merlette | Lionceau | Coquille | Fleur de lys | Molette |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1176 à 1200 | — | — | 1 | — | — | — |
| 1201 à 1225 | 1 | — | — | 1 | — | — |
| 1226 à 1250 | 7 | 2 | 3 | 4 | 1 | 1 |
| 1251 à 1275 | 3 | 3 | 2 | 2 | 1 | 2 |
| 1276 à 1300 | 10 | 4 | 4 | 4 | 2 | 1 |
| 1301 à 1325 | 21 | 8 | 10 | 2 | 7 | 3 |
| 1326 à 1350 | 38 | 18 | 9 | 9 | 5 | 4 |
| Total | 80 | 35 | 29 | 22 | 16 | 11 |

Les petites pièces peuvent se trouver dans l'écu seules ou en nombre : la première hypothèse est de beaucoup la plus fréquente. Le tableau suivant résume encore les renseignements fournis par les sceaux sur ce point.

| | Une | Deux | Trois | Quatre | Cinq | Six et plus | Semis |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1176 à 1200 | 1 | — | — | — | — | — | — |
| 1201 à 1225 | 1 | — | 1 | — | — | — | — |
| 1226 à 1250 | 6 | 2 | 5 | 1 | — | 3 | 2 |
| 1251 à 1275 | 11 | — | 4 | — | 1 | 6 | 2 |
| 1276 à 1300 | 19 | 1 | 4 | 2 | 4 | — | 1 |
| 1301 à 1325 | 49 | 1 | 4 | 3 | 1 | 3 | 2 |
| 1326 à 1350 | 86 | 2 | 7 | 1 | 2 | 3 | 1 |
| Total | 173 | 6 | 25 | 7 | 8 | 15 | 8 |

Sur la position généralement occupée par une pièce unique, nous ne pouvons guère que répéter ce que nous avons déjà dit de l'écu : on la trouve environ soixante-dix fois sur cent en chef et à dextre ; le reste du temps en chef, au canton sénestre ou en abîme.

On peut citer, en chef et à dextre, l'étoile de Baudouin de Lens en 1302 [1] et de Mathieu de Trie (D'or, à la bande d'azur), maréchal de France en 1323 [2]; la fleur de lys d'Henri de Melun en 1302 [3] et de Philippe de Bourgogne, comte de Boulogne et d'Auvergne en 1339 [4]; le maillet de Guiot de Manchecourt (Gironné d'or et de gueules) en 1302 [5]; la merlette d'Erard de Montmorency en 1286 [6]; le lionceau passant de Jean de Melun en 1320 [7] et de Gaucher III de Châtillon en 1322 [8], etc. — En chef, le coq de Pierre de la Vallée (Fascé, à six quintefeuilles brochant) en 1336 [9]; la croisette de Robert de Dreux, en 1346 [10]; le heaume de Pierre de Gavray (Une fasce), en 1339 [11], etc. Une mention spéciale doit être ici donnée à la fleur de lys issante : on ne la rencontre en effet jamais issante que d'un chef et employée comme brisure; elle figure ainsi notamment sur les sceaux des Châtillon-Leuze [12], et d'Aimery de Vivonne (D'hermine, au chef de gueules) en 1345 [13].

— Au canton sénestre: l'étoile d'Enguerrand de Courcelles (De gueules ? à la bande de vair) en 1260 [14], la quintefeuille d'Adam de Buire (Trois buires à la bordure) en 1343 [15], le tau d'Huet de Gran (Une croix) en 1339 [16], etc.

— En abîme: l'étoile de Jean de Gueudecourt (Un losangé à la bande brochant), en 1307 [17], le chien d'Aimery de Rochechouart (Fascé enté ondé d'argent et de gueules) [18] en 1349, etc.

En dehors de ces positions classiques, on rencontre parfois des pièces occupant une situation exceptionnelle. Nous nous bornerons à indiquer les sceaux de Jean de Courteille, où figure un chevron accompagné en pointe d'une étoile [19], et d'Etienne du Mesnil, qui porte une aigle chargée d'une étoile sur l'aile dextre [20]; tous deux figurent à des actes de 1339.

On a très peu brisé par addition de deux petites pièces. Châtillon-Dampierre néanmoins charge son chef de deux lions passants et affrontés de sable [21]; Pierre de Ste-Croix en 1299, et Guiot de Vaugrigneuse (De sinople, à la croix d'or) en 1339 cantonnent respectivement en chef leur croix de deux étoiles [22] ou de deux coquilles [23];

---

[1] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 5166; Cf. du même, un sceau de 1309 ap. *Sceaux de l'Artois*, n° 400.
[2] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 219.
[3] Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 456.
[4] Id., *Ibid.*, n° 27.
[5] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 5610.
[6] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 2936.
[7] Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 457.
[8] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 1791.
[9] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 3606.
[10] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 3241.
[11] Id., *Ibid.*, n° 4004.
[12] Id., *Sceaux de l'Artois*, n° 251. — Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 1796.
[13] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 9583.
[14] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 1929.
[15] Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 1642.
[16] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 4195.
[17] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 980.
[18] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 7795. — L'écu porte un *fascé enté*.
[19] Id., *Ibid.*, n° 2905.
[20] Id., *Ibid.*, n° 6027.
[21] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 1697. — Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 2078, 2079, 2333 et 2339; *Sceaux de la Flandre*, n° 57.
[22] Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 626.
[23] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 9273.

Thierry de Mauny, en 1324, surmonte ses trois chevrons de sable en champ d'or de deux lions affrontés [1].

Trois pièces se rencontrent beaucoup plus souvent; elles chargent assez fréquemment un chef, plus rarement une fasce ou une bande; quelquefois elles se placent en chef, ou 2 et 1.

Une branche des Châtillon a brisé en chargeant son chef de trois merlettes [2]; une brisure semblable se voit en 1302 sur le sceau de Gilles de Melun (D'azur, à sept besants d'or, 3, 3 et 1, au chef du même) [3]; Rogier de Roubaix, en 1303, place trois étoiles sur le chef de gueules qui surmonte son écu d'hermine [4].

Gautier de Renansart en 1223 [5] et Jean de Chalon (De gueules, à la bande d'or) en 1346 [6] brisent de trois coquilles sur leur bande. Barthélemy de Molliens (D'argent, à la fasce d'azur) en 1267 [7] et Gui de Sainte-Maure en 1337 [8] placent respectivement sur leur fasce trois besants ou trois molettes.

Robert de Habarcq en 1226 range trois annelets sur la première division de son écu fascé d'or et d'azur [9]; Henri de Lihus en 1243 et Renaud de Lihus en 1252, qui portent tous deux coupé d'azur et d'or, brisent de trois coquilles ou de trois besants, 2 et 1 [10].

Les brisures par adjonction de quatre pièces sont assez rares; Guillaume de Hangest en 1304 [11] et un de ses homonymes sept ans plus tard [12] cantonnent de quatre fleurs de lys ou de quatre lionceaux leur croix engrêlée de gueules en champ d'argent; Gui de Comminges, vers 1340, charge au contraire de quatre de ces animaux les branches de la croix pattée de gueules qui couvre son écu d'argent [13]. On trouve quatre canettes en chef sur les sceaux de Jean de Toucy (De gueules, à trois pals de vair au chef d'or) en 1238, et de Simon de Melun en 1280 [14] Hugues d'Auzon (1274 et 1276) charge son écu écartelé d'or et d'azur de quatre fleurs de lys cantonnées de l'un à l'autre [15].

Cinq pièces chargent toujours une croix ou un sautoir. Les Montmorency-Laval, issus de Mathieu II (✠ 1230) ont brisé par addition de cinq coquilles sur leur croix [16]; Thomas de Mortagne en 1272 chargeant la sienne (d'or en champ de gueules) de cinq fermaux [17]; Guillaume de Varennes qui portait de même, en 1302, employait aussi les coquilles [18]. On trouve cinq étoiles, en 1277, sur le sautoir de gueules

[1] Douet d'Arcq, *op. cit.*, nº 2763.
[2] Id., *Sceaux des Archives*, nº 1794. — Demay, *Sceaux Clairambault*, nº 2329; *Sceaux d'Artois*, nº 1817.
[3] Demay, *Sceaux Clairambault*, nº 5975.
[4] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nº 3464.
[5] Demay, *Sceaux de la Flandre*, nº 1491.
[6] Id., *Sceaux Clairambault*, nº 484.
[7] Id., *Sceaux de la Picardie*, nº 468.
[8] Id., *Sceaux Clairambault*, nº 8324.
[9] Id., *Sceaux de l'Artois*, nº 333.
[10] Id., *Sceaux de la Picardie*, nºs 432 et 434.
[11] Id., *Ibid.*, nº 1031. — La croix est simple chez la branche aînée.
[12] Id., *Sceaux de l'Artois*, nº 1335.
[13] Id., *Sceaux Clairambault*, nº 2694.
[14] Douet d'Arcq, *op. cit.*, nºs 3721 et 5140.
[15] Id., *Ibid.*, nº 1156. — Demay, *Sceaux Clairambault*, nº 500.
[16] Douet d'Arcq, *op. cit.*, nºs 266, 824-827, 2555-2560 et 6734. — Demay, *Sceaux Clairambault*, nºs 5125-5131 et 5134; *Sceaux de la Flandre*, nºs 1198 et 5928; *Sceaux de la Normandie*, nº 2134. — Berry, *Armorial*, nº 673.
[17] Douet d'Arcq, *op. cit.*, nº 2985.
[18] Demay, *Sceaux Clairambault*, nº 9236.

qui traverse l'écu fascé d'or et de sable d'Evrard de Beveren [1], cinq fermaux, en 1287, sur celui de Guillaume de Watervliet (de gueules en champ d'or) [2], etc.

Au-dessus de cinq, les petites pièces se disposent presque toujours en bordure ou en orle. Guillaume et Jean Mauvoisin, en 1231 et 1315, accompagnent leurs deux fasces de huit coquilles en orle [3]; Guillaume de Goussainville, en 1269, entoure sa croix de douze merlettes [4]; Gui de Lusignan, sire de Cognac, en 1309, charge son burelé de six lionceaux en orle [5]; Jean de Picquigny, en 1322, couvre de besants la bordure de gueules qui entoure son écu fascé d'argent et d'azur [6]; Mondaie de Nogaret, en 1347, environne son noyer de sinople en champ d'argent d'un orle de ces mêmes pièces [7].

Comme exemples de dispositions exceptionnelles, on peut citer celles que présentent les sceaux de Guillaume de Mello, le jeune, en 1245, et de Gérard de Picquigny en 1314; le premier, dont la famille portait d'or, à deux fasces de gueules, accompagnées de neuf merlettes du même en orle, charge ses fasces de quatre et de trois coquilles [8]; le second place également, sur trois de ses fasces, six besants, 3, 2 et 1 [9].

Reste enfin le *semis* dont il y a peu de chose à dire. Les Saint-Omer-Piennes brisaient d'un semis de billettes [10] et les Saint-Omer-Morbecque d'un semis de croisettes recroisetées [11]; on trouve un semis de quartefeuilles sous le lion de Nicolas de Hautot en 1253 [12]; un semis de fleurs de lys sur celui de Gautier d'Antoing (d'argent, en champ de gueules) en 1281 [13], un semis de billettes sur celui d'Imbert de Beaujeu (de sable en champ d'or), connétable de France, en 1271 [14], etc.

Il est à noter que, dans un certain nombre de familles où la charge principale broche sur un semis, celui-ci dérive d'une brisure conservée. On peut faire cette constatation pour les d'Arcy (D'azur semé de croisettes recroisetées d'argent, à trois quintefeuilles du même brochant sur le tout) [15], d'Argenton (D'or, semé de croisettes d'azur, à trois tourteaux de gueules brochant sur le tout) [16], Clermont-Nesle (De gueules semé de trèfles d'or, à deux bars adossés du même brochant sur le tout) [17], etc. Les neuf croisettes recroisetées des Bouflers (D'argent, à trois molettes de gueules, accompagnées de neuf croisettes recroisetées du même) ne semblent pas avoir d'autre origine [18].

[1] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 5522.
[2] Id., *Ibid.*, n° 1795.
[3] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 2768.— Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 5931.
[4] Id., *op. cit.*, n° 2299.
[5] Id., *Ibid.*, n° 2641.
[6] Demay, *Sceaux de la Picardie*, n° 57.
[7] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 6779.
[8] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 2783.
[9] Id.. *Ibid.*, n° 3188.
[10] Id.. *Ibid.*, n° 3536.— Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 7162.– Gailliard, *L'anchienne noblesse de la Contée de Flandres*, p. 20.
[11] Demay, *Sceaux de la Flandre*, nos 1560 et 5579. — Gailliard, *op. cit.*, p. 28.
[12] Id., *Sceaux de la Normandie*, n° 317.
[13] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 421.
[14] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 194.
[15] La branche des comtes Rivers, en Angleterre, éteinte en 1639, portait encore d'argent à trois quintefeuilles de gueules. — Burke, *General Armory*, v° cit.
[16] La branche de Guyenne n'a jamais porté que les tourteaux. — Rietstap, *Armorial Général*, v° cit.
[17] Le contre-sceau de Simon de Clermont, seigneur de Nesle, en 1246, porte un écu à deux bars adossés, sans trèfles. — Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 1850.
[18] Le sceau d'Henri de Bouflers, en 1247, porte un écu à trois étoiles. — Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 203.

Le semis, au lieu de couvrir tout le champ, se restreint parfois à certaines pièces. En 1348, Enguerran du Petit-Cellier, dont la famille portait une bande, sème pour brisure celle-ci de fleurs de lys [1]. On peut citer dans le même ordre d'idées les armes d'Enghien mentionnées plus haut.

* * *

Nous avons relevé, pour la période qui nous occupe, un seul exemple de brisure par augmentation du nombre des mêmes pièces : les de Penne portent une plume en bande [2]; sur le sceau de Bernard de Penne, en 1251, on trouve trois plumes, entourées d'un orle de besants [3].

* * *

Les brisures par diminution sont un peu moins rares. Une quintefeuille, au lieu de trois, figure en 1302 sur le sceau de Guillaume Carbonnel [4]; les de Romilley portaient, au XIVe siècle, deux lions passants [5] : Huet de Romilley, en 1339, s'arme d'un seul lion [6] ; Jean de Gaillardbois, en 1346, réduit encore à trois les six tourteaux de sable en champ d'argent de sa famille [7].

* * *

La modification dans la forme des pièces se borne généralement à la substitution de contours engrêlés, vivrés, etc., à des contours droits. Les seigneurs de Beu, issus de Robert III, comte de Dreux (✠ 1233) [8] ainsi que les comtes de Nevers, issus de Hugues IV, duc de Bourgogne (✠ 1272) [9] remplaçaient leur bordure simple par une bordure *engrêlée*; quelques de la Baume portaient une bande *vivrée* au lieu d'une bande simple [10] on trouve également une bande *fuselée* en 1237 sur le sceau d'Enguerrand de Trie [11].

Une mention spéciale est due au sceau d'Hugues de Cumont, en 1340 : il porte en effet une croix simple [12], alors que les armes de cette famille sont d'azur, à la croix pattée d'argent [13].

---

[1] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 7133.

[2] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 3185.— Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 7063.

[3] Id., *op. cit.*, n° 3187.

[4] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 1821.

[5] Id., *Ibid.*, nos 7917, 7918, 7920 et 7921. — Les armoriaux modernes leur donnent généralement d'azur, à deux léopards d'or, armés, lampassés et couronnés de gueules.

[6] Id., *Ibid.*, n° 7919.

[7] Id., *Ibid.*, n° 3891.

[8] Id., *Ibid.*, nos 3239-3241.

[9] Douet d'Arcq. *Sceaux des Archives*, nos 871-872.

[10] Id., *Ibid.*, nos 1327 et 1328. — Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 711-715 et 719.

[11] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 3771.

[12] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 3087.

[13] Id., *Ibid.*, n° 3086.

*(A suivre).*

1896. 10e Année. NOVEMBRE.
N° 11.

# Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

## CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

**Nouveaux membres.** — Nous avons le plaisir d'annoncer l'adhésion à notre Société des nouveaux membres suivants :

MM. EDOUARD BODMER, Château de Kybourg.
ARNOLD ESCHER, stud. jur. Rue de la Gare 32, Zurich.
Dr A. DE STÜRLER, 20, Avenue du Kursaal, Montreux.
MORTINER DELANO DE LANNOY, 104 West 120 St, New-York.

**Dons reçus.** — M. Walter Anderegg, à Bâle, a bien voulu nous donner une phototypie d'un diplôme reproduit par lui et dans lequel l'empereur Rodolphe II accorde en 1600 à Jacob Mohl les armes suivantes : d'or à la bande *d'argent* chargée de trois salamandres, et comme cimier un lion naissant d'argent tenant un cadre formé de quatre écots croisés aux angles, de sable.

— Le *Mittelschweizerische Geographish-Commerzielle Gesellschaft* nous envoie son nouveau calendrier-éphéméride pour 1897 contenant sur chaque feuille la reproduction d'une ancienne gravure d'intérêt national. Ce calendrier continue dignement la série inaugurée il y a un an.

## Ueber redende Wappen und Attribute.

Bekannt ist, dass schon im griechischen wie im römischen Altertum vielfach redende Wappen, wie z. B. die Rose auf den Münzen von Rhodos, dargestellt worden sind; dass es sich hiebei meist um die Anwendung von falschen Etymologien handelte, wie denn dergleichen Spielereien zu allen Zeiten Liebhaber unter den Schriftstellern und Künstlern gefunden haben, ist klar.

Auch das Frühmittelalter, und dies dürfte nur Wenigen bekannt sein, bietet uns derartige Beispiele, die wir als die Vorläufer der spätern redenden Wappen betrachten können. Als Belege seien folgende fränkische Münzen der Merovingerzeit hier zitirt : 1) ein in loco «Velacorum» geprägter Triens zeigt einen Wolfskopf; velacos aber ist die altgallische Bezeichnung von Wolf. 2) ein Triens geprägt in « Alingavias vico »

zeigt einen Vogel mit geöffneten Flügeln; gavia ist ein Vogel (vielleicht eine Möwe) und das Münzbild zeigt uns also « alae gaviae » als Illustration zum Ortsnamen von Langeais. 3) auf einem Triens mit der Legende « Blote fit » sehen wir ein sechsbeiniges Insekt eine blatta, wie der Lateiner gewisse Schabenarten nennt. 4) auf einem Triens geprägt in Jublains lesen wir « Diablentas » und sehen als Münzbild im Feld ein Ungetüm, unter dessen Form das Mittelalter gern den Diabolus darstellte [1]).

Aber nicht nur Münzen sondern auch Inschriften bieten uns Material zum Studium der redenden Embleme: so wurden häufig ein Schwein (porcus) abgebildet, wenn auf altchristlichen Inschriften der Name Porcus, Porcia, Porcella oder Porcaria vorkann [2]), und damit wurde auf den Ursprung oder die Bedeutung dieser Namen hingewiesen. Umgekehrt scheint es mit dem Namen des Longinus Miles gegangen zu sein. In den älteren Schriften trägt der Krieger, der mit der Lanze Christo die Seitenwurde beibrachte, keinen Namen. Seit dem VI Jahrhundert aber, nicht erst seit dem VIII, wie die Acta SS. März II. s. 370 angeben, führt der bisher anonyme Krieger den Namen Longinus. Diese Bezeichnung beruht offenbar auf der berühmten Waffe, der sich der Krieger bedient hat; diese heisst griechisch λόγχη, und hieraus entstand Longinus.

Analog steht es mit den redenden Attributen, die in Bild und Schrift den Heiligen des Mittelalters zugeteilt wurden. Die Legenden pflegen nun meistens irgend einen innern Zusammenhang anzugeben und das Attribut so oder so zu erklären; dass es sich aber um nichts anderes als um redende Wappen, um eine volkstümliche und leicht verständliche Bildersprache handelt, beweisen folgende aus verschiedenen Jahrhunderten datierende Fälle, die der Schreiber im Laufe seiner hagiologischen Studien in den Acta Sanctorum der Bollandisten, in den Hymnensammlungen und auf graphischen und plastischen Darstellungen des Mittelalters gefunden hat.

Die altchristliche heilige Jungfrau Agnes, wie S. Agnes von Monte Pulciano führen als Attribut das Lamm (agnus); der h. Blasius trägt an einem Bild des Braunschweiger Doms ein Horn (zum Blasen). Die h. Columba führt eine Taube (columba), der h. Papst Cornelius ein Horn (cornu), die h. Jungfrau und Martyrerin Dorothea ein Geschenk (δῶρον), bestehend aus einem Blumenkorb, den das Christkind ihr auf dem Weg zur Richtstätte brachte. Der h. Geron, der Führer einer ganzen h. Gesellschaft, trägt ein Geer, d. h. einen Wurfspeer; Hippolyts Legende und Marterdarstellung ist nichts anderes als eine Interpretation seines Namens (« von Pferden zerrissen »). Lucia trägt häufig auf Abbildungen ein Licht (lux) Oliva einen Oelzweig, Rosalia, die h. Rosa von Viterbo und die h. Rosa von Lima führen Rosen als Attribut; Johann von Urtica mit ebenso klarer Beziehung auf den Geschlechtsnamen eine Brennnessel (urtica).

Diese Beispiele mögen genügen; sie zeigen wie alt und wie allgemein der Brauch war, redende Embleme zu suchen und darzustellen; im Mittelalter, wo so wenige lesen konnten, wurde dadurch dem Volke eine Nachhilfe zur Kenntnis von Wappen sowohl als von Heiligen geboten.

E. A. Stückelberg.

---

[1]) Vgl. Engel und Serrure. *Traité de Numismatique I*, p. 163 et 164.
[2]) Vgl. Kraus *Realenzyklopädie II*, s. 478.

ARMES D'AVENCHES
D'APRÈS L'ARMORIAL VAUDOIS



1



2




3




4




ARMES D'AVENCHES
D'APRÈS ANDREAS RYFF, 1597.



André Kohler.

# Sceaux d'Avenches

# Sceaux inédits de la ville d'Avenches.

(Avec planche)

Comme Grandson, Avenches n'est représentée dans l'ouvrage de de Mandrot que par un sceau, celui que nous reproduisons sous n° 1. C'est un sceau circulaire de 0m,045 de diamètre. Il présente, au centre d'un trilobe, une tête aux traits anguleux ceinte d'un bandeau; au bas du cou se distinguent les plis d'un vêtement; cette figure archaïque rappelle l'effigie des bulles de Charles-le-Chauve (Lecoy de la Marche, Les Sceaux, fig. 34 et 35) ou celle du sceau de Conrad I (Seyler, Gesch. der Siegel, fig. 13). Entre un double cordon se lit en exergue la légende

s: comunitatis de adventica

dont les mots, en minuscules gothiques, sont séparés par des glands tigés et feuillés.

La matrice du sceau existe encore aux archives d'Avenches ainsi que celles de trois autres dont voici la description.

*a)* Un sceau circulaire de 0m,030 de diamètre, d'une facture élégante; il porte une tête de nègre, ornée d'un bandeau aux extrémités flottantes; le haut du buste est vêtu. Autour la légende en majuscules romaines

S. COMVNITATIS AVENTICENSIS

entourée d'une couronne de laurier.

*b)* Un sceau ovale de 0m,042 sur 0m,036; il offre, dans un écu incliné vers la dextre et surmonté d'un casque avec plumes et lambrequins élégants, les armes d'Avenches (les hâchures sont indiquées). La légende en lettres majuscules est

SIGILLUM. URBIS. AVENTICENSIS.

Un cordon entoure le tout.

*c)* Un sceau ovale de 0m,046 sur 0m,038. Les armes se trouvent dans un écu ovale de style rococo, tenu par un sauvage, coiffé de plumes, vêtu d'un pagne, armé d'un carquois et d'un arc; le tout repose sur une console de laquelle pend une légère draperie. La légende en lettres majuscules est

SIGILLUM. CIVITATIS. AVENTICENSIS.

De ces sceaux, les plus modernes sont les deux derniers; le n° 2 est de 1564, d'après une indication à nous fournie par M. E. Lecoultre, syndic d'Avenches, à l'obligeance duquel nous devons les empreintes reproduites. Quant au n° 1, d'après de Mandrot il remonterait au XIIIme siècle; sans discuter cette assertion il faut reconnaître que c'est incontestablement le plus ancien. Voici ce qu'en dit M. Caspari, le regretté conservateur du musée d'Avenches: « Il est remarquable à plus d'un » égard, par sa grandeur, sa beauté, le double cercle qui entoure la » tête, l'effigie qui est loin de représenter un Maure et qui se rapproche » déjà de l'effigie de Vespasien. Ce ne sont plus les traits du Maure: le » nez est long, droit, le menton n'est pas recourbé; les joues, les pommettes marquent un personnage au type européen. Quant à la coiffure » vous ne remarquez pas un turban, mais un bandeau royal au-dessous » duquel vous voyez les cheveux... Ce grand sceau prouve une fois de » plus que l'armoirie de la cité n'est pas le Maure, que ce devrait être » une tête romaine transformée plus tard par maladresse des graveurs. »

Même en admettant ce que M. Caspari dit du type de l'effigie et de sa transformation et bien que sa manière de voir ait été partagée par M. Gauthier [1], nous ne pouvons nous ranger à sa conclusion pas plus que nous n'approuvons la métamorphose subie dans la seconde moitié du XIX$^{me}$ siècle par le blason d'Avenches. Aux armes traditionnelles, de gueules au buste de Maure, vêtu d'azur et tortillé d'argent ou d'or, on a substitué un écu de gueules [2] ou coupé d'azur et de gueules [3] à la tête de Vespasien d'argent posée de profil.

L'héraldiste doit considérer ce qui est, non ce qui devrait être. Or, partout, dès le XVI$^{me}$ siècle, dans les armoriaux (Ryff [4], J.-U. Fisch [5], Stettler [6], entre autres), sur les vitraux, etc., nous retrouvons l'écu de gueules au buste de Maure. Il figure avec deux nègres couchés pour tenants sur le fronton de l'Hôtel de Ville d'Avenches (Hôtel du Maure) datant de 1754. Nous l'avons vu également sur les deux sceaux armoriés. Nous le tenons donc pour les véritables armoiries de la ville.

A l'époque d'ailleurs où naquit le blason, on ignorait fort probablement à Avenches jusqu'au nom même de Vespasien, tandis que le souvenir des Sarrasins y était vivant : de nos jours encore se voient près de la ville les restes d'un rempart que les habitants nomment le mur des Sarrasins; dans les anciens actes les pêcheurs de Salavaux sont appelés les Sarrasins de Salavaux; enfin non loin d'Avenches se trouve la grotte aux Sarrasins. Quand bien même l'effigie du sceau le plus ancien serait celle d'un européen (et non d'un Maure dessiné au hasard par un artiste qui n'en avait jamais vu) nous serions portés à y voir non celle de Vespasien, mais plutôt celle d'un évêque, puisque Avenches faisait partie du domaine immédiat de l'évêché de Lausanne dont elle avait été le siège primitif.

Pour terminer, remarquons que généralement le buste est posé de front : les sceaux et le fronton de l'Hôtel de Ville font exception à cette règle.

André Kohler.

# Les brisures d'après les sceaux.

Par L. Bouly de Lesdain

(suite)

Les brisures par changement des pièces en conservant les émaux ont toujours été assez rares. Dès le commencement du XIII$^{e}$ siècle, les d'Hondschoote (Flandre) se sont divisés en deux branches, les aînés portant d'hermine à la bande de gueules [1], les cadets d'hermine à la bordure de ... [2]; il en a été de même en cette contrée pour les de Bailleul, qui chargeaient leur champ de gueules, les uns d'une croix [3],

[1] *Armorial historique des villes et des bourgs de la Suisse*, par Ad. Gauthier. Neuchâtel 1895.
[2] Vitraux de la cathédrale de Lausanne, 1865.
[3] Clichés des annonces officielles dans les journaux d'Avenches.
[4] Cirkell der Eidtgnoschaft, 1597.
[5] Berner Wappenbuch 1621 (ms. à la Bibl. de l'Univ. de Bâle).
[6] *Armorial* de 1680.

[1] La bande a été presque immédiatement chargée de trois coquilles d'or. — Labbe, *Le Blason royal*, p. 87. — Douet d'Arcq, *op. cit.*, n$^{os}$ 2420 et 2422.
[2] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n$^{os}$ 2419, 2421, 2424, 2427 et 2428.
[3] Id., *Ibid.*, n° 1268.

les autres d'un sautoir de vair [1]; Pierre Choisel, en 1237, porte sur un champ de sable semé de fleurs de lys d'or, une barre au lieu d'un sautoir d'argent [2]; Enguerran de Picquigny, en 1267, substitue une bande à la bordure qui entoure son écu [3]; Gautier de Reninghe, de la maison de St-Omer-Morbecque, charge d'une bande, et non d'une fasce d'or son écu d'azur, semé de croisettes recroisetées au pied fiché du même [4]; Gilles de Sully, en 1345, remplace par des croisettes recroisetées au pied fiché les molettes d'or qui sèment, sous un lion du même, l'écu d'azur de sa famille [5].

Lorsque l'écu est chargé de trois petites pièces semblables, on a quelquefois brisé en changeant seulement la première : pour n'en citer qu'un exemple, les de Chambly portent de gueules, à trois coquilles d'or; Lion de Chambly, en 1343, remplace la première coquille par un lionceau [6].

* * *

On peut briser par modification dans les émaux :

*a)* soit en intervertissant les émaux des pièces et du champ ;
*b)* soit en changeant complètement l'émail ou des pièces ou du champ;
*c)* soit en componant, burelant, échiquetant, etc., les pièces, le champ.

Nous ne pourrons donner ici que fort peu de renseignements sur ce genre de brisures, car le témoignage des sceaux fait naturellement défaut, et il n'existe pas, en France, d'armoriaux antérieurs à la fin du XIVe siècle ; d'ailleurs, sauf peut-être dans le nord, ce mode de briser ne semble avoir jamais été fort employé.

Quelques d'Harcourt (Normandie) ont porté en champ de gueules deux fasces d'hermine au lieu de fasces d'or [7]; Ferri de Picquigny, en 1330, substituait aussi des fasces d'hermine aux fasces d'argent de sa famille [8]; en 1304, les trois lions de gueules de Nicolas de Barbançon brochent sur un burelé au lieu de charger simplement un champ d'argent [9].

On ne relève, antérieurement à 1350, aucun exemple de brisure par écartèlement ; ce procédé n'est encore employé que pour ajouter aux armes propres de sa famille celles d'un autre fief que l'on possède réellement. Mais, dans un ordre d'idées analogue, on peut citer trois ou quatre brisures obtenues en divisant l'écu par un *coupé* ou un *parti*. Baudouin de Béthune, comte d'Aumale, portait en 1200, coupé, d'azur à... bandes d'or, armes primitives de sa famille, et de... [10]; Robert de Béthune, son neveu, faisait usage des mêmes armes en 1215 et 1222 [11]. Alphonse, comte de Poitiers (✠ 1271), frère de St Louis, portait : parti d'azur, semé de fleurs de lys d'or, et de gueules, semé de châteaux d'or [12].

---

[1] Demay, *Sceaux de la Flandre*, nos 382, 482, 484, 490 et 491.
[2] Id., *Sceaux de la Picardie*, n° 245.
[3] Id., *Ibid.*, n° 45.
[4] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 5579.
[5] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 3658.
[6] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 2107.
[7] Id., *Sceaux Clairambault*, nos 4479 et 4497 ; *Sceaux de la Normandie*, n° 309.
[8] Id., *Sceaux de la Picardie*, n° 55.
[9] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 1283.
[10] Id., *Ibid.*, n° 932. — Du Chesne, nous ne savons d'après quelle autorité, fait la pointe d'azur (*Histoire généalogique de la Maison de Béthune*, p. 152).
[11] Du Chesne, *op. cit.*, p. 40 et 203.
[12] Douet d'Arcq, *op. cit.*, nos 1077-1078.

*
* *

La brisure n'a jamais été obligatoire en France, mais, à notre époque, elle est très généralement observée ; on pourrait citer quelques familles, surtout parmi les grands feudataires, où les mêmes armes ne sont jamais portées en même temps par deux personnes.

Il est à noter cependant que ni les ecclésiastiques, ni les femmes ne semblent jamais avoir brisé ; l'écu de guerre n'existait naturellement pour les uns non plus que pour les autres, et les dispositions spéciales adoptées pour leurs sceaux ne permettaient pas de les confondre avec leurs agnats. Les uns comme les autres, lorsqu'ils appartenaient à une branche cadette, gardaient toutefois la brisure que celle-ci pouvait avoir adoptée.

En dehors même de ces deux classes, on peut trouver de notables exceptions au principe de la brisure : en 1218, Louis, plus tard Louis VIII, portait les armes pleines de France [1] ; les Coucy et les Boves, issus de Thomas II de Coucy (✠ 1130) portaient tous deux fascé de vair et de gueules, etc.

*
* *

Il n'a été question, jusqu'ici, que des enfants légitimes; pour être complet, il faudrait dire un mot des bâtards. Malheureusement, pour notre période, les documents font encore défaut; le seul exemple que nous ayons rencontré est fourni par le sceau de Simon, bâtard de Hainaut, en 1338 : l'écu porte les quatre lions de sable, armés et lampassés de gueules, en champ d'or, brisés d'une plaine chargée de trois merlettes [2].

## II

Notre deuxième période s'étend de 1351 à 1600. Nous suivrons encore ici le même ordre que tout à l'heure, sans toutefois revenir sur un certain nombre de points déjà suffisamment éclaircis.

Voici d'abord, résumé en un tableau, le résultat général des observations faites sur les sceaux.

| | Addition d'une pièce | | | | | Augmentation des pièces | Diminution des pièces | Modification dans la forme des pièces | Modification dans la situation des pièces | Changement des pièces |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Lambel | Grosse pièce hérald. | Grosse pièce non hér. | Petite pièce | Total | | | | | |
| 1351 à 1375 | 172 | 177 | — | 118 | 467 | 1 | 1 | 2 | 1 | — |
| 1376 à 1400 | 170 | 205 | 1 | 136 | 512 | 1 | 2 | 3 | — | 3 |
| 1401 à 1425 | 117 | 100 | 1 | 117 | 335 | 1 | 1 | 1 | — | — |
| 1426 à 1450 | 53 | 36 | — | 47 | 136 | 2 | — | — | — | 1 |
| 1451 à 1475 | 27 | 16 | 1 | 27 | 71 | — | — | — | — | 1 |
| 1476 à 1500 | 25 | 13 | — | 17 | 55 | — | — | — | — | 2 |
| 1501 à 1525 | 21 | 9 | — | 12 | 42 | — | 1 | — | — | 1 |
| 1526 à 1550 | 6 | 8 | 1 | 14 | 29 | — | — | 1 | — | — |
| 1551 à 1575 | 12 | 6 | — | 14 | 32 | — | 1 | — | — | 1 |
| 1576 à 1600 | 2 | 1 | — | 3 | 6 | — | — | — | — | — |
| | 605 | 571 | 4 | 505 | 1685 | 5 | 6 | 7 | 1 | 9 |

[1] De Barthélemy, *Essai sur l'origine des armoiries féodales*, p. 14.
[2] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 992.

Si, pour le XVIe siècle, ces colonnes ne renferment qu'un petit nombre de chiffres, la cause en est d'abord à la décadence de la brisure — nous reviendrons sur ce point — et ensuite à ce fait que l'usage du sceau devient de moins en moins fréquent à mesure que l'on se rapproche des temps modernes.

Il résulte également de ce tableau que les brisures par addition de pièce continuent à être de beaucoup les plus usitées. La proportion générale en est sensiblement la même que pour la période précédente ; mais quand on entre dans le détail, on constate que le lambel perd assez de sa prédominance, surtout pendant les soixante-quinze premières années, et que les petites pièces, au contraire, gagnent tous les jours du terrain.

M. Douet d'Arcq a publié, dans le *Cabinet historique* [1], un *Armorial de France de la fin du XIVe siècle*, rédigé vers 1396. Il n'est pas sans intérêt de comparer au précédent tableau les renseignements fournis sur les brisures par ce recueil.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Addition de pièce | Lambel | 134 | 396 |
| | Grosse pièce héraldique | 156 | |
| | Grosse pièce non héraldique | 5 | |
| | Petite pièce | 101 | |
| Diminution du nombre de pièces | | | 1 |
| Modification dans la forme des pièces | | | 2 |
| Modification dans la disposition des quartiers | | | 1 |
| Changement de pièce | | | 2 |
| Modification dans les émaux | | | 25 |

Ces chiffres, on le voit, ne diffèrent pas très sensiblement de ceux que fournissent les sceaux pour les années 1376 à 1400; les petites pièces toutefois sont en nombre un peu plus restreint.

Le tableau suivant indique, comme tout à l'heure, la proportion des différents genres de lambels.

| | Deux pendants | Trois pendants | Quatre pendants | Cinq pendants | Six pendants | Sept pendants |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1351 à 1375 | 1 | 145 | 6 | 18 | 2 | — |
| 1376 à 1400 | 1 | 143 | 7 | 19 | — | — |
| 1401 à 1425 | — | 107 | 1 | 8 | 1 | — |
| 1426 à 1450 | 2 | 47 | — | 3 | — | 1 |
| 1451 à 1475 | — | 26 | — | 1 | — | — |
| 1476 à 1500 | — | 25 | — | — | — | — |
| 1501 à 1525 | — | 18 | — | 3 | — | — |
| 1526 à 1550 | — | 6 | — | — | — | — |
| 1551 à 1575 | — | 9 | 1 | 2 | — | — |
| 1576 à 1600 | — | 2 | — | — | — | — |
| Total | 4 | 528 | 15 | 54 | 3 | 1 |

Le lambel de trois pendants prend une situation de plus en plus prépondérante ; à partir de 1425, il devient pour ainsi dire le seul em-

[1] T. V. (1859), pp. 10, 48, 89 et 249; T. VI (1860), pp. 32, 116, 193, 225 et 273.

ployé (133 contre 13). Il constitue la brisure des ducs d'Orléans, issus de Charles V et montés sur le trône en la personne de Louis XII [1], ainsi que d'Henri, duc d'Anjou, plus tard Henri III [2]. On le relève encore sur les sceaux de Philippe de Culant, maréchal de France (D'azur, semé de quintefeuilles d'or, au lion du même brochant sur le tout) en 1451 [3], d'André de Montmorency-Laval, revêtu de la même dignité, en 1474 [4], de Jean de Launoy, chambellan du roi (Un échiqueté), en 1480 [5].

Le dernier lambel à quatre pendants se rencontre, en 1565, sur le sceau d'Hercule, duc d'Anjou [6]; le dernier a cinq pendants sur le sceau de Jean de Rouvray (Une fasce) en 1569 [7]; le dernier a six pendants sur le sceau de Tristan de Clermont-Lodève (Fascé d'or et de gueules, au chef d'hermine) en 1414 [8]. N, official de Térouane (Une croix) en 1433, porte l'unique lambel à sept pendants qu'on relève dans cette période [9].

Sur les 134 lambels mentionnés dans l'*Armorial du XIVe siècle* on en compte 8 besantés et 5 componés; la proportion fournie par les sceaux est beaucoup plus faible. Le connétable de Richemont, plus tard duc de Bretagne sous le nom d'Artus III (✠ 1458) brisait d'un lambel de gueules, chaque pendant chargé de trois lionceaux d'or [10].

A la fin du XIVe siècle, Jean de Clermont-Nesle brisait d'un lambel d'azur, le premier pendant charge d'une molette d'argent [11] Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, sous-brisait, en 1445, d'un croissant d'azur sur le pendant du milieu de son lambel: ces dispositions sont tout-à-fait exceptionnelles [12].

Le sceau de Jean de Vertain (D'argent à la croix d'azur) en 1424 [13] porte un lambel au canton dextre, et celui de Jean du Hamel (Deux rateaux) en 1444, un lambel au canton sénestre [14]. Ces deux exemples sont peut-être uniques.

*
* *

Pour rester fidèle à notre méthode, nous donnons également ici le relevé des brisures par addition d'une grosse pièce héraldique.

---

[1] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nos 941-950. — Le lambel est d'argent; néanmoins l'*Armorial du XIVe siècle* cité plus haut, le fait componé d'argent et de gueules (No 6).
[2] Demay, *Sceaux Clairambault*, no 186.
[3] Id., *Ibid.*, no 3082. — L'écu est ordinairement semé d'étoiles.
[4] Id., *Ibid.*, no 5125.
[5] Id., *Ibid.*, no 5111.
[6] Id., *Ibid.*, no 188.
[7] Id., *Ibid.*, no 8048.
[8] Id., *Ibid.*, no 2607.
[9] Id., *Sceaux de l'Artois*, no 2333.
[10] Berry, *Armorial*, no 60.
[11] *Armorial du XIVe siècle*, no 923.
[12] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, no 856.
[13] Demay, *Sceaux de la Flandre*, no 1691.
[14] Id., *Sceaux de l'Artois*, no 784.

| | Bande, etc. | Ecu | Canton | Bordure | Fasce | Vivre | Barre | Chefs | Chevron | Trescheur | Santoir |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1351 à 1375 | 73 | 45 | 20 | 27 | 1 | 4 | 1 | 2 | 1 | 1 | — |
| 1376 à 1400 | 63 | 42 | 39 | 48 | 4 | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 | — |
| 1401 à 1425 | 31 | 17 | 23 | 20 | 3 | 1 | 3 | 2 | — | — | — |
| 1426 à 1450 | 10 | 8 | 8 | 8 | 1 | — | 1 | — | — | — | — |
| 1451 à 1475 | 1 | 3 | 4 | 6 | — | — | — | 1 | — | — | 1 |
| 1476 à 1500 | 2 | 3 | 6 | 5 | — | — | — | — | — | — | — |
| 1501 à 1525 | 1 | 1 | 3 | 4 | — | — | — | — | — | — | — |
| 1526 à 1550 | 1 | 1 | 1 | 4 | — | — | 1 | — | — | — | — |
| 1551 à 1575 | — | 3 | — | 3 | — | — | — | — | — | — | - |
| 1576 à 1600 | — | 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Total | 182 | 124 | 104 | 98 | 9 | 8 | 7 | 6 | 2 | 2 | 1 |

La bande, ou plutôt la cotice, tient toujours, on le voit, le premier rang, mais l'écart entre celle-ci et les pièces qui la suivent immédiatement, écu, canton et bordure, est beaucoup moins sensible. Ces dernières gardent entre elles à peu près la même proportion, bien que l'écu gagne sensiblement de terrain. Les autres pièces, à partir de 1425, deviennent pour ainsi dire inconnues.

Les 155 brisures de l'armorial cité plus haut comprennent 77 bâtons, 29 écussons, 28 cantons, 19 bordures et 3 chevrons.

Comme personnages notables ayant, à cette époque, brisé d'une cotice, on peut citer le connétable Bertrand du Guesclin (1365, 1367, 1376 et 1379) [1], Pierre d'Amboise, chambellan du roi (Palé d'or et de gueules) en 1439 [2], etc. Les cotices componées, engrêlées, etc., sont toujours assez rares; en 1381, Jean Picquet (Un échiqueté) brise d'une bande aux armes de St-Fuscien (Un semis de trèfles à trois hanaps brochant) [3]; semblable fait est très rare.

La barre ainsi que la cotice en barre s'emploient parfois encore au lieu de la bande ou de la cotice; Arthur de Soissons-Moreuil (D'azur, semé de fleur de lys d'or, au lion naissant d'argent) brise d'une barre sur un sceau de 1528 [4].

L'écu n'appelle aucune remarque spéciale. Il faut citer néanmoins, en 1368, le sceau de Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel: le bouclier, parti d'argent et de gueules, à la croix cléchée, vidée et pommelée de l'un en l'autre, est chargé, pour brisure, de *quatre* écussons à la bordure, cantonnés [5]. Nous ne connaissons aucun autre exemple d'écussons employés en nombre comme brisure.

Le canton sénestre est un peu moins rare que dans la période précédente; il figure sur les sceaux de Robert Josel (Une bande accompa-

[1] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n°s 197-199; Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 4311.

[2] Douet d'Arcq, *op. cit.*, n° 263.

[3] Demay, *Sceaux de la Picardie*, n° 725.

[4] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 6482.

[5] Id., *Ibid.*, n° 1661.

gnée d'un tourteau en pointe) en 1380[1], de Gérard d'Ayen (Un lion) en 1390[2], de Jean de Longueval (Bandé de vair et de gueules) en 1407[3], etc. Nous l'avons rencontré pour la dernière fois en 1517 sur le sceau de Jean d'Esnes (De sable, à dix losanges d'or, 3, 3, 3 et 1)[4]. Il est presque toujours chargé.

De 1351 à 1426, la bordure *simple* l'emporte sur la bordure *engrêlée* ou *denchée* (63 contre 28), mais le contraire se produit pour la fin de notre période (8 contre 13). La bordure *besantée* ou *componée* fournit aussi quelques exemples (9 et 4); chargée de pièces autres que besants, elle est fort rare : on ne pourrait citer que le sceau d'Antoine de Cugnac, chambellan du roi (Gironné d'argent et de gueules), en 1454 l'écu est brisé d'une bordure chargée de châteaux[5].

La bordure ordinaire de gueules a servi de brisure à François, duc d'Anjou, frère d'Henri III (sceau de 1557)[6], aux comtes de Soissons, issus de Louis Ier de Condé (✠ 1569)[7], aux sires des Préaux, issus de Jacques de Bourbon-La Marche, connétable de France (✠ 1362)[8] aux sires de Carency, issus de Jean de Bourbon-La Marche (✠ 1393)[9]. On la rencontre également sur les sceaux de Robert de Boissay (D'hermine, au lion de sable couronné d ...) et de Paonnet de Prye (De gueules, à trois tierce-feuilles d'or), tous deux chambellans du roi en 1405[10], etc.

Les sires de Duisant, cadets des Bourbon-Carency, sous-brisent en dentelant intérieurement d'argent leur bordure de gueules[11].

Le chef est plus souvent *chargé* que *plein* (quatre fois sur six); Jacques Vretet (Losangé d'or et de sable) en 1380 brise d'un chef chargé de trois fermaux[12]; Guillaume de Chambly (De gueules, à trois coquilles d'or) en 1413, d'un chef chargé de trois macles[13]; Olivier de Mauny (D'argent, au croissant de gueules) en 1415 d'un chef fretté[14], etc.

Les deux chevrons mentionnés au tableau de la page 24 se rencontrent sur les sceaux d'Ansel de Pernes (D'argent, à trois quintefeuilles de sable) en 1356[15], et de Richard Carbonnel-Canisy (Coupé de gueules et d'azur à trois besants d'argent) en 1386[16]. Les deux trescheurs figurent sur les écus de Jean de Villers (D'argent à trois lions de gueules) en 1357[17] et de Jacques de St-Ghislain (Un chef chargé d'un lion) en 1396[18]; le sautoir enfin brise les armes de Jean Davelus (D'argent, au lion de gueules, à la bordure engrêlée du même) en 1469[19].

---

[1] Demay, *Sceaux de la Normandie*, n° 1999.
[2] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 531.
[3] Id., *Sceaux de l'Artois*, n° 422.
[4] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 853.
[5] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 3059.
[6] Id., *Ibid.*, n° 185.
[7] P. Labbe, *Le Blason Royal*, p. 15.
[8] Id., *Ibid.*, p. 16.
[9] Id., *Ibid.*
[10] Demay, *Sceaux Clairambault*, n°s 1163 et 7468.
[11] P. Labbe, *Le Blason Royal*, p. 16.
[12] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 4696. — Le chef était peut-être de gueules, à trois fermaux d'or ; il aurait été alors emprunté aux armes des Fremault, qui vivaient à Lille, à la même époque.
[13] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 2099.
[14] Id., *Ibid.*, n° 5910.
[15] Id., *Ibid.*, n° 7097.
[16] Id., *Ibid.*, n° 1849 ; *Armorial du XIVe siècle*, n° 257. — Le chevron est d'or.
[17] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 2409.
[18] Id., *Ibid.*, n° 4684.
[19] Id., *Ibid.*, n° 4946.

*
* *

Les grosses pièces non héraldiques se font rares dans cette période: quatre exemples seulement nous en ont été fournis par les sceaux. Robert d'Esneval (Palé d'or et d'azur, au chef de gueules) en 1405 et Charles de Melun en 1465 chargent tous deux leur chef d'un lion issant[1]; en 1530, Robert de La Marck, maréchal de France, surmonte également d'un lion issant (de gueules) sa fasce échiquetée de trois tires d'argent et de gueules en champ d'or[2]; quant à Jean de Dixmude, en 1380, il brise d'une aigle éployée sur le tout, son écu fascé d'or et d'azur de huit pièces au sautoir de gueules brochant[3].

*
* *

Parmi les petites pièces, l'étoile tient toujours le premier rang; la merlette la suit encore, mais à une beaucoup plus grande distance que tout à l'heure. Deux pièces, rares dans la période précédente, le croissant et la quintefeuille[4], viennent après, suivis du lionceau, de la coquille, du besant ou du tourteau, de la croisette et de l'annelet. Nous ne pouvons citer qu'un exemple unique pour l'alérion, le chat, la clef, la cornière, l'épi, la feuille de houx, la gerbe, le huchet, le pot, le sanglier, la tête de chèvre ou de lion.

| | Etoile | Merlette | Croissant | Quintefeuille | Lionceau | Coquille | Besant-Tourteau | Croisette | Annelet |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1351 à 1375 | 40 | 25 | — | 2 | 4 | 7 | 2 | 4 | 2 |
| 1376 à 1400 | 48 | 18 | 15 | 9 | 9 | 3 | 5 | 2 | 3 |
| 1401 à 1425 | 41 | 8 | 18 | 7 | 7 | 7 | 4 | 4 | 4 |
| 1426 à 1450 | 17 | 3 | 3 | 5 | 4 | 5 | 1 | 1 | 4 |
| 1451 à 1475 | 15 | — | 3 | 4 | — | — | — | 1 | — |
| 1476 à 1500 | 7 | — | — | 3 | 1 | 1 | — | - | — |
| 1501 à 1525 | 4 | — | 3 | 1 | 1 | — | — | 1 | — |
| 1526 à 1550 | 3 | — | 6 | 1 | — | — | 1 | 1 | 1 |
| 1551 à 1575 | 2 | — | 4 | — | 2 | — | 2 | 1 | — |
| 1576 à 1600 | — | — | — | — | — | 1 | — | — | — |
| Total | 177 | 54 | 52 | 32 | 28 | 24 | 15 | 15 | 14 |

Dans l'*Armorial du XIVe siècle*, où il n'est question nulle part d'étoiles, la molette vient en tête (36), suivie du lionceau (17), de la coquille (13), du besant ou tourteau (7), de la merlette (5), etc. Il faut encore mentionner la main, le fer à cheval et le grelot, dont les sceaux ne nous ont fourni aucun exemple.

Nous résumons également ci-dessous les renseignements fournis par les sceaux sur le *nombre* des petites pièces employées comme brisures; l'*unité* devient presque de règle absolue à partir des premières années du XVe siècle.

[1] Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 3364 et 5973.

[2] Id., *Ibid.*, no 5665. — La même brisure se retrouve encore vingt-cinq ans plus tard sur le sceau de Jean de la Marck, (no 5663).

[3] Id., *Ibid.*, no 3187.

[4] Nous n'y avons relevé que quatre croissants et six quintefeuilles.

| | Une | Deux | Trois | Cinq | Six et plus | Semis |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1351 à 1375 | 96 | 1 | 10 | 1 | 3 | 1 |
| 1376 à 1400 | 127 | 4 | 2 | 1 | 1 | 2 |
| 1401 à 1425 | 106 | 2 | 6 | — | 1 | 2 |
| 1426 à 1450 | 43 | 1 | 3 | — | 1 | — |
| 1451 à 1475 | 27 | — | — | — | — | — |
| 1476 à 1500 | 17 | — | — | — | — | — |
| 1501 à 1525 | 13 | — | — | — | — | — |
| 1526 à 1550 | 15 | — | — | — | — | — |
| 1551 à 1575 | 14 | — | 1 | 1 | — | — |
| 1576 à 1600 | 2 | — | 2 | — | — | — |
| Total | 460 | 8 | 24 | 3 | 6 | 5 |

Il n'y a rien à dire ici sur la position généralement occupée par les petites pièces ; cette question a été suffisamment élucidée plus haut. Nous nous bornerons à indiquer, pour chaque combinaison, un ou plusieurs exemples présentant quelque intérêt au point de vue héraldique ou historique.

Wautier de Henin, qui porte de gueules, à la bande d'or, charge celle-ci en chef d'un alérion, sur un sceau de 1417 [1]. Robin de Braquemont, amiral de France (De sable au chevron d'argent), brise en 1418 d'un maillet au canton dextre [2] : Pierre des Essarts, grand bouteiller de France (De gueules, à trois croissants d'or), en 1410, d'un lionceau en abîme ; Jacques de Mailly (D'or, à trois maillets de sinople) [3], en 1415, d'une clef également en abîme [4] ; Guillaume Pot (D'or à la fasce d'azur) en 1378, d'un pot au milieu de la fasce [5] ; Othon de Senzeilles (De vair en barre, parti de vair en bande ; au chevron de gueules brochant sur le tout), en 1428, d'un huchet sur la pointe du chevron [6] ; Tassin de Gaucourt, grand fauconnier (D'hermine, à deux bars adossés de gueules), en 1406, d'un châtelet en chef [7] ; Macé Giffart (D'argent, à la bande de sable, chargée de trois macles du champ), en 1355, Robert le Sénéchal d'Eu (D'or, à la bande coticée de sable), en 1383, Jean Bourdon (Trois bourdons en bande), en 1479, brisent respectivement d'une tête de chèvre [8], d'un sanglier passant (de sable) [9] et d'une gerbe [10] au canton senestre ; François du Bouchet (D'argent, à deux fasces de sable) en 1554, brise d'un heaume en pointe [11].

---

[1] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1073.
[2] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 1463.
[3] Id., *Ibid.*, n° 3407.
[4] Id., *Ibid.*, n° 5530.
[5] Id., *Ibid.*, n° 7363.
[6] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 1597.
[7] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 3992.
[8] Id., *Ibid.*, n° 4063.
[9] Id., *Ibid.*, n° 8352. — Cf. *Armorial du XIVe siècle*, n° 535.
[10] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 3241.
[11] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 1299.

Les trois brisures suivantes méritent enfin, à des titres divers, une mention spéciale. En 1363, Philippe de Villiers-le-Bel charge d'une cornière à dextre son écu d'or, au chef d'azur, au dextrochère d'argent paré d'un fanon d'hermine brochant sur le tout [1]: c'est peut-être le seul exemple de cornière qui se rencontre dans le blason français [2]. En 1400, Jean de la Capelle, dont la famille portait de gueules, à la croix ancrée d'or, supprime le montant supérieur de la croix, et le remplace par une merlette [3]. En 1537, enfin, Jean Val place un croissant entre les pattes de devant de son lion d'or, armé et lampassé de gueules, en champ d'azur [4].

Les brisures par deux pièces sont assez rares. Robert de Lignières en 1372 (D'argent, à la bande de gueules) charge sa bande de deux molettes [5]; Meynart d'Archiac (De gueules, à deux pals de vair, au chef d'or) brise de deux roses sur le chef [6]; Guillaume d'Anneville (D'hermine, à la fasce de gueules) en 1387, accompagne sa fasce de deux tourteaux, un en chef et un en pointe [7]; Jean du Quesnoy, en 1450, accoste de deux fleurs de lys le chêne de sinople qui orne son écu d'argent [8].

On a brisé beaucoup plus souvent par adjonction de trois pièces, Gauthier de Senzeilles, en 1373, charge son chevron de trois merlettes [9]; Renaud de Trie, amiral de France (D'or, à la bande d'azur) prend en 1398, trois annelets sur la bande [10]; Pierre Quiéret (D'argent, à trois fleurs de lys au pied nourri de gueules), en 1417, brise de trois merlettes, deux en chef, une en abîme [11]; l'année suivante Alain de Bodegat charge de chats ses trois tourteaux d'argent en champ de gueules [12]. Pierre le Boucq en 1565 et un de ses homonymes en 1579 brisent respectivement leur écu d'azur, à trois ruches d'or, de trois feuilles de houx et de trois épis, un dans chaque canton de chef, le troisième en pointe [13].

Nous n'avons rencontré, pour cette période, que trois exemples de brisure par addition de cinq pièces : Philippe de Haplincourt (D'azur à la croix d'argent) en 1351, et Jean de Cayeux (Une croix ancrée) en 1380 chargent leur croix de cinq coquilles [14] et de cinq quintefeuilles [15]; Antoine de Sillans, en 1571, place cinq besants d'or sur un sautoir de gueules en champ d'argent [16].

On peut citer, comme ayant brisé par addition de plus de cinq pièces, Guillaume, vidame de Chartres en 1370, qui accompagnait de

[1] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 9551.
[2] Ch. Grandmaison, *Dictionnaire héraldique*, v° *Cornière*.
[3] Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 3973.
[4] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 1215.
[5] Id., *Ibid.*, n° 5254.
[6] Id., *Ibid.*, n° 245.
[7] Id., *Ibid.*, n° 201.
[8] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 3555.
[9] Id., *Ibid.*, n° 1598.
[10] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 9094.
[11] Id., *Ibid.*, n° 7532. — Les armoriaux modernes donnent aux Quieret un champ d'hermine, mais les mouchetures ne se rencontrent pas sur tous les sceaux, et notamment sur celui que nous citons.
[12] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 1109. — Même observation que ci-dessus.
[13] Id., *Sceaux de la Flandre*, nos 3232 et 3715.
[14] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 4453.
[15] Id., *Ibid.*, n° 1973.
[16] Id., *Ibid.*, n° 8617.

neuf merlettes ses deux fasces de sable en champ d'or [1]; une branche de la maison de Tournebu, dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, entourait d'un orle de six billettes de gueules son écu d'argent à la bande d'azur [2]; Armand de Lozières en 1420, disposait de même des quintefeuilles, probablement de gueules, sur un écu d'argent à l'osier de sinople [3], etc.

Un semis de billettes couvre l'écu de Jean de Nielles (Un lion à la bordure engrêlée) en 1395 [4], un semis de besants; celui de Jean Patry (De gueules, à trois quintefeuilles d'argent) en 1415 [5], un semis de trèfles celui de Jean Quiéret la même année [6], etc.

* * *

La période précédente n'avait fourni qu'un seul exemple de brisure par augmentation du nombre des pièces; celle qui nous occupe actuellement est un peu moins mal partagée. Jean Hangouart en 1361 porte trois aigles et Jacques, en 1409, six aiglettes [7], tandis que les armes normales de leur famille sont de sable, à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or. Guillaume d'Anneville, en 1389, charge son écu d'hermine de deux fasces de gueules au lieu d'une [8]. Chabannes s'arme de gueules, au lion d'hermine, armé, lampassé et couronné d'or; on voit figurer trois lions, en 1439 sur le sceau de Jacquet [9], etc.

* * *

En fait de brisures par diminution du nombre des pièces, on ne peut encore citer que les six exemples suivants. En 1353, Vivien de Lomagne, sire d'Astaffort, porte *un* bélier passant au lieu de *deux* [10]; trente ans plus tard, on relève trois besants au lieu de neuf sur le sceau de Guillaume de Percy [11]; au XV[e] siècle, Jeanne de Belleforiere charge de trois fleurs de lys d'or seulement son écu de sable [12], tandis que les autres membres de sa famille le couvrent d'un semis; Jean d'Amiens, en 1417, s'arme, en champ de vair, de deux chevrons de gueules et non de trois [13]; Bertrand de Beauffremez, en 1501, surmonte d'une seule merlette d'or (au canton sénestre) au lieu de trois (rangées) l'écusson d'argent en champ d'azur, qui forme ses armes [14]; enfin Charles de la Rochefoucauld, sire de Randan, place, en 1561, sur un burelé d'argent et d'azur, un chevron de gueules et non trois [15].

---

[1] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 2241.
[2] Id., *Op. cit.*, n[os] 8998, 8999 et 9002. — *Armorial du XIV[e] siècle*, n[os] 187, 239, 240 et 241.
[3] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 5124.
[4] Id., *Sceaux de l'Artois*, n° 1926.
[5] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 7005.
[6] Id., *Ibid.*, n° 7530.
[7] Id., *Sceaux de la Flandre*, n[os] 2467 et 2710.
[8] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 202.
[9] Id., *Ibid.*, n° 2013.
[10] Id., *Ibid.*, n° 5313.
[11] Id., *Ibid.*, n° 7075.
[12] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 547.
[13] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 133.
[14] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 2675.
[15] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 7852.

Quand on manque de renseignements précis sur la généalogie d'une famille, et qu'on ne peut, en conséquence, distinguer l'aîné du cadet, il est parfois impossible de dire si on se trouve en présence d'une brisure par *augmentation* ou par *diminution* du nombre des pièces. Il en est ainsi notamment pour les Thiembronne (Artois) dont nous connaissons seulement deux sceaux de la fin du XIVe siècle; le premier, celui de Jean, en 1376, porte *une* quintefeuille à la *barre* brochant; l'autre, celui de Pierre, en 1380, est chargé de *trois* quintefeuilles à la *bande* brochant [1].

*
* *

Les brisures par changement dans la forme des pièces fournissent un nombre d'exemples un peu supérieur à celui de la période précédente : sept au lieu de cinq. A part Geoffroi de Rochechouart qui, en 1405, porte un *fascé* simple [2] au lieu du *fascé-enté-ondé* d'or et de gueules de sa famille, tous les personnages qui ont brisé de cette manière substituent des contours engrêlés ou denchés à des contours rectilignes. Guillaume de Stavele, en 1378, charge son écu d'hermine d'une bande de losanges de gueules au lieu d'une bande simple [3]; au XVIe siècle, une branche de la maison de la Fayette charge aussi d'une bande *engrêlée* de gueules son écu d'or qu'entoure une bordure de vair [4].

*
* *

Nous n'avons relevé pour cette période que deux cas de brisure par modification dans la situation des pièces. Jean d'Arthel en 1356, accompagne une fasce de trois annelets, 2 et 1 [5], tandis que les autres membres de sa famille rangent ceux-ci en chef [6]. En 1592, Alexandre Annart porte trois épées, la pointe en haut; la même année, Antoine Annart dispose ces mêmes épées, deux en sautoir et une en pal [7]; l'*Armorial* de Rietstap enfin donne à cette famille un écu de sinople, à trois épées renversées d'argent, garnies d'or, posées en bande.

Des brisures par modification dans la situation des pièces, il faut rapprocher celles par modification dans la disposition des quartiers; on n'en peut citer que de rares exemples. A la fin du XIVe siècle, Bertrand des Baux écartèle des Baux (De gueules, à l'étoile à seize rais d'argent) et d'Orange (D'or, au cor d'azur, lie, enguiché et virolé de gueules), tandis que son cousin, le comte de Céphalonie combine les mêmes armes dans un écartelé en sautoir [8]. En 1547, Pierre de Bellegarde, seigneur du lieu, porte parti: le premier d'azur, à la cloche d'argent, bataillée de sable (Algoursan); le deuxième coupé d'azur, au lion d'or couronné du même (St-Lary) et de gueules à l'aiguière d'or (Orbessan). En 1578, Roger de Bellegarde, maréchal de France, et en 1585, César de Bellegarde, gouverneur d'Angoumois, Saintonge et Aunis, écartèlent de St-Lary et d'Orbessan, et chargent sur le tout d'Algour-

---

[1] Demay, *Sceaux de l'Artois*, nos 1743 et 1744.
[2] Id., *Sceaux Clairambault*, no 7810.
[3] Id., *Sceaux de la Flandre*, no 1626.
[4] Id., *Sceaux Clairambault*, nos 3532 et 3538.
[5] Id., *Ibid.*, no 323.
[6] Id., *Ibid.*, nos 320-322.
[7] Id., *Sceaux de la Flandre*, nos 3188 et 3189.
[8] *Armorial du XIVe siècle*, nos 608 et 691.

san. Enfin Roger et Jean de Bellegarde, en 1565 et 1569, écartèlent aussi de St-Lary et d'Orbessan, mais font brocher sur les écartelures une croix chargée de clochettes, évidemment empruntée aux armes d'Algoursan [1].

*
* *

Quant aux brisures par changement des pièces, le nombre en est également assez restreint. Thomas d'Autry, en 1440, s'arme, en champ d'argent, d'un pal de fusées de gueules au lieu d'une bande de ces mêmes pièces [2]. Dans la seconde moitié du XVI<sup></sup>e siècle, en 1567, François de la Trémoille remplace par une bande le chevron qui figure dans les armes bien connues de sa famille [3]. En dehors de ces deux exemples, on ne rencontre de changements que dans les petites pièces : vers la fin du XIVe siècle, quelques Beauvilliers ont substitué des annelets aux six merlettes de gueules qui chargent leur écu fascé d'argent et de sinople [4] ; en 1495, Jacques van Gheetsdaele, dont la famille portait d'argent à trois merlettes de sable, change la première de celles-ci en quintefeuille [5], etc.

*
* *

L'*Armorial* déjà cité ne fournit que 25 exemples de brisures par modification dans les émaux sur 427. Quant aux sceaux les renseignements qu'ils donnent sur ce point spécial sont naturellemeut toujours fort rares. Une bande *componée* d'argent et d'azur figure en 1359, sur l'écu de Renaud de Trie [6] ; Pierre de Hangest, eu 1380, place sur un *échiqueté* la croix de gueules que les autres membres de sa famille portent en champ d'argent [7] ; signalons enfin, en 1405, le sceau de Geoffroi de Mareuil (De gueules, au chef d'argent, au lion d'azur brochant sur le tout) ; le chef de l'écu est *componé* [8].

*
* *

L'usage des écartelures, inconnu avant les dernières années du XIIIe siècle, devient, à mesure que l'on s'approche du XVIe siècle, de plus en plus fréquent ; à cette époque, il dégénère parfois même en véritable abus. L'emploi peut en être inspiré par l'une des trois considérations suivantes : 1° réunir dans un même écu les armes de tous ses domaines ; 2° se parer de ses plus belles alliances ; 3° briser. Aussi quand on se trouve en présence d'un écu écartelé, il est toujours fort difficile de déterminer, à moins de recherches assez longues, le but poursuivi par son possesseur, car celui-ci ne pouvait briser par écartèlement qu'en ajoutant aux armes pleines de sa famille un quartier de domaines ou d'alliances. Le travail de statistique auquel nous nous sommes livré pour les brisures par modification dans les meubles, devenait donc ici presque impossible.

---

[1] Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 849, 850, 851, 855 et 856.
[2] Id., *Ibid.*, n° 459.
[3] Id., *Ibid.*, n° 9053.
[4] Id., *Ibid.*, n° 820.
[5] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 1969.
[6] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 9092 ; — Cf. *Armorial du XIVe siècle*, n° 50.
[7] Id., *Ibid.*, n° 4444.
[8] Id., *Ibid.*, n° 5720.

*(A suivre).*

1896. 10e Année. DÉCEMBRE.
N° 12.

# Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

## A NOS LECTEURS

Avec ce numéro nous terminons la dixième année d'existence des *Archives héraldiques*. Qui lors des modestes débuts de cette publication, en 1887, lui aurait prédit une aussi longue vie? Non seulement elle a surnagé à tous les orages, mais d'étape en étape elle a pu s'améliorer et se développer, grâce au concours de bienveillants collaborateurs, et aux encouragements de nombreux amis. Nous voyons dans ce fait la preuve que les *Archives* répondaient à un besoin. Mais loin de nous reposer sur les résultats obtenus et de nous en contenter, nous estimons que pour ne pas reculer il faut progresser toujours, aussi le Comité de la SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE a-t-il décidé de faire un vigoureux effort pour améliorer encore les *Archives* et les placer sur le même niveau que nos meilleures revues historiques et archéologiques.

Dans ce but nous nous sommes assuré du concours de nouvelles forces, parmi lesquelles figureront les noms les plus en vue dans le monde savant, tandis que nos anciens collaborateurs nous restent tous fidèles. Il sera en outre fait plus de frais pour les planches qui seront soignées au mieux et, pour que le contenant réponde au contenu, les *Archives* seront imprimées sur papier de choix en caractères elzéviriens et en un format qui, sans s'écarter sensiblement de l'ancien, sera plus pratique. Sur la demande de nombreux membres de la Société il a été encore décidé qu'au lieu de paraître tous les mois en un petit fascicule de 8 pages, les *Archives* deviendraient une publication trimestrielle d'au moins 32 pages, de sorte que chacun des quatre numéros qui paraîtront dans le courant d'une année, donnera une matière beaucoup plus abondante et variée. Munis d'une élégante couverture avec titre spécial ils feront l'ornement d'une table de salon, comme aussi réunis en volume ces recueils scientifiques constitueront un livre de bibliothèque précieux à consulter.

Toutes ces améliorations représentent pour la SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE une augmentation assez considérable de dépenses qui ne pourront être couvertes que par de nouvelles adhésions à notre Société. Aussi faisons-nous appel à tous les membres pour qu'ils veuillent bien s'employer à nous procurer des recrues. Nous exprimons en particulier

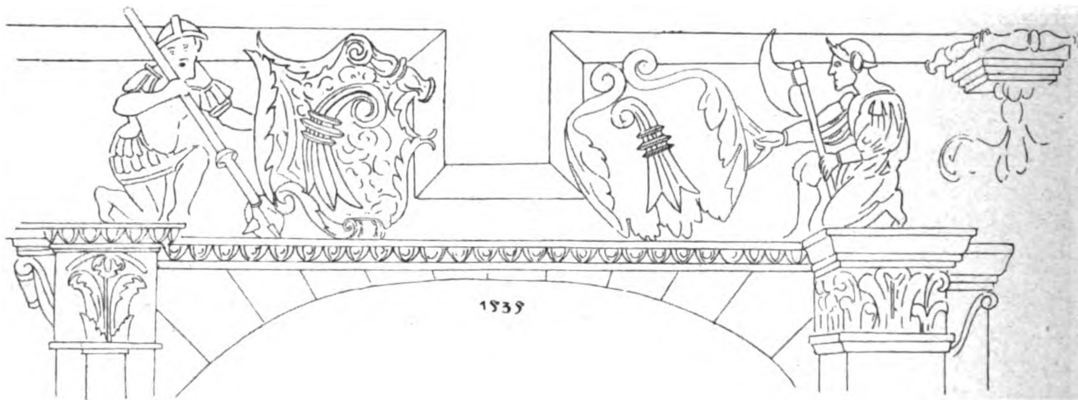
l'espoir que la plupart des simples abonnés aux *Archives* voudront bien s'associer d'une manière plus directe à notre œuvre en se faisant recevoir membre de notre Société. *Le Comité.*

## Heraldische Malereien aus Basel.

Als man mit jener für gewisse Bauperioden charakteristischen Planlosigkeit vor etwa vierzehn Jahren in der Umgebung des Petersplatzes zu Basel Raum zu schaffen begann, um für Neubauten Platz zu gewinnen, musste auch ein Gebäude im Werkhof weichen, in welchem sich ausgedehnte Wandmalereien des XVIten und XIXten Jahrhunderts befanden. Heute erhebt sich nördlich von dem Arcal desselben das Vesalianum und westlich davon auf der Stätte der ehemaligen Gnadentalkirche O. S. C. und des stattlichen Kornhauses der unschöne Bau der Kunstgewerbeschule.

Vor Abbruch jener Gebäulichkeit haben H. Lendorff, nunmehr Kunstmaler, und der Schreiber dieser Zeilen die Wandmalereien, so gut es in der knappbemessenen Zeit anging, skizzirt und diese Zeichnungen dann der Historisch-Antiquarischen Gesellschaft überreicht. Im folgenden seien über die Themata der Gemälde kurze Angaben gemacht, wobei durch beigefügte Initialen bei jedem Bilde, das s. Z. von uns reproduzirt wurde, der Name des Verfertigers der Kopien bemerkt ist.

### I. Ostflügel, Parterresaal von 1535.




Ueber der Eingangstür im Innern befanden sich auf architektonisch behandelter Türumrahmung zwei Schildhalter, geharnischte Krieger in kauernder Stellung; derjenige zur Linken hielt einen gesenkten Morgenstern und einen sehr flott stylisirten Basler Schild in Renässanceform. Der Schildhalter zur Rechten hielt eine Streitaxt und einen steif behandelten Basler Schild. Beide Figuren sind einem wohl nach Holbeinischer Zeichnung ausgeführten Holzschnitt von Sebastian Münsters Cosmographie (Vorderseite der Weltkarte in der Ausgabe von 1567) entlehnt, wo sie aber statt mit Schilden, mit Kränzen erscheinen.

Der übrige Schmuck der Wände bestand aus rot und schwarzen Fensterumrahmungen und einem der Decke entlang laufenden Fries, jeweilen mit Perlschnur (Pollenreihe) umsäumt. Vollständig ausgemalt waren dagegen die sämtlichen Fensterleibungen.

In den 5 Fenstern der Südmauer fanden sich:

Fenster 1. Absalom und David, jeweilen ein Kopf in einem von Renässancemotiven umrahmten Rundmedaillon. Die Beischriften lauteten in lateinischen Kapitalen: ABSALOM und REX DAVID. (Cop. E. A. S.)

2. Scævola und König Tarquinius, in ganzen Figuren, letzterer zu Pferde. Beischrift: ... MVTZIVS und MARKVS TARKVINV.

3. Die Könige Ahab und Antiochus. Beischrift: ACHAB und ANTIOCHVS. Oben die Jahrzahl 1535.

4. Samuel und Abraham. Beischrift: SAMVEL und ABRAHAM. Oben eine Nymphe.

5. Gekrönte Köpfe in Medaillons mit zerstörter Beischrift: erkennbar war noch .. E G L .. und .. ERATH ..

An den 5 Fenstern der Nordmauer fanden sich:

6. Hercules mit dem Kerberus und Simson mit den Löwen. Beide Figuren sind nichts als Vergrösserungen nach den Herculesfiguren des oben angeführten Holzschnittes [1]). Die Beischriften lauteten: HERCKELES und SAMSON . EIN WIB HAT IHN BETROG. (Cop. H. L.)

7. Köpfe in Medaillons. Beischrift: WER GOTTES WORT VERACHT KVMT IN GROS VNGEMACH und FARON IM ROTEN MER MVOST VNDERGON.

8. Josua, gepanzert, mit Helm, Schild, Bogen und Köcher; Augustus, bärtig, gekrönt und gepanzert, mit Schwert und Scheide. Oben auf Bandrollen IOSVA und AVGVSTVS. (Cop. E. A. S.)

9. Köpfe in Medaillons. Saul in gekröntem Helm, Holofernes als Landsknechtführer in Federhut. Beischrift: SAVL und HOLOPHERNES. (Cop. H. L.)

10. Romulus, gepanzert, mit Spaten, Schild und Schwert, gegenüber Alexander, gepanzert, mit Lanze und Schwert; auf dem Haupt eine Krone mit Federschmuck. Beischriften: ROMELVS und ALIXANDER DER GROS. (Cop. E. A. S.)

Wie man sieht, alternirten jeweilen Darstellungen von ganzen Figuren und von Medaillons, und zwar so dass dem Fenster 1 mit den Köpfen von Absalom und David Fenster 6 mit den Figuren von Hercules und Simson gegenüberstand. Ausser grau und schwarz war nur rot und in spärlichen Fällen etwas gelb bei der Malerei verwendet. Die Breite der Leibungen, die durch die Gemälde ausgefüllt waren, betrug 0,70$^{m}$, die Höhe innen 2,10$^{m}$, aussen 1,80$^{m}$.

### II. Westflügel, Parterresaal von 1616.

Fenster 1. In schmucklosem Rundmedaillon der Adler von Frohburg; gegenüber die zwei Adler von Homberg. Oben ein ornamentirtes Viereck.

2. In über Eck gestellten Viereckrahmen der Mönch von Mönchenstein und die gekreuzten Szepter von Ramstein. Oben in Rundmedaillon die Figur eines Trommlers im Zeitkostüm.

3. In Rundmedaillons der Adler von Eptingen und die Mauer von Riehen. Oben in Viereckrahmen ein Pfeifer im Zeitkostüm.

[1]) Die Herculesfigur mit dem an die Brust gepressten Löwen des Holzschnittes beruth ihrerseits wieder auf römischen Vorbildern, wie wir sie z. B. auf den Münzen des Maximianus Herculeus finden.

4. Zerstört.

5. In Rundmedaillon die drei Rosen des Iselinwappens und der Falk der Familie Falkner. Oben in Viereckrahmen ein Schild mit drei übereinander befindlichen Kugeln.

6. In über Eck gestellten Viereckrahmen ein gekrönter Löwe und ein Horn, beides Familienwappen. Oben in Rundmedaillon die Rosen des Iselinschildes und die Jahrzahl 1616. (1-3 und 5-6. Cop. E. A. S.)

Die Malereien dieses Saales sind recht schmucklos und sind sämtlich grau in grau gehalten. Auch hier alternirt die Form des Ornaments indem jeweilen Medaillons mit Vierecken abwechseln; wo in den Leibungen erstere verwendet sind, ist die Unterfläche des Architravs durch ein Viereck verziert und umgekehrt. Die Wappenbilder, welche sich auf die Vogteien Basels und Beamte der Zeit beziehen, zeigen dass der Saal öffentlichen Zwecken diente. Künstlerisch waren die Malereien dieses Saals untergeordneter und weniger wirkungsvoll als die des Ostflügels, dürfen aber als Beleg für die Verwendung der Wappenbilder als Wanddekoration im XVII$^{ten}$ Jahrhundert immerhin ein gewisses Interesse beanspruchen.

E.-A. Stückelberg.

---

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

**Nouveaux membres.**

MM. le D$^{r}$ E. Welti, rue des Gentilshommes 33, Berne.
R. Münger, peintre héraldiste, Berne.

**Dons reçus.** — Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, IV$^{e}$ série, tome 4 : *Les Suisses dans les guerres d'Italie de 1506 à 1512*, par Charles Kohler, Genève, J. Jullien et Georg et C$^{e}$.

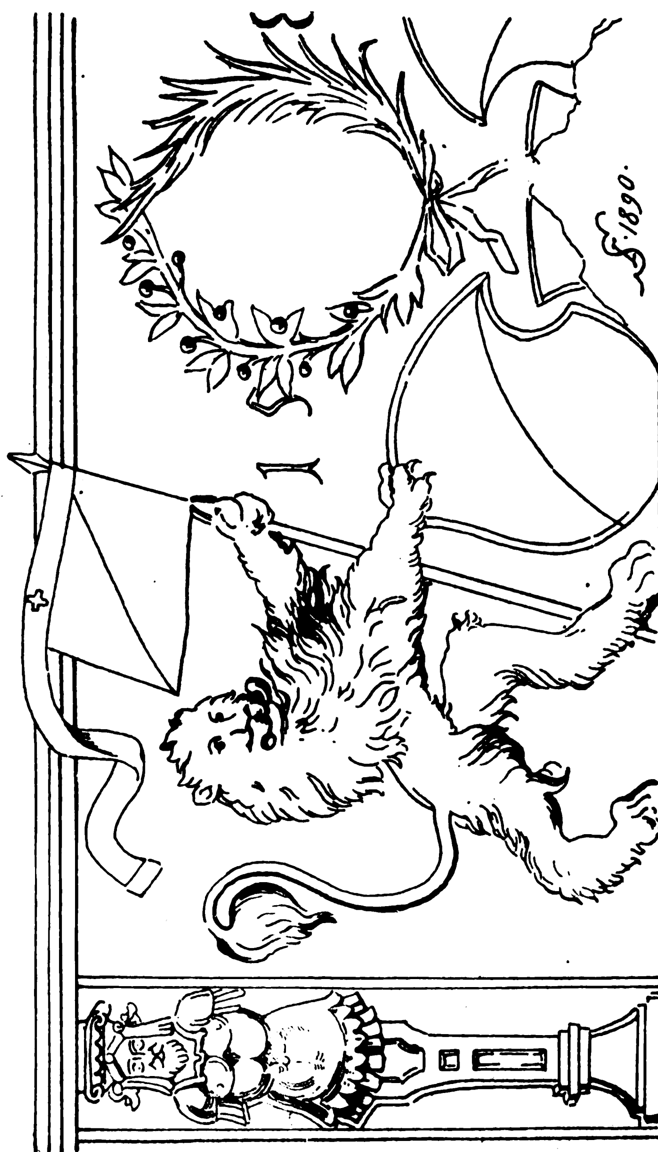
---

# Die Zürcher Löwen auf Kyburg

(Mit Tafel).

Das äussere Tor des Schlosses Kyburg wurde laut einer in den Schlussstein gemeisselten Jahrzahl 1579 erbaut; im folgenden Jahr erfolgte die Bemalung des über dem Rundbogen befindlichen oblongen Feldes, auch die Jahrzahl dieser Malerei war 1890 noch sehr wol kenntlich, sie lautete in arabischen Ziffern 1580. Das Balkenwerk, welches das nach innen und aussen hervortretende Dach trägt, wurde wiederholt, so z. B. im XVIII$^{ten}$ Jahrhundert, erneuert.

Die Malerei stellt auf dunkelrotem Grunde die beiden sich zugewendeten Zürcher Löwen dar, beide halten mit einer Pranke das mit dem eidgenössischen Wimpel gezierte Panner bezw. das Schwert und mit der andern den Zürcher Schild. Der Löwe zur Linken vom Beschauer hält den Kopf en face, der zur Rechten im Profil. In der Mitte, über den Zürcher Schilden befindet sich eine runde, von Lorbeer- und Oelzweig umrahmte Tafel; sie war ursprünglich schwarz mit goldener Kapitalinschrift und wurde dann hellblau übermalt, wobei die Inschrift




Zürichen Löwe auf Kyburg.

in etwas kleinern Lettern reproduzirt wurde. Sie lautet : SVB VMBONE DIVINO AC REGIMINE TIGVRINO FLOREAT KIBVRGVM. Unterhalb dieser Tafel sieht man zwei kleine Schilde mit den Wappen der Grafen von Kyburg und von Habsburg, der einstigen Besitzer des Schlosses; diese beiden Schilde waren, als wir die beistehende Zeichnung aufnahmen (1890) bis auf die Ecken zerstört, sind seither aber restaurirt worden. Rechts und links wird die ganze heraldische Komposition eingerahmt durch grau in grau gemalte Sternen; die zur Linken ist als bärtiger Ablaut, die zur Rechten als Karyatide charakterisirt. Die ganze Malerei ist durch unser Gesellschaftsmitglied, den kuntstliebenden heutigen Besitzer der Kyburg, sorgfältig restaurirt worden.

Wenn wir an dieser Stelle auf das Gemälde zurückkommen, so geschieht dies einerseits weil dasselbe eine sehr tüchtige und bisher noch nicht abgebildete heraldische Leistung des XVI[ten] Jahrhundert ist, und anderseits weil betreffs ihres Urhabers ein alter Irrtum neuerdings wieder fortgepflanzt wurde. Das Gemälde wird nämlich auch noch von Zeller-Werdmüller [1]) dem Zürcher Stadtmaler Hans Asper [2]) zugeschrieben. Dieser Künstler, geboren 1499, ist aber schon 1571 am 21. März gestorben, kann somit in keinem Fall als Urheber einer Malerei, die 1580 datirt ist und an einem 1579 erstellten Tor sich befindet, gelten.

E.-A. Stückelberg.

# Les brisures d'après les sceaux.

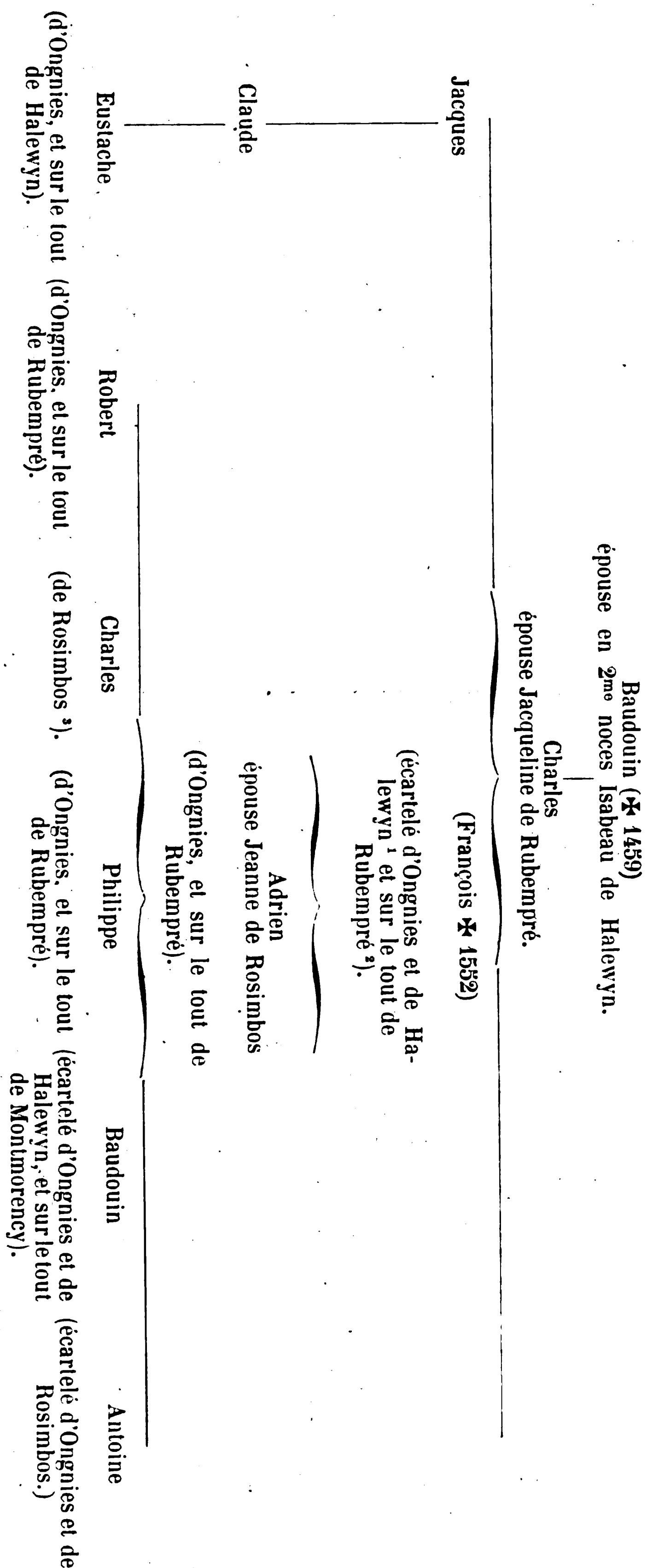
(SUITE ET FIN)

Nous donnerons seulement, à titre d'exemple, un fragment emprunté à la généalogie de la maison d'Ongnies (Artois) [1], on y verra combien étaient parfois fréquentes les modifications, dans le choix ou dans la disposition des quartiers. Les personnages dont aucune mention ne suit le nom portaient les armes pleines : de sinople, à la fasce d'hermine. (Voir tableau page suivante).

A la fin du XIV[e] siècle l'usage des brisures est encore général; sur un peu plus de 450 cadets mentionnés dans l'*Armorial* de 1396, 25 environ se permettent le port des armes pleines. Mais le nombre de ceux qui se donnent pareille licence augmente rapidement à mesure que l'on approche du XVII[e] siècle. L'explication de ce fait en est aisée à donner. Au moyen-âge en effet, les armoiries peintes sur l'écu, brodées sur la cotte d'armes et sur la housse du cheval, servaient de signe de reconnaissance pendant le combat; l'homme d'armes, en les voyant, savait où il devait se rallier, et il y avait quelquefois pour lui un intérêt sérieux à distinguer son propre seigneur des parents de celui-ci. Mais vers le milieu du XV[e] siècle, l'écu disparaît du costume militaire, en même temps que les compagnies d'ordonnance, permanentes et soldées, commencent à prendre la place des contingents féodaux. Les armoiries perdent alors toute importance pratique; on continue bien à

1) Zürcherische Burgen. *M. d. A. G.* LVIII. S. 330.
2) *Allg. Deutsche Biogr.* I. S. 620; auch die Söhne Aspers, Hans Rudolf und Rudolf, welche Händke die *Schweiz. Malerei*, S. 169, kurz erwähnt, können kaum in Betracht kommen.

1 Vegiano d'Hove. *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, édition de Herckenrode, I, II, pp. 1467-1481.




[1]) Halewyn: d'argent, à trois lions de sable, armés et lampassés de gueules, couronnés d'or.
[2]) Rubempré: d'argent, à trois jumelles de gueules.
[3]) Rosimbos: bandé d'argent et de gueules.

les graver sur les sceaux, à les sculpter sur la clef des voûtes, sur le manteau des cheminées, au dessus de la porte des châteaux; on les frappera plus tard sur le plat des reliures, on les tissera dans la bordure des tapisseries, mais il n'y aura plus à beaucoup près le même intérêt, dans ces conditions, à distinguer l'un de l'autre les différents membres d'une même famille.

Il n'y a donc rien de surprenant à ce que les plus anciens ouvrages que l'on possède sur l'art héraldique ne fassent aucune mention des brisures. Le *Traité de Blason du XV<sup>e</sup> siècle*, publié par Douet d'Arcq dans la *Revue archéologique* [1], *Le Blason des Armoiries* de Bara, dont la première édition parut en 1511, *Le Blason des Armes* de Gailliard, écrit en 1557 [2], sont muets sur cette question. *L'Estat et comportement des Armes*, de Scohier, imprimé en 1590, traite assez longuement le point de savoir qui a droit aux armes pleines, mais il passe rapidement sur les différents modes de briser.

On ne semble jamais du reste, avoir contesté à l'aîné le privilège des armes pleines; il a toujours le droit de contraindre ses cadets, à briser, mais en fait il n'en use guère. On cite néanmoins un arrêt du Parlement de Toulouse, en date du 14 août 1509, rendu entre Galaubic d'Espagne, dit de Parnassac, et Roger d'Espagne, seigneur de Montespan, faisant défense à Galaubic de porter les armes pleines [3]. Scohier mentionne encore une sentence rendue le 12 décembre 1531 par les rois d'armes Champagne, Bretagne et Dauphiné sur une contestation qui s'était élevée entre Jean de Cunchy, seigneur de Libersart, et Philippe de Cunchy, seigneur de Trambloye, au sujet des armes pleines [4].

* * *

C'est une opinion assez répandue, que la cotice en barre est la brisure du bâtard. Le *Traité de Blason du XV<sup>e</sup> siècle* déclare que les bâtards « portent armes en armerie différentes par bande sénestre, ainsi » qu'il est de coustume [5] ». Gailliard, un peu plus explicite dit que « la » brisure ou démonstrance des bastardz est ung fylet qui est le tiers part » plus petyte que le baston, et aussy pour ou affyn que chascun le con- » neroit mieulx, il va au conterayre le baston, par le travers de l'escu, » commençant au hault canton senestre jusques au cousté dextre de » l'escu, comme par les escus susdits, ycy après sera clèrement monstré; » mais quand l'escu ou armes d'ung bastard est de gueulle, on faict le » dict fillet d'asur ou de synople, à cause que l'ordonnance dudict fillet » est de estre de gueulle » [6]. Notons tout de suite que cette opinion sur l'émail de la barre semble être personnelle à l'auteur.

Dans son *Estat et comportement des Armes*, Scohier a consacré aux brisures de bâtards quelques lignes où se rencontre une beaucoup plus grande part de vérité. « Anciennement la demonstration de Bastar- » dise consistoit en ce que les Bastardz portoient les armes de leurs » Peres au premier canton d'un Escu faux, estant une marque asseurée » quand se trouvent des Escus de metaux, ou de couleurs armoiez au » seul premier canton; telles Armoiries sont de Bastardz, ou descendant

[1] Année 1858, pp. 321 et suiv.
[2] Publié seulement en 1866 par M. Léopold van Hollebeke; Bruxelles, pet. in-4°.
[3] Brillon, *Dictionnaire des Arrêts*, T. I, p. 265.
[4] *L'Estat et comportement des armes*, p. 74.
[5] P. 358.
[6] *Le Blason des armes*, p. 29.

» de Bastardz. Depuis les Bastardz ont prins pour démonstration de leur » Bastardise une Barre au travers de leurs armes, commenceante au » Chef du coste senestre, perissante en poincte du coste droict: et ne » suffit que le Bastard seul porte la brizeure de Bastardise, mais a ce » faire doivent estre contraincts tous les descendans, a l'apaisement » du Chef de la maison. En nostre temps plusieurs descendantz de Bas- » tardz estiment satisfaite a la brizeure, quand ils escartellent de Pere » et de Mere sans aucune marque. Autres posent une brizeure ordinaire » de Puisne; Autres pour leurs Armes portent leurs quatre quartiers » en un Escu escartellé d'iceux; Autres surchargent leur Escu des » Armes de leur Mere. Toutes ces différences et brizeures ne sont bas- » tantes, et ne doivent estre tollerees par le Roy ou Heraut d'Armes de » la Province ou tels abus se commettent: Mais doivent tous descen- » dans de Bastardz porter en difference des legitimes les marques ordi- » naires, comme s'ensuivent:

» La Barre pour les Bastardz.

» La postérité du Bastard porte les Armes telles, que le Bastard, » ostant la Barre, et en ce lieu porte la poincte de l'Escu, coupé..; le » Chef..; la poincte de l'Escu trianglée..; le Chef taille et tranche..; » l'assiette des Armes sur l'Escu en forme de Chevron, laquelle est » abolie pour le jourd'huy aussi bien que les precedentes. [1] »

Si maintenant on fait appel au témoignage des sceaux, on voit que les brisures employées par les bâtards peuvent se ramener à trois catégories :

1° Brisure ordinaire.

2° Barre ou cotice en barre.

3° Armes sur pièce. — Nous désignons sous ce nom les écus pleins où les armes paternelles ne figurent que sur une pièce, fasce, bande ou plus ordinairement canton.

Le tableau suivant résume encore les renseignements recueillis sur les sceaux.

| | Brisure ordinaire | | | Barre, etc. | Armes sur pièces |
|---|---|---|---|---|---|
| | Bande | Sautoir | Bordure | | |
| 1351 à 1375 | 2 | 1 | 1 | — | 1 |
| 1376 à 1400 | 6 | 3 | — | — | 3 |
| 1401 à 1425 | 10 | — | — | 3 | 1 |
| 1426 à 1450 | 1 | — | — | 2 | — |
| 1451 à 1475 | — | — | — | 2 | 2 |
| 1476 à 1500 | — | — | — | 1 | 1 |
| 1501 à 1525 | — | — | — | 1 | — |
| 1526 à 1550 | — | — | — | — | — |
| 1551 à 1575 | — | — | — | 1 | — |
| 1576 à 1600 | — | — | — | 1 | — |
| | 19 | 4 | 1 | 11 | 8 |

Jusque dans les premières années du XV[e] siècle, les brisures ordinaires tiennent, on le voit, la tête; cela vient peut-être de ce que les

[1] *L'Estat et comportement des armes* p. 95-97.

mœurs ne regardaient pas encore, à beaucoup près, le bâtard d'un œil aussi défavorable que plus tard. La barre et ses dérivés dominent à partir de 1425. Les armes sur pièces, qui tiennent seulement le troisième rang, ne se rencontrent pas après 1500.

Toutes les brisures ordinaires que nous avons relevées ont lieu par addition d'une pièce héraldique; la plus usitée de celles-ci est, comme pour les enfants légitimes, la bande et surtout la cotice. Celle-ci traverse les écus de Jean, bâtard de Châlon-Arlay (De gueules, à la bande d'or, chargée en chef d'une molette de sable) en 1369 [1], de Jean, bâtard de Bournonville (De sable, au lion d'argent, armé et lampassé d'or) en 1389 [2], de Pierre, bâtard de Haverskerque (D'or, à la fasce de gueules) en 1406 [3], de Louis, bâtard de Hainaut (D'or, écartelé d'un trait : les premier et quatrième quartiers chargés d'un lion de sable, armé et lampassé de gueules; les deuxième et troisième, d'un lion de gueules, armé et lampassé d'azur) en 1413 [4], etc. Une bande componée se relève sur le sceau de Gillet, bâtard du Bois (Une croix ancrée sous un chef chargé de trois coquilles) en 1383 [5] et une bande écotée sur celui de Barthélemy, bâtard de Montigny (Un lion) en 1416 [6].

Le sautoir, relativement très employé [7] se rencontre dans les armes de Enguerran, bâtard de Créquy (De gueules, au créquier arraché d'or) en 1364 [8], de N., bâtard de Damas (D'or, à la croix ancrée de gueules) en 1381 [9], et de Guillaume, bâtard de Poitiers en 1383 : dans ce dernier écu, les six besants sont disposés un en chef, deux à chaque flanc et un en pointe [10].

Quant à l'unique exemple de bordure, on le trouve en 1374 sur le sceau de Guillaume, bâtard de Poitiers [11].

Roland Adhémar de Grignan (D'azur, à trois bandes d'or) en 1416 [12], Jean de Potte (Cinq fasces, au canton chargé d'une étoile) en 1435 [13], Gérard d'Esnes (De sable, à dix losanges d'or, 3, 3, 3 et 1) en 1462 [14], Jean de Bourbon-Vendôme (De France, au bâton de gueules chargé de trois lionceaux d'argent) en 1465 [15], Mondon de Balsac en 1503 [16], Henri d'Angoulême, fils naturel d'Henri II, et ses descendants, brisent d'une cotice en barre [17].

---

[1] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 2075.

[2] Id., *Ibid.*, n° 1392.

[3] Id., *Ibid.*, n° 4551.

[4] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 991.

[5] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 1125.

[6] Id., *Ibid.*, n° 6354.

[7] Les brisures d'enfants légitimes n'en offrent, pour cette même période, qu'un seul cas sur près de dix-sept cents exemples.

[8] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 2974.

[9] Id., *Ibid.*, n° 3115.

[10] Id., *Ibid.*, n° 7250.

[11] Id., *Ibid.*, n° 7229. — Le chef est en outre chargé d'une couronne à dextre.

[12] Id., *Ibid.*, n° 14.

[13] Id., *Sceaux de l'Artois*, n° 1479.

[14] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 846.

[15] Id., *Sceaux Clairambault*, n° 9307.

[16] Id., *Ibid.*, n° 595. — Cette famille porte d'azur, à trois flanchis d'argent 2 et 1, au chef d'or, chargé de trois flanchis rangés d'azur. Le sceau précité porte une fasce accompagnée de six flanchis, à la barre brochant.

[17] Demay, *Ibid.*, n° 179. — La cotice en barre est d'or.

Lorsque l'écu d'un bâtard est *plein*, et que les armes paternelles figurent seulement sur une pièce, elles sont le plus souvent placées sur un canton dextre. Il en est ainsi notamment sur les sceaux de Jean, bâtard de Fiennes en 1369 [1], de Raoul, bâtard de Coucy (Fascé de vair et de gueules) en 1382 [2], d'Aimeri, bâtard de Namur [3] en 1390, de Gérard, bâtard d'Esclaibes (De gueules, à trois lions d'argent, plus tard couronnés d'or) en 1399, etc. Ce genre de brisure semble avoir joui d'une faveur toute particulière chez les bâtards des comtes de Flandre : Louis, dit le Frison, Victor et Robert, enfants illégitimes de Louis de Mâle (✠ 1383), portaient tous trois d'argent, au canton de Flandre; Louis, dit le Haeze de Flandre, portait le même canton mais en champ de sinople [4].

Le canton paternel figure parfois sur un champ diversement chargé, sans qu'il soit toujours possible de déterminer l'origine de celui-ci. Robert, bâtard de Louis de Crécy (✠ 1346) portait d'argent, semé de croisettes recroisettées de sable, au canton de Flandre [5]; Pieterken, autre bâtard du même prince, portait de gueules, au cygne d'argent, au canton de Flandre [6]; Philippe, bâtard de Jean III de Namur, s'armait, en 1421-1436, d'azur, semé de trèfles d'or, au canton de Namur [7].

Les descendants légitimes de bâtards ont quelquefois emprunté les pièces du champ aux armes de leur mère. Le cinquième fils naturel de Louis de Mâle, Jean de Drincham, eût un fils qui épousa Isabeau de Ghistelles, dont les armes étaient de gueules, au chevron d'hermine, brisées au canton... d'un écusson burelé au lion brochant; leurs descendants portèrent de gueules, au chevron d'hermine, accompagné en pointe d'un cygne d'argent, et en chef à senestre d'un écusson *ut supra ;* au canton de Flandre [8]. Jean de Châtillon (✠ 1381) laissa deux bâtards : l'aîné, Jean, tige des seigneurs de Trélon, en Hainaut, épousa une Dalem; ses descendants prirent les armes de leur mère, de gueules, à deux fasces bretessées contre-bretessées d'argent, retenant seulement un canton dextre de Châtillon [9]. Les descendants du puîné, Guy, qui s'était allié à une Botland, adoptèrent aussi les armes maternelles, parti emanché d'or et de sable, au canton de Châtillon [10].

Les armes sur pièces se rencontrent parfois en dehors du canton. Pierre, bâtard d'Alençon, porte, en 1421, une fasce aux armes d'Alençon [11]; sur le sceau de Renaud, bâtard de Bourbon, achevêque de Narbonne, en 1475, figure une large bande chargée d'un baton cotoyé de de six fleurs de lys [12]; Charles, évêque de Clermont, fils naturel de ce

---

[1] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 3612.

[2] Id., *Ibid.*, n° 2842.

[3] Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 1388. — Namur porte de Flandre, brisé d'une cotice de gueules, mais la cotice ne figure pas ici sur le canton.

[4] De l'Espinoy, *Recherche des Antiquités et Noblesse de Flandre*, pp. 68 et 69.

[5] Id., *Ibid.*, p. 65.

[6] Id., *Ibid.*, p. 66.

[7] Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n^os 1389 et 1390. — Vegiano d'Hove. *Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne*, éd. de Herckenrode, T. II, p. 1404.

[8] De l'Espinoy, *Recherche des Antiquités et Noblesse de Flandre*, p. 70.

[9] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 587; Corneille Martin, *Les généalogies et anciennes descentes des forestiers et comtes de Flandre*, p. 23.

[10] C. Martin, *Ibid.*

[11] Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 82.

[12] Id., *Ibid.*, n° 6662.

dernier, porte en 1489 les mêmes armes, mais en barre [1]. Les bâtards des derniers ducs de Bourgogne ont parfois disposé les armes paternelles sur un chevron ou un sautoir.

L'usage semble avoir fait de la brisure une obligation plus stricte au bâtard qu'à l'enfant légitime. Cependant Gossewin, seigneur de Rymerstede (vivant en 1413), bâtard de Henri, qui lui-même était bâtard d'Henri de Flandre, comte de Lodes et seigneur de Ninove, portait de Flandre, le lion couronné de gueules [2]; la couronne, que l'on employait ou non, à cette époque, sans y attacher la moindre importance, ne peut être considérée comme une brisure. On remarque encore sur le sceau d'Antoine, bâtard de Pradines, en 1418, les armes pleines de la famille : un chevron accompagné de deux étoiles en chef et d'un arbre en pointe [3].

L'assemblée de notables, convoquée à Saint-Germain-en-Laye au mois de novembre 1583, supplia le roi Henri III d'ordonner qu'il y eût une différence entre les armes des bâtards et celles des enfants légitimes [4], mais aucune suite ne fut donnée à cette requête.

Une ordonnance de Philippe II, en date du 23 septembre 1595, applicable aux Pays-Bas et au comté de Bourgogne, édicta sur cette matière les dispositions suivantes : « Puis que par le nom ny par les armes se » peut cognoistre aucune difference ny distinction entre les legitimes, et » ceulx qui ne le sont point, signamment par l'oubliance qu'aduient sou- » uent de la note de bastardise après le premier estocq bastard, quand en » est passée la mémoire des uiuans. Nous voulons et ordonnons tres » expressement, que pour eviter tel desordre, soit appostee et adjoustee » aux armoyries des Bastardz et leurs descendans, une difference et » marcque notable et speciale, par quelque barre, ou aultre note emi- » nente, laquel (sic) par tel moyen, donne perpetuellement et a tousiours, » a cognoistre telle bastardise, et defaut de leur sang illégitime » [5].

Nous avons dit tout-à-l'heure que les filles légitimes ne brisaient pas ; nous n'oserions dire si le même usage existait pour les filles naturelles, car les deux seuls exemples que nous ayons rencontrés sont contradictoires. Yolande de Bourgogne, bâtarde de Philippe le Bon et femme de Jean de Picquigny, vidame d'Amiens, portait, en 1470, un écu en losange parti d'Ailly et des quartiers de Bourgogne, sans brisure [6]; sur le sceau de Diane, légitimée de France, fille naturelle d'Henri II, et femme de François, duc de Montmorency, maréchal de France, figure en 1566 et 1593, un écu également parti : au 1er, une demi croix cantonnée de sept alérions, 4 en chef et 3 en pointe; au 2e une fleur de lys et demie, à la barre brochant [7].

Quant aux bâtards entrés dans les ordres, ils étaient astreints à la brisure aussi bien que les laïcs : nous avons déjà cité les sceaux de Renaud de Bourbon, archevèque de Narbonne, et de Charles de Bourbon, évêque de Clermont; en 1441, Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, fils naturel de Jean sans Peur, brisait encore d'une barre [8].

---

[1] Demay, *Sceaux Clairambault*, nº 2580.
[2] De l'Espinoy, *Op. cit.*, p. 70.
[3] Demay, *Sceaux Clairambault*, nº 7396.
[4] Chérin, *Abrégé chronologique d'édits, déclarations, règlement, arrêts et lettres-patentes concernant le fait de noblesse*, nº 76.
[5] *Recueil chronologique de tous les placards, édits, décrets, règlemens, ordonnances, instructions et traités concernant les titres et marques d'honneur ou de noblesse*. T. I., p. 78.
[6] Demay, *Sceaux de la Flandre*, nº 321.
[7] Id., *Sceaux Clairambault*, nºs 6410 et 6411.
[8] Id., *Sceaux de la Flandre*, nº 5856.

## III.

Les nombreux traités de blason publiés aux XVII^e et XVIII^e siècles consacrent tous aux brisures un plus ou moins grand nombre de lignes. Ils regardent cette institution comme étant encore en pleine vigueur; plusieurs même indiquent des systèmes — qui d'ailleurs ne concordent pas entre eux — et doivent permettre de distinguer à première vue la situation exacte de tous les membres d'une famille.

En fait, la décadence de la brisure s'accentue très rapidement; l'*Armorial général*, recueil officiel dressé, avec fort peu de soins d'ailleurs, de 1696 à 1710 n'en renferme qu'un petit nombre d'exemples; il n'en était plus question lorsque la Révolution éclata. On veillait seulement, dans la Maison de France, à ce que le port des armes pleines fut réservé au Roi.

Pour ne pas dépasser les limites de notre sujet, *les brisures d'après les sceaux*, nous devons clore ici cette étude, car l'usage du sceau disparaît à la fin du XVI^e siècle; au point de vue spécial qui nous occupe, nous n'en pourrions citer, pour les XVII^e et XVIII^e siècles plus de sept ou huit intéressants.

Disons cependant que la famille royale, dans le choix de ses brisures, suit absolument les anciens errements. Gaston d'Orléans, frère de Louis XIV et ses descendants brisent d'un lambel d'argent; les ducs d'Anjou et de Berry, petits-fils de Louis XIV, le comte d'Artois, plus tard Charles X, entourent respectivement leur écu d'une bordure simple, d'une bordure engrêlée et d'une bordure crénelée de gueules; le comte de Provence, le futur Louis XVIII, suit l'exemple du duc de Berry.

Dans la noblesse, les brisures par petites pièces dominent. On peut citer, en 1642, les sceaux de François et de Pierre Le Boucq, brisés d'une étoile et d'un croissant en chef [1]; on voit encore une étoile au canton dextre sur le sceau de Charles de Haynin en 1649 [2]. L'*Armorial général* fournit quelques exemples de lambels, de bordures et d'écussons; les écartelures n'y sont relativement pas très rares.

Quant aux enfants illégitimes, on n'en rencontre plus d'*avoués* en dehors de la famille royale. Les bâtards de Louis XIV brisaient tous d'un baton de gueules péri en barre; la même pièce se remarque au commencement du XVIII^e siècle, sur l'écu de Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, fils naturel du Régent [3].

L. Bouly de Lesdain.

---

[1] Demay, *Sceaux de la Flandre*, n^os 3714 et 3716.

[2] Id., *Ibid.*, n° 1066.

[3] Sceaux de 1729, 1739, 1750 et 1757. — Demay, *Op. cit.*, n^os 5876-5879.



